This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HN 37X1 +

B. HC 1636

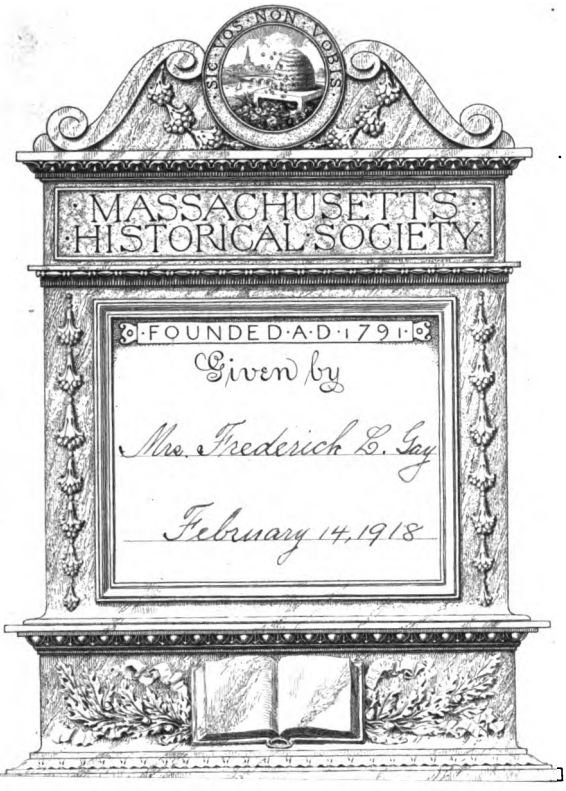

TRANSFERRED

HA

Digitized by Google

Digitized by Google

B. HC 1636

TRANSFERRED

HA

Digitized by Google

Digitized by Google

F.50.12.75.15
B. HC 1636

TRANSFERRED

HA

Digitized by Google

Digitized by Google

F.U.T.2.T.5.T.5
B. HC 1636

TRANSFERRED

HA

Digitized by Google

Digitized by Google

F10.1275.15
B. HC1636

TRANSFERRED

HA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Tant en qualité d'Ambaſſadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,

Que comme Ambaſſadeur Plénipotentiaire

À LA PAIX DE NIMEGUE,

Conjointement avec Meſſieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUX;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:

Ouvrage où ſont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Et pluſieurs autres choſes très-intéreſſantes.

NOUVELLE EDITION,

Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été ſupprimé dans les précedentes.

TOME TROISIEME.

A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCXLIII.

Digitized by Google

Fall 275.15
B

HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIFT OF THE
MASSACHUSETTS HISTORICAL SOCIETY

Digitized by Google

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 1. Janvier 1665.

JE vois par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. de l'autre mois, que c'eſt avec grande raiſon qu'elle doute, que la conduite de Meſſieurs les Etats ſoit telle qu'elle ſouhaiteroit,

roit, & qu'ils devroient tenir quand elle aura besoin d'eux ; & penetrant comme elle fait avec tant de clair-voyance dans leurs intentions, & dans les consequences qu'elle tire de tous les points contenus dans ſes dépêches, qui fondent ſa juſte crainte ſur une matiere ſi délicate, il ne me reſte rien à lui repréſenter de plus là-deſſus.

Mr. de Wit m'eſt venu voir pour me rendre compte de la dépêche de Monſieur van Beuningen. Il y marque avoir été ſurpris de ce que Meſſieurs les Miniſtres lui ont voulu perſuader, que la guerre ayant commencé dans la Guinée, Vôtre Majeſté n'étoit pas obligée à la garantie ; & qu'il a répondu à cela, qu'étant venuë enſuite dans l'Europe, quoiqu'elle ait commencé en Guinée, Vôtre Majeſté n'en étoit pas moins obligée à la garantie, ainſi qu'il eſt clairement ſpécifié dans le Traité ſecret entre la France & l'Angleterre ; & la froideur qu'il a trouvé dans l'eſprit de ces Meſſieurs a jetté de l'étonnement dans le ſien. Il ajoute, que les Miniſtres lui ont declaré, que ce qu'ils lui en diſoient étoit d'eux-mêmes, ne ſçachant pas les intentions de Sa Majeſté ſur ce ſujet, de qui il les apprendroit le dimanche ſuivant dans l'Audience qu'il devoit avoir, & ledit Sieur de Wit ne m'a pas paru moins ſurpris.

Il attend avec grande impatience de ſçavoir à quoi Vôtre Majeſté ſe déterminera là-deſſus. Je me ſuis diſpenſé d'entrer plus avant dans ce diſcours, l'ayant remis

à

à celui que nous avions ensemble la semaine passée sur ce sujet.

Le Sieur Friquet est revenu de Bruxelles, Castel Rodrigo l'a renvoyé, & n'a pas jugé à propos qu'il allât en Allemagne.

Dom Esteven de Gamarre doit être de retour ici vers le 6. de ce mois, les uns & les autres pressent la Ligue proposée: dans cette conjoncture Vôtre Majesté prendra sans doute le parti le plus avantageux pour ses intérêts; mais je la supplie de trouver bon que je lui représente, qu'il ne se faut fier que de bonne sorte aux paroles & promesses de ces gens-ci, n'étant pas en leur pouvoir de les tenir, vû les raisons que Vôtre Majesté m'a alleguées si judicieusement dans plusieurs de ses dépêches, après lesquelles il n'y a plus rien à dire.

Je prens la liberté, Sire, de proposer à Vôtre Majesté, que si, pour plus grande seureté des engagemens où les Etats entreroient avec elle, on les pouvoit porter à un nouveau Traité, il faudroit qu'ils resolussent à traiter de Maestricht avec elle: moyennant cette Place, qui donne entrée dans le cœur de leur Païs, & vû l'Union qui est à présent entre Vôtre Majesté & l'Electeur de Brandebourg, celui de Cologne & le Duc de Neubourg, on feroit bien observer les Traitez auxquels ils se seroient obligez, & au cas qu'ils y manquassent, ce ne seroit pas une affaire de les châtier, & je ne crois pas qu'ils osassent y contrevenir. Ma pensée seroit, que dans ce Traité il fut employé un article, par lequel ils s'o-

Digitized by Google

bligeaſſent à rompre avec le Roi d'Eſpagne & la Maiſon d'Autriche, toutes & quantes fois que Vôtre Majeſté ſera obligée de rompre avec eux pour ſoutenir les droits de la Reine, ſans qu'il leur ſoit permis d'examiner s'ils ſont juſtes ou non. Il ſuffit que Vôtre Majeſté les trouve tels, pour leur ôter tout ſujet de chicane, & qu'il ne ſera fait aucun partage avec eux dans la Flandre ni ailleurs des païs qui ſont dans l'étenduë des prétenſions de la ſucceſſion de la Reine: à moins que les choſes ne ſoient ſpecifiées de la ſorte, je ne trouve nulle ſûreté à aucun Traité avec leſdits Etats.

Je ne doute point que Vôtre Majeſté ne juge bien que les Etats n'accepteront aucune de ces conditions, & qu'ils s'en tiendront aux termes du Traité de 1662. où ils ne veulent rien changer, & qu'ils prétendent leur donner aſſez de prétexte de ne s'engager à rien, puiſque le Sieur de Wit ſe fonde toûjours ſur ce que la garantie n'a de lieu qu'à l'égard de ceux qui ſont attaquez. J'ai bien remarqué par ce diſcours, qu'il eſt fort perſuadé que Vôtre Majeſté ne ſera point attaquée par le Roi d'Eſpagne, ni par ſes ſucceſſeurs; ainſi elle peut voir bien clairement que les Etats ne lui peuvent donner aucune ſûreté pour les Traitez qu'elle fera avec eux, que par les conditions ci-deſſus ſpécifiées, & au cas de refus Vôtre Majeſté ſera d'autant plus confirmée dans le jugement qu'elle en fait.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 2. Janvier 1665.

DImanche dernier je donnai une Audience de deux heures au Sieur van Beuningen. Depuis cela je lui ai fait rendre ma réponſe ſur ce qu'il m'avoit repréſenté, & j'ai chargé de Lionne de vous en mander la ſubſtance, & de ce qui s'eſt paſſé entr'eux, afin que vous ſoyez informé de tout. Comme, quelque parti que je prenne, j'ai grand intérêt que Meſſieurs les Etats ne ſuccombent pas, quand même je n'aurois pas de Traité avec eux, parce que la puiſſance d'Angleterre ſe rendroit par ce moyen trop redoutable par Mer, il ne faut jamais par vos diſcours leur ôter l'eſperance de mon appui que je pourrai leur accorder ſelon les conjonctures, quand je me ſerai mis plus en état de me faire conſiderer par Mer, comme je vais inceſſamment m'y appliquer. Il ne faudroit pas non plus, par la même raiſon, faire aucun reproche au Sieur de Wit, des ordres que Meſſieurs les Etats ont donné à leur Ambaſſadeur à Madrid: cela ne ſerviroit qu'à leur faire perdre courage, & les obliger peut-être à chercher parti ailleurs, croyant de m'avoir offenſé; au contraire il ſera bon de fortifier le Sieur de Wit, & de tâcher de lui faire perdre les

Digitized by Google

frayeurs qu'il a de ſuccomber. J'écrirai demain fortement en Angleterre pour l'accommodement, & mon Ambaſſadeur y parlera en termes tout-à-fait differens de ce que j'ai fait dire à van Beuningen, touchant les motifs & les ſujets de cette guerre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Janvier 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant ordre du Roi ſon Maître de demander à Vos Seigneuries, qu'il leur plaiſe de donner ordre au Medecin d'Oorſchot, qui a la reputation de bien guerir les cancers, de ſe rendre en diligence à Paris, pour traiter la Reine Mere de Sa Majeſté, qu'on apprehende être attaquée de ce mal, il aſſûre Vos Seigneuries que le Roi ſon Maître ayant cette affaire fort à cœur, aura une reconnoiſſance très-ſinguliere de l'envoy de cette perſonne, & de la diligence qui y ſera apportée. Donné à la Haye le deuxième Janvier 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 5. Janvier 1665.

CE que j'ai répondu ce matin par ordre du Roi à Monſieur van Beuningen, eſt en ſubſtance:

Que Sa Majeſté m'avoit chargé de lui dire pour prémiere réponſe, que Sa Majeſté a pour Meſſieurs les Etats toute l'affection qu'eux-mêmes peuvent déſirer; qu'elle leur en donnera des preuves effectives & ſolides en toutes rencontres; qu'elle a un grand déplaiſir de les voir ſur le point d'être néceſſitez à ſoutenir une fâcheuſe guerre; que Sa Majeſté connoit fort bien, que quand elle n'auroit aucun Traité avec eux, elle a grand intérêt que leurs Etats ne ſuccombent pas; & qu'Elle va s'appliquer à ſe mettre en état de ſe faire conſiderer par l'Angleterre, afin de pouvoir leur être plus utile; qu'elle eſt d'ailleurs le Prince du monde le plus religieux ſur l'exécution de ce qu'elle promet par des Traitez, ou autrement; mais que la demande que Meſſieurs les Etats font aujourd'hui à Sadite Majeſté étant de la plus grande conſidération qui ſe puiſſe concevoir, puiſqu'il s'agit d'attirer cette Couronne dans une guerre pour leur intérêt, elle doit avant toutes choſes examiner meurement le fondement de ladite demande.

Digitized by Google

Que cela eſt d'autant plus juſte, que le Roi d'Angleterre fait entendre à Sa Majeſté & au Public, qu'il fera voir par des raiſons évidentes, qu'en l'occaſion preſente leſdits Etats ſont les veritables agreſſeurs; auquel cas, s'il étoit vrai, il ſçauroit bien que Sa Majeſté ne ſeroit obligée à rien en vertu du Traité de 1662.

Qu'il eſt queſtion outre cela (quand même leſdits Etats ſeroient évidemment les attaquez) d'examiner ſi cette guerre étant faite pour la poſſeſſion de la Guinée, qui eſt en Afrique, & Sa Majeſté n'étant engagée à rien envers eux hors de l'Europe, elle peut être obligée aux acceſſoires, n'étant en aucune obligation pour le principal.

Que la diſcuſſion de ces deux points doit non ſeulement précéder toute rupture de cette Couronne, ſur laquelle, en un cas clair & net, elle auroit toûjours quatre mois de tems à ſe déclarer, mais précéder auſſi la conceſſion des douze mille hommes de ſecours énoncez dans le Traité, puiſque la demande n'en peut être faite à Sa Majeſté dans aucun des deux cas qui viennent d'être dits.

Que Sa Majeſté cependant, comme un vrai & bon ami & Allié, ne veut omettre aucune des choſes qui peuvent dépendre de ſes offices & de ſon crédit auprès du Roi d'Angleterre, pour ménager & procurer un bon accommodement entre ledit Roi & leſdits Sieurs Etats; Et requiert ledit Sieur van Beuningen (en cas qu'il en ait l'ordre & le pouvoir, ſi-non qu'il écrive pour ſe le faire

Digitized by Google

faire donner) qu'il lui dise confidemment à quelles conditions lesdits Etats pourroient s'accorder avec ledit Roi sur l'état présent & à venir des affaires & du Commerce de Guinée: en quoi plus ils apporteront de leur part de facilitez, & se relâcheront de leurs intérêts pour le repos public, plus ils en auront de loüange & de merite de toute la Chrêtienté, & plus aussi Sadite Majesté aura de moyens de ménager en peu de tems cet accommodement, auquel elle a resolu de s'employer avec grande efficace, & en des termes si forts, que le Roi d'Angleterre connoitra bien le soin que Sadite Majesté veut prendre des intérêts des Provinces Unies, & la singuliere affection qu'elle a pour leur Etat.

J'ai dit tout ce que dessus par deux fois, & si pressamment à Monsieur van Beuningen, qu'ayant trouvé bonne la seconde, & pris la plume à la main, il en a pû prendre la substance. Il m'a demandé si je ne vous en envoyerois pas autant. Je lui ai répondu que cela se pourroit faire. Il voudroit bien que vous le dissiez à Messieurs les Etats; mais je ne l'estimerois pas à propos: il suffit que vous en ayez connoissance, pour parler en cette conformité à nos plus confidens, comme le Sieur de Wit, jusqu'à ce que le Roi ait pris sa resolution, Sa Majesté étant encore entierement indéterminée, parce qu'en effet les raisons sont très fortes de part & d'autre.

Monsieur van Beuningen s'est comporté cependant en habile homme, en recevant

Digitized by Google

la réponſe comme très-favorable, & fort avantageuſe pour Meſſieurs les Etats. Je crois cependant qu'il a fort bien reconnu que c'eſt un coûteau à deux tranchans, étant conçûë en termes qui ne ſçauroient encore faire juger, ſi le Roi a intention ou non d'exécuter le Traité de 1662.

Il a fort ſouhaité que j'écriviſſe de la part du Roi en Suede & en Dannemarc, pour y faire entendre les bonnes diſpoſitions qu'il préſuppoſe que le Roi a de les ſoutenir, afin de commencer à engager ces deux Puiſſances dans leur cauſe par l'exemple de Sa Majeſté, & rendre plus difficiles les Négociations qu'y feront les Anglois; mais je ne me découvrirai pas tant qu'il voudroit là-deſſus, & particulierement en Dannemarc; car outre que, comme j'ai dit, le Roi n'eſt pas encore déterminé, il y auroit à craindre qu'Hannibal Sexter, qui eſt fort Anglois, n'abuſât de cette confiance pour le faire ſçavoir à Londres.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Janvier 1665.

SI le Roi trouve que ſes intérêts requierent qu'on conſerve ces gens ici, & qu'il ſe reſolve de tenir le Traité de 1662. il ſera abſolument néceſſaire de faire quelques gratifications aux Députez des Villes;

Richard

Digitized by Google

Richard distribue de l'argent avec largesse; je suis assûré qu'avec vingt mille Livres je ferai plus, & attacherai plus de gens à nos intérêts, qu'il ne fera avec les vingt mille Ecus qu'il a touchez. Si le Roi trouve mieux son compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Messieurs les Etats.

Vous m'avez fort obligé de ne m'avoir pas chargé de parler aux Etats ainsi que Monsieur van Beuningen le desiroit, & vous avez fort bien prévû les conséquences. Monsieur de Wit m'a fort pressé de présenter un Mémoire aux Etats, pour les informer de la part du Roi de cette Conférence; mais je lui ai répondu que cela étoit inutile, puisque je lui disois que vous m'en aviez écrit, & qu'il pouvoit lui-même leur rendre compte de nôtre conversation: il ne m'a pas paru être fort content. Je lui ai parlé fort obligeamment de la part du Roi, sur l'estime qu'il fait de sa personne, & la protection qu'il lui donnera en toutes rencontres pour ses intérêts, & les bonnes intentions que Sa Majesté a pour le bien & l'avantage de Messieurs les Etats. Il a répondu à cela par des civilitez, mais sur tout ce que dessus, ses veritables sentimens sont expliquez par sa Lettre, à quoi je vous remets.

La proposition que le Roi a faite de l'accommodement avec le Roi d'Angleterre a fort plû ici, & si Monsieur van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre: tout ce qu'il écrit

ici eſt tenu comme un Oracle ; le Sieur de Wit n'a pas un ami en qui il ſe confie plus. Il faut obſerver s'il vous plaît qui il voit, car ſi des gens mal-intentionnez lui débitent des nouvelles qui ſoient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ſes Maîtres, on aura bien de la peine à les détromper.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 8. Janvier 1665.

J'Avouë à Vôtre Majeſteé que je ne puis lui céler mon inquiétude, de voir qu'elle va être preſſée d'entrer en rupture ſuivant le Traité. Cela m'a fait reſoudre d'aller rendre viſite à Monſieur de Wit, & d'entrer en forme de converſation ſur l'état des affaires préſentes, & même de lui avancer, comme de moi-même, qu'il étoit bien aiſé de preſſer Vôtre Majeſté de rompre, lorsqu'ils étoient puiſſamment armez ; mais que moi, qui ſçavois que Vôtre Majeſté n'avoit que 16. Vaiſſeaux en état d'aller en Mer, & qu'il lui falloit encore pluſieurs années, pour pouvoir tenir tête par Mer aux Anglois, & défendre ſes ſujets contre leurs courſes, je ne pouvois m'empêcher de lui dire, qu'il ſeroit honnête à Meſſieurs les Etats dans cette conjoncture, de ne demander autre choſe de Vôtre Majeſté

Digitized by Google

jesté que d'être neutre ; qu'ils seroient bien assûrez que son affection seroit pour eux préférablement aux Anglois, quoique l'apparence dût être égale ; qu'ils pourroient faire même leur Commerce par les Vaisseaux François, & en tirer des avantages qu'ils n'éprouveront pas, si Vôtre Majesté rompt avec l'Angleterre.

Il n'a pas desapprouvé ma pensée, & m'a dit qu'il en communiqueroit aux Etats, mais qu'il faudroit pour cela que Vôtre Majesté donnât secretement en argent un subside de 12000. hommes dans quatre mois ; que cela ne seroit sçû de personne, & qu'on doit connoître que les Resolutions que Messieurs les Etats prennent à présent sont fort secretes ; ainsi qu'il paroît par la Commission que les Etats ont donné à de Ruiter d'aller en Guinée, lesquels ont aujourd'hui déclaré hautement, qu'ils lui avoient donné cet ordre.

Je lui ai demandé, s'il ne feroit pas prendre resolution à Messieurs les Etats avant le départ du Courier, & s'ils n'envoyeroient pas quelques ordres là-dessus à Monsieur van Beuningen. Il m'a promis qu'il le feroit, s'il avoit le tems, & que c'étoit ne affaire à bien examiner ; cependant je vois par la Copie de sa Lettre qu'il l'a fait.

Si Vôtre Majesté m'approuve en ce que dessus, il me semble que le Roi d'Angleterre sera bien obligé à Vôtre Majesté de ce qu'elle demeurera neutre, vû l'obligation du Traité de 1662. Messieurs les Etats

Digitized by Google

même pourroient faire semblant de n'en être pas contens.

Et après les quatre mois expirez, on pourroit même convenir avec lesdits Etats de ne point rompre, moyennant quelque secours d'argent. On pourroit même avec le tems faire ouverture de traiter de Maſtricht, pour prétexter l'argent qu'on donnera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 9 Janvier 1664.

J'Ai reçû la vôtre. Je fais beaucoup de cas de la penſée qui vous eſt tombée dans l'eſprit touchant Maſtricht, car ce ſeroit un aſſez bon moyen (s'il y en a quelqu'un ſuffiſant pour cela) de m'aſſûrer de ce que les Etats me prometroient dans un nouveau Traité; mais comme ils ne ſont pas encore aſſez preſſez pour entendre à une pareille choſe, je ne voudrois pas auſſi préſentement m'engager dans une guerre pour l'avantage que j'aurois d'avoir ledit Maſtricht, quand même ils y joindroient celui de vouloir ſe joindre à moi pour la pourſuite de mes droits ſur la Flandre, dont après ils ne tiendroient dans l'occaſion que ce qu'ils croiroient leur convenir le plus; mais il peut arriver telle choſe dans la ſuite de leurs différens avec

les

Digitized by Google

les Anglois, que par mon propre intérêt je me trouverois obligé à les soûtenir hautement, pour ne laisser pas l'Empire de la Mer aux autres, & c'est alors que l'on pourra avec plus d'apparence de bon succès entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité touchant les Païs-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 15. Janvier 1665.

Vôtre Majesté à grande raison d'attendre que Messieurs les Etats soient plus pressez qu'ils ne sont, pour entamer la négociation de Mastricht, & celle d'un nouveau Traité: ses conditions en seront meilleures, quand ils auront des affaires sur les bras, car il ne faut rien espérer d'eux du côté de l'amitié & de la reconnoissance; & il est sûr que l'intérêt des Marchands prévaudra toûjours par dessus toutes les obligations qu'ils ont à Vôtre Majesté.

Le Courier est venu si tard, à cause des glaces, que je n'ai pû voir Monsieur de Wit, pour lui dire ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Roi d'Angleterre ne vouloit pas déclarer la guerre, mais seulement accorder des représailles à ses sujets, jusques à ce que les Provinces-Unies leur ayent fait raison, & à lui.

Digitized by Google

à lui-même, des préjudices & dommages que les Compagnies des deux Indes leur ont faits. Je le verrai demain, & sçaurai ses sentimens là-dessus.

J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de tout ce qui lui a été écrit par Monsieur van Beuningen, & par Monsieur van Goch, Ambassadeur en Angleterre.

Les 4000. hommes de pied que l'Empereur envoye dans les Païs-Bas sont arrivez à Weert, & sont logez dans les quartiers du Brabant. L'Assemblée de Hollande commença hier. Monsieur Friquet, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, sont fort assidus à visiter les Députez des Villes; ils parlent dans les mêmes termes que j'écrivis à Vôtre Majesté l'ordinaire dernier, & ajoûtent, que dans peu il arrivera de grands secours de vieilles Troupes d'Espagnols naturels.

La gelée a retardé l'arrivée de Dom Esteven de Gamarre. Je sçai qu'on lui a envoyé un Courier, pour se hâter de venir par terre, les bâteaux ne pouvant plus aller.

Pour la présentation de Cabo Corso, & du Vaisseau la Christine, on est convenu à 135000. écus; & il a fallu, à la priére du Resident de Suede, que j'aye eu deux Conférences avec Monsieur de Wit pour le porter à cette somme, la Compagnie Occidentale ne voulant pas passer cent mille écus. L'entremise de Vôtre Majesté leur a valu 35000. écus.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 15. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, l'on m'a apporté la Copie de celle que Monſieur de Wit écrit à Monſieur van Beuningen. Votre Majeſté verra par ſes ſentimens ceux de Meſſieurs les Etats. J'apprens par tous mes amis, qu'on doit preſſer Vôtre Majeſté de ſe déclarer ſuivant le Traité. Les peuples ſont fort animez, & accordent pour cette guerre tout ce qu'on leur demande. S'il étoit poſſible qu'elle pût reſter neutre du conſentement de l'un & de l'autre parti, en s'accommodant avec les Etats de quelques ſubſides qu'on donneroit ſecretement ſous quelque prétexte, Vôtre Majeſté en tireroit grand avantage pour tous ſes Sujets & pour le Commerce; & la foi du Traité ſeroit obſervée, puisqu'il arrive ſouvent qu'on en change les conditions par le conſentement des uns & des autres.

J'eſtime auſſi que la crainte que le Roi d'Angleterre a que Vôtre Majeſté ne ſe joigne aux Etats, lui feroit volontiers conſentir qu'elle demeurât neutre, & que même on le lui pourroit faire comprendre enſorte qu'il en auroit obligation. Cette Aſſemblée eſt forte, & tous ſont perſuadez, que

Digitized by Google

ſi Vôtre Majeſté manque au Traité, il faut chercher à s'appuyer d'ailleurs ; & ils vont ſi vîte en ces matieres, qu'avec l'aide même des cabales contraires on ne peut les retenir.

Le ſeul moyen que j'y vois (juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ſe ſoit déterminée) eſt, que Monſieur van Beuningen mande ici, qu'il y a toûjours bonne eſperance qu'elle exécutera le Traité. On croit ici tout ce qu'il écrit comme un oracle.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades Le 16. Janvier 1665.

J'Ai vû ce matin ceans Monſieur van Beuningen, qui ne m'a rien dit d'approchant, quoique par la Lettre que Monſieur de Wit lui avoit écrite, il paroiſſe qu'on lui donnoit là-deſſus quelques ordres. Il m'a ſeulement parlé de ſon voyage en Angleterre, en cas que le Roi le jugeât utile, & qu'il auroit plein pouvoir de faire l'accommodement. Il m'a donné une réplique à ma réponſe ; mais comme elle eſt fort longue, je ne pourrai vous envoyer la Copie que par l'Ordinaire prochain : cependant vous la pourrez voir entre les mains de Monſieur de Wit, à qui je ne doute pas qu'il ne l'adreſſe aujourd'hui.

Dans

Digitized by Google

Dans la chaleur de la converſation, il m'eſt échappé de lui dire deux choſes qui l'ont fait rougir & pâlir en même tems; l'une, que je ſçavois que quelques-uns des principaux de leur Etat avoient ſouvent raillé de ce Traité, où nous nous étions laiſſé duper, & qu'eux avoient agi en habiles gens, en ce qu'ils avoient lié le Roi, ſans s'être en effet engagez en rien envers lui, parce que nous avions mal-habilement conſenti de laiſſer entiérement ouvert un côté pour nous attaquer, qui eſt celui de nôtre dernier Traité avec le Duc de Lorraine, & que toutes les Puiſſances qui auroient deſſein de nous attaquer, n'auroient qu'à prendre ce prétexte, qui étoit auſſi bon que tout autre, & ſeroient aſſûrées que les Etats ne ſe remueroient pas. Il m'a paru fort étourdi à ce diſcours, & n'a pû s'empêcher de dire d'abord, qu'il étoit juſte qu'on ôtât ce ſoupçon au Roi, & que les Etats garantiſſent toutes choſes à Sa Majeſté.

L'autre, que Meſſieurs les Etats, preſſant aujourd'hui le Roi d'une déclaration qui ne leur ſerviroit préſentement de rien, ne conſideroient gueres, qu'elle jetteroit d'abord l'Angleterre dans une étroite liaiſon avec l'Eſpagne, & que même tel cas pourroit arriver, que Sa Majeſté, après avoir ſoûtenu les Etats, les verroit auſſi dès le lendemain entrer dans la même Ligue contr'elle: de ſorte qu'il ſe pouvoit dire, que ſans en tirer aucun avantage, leſdits Etats vouloient obliger le Roi à ruiner

ner tous ſes intérêts pour leur conſidération. Il a voulu me faire croire que les Etats ne prendroient jamais cette reſolution, non plus qu'en l'année 1659. que l'on croyoit les Païs-Bas perdus. J'ai reparti, que leur procedé depuis cela, & même la derniere Négociation de Monſieur de Wit avec vous, avoit bien fait voir le contraire à découvert, & tous leurs veritables ſentimens.

Il a repliqué, qu'il n'avoit jamais été d'avis de cette Négociation, & qu'il avoit dit d'abord, que ce n'étoit qu'un amuſement de part & d'autre, pour découvrir les intentions que chacun avoit, & ajoûta, qu'il faudroit chercher des ſûretez. J'ai répondu, que je ne ſçai ſi on en pourroit trouver de ſuffiſantes, tant leurs Peuples étoient faſcinez de cette opinion, qu'il falloit toujours une barriere entre la France & l'Etat, & nous nous ſommes ſeparez; mais je crois que ces deux medecines que je lui ai miſes dans le corps ne laiſſeront pas d'opérer. Mon but a été de lui faire connoître, qu'il pourroit faire de telles ouvertures, qu'elles vaincroient facilement beaucoup d'obſtacles.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 22. Janvier 1665.

VOtre Lettre du 16. de ce mois me fut renduë hier au ſoir fort tard. Monſieur van Beuningen n'a rien mandé à Meſſieurs les Etats, ni à Monſieur de Wit, des deux choſes que vous lui avez dites, qui aſſûrément lui auront donné bien à ſonger, & qui ne peuvent que produire un bon effet dans ſon tems. Sa Lettre à Monſieur de Wit porte, que vous lui avez dit, que le Roi avoit chargé ſon Ambaſſadeur de preſſer le Roi d'Angleterre d'accepter la Médiation, & d'entendre à un accommodement, & que ne le faiſant pas, Sa Majeſté ſera obligée de tenir le Traité qu'elle a fait avec Meſſieurs les Etats, & qu'on n'avoit pas encore eu réponſe là-deſſus: ce qui l'a obligé de ſurſeoir les ordres qu'il a d'entrer en diſcours ſur la propoſition de Neutralité, en payant en argent la ſolde des hommes que Sa Majeſté doit fournir par le Traité, ſans que cela paroiſſe. Il dit qu'il a crû auſſi n'en devoir pas faire l'ouverture; mais que c'eſt plûtôt aux Miniſtres du Roi, parce que cela regarde ſa commodité & celle de ſes Peuples.

Il rend compte de ce qu'il vous a dit touchant

ce, & cela en conformité du Traité de 1662., qui veut que pendant quatre mois j'employe tous mes services pour accommoder les differens qui auroient causé encore rupture entre les Etats & d'autres Princes; quoique, selon la prétenſion des Anglois, ces quatre mois n'ayent pas même encore commencé de courir, parce qu'à leur dire il n'y a point de rupture, mais seulement des représailles accordées pour des dommages reçus.

Pour revenir maintenant à ce que le Sieur de Wit vous a dit sur vôtre ouverture touchant ma Neutralité, qu'il ne desaprouvoit pas vôtre pensée, & qu'il en communiqueroit aux Etats; mais qu'il faudroit pour cela que je donnasse secretement l'argent en subside des douze mille hommes pour les quatre mois, ce qui ne seroit sçû de personne: Je vous ferai remarquer, que cela n'est pas approuver, comme il dit, vôtre proposition, & qu'au contraire je commencerois par là à exécuter le Traité, puisqu'il ne s'explique point qu'après les quatre mois expirez les Etats seroient satisfaits, au lieu de la rupture, que je continuasse à leur payer le même subside, & ils voudroient peut-être alors exiger encore de moi des conditions plus hautes pour me dégager. C'est pourquoi, en attendant qu'ils s'expliquent nettement, il vaut bien mieux que je garde les dehors, & me tienne jusques ici dans les termes généraux, qu'il faut examiner qui est le veritable agresseur, & si une guerre faite notoirement pour la Guinée,

Digitized by Google

née, me peut obliger dans l'Europe à l'exécution du Traité; outre que, quand lesdits Etats feroient nettement la déclaration de se contenter pour toûjours du subside des douze mille hommes, je n'ai pas encore pris ma resolution si j'y devrois donner les mains, étant fort à considerer, que par cette conduite peut-être desobligerois-je également les deux parties: il sera bon néanmoins que vous mettiez, s'il est possible, les choses en état, que de la part des Hollandois on me fasse positivement cette offre.

J'ai eu quelque soupçon que celui qui vous a donné la Lettre du Sieur de Wit à van Beuningen, l'a fait de concert avec ledit de Wit, & si vous repassez par dessus, vous y trouverez des choses qui peuvent donner cette pensée. Il est mal-aisé que dans la suite, si cet homme continuë à vous donner de pareilles copies des Lettres qui s'écriront l'un à l'autre, on ne s'aperçoive bien-tôt, s'il le fait de participation dudit de Wit.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 29. Janvier 1665.

JE suivrai les intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, ainsi qu'elle me l'ordonne par les deux dépêches

qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. de ce mois. Le Sieur van Beuningen a encore écrit au Sieur de Wit cet ordinaire, qu'il falloit bien se garder de sortir par aucune proposition hors du Traité, mais bien s'accommoder, autant qu'il se pourroit, aux ouvertures que Vôtre Majesté lui feroit pour sa commodité. L'avis du Sieur van Beuningen a été approuvé des Etats, & comme le même homme m'a donné la Copie ci-jointe de sa Lettre, Vôtre Majesté verra si tout ce qui s'est passé entre Monsieur de Lionne & lui est conforme à la verité.

Je ne sçaurois encore bien juger, si le soupçon que Vôtre Majesté a eu de cet homme qui me donne les copies des Lettres aura lieu; dans la prémiere il y a des choses qui le feroient croire, si elles n'avoient été dites dans l'Assemblée par le même de Wit, sur les points de la réponse que Messieurs les Etats faisoient audit van Beuningen, ce qui marque que puisque la Lettre des Etats étoit conçûë en ces termes, il étoit inutile de me faire tomber la sienne entre les mains, puisqu'il n'ignore pas que j'ai des amis dans la dite Assemblée qui m'avertissent de tout ce qui s'y passe & s'y resout.

La visite que je reçus hier de Monsieur de Wit a été differente des autres. Je l'ai trouvé tout-à-fait préoccupé des avis de van Beuningen, & dans nôtre conversation il m'a dit deux fois, que dans les conferences que Monsieur de Lionne avoit euës avec van Beuningen, il lui avoit entremêlé

tremêlé que les Etats étoient tellement fascinez de l'opinion de vouloir toûjours avoir une Barriere entre la France & eux, que ces fausses maximes leur pourroient plûtôt nuire que servir, par les ombrages que le tems feroit naître, & qu'il n'étoit pas difficile d'entendre qu'on voudroit venir à quelque nouveau Traité. Sur quoi il me disoit nettement, que tant qu'il auroit du crédit dans l'Etat, il n'y consentiroit pas, & qu'il valoit bien mieux une fois pour tout voir clairement si Vôtre Majesté veut tenir le Traité de 1662., que de s'embarasser dans de nouvelles propositions d'un Traité qui n'auroit non plus de tenuë que le prémier; qu'il espere pourtant que Vôtre Majesté fera reflexion sur l'engagement de sa parole Royale, & qu'il n'avoit rien à ajouter à tout ce que van Beuningen avoit dit & repliqué à Monsieur de Lionne, pour refuter ce que les Anglois alléguent de leur part, & justifier leur procédé.

Il m'ajoûta, que jusques à présent ledit van Beuningen n'a eu aucune communication de ce qui a été écrit par Vôtre Majesté en Angleterre & en Suéde, mais seulement en termes généraux, qu'elle avoit écrit fortement pour leurs intérêts, sans sçavoir quoi.

Que d'ordinaire après un Traité si solemnel comme celui qui est entre la France & cet Etat, où l'union & la liaison doit paroître en tout contre les agresseurs, on se donne les Mémoires & les

Copies des Lettres les uns aux autres, mais que cela n'avoit pas encore été fait.

Je lui ai répondu que j'étois assuré, des bonnes intentions de Vôtre Majesté pour cet Etat, & qu'il étoit de la prudence d'examiner les Mémoires & les raisons des Anglois, avant de se déterminer; que Vôtre Majesté avoit à considérer ses peuples, à ne les porter pas avec précipitation dans une guerre, sans avoir auparavant bien examiné le fait, & agi en Roi Très-Chrétien, en tâchant de donner la paix aux deux parties.

Qu'il ne pouvoit pas douter des diligences que Vôtre Majesté faisoit pour cela, qu'il en falloit attendre les réponses, qui seroient peut-être plus favorables qu'on ne croit.

Que dans les grandes affaires il y a de petits expédiens qui menent au même but; que je lui avois proposé de moi-même celui de la Neutralité de Vôtre Majesté, qu'il ne l'avoit pas desaprouvé, que pourtant il y avoit ajoûté une condition de subside (dont je n'avois pas parlé, & qui changeoit ma proposition) que s'il l'eût fait faire par Monsieur van Beuningen, il auroit pû connoître les sentimens de Vôtre Majesté, & abreger les affaires; mais que se roidir à qui parlera le prémier, & avoir une grande guerre sur les bras, à satisfaire plusieurs Princes voisins fort mal contens, & gouverner des peuples qui ont les armes à la main au prémier dégoût qui leur arri-

ve,

Digitized by Google

ve, ou à la première perte qu'ils feront par Mer, il me semble qu'une personne aussi sage & aussi prudente que lui ne doit pas dire, que rien ne seroit capable de lui faire entendre d'autres propositions de Traité, & qu'il falloit s'en tenir à celui de 1662: voulant bien lui dire comme son ami, que si les Etats perdoient une bataille, ou que quelque grosse Ville vint à se soustraire de l'autorité de l'Etat, comme Utrecht fit sous le Prince Maurice, lesdits Etats seroient bien aise en ce cas de changer le Traité de 1662., & d'obliger Vôtre Majesté à une protection encore plus forte, & de s'engager aussi eux-mêmes plus avant. Nous nous separâmes là-dessus. J'ai crû devoir parler de la sorte pour lui donner à songer, & attendre un autre ordinaire pour m'expliquer davantage s'il m'en ouvre le chemin.

Cependant les Cabales d'Espagne agissent fortement auprès des Députez des Villes, pour les persuader que Vôtre Majesté les amuse, & ne veut pas tenir le Traité, & que même elle donne sous main de l'argent aux Anglois pour leur faire la guerre.

Vôtre Majesté jugera mieux que personne par sa prudence la conséquence de tous ces discours, & y fera s'il lui plaît ses judicieuses réflexions. Je me contenterai seulement de lui rendre compte de tout ce qui se passe, & de m'opposer à tous ces artifices par les voyes les plus propres pour les détromper.

J'ajoûte ici, que comme les Etats ont pris resolution de ne faire aucune ouverture à Vôtre Majesté qui déclinât du Traité de 1662., je n'ai pas jugé à propos d'entrer plus avant en matiére sur la proposition de la Neutralité.

Sa Majesté verra par les ordres qu'on donne au Sieur van Beuningen, s'il sera à propos de lui faire quelque ouverture par Monsieur de Lionne, laquelle il a ordre d'écouter, & de s'accommoder à ce qui conviendra le mieux à Vôtre Majesté, sans pourtant déroger à l'obligation du Traité.

Ce terme me fait faire grande réflexion sur tout ce que Vôtre Majesté a fort bien remarqué par sa même dépêche, que quand on conviendroit d'un subside pour les quatre mois, ils pourroient, après qu'ils seront expirez, demander encore de nouvelles conditions plus hautes pour l'exempter de la rupture.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi, Le 19. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, j'ai été averti par mes Amis, qu'il étoit à propos que je visse les principaux Députez de la Province de Hollande, avant qu'ils écrivissent dans leurs Villes le

Digitized by Google

ſe peu d'eſpérance qu'ils ont que Vôtre Majeſté exécutera le Traité de 1662. Ce qu'ils ont conçû par la Lettre de Monſieur van Beuningen du 23., prenant le délai qu'il y marque pour un prétexte & une défaite; dequoi ils ſe laiſſent encore perſuader par les fortes ſollicitations de Friquet & de Richard, qui ſont continuellement chez eux, pour leur dire que Vôtre Majeſté ne veut que les embarquer dans une guerre pour les laiſſer là, & profiter du débris des uns & des autres; qu'après un Traité ſi clair que celui qui a été fait entre la France & les Etats, la déclaration de Vôtre Majeſté eût dû paroître en leur faveur, ſi ſon intention eût été bonne, & qu'ils voyent bien à préſent qu'ils les avoient avertis, il y a deux mois, de ce qui arrive à cette heure.

Je les ai tous vûs & entretenus, conformément aux raiſons que Vôtre Majeſté m'a alléguées dans ſes dépêches. J'ai bien remarqué à leur froide reception qu'elles ne les perſuadent pas, & que cette Aſſemblée ne ſera pas favorable à Vôtre Majeſté, ſi les choſes traînent long-tems dans l'incertitude où on eſt; & il ſera mal-aiſé de faire revenir les eſprits dans une bonne aſſiette, ſi la Cabale d'Eſpagne a le tems de les détourner à ce qu'ils déſirent.

Ainſi Vôtre Majeſté me permettra de lui dire avec le reſpect que je dois, & avec le zèle & la paſſion que j'ai pour ſon ſervice, qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'elle ſe détermine au parti qu'elle doit pren-

dre ; car s'il arrive que celui de conferver Meſſieurs les Etats lui ſoit le plus avantageux, il n'y a plus de tems à perdre ; un autre ordinaire comme celui-ci nous feroit perdre l'affection des principaux Députez de la Hollande & de leurs Villes, qu'on ne ſçauroit après ramener avec des années entiéres.

Vôtre Majeſté verra les Reglemens & les Reſolutions que Meſſieurs les Etats ont priſes ſur les affaires préſentes. On a propoſé de lever douze mille hommes, la Compagnie des Armateurs, & quatre millions de fonds. On diſtribuë depuis hier les Lettres de marque & de repréſailles. Leſdits Armateurs font état d'avoir ſoixante Navires en Mer dans deux mois.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 30. Janvier 1665.

LA Lettre que vous avez écrite à Lionne le 22. de ce mois me donne occaſion de vous dire deux choſes : l'une, que ſi le Sieur de Wit vous parle de cette voiture d'argent qu'on a vû aller d'ici au Havre, vous l'aſſûriez en homme d'honneur, qu'elle ne regarde point l'acquiſition de Tanger, dont il ne s'eſt jamais dit un ſeul mot, en quelque maniére que ce ſoit ; c'eſt une verité

Digitized by Google

rité constante dont vous pouvez repondre sur ce que je vous en mande: & il est bon de détromper ledit de Wit de l'opinion qu'il pourroit avoir conçûë, que cet argent puisse servir aux Anglois à leur faire la guerre; car il ne passera pas en leur païs, ni en aucun autre dont ils en puissent profiter.

L'autre, que si van Beuningen attend que l'on lui fasse ici la proposition de Neutralité, en payant en argent le subside des douze mille hommes, il attendra long-tems, & vous en voyez bien la raison; car si cette ouverture venoit de moi, ce seroit avoüer formellement que le Roi d'Angleterre est l'agresseur, & que je suis obligé aux accessoires d'une guerre qui se fait pour la Guinée, n'étant pas obligé au principal, qui sont les deux points essentiels dont je ne demeure pas d'accord: cependant il en arriveroit que Messieurs les Etats prendroient mon argent, & ne laisseroient pas en d'autres tems de prétendre que j'aurois manqué au Traité, ayant refusé de rompre, & proposé des temperamens pour m'en dispenser. Il faut donc que ce soient lesdits Etats qui, reconnoissant qu'il n'est pas bien clair que le cas qui arrive aujourd'hui me doive obliger à une rupture en exécution du Traité, me proposent ledit temperament, comme une chose laquelle en toutes façons leur sera fort avantageuse, & peut-être plus que la rupture.

J'ajoûterai à cela, que j'ai grand sujet de

me plaindre du peu de secret qu'on garde de-là sur ce qui se passe entre nous : sçachant à n'en pouvoir douter, que le Ministre d'Espagne à la Haye, & ceux d'Angleterre à Londres, ont déja eu non seulement communication, mais une Copie mot à mot de la prémiere réponse que Lionne lût par mon ordre à van Beuningen, & qu'ils sçavent même les uns & les autres jusques aux moindres choses & aux propres paroles que Lionne & ledit van Beuningen se sont dites en diverses Conférences, de sorte qu'il vaudroit autant qu'ils y appellassent à l'avenir le Marquis de Fuentes & le Mylord Hollis. Quel moyen reste-t-il après cela de traiter d'affaires? Aussi aije été obligé d'ordonner à Lionne, que la prémiere fois qu'il verra ledit van Beuningen, il lui déclare que je l'ai chargé d'écouter tout ce qu'il voudra dire, pour en rendre un compte exact; mais je lui ai défendu d'y répondre un seul mot, jusques à ce qu'ayant pris ma derniere résolution, il aura ordre de la lui faire sçavoir.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. Janvier 1665.

LE Roi d'Angleterre ne répond pas bien à Monsieur de Comminges sur les propositions & instances pour l'accommodement, & il se voit, ou qu'il n'est pas le Maître d'agir autrement après les engagemens qu'il a pris avec son Parlement, ou qu'il désire absolument la guerre. Je n'ai pas crû devoir faire encore sçavoir cette mauvaise nouvelle à Monsieur van Beuningen, parce que l'espérance dont je le flatte d'un accord, nous sert pour gagner du tems, avant que de lui faire une réponse précise.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 31. Janvier. 1665.

TRès-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, le soin obligeant que vous avez pris, dès que vous avez sçû l'indisposition de la Reine nôtre très-honorée Dame & Mere, de contribuer à sa guerison, par l'ordre que vous avez envoyé à l'Em-

Digitized by Google

pirique de la Mairie de Boisleduc de partir promptement ; nous a été d'autant plus agréable, qu'il s'agissoit d'une santé qui nous est infiniment precieuse ; aussi vous sçavons-nous beaucoup de gré de cette nouvelle marque de vôtre affection, & nous prenons occasion de vous le témoigner par cette Lettre, en renvoyant ledit Empirique au lieu de sa demeure, après être demeurez fort satisfaits de sa capacité, de ses soins & des bons conseils qu'il a donné. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 31. Janvier 1665.

Vôtre bon Ami Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La Suscription étoit :

A nos très-chers, grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

M. E-

MEMOIRE

De Monſieur *van Beuningen*, préſenté au Roi Très-Chrêtien, Le 1. Février 1665.

LE ſouſigné Envoyé par les Seigneurs Etats des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, ſe trouve obligé par les ordres qu'il a de Meſſeigneurs ſes Maîtres, de repréſenter à Sa Majeſté, qu'ils ont eu des nouvelles certaines de Londres, que les Anglois traitent en priſonniers de guerre ce qui leur reſte de Matelots qu'ils ont trouvé ſur les Navires Marchands, pris par eux ſur les ſujets deſdites Provinces, & que le nom de répréſailles générales, dont ils ont baptiſé la guerre qu'ils font, n'a pas été nouvellement inventé par eux avec aucune intention de donner des bornes à leurs boſtilitez, mais ſeulement par une ſubtilité qui n'eſt pas aiſée à comprendre, pour faire valoir cette illuſion à lever tout obſtacle qui pourroit empêcher la confiſcation deſdits Navires, les Avocats de l'Amirauté à Londres ayant avancé, qu'autrement, & en cas que la guerre vint à être déclarée avant la confiſcation, ils ne pouvoient être adjugez au fiſque ſelon les formes, comme des biens ennemis, la guerre n'ayant pas été auparavant déclarée : que ſans cette ſupercherie, tant s'en faut que les Anglois ſe tiennent aux termes de repréſailles, qui ne s'exercent point par les Princes, mais

mais qui ſe donnent par eux aux particuliers, juſques à certaine ſomme, & après des verifications requiſes en tel cas; qu'au contraire, non contents d'exercer une guerre formelle contre leſdites Provinces-Unies, ils pretendent dès à préſent d'en faire reſſentir les effets aux Nations neutres, ayant fait inſinuër par leurs Miniſtres reſidans ès Villes Anſeatiques, (comme il paroît par la Copie de ſon Mémoire au Magiſtrat de Bremen, ici joint) qu'ils déclareront de bonne priſe tous Navires que les inhabitans de ladite Ville pourront ci-après s'acquerir deſdites Provinces-Unies, comme auſſi tous biens & Marchandiſes deſdits inhabitans, quoique chargez dans leurs propres Navires, en cas qu'il ſe trouve avec iceux la moindre choſe appartenante aux ſujets deſdits Seigneurs Etats.

Et puiſqu'il eſt évident par-là que leſdits Anglois n'omettent plus rien des hoſtilitez d'une guerre ouverte, mais l'exercent en tous points, même avec des excès qui intéreſſent grandement tous les Peuples neutres, & que le défaut de la déclaration ne peut plus être allegué que pour la faire conſidérer comme d'autant plus injuſte, & qu'ainſi le cas de l'Article cinquiéme de l'Alliance entre Sa Majeſté & leſdits Etats exiſte, ſans être plus ſujet à aucune conteſtation, Sa Majeſté eſt priée encore très inſtamment de la part deſdits Seigneurs Etats, de ne vouloir plus différer les reſolutions que ſa juſtice & ſon affection Royale pour ſes Alliez, & la part qu'Elle prend à leurs intérêts dans une cauſe ſi juſte, & où l'obligation de l'Alliance qu'ils ont l'honneur d'avoir avec elle eſt

ſi

Digitized by Google

si notoire & inconteſtable, lui inſpireront, & ainſi de vouloir faire jouïr proviſionellement leſdits Seigneurs Etats de l'aſſiſtance promiſe dans ledit Article : Sa Majeſté pouvant aiſément pénétrer de quel eſprit ſont portez les Auteurs de cette guerre, & ce qu'on a ſujet d'appréhender du ſuccès de leurs Armes, puiſque les ayant à peine pris en main en Europe, ils prétendent déja ôter aux peuples neutres la liberté de s'acquerir les Navires que le Droit des Gens leur permet, & d'établir des maximes qui tirent après elles des recherches & vexations en Mer, qui doivent cauſer une interruption générale de tout le Commerce.

Ledit ſouſigné ne veut pas douter, qu'après cela il ne reſte aucune conſidération qui puiſſe retarder leſdites Reſolutions de Sa Majeſté, puiſque même il y a déja quelque tems que l'on a expoſé, de la part de l'Angleterre, tout ce qu'on veut faire ſervir pour charger leſdits Seigneurs Etats de l'agreſſion ; qu'il n'y a pas à douter, qu'après les informations très-veritables qui ont été données à Sa Majeſté par leſdits Seigneurs Etats, & de leur part, elle ne reconnoiſſe qu'il n'y a aucun fonds de Juſtice en ce que les Anglois avancent pour autoriſer leurs Armes, tant s'en faut pour faire paſſer leſdits Seigneurs Etats en cette guerre pour Agreſſeurs, ni pour donner aux hoſtilitez commencées en Europe le nom d'une guerre d'Afrique, lui ſouſigné s'offrant de faire connoître plus particuliérement, ſi beſoin en eſt, cette verité en tous les points où il y pourroit reſter aucune ombre de diſpute, ſi tant eſt qu'il en puiſſe reſter aucune.

Mais

Mais comment en peut-il rester aucune, puisque lesdits Seigneurs Etats, dès les prémiers débats avec l'Angleterre, ont communiqué à Sa Majesté tout ce qui pouvoit servir à l'assûrer de la justice de leur procédé, & de la sincérité de leurs intentions pour la conservation de la paix, & que Sa Majesté n'a jamais fait avancer une seule parole, qui pût marquer qu'elle ne restât entiérement satisfaite de leurs actions.

Outre que les cas arrivez, après la conclusion du dernier Traité entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, que les Anglois ont fait servir de sujet de plainte, ont été dénombrez, & la verité de ce qui s'y est fait par lesdits Etats deduite dans la proposition faite à Sa Majesté, & baillez par écrit par ledit soussigné le 29. du mois de Decembre passé, & qu'il n'y a rien en tout cela qui puisse marquer en la conduite desdits Seigneurs Etats que de la moderation & de la justice, & un soin très particulier à ne laisser aux Anglois le moindre sujet de juste plainte : Ce qui étant chose notoire, comme aussi que les cas arrivez devant la conclusion dudit Traité ne peuvent servir en aucune maniére à la justification des armes Angloises, selon le contenu dudit Traité ; les mêmes Anglois ne s'étant pas seulement plaint dans toutes ces entrefaites d'aucun de ces cas-là, & n'ayant demandé aucune reparation ; chose qui au moins devoit précéder la voye des armes : il n'en doit pas passer pour moins notoire & évident, que ceux qui par-tout ont été les prémiers à attaquer les Places, Forts, Navires, & Sujets desdits Seigneurs Etats, sont les veritables Agresseurs. Car

Car pour ce qui est de l'envoi du Vice-Amiral de Ruyter aux Côtes d'Afrique, il ne peut plus être mis en contestation, par les nouvelles de ce qu'il y fait en exécution de ses ordres, qu'ils n'ayent été tels que l'on se doive plûtôt étonner de la grande retenuë desdits Seigneurs Etats envers les Anglois, que de les accuser d'aucun excès à leur égard; & tant s'en faut que le quatorziéme Article dudit Traité entre l'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats leur ait ôté cette voye d'une légitime & nécessaire défense, dont ils ont usé contre les Usurpateurs de leurs Forts, Navires & Biens, qu'au contraire il leur en laisse l'entier usage en des termes très exprès, disant que les contrevenans seront punis, & non autres paroles, qui montrent que la punition, au cas susdit, a pû être faite par lesdits Seigneurs Etats, & qu'ils n'ont pas été obligez de laisser ces Usurpateurs dans leurs Forts, & d'aller solliciter la justice en Angleterre tout un an durant.

Et puisque par les éclaircissemens sur ces points est entiérement levé tout ce que Sa Majesté a avancé dans sa prémiére réponse à ladite proposition devoir être de plus près examiné avant qu'il se déclarât en conformité de ladite Alliance, lesdits Seigneurs Etats auroient tort d'appréhender de plus longs délais, dans l'attente où ils sont de devoir à la fin jouir de l'accomplissement de la parole Royale de Sa Majesté, qui paroit si clairement engagée en cette rencontre. Ce premier Février 1665.

VAN BEUNINGEN.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 5. Février 1665.

L'Ordinaire eſt arrivé ſi tard, que je ne pourrai pas faire réponſe aux deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du paſſé. Monſieur de Wit eſt ſi occupé dans les déliberations qu'on prend à l'Aſſemblée, qu'il n'eſt pas viſible. Son crédit a paru en faiſant paſſer & agréer dans toutes les Villes le double des impoſitions ordinaires & le deux-centiéme denier. Le tout montera à vingt-cinq millions, & cela ſe leve ſans aucune difficulté, les Villes mêmes offrant d'en faire les avances. Ce qui eſt de plus conſidérable, c'eſt le conſentement que la Ville d'Amſterdam a donné de l'interdiction de toute ſorte de Commerce pour un an, même des pêches du harang & de la baleine, dont l'Etat profite de douze mille matelots qui étoient employez audit Commerce. Il ne ſe peut pas voir plus d'union ni plus de chaleur qu'il y a dans ces Provinces pour ſoutenir cette nouvelle guerre. La ſuite du tems fera voir quels évenemens elle produira. Cependant comme je dois rendre compte à Vôtre Majeſté de l'état des affaires préſentes, je dois l'avertir, qu'après la lecture de la dépêche de Mon-

Monſieur van Beuningen du 30. à Meſſieurs les Etats Généraux, on ne doute plus que les longueurs qui paroiſſent dans l'examen qui eſt l'agreſſeur, ne ſoient un indice que Vôtre Majeſté ne veut pas tenir le Traité, & les veut laiſſer engager pour profiter de leurs débris. C'eſt ainſi qu'on en parle dans les Aſſemblées, & dans toutes les Compagnies de la Haye.

Un de mes amis, & qui a du plaiſir de voir tous les Eſprits préoccupez que Vôtre Majeſté manque au Traité, m'a dit ſçavoir avec certitude qu'on a donné ordre à Monſieur van Beuningen de demander la derniere réponſe de Vôtre Majeſté, & que ſi elle eſt douteuſe comme les autres, il a ordre de s'en revenir, & laiſſer la négociation entre les mains de Monſieur Boreel.

Meſſieurs les Etats ont nommé deux Ambaſſadeurs Extraordinaires pour Suéde & Dannemarc, qui doivent partir dans peu de jours, pour ſçavoir auſſi la réſolution de ces Couronnes. Vôtre Majeſté n'ayant pas pris la ſienne ſur le parti qu'elle doit prendre, elle a grande raiſon de ne parler pas le prémier ſur la Neutralité; & comme les Lettres de Monſieur van Beuningen ont fait connoître à Meſſieurs les Etats, que de faire cette ouverture, c'eſt ſe relâcher du Traité qui leur eſt tout-à-fait avantageux, & qu'ils ont approuvé ſa penſée, je ne voi pas que cette propoſition puiſſe aller plus avant.

Vôtre Majeſté ſçait ſes intérêts, & connoit

noit mieux que personne ses affaires ; je ne lui parlerai que de ce que je vois ici, afin qu'un jour elle ne m'en fasse pas des reproches.

Si le Traité de 1662. ne s'exécute, on croit ici tout ce qui a été dit depuis deux mois par la cabale d'Espagne : on prend les délais pour examiner qui est l'agresseur, pour un amusement, qu'ils disent leur être plus nuisible que de ne tenir pas le Traité ; & comme certainement ils prendront bientôt une resolution qui ne sera pas agréable à Vôtre Majesté, pénétrant bien que toutes choses tournent à cela, j'ai estimé l'en devoir avertir, afin qu'elle prenne ses mesures sur le parti qu'elle doit prendre.

Si Messieurs les Etats viennent à quelque resolution qui les sépare de Vôtre Majesté, il seroit à souhaiter deux choses ; l'une, qu'elle traitât de la Duché de Cleves & Comté de Meurs avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ainsi qu'il avoit fait avec feu Monsieur le Prince d'Orange dix jours avant sa mort, par le moyen de Madame la Princesse d'Orange Doüairiere, dont les conditions étoient, que le Prince lui donnoit la Comté de Meurs, qui est une Souveraineté relevant de l'Empire, valant quatre vingt mille livres de rente, & trois millions de livres en argent comptant, & six cens mille livres à Madame la Princesse sa Mere, pour le soin qu'elle avoit pris d'y disposer l'Electeur. Le projet de ce Traité a été trouvé par les Etats dans la Cassette du Prince après sa mort.

L'au-

L'autre, la prémiere manquant, ſeroit de traiter avec le Duc de Neubourg de la Duché de Juliers. Ayant l'un ou l'autre de ces Païs, & des Troupes qui y peuvent être logées fort commodément, avec l'alliance de l'Electeur de Cologne, de celui de Brandebourg & du Duc de Neubourg, Vôtre Majeſté mettroit en peu de tems une Armée conſidérable ſur pied, ſans faire des levées que dans les Etats de ces trois Princes; ce qui étant joint à un vieux Corps François que Vôtre Majeſté y tiendroit toûjours, je la puis aſſûrer qu'on feroit bien agir Meſſieurs les Etats comme elle voudroit, & qu'ils n'oſeroient pas prendre le parti de ſoutenir la Flandre, ſi elle avoit une Armée poſtée dans un de ces lieux-là.

Maſtricht feroit le même effet, mais dans les impreſſions qu'ils ont, il n'y a plus d'apparence d'y ſonger.

Tout ce qui va aux Etats ne peut être ſecret, & ce n'eſt pas par la voye de mon homme qu'on a eu avis de ce qui s'eſt paſſé dans les Conférences de Monſieur de Lionne & de Monſieur van Beuningen : deux jours après la reception des Lettres aux Etats Généraux elles ſont publiques, parce qu'on en donne Copie à chaque Député pour les envoyer à leurs Provinces; ainſi cela paſſe par les mains de ſept, & chacun a ſes amis, à qui il donne Copie de tout ce qui ſe fait.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Février 1665.

JE n'ai le tems cette fois-ci de vous écrire qu'un mot, étant accablé d'affaires. J'ai reçû vôtre dépêche du 29. Vous avez admirablement bien répondu à Monsieur de Wit, lorsqu'il vous a parlé avec hauteur, & qu'il vous a dit, qu'il valoit mieux une fois pour toutes voir clairement si le Roi veut tenir le Traité, &c. Monsieur van Beuningen m'a vû ce matin, & m'a pressé à son ordinaire. Je lui ai dit que le Roi attend aujourd'hui ou demain Monsieur de Ruvigny, à l'arrivée duquel il sçauroit si on peut esperer, ou non, un accommodement; après quoi je croyois qu'il prendroit sa resolution, & qu'il s'assûrât cependant que nos intentions étoient bonnes; ce qui est vrai.

Il a vû depuis Monsieur de Turenne, à ce que j'ai sçû, qui lui a tenu un fort bon discours, lui disant beaucoup de choses qui ne peuvent jamais sortir de ma bouche, parce que je parle toûjours de la part du Roi, & qu'un tiers peut donner des conseils: la substance a été, qu'ils ne se conduisoient pas bien de presser le Roi d'une déclaration, parce qu'en effet il y a, si l'on veut, cent bonnes raisons à leur dire, pour

les-

leſquelles le Roi peut prétendre que le cas de la garantie du Traité n'eſt pas celui dont aujourd'hui il eſt queſtion, & qu'ils devroient ſe contenter de ſçavoir, que Sa Majeſté ne veut pas qu'ils ſuccombent, & croit avoir grand intérêt de l'empêcher; qu'avec ce fondement ils ne peuvent perir, & en peuvent tirer de grands avantages, & autres choſes ſemblables. Monſieur de Turenne croit avoir convaincu ledit van Beuningen, & qu'il pourra écrire cet ordinaire en termes bien differens des autres: vous vous en appercevrez bien-tôt de de-là.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 12. Février 1665.

LE 7. de ce mois l'Aſſemblée de Hollande ſe ſepara juſques au 20. qu'elle doit recommencer. J'ai peu de choſe cet ordinaire à mander à Vôtre Majeſté. Je lui rendrai ſeulement compte de la viſite que Monſieur de Wit m'a renduë, laquelle s'eſt paſſée avec moins de hauteur que la précédente, me diſant qu'il falloit avoir patience, quoique les délais que Vôtre Majeſté apporte à ſe déclarer ſuivant le Traité de 1662, leur cauſe beaucoup de préjudice.

Il me communiqua la Lettre que Monſieur

ſieur van Beuningen lui écrit, qui marque avoir vû Monſieur de Lionne, & n'avoir retiré encore aucune certitude pour leur ſecours pendant les quatre prémiers mois; qu'il lui avoit ſeulement dit que Vôtre Majeſté attendoit Monſieur de Ruvigny, & qu'enſuite elle prendroit ſes réſolutions; que cependant il le pouvoit aſſûrer que Vôtre Majeſté avoit des intentions très-bonnes & ſincéres pour les intérêts de Meſſieurs les Etats, le tout en termes généraux, ſans pouvoir tirer aucune conſéquence aſſûrée de ce qui arrivera.

Il lui écrit de plus la Conférence qu'il a euë avec Monſieur de Turenne, dont la ſubſtance eſt, que Vôtre Majeſté ne laiſſeroit pas perir Meſſieurs les Etats, qu'elle avoit écrit fortement aux Couronnes du Nord pour prendre leur parti, & qu'elle auroit pû trouver, ſi elle eût voulu, des prétextes aſſez forts pour s'exempter du Traité de 1662., n'étant pas bien clair qui eſt l'agreſſeur, des Anglois ou des Etats, ſi ſes intentions n'étoient bonnes. Sur quoi il a répondu, qu'il n'y avoit pas à douter, ſur tout ce qu'il a produit, que les Anglois ſont agreſſeurs, & qu'ainſi ce ne ſeroit pas ce prétexte qui retarderoit l'effet du Traité, mais bien plûtôt quelque cauſe ſecrete que le tems découvriroit; qu'il eſpéroit toûjours aux bonnes intentions de Vôtre Majeſté, & à l'effet de ſes favorables interceſſions envers les Couronnes du Nord.

Je lui répondis à tout ce que deſſus, que puiſque Monſieur de Lionne, qui parle

de

Digitized by Google

de la part de Vôtre Majeſté, aſſûre Meſſieurs les Etats de ſes bonnes intentions, ils doivent être en repos, & agir ſur cette confiance que Vôtre Majeſté eſt leur meilleur ami.

Mais que j'étois obligé de l'avertir, que j'apprehende que dans la ſuite du tems la conduite de Meſſieurs les Etats ne ſera pas agréable à Vôtre Majeſté, s'ils n'y apportent les remédes néceſſaires.

Que Vôtre Majeſté ſe plaignoit qu'il n'y avoit nul ſecret parmi eux; qu'en Angleterre & en Eſpagne on avoit eu les Copies des Lettres que Monſieur van Beuningen a écrit à Meſſieurs les Etats ſur tout ce qui s'eſt paſſé dans diverſes Conférences qu'il a euës avec Monſieur de Lionne; que s'il faut rendre les affaires qu'on traite publiques, il faut en même tems renoncer à toutes ſortes de Traitez avec eux, n'y en ayant point dont l'éxécution ne demande des reſerves & du ſecret.

Et ſur cela je lui propoſai ce que j'arrêtai avec Monſieur le Prince d'Orange en l'année 1638., que le feu Roi devoit attaquer St. Omer, & le Prince Anvers. Je tombai d'accord avec lui, que je ferois le Traité avec Meſſieurs les Etats, ſans que l'article des Places y fût compris, lequel Traité ſeroit envoyé à l'ordinaire dans les Provinces, & qu'on me donneroit ſept Commiſſaires dépendans du Prince pour traiter avec moi, & pour faire un Article ſecret, où les Places ſeroient nommées, ce que j'ai continué tous les ans juſques à

Digitized by Google

la mort du feu Roi, ayant fait durant treize ans tous les Traitez de Campagne, sans que les Etats Généraux ayent sçû quelle Place nous devions attaquer; qu'il me sembloit qu'il pourroit agir de même, & faire nommer sept Commissaires pour entendre les affaires secretes, avec pouvoir de les resoudre sans que cela passât par les Etats Généraux. Il me témoigna que c'étoit la voye la plus sûre, qu'il le proposeroit dès que l'Assemblée de Hollande seroit de retour; & que s'il la peut porter à y consentir, il ne doute pas d'y faire venir toutes les autres Provinces.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant reçû plaintes de Charles Lamnel & de Philippe Mercier, Maîtres des Vaisseaux François nommez l'Esperance & le St. Valery, de ce qu'on les empêche de sortir de Rotterdam pour s'en retourner en France, a crû les devoir porter à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise de donner ordre au College de l'Amirauté de ladite Ville, de les laisser partir sans aucun empêchement. Et comme, outre le grand préjudice des Marchands, il

Digitized by Google

il ne se pourroit ensuivre que des inconveniens très-fâcheux, si d'autres Vaisseaux venoient à être retenus de même, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries, de n'accorder pas seulement la permission de sortir aux deux Vaisseaux ci-dessus, mais encore aux autres François, qui, sous quelque mal-entendu, pourroient être retardez de même à l'avenir, & que la resolution qui sera prise sur le présent Mémoire serve pour tous les Vaisseaux François qui se pourroient trouver en la même peine: ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire espére de la justice & de l'équité de Vos Seigneuries, & même qu'elles y apporteront remede sans aucun délai. Donné à la Haye le 12. Février 1665.

D'ESTRAD.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 13. Février 1665.

J'Ai reçû votre dépêche du 5. de ce mois, où j'ai vû les mauvais & faux jugemens qu'on commence à faire dans les Provinces Unies des sentimens que j'ai pour le bien de leur Etat. Je ne m'en mets pas beaucoup en peine, parce que la suite leur fera voir qu'ils se sont abusez. J'ai cependant occasion de remarquer, que ces Peuples songent fort à leurs intérêts, & se souviennent très-peu de celui d'autrui, quand ils

Digitized by Google

preſſent une déclaration, qui non ſeulement ne peut préſentement ſervir à rien qu'à flatter leur paſſion contre l'Angleterre, mais qui peut leur être nuiſible en beaucoup de maniéres. Il me ſeroit même fort aiſé, ſi j'avois l'intention qu'ils croyent, de leur donner une réponſe négative, & de leur prouver par de très-pertinentes raiſons, ſinon à ceux qui ſont préoccupez, du moins à toutes perſonnes deſintéreſſées, que nous ne ſommes point dans le cas du Traité de 1662.; mais je n'en veux pas venir là, comme peut-être leur procedé d'aujourd'hui & leur viſée pour l'avenir le mériteroient, parce que quand je n'aurois point de Traité avec eux, mon intérêt eſt qu'ils ne ſuccombent pas en cette guerre, & que j'ai reſolu d'agir ſuivant ces intérêts, mais non pas entierement ſelon leur caprice. Au reſte, s'ils prennent pendant ce petit intervalle quelque réſolution qui me doive déplaire, comme vous témoignez l'apprehender, je ne ſçai ſi ce ne ſeroit point ce qui me conviendroit le plus; car je pourrois dès le lendemain conclure avec l'Angleterre ſur des offres très-avantageuſes qu'elle me fait; ce que je ne puis avec honneur, tant que les Etats ne feront point de démarches contre mes intérêts, & ne recevront aucune autre protection que la mienne. Ruvigny arriva hier de Londres, & ſur les Relations qu'il m'a faites de l'état de cette Cour-là, & des divers ſentimens de tous ceux qui y font quelque figure, j'ai pris la reſolution d'y envoyer dans fort peu de

jours

Digitized by Google

jours une célébre Ambaſſade Extraordinaire, compoſée de trois perſonnes, dont un Prince ou un Officier de ma Couronne ſera le Chef, le Sieur de Commînges le ſecond, & le troiſiéme un homme d'affaires & d'experience. Le but que je me propoſe en cela eſt, par cette démonſtration de grand éclat, qui devra d'ailleurs fort ſatisfaire les Provinces Unies, de preſſer vivement l'accommodement, & d'y travailler ſur les lieux ſans diſcontinuation, le Sieur van Beuningen étant lui-même perſuadé par les derniers avis qu'il a reçus de Londres, que le Roi de la Grande Bretagne & la plûpart de ſes Miniſtres le ſouhaitent intérieurement, quoiqu'ils ne veuillent pas bien s'en expliquer encore, à cauſe de l'engagement que la Cour a pris avec le Parlement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 13. Février 1665.

MOnſieur van Beuningen m'a écrit un billet ce matin, pour me faire ſçavoir qu'il avoit appris que Monſieur de Ruvigny avoit hier rendu compte au Roi de toutes choſes, & pour me demander s'il ne me pourroit point voir, pour apprendre de moi la reſolution de Sa Majeſté. J'ai répondu, que le Sieur de Ruvigny avoit

Digitized by Google

commencé à entretenir Sa Majesté, & n'avoit pas achevé, & qu'il lui falloit outre cela quelque tems pour déliberer sur la matiére. J'en ai usé de la sorte, afin que vous fussiez le prémier qui publiât la resolution que Sa Majesté a prise d'envoyer une Ambassade d'éclat en Angleterre, dont je vous dirai confidemment entre vous & moi, que les derniers ordres, en cas qu'on ne puisse faire l'accommodement, seront fort avantageux à l'Etat. Pour le choix des personnes, je crois que ce sera Monsieur de Metz & Monsieur Courtin; mais je vous prie de n'en parler encore à personne, car je ne sçai si Monsieur de Metz se trouvera en état de faire ce voyage.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 19. Février 1665.

DAns la visite que Monsieur de Wit m'a renduë incontinent après l'arrivée de l'ordinaire, je lui ai communiqué la resolution que Vôtre Majesté a prise d'envoyer en Angleterre deux Ambassadeurs pour moyenner un accommodement, & témoigner par-là l'affection qu'elle a pour Messieurs les Etats, ne perdant aucune occasion de leur procurer le repos & la liberté de leur Commerce par une paix.

Il m'a répondu, qu'il ne croyoit pas cette Am-

Digitized by Google

Ambaſſade Extraordinaire fort utile, ſi elle n'étoit accompagnée du ſecours que Vôtre Majeſté leur doit donner pendant les quatre prémiers mois.

Qu'il ne me pouvoit céler que Meſſieurs les Etats avoient fort ſur le cœur trois choſes:

La prémiere, que juſques à préſent on n'a pû tirer la parole de donner le ſecours à quoi Vôtre Majeſté eſt obligée par le Traité de 1662.

La ſeconde, qu'on ne parle pas franchement, ni avec ſincerité, mais avec des défaites continuelles à leurs Miniſtres.

Et la troiſiéme, que ſur toutes les recommandations & offices que leurs Miniſtres ont déſiré de Vôtre Majeſté, tant pour l'Angleterre que pour les Couronnes du Nord, on s'eſt contenté de leur dire qu'on écrit favorablement, ſans dire comment, ni avoir donné Copie des Lettres; que ce procedé avec tant de reſerve ne préſageoit rien de bon pour eux; qu'il en avoit du déplaiſir, étant un de ceux qui avoient le plus contribué à une liaiſon étroite entre la France & cet Etat.

Que pour me faire voir combien cette affaire étoit examinée de toutes les Provinces, il vouloit me dire, que leur intention avoit été au commencement qu'on ne donnât pas de ſecours pendant les quatre mois, & que l'article avoit été couché ainſi par leurs Ambaſſadeurs; mais que Vôtre Majeſté ne le voulut pas paſſer de cette ſorte, & ordonna qu'il fut expédié en la forme qu'il eſt. Ce qui fait que c'eſt un préa-

Digitized by Google

lable, & qu'il faut commencer le Traité par-là, ou bien y contrevenir.

Je lui ai repliqué les mêmes choſes que j'ai déja mandé pluſieurs fois à Vôtre Majeſté par mes précédentes dépêches, & y ai ajouté, qu'il me ſembloit qu'il prenoit mal le ſoin & l'application avec leſquels elle ſe porte pour procurer la paix à Meſſieurs les Etats, & que de faire un acte d'ennemi en même tems qu'on veut ramener les eſprits échauffez, comme celui du Roi d'Angleterre contre cet Etat, c'eſt prendre le contrepied, & qu'on ne voit guéres de négociation réüſſir par cette maniére d'agir.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majeſté, eſt que ces gens-ci voyent leur intérêt par l'exécution du Traité, & n'en veulent pas démordre; ils donnent des ordres conformes à ce que deſſus à Monſieur van Beuningen.

Vôtre Majeſté peut ſe repréſenter que, quoi qu'elle faſſe, hors de donner le ſecours, elle ne les contentera pas; & qu'ils agiront dans le tems pour ſes intérêts tout autrement qu'elle ne voudra; je dois en conſcience l'en avertir, & je le ſçai de tant d'endroits, que ſi elle n'a en main de quoi ſe faire tenir parole, ils lui manqueront infailliblement, & je ſçai à n'en point douter, qu'on a reſolu de ſe ſervir de tous les délais & défaites dont on uſe avec Monſieur van Beuningen qui eſt en France.

M. E.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Février 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le St. Gir[illegible], de Bourg près de Bordeaux, du port d'environ ſoixante Tonneaux, dont eſt Maître Pierre Bruet, & un autre nommé la Fortune, de Peneff, du port d'environ quatre-vingt Tonneaux, dont eſt Maître Jaques Lobodó, tous deux François, ayant été chargez à Amſterdam, il y a plus de deux mois, de Harangs, Sucre & Tables, & même obtenu leur permiſſion dès ce tems-là de l'Amirauté de ladite ville de s'en retourner en France, ils ont toûjours été depuis retenus par les glaces; & comme ils craignent à préſent que, ſuivant les derniers Placards de Vos Seigneuries, l'Amirauté d'Amſterdam ne les empêche de ſe mettre en voile, l'Ambaſſadeur Extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries, d'ordonner à l'Amirauté de ladite ville, de les laiſſer joüir de la permiſſion qu'elle leur a déja donnée, ou de la leur accorder de nouveau à tous deux de ſortir, nonobſtant leſdits Placards à leur égard, & eſpére qu'elles y apporteront d'autant moins de difficulté, qu'ils ont effectivement & entierement payé leurs Marchandiſes

d'eux dont ils les ont achetées, long-tems avant les Placards de défenses de sortir, & que, comme la plus grande partie de leurs charges est de Saline, qui n'aura plus aucun débit hors le Carême, elles auront la bonté de les expédier promptement & sans resumption, pour ne leur pas causer la perte de leurs Marchandises.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie aussi Vos Seigneuries de donner ordre au même Collége de l'Amirauté, de laisser sortir sept ou huit petits Vaisseaux qui y ont été achetez pour la Compagnie des Indes de France, lesquelles n'étant que de huit ou dix petites piéces de canon, & de très-peu de consequence, il se promet que Vos Seigneuries en permettront d'autant plus facilement la sortie, que d'ailleurs ils n'en pourroient pas tirer grand service dans la conjoncture de leur Armée Navale, y en ayant grande quantité d'autres de plus de consideration & plus capables d'y servir. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 20. Février 1665.

J'Ai reçu vôtre Lettre du 12., qui ne m'oblige à vous y faire autre réponse que pour vous dire, que j'approuve fort

fort l'expedient que vous avez proposé au Sieur de Wit d'en uſer pour le ſecret de ce qui ſe pourra paſſer entre moi & les Etats, de la même maniére que vous faiſiez autrefois dans les Traitez de Campagne pendant la guerre, quand il faloit cacher aux Etats mêmes, pour garder mieux le ſecret, le nom des places des Ennemis que l'on convenoit d'attaquer de part & d'autre; & ſi ledit Sieur de Wit fait prendre cette réſolution dans la prochaine Aſſemblée, on en tirera pluſieurs avantages pour le bien même de la Négociation de l'accommodement, le Roi d'Angleterre demeurant toûjours dans l'incertitude & dans la crainte de ce qui ſe paſſera entre nous. Il faudra ſeulement ſonger à faire un ſi bon choix des ſept perſonnes qui devront avoir connoiſſance de tout, que je puiſſe être bien aſſûré de leur foi & de leur ſilence, & pour cela il me ſemble que vous devez avoir la plus grande part à cette élection.

Je chargeai Lionne de vous mander la ſemaine paſſée la réſolution que je venois de prendre, d'envoyer une célébre Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, & les motifs qui m'y avoient convié. Je vous dirai maintenant que j'ai déja choiſi les perſonnes pour cet important Emploi, & que j'ai jetté les yeux ſur mon Oncle le Duc de Verneuil, le Sieur de Commingès, & le Sieur Courtin, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat & Maître des Requêtes ordinaires de mon Hôtel, que je preſſerai ex-

trêmement de partir, afin qu'ils puissent avoir le tems nécessaire de négocier l'ajustement, avant l'arrivée de la saison où les deux Flotes que l'on prépare se pourront mettre en mer. Vous communiquerez de ma part aux Etats Généraux cette resolution que j'ai prise, & qui leur fera sans doute connoître, & à tout le monde, par cette démonstration éclatante, & vraisemblablement utile, à quel point je les considere, & combien leurs intérêts me sont à cœur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 20. Février 1665.

MOnsieur Boreel m'a envoyé, il y a quelques jours, deux Lettres de Messieurs les Etats au Roi; l'une sur la prise d'un Vaisseau Hollandois par une Fregate Angloise, dans le Havre & sous le Canon de Boulogne, à ce que dit la même Lettre; l'autre, pour faire sçavoir à Sa Majesté, qu'ils pretendent clairement revendiquer leurs Navires, en quelque lieu & tems qu'ils les rencontreront, parce qu'ils ont été pris ou arrêtez dans les Ports d'Angleterre, avant qu'il y ait eu aucune dénonciation de guerre, suppliant Sa Majesté d'avertir ses Sujets, de ne point acheter ces Navires, que les Anglois font vendre, d'autant que les habitans des Provinces,

Digitized by Google

vinces ont leur droit acquis sur un bien qui leur a été ôté par violence durant la Paix.

J'aurai le bien de vous dire sur la prémiére, qu'ayant voulu m'informer du fait par Monsieur le Maréchal d'Aumont, il m'a dit qu'un Navire Hollandois étant dans le Havre comme à sec, la Fregate Angloise, profitant du retour de la Marée, se jetta sur ledit Vaisseau avec tant de vîtesse, qu'elle l'enleva presque en un instant, avant que ni le Canon de Boulogne, ni les assistances qu'on se mit aussi-tôt en devoir de lui envoyer, le pussent empêcher. Il n'est donc pas vrai, comme on l'a donné à entendre à Messieurs les Etats, selon que leur Lettre parle, que le Vaisseau Anglois ait donné la chasse à celui de Hollande, qui s'étoit enfin refugié sous le canon de Boulogne; mais, de quelque sorte que la chose se soit passée, la difference n'est pas grande, & Sa Majesté écrira demain à Monsieur de Comminges, & lui donnera ordre de faire de vives instances au Roi de la Grande Bretagne pour la restitution de cette prise, dont vous pouvez cependant faire part à Monsieur de Wit, ou auxdits Sieurs Etats Généraux, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

Vous lui direz, s'il vous plaît, aussi touchant l'autre Lettre desdits Sieurs Etats, que Sa Majesté y fera considération: elle désire que vous vous arrêtiez là, sans en dire davantage, afin de ne nous condamner pas nous-mêmes à ne pouvoir soutenir les Fran-

Digitized by Google

çois qui auroient déja acheté lesdits Vaisseaux; mais en effet, (sans qu'il soit nécessaire de le dire de de-là) on donnera avis de la chose dans tous nos Ports, afin que nos Marchands ne s'engagent plus à de pareils achats.

Monsieur van Beuningen me vit hier matin, & il me témoigna que Messieurs les Etats auroient grande joye, & se tiendroient fort obligez au Roi, de la résolution que Sa Majesté avoit prise d'envoyer une si célébre Ambassade en Angleterre pour leurs intérêts. Il ne me pressa pas moins qu'à l'accoûtumée sur la déclaration de Sa Majesté en leur faveur & sur l'exécution du Traité, me voulant persuader, que le simple envoi d'une somme de quarante mille écus pour un mois de subside avanceroit plus l'accommodement que l'Ambassade même, parce qu'aussi-tôt les deux Couronnes du Nord suivroient le même exemple. Je tâchai au contraire de lui prouver, qu'il pressoit le Roi d'une chose qui leur seroit plus préjudiciable qu'avantageuse, en ce que le Roi d'Angleterre auroit tout droit de rejetter son entremise pour l'accommodement, dès qu'il se seroit déclaré de cette sorte, & que pour une somme de nulle importance pour eux, ils nous auroient fait rompre & perdre en un instant toutes les espérances qu'on peut encore concevoir.

J'oubliois de vous dire, que je touchai quelque chose à Monsieur van Beuningen, s'il ne seroit point à propos & utile qu'il passât en Angleterre avec Messieurs les Ambassa-

Digitized by Google

baſſadeurs, le Roi de la Grande Bretagne ayant dit, lorsqu'on lui a parlé de ce voyage, qu'il y pouvoit aller & qu'il ſeroit écouté; mais qu'il ne deſiroit point qu'on pût dire qu'il l'eût demandé. Ledit Sieur van Beuningen me dit, qu'avant qu'il y eût aucune rupture, ſes Maîtres lui avoient donné le pouvoir de paſſer à Londres, ſi le Roi le trouvoit à propos, mais qu'à préſent il lui faudroit de nouveaux ordres, & qu'il en écriroit.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 29. Février 1665.

LE Courier ne fait que d'arriver, & il eſt ſi tard que je ne pourrai exécuter que demain ce que Vôtre Majeſté m'ordonne par ſa Lettre du 20. de ce mois.

Cependant je lui dois dire, que depuis l'arrivée de l'Aſſemblée de Hollande, Meſſieurs les Etats témoignent agir encore avec plus de vigueur qu'ils ne faiſoient pour ſoutenir la guerre. Ils ont reſolu de lever 6600. hommes de pied & 800. Chevaux d'extraordinaire, & de mettre 4000. hommes de plus ſur la Flote.

Ils diſent aſſez hautement, que Vôtre Majeſté ne leur donnant pas le ſecours promis par le Traité de 1662., il faut qu'ils cherchent les moyens de ſe ſoutenir d'eux-mêmes,

Digitized by Google

mes, & que les Anglois ont assez gagné, que de disposer Vôtre Majesté à ne tenir pas le Traité, & à leur faire voir qu'ils se sont mécomptez.

Voilà les discours ordinaires qui se tiennent à présent dans l'Assemblée & dans les Villes, dont je crois être obligé de donner avis à Vôtre Majesté. Elle aura vû par ma derniére dépêche le sentiment de Monsieur de Wit, qui est conforme, à ce qui m'a paru depuis, à celui de Messieurs les Etats touchant l'Ambassade Extraordinaire qu'elle a resolu d'envoyer en Angleterre. Ils ne témoignent pas en avoir de la joye, & prennent cette démarche avec bien de l'indifference. Ce qu'il y a à remarquer, est la reflexion qu'ils font à présent de tout ce qui leur a été dit, il y a trois mois, par la cabale d'Espagne & par Downing, lesquels ont assûré sçavoir avec certitude, que Vôtre Majesté ne se déclareroit pas, mais tireroit les affaires en longueur par des prétextes, pour les laisser embarquer à la guerre, & profiter du débris des uns & des autres. Cela est si fort imprimé dans leur esprit, que je ne vois pas qu'on puisse les en détromper.

Je donnerai demain part à Messieurs les Etats de la Résolution que Vôtre Majesté a prise d'envoyer cette Ambassade Extraordinaire en Angleterre pour leurs intérêts.

Je suis informé d'un lieu sûr, qu'il se traite secretement quelque accommodement entre le Roi d'Angleterre & cet Etat. On ne

ne m'en a rien dit ici, mais Monſieur de Comminges le pourra mieux pénétrer, parce que c'eſt en Angleterre que cette négociation ſe fait.

Vôtre Majeſté peut prendre ſes meſures, que tout ce qu'elle fait ne contente pas les Etats, & qu'ils ſont plus mal ſatisfaits qu'ils ne témoignent de ce qu'elle ne s'eſt pas déclarée. Je ſuis aſſûré que s'ils ſongent à s'accommoder avec les Anglois ſans la participation de Vôtre Majeſté, ils le feront. Downing eſt plus accommodant que par le paſſé, & voit preſque tous les jours les Députez des Villes.

Vôtre Majeſté connoît mieux que perſonne l'état de ſes affaires, & ce qui lui convient le mieux : je m'arrêterai ſeulement à lui rendre un compte exact de tout ce qui ſe dit & ſe paſſe ici, afin qu'elle y faſſe ſes réflexions ſelon ſa prudence ordinaire.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Février 1665.

VOus verrez par la Lettre du Roi l'état de toutes choſes : je crois que la confiance ſe perd, & il n'eſt pas aiſé de la remettre dans l'Eſprit des peuples ; le Roi peut prendre ſes meſures là-deſſus. Les Etats croyent à préſent véritable tout ce qui

Digitized by Google

qui leur a été dit, il y a trois mois, tant par la Cabale d'Eſpagne que par Downing. Vous voyez plus clair que moi, pour juger juſqu'où cela peut aller; mais ne vous attendez à rien de ces gens-ci: dans l'eſprit où ils ſont, ils diſſimuleront aſſûrement juſqu'à ce qu'ils puiſſent faire leur coup: je crains qu'ils ne s'accommodent avec les Anglois, & que nous n'ayons contenté ni l'un ni l'autre parti. En ce cas-là on auroit bien de la peine de faire des progrès en Flandre quand le cas écherra, ni d'établir le Commerce; les forces de ces deux Etats étant d'accord, nous en empêcheroient le ſuccès.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Février 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé de Maréchal Phebus, du port d'environ quatre-vingt-dix tonneaux, dont eſt Maître Helye Suyrre de Semozadt, François, étant venu chargé de Vins de la Riviere de Bordeaux, & arrivé à Amſterdam dès le prémier Janvier de la préſente année, il n'auroit pû juſques à préſent s'en re-

Digitized by Google

retourner en France, à cause des glaces continuelles qui l'en ont empêché; Et comme il craint à present que Messieurs du Collége de l'Amirauté de ladite Ville n'aportent de la difficulté à son départ, à cause des derniers Placards de Vos Seigneuries, & même au transport en France de quelques balles de poivre & autres Marchandises qu'il est prêt à charger, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre au Maître dudit Vaisseau, de charger la Marchandise qui se trouvera achetée & entiérement payée, & de s'en retourner en France à présent que les glaces sont rompuës, & pour cet effet ordonner à Messieurs de l'Amirauté de ladite Ville, de n'aporter aucun empêchement tant à sa charge qu'à son départ, avec le plus de diligence qu'il sera possible. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait entendre de tems en tems à Vos Seigneuries, que les in-

intentions que le Roi ſon Maître a toûjours euës, & continué d'avoir, pour tout ce qui regarde leur intérêt & leur avantage, ne pourroient être meilleures ni plus ſincéres qu'elles ſont, s'acquite avec joye de l'ordre qu'il a de Sa Majeſté, de leur confirmer de nouveau cette verité, en leur donnant part, comme il fait, de la reſolution qu'elle a priſe d'envoyer, dans très-peu de tems, une célébre Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, pour tâcher de faire tomber (avec plus d'efficace que n'a fait ſa médiation ci-devant offerte,) le Roi de la Grande Bretagne à un accommodement, & une pacification de tous les différens qui ſont le ſujet de la Guerre où ils ſont prêts d'entrer, & la prévenir : Et Vos Seigneuries peuvent remarquer l'importance de cette Ambaſſade, par le choix des perſonnes qui la compoſeront, puiſqu'un Prince comme Monſieur le Duc de Verneuil, Oncle de Sa Majeſté, en doit être le Chef, & que Monſieur de Comminges, Ambaſſadeur en Angleterre, & Monſieur Courtin, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Maître des Requêtes ordinaires de ſon Hôtel, ſont nommez Ambaſſadeurs Extraordinaires avec lui, & conjecturer de-là ce qu'Elles doivent attendre, non ſeulement de l'éclat de cet envoi, mais auſſi du ſoin & de l'application ſerieuſe que Sa Majeſté y apporte. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a auſſi ordre d'aſſûrer Vos Seigneuries, que dès que Sa Majeſté a été avertie par une de leurs Lettres de la priſe d'un Vaiſſeau Hollandois à la vûë de Boulogne, par une Fregate Angloiſe, qui l'eut plûtôt enlevé qu'il ne pût être ſe-

Digitized by Google

secouru, ainsi que l'on se mit en devoir de faire, Elle a chargé son Ambassadeur en Angleterre, de faire de vives instances au Roi pour la restitution de cette prise: Et que, sur une autre Lettre dans laquelle Vos Seigneuries déclarent qu'elles reclameront & revendiqueront leurs Navires pris & vendus en Angleterre, où ils les rencontreront, Sa Majesté y fera la réflexion que mérite la matiére. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ajoûte, qu'il espére que Dieu benira les travaux que le Roi son Maître se donne en la considération de Vos Seigueuries, & qu'elles auront sujet d'être satisfaites de leur bon succès. Donné à la Haye le vingt-septième jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 27. Février. 1665.

IL seroit à désirer que vous prissiez cette fois, de ce correspondant, la Copie de la Lettre que Monsieur van Beuningen écrira par cet ordinaire à Monsieur de Wit; car j'ai eu ce matin avec lui une conversation bien forte, où il me semble de lui avoir gagné en toutes choses le fort de l'Epée, & l'avoir reduit à n'avoir pas le mot à repliquer. Il n'a pas laissé, en nous séparant, de me remercier beaucoup de tout ce

ce que je lui avois dit avec ouverture de cœur, témoignant qu'il eſt plus aiſe qu'on lui diſe ſes veritez, que quand on ne lui parle point, & qu'on lui céle ſes ſentimens. Je crains cependant de vous avoir fait de-là de une affaire dont vous vous demêlerez le mieux que vous pourrez; car pour avoir plus d'occaſion de les leurrer, je lui ai dit, que Monſieur de Wit ayant témoigné ne faire nul cas de l'Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre ſans le ſecours, ç'a été un grand bonheur que vous vous ſoyez aviſé de ne le mander qu'à moi, parce que ſi le Roi eût ſçû ce procedé, il auroit indubitablement changé de réſolution, & dit à Monſieur de Verneuil qu'il ne fît aucun préparatif.

J'avouë que, contre mon ordinaire, ma bile s'eſt un peu trop émûë, & que je lui ai parlé peut-être avec trop de chaleur, mais je ne m'en répens pas, car il ſembloit à Monſieur van Beuningen que ſes demandes & ſes plaintes étoient ſi juſtes & ſi convaincantes, que nous n'avions pas le mot à y repliquer.

Je lui ai fait entr'autres choſes une queſtion qui l'a fort embaraſſé, qui eſt, ce que Meſſieurs les Etats avoient juſques ici ordonné contre l'Angleterre? qu'ils n'avoient pas même ordonné des repréſailles, mais ſeulement quelques Commiſſions à des Armateurs particuliers; & j'ai ajoûté enſuite, ſi, laiſſant à part toutes les autres conſidérations de la prémiére aggreſſion, ou de la guerre de Guinée, Meſſieurs les Etats croyoient

Digitized by Google

voient que le cas fût arrivé, & penſoient pouvoir être en droit de demander au Roi ni une rupture, ni des aſſiſtances, contre l'Angleterre, quand eux-mêmes non ſeulement n'oſoient pas déclarer qu'il y eut guerre, mais pas même donner des repreſailles? & que je m'en rapportois là-deſſus à ce qu'il en jugeroit en ſa conſcience. J'ai ajoûté qu'il prit bien garde, que je ne diſois pas cela comme un boute-feu, pour les animer à faire quelque nouvelle déclaration plus forte contre les Anglois; mais qu'au contraire je les exhortois à continuër dans la même conduite, parce que l'accommodement ſe pourroit plus facilement traiter & achever, n'y ayant point eu de rupture: mais que ce que j'en avois dit n'étoit que pour juſtifier pleinement le procedé du Roi, & leur faire avouër à eux-mêmes l'injuſtice de leur demande.

J'ai pourſuivi, qu'ils ſe plaignoient avec peu de raiſon de ce qu'on ne leur donnoit point les Copies de Lettres que le Roi a écrites dans le Nord en leur faveur; qu'elles ſeroient quelque jour imprimées, & qu'ils verroient alors le tort qu'ils ont eu de nous faire ce reproche, mais que nous ne voulions pas qu'elles paruſſent ſi tôt aux yeux du monde, comme il eſt certain qu'elles ſeroient, étant miſes ſous la preſſe quatre jours après qu'on les leur auroit communiquées; qu'ils ne cherchoient en cela qu'à ſe faire préjudice à eux-mêmes, en nous rendant incapables en Angleterre de toute médiation; & qu'après tout, s'ils

croyoient

Digitized by Google

croyoient qu'en cela nous manquaſſions au devoir de bons Alliez, ils commençaſſent à nous montrer ce bon exemple, communiquant au Roi la veritable Copie des Inſtructions qu'ils ont envoyez à leurs Ambaſſadeurs à Madrid ſur la Ligue défenſive des Païs Bas.

Ledit van Beuningen eſt devenu rouge comme du feu quand je lui ai dit cela, & je ſçavois bien pourquoi je le diſois.

J'ai principalement inſiſté ſur le peu de prudence qu'il y avoit pour leur propre intérêt, à preſſer le Roi de faire aujourd'hui quelque démarche, qui donnât occaſion aux Anglois, avec quelque juſtice, de rejetter l'entremiſe du Roi pour l'accommodement, comme s'étant déja rendu partial & intereſſé contr'eux; & là-deſſus je lui ai même dit: Nous ferons ce pas, le lendemain il produira à ce que vous croyez l'accommodement, le troiſiéme jour le Roi d'Angleterre s'unira étroitement avec l'Eſpagne, & le quatriéme Meſſieurs les Etats entreront dans cette union avec les deux autres contre le Roi, pour la défenſe des Païs-Bas. Il a repliqué, que ſi le Roi d'Angleterre s'uniſſoit avec les Eſpagnols, le Roi auroit pour lui Meſſieurs les Etats. J'ai reparti, qu'en ce cas-là ils ſçauroient bien nous dire que nous ſommes les aggreſſeurs, & ſe joindre aux deux autres. Il s'eſt paſſé pluſieurs autres choſes que je n'ai pas le tems de vous mander, mais en voilà la ſubſtance & le principal.

M E-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 28. Février 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Jaques Richard, François, Maître d'une Belande nommée la Fortune, du port de dix-huit à dix-neuf tonneaux, étant arrivé à Rotterdam, où il a porté des pierres, ils deſireroit en s'en retournant charger du Harang, Moruë, & autres Salines, pour les porter en France; c'eſt ce qui donne ſujet audit Ambaſſadeur Extraordinaire de ſupplier Vos Seigneuries, de vouloir le lui permettre, & donner ordre à l'Amirauté dudit Rotterdam, de n'aporter aucune difficulté, tant à ſa charge qu'à ſon départ, ſur les derniers Placards de défenſes de Vos Seigneuries : à quoi il ſe promet qu'elles ſe porteront d'autant plus volontiers, que c'eſt un petit Bâtiment François qui n'eſt preſque de nulle conſidération, & qu'elles ont déja permis le tranſport des Salines, après qu'elles auront été effectivement payées. Donné à la Haye le vingt-huitiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 5. Mars 1665.

LA visite que Monsieur de Wit m'a rendu a été accompagnée de beaucoup de marques d'affection pour les intérêts de Vôtre Majesté, & dans des termes tout differens de ceux de la derniére Conférence que j'eus avec lui.

Il m'a communiqué en partie les points portez par la Lettre que le Sieur van Beuningen lui a écrite; mais il ne s'est pas expliqué si fort que la Lettre même, dont j'envoye Copie à Vôtre Majesté.

Il m'a voulu éclaircir sur ce qui regarde l'instruction envoyée à Madrid sur la Ligue défensive des Païs-Bas, & dit m'avoir communiqué toutes les diligences que Dom Esteven de Gamarre a faites pour cela, & comme il lui a toûjours dit, qu'on ne pouvoit écouter ni entrer en cette Négociation sans la participation de Vôtre Majesté, avec qui les Etats avoient fait une étroite Alliance, & que l'affaire fut rompuë par là.

Quelque tems après Dom Esteven de Gamarre lui demanda, puisque les Etats ne vouloient pas entendre à ce Traité en ce Païs, s'ils ne voudroient pas donner ordre à leur Ambassadeur à Madrid, d'écouter les propositions qui lui seroient faites

Digitized by Google

tes là-dessus conjointement avec l'Angleterre, qui y envoyoit aussi un Ambassadeur? Qu'il lui répondit, que Messieurs les Etats ne donneroient nul ordre là-dessus, ne voulant entrer en aucune Négociation sans la participation de Vôtre Majesté; qu'il n'en a pas oüi parler depuis, & qu'il m'assûroit que Messieurs les Etats n'avoient envoyé aucune instruction sur ce sujet à leur Ambassadeur.

Je lui répondis, qu'il étoit vrai qu'il m'avoit communiqué les propositions de Dom Esteven de Gamarre pour la poursuite de cette Ligue défensive en ce Païs; que j'en avois rendu compte à Vôtre Majesté de tems en tems; mais pour ce que ledit Esteven de Gamarre lui avoit dit, de porter l'affaire en Espagne, il ne m'en avoit jamais parlé, que cependant l'affaire étoit assez importante pour ne la céler pas, & mériteroit bien la confiance qu'il m'avoit déja témoignée en d'autres rencontres. Il n'eut rien à repliquer, si ce n'est qu'ayant rejetté la proposition, il croyoit avoir satisfait à tout. J'ai trouvé cette raison fort foible.

Il me dit ensuite, que si Vôtre Majesté leur faisoit connoître que ses intérêts ne fussent pas de donner le secours en même tems que la Négociation se traite en Angleterre, ils s'accommoderoient à ce que Sa Majesté désireroit, pourvû qu'elle leur promît par écrit, qu'en cas que le Roi d'Angleterre ne s'accommode, Vôtre Majesté rompra, & se joindra aux Etats, suivant l'obligation du Traité.

Je lui répondis, que je ne me chargeois point de cette Commission; que je n'étois pas bien persuadé que le cas fut échû où Vôtre Majesté fut obligée de fournir le secours, & que ce seroit le lui faire avouër en donnant l'écrit qu'il demande.

Mais que pourtant, si Messieurs les Etats donnoient ordre au Sieur van Beuningen de prier Vôtre Majesté de demeurer neutre, & de redoubler ses offices pour porter le Roi d'Angleterre à s'accommoder, & même à faire ensorte que ses Ambassadeurs parlassent audit Roi en des termes à double entente, pour lui faire appréhender, que s'il ne veut s'accommoder, Vôtre Majesté prendra leur parti, je croyois qu'elle avoit tant d'affection pour les Etats & pour leurs intérêts qu'elle le pourroit faire, mais que pourtant je ne lui avançois cela que de moi-même. Il n'en parut pas satisfait, & je rompis ce discours, ne voulant pas y entrer plus avant.

Richard a été chez les principaux de l'Etat, & chez le Président de semaine, leur dire que Vôtre Majesté a traité de Mastricht avec le Rhingrave, & qu'il sçavoit aussi qu'elle traitoit de Bouillon & de Dinant avec les Liégeois; cela a fait une affaire au Rhingrave qui l'a obligé de venir ici. Je m'en suis plaint à Monsieur de Wit, & lui ai témoigné, que Vôtre Majesté trouveroit fort mauvais, que des Gens de l'Etat fussent capables de prendre de telles impressions sur le rapport d'un fripon, & que je ne doutois pas qu'il ne fût desavoué de son Maître.

Le

Digitized by Google

Le Sieur de Wit me répondit, qu'il ne l'avoit pas crû, & qu'il avoit dit à Monsieur le Rhingrave, que cela ne lui faisoit aucun tort dans l'esprit de Messieurs les Etats.

Monsieur le Prince de Tarente a obtenu le Gouvernement de Boisleduc, qui est la place la plus forte & la plus considérable que Messieurs les Etats ayent; il a eu toute la cabale d'Espagne contraire, & il y a même des Etats qui ont été de porte en porte solliciter contre lui, disant qu'il étoit très-dangereux de mettre la Clef d'un Païs entre les mains d'un François: on a passé outre, & il se conduit fort bien avec ceux qui gouvernent, & agit avec beaucoup de zèle pour tout ce qui regarde le service de Vôtre Majesté.

La Flote a ordre de se mettre en mer à la fin de ce mois, de chercher celle d'Angleterre, & de la combattre.

La Cassation des Troupes Angloises est resoluë, l'on ne doute pas que l'exécution ne s'en ensuive dans peu de jours.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos

Digitized by Google

Seigneuries, que François Moterelt, Maître du Navire nommé le Don de Dieu de St. Valery sur Somme, du port d'environ trente tonneaux, étant venu apporter de la Marchandise à Rotterdam, désireroit, en s'en retournant en France, d'y transporter du Harang, Saline, ou autre Marchandise; mais d'autant que Messieurs de l'Amirauté de Rotterdam pourroient faire difficulté de le laisser charger & partir à cause des derniers Placards de vos défenses, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries de permettre audit François Moterelt, de charger & de partir, & pour cet effet d'ordonner audit Collége de l'Amirauté de n'y apporter aucun empêchement, puisque ledit Vaisseau & son Equipage sont François, qu'elles ont déja trouvé bon le transport des Salines, & que c'est un bâtiment de très-petite conséquence. Donné à la Haye le cinquième jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 6. Mars 1665.

JE vois par votre dépêche du 26. de l'autre mois, que l'on porte de delà bien impatiemment le délai de ma déclaration, qu'on y témoigne faire peu de cas de l'envoi de mon Ambassade en Angle-

gleterre, & que, sur ce qui leur est suggeré par la Cabale d'Espagne & par Downing, on y fait divers jugemens de mon intention, bien éloignez de la verité. Je ne laisserai pas d'aller mon chemin, la fin de tout éclaircira de ce que j'ai eu dès le commencement dans le cœur, & je vois bien qu'il faut traiter ces peuples, comme des malades qui recherchent des remedes nuisibles, parce qu'ils leur paroissent agréables, & ne connoissent pas ce qui leur est le plus utile pour le recouvrement de leur santé. Seroit-il bon pour eux-mêmes, que par une déclaration précipitée, & sans aucun fruit apparent, je me misse hors de tout état de procurer leur accommodement, & donnasse sujet au Roi d'Angleterre, de repartir aux ouvertures de mes Ambassadeurs pour la paix, qu'il ne peut plus les écouter, venant d'un Prince qui a déja pris parti contre lui?

Je n'ai pas pressé le départ de mes Ambassadeurs depuis le choix que j'ai fait de leurs personnes, parce que j'avois occasion de douter de la qualité de la reception qu'on leur feroit en Angleterre; mais à présent que le Sieur de Comminges m'écrit, que le Roi de la Grande Bretagne lui avoit témoigné, que l'Ambassade & les Ambassadeurs seroient les très-bien venus, & qu'il en avoit témoigné grande joye, (ce qui marque qu'il n'est pas si éloigné des pensées de paix qu'on l'avoit crû) j'ai d'abord donné mes ordres pour

faire partir lesdits Ambassadeurs dans ce mois.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Mars 1665.

QUand on vous presse de déclarer si le Roi exécutera le Traité de 1662., je croi qu'il faut toûjours répondre, comme il est vrai, qu'on n'en doit pas douter, parce que Sa Majesté est incapable de ne pas exécuter un Traité qu'elle a fait, mais qu'il échet seulement à examiner, si le cas auquel le Traité doit être exécuté est arrivé en ce qui se passe aujourd'hui entre l'Angleterre & Messieurs les Etats.

Monsieur van Beuningen me pressoit avant-hier de lui dire, (quand ce ne seroit qu'en secret pour lui seul, à condition de le garder) si Sa Majesté exécuteroit le Traité. Je lui répondis, que quand le Roi se seroit déja determiné, ce seroit un secret à dire au Roi d'Angleterre plûtôt qu'à lui; & que, pour leur être plus utile, il falloit que la chose fût conduite de cette sorte.

Comme j'ai vû dans quelques avis, que Messieurs les Etats n'approuveront pas que van Beuningen, avant la déclaration, passe en Angleterre avec les Ambassadeurs,

il

il seroit au moins bien à propos que le Roi sçût confidemment par avance, par le moyen de Monsieur de Wit, à quelles conditions à peu près Messieurs les Etats pourront s'accommoder, afin d'en instruire les Ambassadeurs de Sa Majesté; par exemple, s'ils conviendroient d'un accommodement, tel qu'il me vient de tomber dans l'esprit en écrivant: Que pour la nouvelle Belgique, ce différend se démêleroit aux Indes par les armes, sans que la paix en fut troublée dans l'Europe.

Que pour la Guinée, le Roi d'Angleterre y auroit un ou deux postes, tels que l'on conviendroit, pour participer à ce Commerce là. Je n'en ai pas vû van Beuningen éloigné: Que pour les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & généralement pour les dommages qu'ils prétendent leur avoir été faits, ils retiendront toutes les prises depuis les hostilitez commencées; & qui a perdu, demeureroit avec sa perte.

Que pour l'avenir on conviendroit d'un Reglement de Marine & de Commerce, sur le projet que Downing en avoit présenté aux Etats.

Conduisez ceci, je vous prie, enforte (si vous jugez à propos d'en parler à Monsieur de Wit) qu'il ne s'aille pas imaginer que le Roi a quelque fondement de croire que les Anglois se contenteront de pareilles conditions, & qu'il ne vous arrive aucune contestation avec lui, sçavoir si elles sont justes ou injustes, exorbitantes ou moderées; car, comme j'ai déja dit, ce ne

Digitized by Google

sont que pensées, peut-être chimeriques, qui me sont tombées dans l'esprit, & partant je crois que le mieux seroit d'obliger le Sieur de Wit à discourir sur la matière, & s'expliquer lui-même, sans lui rien proposer.

Le Roi ne peut croire absolument qu'il y ait aucun de ses Sujets à Dunkerque qui ait pris des Commissions du Roi d'Angleterre pour faire la guerre aux Hollandois : cela est hors de toute apparence, & s'il se trouvoit vrai, Sa Majesté y donneroit ordre. J'en ai écrit de sa part à Monsieur de Montpesat, afin qu'il s'informe de la verité.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 7. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Monsieur de Gent étant venu de leur part lui faire plainte, de ce que trois Bourgeois de Dunkerque, qu'il lui indiqua, avoient pris Commission du Roi d'Angleterre pour faire la guerre à leurs Sujets, il a aussitôt écrit à Dunkerque pour en sçavoir la verité, & que par la réponse qu'il a reçûë, on lui marque qu'on s'étonne que cet avis desdits trois Bourgeois ait été donné à Vos Seigneuries,

ries, vû qu'il n'eſt pas ſeulement faux, mais éloigné de toute apparence; puisque le Sieur Jean Jacobſen eſt depuis ſix ſemaines à Amſterdam, par ordre du Roi, pour amener à Dunkerque les Mats & Uſtenciles qui ont été achetez pour l'armement de deux Fregates qui ſont audit lieu de Dunkerque: Que Charles Verbruk eſt allé avec un Belande, dont il eſt maître, trafiquer à Fleſſingue; & Jean Janſen Gouvernart eſt allé à Bordeaux avec une petite Flute de vent tonneaux, & que celui-ci a la Commiſſion du Roi pour la conſtruction de ſes Vaiſſeaux, & avoit ſoin de l'attellage à Dunkerque, où il a ſa famille. Ainſi Vos Seigneuries ſe détromperont facilement de l'opinion qu'elles pourroient avoir conçûë de cét avis, qu'elles jugeront bien par ce que deſſus n'être pas veritable, & peuvent s'aſſûrer d'ailleurs, que s'il y avoit quelqu'un aſſez oſé de prendre de ces ſortes de Commiſſions, de quelque Prince étranger que ce fût, ſans la permiſſion du Roi ſon Maître, il ſeroit puni ſelon la rigueur des Loix. La même réponſe porte en outre, que l'on s'informera avec un ſoin très-particulier, ſi quelqu'un des nouveaux habitans de ladite ville de Dunkerque auroit quelque penchant à prendre de ces Commiſſions du Roi de la Grande Bretagne, pour le mander auſſi-tôt audit Ambaſſadeur Extraordinaire, & faire les diligences néceſſaires pour y remedier. C'eſt ce qu'il a crû devoir faire ſçavoir à Vos Seigneuries, afin que voyant, par cette réponſe expliquée aſſez au long, la fauſſeté de cet avis, elles en ayent l'eſprit en

nepos. Donné à la Haye le septiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 12. *Mars* 1665.

J'Espere qu'avec le tems Messieurs les Etats comprendront qu'ils ont tort de juger si mal de la sincérité des intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, & qu'ils connoîtront que sa conduite à leur égard est pleine de bonté, nonobstant tout ce qu'ils en disent. Je leur ai fait entendre comme Vôtre Majesté presse le départ de ses Ambassadeurs Extraordinaires, sur l'assûrance qu'elle a eu qu'ils seront bien reçûs du Roi d'Angleterre. Je ne crois pas que cela les satisfasse.

Dom Esteven de Gamarre est arrivé ici depuis quatre jours. Il a vû avec grand soin les Députez des Villes, & j'ai sçû que dans leurs entretiens il leur a dit, que le Traité qu'ils avoient fait avec Vôtre Majesté ne seroit non plus assûré ni observé que celui que le Roi son Maître avoit fait avec elle; qu'ils sçavoient, comme lui, que Vôtre Majesté, contre le Traité, assistoit le Duc de Bragance d'hommes & d'argent, & que,

Digitized by Google

que, s'ils ſont ſages, ils prendront leurs meſures là-deſſus.

Downing, d'un autre côté, aſſûre ceux de ſa Cabale, que le Roi d'Angleterre n'entendra à aucun accommodement par l'entremiſe de la France, qu'il vaut bien mieux s'accommoder ici, & qu'il a tous les pouvoirs néceſſaires pour cela.

J'ai fort bien remarqué dans les Conférences que j'ai euës avec mes amis, que tous ces diſcours font impreſſion dans leur eſprit; & comme les peuples s'expliquent aſſez haut que Vôtre Majeſté ne veut pas exécuter le Traité, ils n'oſent ſe ſervir des raiſons que je leur allégue, crainte de décheoir de leur crédit dans les Villes, ce qui leur fait ſuivre les ſentimens du peuple. Voilà l'état où ſont à préſent les choſes. L'animoſité contre l'Angleterre s'augmente tous les jours, les Anglois & Ecoſſois ont été caſſez, on fortifie les Troupes du Païs, on fait de nouvelles levées ſur la frontiere d'Allemagne, & l'on diminuë tant que l'on peut les Corps François, juſques là que les Charges qui vaquent dans nos Regimens ſont remplies de Flamans au lieu de François.

Les Compagnies du Païs ſont de cent hommes, & les nôtres ne ſont que de trente; il eſt aiſé à juger par la maniére d'agir de Meſſieurs les Etats, qu'ils reduiront à rien dans peu de tems les Corps François, & qu'ils ne veulent que des Flamans & Allemans dans leur Milice.

Quand ils auront quelques affaires du côté

té de terre, ils trouveront à redire les Etrangers; mais il ne sera plus tems, & je puis dire par avance à Vôtre Majesté, qu'avec toute leur Armée de nouvelles Troupes, ils n'oseroient tenir la Campagne devant 6000. hommes de pied, & 2000. chevaux des Troupes de Vôtre Majesté, & qu'elle doit juger par-là combien ils ont interêt de conserver son amitié & son alliance: mais ce que je trouve de pitoyable, est qu'ils ne le conçoivent pas, que ce sont des Marchands qui gouvernent l'Etat, & que, quelque soin que Vôtre Majesté prenne de les redresser, ils tomberont tout à coup, comme des aveugles, dans le précipice, sans que Vôtre Majesté les en puisse retirer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 11. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître s'attendant qu'Elles n'aporteront aucune difficulté à la sortie libre des Vaisseaux que la Compagnie des Indes de France a achetez, ou pourra ci-après acheter dans les lieux de l'étenduë de leur obéïssance, Sa Majesté lui a donné ordre de

de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder présentement la permission de sortir à deux Vaisseaux achetez, il y a déja quelque tems, pour ladite Compagnie à Amsterdam, nommez l'un le St. Jean, & l'autre la Marie, qui doivent être montez par des Capitaines & Equipages François, & conduits en France; & comme ces deux Vaisseaux se trouvent appartenir en propre à ladite Compagnie, & qu'ils ne feroient que dépérir ici en y restant, & se consumer en frais par leurs Equipages assez nombreux, sans qu'il en revint aucun avantage à cet Etat, ledit Ambassadeur Extraordinaire espére; que Vos Seigneuries se porteront volontiers à donner cette satisfaction au Roi son Maître, qui leur en sçaura tout le gré possible; & que pour cet effet Elles donneront ordre, en cette conformité, au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de les laisser sortir librement pour se rendre en France. Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Aigle-volant, du port de quatre-vingt tonneaux, ou environ, ayant été acheté à Amsterdam pour le compte de Marchands François, il y a plus de trois mois, il n'en auroit pû sortir jusqu'ici, tant à cause qu'on l'a fait raccommoder, que des glaces continuelles qui sont survenuës: Et comme l'on craint à présent que le Collége de l'Amirauté d'Amsterdam ne l'empêche de partir, à cause des derniers Placards de défense de Vos Seigneuries, ledit Ambassadeur les supplie d'en vouloir donner la permission, & pour cet effet d'ordonner au Collége de ladite Amirauté

de

de n'y apporter aucun empêchement. / Ce qu'il se promet qu'Elles lui accorderont d'autant plus volontiers, que ledit Vaisseau est chargé dès devant les défenses, pour la plûpart de Salines, dont elles ont déja consenti le transport en général, & de quelque peu d'autres Marchandises qui ont été entiérement payées, qu'il n'y a aucun canon dessus, & ainsi que c'est un bâtiment de très-peu de conséquence, & que le nommé Robert Michel, de Diepe, étant venu là exprès avec six hommes François, pour mettre sur le Vaisseau & le conduire en France, Elles auront la bonté de l'expédier promptement, pour ne le pas consumer inutilement en fraix. Donné à la Haye l'onzieme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 12. *Mars* 1665.

CEux qui gouvernent ont tellement échauffé l'esprit des peuples contre l'Angleterre, qu'ils n'en sont plus les Maîtres. Les Etats Généraux eussent bien voulu ne hâter pas la cassation des Anglois & Ecossois; mais les Villes de Hollande sur qui ces Troupes sont reparties ont passé outre, & il a fallu que lesdits Etats y ayent consenti.

Mon-

Digitized by Google

Monſieur de Wit m'eſt venu voir, & m'a parlé fort confidemment, à ce qu'il dit, ſur le peu de fruit qu'il croit que l'on aura de l'Ambaſſade extraordinaire, & que le ſecours ſuivant le Traité auroit fait beaucoup plus d'effet. Ce ſeroit vous importuner par des redites, que de vous mander ce que je lui ai repliqué là-deſſus, qui eſt la même choſe que je vous ai déja mandé par mes dépêches précédentes.

Il ajoûte, qu'il trouvoit de grandes difficultez pour convenir d'un accommodement.

Il dit que Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires ne connoiſſent pas leurs intérêts, ni même les prétenſions; que la maniére d'agir des Anglois eſt ridicule, qu'ils demanderont des choſes exorbitantes & contre la raiſon, & que les réponſes de Meſſieurs les Etats ſeront de même, qu'il faudra employer beaucoup de tems à aller & venir en Hollande, pour avoir la Communication de tout ce qui ſe paſſe, & qu'ils ne peuvent y envoyer Monſieur van Beuningen, parce que ſa Commiſſion eſt de reſter auprès du Roi, pour demander le ſecours ſuivant le Traité.

Qu'ils ne peuvent auſſi donner plein-pouvoir à l'Ambaſſadeur van Goch, qu'ils ont en Angleterre, n'ayant pas la capacité requiſe pour négocier une telle affaire, & qu'ainſi Meſſieurs les Etats prévoyent beaucoup d'accidens par ces longueurs qui ſeront inévitables: que les Flotes devant ſortir

sortir à la fin de ce mois, il est impossible d'éviter un combat; qu'il est assûré que celui qui le gagnera fera changer le Projet de ce qui se traitera, & que ce qui eût pû être ajusté avant le combat, ne le pourra plus être après.

J'ai crû avoir trouvé l'occasion d'entrer en matiére avec Monsieur de Wit, sans m'engager en rien, & suivre l'avis que vous me donnez par vôtre Lettre, pour l'obliger à parler le prémier pour cet effet.

Je lui ai répondu, qu'il pouvoit surmonter toutes les difficultez qu'il m'objectoit, en déclarant sa pensée au Roi sur les points de l'accommodement qui regardoit les intérêts de Messieurs les Etats; que me les disant, je ne manquerois pas d'en avertir Sa Majesté, qui pourroit même donner des ordres à ses Ambassadeurs, en conséquence de l'ouverture qu'il me feroit, qui abregeroit bien les affaires, & les rendroit capables de ménager leurs intérêts selon leur désir.

Que je croyois aussi, que ce qu'il m'alléguoit pour faire rester Monsieur van Beuningen auprès de Sa Majesté, n'étoit pas assez fort, puisqu'il voyoit bien que le Roi est persuadé, que de se déclarer en donnant le secours, ruineroit entiérement la négociation, & qu'il n'y auroit pas de prudence de le faire; qu'ainsi il seroit bien plus à propos de l'envoyer en Angleterre avec nos Ambassadeurs; que je lui voulois parler avec confiance, & lui dire, que de rebatre

tant-

tant de fois le secours, & ne vouloir pas comprendre que ce que le Roi fait est beaucoup plus avantageux pour Messieurs les Etats, qui font paroître une obstination à rompre, & à vouloir éviter l'occasion de s'accommoder, étoit une chose qui ne s'accordoit pas avec les discours qu'ils tiennent dans les Villes, qu'ils sont forcez à la guerre, qu'ils ont offert toutes les conditions de paix justes & raisonnables, & que les Anglois les ont refusées.

Qu'il devoit faire réflexion sur ce qu'on dira dans les Villes, lorsque les peuples sçauront le contraire, & que les sentimens du Roi pour le Traité n'auront pas été suivis; en quelle posture se trouveront ceux qui s'y seront opposez, & quelle Révolution il n'en peut pas arriver au gouvernement présent; qu'il ne sera pas tems alors de consentir qu'on ne parle plus du secours; qu'il faudra qu'ils cherchent eux-mêmes des seuretez pour leurs personnes, & des voyes pour se conserver; qu'il sçavoit bien que pour moins que cela les Sieurs Thibaut & Serelle avoient été pillez & leurs maisons rasées en Zélande, & que s'ils ne se fussent sauvez ils eussent été massacrez, que plusieurs de leurs parens & amis furent tuez, & traînez par le peuple dans les ruës; que la même chose est arrivée à Groningue & en Frise en divers tems; que ce sont les mêmes peuples qui agissent, & qu'il est bon de prendre toûjours le chemin le plus sûr, comme celui de la paix, se pouvant appuyer de la protection du Roi.

Quant

Quant aux accidens qui peuvent arriver par un combat, qu'il me sembloit aisé de les éviter, l'un & l'autre parti convenant de ne faire pas sortir leurs Flotes, que le Roi n'eut vû par le cours de la négociation, s'il y a espérance, ou non, de faire l'accommodement.

Il me répondit, que Monsieur van Beuningen étant auprès du Roi pour demander le secours, la Resolution de toutes les Provinces en cela ne se pouvoit révoquer.

Que pour s'ouvrir des conditions, il faudroit pour cela avoir conféré avec les Etats Généraux, mais qu'il pouvoit bien me dire par avance, qu'il croyoit que leur avis seroit, de rendre de part & d'autre tout ce qui a été pris tant sur mer que sur terre, sur les Côtes de Guinée & de la nouvelle Belgique, & qu'on payeroit ce qui seroit légitimement dû par les Vaisseaux Bonavanture & bonne Espérance, & que l'on conviendroit aussi d'un Réglement de Commerce, pour éviter toutes sortes de contestations à l'avenir.

Quant au retardement de la Flote pour sortir en mer, qu'il croyoit que Messieurs les Etats auroient peine d'y consentir, parce que le délai leur est fort préjudiciable par les grandes dépenses qu'ils font.

Je lui repartis, que je me souvenois qu'il m'avoit dit autrefois, que si le Roi d'Angleterre vouloit demeurer d'accord que les hostilitez ne se fissent pas en Europe, les Etats consentiroient que ce fût seulement

sur

ſur la Côte de Guinée & aux Indes; & s'il croyoit que les Etats fuſſent encore dans les mêmes ſentimens. Il me répondit qu'il le croyoit, & qu'ils ſeroient bien aiſe d'avoir à démêler par les Armes leurs différens en ce païs là & à la nouvelle Belgique, & convenir du reſte avec les Anglois.

Je lui repliquai par forme de converſation, que la partie ne ſeroit pas égale, que leurs forces étant plus grandes que celles des Anglois, ils leur ôteroient toutes leurs poſſeſſions ſur la Côte de Guinée, & les excluroient entiérement du Commerce d'un lieu qui a commencé tout le différend, à quoi les Anglois ne conſentiroient jamais; mais que, pour en uſer avec équité, il faudroit laiſſer aux Anglois ce qu'ils poſſedoient avant cette rupture, c'eſt-à-dire les Forts de St. André & de Bonavîta ſur la Riviere de Gamby, quoique les Etats les prétendent, leur ayant été pris il y a deux ans, & le Fort Courmantin avec les Loges qu'ils ont ſur la Côte de Guinée, & tenir bonne amitié & correſpondance les uns & les autres. Il me répondit encore, que quand les choſes ne tiendroient qu'à cela, il croyoit que Meſſieurs les Etats relâcheroient leſdits Forts de St. André & de Bonavîta, & ce qu'ils auroient pris de la poſſeſſion des Anglois, quoique conſidérable, à la priére du Roi.

Je n'ai pas jugé devoir entrer plus avant dans cette matiére, qui donne aſſez d'éclairciſſement ſans être engagé à rien.

Je ferai ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que le

le Roi a pris à ſon ſervice & en ſa protection le Sieur Carolof; mais pour lui faire un office effectif auprès des Magiſtrats d'Amſterdam, il ſeroit néceſſaire d'obliger Monſieur van Beuningen d'en écrire audit Magiſtrat, parce qu'ils déféreront beaucoup à ſa recommandation. Je ne perds pas de tems pour obliger la Cour de Hollande de finir l'affaire de Monſieur le Febvre, mais ce ſont des longueurs dans la juſtice de ce païs, qui mettent la patience à bout; j'eſpére pourtant qu'avant Pâque on mettra la ſentence à exécution, & j'y redoublerai encore mes ſoins, puisque vous y prenez intérêt.

Meſſieurs les Etats ont reſolu ce matin, de mettre ſur les Vaiſſeaux 6000. hommes de pied, avec quatre-vingt Officiers: il y aura en tout 10000. hommes de guerre ſur la Flote, ſans les Matelots. Selon les avis que j'ai, je croi que le Roi d'Angleterre ſe mécomptera, & qu'il trouvera la Flote de Meſſieurs les Etats plus forte en Vaiſſeaux qu'il ne croit, mieux fournie de gens de guerre, & mieux commandée.

ME-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 12. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Sieur de la Garde Belin ayant informé le Roi ſon Maître, qu'il ne peut envoyer à Broüage des Mâts, & quelques autres Marchandiſes que Sa Majeſté lui a ordonné d'acheter pour le ſervice de la Marine, à cauſe des défenſes que Vos Seigneuries ont faites de laiſſer ſortir aucune Marchandiſe de leurs Ports, & Sa Majeſté ayant cependant beſoin dans ſes Magaſins de celles que ledit la Garde Belin a achetées ; ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a ordre exprès de faire de vives inſtances à Vos Seigneuries, au nom du Roi ſon Maître, à ce qu'il leur plaiſe accorder la ſortie hors de leurs Ports, tant deſdits Mâts & Marchandiſes, que de deux Navires qui ont été frétez pour les tranſporter audit lieu de Broüage : duquel ordre il s'acquite avec cette confiance, que Vos Seigneuries ſe porteront volontiers à ce qui eſt en cela du ſervice de Sa Majeſté, & de ſa ſatisfaction, & qu'elles donneront pour cet effet tous les ordres néceſſaires au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, afin que de ſa part il n'y

ſoit

Digitized by Google

soit apporté aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 13. *Mars* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 5., vous avez fort bien fait de ne vouloir point vous charger de me rendre compte de la belle ouverture que le Sieur de Wit vous a fait, que je promette par écrit de rompre contre l'Angleterre si l'accommodement ne se fait pas, & qu'ayant cet Ecrit, on ne me pressera plus de donner le secours. Ce sont des propositions qui ne méritent pas de réponse; cependant le Sieur van Beuningen m'a fait demander audience, que je lui ai accordée pour demain. J'entendrai tout ce qu'il voudra me représenter, mais je doute que j'aye aucune chose à lui répondre, si ce n'est que je donnerai ordre que mes Ambassadeurs, en quelque maniére que ce soit, puissent partir dans ce mois-ci.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 13. Mars 1665.

MOnsieur van Beuningen me vit avant hier. Il ne me dit que les mêmes choses qu'il a accoûtumé de me dire, mais avec beaucoup moins d'ardeur, depuis que je lui fis connoître qu'il seroit bien à propos, ou qu'il se resolût de passer en Angleterre avec nos Ambassadeurs, ou de me dire confidemment, pour l'inserer dans leurs instructions, à quelles conditions Messieurs les Etats s'accommoderoient présentement; car il pourroit arriver que lesdits Ambassadeurs trouvassent toute disposition auprès du Roi de la Grande Bretagne d'écouter des ouvertures de paix, & qu'après leur prémiére Audience ils ne sçussent plus que lui dire, pour n'être pas informez des intentions des Etats. Le Sieur van Beuningen repartit, qu'il y avoit encore à Londres un Ambassadeur de leur part, mais je ne sçai s'il est de sa force pour pouvoir traiter une si grande affaire.

Je ne sçai si je vous ai jamais fait sçavoir le sujet de l'envoi de mon Cousin de Lesseins en Allemagne: en tout cas, n'ayant rien de plus important à vous dire, je vous apprens aujourd'hui, que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo s'étant mis en tête

de former dans les Païs-Bas une Armée de vingt mille hommes, & pour la composer, de faire venir en une seule fois un Corps de six mille Allemans que l'Empereur lui avoit promis, pour une prompte & digne rétribution des six mille François que le Roi avoit envoyez à son secours. Sa Majesté ne s'étant pas facilement accommodée de ce beau projet de ce nouveau Gouverneur de Flandre, dépêcha d'abord en Espagne pour en faire de vives plaintes, envoya Lesseins aux Electeurs & Princes ses alliez pour embarrasser le passage du Rhin audit Corps Allemand, & fit même quelque mouvement de ses Troupes qui a porté l'alarme dans la Flandre. Le Courier est revenu de Madrid depuis trois jours, & après plusieurs autres négociations entre le Marquis de Fuentes & moi, il a été conclu, concerté & stipulé, que du corps de six mille hommes qui avoit été promis, il n'en viendroit aux Païs-Bas que quinze cens fantassins & six cens Chevaux, à quoi Sa Majesté de sa part donneroit les mains, sans s'opposer à leur passage, pour complaire en cela au Roi son beau-pere, qui en cette occasion en a usé le plus honnêtement qu'il se pouvoit pour nous ôter tout sujet de jalousie. Ainsi a fini cette grande affaire qui sembloit troubler tout l'Empire, & nous remettre aux mains avec toute la Maison d'Autriche. Les Espagnols ont consenti au retranchement de six mille hommes à deux, & le Roi y a débonnairement acquiescé, n'ayant néanmois, entre vous & moi, aucun droit imagi-

Digitized by Google

ginable de se mêler de l'affaire, *signé* DE LIONNE, *& en marge est écrit.* Je vous envoye une Lettre particuliére du Roi, qui vous ordonne de demander à Messieurs les Etats, pour la seconde fois, la sortie de leurs Ports de deux Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Orientales qui sont chargez de Planches, de Cloux, de Courbes & de gros Cables.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 14. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Pierre Bertrand, Maître d'un Vaisseau du Havre de Grace du port de cent tonneaux, nommé l'Esperance, ayant apporté à Amsterdam depuis quatre jours du dit lieu, par ordre de la Compagnie des Indes de France, des Equipages d'hommes François pour mettre sur le Vaisseau de St. Jean & la Marie, qu'elle a fait acheter en ladite ville, & dont elles ont refusé depuis peu la sortie, désireroit s'en retourner en France, ou à vuide, ou chargé de Salines; c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie. Vos Seigneuries de lui en donner la permission, & d'ordonner pour cet effet au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de

Digitized by Google

le laisser sortir sans aucune difficulté, chargé ou à vuide. Donné à la Haye le quatorziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 18. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait de vives instances réïterées de tems en tems à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie libre de leurs Ports aux Vaisseaux achetez pour les Compagnies des Indes de France, sans qu'il l'ait pû obtenir, & lui ayant été refusé encore en dernier lieu celle des deux Navires le St. Jean & la Marie, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, qu'il a demandée très-instamment par son Mémoire du 11. *de ce mois, au nom & par ordre exprès du Roi son Maître, est obligé à présent de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ayant été informée de ces refus, lui a envoyé par le dernier ordinaire de France ordre sur ordre si précis, de leur renouveller, comme il fait, les mêmes instances pour ladite sortie des Ports de leur obéïssance, de tous les Vaisseaux appartenans aux*

Digitized by Google

aux Compagnies des Indes de France, avec les denrées & marchandiſes dont ils ſeront chargez pour leur ſervice, & même les perſonnes qui s'y ſeront engagées, conformement au Traité de 1662. *Que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ſe peut avancer de déclarer à Vos Seigneuries, que les difficultez ou refus qu'elles continueront d'y apporter, ne manqueront pas d'être pris comme une contravention manifeſte au* 25. *article dudit Traité, qui porte en termes exprès,* que les Navires, les denrées & Marchandiſes dont ils ſeront chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce ſoit, non pas même ſous prétexte de la conſervation & défenſe de l'Etat. *Ce que ledit Ambaſſadeur a crû devoir notifier à Vos Seigneuries, outre la connoiſſance qu'elles en ont, afin qu'elles aviſent à prévenir par leur prudence les mauvais effets que pourroit produire cette contravention audit Traité, tant à l'égard des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes de France, que d'autres appartenans aux Sujets de Sa Majeſté, au départ deſquels, quoique vuides, l'on apporte journellement des difficultez & des longueurs, qui ne leur ſont pas moins de préjudice qu'un refus abſolu.*

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſt auſſi chargé de porter à Vos Seigneuries les plaintes de Thomas le Févre de Diepe, lequel s'en retournant du Port de Barwick d'Angleterre au Havre avec ſa Gribanne chargée de ſaumon, harang, & autres marchandiſes pour le compte de Michel Mel, Marchand de ladite Ville de Diepe, rencontra dans ſon trajet, à la Baye du

Houz, deux vaisseaux Hollandois armez en guerre, qui se disoient de Rotterdam, l'un desquels envoya sa chaloupe avec seize hommes armez à son bord, lesquels, nonobstant sa déclaration d'être François, & le congé qu'il avoit de l'Amirauté de Diepe, le contraignirent de sortir de sa Gribanne à force de coups, lui présenterent des hasches d'armes & pistolets, avec menaces, entrerent dans son vaisseau, lui prirent vingt-sept risdallers qu'il avoit dans son coffre, & soixante schelins, avec quantité d'ustensiles de marine, de ses hardes, & de celles des hommes de son Equipage, puis le menerent à bord de l'un desdits Navires, le Capitaine duquel lui promit de lui faire rendre son argent, ustensiles & victuailles par ses gens, & de le renvoyer à bord de sadite Gribanne; mais au lieu de cela, lesdits Hollandois le maltraiterent encore, & lui pillerent de plus quatre pacquets de bas d'estame appartenans audit Mel, après quoi lesdits vaisseaux Hollandois se retirerent, & lui le Févre continua sa route jusques au Havre, où il arriva le sixiéme de ce mois, & fit interroger son Equipage le 7. Sur lesquelles plaintes, & celles que le Roi son Maître fait des mauvais traitemens qu'ont reçûs en mer par des Sujets de cet Etat deux Navires François, l'un du Havre & l'autre de Dunkerque, menez en Zélande, après avoir mis à la torture les Equipages avec des cruautez inouïes pour leur piller leur bien; ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne fassent aussi-tôt réparer non seulement les torts & violences ainsi soufferts par les Maîtres & Equipages desdits Vaisseaux, mais aussi punir selon la rigueur des Loix les coupables.

Digitized by Google

bles de telles Pirateries exercées avec connoiſſance contre des François, alliez de cet Etat. Donné à la Haye le 18. Mars 1665.

Signé, D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 19. Mars 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. & ai vû par ce que vous avez dit à Monſieur van Beuningen, comme vous lui avez ouvert le chemin pour faire expliquer Meſſieurs les Etats ſur leurs intérêts dans la Négociation de la paix. C'eſt à préſent à eux à donner moyen au Roi d'avancer ce grand ouvrage, en ſe déclarant là-deſſus. Par le diſcours que de Wit m'a tenu, je le vois toûjours dans l'opinion que le Roi manque au Traité en ne donnant pas le ſecours. Il l'a ſi bien perſuadé à tous les Députez de la Hollande, qu'il eſt mal-aiſé de les porter dans d'autres ſentimens que le ſien. La ſuite du tems les détrompera. Il ne croit pas que cette Ambaſſade porte le Roi d'Angleterre à la paix, & m'a redit les mêmes choſes que je vous ai mandé l'ordinaire paſſé.

Je n'avois pas ſçû le voyage de Monſieur de Leſſeins en Allemagne. Je vous rends

Digitized by Google

très-humbles graces de la communication que vous m'en donnez.

Le retranchement des Troupes qui doivent venir d'Allemagne en Flandre, fait connoître que l'Empereur & les Eſpagnols veulent ménager l'amitié du Roi, en lui ôtant toute ſorte de ſujet de plainte.

Je vous envoye la Copie du Mémoire que j'ai préſenté à Meſſieurs les Etats touchant les Navires & Marchandiſes achetez pour les Compagnies des Indes de France, qu'ils retiennent dans leurs Ports, ſans en permettre la ſortie; je n'en pourrai avoir la réponſe pour vous l'envoyer que l'ordinaire prochain. Si vous trouvez à propos d'en parler un peu fortement à Monſieur van Beuningen, cela feroit un bon effet, parce que toute l'oppoſition vient de la Ville d'Amſterdam, les Etats ne reſolvant rien là-deſſus qu'après l'avis de l'Amirauté de cette Ville, qui eſt toûjours contraire, comme je vous l'ai déja mandé.

Madame la Princeſſe d'Orange a reçû une Lettre du Chancelier d'Angleterre, qui lui fait de grands reproches de la part du Roi d'Angleterre, de l'accommodement qu'elle a fait d'Orange, & de ce qu'elle a conſenti qu'on y mît un Gouverneur Catholique. Elle lui a répondu, qu'elle s'étonnoit fort de ſes reproches; qu'elle étoit obligée au Roi de la bonne volonté qu'il avoit eu de remettre Orange à ſon petit-fils, mais que ſi le Roi d'Angleterre pouvoit obtenir du Roi qu'on mît un Gouverneur Huguenot dans Oran-

Digitized by Google

Orange, elle en retireroit tout auſſi-tôt celui qu'elle avoit choiſi, qui eſt Monſieur Millet, François, bon Catholique, & Capitaine dans mon Regiment. Elle a crû lui devoir mander tout ce que deſſus, pour lui faire remarquer mieux la reconnoiſſance qu'elle a de la maniére obligeante dont le Roi en a uſé envers elle, & qu'elle ne la peut mieux faire paroître qu'en mettant un François dans Orange, qui dépendra toûjours de Sa Majeſté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 20. Mars 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 12., je vous dirai, que ce que Dom Eſteven de Gamarre publie depuis qu'il eſt arrivé, ne m'obligera pas à changer la conduite que je me ſuis préſcrite à moi-même, juſques à ce que je voye ſi mes Ambaſſadeurs pourront venir à bout à Londres de faire l'accommodement. Quant à ce que Downing dit, que ſon Maître n'y entendra point par mon entremiſe, & qu'il a lui-même tous les pouvoirs néceſſaires de le conclure, je ne crois pas vraye la prémiére choſe qu'il dit, & voudrois de bon cœur qu'il eût déja réüſſi en la ſeconde, ne m'important gueres par quelle main ſe terminera ce grand ouvrage, pourvû que je le voye achever

Digitized by Google

& la tranquillité publique rétablie. Au reste, j'ai trouvé très-prudent & très-fort ce que vous avez représenté au Sieur de Wit des inconveniens & des malheurs qui pourroient arriver à ceux qui ont aujourd'hui la direction des affaires de l'Etat par la conduite qu'ils tiennent; cependant ce que ledit Sieur de Wit a commencé à vous dire des conditions auxquelles les Etats consentiront de s'accommoder, peut bien servir d'introduction à mes Ambassadeurs pour entamer leurs Négociations, mais non pas pour rien achever de bon, étant aisé à voir dans la fierté où sont les Anglois, & la croyance qu'ils ont que rien ne peut resister à leurs forces maritimes, qu'il faudra, pour faire une paix de plus grands relâchemens de la part des Etats. C'est pourquoi il sera bon que vous tâchiez de pénétrer toûjours plus avant dans leurs intentions; les assûrant que le secret en sera soigneusement ménagé, dans la seule vûë de leur bien & de leur plus grand avantage. Je me remets du surplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander, sur la difficulté qu'on fait de de-là de laisser sortir les Vaisseaux qui ont été achetez par les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales de mes Sujets.

LE T.

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 20. Mars 1665.

LE Roi ne déſire pas que vous paſſiez ſous ſilence, & que vous vous accommodiez de ce qui ſe fait aujourd'hui de de-là, touchant l'arrêt des Vaiſſeaux qui ont été achetez pour le compte de nos Compagnies des Indes, ſous prétexte que la défenſe d'en ſortir aucun, comprend auſſi bien les Sujets des Etats que les Etrangers. Il faut ſçavoir là-deſſus, s'ils veulent, ou non, exécuter eux-mêmes nôtre Traité dans un article bien plus clair, & qui ne ſouffre aucune autre explication; c'eſt le 25., qui porte, que les Navires de part & d'autre, ni même les Marchandiſes dont ils ſont chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce ſoit, ou pour quelque cauſe ou occaſion que ce puiſſe être, non pas même ſous prétexte de la conſervation ou défenſe de l'Etat; & généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du conſentement de ceux à qui il appartiendra, en payant les choſes qu'on déſirera d'eux.

Il ne reſte plus, après ce fondement établi, qu'à dire & repréſenter fortement, que l'achat des Vaiſſeaux qu'on arrête aujourd'hui de-de-là, a été fait avant les défenſes d'en-

Digitized by Google

laisser sortir aucun, & par conséquent qu'ils étoient François avant ces défenses, & que si on veut exécuter le Traité, on ne sçauroit les retenir que du consentement de nos Compagnies, lequel consentement elles sont bien éloignées de donner, puisqu'elles ont besoin desdits Navires; c'est pourquoi Sa Majesté désire que vous vous appliquiez à cette affaire, comme étant très importante à son service.

Monsieur van Beuningen me vint voir hier, & me confia une pensée, ou plutôt un désir, que Messieurs les Etats ont d'une chose qui vous regarde, & il m'avoüa qu'elle lui étoit tombée dans l'esprit, & que l'ayant communiquée à Monsieur de Wit, il l'avoit fort approuvée. C'est pour vous faire faire une course en Angleterre, dans le tems que les fers seront au feu pour la Négociation de l'accommodement.

Ledit Sieur van Beuningen se servit des mêmes raisons que j'ai trouvées dans vôtre derniére dépêche particuliere, que Monsieur de Wit vous a déja dites; c'est pourquoi je ne les repeterai pas inutilement.

Que lui van Beuningen ne peut passer en Angleterre, & que Messieurs les Etats vous confieront, aussi volontiers qu'à leurs propres Sujets, tout le secret de leurs intentions, & auront grande créance aux conseils que vous leur donnerez. Je repartis, qu'il pouvoit ajoûter pour fortifier son dire, que vous auriez d'ailleurs grand crédit sur l'esprit des principaux Ministres d'Angleterre, vous étant parfaitement bien separé d'avec eux,

&

& ayant laiſſé en ce païs-là la reputation d'une haute ſuffiſance.

Que j'étois aſſûré que le Roi prendroit avec plaiſir toutes les réſolutions, qui pouvant contribuer à l'accommodement, ſeroient d'ailleurs déſirées par les Etats: que j'entrevoyois ſeulement quelque petite difficulté qui me faiſoit peine.

J'en parlai l'après-dînée au Roi, qui me chargea de vous en écrire en grand ſecret & confiance, pour ſçavoir avant toutes choſes vôtre ſentiment ſur ce voyage, afin que vous le puiſſiez mieux former en n'ignorant aucune des circonſtances. Je dois vous dire, qu'on ne doit jamais faire ce tort à Monſieur de Comminges, d'envoyer encore un autre Ambaſſadeur dans le lieu de ſa Réſidence qui le précede, comme fera Monſieur le Duc de Verneuil. Vous ſçaurez que cette raiſon du lieu de la Réſidence eſt forte, que m'étant trouvé en 1655. à Rome, avec la qualité d'Ambaſſadeur auprès des Princes d'Italie, & que Mr. d'Argençon y étant venu viſiter les ſaints Lieux, & voulant avoir le pas ſur moi, il fut jugé que je l'aurois ſur lui, parce que j'étois dans le lieu de ma Réſidence; auſſi n'employerai-je pas d'autres raiſons que celle-là pour vous faire voir que vôtre honneur ſera entierement à couvert, qu'en paſſant en Angleterre vous cederez le pas à Monſieur de Comminges, comme il vous devroit céder ſi l'Ambaſſade paſſoit en Hollande.

Il me ſemble même qu'il y a quelque choſe là-dedans de ſi honorable pour vous,

que vous devriez être ravi que le besoin en arrive, & que tout passe comme je viens de dire.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant souvent fait connoître à Vos Seigneuries, avec quelle chaleur le Roi son Maître désire que les Vaisseaux achetez pour le compte des Compagnies des Indes de France puissent sortir des Havres de ce Païs, & que leur rétention est directement contraire au Traité de 1662. sans qu'elles ayent donné aucune réponse favorable là-dessus, au contraire leur résolution prise sur son Mémoire du 18. de ce mois allant plûtôt à éluder cette sortie, a reçû encore un nouvel ordre, par le dernier ordinaire de France, de demander à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté, comme une chose qu'elle a extrêmement à cœur, leur permission pour la sortie desdits Vaisseaux, avec les denrées & Marchandises qui seront dessus, & les personnes engagées au service desdites Compagnies, ou en cas de refus, de sçavoir de Vos Seigneuries, pour en rendre compte à Sa Majesté, si elles veulent, ou non, exécuter le Traité de 1662. dans un article bien clair, & qui ne

Digitized by Google

ne souffre aucune explication, qui est le 25. qui porte, que les Navires de part & d'autre, ni même les denrées & marchandises dont ils seront chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, ou pour quelque cause ou occasion que ce puisse être, non pas même sous prétexte de la conservation & défense de l'Etat, & que généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du consentement de ceux à qui il appartiendra, & en payant comptant les choses qu'on désirera d'eux: le Roi son Maître n'entendant pas, que, sous prétexte que la défense de laisser sortir aucun vaisseau comprend aussi bien les Sujets de cet Etat que les Etrangers, ceux qui appartiennent aux François soient de ce nombre, puisque ces défenses à l'égard desdits François sont incompatibles avec ledit article de 1662. Et quand cela ne seroit pas, les vaisseaux dont ont demande la sortie ayant été achetez avant les défenses, & étant François avant les mêmes défenses, par consequent doivent être libres de sortir. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fait aussi instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du Port de Flessingue à une Galiote de Dunkerque, nommée le St. Pierre, dont est Maître Anthoine van den Berghe, chargée d'Ustensiles que Sa Majesté a fait acheter & venir là d'Amsterdam, pour être transportez audit lieu de Dunkerque, & servir à l'armement de deux Fregates qu'elle y fait construire, comme aussi le transport de quelques autres Ustensiles que l'on pourra faire venir de tems en tems pour achever l'armement des mêmes

deux

deux Fregates. Sur quoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, leurs judicieuſes réflexions, ſuivant leur prudence ordinaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Mars 1665.

J'Ai vû par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20. de ce mois, la propoſition que Monſieur van Beuningen vous a faite ſur mon ſujet. Bien que je voye tout le monde perſuadé qu'un Ambaſſadeur Extraordinaire plus ancien en Commiſſion qu'un autre doit avoir le pas en tous lieux, je ne laiſſerai pas de ſuivre aveuglément tout ce que vous me conſeillez, étant perſuadé que vous ne voudriez pas contribuër à faire faire une faute à un Gentilhomme de vos amis, qui ſert le Roi depuis trente ans, & qui a employé ſon tems & ſon bien à ſon ſervice; car je vous puis dire avec verité, que de trois Terres que j'ai euës de la ſucceſſion de feu mon Pere, il ne m'en reſte pas une, les ayant venduës, & dépenſées à ſoûtenir les emplois que j'ai eus dans la guerre & dans les Ambaſſades. Mon déplaiſir eſt, de me voir chargé d'une grande famille, de quatre garçons

garçons & d'une fille sans bien ; & ma consolation, de n'avoir rien épargné pour les bien élever, & que j'ai sujet d'espérer qu'ils seront honnêtes gens ; ce sera à eux à faire le reste, la fortune m'ayant été fort contraire jusqu'à présent. Monsieur de Wit m'a parlé conformément à ce que vous m'écrivez. Il souhaiteroit que je fisse bien-tôt le voyage. Je lui ai dit, que dès que j'aurois reçû les ordres du Roi, je partirois sans délai ; mais que je serois bien aise avant cela de sçavoir, ce que Messieurs les Etats veulent faire pour donner lieu au Roi de leur ménager la paix. Il m'a dit, qu'il s'apliqueroit toute la semaine à parler avec ses amis, pour prendre une Résolution là-dessus ; je l'ai prié de la régler enforte qu'on puisse ôter au Roi d'Angleterre beaucoup de dégoûts, qu'un Roi a peine de souffrir d'une République, qui ne peut ni ne doit aller de pair avec les Rois.

Il m'a répondu, que Messieurs les Etats sont les offensez, & qu'ils ne veulent rien qui appartienne au Roi d'Angleterre, mais qu'ils veulent ravoir le leur ; & que Dieu leur a donné assez de forces pour cela.

Je l'ai fort pressé pour obtenir la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, avec les Marchandises & autres ustenciles qui sont pour l'armement des deux Fregates de Dunkerque. Il m'a répondu que cela ne se pouvoit ; que Messieurs les Etats avoient été fort étonnez de voir dans le Mémoire que je leur présentai hier

(dont

(dont je vous envoye la Copie) que je leur demandois qu'ils euſſent à s'expliquer, s'ils vouloient, ou non, exécuter le vingt-cinquiéme Article du Traité: ſurquoi il avoit ordre de me dire, qu'il ne faut que lire les 27. & 28. ſuivans, qui expliquent le 25., leſquels font voir que Meſſieurs les Etats ne contreviennent pas audit Traité, mais qu'ils l'exécutent ponctuellement, dans le tems que le Roi y manque formellement, en ne donnant pas le ſecours promis; de quoi je ne ſuis pas demeuré d'accord. Il s'eſt paſſé beaucoup de choſes là-deſſus aſſez fortes, dont la ſubſtance eſt, que je lui ai dit, que Meſſieurs les Etats avoient de tels emportemens dans cette affaire, que ſi le Roi n'avoit une moderation telle qu'un Pere la doit avoir pour ſes Enfans, ils l'auroient déja obligé par leur procedé à rompre toute ſorte d'Alliance avec eux, & que je ne ſçavois pas ce qui en arriveroit. Ces gens ſont tellement fiers, & ſi fort perſuadez que le Roi a manqué au Traité, que je doute fort qu'on les mette ſur un pied à ſe pouvoir tenir aſſûré d'eux, quand le cas écherra qu'on en aura beſoin. Je ſçai à n'en pouvoir douter, que ſix Députez des principales Villes de Hollande ont dit depuis deux jours, que tout ce qui leur a été dit par la Cabale d'Eſpagne du Traité de 1662. eſt arrivé, mais auſſi qu'ils ſçauront bien s'en revanger ſi le Roi a jamais beſoin d'eux.

Vous aurez vû par tous mes Mémoires, que je ne me ſuis point relâché de la de-

mande-

mande de la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes ; & si Monsieur van Beuningen ne fait lever ces défenses par ses Lettres, il ne faut pas espérer que mes sollicitations puissent réüssir. Ce sont des Négatives à tous mes Mémoires, & il semble même que Messieurs les Etats affectent de faire voir, que le Roi d'Espagne les traite mieux que le Roi ; car il a été dit dans l'Assemblée en lisant mon Mémoire, que le Roi ne se contentoit pas de manquer au Traité, mais qu'il vouloit encore les empêcher de se défendre contre leurs ennemis, en leur ôtant les Navires bâtis en leur païs, qu'ils destinoient pour leur service, & que le Roi d'Espagne n'avoit pas trouvé à redire qu'ils prissent un Gallion de 76. piéces de Canon qu'il avoit fait bâtir à Amsterdam. Je vous rends compte de tout ce qui se passe ; vous voyez plus clair que moi à toutes ces affaires, & aux conséquences qu'on en doit tirer.

Je vous prie de me mander par le prochain ordinaire, si le Roi désire que je fasse le voyage. Je ne puis pas y aller avec deux ou trois personnes, comme vous me marquez, je ne sçaurois éviter d'en amener douze ; je louërai une maison près de Messieurs les Ambassadeurs pour mes gens, & je logerai chez eux. Monsieur de Wit m'a déja prié de mener deux de ses parens avec moi ; il y en a aussi d'autres des Etats qui ont ce même dessein pour leurs enfans. On ne peut les refuser sans les desobliger, la qualité d'Ambassadeur attire de ces dépenses

Digitized by Google

ſes extraordinaires, dont on ne ſçauroit ſe diſpenſer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 26. Mars 1665.

VOus verrez par ma prémiére Lettre le peu de ſatisfaction que j'ai eu de Monſieur de Wit, ſur la demande que le Roi fait de la ſortie des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes.

J'ai penſé depuis, qu'il faloit employer mes amis dans l'Aſſemblée, & voir les Députez des Villes; ce que j'ai fait, en leur faiſant voir & connoître la juſtice de la demande de Sa Majeſté ſuivant l'Article 25.; que je voulois bien leur déclarer, que s'ils uſoient de refus comme par le paſſé, Sa Majeſté le prendroit pour une infraction au Traité, qu'ils n'auroient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des mauvaiſes ſuites qui en arriveroient. J'ai eſtimé à propos de leur parler de la ſorte, après avoir viſité les Députez des Villes de Hollande, pour être favorables au contenu de mon Mémoire. Monſieur de Wit eſt venu me trouver de la part des Etats, une heure avant le départ du Courier, pour me dire, qu'il avoit ordre de me faire voir dans le Traité les Articles 19. 20. & 24., qui étoient rélatifs au 25., qui montrent clairement qu'ils n'alterent pas ledit Traité en empêchant la ſortie des

Digitized by Google

des Vaiſſeaux achetez pour les Compagnies des Indes de France ; mais qu'en conſidération de la priére du Roi, ſes Maîtres laiſſeront ſortir tous ceux qui ont été achetez avant les défenſes, à la reſerve des deux de la Veuve de Coymans, qui ſont de 56. piéces de Canon, & qu'ils arment pour joindre à leur Armée Navale ; qu'ils donnent ordre à Monſieur van Beuningen de repréſenter au Roi, comme il ne peut leur demander ces deux Vaiſſeaux ſans préjudicier au Traité. J'ai auſſi fort inſiſté pour la ſortie de ces deux Vaiſſeaux, ſans avoir rien pû obtenir. Comme Monſieur van Beuningen vous en doit parler, & vous faire voir le droit que Meſſieurs les Etats ont de les retenir, je n'ai pas voulu convenir avec ledit Sieur de Wit d'être perſuadé de ce prétendu droit.

J'ai auſſi fortement demandé un ordre de Meſſieurs les Etats, pour l'octroi de la ſortie des uſtenciles deſtinez à l'armement des deux Fregates bâties à Dunkerque, qui ſont arrêtez à Fleſſingue. Ledit Sieur de Wit m'a promis d'aſſiſter demain à l'Aſſemblée pour l'obtenir, quoiqu'il faille obſerver quelque formalité là-deſſus avec les Etats de Zélande. Il ſera fort à propos pour hâter cette affaire, que vous obligiez Monſieur van Beuningen d'en écrire fortement à Meſſieurs les Etats, pour abréger les longueurs. La viſite de Monſieur de Wit s'eſt paſſée entre lui & moi avec plus de douceur qu'hier.

M E-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi ſon Maître, de demander à Vos Seigneuries la reſtitution d'un Vaiſſeau appartenant à Michel Mel, Marchand de Diepe, nommé la Marguerite, du port de ſoixante tonneaux, ou environ; lequel venant d'Ecoſſe à Diépe, chargé de Saumon, Harang, Suif & Beure, le tout pour le compte dudit Michel Mel, & marqué de ſa marque, auroit été pris en mer par un des Navires de guerre de Vos Seigneuries, & mené à Rotterdam, ſous prétexte qu'une partie des Matelots dudit Vaiſſeau étoient Ecoſſois, qui eſt une raiſon très-foible. C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire fait inſtance à Vos Seigneuries, au nom de Sa Majeſté, à ce qu'il leur plaiſe donner tous les ordres néceſſaires pour la prompte reſtitution dudit Vaiſſeau, avec toutes les Marchandiſes dont il s'eſt trouvé chargé, & de ſon renvoi en France, même pour les dommages & intérêts que ledit Michel Mel a ſoufferts par le retardement qui lui a été ainſi cauſé de la décharge de ſes Marchandiſes à Diépe, leſquelles étant pour la plûpart des viandes de Carême, & ne pouvant plus être conſumées durant icelui, ſont

comme

Digitized by Google

comme perduës : ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute pas que Vos Seigneuries n'accordent aussi-tôt à la priere du Roi son Maître, puisqu'elles verront bien que la satisfaction que Sa Majesté demande est tout-à-fait juste, & conforme à la liberté du Commerce dont doivent jouir ses sujets. Donné à la Haye le trentiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

EXTRAIT

Des Regîtres du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrêtien.

SUr les plaintes qui ont été faites au Roi étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qu'ayant, dès y a plus de six mois, fait faire achat & payement, par leurs correspondans en la Ville d'Amsterdam, de deux Navires bâtis & équipez en ladite Ville, l'un apellé St. Jean Baptiste, ci-devant nommé les sept Provinces, & l'autre Alette Marie, tous deux du port de six cens tonneaux ou environ, chargez de Courbes, Bordages, Planches de Sapin, & de toutes sortes de clouterie, & autres choses propres pour la fourniture & équipement des Vaisseaux; ensemble une petite Flute d'environ cent cinquante tonneaux, chargée aussi de Bois de même qualité. & de quarante six Bobines de Chanvre le tout par ordre & pour le compte de ladite Compagnie, la-

laquelle d'firant faire conduire & amener en France leſdits Vaiſſeaux, auroit enſuite fait partir du Havre de Grace les nommez Deſparquer & Fauët, Capitaines François, pour à cet effet aller en Hollande, avec quatre-vingt dix hommes d'équipage, tous naturels François, ainſi que leſdits Capitaines, leſquels à leur arrivée auroient pris poſſeſſion deſdits Vaiſſeaux, ſans difficulté ou oppoſition quelconque; mais s'etant enſuite mis en devoir de partir dudit lieu d'Amſterdam, ſuivant les ordres qu'ils en avoient reçûs, ils auroient été fort ſurpris de s'en voir empêchez, par la déclaration ou ſignification qui leur auroit été faite d'un prétendu Arrêt ou ſaiſie deſdits Vaiſſeaux de la part des Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies; & ce ſous prétexte de l'intérêt public, & de la néceſſité qu'ils ont de s'en ſervir pour leurs propres affaires. Ce qui non ſeulement eſt contraire aux termes exprès du dernier Traité d'Alliance, renouvellé entre Sa Majeſté & leſdits Etats, mais encore ne peut paſſer que pour l'effet d'une pure affectation & deſſein prémédité, auquel on ne ſçauroit donner d'interprétation favorable, ſe trouvant préſentement dans ledit port d'Amſterdam pluſieurs autres Vaiſſeaux de plus grand port, & d'une conſtruction & gabaries plus propres à la guerre, appartenans aux ſujets deſdits Etats, ſur leſquels n'a été faite aucune ſaiſie: outre leſquelles raiſons, qui ſont plus que ſuffiſantes, pour convier leſdits Sieurs Etats à faire ceſſer une ſi injuſte vexation, le Sieur Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur de Sa Majeſté, auroit en cinq diverſes Audiences priſes

Digitized by Google

ſes deſdits Sieurs Etats, fait des inſtances très fortes, & donné des Mémoires très preſſans, pour obtenir d'eux la délivrance deſdits Vaiſſeaux, même juſtifié la proprieté d'iceux pour & en faveur de ladite Compagnie, le tout ſans aucun effet: ce qui ne pouvant être pris que pour une manifeſte contravention aux Articles du ſuſdit Traité de renouvellement d'Alliance, pour un pur & abſolu deni de juſtice, & pour une violence toute extraordinaire à laquelle il eſt également juſte & néceſſaire de s'oppoſer par des voyes ſemblables: Sadite Majeſté étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne à tous les Officiers des ſiéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent le préſent Arrêt reçu, de faire ſaiſir & arrêter, tous & un chacun des Vaiſſeaux appartenans aux ſujets deſdits Sieurs Etats qui ſe trouveront ès Ports & Rades de leurs juriſdictions, enſorte qu'il n'en puiſſe ſortir aucun pour quelque cauſe ou prétexte que ce puiſſe être, ſans permiſſion expreſſe de Sa Majeſté, & ce à peine d'en répondre par leſdits Officiers en leur propre & privé nom. Mande & ordonne ſadite Majeſté au Sieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt; & aux Gouverneurs & Commandants des places maritimes, de donner main forte auxdits Officiers de l'Amirauté, ſi beſoin eſt, & où ils en ſeront requis. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le trentiéme jour de Mars 1665.

DE LIONNE.

LOuis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & Terres adjacentes, aux Officiers généraux & particuliers des siéges des Amirautez de nôtre Royaume, Salut : Suivant l'Arrêt dont l'Extrait est ci attaché sous le contre-scel de nôtre Chancellerie, ce jourd'hui donné en nôtre Conseil d'Etat, nous y étant. Nous vous mandons & ordonnons par ces présentes signées de nôtre main, de faire saisir & arrêter, incontinent après que vous aurez reçû ledit Arrêt, & lesdites présentes, tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies qui se trouveront ès Ports & Rades de vos Jurisdictions, ensorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sans nôtre permission expresse, sur les peines y portées. Ordonnons à nôtre très-cher & très-aimé Oncle le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt & des présentes; & aux Gouverneurs & Commandeurs des places Maritimes, de vous donner main forte, si besoin est, & où ils en seront requis. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergeant sur ce requis, de faire pour l'exécution dudit Arrêt tous commandemens, sommations, saisies, & autres actes & exploits requis & nécessaires, sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, prise à partie, & autres choses à

ce

Digitized by Google

xe contraires. Et ſera ajoûtée foi comme aux Originaux, aux Copies dudit Arrêt, & de ces préſentes collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Sécretaires ; Car tel eſt nôtre bon plaiſir. Donné à Paris le trentiéme jour de Mars, l'an de grâce mil ſix-cent ſoixante-cinq, & de Nôtre Regne le vingt-deuxiéme, LOUIS. *Et plus bas, par le Roi Comte de Provence,* de LIONNE. *Et ſcellé du grand Sceau de cire jaune.*

LE Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. Vû par nous l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, & commiſſion ſur icelui, ſignez Louis, & plus bas de Lionne, & ſcellez du grand Sceau de cire jaune ; par lequel, & pour les cauſes y contenuës, Sa Majeſté enjoint à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent ledit Arrêt reçû, de faire ſaiſir tous & un chacun les Vaiſſeaux appartenans aux ſujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces-Unies qui ſe trouveront és Ports & Rades de leurs Juriſdictions, enſorte qu'il n'en puiſſe ſortir aucun, pour quelque cauſe & prétexte que ce ſoit, ſans permiſſion expreſſe de Sa Majeſté, & ce à peine d'en répondre par leſdits Officiers en leurs propres & privez noms : Nous conformément audit Arrêt, & ſuivant le pouvoir & autorité attribuez par Sa Majeſté à nôtre dite charge, mandons & ordonnons à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers de l'Amirauté de ce Royaume, de tenir ſoigneuſement & exactement la

Digitized by Google

main à l'entiére exécution d'icelui, enſorte que Sa Majeſté en demeure pleinement ſatisfaite; & pour cet effet faire enregîtrer ledit Arrêt en leurs Greffes, afficher & publier par-tout où beſoin ſera, afin qu'aucun n'en prétende cauſe d'ignorance, & à peine pour leſdits Officiers d'en répondre en leurs propres & privez noms. Fait à Paris le trentiéme jour de Mars 1665. CESAR DE VENDOME. *Et plus bas, Par Monſeigneur,* MATHAREL.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 2. Avril 1665.

L'On arrêta hier le compromis pour l'ajuſtement de l'affaire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, en la forme que les Sieurs Blanſpel & Coops, ſes Conſeillers, ont ſouhaité, & ç'a été avec bien de la peine que Monſieur de Wit y a conſenti. Il demandoit deux choſes qui euſſent fait traîner l'affaire des années entiéres; l'une, qu'on donnât une proviſion, & l'autre, qu'on plaidât la cauſe au Parlement de Paris. Pour cela il falloit traduire toutes les piéces en François, ce qui n'eût pas été fait en trois mois; & de plus il y avoit un plus grand inconvénient, en ce que le terme Flamand vuide une queſtion en faveur de Monſieur l'Electeur, & la traduction Françoiſe le laiſſe en conteſte. Comme Monſieur de Wit eſt ſubtil, & qu'il ne veut que tirer les af-

Digitized by Google

affaires en longueur, il a été un mois à ſe réſoudre de relâcher; il l'a fait à la fin, & ces Meſſieurs les Députez de l'Electeur de Brandebourg en eſpérent une bonne iſſuë, & en ſont fort contens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 3. Avril 1665.

IL s'eſt paſſé ici beaucoup de choſes cette ſemaine en l'affaire des deux Vaiſſeaux de mes Sujets de la Compagnie des Indes Orientales que les Etats Généraux veulent retenir, par une contravention formelle & inexcuſable à l'article 25. de nôtre Traité. En ſubſtance il a été néceſſaire, pour obliger le Sieur van Beuningen à écrire auxdits Etats qu'il faloit relâcher leſdits Vaiſſeaux, que j'en ſois venu aux menaces, & preſque à l'effet du remede que l'on a accoûtumé de pratiquer dans un manifeſte déni de juſtice, qui eſt celui des repréſailles. Juſques-là ledit van Beuningen a toûjours ſoûtenu que ſes Maîtres avoient raiſon de retenir ces Navires, & qu'ils le pouvoient faire ſans contrevenir aucunement au Traité, auquel pour cela il donnoit d'étranges contorſions; car jamais article n'a été plus clair, & moins ſujet à des cavillations qu'eſt le 25. Et en effet, les Ambaſſadeurs de Hollande l'ayant dreſſé pour ſe précautionner contre moi, n'y avoient

 rien

Digitized by Google

rien oublié pour leur ſûreté; le cas paroiſſant alors impoſſible, qu'un Etat qui a des huit ou dix mille vaiſſeaux, voulut en arrêter quelques-uns de mes Sujets, dont en une année entiére il n'en alloit pas dix ou douze en Hollande. Ledit van Beuningen s'eſt fort débattu pour faire valoir de mauvaiſes raiſons, & m'avoit préſenté un Mémoire. Je lui ai fait répondre à la raiſon qu'il alleguoit de la connexité des articles 24. & 25., qu'il étoit aiſé à voir qu'ils n'avoient aucun rapport l'un à l'autre, en ce que le 24. ne parle que des vaiſſeaux qui relâcheroient en des Ports contre leur gré par la tempête, ſans y vouloir décharger, & que l'article ne commence pas par ces mots, *les Maîtres deſdits Navires*, mais, *les Maîtres des Navires*: & à la ſeconde raiſon, le droit qu'ont les Souverains, qu'ils appellent de retraite; j'ai dit que je le croyois veritable, & en demeurois d'accord, mais que ſouvent les Souverains ſe lioient les mains par des Traitez, & ſe dépouilloient de leurs droits, en faveur de leurs amis, comme il étoit arrivé en cette affaire ſi claire de ſoi, & qu'alors il faloit néceſſairement obſerver le Traité, ſans pouvoir revenir à faire valoir le droit.

A la troiſiéme raiſon, de l'exemple du Roi d'Eſpagne, & de ſon Gallion de 70. piéces de Canon bâti à Amſterdam; qu'outre que je ne réglois pas ma conduite ſur les exemples de qui que ce ſoit, mais par la juſtice, ce Gallion pouvoit n'être pas encore payé, & il pouvoit être auſſi que le Roi mon Beau-

Digitized by Google

Beau-pere n'a pas la même néceſſité preſſante de l'avoir, qu'ont mes ſujets de la Compagnie des Indes d'avoir promptement leurs deux Navires, ſans quoi ils perdroient une année entiére de ce grand voyage, avec des dommages irréparables pour eux : & à la derniére raiſon, du beſoin qu'ont les Etats de ces deux Vaiſſeaux dans cette conjoncture ; on a répondu, qu'ils n'étoient pas propres à la guerre, n'ayant été bâtis que pour le trafic, & que, comme deux Vaiſſeaux parmi trois-cent dont ils couvriront la Mer, ou de ceux de l'Etat, ou des Armateurs particuliers, ne peuvent rien contribuër à la déciſion d'une affaire, il étoit aiſé à voir, que cette opiniâtreté ſi grande de les retenir, & même par une contravention manifeſte au Traité, ne procedoit que d'un deſſein caché de traverſer cette Compagnie des Indes, & du même principe qui fit perir dans le port d'Amſterdam en 1698. deux autres Vaiſſeaux qui devoient faire ce grand voyage. La concluſion de toute cette conteſtation a été, que j'ai fait déclarer hier au Sieur van Beuningen, que je déſire en toutes façons que les deux Vaiſſeaux ſoient relâchez, que je ſurſeoirai l'exécution des Repréſailles accordées, pour lui donner le tems d'en écrire à ſes Maîtres ; mais que ſi, par la réponſe qui viendra à cette dépêche, je n'apprends pas que leſdits Vaiſſeaux ayent été relâchez, leſdites Repréſailles auront auſſi-tôt leur cours & leur effet.

Ledit van Beuningen, après cette décla-

ration, a voulu encore recourir à une autre chicane, & a repréſenté, qu'en cas de repréſailles, le Traité avoit pourvû par l'Article dix-huitiéme, en quelle maniére elles ſe devroient accorder, & qu'il y avoit quatre mois de tems à vérifier par l'autre Allié, ſi l'on étoit dans le cas de les pouvoir donner. On a reparti à cela, que ce terme de quatre mois pouvoit être juſte pour les cauſes douteuſes, & entre les particuliers ſeulement, mais qu'en celle-ci, où non ſeulement il y avoit un manifeſte déni de juſtice, mais un tort fait par l'Etat même, Sa Majeſté pouvoit bien n'avoir pas grand égard à s'aſſujettir à l'Article dix-huitiéme, puiſque les Etats contrevenoient les prémiers formellement à l'Article vingt-cinquiéme. On a même ajoûté, qu'on voyoit bien à quelle fin étoit faite cette inſtance des quatre mois, & qu'elle tendoit toûjours au prémier deſſein, de faire perdre à mes ſujets une année entiére du voyage des Indes.

Après toutes ces agitations & diſputes le Sieur van Beuningen a enfin déclaré, que les Etats ne me feroient pas la guerre pour ces deux Vaiſſeaux, & qu'il écriroit aujourd'hui pour les faire relâcher inceſſamment. Il a après cela témoigné déſirer que je vous écriviſſe de ce petit incident, en termes qui raſſûraſſent leſdits Etats de la crainte qu'ils pourront avoir qu'il ait apporté quelque altération ou changement à mes bonnes intentions: on lui a dit là-deſſus, qu'ils devoient conclure par une conſéquence infail-

Digitized by Google

faillible, qu'elles ſont toûjours fort bonnes & fort ſincéres, puiſque je n'ai pas voulu me ſervir de la belle occaſion qu'eux-mêmes me fourniſſoient par une manifeſte contravention au Traité, de dire qu'ils l'avoient les prémiers rompu; & comme cette conſidération a fait grande force ſur l'eſprit dudit van Beuningen, vous pourrez l'employer de de-là utilement, auſſi-bien que le départ des Ambaſſadeurs, pour paſſer la Mer dans la ſemaine où nous allons entrer.

Ledit van Beuningen m'a fait enſuite trois inſtances: l'une, que je veuille bien écrire aux autres Cours des Princes, & notamment aux deux Royaumes du Nord, pour ôter des eſprits les impreſſions que cet incident eût pû y faire à leur deſavantage, comme ſi j'avois deſſein de changer de meſures; & je le lui ai accordé.

La ſeconde, que je ne tarde pas plus long-tems à faire enregîtrer dans mes Parlemens le Reglement de la Marine qui eſt dans le Traité, ſuivant ce que vous en avez dit de ma part aux Etats, il y a un an; & je le lui ai auſſi accordé.

La troiſiéme, que je vous ordonne de dire aux Etats confidemment le contenu aux Inſtructions des Ambaſſadeurs que j'envoye en Angleterre; & on lui a répondu, qu'il leur doit ſuffire que je les aſſûre que mes intentions ſont toûjours les mêmes, & toûjours fort bonnes, & quand il y auroit quelque choſe de ſecret à leur avantage, je

ne pourrois m'en ouvrir à eux, pour les raisons qu'on leur a souvent dites.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 3. Avril. 1665.

LE Roi a eu fort agréable vôtre entiére resignation à sa volonté pour le voyage d'Angleterre. Sa Majesté, avant que de vous ordonner de l'entreprendre, attendra de sçavoir par les prémiéres nouvelles des Ambassadeurs, si sa médiation aura été reçûë; & d'un autre côté aussi, si Messieurs les Etats vous auront mis en main suffisamment, touchant les conditions de la paix, de quoi espérer un bon succès de vôtre voyage; car vous voyez bien qu'il y iroit fort de son honneur, qu'après avoir déja trois Ambassadeurs, d'en faire marcher encore un quatriéme, sans grande probabilité que cette nouvelle diligence puisse être utile pour l'accommodement. Cependant vous vous tiendrez, s'il vous plaît, prêt pour vous mettre en chemin au prémier mot, & garderez le secret, dont lesdits Sieurs Ambassadeurs n'ont jusques ici rien pénétré.

Je voi qu'on ne peut pas bien digerer ici, que nos Vaisseaux Marchands qui portent leurs denrées en Hollande, soient obligez d'en repartir à vuide, sans pouvoir prendre

au-

aucune charge. Nous ne voulons pas dire encore, avant qu'avoir mieux conſideré la choſe, que c'eſt une contravention au Traité : Sa Majeſté le fait examiner, & déſire que vous l'examiniez de vôtre côté. Je ſçai bien que les Hollandois diront, qu'ils ont défendu la même choſe à leurs ſujets, mais par nôtre Traité ils ſe ſont liez les mains à ne le pouvoir ordonner à l'égard des ſujets du Roi, à qui il eſt & doit être permis en tout tems, ſans reſtriction aucune, d'enlever toutes ſortes de Marchandiſes de l'Etat des Provinces-Unies, pourvû qu'elles ne ſoient pas de Contrebande.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, voyant que les Réſolutions que Vos Seigneuries ont priſes ſur les Mémoires des 11. 18. *&* 25. *Mars dernier, ne vont qu'à accorder ſimplement la ſortie de leurs ports des Vaiſſeaux achetez pour le compte des Compagnies privilegiées des Indes de France, ſans les Uſtenciles & Marchandiſes dont ils ſont chargez pour le ſervice deſdites Compagnies, & même à l'exception des deux Navires St. Jean Baptiſte & Alette*

Digitized by Google

Marie, au lieu desquels Elles offrent, par une autre de leurs Résolutions du deuxième du présent mois, de permettre l'achât & la sortie de trois grandes Flutes, dont lesdites Compagnies se pourront servir, est obligé de déclarer encore là-dessus à Vos Seigneuries, qu'il ne peut se désister des poursuites qu'il a faites au nom & par ordre exprès & réïteré du Roi son Maître, pour obtenir la sortie de tous lesdits Vaisseaux achetez pour lesdites Compagnies, dont Sa Majesté n'a pas besoin, s'ils ne sortent avec toutes les Marchandises & Ustenciles dont ils sont chargez pour leur service, & les personnes qui y sont engagées, & particuliérement celles des deux nommez cidessus St. Jean Baptiste & Alette Marie, que Sa Majesté a témoigné d'avoir tellement à cœur, que ledit Ambassadeur Extraordinaire continuëra incessamment ses instances commencées pour cela en son nom, jusques à ce qu'elles produisent un effet qui soit à la satisfaction de Sa Majesté: priant aussi Vos Seigneuries, d'ordonner au Collége de l'Amirauté de Flessingue, de n'aporter aucune difficulté au transport de-là à Dunkerque, de toutes les denrées & Ustenciles qui doivent servir à l'armement des deux Frégates qui y sont. C'est pourquoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, la réflexion que meritent ces instances; & que, comme elles ne sont que pour des choses justes & raisonnables que Sa Majesté souhaite, ledit Ambassadeur Extraordinaire doit avoir lieu de s'assûrer, qu'elles ne s'opiniâtreront pas davantage dans les difficultez qu'elles y ont aporté jusqu'à présent, mais

se

Digitized by Google

se résoudront plûtôt à les accorder enfin de bonne grace, à la priére du Roi son Maître, & à convier par-là Sa Majesté à apporter de sa part toutes les facilitez qui pourront contribuer à ce qui est du bien & de l'avantage de cet Etat. Donné à la Haye le troisiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 8. Avril 1605.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise d'accorder la sortie du port de Rotterdam à un petit Vaisseau François, nommé St. Martin de St. Valery sur Somme, du port de quarante tonneaux ou environ, dont est Maître Jean Beler, & de donner les ordres nécessaires pour cet effet au Collége de l'Amirauté dudit lieu, à ce qu'il n'y aporte aucune difficulté; & comme ledit Jean Beler se contente de s'en aller avec son lest seulement, puisque Vos Seigneuries ne permettent point d'emporter de la Marchandise, ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet, qu'elles auront la bonté de l'expédier promptement, afin

qu'il ne ſe conſume pas inutilement en fraix, par les longueurs qui pourroient être aportées à ſon départ. Donné à la Haye le huitième jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 8. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, qu'un Vaiſſeau Marchand du Havre de Grace, nommé la Ste. Marie, du port de 150. *Tonneaux ou environ, dont eſt maître Nicolas Ourſel, s'en retournant des Côtes d'Angleterre audit lieu du Havre, auroit été rencontré dans ſa route par un Navire Hollandois, commandé par Pierre van der Burg d'Amſterdam, ſe diſant armé en guerre, en vertu d'une commiſſion particuliére de Vos Seigneuries, lequel auroit pris ledit Vaiſſeau le* 29. *Mars dernier, & l'auroit emmené à Amſterdam, nonobſtant la déclaration que ledit Ourſel lui fit, que ſon Vaiſſeau appartenoit à des François, que tous les hommes de ſon équipage l'étoient, & la Marchandiſe dont il étoit chargé, auſſi toute pour le compte de Marchands François, à laquelle, au lieu d'avoir égard, ledit vander Burg au con-*

Digitized by Google

contraire auroit uſé de violence, & fait enfoncer une porte dans ledit Vaiſſeau, qui eſt un procedé que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire ne doute point qui ne ſoit tout-à-fait inſupportable au Roi ſon Maître: c'eſt pourquoi il ſe tient obligé de demander à Vos Seigneuries la prompte reſtitution dudit Vaiſſeau, & de toutes les Marchandiſes dont il s'eſt trouvé chargé lors de ſa priſe, avec les dommages & interêts ſoufferts & à ſouffrir par ceux qui y ont intérêt, même la punition de ceux qui l'ont ainſi pris & mal traité contre toute ſorte de raiſon. A quoi il eſpére de l'équité & de la prudence ordinaire de Vos Seigneuries, qu'elles ſe porteront volontiers & ſans délai, quand elles ſeront informées qu'il eſt conſtant que ledit Vaiſſeau appartient à des François, que ſon équipage l'eſt, & que les Marchandiſes dont il eſt chargé ſont pour le compte de marchands de la même Nation, & ſur tout quand elles conſidéreront que cette ſorte de traitement, qui n'a preſque point de différence de celui qui ſe fait d'ennemi à ennemi, ne peut avoir que de très-mauvaiſes ſuites. Donné à la Haye le huitième jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.
Le 9. Avril 1665.

J'Ai vû par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du troiſiéme de ce mois, tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Lionne & Monſieur van Beuningen, touchant l'Arrêt des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes: Meſſieurs les Etats ont fort bien compris, qu'il faloit qu'ils agiſſent là-deſſus autrement qu'ils n'ont fait par le paſſé, & ils s'y étoient diſpoſez ſur le Mémoire que je leur préſentai le troiſiéme de ce mois, leur faiſant voir le peu de ſatisfaction que Vôtre Majeſté recevroit de la reponſe qu'ils m'envoyerent le jour d'auparavant.

Du depuis Monſieur de Wit m'eſt venu voir de la part de Meſſieurs les Etats, pour me dire qu'ils avoient reçû un Courier dépêché par Monſieur van Beuningen, qui leur notifie, qu'il y a un Arrêt du Conſeil du 30. Mars, fondé ſur deux préſuppoſez: le prémier, que c'eſt par une affectation & deſſein prémédité de traverſer la Compagnie des Indes de France, que l'on fait refus de laiſſer ſortir les deux Vaiſſeaux: & l'autre, que dans le port d'Amſterdam il y a pluſieurs Navires plus grands & plus propres à être armez en guerre que les deux que Vôtre Majeſté demande; que pour faire voir

voir à Vôtre Majeſté que ce n'eſt point l'intention des Etats de traverſer l'établiſſement de la nouvelle Compagnie, l'on a offert, avant même que l'on ſçût l'Arrêt du 30. Mars, & avant même qu'on pût l'appréhender, (parce que les Etats croyent que le treizième Article du Traité étoit contraire à cette ſorte de procédé) au lieu de ces deux Vaiſſeaux, trois ou quatre Flutes de la même grandeur, capables d'être montez de trente ou quarante piéces de Canon, & de porter deux fois plus de Marchandiſes: Que ſi Vôtre Majeſté ne s'en contente pas, Meſſieurs les Etats offrent encore tel autre nombre de Navires, & toutes les autres choſes néceſſaires pour l'établiſſement du Commerce des Compagnies des Indes de France qu'elle déſirera, comme auſſi la ſortie libre des autres Vaiſſeaux avec leurs Marchandiſes: Que les Rois d'Eſpagne, de Suéde & de Dannemarc peuvent prétendre la même choſe, ſi le cinquième Article doit recevoir l'explication qu'on lui veut donner: Qu'il ne ſe trouve pas un ſeul Navire dans le port d'Amſterdam de la grandeur du St. Jean, & d'Alette Marie, ni propre à être armé en guerre, & que ceux qui ont fait croire le contraire aux Directeurs des Compagnies en ſont très mal informez; ainſi Meſſieurs les Etats eſpérent que Vôtre Majeſté demeurera perſuadée de la ſincerité de leurs intentions, & qu'elle ne voudra pas leur apporter un ſi notable préjudice dans la conjoncture préſente, que de ne ſe contenter pas de l'offre qu'ils lui font,

ſont, qui eſt beaucoup plus avantageuſe pour le Commerce & les intérêts des Compagnies des Indes de France; au lieu que s'ils rendent leſdits deux Vaiſſeaux, ils ſeront obligez d'en rendre pluſieurs autres qu'ils ont dans leur Flote, appartenant aux Rois d'Eſpagne, de Suéde & de Dannemarc, dont les Miniſtres ont déja ménacé de repréſailles, par l'exemple de l'Arrêt du 30. Mars: ce qui tire à une ſi grande conſéquence, que leſdits Etats ne ſe peuvent perſuader, que Vôtre Majeſté ait ſi peu d'amitié pour eux, que de prendre une telle conjoncture pour les accabler, pendant qu'il faut qu'ils ſoûtiennent ſeuls les efforts d'un puiſſant ennemi, & qu'ils ſont privez de l'effet de l'Article cinquiéme, par lequel ils prétendent que Vôtre Majeſté leur doit donner un ſecours conſidérable pendant les quatre premiers mois.

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il me diſoit de la part de Meſſieurs les Etats; que je les pouvois aſſûrer, que les intentions de Vôtre Majeſté étoient ſincéres pour eux, & qu'au lieu de craindre d'être accablez par elle dans l'Etat préſent de leurs affaires, ils pouvoient en eſpérer de très-bons offices.

Mais qu'il falloit que leur conduite obligeât Vôtre Majeſté à en uſer ainſi, y étant d'ailleurs portée par l'affection qu'elle a pour leurs avantages.

Nous avons eu enſuite quelques diſcours de lui à moi, ſans qu'il parlât de la part de l'Etat.

Il

Digitized by Google

Il m'a dit, qu'il ne voyoit aucune disposition du côté d'Angleterre d'entrer dans un Traité avec les Etats, non pas même d'accepter la médiation de Vôtre Majesté; qu'ainsi il jugeoit bien qu'il faloit en venir à un combat, & que pour cet effet leur Flote sortiroit à la fin de ce mois.

Je l'ai trouvé fort abattu de ce dernier incident, & prévoyant un changement dans le gouvernement de l'Etat, ses Ennemis ayant parlé fort haut, disant que c'étoit lui seul qui avoit appuyé le Traité de 1662.; qu'on avoit prévû le danger qu'il y avoit de se lier trop étroitement avec la France, qui ne perdroit jamais le souvenir de la paix de Munster, ainsi qu'il paroît à présent par la maniére dont Vôtre Majesté en use avec eux. Ils ajoûtent beaucoup d'autres discours ridicules, qui ne tendent qu'à leur fin, & comme ce qu'ils désirent le plus est de ruiner Monsieur de Wit, ils reçoivent avec joye les incidens qui arrivent du côté de France.

Mais je dois avertir Vôtre Majesté, que j'entrevois bien les desseins de la Cabale d'Espagne & d'Angleterre, qui est de demeurer unis, après avoir ruiné celle de Monsieur de Wit, de faire l'accommodement avec l'Angleterre, & satisfaire ledit Roi d'Angleterre sur beaucoup de points, à quoi ledit Sieur de Wit ayant du crédit ne consentira jamais.

Vôtre Majesté voit plus clair dans ses affaires que personne, & jugera, s'il lui plaît, des conséquences, s'il arrive un changement,

ment, pour y remedier de bonne heure par ſa grande prudence; car elle doit être aſſûrée que le Roi d'Angleterre aura tout pouvoir ſur celui qui occupera le poſte de Monſieur de Wit, & qu'il ſera le maître en ce païs.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 9. Avril 1665.

VOus verrez par la dépêche du Roi ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Wit & moi, ſur la viſite qu'il m'a renduë de la part de Meſſieurs les Etats. Le Courier que Mr. van Beuningen a dépêché exprès, a prévenu l'ordinaire, de deux jours. Les Etats ont été étonnez de cet Arrêt du 30. Mars, dont pluſieurs Copies ont été apportées imprimées par l'ordinaire, & diſperſées dans les Villes, où l'on nous compte déja pour Ennemis déclarez. Il ſera mal-aiſé d'effacer ſi-tôt cette impreſſion de l'eſprit des peuples.

Si les Compagnies des Indes trouvent leur compte dans l'offre que Meſſieurs les Etats font, de trois ou quatre grandes Flutes, ou davantage, au lieu de ſes deux Vaiſſeaux, le Roi les obligeroit fort de les laiſſer, parce que cela leur fournira matiére de refuſer au Roi d'Eſpagne, & aux Rois de Suéde & de Dannemarc, les Vaiſſeaux qu'ils demandent, & dont ils ont grand beſoin dans la conjoncture préſente.

Com-

Digitized by Google

Comme je ne ſçai pas ſi l'intérêt du Roi eſt de ménager Meſſieurs les Etats, je vous manderai peut-être une choſe inutile ; mais ſi les affaires de Sa Majeſté requéroient de ne perdre point ces gens-ci, permettez-moi de vous dire, d'éviter, s'il eſt poſſible, de ne leur demander plus rien, & de vous contenter de l'offre qu'ils font au Roi; car je crains fort que tout ce que l'on a mis dans la tête de ces peuples, depuis le commencement des démêlez qu'ils ont avec l'Angleterre, ne ſe puiſſe pas effacer quand on voudra.

Ce que je remarque de plus fort imprimé dans leur eſprit, eſt que le Roi les veut perdre, qu'il trouvera toûjours de nouveaux prétextes de ſe plaindre d'eux, en leur demandant des choſes qu'ils ne peuvent accorder.

Je ſçai bien que tous ces diſcours vous ſembleront ridicules, mais j'ai crû ne vous les devoir pas taire, parce que vous diſtinguerez mieux que perſonne la réflexion qu'on y doit faire; & peut-être ne vous repentirez-vous pas de donner un peu de relâche à ces eſprits malades, & de tems pour ſe remettre, ne pouvant aſſez vous exprimer l'altération où ils ſont à préſent contre nous.

Je ne ſçai pas en quelle diſpoſition Meſſieurs les Ambaſſadeurs trouveront le Roi d'Angleterre pour accepter la médiation du Roi, mais l'on a avis ici qu'il la refuſera; & j'ai trouvé que Monſieur de Wit en étoit perſuadé. Il me ſemble entrevoir qu'on cher-

Digitized by Google

cherche à lier quelque négociation ſecrette avec le Roi d'Angleterre: peut-être que la diviſion qui eſt à préſent entre les principaux du Gouvernement pourroit bien produire quelque changement; il eſt fort douteux de ſçavoir, s'il ſera avantageux pour le ſervice du Roi.

Vous avez grande raiſon d'avoir répondu à Monſieur van Beuningen comme vous avez fait, ſur le dernier Article de la Lettre du Roi, vû le peu de ſecret qu'il y a ſur tout ce qui eſt communiqué à Meſſieurs les Etats. Dès qu'ils ont ſçû la converſation que ledit van Beuningen & vous aviez eu ſur mon ſujet, touchant le voyage d'Angleterre, les Gazettes de Haerlem & de la Haye l'ont débité le lendemain, ſans y oublier un ſeul mot.

Ayant reçû enſuite des priéres des principaux de l'Etat, d'agréer que leurs enfans vinſſent avec moi en Angleterre, je leur ai répondu, que je n'avois nul ordre du Roi de le faire; que ce qu'ils avoient ſçû n'étoit qu'une penſée de Monſieur van Beuningen, ſans aucune ſuite, & dont on ne parloit plus. Ce bruit a ceſſé, & on ne parle plus à préſent que de l'Arrêt des Vaiſſeaux Hollandois en France.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi Très-Chrétien. Le 9. Avril 1665.

SIRE,

Nous jugeons que nous n'aurons point de peine à aſſûrer Vôtre Majeſté, que c'eſt avec le dernier étonnement, & une douleur très ſenſible, que nous avons appris par les derniéres Lettres de France, qu'elle a ordonné par un Arrêt du Conſeil, de faire ſaiſir & arrêter tous & un chacun des Vaiſſeaux appartenans aux ſujets de cet Etat, qui ſe trouveront dans les Ports & Rades de Vôtre Royaume. Il y a cinq *mois* que nôtre Miniſtre Extraordinaire ſe trouve à la Cour de Vôtre Majeſté, pour lui repréſenter les violences & hoſtilitez des Anglois, la néceſſité en laquelle nous nous trouvons de nous y oppoſer, l'effort que cet Etat fait afin de pouvoir paroître en Mer avec une Armée Navale proportionnée aux forces de nos Ennemis, pour la conſervation de la liberté du Commerce, non ſeulement de ces Provinces, mais auſſi de tout le reſte de l'Europe, & pour lui demander le ſecours que nous nous pouvons légitimement promettre d'elle en la conjoncture préſente des affaires; mais au lieu,

Digitized by Google

lieu, Sire, de recevoir cette consolation, de goûter le fruit de l'Alliance que cet Etat a renouvellé avec la France depuis si peu d'années, nous nous sentons pressez de nous dépouiller des moyens les plus nécessaires pour nôtre conservation, non pour le service de Vôtre Majesté, ou pour la conservation de sa Couronne, mais pour l'intérêt de quelques-uns de ses Sujets privilégiez, lesquels, lorsqu'ils auront reçû avis en quelle façon nous tâchons de les favoriser, sans doute ne trouveront pas étrange eux-mêmes, que nous ne pouvons pas nous résoudre à jetter nos Armes à la veille d'un combat, dont l'évenement pourroit être tel, que Vôtre Majesté, aussi-bien que tout le monde nous blâmeroit, de nous être dépouillez d'un si notable renfort, sans en avoir auparavant vû le succès, & ne voulant plus attirer sur nous l'indignation d'un Roi nôtre Allié, dont l'amitié nous est si précieuse, ne continuëront pas à presser Vôtre Majesté de mettre en exécution le susdit Arrêt, & à faire saisir les Navires des Habitans de ces Provinces, contre les paroles formelles du 13. Article du dernier Traité, dont nous nous trouvons obligez de joindre ici la Copie, comme très-décisif; & encore nous aurions de la peine à nous remettre de cet étonnement, si nous ne sçavions que Vôtre Majesté, qui a fait justice en écoutant les plaintes de ses sujets, aura aussi la bonté d'ouïr les raisons de ses Alliez, & l'équité de ne faire pas exécuter un Arrêt, qui n'est fondé que sur des présuppositions, dont le contraire est si véritable,

Digitized by Google

ble, que nous nous assûrons que Vôtre Majesté ne voudra pas faire subsister une chose dont les principes sont erronez. Vôtre Majesté doit avoir reçû présentement les Lettres de son Ambassadeur, qui lui auront fait voir, que devant l'Arrêt de vôtre Conseil du 30. Mars, & même devant que nous pussions appréhender qu'il s'en pût donner un au préjudice de l'Article 13. du dernier Traité que nous venons de toucher, & que nous prions Vôtre Majesté de faire examiner avec l'application & avec les réflexions nécessaires, nous avons fait connoître, que comme nous n'avons point d'autre intention, que de conserver la liberté de la Navigation & du Commerce en cet Etat, nous ne voulons pas empêcher aussi celle des Sujets de nos Alliez, puisque, non contents de permettre de faire sortir les apparcils destinez a l'équipage des deux Fregates que l'on bâtit à Dunkerque, à quoi néanmoins le Traité ne nous oblige pas, nous accordons à Monsieur l'Ambassadeur plus qu'il ne nous demande, & que la Compagnie des Indes Orientales ne peut légitimement prétendre. Nous ne sommes pas jaloux de leur entrepriſe, & nous ne nous voulons pas opposer à leur dessein, vû qu'au lieu des deux Vaisseaux, St. Jean & Alette Marie, qui sont plus équipez pour la Guerre que pour le Commerce, nous leur permettons de faire acheter ou fretter en ce païs quatre Flutes, dont chacune sera du même port qu'un desdits deux Vaisseaux, capable d'être montée de trente ou quarante piéces de Canon, & plus propre pour le

Digitized by Google

Commerce que les Vaiſſeaux que la Compagnie demande; & tant s'en faut que nous refuſions de faire ſortir une petite Flute de cent cinquante tonneaux, nous avons bien expreſſément déclaré à Vôtre Ambaſſadeur, Sire, que nous permettrions la ſortie libre de toutes les Flutes qui ſe trouveront avoir été achetées par l'une ou l'autre de vos Compagnies devant la publication des défenſes générales. Nous eſtimons qu'il eſt impoſſible de donner de plus grandes preuves de la ſincerité de nos intentions, & de l'inclination que nous avons à avoir toute la complaiſance imaginable pour tous les déſirs de Vôtre Majeſté, & accommoder vos Sujets, même en incommodant les nôtres. Tellement que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de France n'ont pas été bien informez, quand ils ont repréſenté à Vôtre Majeſté, que ce que nous faiſons par une néceſſité indiſpenſable, dans la plus fâcheuſe conjoncture où cet Etat ſe ſoit trouvé depuis qu'il ſubſiſte, eſt l'effet d'une pure affectation & d'un deſſein prémedité; puiſque dans le Port d'Amſterdam il ſe trouve préſentement pluſieurs autres Vaiſſeaux de plus grand port, & d'une conſtruction plus propre à la guerre, appartenans aux Sujets de cet Etat, ſur leſquels n'a été faite aucune ſaiſie. Nous voulons croire que les Directeurs ſe ſont mépris, quand ils ont dit qu'il y a pluſieurs Vaiſſeaux de plus grand port, & plus propres à la guerre, que les deux St. Jean & Alette Marie, dans le port d'Amſterdam: étant certain qu'il n'y en a pas un ſeul de cette qualité; & que nous

Digitized by Google

nous ne faisons état de nous servir de ces deux au cas de besoin, que faute d'autres. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment on a pû exposer aux yeux de Vôtre Majesté, que dans le même port il y a des Vaisseaux appartenans aux Sujets de cet Etat sur lesquels n'a été faite aucune saisie; vû que tout le monde sçait, qu'il n'y a point de Navire qui n'ait été saisi par les défenses générales, qui s'étendent universellement sur tous les Navires qui se trouvent en tous les ports de cet Etat, dont nous pouvons dire n'avoir exempté un seul, sinon ceux qui appartiennent aux Sujets de Vôtre Majesté, & qui sont venus faire leur trafic en ces Provinces, comme aussi, par forme de dispense, ceux que vos Compagnies ont achetez ici. Si c'étoit par une pure affectation, Sire, ou par un dessein prémédité que nous eussions, d'incommoder la Compagnie que l'on vient d'ériger en France, que nous gardons ces deux Navires de Guerre, nous serions les prémiers à nous condamner; mais après que Vôtre Majesté aura daigné recevoir les informations que préentement nous lui donnons en toute verité & sincerité, Elle y verra que nous allons au devant d'elle au delà de l'obligation du Traité, & accordons, afin de lui complaire, pour l'accommodement desdites Compagnies, ce que nous refusons dans cette nécessité de nos affaires à tous autres Princes & Etats. Nous osons nous promettre de son équité, qu'elle sera aussi la prémiére à nous justi-

 fier.

Digitized by Google

fier. Si elle n'en trouve pas assez de preuves en ce que nous venons de dire, si elle ne se contente de ce que nous avons fait dire à Monsieur l'Ambassadeur, touchant les cordages & autres appareils que l'on veut embarquer en Zélande, de la permission que nous avons donnée de pouvoir faire sortir toutes les Flutes qui ont été achetées devant la publication des défenses générales, & de pouvoir faire acheter ou fretter en ces païs, au lieu de deux Vaisseaux, quatre Flutes du même port; & si enfin elle ne se peut pas payer des raisons que le Sieur van Beuningen a représentées à Vôtre Majesté, & que nous avons alléguées à Monsieur l'Ambassadeur, que nous ne devons pas repeter ici; nous offrons encore de laisser sortir un autre plus grand nombre de Navires de la même qualité, & non seulement les courbes, bordages, & autres appareils, qui se sont trouvez dans le Vaisseau le St. Jean, mais aussi tout ce qui se trouvera dans nos Provinces de nécessaire ou d'utile pour l'avancement du Commerce de la nouvelle Compagnie. Pour nous, nous ne demandons rien, sinon qu'on nous laisse ce que le Droit des Gens nous permet de retenir, & ce qui nous est absolument requis pour nôtre défense & conservation. C'est une justice, Sire, qui ne nous peut pas être refusée par ceux qui ne sont pas obligez en aucune façon de favoriser les Armes de cet Etat. C'est pourquoi nous avons d'autant plus de sujet de l'espérer de Vôtre Majesté, qui ne témoi-

gne

Digitized by Google

gne pas seulement de l'affection pour sa prosperité, mais qui aussi a bien voulu solemnellement promettre de l'assister & de le secourir contre ceux qui troublent son repos & son Commerce. De sorte que, bien loin de pouvoir appréhender qu'elle veuille aider à desarmer cet Etat, au plus fort de la Guerre contre un si puissant Ennemi, nous avons sujet d'espérer qu'elle nous conseillera même de nous appliquer avec soin à tout ce qui peut contribuër à sa conservation & à sa sûreté, puisqu'en cette rencontre elle comprend celle de tous ses Alliez & Amis; & qu'elle satisfera aux articles du secours que nous en attendons, comme l'unique remede contre les desordres dont toute la Chrêtienté se voit menacée. La justice & la générosité de Vôtre Majesté fait que nous nous le promettons infailliblement, & ainsi nous ne devons pas faire cette Lettre plus longue, que pour prier Dieu, Sire, &c. A la Haye le 9. Avril 1665.

La suscription étoit:

Au Roi Très-Chrêtien.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 10. Avril 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 2. j'aurai le bien de vous dire, que le Roi

ne peut assez s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle on veut soûtenir de de-là, contre les termes formels du Traité, qu'on ne soit point obligé de rendre à nôtre Compagnie des Indes Orientales les deux Vaisseaux St. Jean Baptiste & Marie Alette. Monsieur van Beuningen a donné cette semaine là-dessus deux nouveaux Mémoires à Sa Majesté, outre la réponse que Messieurs les Etats ont fait aux vôtres; & présentement on travaille ici à répliquer à toutes les raisons contenuës dans ladite réponse des Etats. Je vois que Sa Majesté persistera à vouloir avoir ses Vaisseaux, & elle attend par le retour du Courier que Monsieur van Beuningen dépêcha, il y a huit jours, la nouvelle infaillible qu'on les ait relâchez. Quant à l'expédient de se contenter des Flutes, elle n'y veut point entendre, & à dire vrai, la réponse qu'on nous fait, c'est comme si le Roi ayant demandé aux Cantons ses Alliez cinquante ou soixante bons gros Suisses, il lui répondoient, nous vous baillerons cent petits garçons. Je suis aujourd'hui si accablé d'affaires que je n'ai pas le tems de vous en dire davantage, encore ai-je écrit tout ce que dessus si à la hâte, que je ne sçai ce que vous en jugerez. J'ai tâché seulement de vous faire le plan de ce que l'on pense ici sur l'affaire, & vous informer qu'on ne changera point: c'est à ces Messieurs à voir ce qu'ils veulent résoudre pour la satisfaction de Sa Majesté.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi Très-Chrêtien. Le 11. *Avril* 1665.

SIRE,

La réponſe que nous avons faite ſur les Mémoires que Monſieur le Comte d'Eſtrades a préſentez à nôtre Aſſemblée au ſujet des deux Navires *St. Jean Baptiſte* & *Alette Marie*, aura ſans doute ſatisfait un Roi ſi éclairé, ſi juſte & ſi généreux que celui à qui nous avons à faire, & particuliérement quand il lui plaira faire réflexion ſur les fâcheuſes ſuites que nous appréhendons de l'explication d'un article, laquelle nous fera un extrême préjudice, & ſi nous l'oſons dire, à Vôtre Majeſté même: mais nous avoüons, Sire, que nous ne ſommes pas ſatisfaits nous-mêmes; nous ſommes demeurez dans les termes du Traité, quand nous avons excuſé de laiſſer ſortir deux Vaiſſeaux dont nous nous pouvons ſervir utilement en la guerre préſente. Nous croyons devoir quelque choſe de plus à l'amitié & à l'affection dont Vôtre Majeſté & les Rois ſes Prédeceſſeurs ont de tout tems honoré cet

Digitized by Google

Etat ; & quand nous considerons l'intérêt qu'elle a de désirer non seulement la conservation, mais même la prosperité de ses plus affectionnez & plus fidéles Amis & Alliez, les assûrances qu'il lui a plû nous donner de la sincerité de ses bonnes intentions, & le moyen qu'elle a eu de nous guerir de toutes les appréhensions que nous pourrions avoir, nous estimons que nous pouvons passer par dessus toutes les autres considerations, & nous jugeons, que nous devons mettre tout ce que nous avons, entre des mains qui ont toûjours été salutaires à cet Etat, & qui ne peuvent pas nous être funestes: nous avons besoin des Navires que Vôtre Majesté nous demande, & ce ne seroient pas les moindres de l'Armée Navale que nous allons mettre en mer; mais quand nous considerons que c'est un si bon & si puissant Allié à qui nous les accordons, & que nous les verrons bien-tôt combattre sous son pavillon pour la justice de nôtre cause, & pour l'intérêt commun non seulement de Vôtre Majesté & de cet Etat, mais aussi pour celui de toute l'Europe ; nous ne pouvons plus faire de difficulté d'en permettre la sortie, & nous en laissons la disposition libre & entiere à Vôtre Majesté. Ce ne sont pas les seules preuves que nous voulons donner du respect que nous avons pour la personne & pour les intérêts de Vôtre Majesté, mais nous souhaitons qu'elle nous fasse naître tous les jours de nouvelles occasions, où nous lui puissions témoigner

que:

Digitized by Google

que c'eſt avec toute la ſincerité imaginable que nous ſommes, Sire, &c. A la Haye le 11. jour d'Avril 1665.

La ſuſcription étoit :

Au Roi Très-Chrétien.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Matburin Cadou, Maître d'un petit Vaiſſeau nommé la Marie, du port de 45. tonneaux ou environ, ayant déchargé à Rotterdam du vin qu'il y a apporté de Bordeaux, déſireroit s'y en retourner; mais comme il ne le peut faire ſans la permiſſion de Vos Seigneuries à cauſe de leurs défenſes, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire les prie de la lui vouloir accorder, & pour cet effet de donner les ordres néceſſaires à Meſſieurs du Collége de l'Amirauté de Rotterdam, à ce qu'ils n'y apportent aucun empêchement, ledit Cadou étant content de s'en aller ſans marchandiſes, puiſque Vos Seigneuries ne trouvent pas bon que l'on en emporte. Donné à la Haye le quinziéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 16. Avril 1665.

TOut ce que j'ai à vous dire préſentement, eſt que Monſieur de Wit s'en va Commiſſaire & Plénipotentiaire au Teſſel, faire partir la Flote, que les Eſcadres de Zélande & de la Meuſe y ſont déja, & qu'il y a préſentement 120. gros Navires & 15. Brûlots enſemble. Il y a 10000. hommes de vieilles Troupes ſur les Vaiſſeaux & 20000. Matelots. De Ruyter doit venir joindre à Cadix vingt Vaiſſeaux de guerre que Meſſieurs les Etats y ont, & amener avec lui la Flote de Smirne: il y aura trente-cinq gros Vaiſſeaux.

Je vous dois dire confidemment, que Monſieur de Wit joüe de ſon reſte; qu'il n'eſt pas perſuadé que le Roi déſire leur accommodement, ni qu'il exécute le Traité, & qu'ainſi il ne lui reſte que cette ſeule voye de ſe maintenir, en riſquant tout, ſe voyant perdu ſi les choſes tirent en longueur & dans les incertitudes, comme elles ont fait juſques à cette heure, au lieu que ſi les Etats gagnent le Combat, il ſe verra affermi dans le crédit, & aura les Peuples & les Magiſtrats des Villes pour lui: c'eſt ce qui lui fait quitter la Haye pour aller près de la Flote, & avoir tout l'honneur de ſon départ.

Digitized by Google

depart. Il dit hier à un de mes amis de l'Etat, qui lui disoit & représentoit, qu'il ne faisoit pas prudemment de s'éloigner dans un tems où la France pourroit obtenir un accommodement; il lui répondit: *Cette Médiation n'est pas pour nous; si elle nous devoit être favorable, on nous auroit témoigné plus de confiance qu'on n'a pas fait: nous n'avons plus de parti à prendre, ni de ressource qu'en nos forces, & ainsi il faut hazarder un Combat le plûtôt qu'il se pourra, & attendre du Roi qu'il exécute le Traité de lui-même, car les remontrances ne servent plus de rien.*

Je vous fais le récit de l'état où sont les choses en ce païs, sur quoi vous ferez vos réflexions, comme connoissant les intérêts du Roi mieux que moi.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 17. Avril 1665.

J'Ai reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 9., & par le retour du Courier du Sieur van Beuningen celle du 12. Je vous adresse la reponse que je fais à la derniére Lettre des Etats, qui est celle du 11., par laquelle ayant remis les deux Vaisseaux à mon entiére & libre disposition, je leur demande maintenant (comme je l'ai fait entendre d'ailleurs audit van Beuningen)

Digitized by Google

qu'ils leur permettent de sortir sans aucun délai, à quoi je désire que vous teniez la main, & que vous adouciſſiez cette amertume par toutes les bonnes paroles & honnêtetez que vous direz & ferez sur un pareil incident: vous pourrez pour cela ajoûter ce que j'en dis dans ma Lettre aux États, que l'on doit tirer de très-favorables conſéquences de l'attachement que j'ai à l'obſervation exacte du Traité, & que je vous ai auſſi mandé, que nonobſtant l'indiſpenſable néceſſité de mes Sujets d'avoir leurs Vaiſſeaux, j'aurois préferé l'intérêt de mes Alliez au leur, ſi j'avois pû croire avec le moindre fondement, que deux Vaiſſeaux de plus ou de moins puſſent être de quelque conſideration pour la déciſion de l'affaire, entre deux Flotes qui en auront chacune plus de cent cinquante. J'ai chargé Lionne de vous écrire d'une affaire où la Princeſſe d'Orange peut m'obliger, ſi elle y a la diſpoſition que vous m'avez témoigné.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 17. Avril 1665.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confédérez. Nous avons reçû des mains du Sieur van Beuningen vôtre Lettre de l'onziéme de ce mois, avec beaucoup de ſatisfaction d'y voir enfin la diſpoſition où vous étiez de nous donner contentement, en conformité & exécution de vôtre Traité ſur la ſortie des deux Vaiſſeaux le St. Jean & Marie Alette, appartenans à nos Sujets de la Compagnie des Indes Orientales, dont nous attendrons maintenant l'effet ſans aucun délai, ſuivant ce que nous avons particuliérement fait entendre de nos intentions audit Sieur van Beuningen. Nous voulons cependant vous aſſûrer de deux choſes; l'une, qu'à moins d'une néceſſité indiſpenſable que noſdits Sujets ont eu d'avoir promptement leurs Vaiſſeaux, ſans pouvoir conſentir à l'offre des Flutes qu'avec des préjudices irréparables pour leur Compagnie, nous nous ſerions volontiers en cette occurrence relâchez en vôtre faveur de l'exécution de l'article 25. dudit Traité. Et la ſeconde, que cet incident & toutes les contentions qu'il a cauſées, n'ont apporté aucune altéra-

Digitized by Google

tion imaginable dans nos bonnes intentions pour vôtre Etat, & dans le parfait désir que nous conservons toûjours de procurer sa sûreté & son repos par tous les meilleurs moyens qui seront en nôtre pouvoir. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 17. jour d'Avril 1665.

Vôtre bon Ami, Allié & Confédéré,

LOUIS.

DE LIONNE.

La suscription étoit:

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confédérez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 17. Avril 1665.

MOnsieur van Beuningen a eu une longue Audience du Roi le même jour que son Courier a été de retour. Il n'a rien oublié pour obtenir de Sa Majesté qu'elle voulut bien se contenter de l'offre des Flutes, au lieu des Vaisseaux de la Compagnie; mais Sa Majesté a persisté à vouloir avoir les Vaisseaux.

On

Digitized by Google

On lui avoit donné le jour d'auparavant un long Mémoire, pour répliquer à toutes les raisons qu'avoient alleguées Messieurs les Etats dans leurs réponses à vos Mémoires; mais je n'ai pas songé assez à tems à vous en faire faire une Copie, & si vous avez la curiosité de le voir, vous en pourrez demander la communication à Monsieur de Wit, à qui je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen ne l'ait adressé.

Du reste Sa Majesté n'a pû se persuader, que se relâcher de sa prétension, ou y persister, pût importer en rien au maintien de Monsieur de Wit dans son poste, la suffisance de ce Ministre ayant de trop bons fondemens pour pouvoir être ébranlée par un incident de cette nature. Elle n'a pas ajoûté plus de foi à ce qu'on vous a fait dire, que les Directeurs de la Compagnie des Indes s'opposoient à l'offre des Flutes, & elle a attribué l'un & l'autre à l'habileté, & à un effet de l'adresse dudit de Wit, pour disposer Sa Majesté à leur laisser les Vaisseaux.

Si la Princesse d'Orange avoit dessein de regagner entierement & facilement les bonnes graces du Roi, elle en a dans cette conjoncture un moyen, mais que Sa Majesté estimeroit beaucoup, & qu'elle recevroit pour une preuve certaine qu'elle a aujourd'hui dessein de reparer le mal qu'elle a fait autrefois à cette Couronne; elle n'auroit pour cela qu'à employer le grand crédit qu'elle a auprès de l'Electeur de Brandebourg pour porter ce Prince à faire deux cho-

choſes; l'une, de ratifier & exécuter le Traité d'accommodement qu'il a fait avec le Duc de Neubourg & l'Evêque de Munſter, touchant l'exercice des trois Religions dans les Etats de la ſucceſſion de Juliers, & touchant le Condirectoire du Cercle de Weſtphalie; & la ſeconde, de ne ratifier pas l'autre Traité, que le même Electeur a fait avec les mêmes Princes, d'une Ligue défenſive du Cercle de Weſtphalie; Sa Majeſté conſiderant cette nouvelle Alliance comme un moyen qu'elle a penſé qui ſe pourroit pratiquer pour commencer à ſaper les fondemens de celle du Rhin. Il faudra, s'il vous plaît, avant que de vous ouvrir de rien à la Princeſſe, ſonder bien le gué, & ne rien dire qu'après avoir bien reconnu qu'elle a effectivement deſſein de ſervir le Roi, & d'y agir ſincerement: Ce fondement une fois établi, il faudroit encore exiger d'elle, s'il étoit poſſible, qu'elle travaillât à ces deux choſes, mais principalement à la ſeconde, comme la plus importante, ſans qu'il parût que le Roi y eût aucune part, & bien moins encore que Sa Majeſté l'en eût recherchée; & pourvû qu'elle veuille bien la choſe, elle a aſſez d'eſprit & d'induſtrie pour trouver de fortes raiſons, autres que celles des intérêts de Sa Majeſté, pour diſſuader ſon gendre de ratifier ladite nouvelle Ligue, d'autant plus qu'il ne tiendra qu'à lui d'entrer à Ratisbonne dans celle du Rhin, qui eſt de toute autre conſideration pour la ſûreté des Alliez.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 17. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, fait inſtances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de laiſſer ſortir du Port d'Amſterdam quelques Vaiſſeaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, qui ſont prêts à partir avec leurs cargaiſons, pour aller aux Iſles pour le ſervice de ladite Compagnie; comme auſſi de permettre la ſortie du port de Rotterdam, ſans emporter aucune Marchandiſe, à une Buze que les habitans de Dunkerque y ont achetée pour envoyer aux mêmes Iſles: à quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére que Vos Seigneuries n'apporteront point de difficulté, & qu'au contraire elles donneront les ordres néceſſaires au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, afin qu'il laiſſe partir les Vaiſſeaux de ladite Compagnie avec leurs cargaiſons; & au Collége de l'Amirauté de Rotterdam, ladite Buze avec ſon balaſt ſeulement, & des matelots François; & que Vos Seigneuries voudront bien que ces Vaiſſeaux profitent du tems propre qu'ils ont à préſent de ſe mettre à la voile pour faire leur voyage, les aſſûrant au ſurplus, que le Roi ſon Maître aura fort agréables.

Digitized by Google

bles toutes les facilitez qu'elles y auront apportées. Donné à la Haye le dix-septiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 23. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, voyant que Vos Seigneuries ont ſi bien commencé de donner ſatisfaction au Roi ſon Maître ſur le ſujet des deux Vaſſeaux St. Jean Baptiſte & Alette Marie, appartenans à la Compagnie privilégiée des Indes Orientales de France, en les remettant à l'entiére & libre diſpoſition de Sa Majeſté, il eſpere qu'elles n'en demeureront pas là, & qu'elles ſe porteront auſſi d'elles-mêmes à rendre cette ſatisfaction complete, en leur accordant à préſent la permiſſion de ſortir du Port d'Amſterdam, afin qu'ils puiſſent ſe rendre ſans aucun délai en France; néanmoins comme il a ordre exprès de faire cette demande à Vos Seigneuries, il s'en acquitte d'autant plus volontiers, que la choſe leur doit être agréable, puiſqu'outre que l'achevement de cette affaire n'eſt qu'une ſuite & un effet de la réſolution qu'elles en ont déja priſe, elles ne ſçauroient

Digitized by Google

roient mieux convier que par-là Sa Majesté à leur procurer en d'autres occasions tous les avantages qui pourront dépendre de ses offices: Vos Seigneuries pouvant se représenter d'ailleurs, que si Sa Majesté a paru en cela attachée à l'observation exacte du Traité, elles n'en doivent tirer que des conséquences très-favorables; & que même, si elle eût pû croire avec quelque fondement, que deux Vaisseaux de plus ou de moins eussent pû être de quelque considération pour la décision d'une affaire entre deux Flotes, qui seront composées chacune de plus de cent cinquante, elle eut préferé l'intérêt de ses Alliez à celui de ses propres Sujets, nonobstant la nécessité indispensable qu'ils ont de leurs Vaisseaux, laquelle a été toûjours le veritable & juste motif de toutes les instances que ledit Ambassadeur Extraordinaire a faites là-dessus. Il prie donc Vos Seigneuries au nom du Roi son Maître, qu'il leur plaise de donner, sans aucune perte de tems, les ordres nécessaires pour le départ de ces deux Vaisseaux, se promettant qu'elles ne laisseront pas long-tems Sa Majesté dans l'impatience où elle est de les avoir, & voudront bien l'obliger par là à leur faire ressentir des effets des bonnes & sinceres intentions qu'elle conserve pour cet Etat. Donné à la Haye le vingt-troisiéme d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 24. Avril 1665.

VOtre derniére dépêche du 16. n'obligeant à aucune réponſe, que touchant l'affaire de la diviſion qui eſt grande dans la Maiſon de Brunſwic, ſur laquelle j'ai chargé Lionne de vous mander mes ſentimens, je ne prends la plume que pour vous dire, que je reçûs hier un Courier exprès de Londres, par lequel mes Ambaſſadeurs m'ont donné avis, que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté ma médiation, & dès la prémiére Audience d'affaires qu'ils ont euë, leur avoit promis de nommer des Commiſſaires avec leſquels ils puiſſent traiter; mais ils me marquent en même tems, qu'ils ont trouvé l'Ambaſſadeur de Hollande fort mal inſtruit, ſans aucuns ordres, & peu capable de les exécuter, quand il les auroit. C'eſt pourquoi il faut que les Etats ſe reſolvent promptement, & ſe déclarent s'ils veulent faire paſſer en Angleterre le Sieur van Beuningen, & qu'en ce cas ils lui envoyent promptement l'ordre & les pouvoirs néceſſaires, ou s'ils perſiſtent à déſirer que je vous envoye l'ordre d'y aller.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 24. Avril 1665.

LE différend qui arrive dans la Maiſon de Brunſwic, étant entre deux Alliez du Roi, Sa Majeſté, autre choſe ne paroiſſant, ne peut préſentement y prendre d'autre part, que celle d'offrir aux deux Princes ſa médiation pour un bon accommodement entr'eux, d'autant plus que tous les Princes & Etats de l'Empire, Catholiques & Proteſtans, commencent à ſe partialiſer pour l'un ou pour l'autre, & recourent chacun à Sa Majeſté de leur côté, & il n'eſt pas de ſon intérêt qu'aucun des deux Partis demeure mal-ſatisfait d'elle, parce que dès lors ce ſeroit un parti tout formé pour l'Empereur. Le Duc Catholique doit écrire à ſadite Majeſté, ſelon les avis que nous avons, auſſi-bien que celui de Hanovre. On leur répondra à tous deux aux termes que j'ai dit ci-deſſus, mais vous n'avez pas beſoin de vous en expliquer. Cette affaire eſt d'autant plus délicate, que la Suéde & le Dannemarc prendront chacun un différent parti, & déja le Roi de Dannemarc a fait écrire ici en faveur du Catholique.

ME-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 25. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait pluſieurs inſtances, à ce qu'il leur plût de permettre la ſortie du port d'Amſterdam à trois Vaiſſeaux appartenants à la Compagnie des Indes Occidentales de France, ſçavoir la Paix, armée de quatorze piéces de Canon, & vingt quatre hommes; la Juſtice, armée de ſeize Canons, & même nombre de Matelots; & le Gentilhomme avec trois Canons, & douze hommes, tous François; trois Vaiſſeaux du port de 200. à 250. tonneaux; pour aller avec leurs charges, deux aux Iſles de l'Amerique, & l'autre à la Rochelle. Et n'ayant point eu de réponſe là-deſſus, il prie de nouveau Vos Seigneuries, de leur vouloir accorder préſentement cette permiſſion de ſortir avec leurs Cargaiſons; à quoi il eſpére qu'elles ſe porteront ſans délai, puiſque Meſſieurs du Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, ont déja aſſûré celui qui fait les affaires du Roi, & les a ſollicitez de la part de la Compagnie, qu'au moindre ordre qu'ils en recevroient de Vos Seigneuries, ils les expédieroient incontinent. Ledit Ambaſſadeur

Digitized by Google

deur Extraordinaire s'assûre qu'elles accorderont d'autant plus volontiers cette grace à cette Compagnie, qu'outre que ces trois Vaisseaux sont de peu de conséquence, elles sçavent qu'elle sera fort à la satisfaction du Roi son Maître, par l'intérêt que Sa Majesté y prend, & par l'assistance que recevront par là les Habitans des Isles, qui en ont tous grand besoin. Donné à la Haye le 25. Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 30. Avril 1665.

SUr la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois, j'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre avoit accepté la médiation de Vôtre Majesté, & que c'étoit à présent à eux à se résoudre d'envoyer les ordres & pouvoirs nécessaires à Monsieur van Beuningen pour passer en Angleterre, afin de donner plus de force à la Négociation. Ils m'ont témoigné bien de la joye de ce que la médiation avoit été acceptée, mais qu'ils ne pouvoient ôter Monsieur van Beuningen du poste où il étoit, si ce n'est que le secours porté par le Traité fut accordé par Vôtre Majesté, & qu'ils lui donnent ordre de la supplier de m'y envoyer. Je leur repliquai, que cet ordre seroit fort inutile

tile s'ils ne s'ouvroient pas pour les conditions de la paix, plus qu'ils n'avoient fait jusques à présent. Ils me dirent, qu'ils seroient prêts à remettre toutes choses en l'état qu'elles étoient avant la guerre. Que si de Ruyter avoit pris des Places appartenantes au Roi d'Angleterre, ils les rendroient, bien entendu que ce Roi leur restituât la nouvelle Hollande.

J'ai remarqué une grande fierté en tous leurs discours, & de grandes confiances sur leurs forces, & sur la bonne volonté des Peuples.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel, qui fait hâter l'équipage de la Flote. Il en use avec tant de diligence, qu'il a équipé plus de vingt grands Navires depuis qu'il y est : elle sera prête de sortir en Mer dans six jours, si le vent le veut permettre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, Le 30. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître a reçû un Courier exprès de Londres, dépêché par ses Ambassadeurs Extraordinaires, pour lui donner

Digitized by Google

ner avis que le Roi de la Grande Brétagne avoit accepté ſa médiation, & que, dès la prémiére Audience d'affaires qu'ils ont euë, il leur avoit promis de nommer des Commiſſaires avec leſquels ils puiſſent traiter : Et comme Sa Majeſté eſtime que Monſieur van Beuningen pourroit donner beaucoup de vigueur à cette Négociation, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a ordre de convier Vos Seigneuries, de ſe réſoudre promptement, & de déclarer ſi elles veulent le faire paſſer en Angleterre, & en ce cas de lui envoyer au plûtôt les ordres & les pouvoirs néceſſaires d'y aller & traiter. Donné à la Haye le trentiéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 1. May 1665.

JE ne doute pas que mes Ambaſſadeurs Extraordinaires qui ſont en Angleterre ne vous ayent fait ſçavoir, en même tems qu'à moi, la peine & l'embaras où ils ſe trouvent, & avec grande raiſon, de n'avoir rien en main de la part des Hollandois pour commencer à entamer la Négociation de l'accommodement, & que le Roi de la Grande Bretagne leur ayant d'abord dit fort obligeamment, qu'il nomme-

roit des Commissaires pour traiter avec eux, ils n'ayent aucune proposition à leur faire dont ils puissent être avoüez. Ils me mandent même là-dessus (ce qui est fort fâcheux) que le Sieur d'Aubigny leur avoit dit en confidence, comme étant le sentiment du Chancelier, qu'il ne pouvoit croire que de deux choses l'une, ou qu'ils étoient venus pour faire semblant de la paix, quoiqu'intérieurement ils ne la voulussent pas, ou que, s'ils avoient ordre de la procurer de bonne foi, ils sçavoient le dernier mot des Hollandois, n'y ayant aucune apparence que j'eusse envoyé des Ambassadeurs Extraordinaires à cet effet, sans qu'ils eussent été en état de faire des propositions capables de terminer l'affaire en peu de jours. On a informé de tout cela le Sieur van Beuningen; mais comme il ne m'a fait aucune ouverture capable de conduire à la paix en l'état que sont les choses, car il n'a parlé que d'une restitution réciproque, ce que vraisemblablement les Anglois, échauffez & aigris au point qu'ils le sont, rejetteront bien loin; il faut que vous parliez fortement au Sieur de Wit, pour l'obliger de vous dire précisément, quel premier pas mes Ambassadeurs pourront faire pour entamer leur Négociation avec espérance de bon succès, & se tirer de l'embaras où ils se trouvent, de n'avoir rien à dire ni à proposer, après avoir fait leur voyage avec tant de précipitation; & il seroit encore mieux, si ledit de Wit vouloit s'ouvrir confidemment à vous, à quoi les Etats au dernier mot se porteront pour

pour le bien de la paix. Le Sieur van Beuningen a voulu parler ici de la courſe que vous pourriez faire à Londres, mais il n'a ſçû que repartir, quand on lui a repréſenté, ſi, après avoir envoyé trois Ambaſſadeurs, je pouvois avec dignité en faire partir un quatriéme. Ledit Sieur de Wit doit conclure cependant de ce que je dis, que s'il vous fait des ouvertures que je juge capables de pouvoir produire la paix, je n'aurai nulle difficulté à vous ordonner auſſi-tôt de faire ce voyage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 1. May 1665.

DEpuis ce que deſſus écrit, le Roi a eu avis, que non ſeulement les deux Vaiſſeaux ne partent point, mais que Meſſieurs d'Amſterdam continuant plus que jamais leur mauvais procedé en cette affaire, mettent ſous main tous les obſtacles qu'ils peuvent, pour empêcher que leſdits Vaiſſeaux ne puiſſent partir, juſques à cabaler les équipages, & en avoir fait diſparoître par argent une partie, & perſuadé l'autre à prendre parti dans leur Flote. Monſieur van Beuningen, qui devoit avoir appris quelque choſe de cette conduite, me dit, il y a deux jours, qu'on auroit peine à faire démarer les Navires,

Digitized by Google

parce que les équipages s'étoient dispersez, & voulut l'attribuër à l'avarice des Officiers, qui n'avoient pas tenu leurs gens dans les Vaisseaux. Je ne me payai pas, comme vous pouvez croire, de la plus méchante raison qui se pût alléguer, & me contentai de lui dire, que Messieurs les Etats seroient de bons garants au Roi de faire retrouver tous lesdits équipages, & qu'ils devoient, sans perdre de tems, donner des ordres généraux & particuliers, sur peine de la vie, tant aux Officiers de leur Flote qu'aux gens desdits équipages, chacun en droit soi, pour en faire promptement retrouver le nombre complet, sans qu'il y en eût un seul à dire. Cependant Sa Majesté m'a chargé de vous mander, que la chose mérite bien, non seulement que vous donniez d'abord toute vôtre application à faire résoudre & publier cet ordre desdits Etats, mais qu'elle désire que vous alliez aussi-tôt après vous même à Amsterdam, pour surmonter par vôtre autorité toutes ces desobligeantes chicanes, & faire partir lesdits Vaisseaux incessamment, & avec cela on ne laissera pas d'avoir perdu deux ou trois mois de tems pour le voyage des Indes.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 7. May 1665.

J'Ai appris par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du prémier de ce mois, l'embaras où ſe trouvent Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre, ſur le peu d'ouverture que l'Ambaſſadeur de Hollande leur a fait touchant les propoſitions de paix. Si Monſieur de Wit eût été ici, je lui en euſſe parlé fortement, ainſi que Vôtre Majeſté me l'ordonne; mais il eſt au Teſſel Chef des Plénipotentiaires pour faire fournir la Flote de tout ce qu'eſt néceſſaire, & la faire partir, en quoi il agit avec tant de vigilance qu'il eſt continuellement par les chemins, & on ne ſçauroit où le trouver pour conférer avec lui.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majeſté là-deſſus de ſes derniers ſentimens, eſt qu'on ſe reſtituëra de part & d'autre ce qui aura été pris; que Meſſieurs les Etats feront raiſon des torts que les trois Vaiſſeaux Anglois ont ſoufferts en leur empêchant le Commerce dans les Indes, & pour les deux Vaiſſeaux Bonaventure & Bonne Eſpérance, leſdits Etats s'en remettront à ce que Vôtre Majeſté jugera le plus à propos. Il m'ajoûta avant ſon départ, qu'ils auroient droit de repeter les Forts de St. André, & un

Digitized by Google

autre qui eſt ſur la Riviére de Gamby, qui leur ont été pris depuis deux ans en Guinée, mais qu'ils s'en relâcheront pour le bien de la paix, & quoique je lui aye dit dès tems-là, que ce n'étoit pas aſſez, je ne l'ai pas trouvé en diſpoſition de parler en d'autres termes.

Je n'ai pas laiſſé de faire entendre à Monſieur de Ghent, & à quelques autres des Etats, ce que Vôtre Majeſté m'a mandé; mais il n'y en a pas un de tous ceux qui ſont ici, qui puiſſe, en l'abſence de Monſieur de Wit, donner une réponſe ſur laquelle on puiſſe faire quelque fondement.

La Flote de Meſſieurs les Etats ne ſera pas encore prête de dix jours. Monſieur de Wit laiſſe vingt Navires, & prend leur équipage pour fournir ceux qui en manquent au Teſſel: par ce moyen il y aura 66. grands Vaiſſeaux de prêts, & 30. en Zélande, qui ſortiront en Mer au prémier vent; le reſte s'équipera à loiſir, & ce ſera une Eſcadre pour fortifier la grande Flote dans quelques tems.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 13. Mars 1665.

JE viens d'avoir une nouvelle longue Conférence avec Monſieur van Beuningen, dont le fruit a été, que je l'ai fait toûjours

Digitized by Google

jours convenir, que nonobstant toutes les délicatesses que Messieurs les Etats pourroient avoir de faire passer un nouveau Ministre à Londres, en ce qu'il pourroit sembler qu'ils envoyeroient rechercher la paix ; il est néanmoins important, voire nécessaire, qu'ils fassent aujourd'hui ce pas pour fortifier l'Ambassadeur van Goch d'instructions, de pouvoirs, & de bons conseils; & qu'autrement, il étoit bien à craindre, que l'acceptation de la Médiation du du Roi ne produisît aucun bon effet, & que Messieurs nos Ambassadeurs ne retournassent bien-tôt-ici au même état qu'ils en sont partis. Ledit Sieur van Beuningen n'est pas seulement demeuré d'accord de cette nécessité, mais m'a promis d'écrire de de-là tout ce que je lui en ai dit, & de l'appuyer fortement de son sentiment particulier, & il sera bon cependant que vous y joigniez vos instances & vos offices.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 14. May 1695.

J'Ai fait entendre à Messieurs les Etats ce que Vôtre Majesté m'ordonne touchant un second Ambassadeur en Angleterre, pour aider au Sieur van Goch dans la négociation de la Paix. Ils m'ont répondu, qu'ils alloient s'assembler pour déliberer

Digitized by Google

là-dessus; mais il est sûr qu'ils ne résoudront rien sans avoir les avis de Monsieur de Wit, qui est incessamment à travailler pour mettre la Flote en état de sortir.

Pour être informé au vrai de l'état de ladite Flote, j'y ai envoyé un de mes amis fort entendu à la mer, qui est habitué à la Ville de Rotterdam, & qui a fait plusieurs voyages aux Indes. Il m'a rapporté qu'il n'y a dans le Port du Tessel que 66. grands Vaisseaux, que la plûpart n'ont pas leur nombre d'hommes complet, que les Anglois sont à l'entrée dudit Port du Tessel avec l'avant-garde de 25. vaisseaux, commandez par le Prince Robert; que le Duc d'York est avec trente grands vaisseaux à la Bataille à demi lieuë de l'avant-garde, & vingt vaisseaux à demi lieuë du Duc d'York; qu'ils sont souvent à la voile, & viennent canonner les Villages qui sont sur la Côte, & que par ce moyen ils empêcheront la Flote de sortir du Tessel, & celle de Zélande de se pouvoir joindre. Après ce rapport j'ai estimé devoir parler à mes amis particuliers, pour leur faire comprendre, qu'il seroit bien plus de leur intérêt de relâcher des choses qui portassent les Anglois à faire la paix, que de demeurer en guerre, & ne pouvoir sortir de leurs Ports par la force & vigueur de leurs Ennemis, & que cela pourroit avec le tems produire de très-mauvais effets dans les esprits de ces Peuples, qui se verront trompez par les espérances qu'on leur avoit données, qu'on seroit en Mer dès le 15. Avril avec une Flote plus puissante que celle des Anglois; & que même

Digitized by Google

même l'on iroit investir l'embouchure de la Riviére de Londres, pour empêcher qu'il n'y entrât ni n'en sortât rien; qu'après avoir fourni tant d'argent, & vû si peu d'effet de toutes les promesses qui ont été faites aux Provinces, il y auroit lieu de craindre quelque revolution.

Ils me répondirent, qu'il étoit vrai qu'ils n'avoient pas été bien servis, & que la diligence auroit dû être plus grande pour avoir les Equipages des Vaisseaux plus complets, mais que cela ne gâtoit pas leurs affaires; qu'ils prendroient si bien leur tems de sortir, & avec des forces si considérables, que les Anglois trouveront qu'il n'est pas si facile qu'ils croyent de leur faire la Loi, & de les soûmettre à leurs volontez.

Que Messieurs les Etats ne consentiront jamais à aucun accommodement en relâchant de ce qui leur appartient, mais bien en traitant avec égalité, justice & raison.

Que si par le sort des armes ils sont obligez de subir le joug des Anglois; ce sera par une nécessité, & en ce cas ils auront la satisfaction d'avoir combattu autant qu'ils auront pû pour conserver leur liberté, & qu'ils n'auront cédé qu'à la force. Comme ce sont des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale, je les vois dans les mêmes sentimens que lui, qui sont de ne relâcher rien; cependant ce sont tous ceux qui gouvernent les villes de Hollande, & les Députez de l'Assemblée.

Digitized by Google

Il seroit à désirer qu'il arrivât quelque mauvais succès aux Etats pour les reduire à être plus souples, & à ceder quelque chose qui pût procurer la paix.

Mais aussi si la perte qu'ils feront étoit si grande, que la cabale qui gouverne à présent fut ruinée, il ne faut pas douter que la paix ne se fît de la maniére que les Anglois voudroient, & que ceux qui seroient établis dans le Gouvernement, ne dépendissent entiérement d'eux. Vôtre Majesté en connoît les conséquences mieux que personne, & sçait les remedes nécessaires pour parer de tels incidens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 15. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 7., & en même tems une autre de mes Ambassadeurs en Angleterre, qui se plaignent (& ce me semble avec quelque raison) que le Sieur van Beuningen m'ait si fort pressé de les obliger à partir sans Equipages, & que depuis le tems qu'ils sont à Londres, Messieurs les Etats ne leur ayent mis en main pour entamer leur Négociation, que les mêmes offres pour un accommodement qu'ils sçavent que le Roi d'Angleterre a cent fois rejettées, lorsque le Sieur de Comminges en a parlé. Ce n'est pas à moi

à

Digitized by Google

à trouver à dire qu'ils ne ſe portent pas à des conditions capables de produire la paix; car ils doivent connoître leurs intérêts, & ſçavoir ſi la continuation de la guerre leur convient plus que les relâchemens que les Anglois pourroient déſirer d'eux; mais il me ſuffit que, pour ne ſe pouvoir plaindre de moi après la perte d'une Bataille, ſi ce malheur-là leur arrivoit, dont je ne ſerois guéres moins fâché qu'eux-mêmes, je les ai fait avertir que tous les ordres qu'ils ont juſques ici donnez à l'Ambaſſadeur van Goch ne ſont pas ſuffiſans pour faire eſpérer un accommodement dans l'état préſent des choſes. Ce qui m'inquiéte, pour l'intérêt que je prens à leur bien, c'eſt que je n'ai pas de relation de la qualité & de la force de leur Flote telle que je ſouhaiterois; n'y ayant que deux ou trois de leurs Navires qui ayent du canon de fonte, étant très-mal pourvûs de ſoldats; que la queuë de leur Flote n'eſt compoſée, à ce qu'on me mande, que de bâtimens fort médiocres, ce qui ne s'ajuſte pas bien avec la modicité des conditions dont ils s'expliquent. Ils doivent croire cependant que je parle un langage bien différent à Londres. Mais comme l'on y eſt encore mieux informé que moi de toutes ces circonſtances, la confiance y eſt extrême, & ôte toutes penſées de paix, ſi Dieu n'y met la main, ou que les Etats ne s'aident davantage par des propoſitions qui flattent mieux l'audace naturelle de la Nation, que j'ap-

Digitized by Google

puyerois fortement, si elles m'étoient mises en main par la partie intéressée.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 21. May 1665.

J'Envoyai l'ordinaire dernier à Vôtre Majesté la Lettre que Monsieur de Wit m'a écrite, ensuite de diverses instances que je lui avois faites pour s'élargir davantage sur les conditions de la paix; & lui & les Etats demeurent encore fermes à n'en point faire d'autres, espérant un bon succès du combat qu'ils sont résolus de donner.

Vôtre Majesté verra en peu de tems que leurs forces sont plus considerables qu'on ne lui a mandé. Ils ont quatre-vingt Vaisseaux au Tessel bien équipez d'hommes & de toutes choses, & 23. en Zélande, lesquels doivent venir à Goerée, qui est l'embouchûre de la Meuse, dont la jonction se peut faire en quatre heures.

Quant au Canon, ils n'ont que le tiers de fonte dans leurs Vaisseaux, à la reserve de l'Amiral & des Vice-Amiraux, où ils sont tous de fonte.

Le Canon de fer est d'un métal de Suéde, qui est estimé, après beaucoup d'épreuves, aussi bon que celui de fonte, &

il=

il a la même qualité quand il crêve, que les éclats ne s'écartent pas, mais se separent comme la fonte, c'eſt ce qui a obligé Meſſieurs les Etats à s'en ſervir, les Capitaines des Vaiſſeaux les trouvant auſſi bons pour le ſervice que les autres.

Il ne ſe peut rien ajoûter à la réſolution des Chefs & de tous les Matelots & Soldats, & à leur union; ils ſont ſi perſuadez du gain du combat, qu'on n'a jamais vû une ſi grande gayeté comme celle qu'ils ont, ni un ſi grand déſir d'en venir aux mains. Dès que le vent ſera bon, ils ſortiront du Teſſel, & Vôtre Majeſté peut être aſſûrée que je lui mande la verité, & que je ne lui avance rien qu'après en avoir été parfaitement bien informé. Je donne les mêmes avis à Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre, & il ne faut pas s'attendre que la fierté des Anglois, ni leurs prétenſions, faſſent relâcher de quoi que ce ſoit ces gens-ci: ils ſont auſſi animez contre les Anglois, que les Anglois le ſont contr'eux, & en cas de mauvais ſuccès ils ont prévû à toutes choſes, & ont quarante grands Vaiſſeaux prêts à mettre en mer au prémier Juillet, pour remplacer ce qui ſera perdu, & onze millions de reſerve pour ſubvenir aux néceſſitez imprévûës.

J'ai préſenté un Mémoire à Meſſieurs les Etats, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majeſté, ſur l'affaire de Herſtal, & ſur celle de ce Religieux Carme qui a été pris à Tongres, & mené à Reims. Ils ne me feront pas réponſe audit Mémoire que juſques

à ce que Monſieur de Wit ait mandé ſes ſentimens, lequel eſt toûjours à la Flote, & n'en partira pas qu'elle ne ſoit ſortie en Mer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 21. May 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi ſon Maître, de repréſenter à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a été bien ſurpriſe, quand elle a ſçû que leurs Officiers de Maſtricht prétendent uſer de repréſailles, tant ſur les Religieux Carmes, que ſur les Habitans de la Ville de Tongres, à cauſe qu'un des Sujets de Sa Majeſté en a été enlevé, pour être ramené au Couvent dont il s'étoit débauché : & parce que le Roi ſon Maître eſtime, que Vos Seigneuries ne pourroient pas avoir ces penſées, ſi on ne leur avoit déguiſé la verité du fait, Sa Majeſté a bien voulu les en faire informer exactement, & leur faire ſçavoir, que la perſonne dont il eſt queſtion, eſt un Religieux profés & Prêtre, qui, après avoir apoſtaſié, & mené une vie ſcandaleuſe pendant quelques années, a été à la ſolde de Vos Seigneuries environ trois ſemaines ; il s'en eſt retiré de ſon mouvement, & s'eſt rendu volontairement dans la Ville de Ton-

Digitized by Google

Tongres, qui eſt dans la ſouveraineté du Prince de Liége, d'où ceux qui ont authorité & pouvoir ſur lui, comme le Supérieur de ſon Couvent, & ſa propre Mere, l'ont fait enlever; tellement que, cette procedure étant juridique, & conforme aux Ordonnances de France, & en rien préjudiciable aux droits ni à l'autorité de Vos Seigneuries, Sa Majeſté eſpére que, puiſque le Souverain du lieu d'où il a été enlevé ne s'en peut pas plaindre, elles ne ſe voudront pas reſſentir d'une choſe en laquelle elles ne ſont point léſées, & en laquelle elles n'ont point d'autre intérêt, que de ſouffrir que Sa Majeſté en uſe à l'égard de ſes Sujets, hors le Territoire & la Juriſdiction de Vos Seigneuries, ainſi qu'elle juge devoir faire pour la conſervation de ſon autorité Royale, & du repos de ſon Royaume, mais feront ceſſer les pourſuites, dont la continuation ne peut être que d'une très grande conſequence.

Le même Ambaſſadeur Extraordinaire a auſſi ordre de porter à Vos Seigneuries les plaintes que Monſieur l'Electeur de Cologne a faites à Sa Majeſté, de ce que leur Receveur à Maſtricht fait en leur nom des Actes de Souveraineté en la Seigneurie de Herſtal, qui ne doit point connoître d'autre Souverain que Son Alteſſe Electorale, comme Evêque & Prince de Liége. Il a fait voir que la Terre de Herſtal a été acquiſe par un Evêque de Liége, en titre d'échange de la Souveraineté de la Terre de Fraines, où eſt bâtie la Forteresſe de Marienbourg, dès l'an 1546. & 1548. par l'Empereur Charles V., & que même la Terre de Herſtal a été dépendante du Marquiſat d'Anvers, ou du St.

St. Empire, avant que Maſtricht fût au Duc de Brabant; & d'autant que le Roi ſon Maître n'eſt pas ſeulement garant, en vertu du Traité des Pirenées de 1659. de ce que ledit Electeur poſſede, mais auſſi eſt obligé, en qualité de prémier des Alliez du Rhin, de proteger les Princes dont cette Alliance eſt compoſée, contre ceux qui les troublent en la jouïſſance de leurs droits, & qu'ainſi Sa Majeſté ne pourra pas abandonner Son Alteſſe Electorale en la pourſuite de ſon droit; auſſi ne ſe peut-elle pas perſuader que Vos Seigneuries, comme ſes plus anciens & meilleurs Alliez, vouluſſent rien faire qui ne ſoit juſte, & qui la pût porter à des réſolutions qu'elle ne prendra jamais qu'avec regret, parce qu'elles ne porteroient pas toutes les marques de l'affection qu'elle a & aura toûjours pour cet Etat. C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a lieu d'eſpérer, que Vos Seigneuries lui feront une réponſe ſur ce Mémoire, qui faſſe connoître que leur intention eſt de faire ce qui eſt raiſonnable, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes leurs Voiſins.

Ledit Ambaſſadeur repréſente en outre à Vos Seigneuries, que Matthieu Kicken, Jean Blankenker, Pierre & Jean Noſten, Charles Waterlot, Girard Blankeman, Antoine Klinkart & Jaſpart Niſſen, tous Maîtres de Bélandes de Dunkerque, ſe plaignent que le Collége de l'Amirauté de Rotterdam, où ils ſont à préſent, veut exiger d'eux le droit de fret, que tous ceux de ladite Ville de Dunkerque n'ont jamais payé ici, & qu'au contraire ils en doivent être francs, auſſi-bien que les Vaiſſeaux de cet Etat le ſont à Dunkerque; & que ſi cette nouveauté s'introduit,

duit, le Roi son Maître sera obligé de faire payer à Dunkerque le même droit de fret aux Vaisseaux de cet Etat, que cet Etat veut imposer aujourd'hui sur ceux de ladite Ville de Dunkerque; & comme tous lesdits Maîtres de Bélandes sont tous prêts de partir, & ne sont retardez qu'à cause de cela, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de les vouloir expédier promptement, & sans resumtion. Donné à la Haye le 21. May 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 22. May 1665.

VOus trouverez dans mon autre dépêche deux avis importans que mes Ambassadeurs en Angleterre m'ont donné, & qui pourront vous servir beaucoup pour la continuation de vôtre bonne conduite. Je n'ai rien à y ajoûter, si ce n'est que vous devez toûjours cultiver la disposition où témoigne être aujourd'hui pour mes intérêts Madame la Princesse d'Orange, parce qu'il est certain qu'ayant le crédit qu'elle a dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg, si elle veut de bonne foi réparer un peu le passé, je pourrois en tirer divers avantages.

Adai-

Digitized by Google

Addition de la main du Roi.

Faites enſorte que je puiſſe avoir les Galiottes, dont j'ai chargé Lionne de vous écrire.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 22. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & la Copie de la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Wit. Comme vous l'avez en même tems envoyée à mes Ambaſſadeurs en Angleterre, ils jugeront eux-mêmes ſur les lieux, ſi cette Lettre leur peut donner lieu d'entamer leur Négociation avec quelque apparence de bon ſuccès, ce que je ne croi pas. Ils ſe plaignent, & avec raiſon, que l'Ambaſſadeur van Goch, n'a pas ſeulement voulu demeurer d'accord qu'ils puiſſent offrir le relâchement des Forts de St. André & de Bonaviſta, quoiqu'il ſoit dit dans leurs inſtructions, que le Sieur de Wit vous avoit témoigné, que Meſſieurs les Etats ſe relâcheroient de ces deux Forts pour le bien de la paix.

J'ai trouvé dans la dépêche deſdits Ambaſſadeurs deux choſes très-conſidérables, dont j'ai crû qu'il étoit maintenant important que vous

Digitized by Google

vous fussiez informé, pour vous en prévaloir selon vôtre prudence.

L'une est la Négociation avec le Secretaire de l'Etat. Il leur a dit, qu'il croyoit qu'il seroit très-facile d'accommoder toutes les affaires pour le passé, mais que tout le nœud de la difficulté consisteroit à convenir d'un Réglement de Commerce pour l'avenir. J'ai pris occasion de ce discours, de faire presser le Sieur van Beuningen pour l'obliger à s'expliquer, où s'il n'étoit pas assez instruit là-dessus, à faire expliquer ses Maîtres, quelles facilitez ils pourroient apporter pour convenir du Projet de ce Réglement que Downing présenta il y a quelque tems aux Etats. A dire vrai, si Messieurs les Etats ne se portoient pas, comme je l'espére, à offrir là-dessus des conditions équitables, je serois en droit de leur dire, qu'il n'est pas fort juste qu'ils m'entraînent, contre tous mes intérêts, dans une guerre, pour vouloir seuls tout le Commerce du monde, & tout le profit, à l'exclusion de toutes les autres Nations. Je vous en dis assez pour vous faire juger de quelle maniére vous devrez vous y conduire; voilà une assez grande ouverture qu'ont fait les Anglois de leurs intentions, il n'y a qu'à négocier sur le plus ou le moins, & tâcher de faire approcher les parties.

L'autre est, que mes Ambassadeurs croyent avoir penetré, que les Anglois craignent extraordinairement que les Etats ne fassent point sortir leur Flote, jugeant qu'en ce cas les peuples pourroient changer de sentimens, voyant qu'on leur auroit fait

Digitized by Google

fait faire des dépenſes inutiles, & que le ſuccès de cette Campagne auroit ſi peu répondu à tant d'eſpérances qu'on leur a données. J'ai fait donner cet avis au Sieur van Beuningen, & on a connû par ſa réponſe, qu'il eſt perſuadé que ſes Maîtres ne devroient point mettre leur Flote en Mer, ſans le peril que peut courir l'Eſcadre de de Ruyter. C'eſt aux Etats à juger ſi ce peril de de Ruyter doit prévaloir, ou ceder à l'autre conſidération.

MEMOIRE

De Monſieur *van Beuningen*, préſenté au Roi Très-Chrêtien, le 27. May 1675.

LE Soufſigné Envoyé par les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces Unies au Roi Très-Chrêtien, ne doute pas que Sa Majeſté, faiſant une réflexion ſerieuſe ſur ce qui s'eſt rencontré juſques ici dans la Négociation dont Sa Majeſté s'eſt voulu charger depuis ſi long-tems, prémiérement pour prévenir la guerre entre le Roi d'Angleterre & leſdits Seigneurs Etats, & par après, pour la finir au plutôt par une bonne paix, ne reconnoiſſe que la diſpoſition dans laquelle leſdits Seigneurs Etats ont été, & demeurent conſtamment, de ſeconder les bonnes intentions de Sa Majeſté, eſt fort entiére, & telle qu'elle n'a que tout ſujet d'en être très-ſatisfaite.

Leſ-

Digitized by Google

Lesdits Seigneurs Etats l'ont fait paroître en toutes les occurrences où ils ont été recherchez par Sa Majesté d'en donner des preuves, & particuliérement par la promptitude avec laquelle ils viennent de faire en Angleterre les ouvertures pour un accommodement, en proposant de leur côté des conditions si moderées, qu'elles sont infiniment au-dessous de ce qu'ils peuvent prétendre en bonne justice, & de ce que Sa Majesté seroit obligée de leur procurer par tous moyens possibles, en cas qu'ils le prétendissent; & enfin telles qu'elles ne peuvent être rejettées par les Anglois, sans obliger Sa Majesté à ne différer plus de joindre à la fin ses forces avec celles desdits Seigneurs Etats, pour obtenir par la voye des armes, ce qui aura été refusé à des offices d'amitié & de paix.

Il est incontestable que les conditions d'accommodement qui ont été mises entre les mains de Messieurs les Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres ne soient telles; puisque lesdits Seigneurs Etats ayant déclaré par elles, qu'ils se contenteront d'une simple restitution de ce qui a été pris sur eux, avec offre d'en faire une réciproque de ce qui peut être occupé par leurs ordres sur les Anglois, ils se départent dès l'abord, pour l'amour de la paix, des prétensions immenses de dédommagement, & de restitution des fraix de la guerre, que la violence & l'injustice notoire avec laquelle les Anglois l'ont commencée & exercée rend tout-à fait légitimes, & que Sa Majesté se trouveroit obligée de faire valoir, puisqu'elle s'est engagée par le quatriéme Article de l'Alliance, qu'elle a fait avec lesdits Sei-

Digitized by Google

Seigneurs Etats, de faire son possible conjointement avec eux, pour faire cesser les hostilitez, & réparer les torts & injures qui leur sont faits; car une réparation ne s'entend pas d'être faite sans un parfait dédommagement, dont une simple restitution en cette occasion n'est qu'une fort médiocre partie.

Outre que l'offre d'une restitution réciproque fait paroître une facilité d'autant plus grande du côté desdits Seigneurs Etats, que ne demandant que ce qui leur a été ravi en pleine paix, & même en partie (à ce qu'on dit) sans les ordres du Roi d'Angleterre; ils ne demandent que ce que les Anglois ne ne se peuvent pas approprier par aucun juste titre, ni retenir sous aucun prétexte probable: au lieu qu'ils offrent de leur côté, de restituër ce qu'ils pourroient avoir pris par des armes justes & nécessaires & qui par conséquent par raison & par le droit des gens leur appartient, pour faire au moins une partie du dédommagement qui leur est dû entier.

De plus, il est notoire que ledit Roi d'Angleterre ne pouvant contester la justice de la restitution demandée, ni alleguer aucun droit par lequel il puisse prétendre que les Terres, Places & choses prises par ses ordres & par ses Sujets sur lesdits Seigneurs Etats & leurs Sujets, lui ayent jamais appartenu; il n'y a aucune justice ni raison, par laquelle il puisse fonder qu'elles lui doivent être cedées, puisqu'elle devoit avoir son fondement, ou dans aucun Contrat, qu'on ne peut pas alléguer, ou dans quelque lésion, ce qui dans cette rencontre seroit tout-à-fait insupportable dans la bouche des Anglois, qui en ont tant fait souffrir aux autres.

Sa

Digitized by Google

Sa Majesté est très-humblement priée de considérer l'évidence d'une raison si palpable, & reconnoissant par-là, que l'accommodement, auquel lesdits Seigneurs Etats offrent de donner les mains, ne peut être taxé d'aucune injustice, que de celle qu'ils y souffriroient volontairement, en sacrifiant à la paix & au repos public de la Chrêtienté la plus importante partie de leurs justes prétensions en cette rencontre, elle fasse à la fin prévaloir la justice, & le zèle pour l'observation de sa parole Royale, par-dessus, les considérations qui ont privé lesdits Seigneurs Etats jusques ici de l'assistance qui leur a été dûë dès le commencement de cette guerre, par le cinquiéme Article de ladite Alliance; Et que Sa Majesté déclarant hautement au Roi d'Angleterre, qu'elle est obligée de joindre ses armes à celles desdits Seigneurs Etats jusques à ce qu'il leur ait fait obtenir un accommodement équitable, ne peut & ne veut plus long-tems demeurer exposée au tort qu'elle se fait de fraustrer si long-tems les justes instances de ses Alliez, fondées sur sa sacrée parole, pour ménager l'amitié du Roi d'Angleterre, au préjudice de plusieurs respects qui sont les plus chers & les plus essentiels intérêts des grands Monarques; fasse presser ledit Roi d'Angleterre par Messieurs les Ambassadeurs à Londres, par toutes les plus vives instances, à donner les mains à ladite restitution, pour porter les affaires à un prompt accommodement, avec ordre auxdits Messieurs les Ambassadeurs, d'appuyer ses offices avec le poids de la déclaration susdite, fondée sur l'engagement de ladite Alliance.

Il n'y a point de doute qu'après tant de peines inu-

inutiles pour sortir de cette guerre par des voyes plus retenuës, celle-ci ne paroisse la seule qui reste, ou au moins la seule par laquelle, en faisant la paix, on puisse obvier à mille préjudices très fâcheux, qui doivent être causez par une opinion quasi généralement glissée dans les esprits de toutes les Nations, & qui vient s'y fortifier de plus en plus, de ce que les intentions de Sa Majesté seroient fort éloignées de faire jouir en cette occasion lesdits Seigneurs Etats des effets de ladite Alliance.

Le Soussigné ne croit pas qu'il est nécessaire de répondre à ce que les Anglois prétendent de pouvoir faire valoir la présomption qu'ils ont de leurs forces pour rejetter ladite restitution. Le pouvoir qu'ils pourroient avoir de retenir par la violence ce qu'ils ont pris par mauvaise foi, ne peut ôter auxdits Seigneurs Etats leurs justes prétensions sur ce qui leur appartient; ils espérent que Dieu bénira leurs justes armes, & ne croyent pas que, dans une cause où Sa Majesté est engagée avec eux, ils doivent abandonner des Provinces, Places & choses qui leur appartiennent, par le seul desespoir de ne les pas pouvoir retirer des mains de ceux qui les ont occupez, ou d'en tirer raison par d'autres voyes. Les Anglois ne semblent pas eux-mêmes en toute façon persuadez de cette présupposition, puisqu'ils ont décliné la proposition que lesdits Ambassadeurs de Sa Majesté leur ont faite, de bannir la guerre au moins hors de l'Europe, & de faire la paix dedans icelle. Fait à Paris le 27. May 1665.

VAN BEUNINGEN.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 28. May 1665.

LA Flote de Meſſieurs les Etats ayant eu le vent bon le 22. de ce mois à midi, elle commença à lever les ancres, & le 23. au ſoir elle fut en pleine mer, & jointe à l'Eſcadre de Zélande. Elle eſt compoſée de cent douze grands Vaiſſeaux, de quinze Brulots, & de douze Galiotes; & outre cela il y a ſeize grands Vaiſſeaux, dont le moindre eſt de 45. piéces de Canon, qui ſeront prêts à ſortir le 15. de Juin: il ne manque rien aux Equipages, & tout eſt complet. Monſieur de Wit a été deux lieuës en Mer avec l'Amiral. Il a fait aſſembler les hauts Officiers, & leur a donné les ordres de Meſſieurs les Etats, qui ſont, d'aller chercher la Flote d'Angleterre & de la combattre. Il a fait voile le 24. au matin vers le Nord, où l'on a eu avis que Monſieur le Duc d'York étoit allé. Le 26. & 27. des barques arrivées de divers lieux rapporterent, que les deux Flotes étoient aux mains, & que l'on a entendu tirer inceſſamment des coups de Canon: on attend à toute heure le ſuccès du combat.

Digitized by Google

Je ſçavois bien que ce que l'on a fait entendre à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, de l'appréhenſion des Anglois ſur le retardement de la ſortie de la Flote de Meſſieurs les Etats, n'étoit qu'une imagination, ayant bien penetré que les veritables deſſeins de la cabale qui gouverne, ſont de trouver leur ſûreté & leur établiſſement dans la force & dans la vigueur de leurs armes, & de faire connoître au Roi d'Angleterre, que les ayant attaquez de gayeté de cœur, il trouveroit dans ſon entrepriſe plus de reſiſtance & moins de foibleſſe de ce côté qu'il s'étoit imaginé; & à Vôtre Majeſté, que puiſqu'ils ſoûtiennent ſeuls des forces ſi conſidérables, ils ſont en état de la ſervir en Souverains Puiſſans, ſelon la teneur des Traitez, & l'obliger par là à l'exécution de celui de 1662. Voilà la verité de leurs réſolutions ſecretes, ainſi il n'y a nulle conſideration du bien de leur Etat, ni des avis qu'on leur a pû donner, qui ait pû faire retarder la ſortie de la Flote.

Elle ſera ſuivie au mois d'Août d'une autre de 45. grands Vaiſſeaux, lorſque de Ruyter ſera de retour de Guinée. Les avis qu'on a, portent qu'il a fait de grandes priſes, tant ſur Mer que ſur terre, mais cela eſt encore fort incertain.

Quant à l'ouverture que le Secretaire de l'Etat a faite à Meſſieurs les Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre, j'ai crû devoir écrire à Monſieur de Wit, que s'il vouloit venir juſques au milieu du chemin du Teſſel

à

à la Haye, je m'y rendrois, où nous pourrions conférer sur quelques affaires importantes. Je verrai par même moyen, quelles sont ses pensées sur le réglement du Commerce. Mais pour agir avec quelque succès, il faudroit que je fusse informé de la qualité des prétensions des Anglois là-dessus: car s'ils n'ont autre chose à dire que ce qui a été déja allegué, que les Hollandois ont attiré tout le Commerce de la Chrêtienté, & que l'Angleterre ne sçauroit souffrir la richesse & l'opulence qui est dans leur Païs; ils répondront, qu'il est libre à tous les Etats Souverains de trafiquer & faire valoir leur bien; que s'il se trouve qu'ils ayent empêché les Anglois, ou autres Nations, de faire leur Commerce dans les lieux où il doit être libre à chaque Souverain, ils sont prêts de leur faire raison; mais s'ils n'ont autre plainte à faire, qu'à cause que les Hollandois font leur Commerce avec plus d'économie & à moins de dépenses qu'eux, & que par-là leurs peuples se sont enrichis, & mis dans l'opulence où ils sont, que ce seroit foiblesse à eux de relâcher, & même faire brêche à leur liberté, qu'ils conserveront tant qu'ils auront de bien & de vie.

Ce sont les sentimens où j'ai vû Monsieur de Wit & sa cabale, dans plusieurs conversations que j'ai euës avec eux sur cette matiére.

Lorsque je vis Monsieur de Wit, il m'allégua, que Messieurs les Etats ne romproient

pas la paix pour les deux Forts de St. André & de Bonavista. Vôtre Majesté se souviendra, s'il lui plaît, qu'il ne me parloit que de lui-même, & non pas de la part de l'Etat, & ainsi cela n'a pas été communiqué à Monsieur van Goch, ni aux Etats Généraux, car il eût été sçû tout aussi-tôt; mais il est certain que Monsieur de Wit ne m'a pas dit cela sans qu'il soit assûré de le faire exécuter lorsqu'il en sera question. Je vois par la dépêche de Messieurs les Ambassadeurs, que quand on les offriroit aux Anglois, ils ne croyent pas que cela suffit pour faire la paix, & ledit de Wit ne m'a dit autre chose, si-non que, quand il ne tiendra qu'au relâchement de ces deux Forts pour faire la paix, Messieurs les Etats ne la rompront pas. Ce que je remarque de plus important dans l'état présent des affaires, est que les Etats ont de quoi continuer la guerre deux ans, & soûtenir les dépenses qu'ils font, des fonds qu'ils en ont déja entre leurs mains, sans mettre de nouvelles impositions, & qu'ils sont tellement animez contre les Anglois, qu'ils ne conviendront jamais d'aucun accommodement que par des conditions égales, & qui soient estimées justes de toutes les Provinces qui composent leur Etat.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 29. May 1665.

J'Ai été très-aiſe d'apprendre avec certitude, par vôtre dépêche du vingt-uniéme, que la Flote des Etats ſoit en bien meilleur état qu'on ne m'avoit dit. Je perſiſte néanmoins à croire, que s'ils avoient pû ſe réſoudre à la retenir dans leurs ports, ſans s'expoſer aux incertitudes du mauvais évenement d'un combat, ils auroient laſſé les Anglois par la dépenſe, & obtenu plus ſûrement, & peut-être plutôt, de bonnes conditions de paix; car je ſçai que leurs parties ne craignent rien, tant des Etats, que d'une pareille réſolution; mais vraiſemblablement, ſi le vent a été bon pour ſortir, le ſort en eſt déja jetté, & je leur ſouhaite toute ſorte de bon ſuccès. Vous apprendrez par mon autre Lettre, mes ſentimens ſur le retour du Courier de la Princeſſe d'Orange, & ce qui ſe paſſe dans la Négociation. L'avis de la paix concluë ſecretement entre l'Eſpagne & le Portugal eſt abſolument faux.

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 29. May 1665.

IL n'eſt pas vrai que Leſſeins, comme porte le Mémoire, ſur la fin, n'ait demandé de ma part au Duc de Neubourg autre choſe, ſi-non qu'il voulût changer la forme, pour n'en faire pas un Traité à part, mais l'inſerer dans celui d'accommodement qui s'eſt fait en même tems ſur le fait de la Religion. Cela eſt bien quelque choſe, mais non pas tout ce que j'ai intérêt de déſirer, & afin que vous ſoyez particuliérement informé en quoi conſiſte cet intérêt, ce que vous vous garderez pourtant bien de dire jamais à la Princeſſe Doüairiere, reſervant pour vous ſeul ce ſecret, c'eſt que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche ont deſſein de ſe prévaloir de cette Confédération de Weſtphalie, pour en faire imiter l'exemple aux autres Cercles de l'Empire, & après qu'ils ſeront venus à bout de les faire confédérer de cette ſorte en eux-mêmes, ils prétendent les porter à ſe confédérer les uns aux autres, ſous le prétexte plauſible d'une plus grande ſûreté, d'où il reſulteroit deux grands inconvéniens; l'un, que la garantie générale de l'Empire, que la France & la Suéde ont tant d'intérêt d'empêcher, & dont on a ruiné

Digitized by Google

né la négociation par divers moyens, auſſi ſouvent que les Allemans y ont voulu penſer, ſe trouveroit inſenſiblement toute établie; l'autre, que le deſſein de Maiſon d'Autriche eſt, de parvenir auſſi par-là à faire confédérer le Cercle de Bourgogne avec les autres, & les engager tous à ſa garantie & à ſa défenſe, qui eſt, comme vous jugerez bien, la choſe qui puiſſe arriver la plus contraire à mes intérêts.

Sans vous ouvrir de ce ſecret à Madame la Princeſſe Doüairiere, tâchez de la piquer du déſir de m'obliger juſques au bout. Elle a tout crédit dans la Cour de Monſieur de Brandebourg, & ſi elle veut continuër à l'employer, il lui ſera facile de faire qu'il ſe tienne aux Traitez de l'accommodement du Condirectoire & de la Religion, en quoi ſeulement il avoit intérêt, à moins qu'il ne ſçût la penſée des Autrichiens, & qu'il ne leur eût promis d'y adhérer; car pour la ſûreté des Etats de Weſtphalie, & qu'ils ne ſe trouveront plus expoſez aux maux qu'ils ont autrefois ſoufferts, il l'aura toute entiére, & plus grande dans l'Alliance particuliére que nous avons renouvellée enſemble, & dans celle du Rhin, où il eſt depuis entré. Vous pourriez encore ſuggerer là-deſſus, comme de vous même, une conſidération qui fera ſans doute grande impreſſion ſur ſon eſprit, & dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg même, ſi elle l'y veut bien appuyer, qui eſt que certainement le Duc de Neubourg, m'ayant les obligations qu'il m'a, ne me pourra pas

à la fin refuſer, quand je lui en ferai la dernière inſtance, de ne point fournir la ratification de cette Ligue, qui ſe trouvera par ce moyen détruite & anéantie; & que cela étant, il vaut bien mieux que l'Electeur de Brandebourg gagne ledit Duc de la main, & que je lui en aye la principale obligation: cela eſt non ſeulement perſuaſif, mais convaincant.

Van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes du Mémoire que vous avez préſenté aux Etats ſur l'affaire de Herſtal, en faveur de l'Electeur de Cologne, où vous avez déclaré (ſans être, dit-il, informé des raiſons des Etats, qu'il prétend être claires) que je ne pourrois pas abandonner le droit de l'Electeur, comme ſi vous n'euſſiez pas parlé à un Etat qui eſt mon Allié comme lui. On lui a répondu, que les Etats font ordinairement ſi peu de conſidération de mes inſtances, témoin l'affaire de Malthe, qui traîne depuis ſi long-tems, nonobſtant toutes les paroles ſi ſouvent données, qu'en une autre affaire qui peut produire de grands inconvéniens au préjudice des Etats mêmes, leſquels ſe ſoucient très-peu de deſobliger les Princes voiſins de l'Empire, vous avez crû être obligé, pour leur propre bien, de leur parler comme vous avez fait.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 29. May 1665.

MEssieurs les Ambassadeurs en Angleterre vous auront sans doute fait sçavoir, en même tems qu'ils en ont rendu compte au Roi, que leur Négociation s'étoit trouvé accrochée dès le premier pas, par la prétension que les Anglois avoient mise sur le tapis, qu'on leur donnât par écrit la prémiére proposition que lesdits Messieurs Ambassadeurs avoient faite de vive voix au Roi de la Grande Bretagne, sur les conditions de l'accommodement. Comme cette prétension étoit non seulement contre l'usage commun, témoin la maniére de traiter aux Pirenées & à Munster, mais même contre le bien & contre l'avancement de l'affaire, pour les raisons que vous jugerez bien, nos Messieurs en ont fait d'abord très-grande difficulté, & telle qu'il paroissoit que la négociation fut échoüée: Mais Monsieur van Goch ayant depuis lui-même donné les mains à ce que le Roi d'Angleterre désiroit, dès que Sa Majesté a sçû cette derniére circonstance, Elle n'a pas crû devoir se rendre plus difficile que les parties mêmes, & m'a commandé de dépecher un Courier en toute diligence à Messieurs les Ambassadeurs (ce que j'ai fait ce matin) lequel leur porte l'ordre de don-

Digitized by Google

ner ladite proposition par écrit; à quoi Sa Majesté s'est d'autant plus facilement portée, que ledit Roi a promis d'y répondre, & de s'expliquer de ses intentions, sur les conditions dudit accommodement qu'il a laissé même espérer qu'elles seront fort moderées. Si, quand il sera reparlé de l'affaire de Herstal, vous pouvez adoucir les termes qui ont effarouché Messieurs les Etats, & leur faire connoître, que Sa Majesté entre ses Alliez ne veut également que la justice, j'estime qu'il sera fort à propos que vous le fassiez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 1. Juin 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître désirant avoir deux Galiotes, pour s'en servir dans l'armée de Mer qu'il assemble, & croyant que Vos Seigneuries trouvent bon, qu'il en fasse faire l'achât en Hollande, pour les faire passer ensuite en France, Sa Majesté lui a donné ordre de leur en demander, comme il fait, la permission : à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espére que Vos Seigneuries apporteront d'autant moins de difficulté, que ces sortes de bâtimens n'étant pas.

pas de grande consideration, & s'en pouvant trouver dont elles ne se servent point, Elles voudront bien donner cette satisfaction au Roi son Maître; & que même, dans les pensées qu'il a, Elles s'y sentiront conviées par leur propre intérêt. Donné à la Haye le premier Juin 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. Le 2. Juin 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait instances, à ce qu'il vous plût donner permission aux Vaisseaux la Paix, la Justice, & le Gentilhomme, appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, de sortir du Port d'Amsterdam avec leurs charges mentionnées en la Requête, présentée pour le même effet par le Sieur de la Garde Belin, & dans la résolution qu'elles ont prise là-dessus le vingt-troisiéme du mois passé, ensuite d'une autre précédente de l'onziéme, sans qu'il ait eu aucune réponse décisive depuis: ledit Ambassadeur Extraordinaire réitere sa priere envers Vos Seigneu-

Digitized by Google

ries pour la même sortie : à quoi il s'assûre qu'elles se porteront avec d'autant plus de facilité & de diligence, que lesdits trois Vaisseaux, & les marchandises dont ils sont chargez, ont été achetez & payez avant les Placards de défense de Vos Seigneuries, que leurs Equipages sont François ; qu'elles pourront faire réflexion, que le long délai qui y est apporté cause de grands préjudices à ladite Compagnie, & un grand dépérissement auxdits Vaisseaux & marchandises ; que d'ailleurs elles n'en tirent & n'ont visée d'en tirer aucun service dans leurs affaires présentes, & que par ces raisons elles auront, s'il leur plaît, la bonté de mettre fin à cette affaire promptement & sans resomption. Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie encore Vos Seigneuries de déterminer, si les Maîtres de Bélandes de Dunkerque, qui sont au Port de Rotterdam, payeront ou ne payeront pas le droit de Fret, que le Collége de l'Amirauté dudit lieu veut commencer d'exiger d'eux, sans les consumer plus long-tems en fraix dans cette attente, & qu'on se régle sur le traitement qui leur sera fait ici pour celui des Vaisseaux de cet Etat à Dunkerque, comme aussi de lui vouloir donner une prompte & favorable expédition sur les deux Galiotes qu'il leur a demandées par son Mémoire d'hier au nom du Roi son Maître. Donné à la Haye le deuxiéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 4. Juin 1665.

JE vous envoye la Copie de la Lettre que j'ai reçûë de Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires, & la réponſe que je leur ai faite. Je ſuis perſécuté tous les jours de tous les Députez des Villes ſur le ſecours promis dans le 5. article du Traité de 1662. Je leur répons que le Roi a bonne volonté, qu'il travaille à la paix, & qu'avec un peu de patience ils ſeront contentez: c'eſt ainſi que je gagne du tems, & que je me défais de leurs importunitez, qui ſont, à vous dire vrai, un peu trop fréquentes.

Vous verrez par les Lettres du Roi l'état de toutes choſes, & ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur l'Evêque de Strasbourg & moi. Il eſt parti aujourd'hui, & m'a témoigné être ſatisfait de la maniére que je l'ai reçû, & a fort approuvé la réponſe que Meſſieurs les Etats m'ont donné ſur l'affaire de Herſtal, & la perſécution qu'on vouloit faire aux habitans de Tongres, touchant l'occaſion de cet Apoſtat de la Ville de Maſtricht.

Je donnai à dîner, il y a deux jours, à quatre des principaux des Etats Généraux, & après avoir parlé ſur diverſes affaires, je leur dis, qu'ils devoient contenter Monſieur l'Electeur de Cologne ſur la reſtitu-

Digitized by Google

tion de Rhinberg, & que cette place, étant raſée, ne leur pouvoit jamais apporter aucun préjudice. Ils me répondirent, qu'on pourroit plûtôt traiter d'un échange que de la rendre; & cherchant les expédiens, ils me dirent qu'il y a une forêt & une petite Ville dans la Comté de Meurs, proche d'une Terre où Monſieur l'Electeur va à la chaſſe & la Terre de Herſtal, & que le tout appartenant au Prince d'Orange, on pourroit lui donner Rhinberg pour cela; mais comme ce n'a été qu'une converſation, je ne ſçai pas ſi cela aura de la ſuite. Je n'ai pas laiſſé d'en parler à Monſieur le Prince de Strasbourg, qui m'a dit que la penſée étoit bonne, mais qu'il preſſentiroit ſi Monſieur l'Electeur & le Chapitre y voudroient conſentir. Vous me manderez, s'il vous plaît, ſi le Roi approuve que je pouſſe cette affaire, en cas que Monſieur le Prince de Strasbourg m'écrive qu'elle eſt agréable à l'Electeur & au Chapitre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 5. Juin 1665.

NE doutant pas que mes Ambaſſadeurs en Angleterre ne vous ayent fait ſçavoir, en même tems qu'à moi, le procedé du Sieur van Goch, qui a arrêté tout court leur Négociation dès les premiers pas qu'ils ont

ont pensé y faire, je ne vous en dirai rien; m'assûrant que vous n'aurez pas manqué d'abord de vous employer efficacement à faire envoyer des ordres à ce Ministre qui lui ayent fait changer de conduite, le Sieur van Beuningen lui-même n'ayant sçû ici la défendre.

J'ai reçû vos deux dépêches du 28., & attens avec impatience de sçavoir ce que vous aurez avancé dans la Conférence à laquelle vous avez convié le Sieur de Wit. Le Combat général, qui selon toutes les apparences doit être à présent donné, aura decidé si les Etats ont bien fait ou non, de faire sortir leur Flote à présent, comme ils avoient un moyen certain en main de lasser de la guerre les Anglois par la dépense. J'ai été très-aise d'apprendre les particularitez de ce qui s'est passé entre vous & l'Evêque de Strasbourg.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 5. Juin 1665.

ON a envoyé ordre à Messieurs les Ambassadeurs, qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour obliger Monsieur van Goch à se départir de la difficulté qu'il fait de leur laisser mettre par écrit ce qu'il les avoit chargez de dire de bouche; mais qu'à toute extrémité, quand ils ne pourroient en

venir à bout, qu'ils donnent leur propoſition ſignée en la maniére que le Sieur van Goch le voudra, & leur aura donné de même la ſienne. Monſieur van Beuningen a fait ici cette inſtance preſſamment, & Sa Majeſté a bien voulu lui donner cette ſatisfaction.

Je porte grande envie au plaiſir que vous avez eu de voir & de converſer longuement avec Monſieur l'Evêque de Strasbourg; il eſt merveilleuſement ſatisfait de vous. S'il vous fait ſçavoir quelque choſe ſur l'échange propoſé, vous pouvez pouſſer la choſe.

Nous avons eu pendant quelques jours des frayeurs mortelles pour la Reine-Mere: elle fut attaquée d'une très-violente fiévre continuë, ce qui joint à ſon autre mal, inſpiroit les craintes que vous pouvez vous imaginer; & il y avoit même grand danger d'un ſubit tranſport au cerveau; mais le bénéfice d'une Ereſipele, arrivée tout à propos, l'a comme par miracle ſauvée de cet accident, & en jettant au dehors toute la chaleur intérieure, la fiévre n'eſt plus allée qu'en déclinant, & Sa Majeſté s'en trouve aujourd'hui entiérement quitte; de ſorte qu'il ne reſte plus à combattre que ſon prémier mal, qui eſt grand à la verité & très-facheux, mais qui n'eſt pas ſans pluſieurs remedes; du moins pour prolonger encore à Sa Majeſté 20. années de vie. Si les ardens ſouhaits de tout le genre humain pouvoient y contribuer quelque choſe, jamais ſanté n'auroit pû être achetée à un prix plus cher que ſeroit celle-là.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 11. Juin 1665.

ON perſiſte à croire ici, qu'on ne peut mieux faire que de hazarder un combat, & que quand ils pourroient faire la paix ſans cela, elle ne ſeroit ni de durée ni ſi avantageuſe, comme celle qu'ils feront, non ſeulement après un combat, mais après pluſieurs. Cela eſt ſi fort imprimé dans l'eſprit des Etats & de tous les peuples, qu'il eſt inutile de leur alléguer des raiſons contraires: ils les tournent comme ſi l'on étoit plus pour les Anglois que pour eux; & j'eſtime que, dans la conjoncture préſente, il vaut mieux leur laiſſer ſuivre le chemin qu'ils ont pris, auſſi bien ne ſçauroit-on les en détourner: le tems leur fera connoître s'ils auront bien ou mal fait. Cependant je ſçai à n'en pouvoir douter, que ſi les Etats gagnent le combat, ils feront la paix avec les Anglois, ſans ſe prévaloir en quoi que ce ſoit de leur avantage, pourvû qu'ils veuillent ſe lier d'amitié avec eux, & que ce ſoit ſans la participation de la France.

Ils continuent leurs plaintes de l'inexécution du Traité, & cela eſt ſi public dans les Villes, que je doute fort, qu'après en être venus ſi avant, on puiſſe les ramener, pour les porter à faire ce qui ſera néceſſaire pour le

Digitized by Google

le ſervice du Roi, quand le cas écherra que Sa Majeſté aura beſoin d'eux. Vous penétrez plus avant ſur cette matiére que je ne ſçaurois faire; c'eſt pourquoi je vous ferai ſimplement le récit de ce qui ſe dit & ſe fait en ce Païs, me remettant à vôtre prudence d'y faire réflexion, ſelon que vous eſtimez que la choſe le mérite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 12. Juin 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 4. du courant. Vous ne pouviez exécuter, avec plus d'habileté & d'adreſſe que vous avez fait, l'ordre que je vous avois donné de parler encore à Madame la Princeſſe d'Orange de la rupture du Traité de Dorſtel. Je ne doute pas que l'appréhenſion que vous lui avez donnée, que le Duc de Neubourg ne m'accorde ce que Monſieur l'Electeur de Brandebourg me refuſera en cette rencontre, n'ait fait grande impreſſion ſur ſon eſprit; mais quand vous la verrez, vous y pouvez ajoûter une autre conſidération, que je veux encore vous ſuggérer, & qui ne ſera pas de moindre poids. Vous lui direz donc, que préſuppoſant, comme Madame d'Orange m'en aſſûre, que Monſieur l'Electeur de Brandebourg n'ait en cette affaire aucune penſée de favoriſer les Autrichiens, il m'en peut donner une preuve certaine, & d'au-

Digitized by Google

d'autant plus aisée, qu'il n'en sçauroit recevoir aucun préjudice imaginable; & voici comment: tout le monde sçait, & Monsieur l'Electeur de Brandebourg même n'en disconviendra pas, présupposant, comme j'ai dit, qu'il n'agisse point sécretement en faveur de la Maison d'Autriche, que quand ces trois Princes ont fait trois Traitez à Dorstel, chacun a eu sa visée différente pour son intérêt particulier; Monsieur l'Electeur de Brandebourg a voulu gagner la Condirection du Cercle de Westphalie, qui lui étoit contestée, dont il n'a jamais été en possession; le Duc de Neubourg a voulu sortir de l'embaras où il étoit, par le traitement que l'on faisoit aux Catholiques de Cléves; & l'Evêque de Munster, qui a pris sa leçon à Vienne, a voulu former une Ligue, qui pût avec le tems détruire, ou faire insensiblement dissoudre celle du Rhin. Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc protestent aujourd'hui, qu'ils sont très-éloignez d'avoir eu cette même intention qu'a eue l'Evêque: ils peuvent facilement faire voir cette verité en se déportant de ce troisième Traité, qui ne regarde que la nouvelle Alliance du Cercle de Westphalie; & comme ils ont d'ailleurs, par la même voye, une bien plus grande sûreté dans la Ligue du Rhin, composée de deux Rois, de quatre Electeurs & de tant de Princes, Monsieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc ont sauvé tous les intérêts, & sont venus à bout de ce qu'ils vouloient faire l'un & l'autre, quand ils feront subsister les deux

Trai-

Traitez du Condirectoire & de la Religion, sans plus parler de la nouvelle Ligue.

Du reste, sur ce que Madame la Princesse d'Orange vous a dit, que je voulois tenir mes amis comme dépendans de moi, ensorte qu'ils ne pussent songer à leurs intérêts, en des affaires même où je n'en ai aucun; vous lui repondrez deux choses: l'une, que je ne puis pas avoir un plus grand ni plus considerable intérêt, que d'empêcher, s'il m'est possible, qu'il ne se forme, sans aucune nécessité apparente, une nouvelle Ligue qui tende à la destruction de celle du Rhin, & qu'il est évident que je ne puis guéres tenir pour véritable & sincére ami un Prince, qui, sans en tirer un grand avantage en son particulier, fournisse de gayeté de cœur à mes envieux un moyen de venir à bout avec le tems de dissiper l'Alliance du Rhin; l'autre, que si j'avois été de l'humeur que dit Madame d'Orange, de tenir entiérement & en toutes choses mes amis sous ma dépendance, je n'aurois eu garde de renouveller, comme j'ai fait, un Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg pour les affaires du dedans de l'Empire, non seulement après avoir évidemment reconnu qu'il ne vouloit prendre aucune mesure avec moi pour celles de Pologne, mais sçachant, à n'en pouvoir douter, qu'il les a toutes prises avec la Maison d'Autriche, & qu'elle lui fait même espérer de porter un de ses enfans, qui sera Catholique, à la Couronne de Pologne, & qu'elle le mariera avec une des sœurs de l'Empereur. Je sçai pourtant avec une égale cer-

Digitized by Google

certitude, que cette proposition n'est qu'un leurre dont on amuse l'Electeur de Brandebourg, afin de l'avoir toûjours à son entiére dévotion, & que la Cour de Vienne n'appréhenderoit pas plus l'élection d'un Prince François, que de voir augmenter d'un Royaume, la puissance, qu'elle ne trouve déja que trop grande, de la Maison Electorale de Brandebourg, avec laquelle même elle a divers différens à démêler. On peut inférer de-là, si je suis en effet peu commode à mes amis, puisque toutes ces connoissances que j'ai, ne m'ont pas empêché de conclure un Traité d'Alliance avec un Prince qui a des liaisons de cette nature avec d'autres, qui regardent ma prosperité comme leur plus essentiel préjudice.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 18. Juin 1665.

JE ne puis encore rien mander de certain à Vôtre Majesté de la révolution qu'apportera en ce Païs-ci la perte de la Bataille. Le Dimanche & le Lundi j'ai trouvé Monsieur de Wit & sa cabale fort étonnez, & ils n'ont sçû que me répondre, lorsque je les ai prié de se souvenir de tout ce que je leur avois dit dans nos Conférences sur les

les accidens de cette guerre. Le Mardi les nouvelles arriverent que le Vice-Amiral Tromp, après la mort de l'Amiral Obdam, celle de Cortnart, Amiral de la Meuse, & la fuite de l'Amiral de Zélande avec partie de son Escadre, rallia douze grands Vaisseaux, & fit la retraite deux jours de suite contre l'Armée Angloise. A la faveur du Combat qu'il a rendu, quatre vingt dix Navires sont rentrez au Texel. Il y est entré après eux, n'ayant perdu qu'un Vaisseau des douze qui étoient avec lui, & il en a pris un de quarante-huit piéces de Canon aux Anglois; il a cent quatre-vingt hommes de tuez sur son vaisseau, & 60. de blessez.

En arrivant au Texel, il a dit aux Députez de Messieurs les Etats, qu'il remettroit sa Commission, & qu'il ne les serviroit jamais; que de tous les Capitaines qui étoient entrez il n'y en avoit que douze qui eussent fait leur devoir, & qu'ils pouvoient juger, si, ayant combattu deux jours contre la Flote Angloise avec douze Vaisseaux, la victoire n'eût pas été assûrée, si les autres, au lieu de s'enfuir, l'eussent secondé.

Je vis Monsieur de Wit incontinent après cette nouvelle; je le trouvai tout remis, & aussi fier que de coûtume. Il me dit, qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Texel porter des recompenses aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & châtier les autres, & qu'il avoit ordre d'équi-

per

per la Flote en diligence, de la faire sortir promptement en mer, & qu'on étoit résolu de donner un second combat.

J'ai vû ensuite plusieurs Députez des Villes qui sont mes amis, que je trouvai fort étonnez. Ils m'ont dit, qu'ils se voyoient abandonnez de tous leurs Alliez; qu'il y avoit un grand bruit dans leur Assemblée; que l'avis de plusieurs étoit, de faire la Paix avec le Roi d'Angleterre aux conditions qu'il leur prescriroit, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges; que d'autres, du nombre desquels étoit Monsieur de Wit, avoient été d'avis de temporiser, jusqu'à ce qu'on vît si Vôtre Majesté voudroit exécuter le Traité, & qu'on donneroit ordre à van Beuningen de la presser là-dessus; & après la déclaration de Vôtre Majesté de oui ou non, qu'il seroit assez tems de prendre d'autres mesures. Cet avis a été suivi, Vôtre Majesté me fera sçavoir, s'il lui plaît, ses intentions, & comment je me dois conduire dans cette conjoncture, qui est fort délicate & pleine d'intrigues, les esprits étant partagez; & afin que je ne m'avance pas trop à répondre sur les propositions qui me pourront être faites, je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me faire sçavoir, si, en cas que les Etats se portent à se déclarer contre l'Espagne pour la conquête de la Flandre, quand le cas écherra des Droits de la Reine, elle voudra bien se déclarer dès à présent pour les Etats: car pour les faire venir à cela,

il

ſi faut du tems, & prendre des meſures avec les Députez des Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Juin 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître, de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre à Laurent Hubac, de faire ſortir de Hollande diverſes choſes qu'il y a achetées pour un armement de Vaiſſeaux; & il eſpére que Monſieur van Beuningen, qui a reconnu le déſir qu'en a Sa Majeſté, s'étant chargé d'en écrire à Vos Seigneuries, & joignant pour cela ſes offices aux ſiens, elles ſe diſpoſeront à accorder de bonne grace cette ſatisfaction à Sa Majeſté. Ledit Ambaſſadeur prie auſſi Vos Seigneuries, de faire faire une prompte reſtitution à Etienne Grilleau, Marchand, Bourgeois de la ville de Nantes, d'un Navire nommé l'Eſperance, du port de cinquante-cinq tonneaux, avec ſa cargaiſon de cuirs ſalez & de ſuif, qui lui appartiennent, lequel retournant à Nantes de Drodel, païs d'Irlande, où il l'avoit envoyé, auroit été abordé & pris le deuxiéme de May dernier vers l'Iſle de Hedic, à l'embouchûre de

Digitized by Google

de la Loire, par une Carvelle Hollandoise armée en guerre, & commandée par Jean Haye, natif de Hollande, qui l'auroit fait conduire avec ses marchandises dans un des Ports de cet Etat, nonobstant la déclaration qui lui fut faite que ce Vaisseau appartenoit audit Grilleau, François, que tout son Equipage l'étoit, & que toutes les marchandises qui étoient dessus fussent pour le compte du même Grilleau; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a d'autant plus de lieu d'attendre de l'équité de Vos Seigneuries, qu'une pareille prise ayant été ci-devant faite par la même Carvelle Hollandoise, d'un Vaisseau & marchandises appartenant à un François, elle lui a été restituée aussi-tôt qu'elle a été reclamée; & Monsieur van Beuningen même, après avoir pris connoissance de la chose, a assuré, que sur la moindre instance qui en seroit faite à Vos Seigneuries, elles en feroient faire raison incontinent après; joint que déja un ordre du Roi a été envoyé à Nantes, pour y faire relâcher un prisonnier, valet d'un Marchand Hollandois, qu'on croit avoir part à l'armement de cette Carvelle & aux prises: ledit Ambassadeur assûrant au surplus Vos Seigneuries, que la justice qu'elles rendront en cela audit Grilleau sera très-agréable à Sa Majesté. Donné à la Haye le vingt-quatrième Juin 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 25. Juin 1665.

ON ne peut faire encore aucun fondement ſur le deſſein de Meſſieurs les Etats. Ils attendent par l'ordinaire prochain des nouvelles du Sieur van Beuningen, ſur l'ordre qu'ils lui ont donné de demander le ſecours porté par le Traité de 1662., & en cas de refus, ils doivent prendre de nouvelles réſolutions. Monſieur de Wit demande d'aller ſur la Flote en qualité de Député des Etats. Il a propoſé de mettre des Colonels d'Infanterie Chefs d'Eſcadre à qui les Capitaines des Vaiſſeaux obéïront.

On propoſe auſſi de lever 12000. hommes de pied & 4000. Chevaux, & d'accepter l'offre que Monſieur le Comte de Waldeck fait de ſon ſervice, & d'amener 6000. hommes de vieilles Troupes. Monſieur le Prince de Tarente offre auſſi de faire 4000. hommes dans les Etats de Heſſe: ainſi ils prétendent remettre en bon état toutes les places frontieres, leſquelles ont été toutes dégarnies par l'Infanterie qu'on en a ôté pour mettre dans les Vaiſſeaux & dans les places maritimes. L'eſprit de Monſieur de Wit a donné tant de fierté à tous les Etats, qu'ils ne parlent que d'une ſeconde Bataille, avec eſpérance de

fus-

Digitized by Google

succès, par les bons ordres qu'ils prétendent donner contre la confusion & le desordre qui est arrivé par le manquement de conduite des Amiraux.

Le bruit est, que les Etats ont eu avis du lieu où est de Ruyter, qu'il vient avec de grandes richesses. Vingt-cinq Vaisseaux sont commandez de sortir pour l'aller joindre, mais on tient le lieu où il est fort secret.

J'attendrai avec impatience les ordres de Vôtre Majesté sur ma conduite. On commence à crier fort hautement contre la France, & contre l'inexécution du Traité. Si cela s'échauffe, j'estime qu'il seroit nécessaire, si Vôtre Majesté l'approuve, d'avoir quelque chose à repliquer, avant que les cabales contraires aux intérêts de Vôtre Majesté prissent plus de créance dans l'esprit de ces peuples.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 26. Juin 1665.

MOnsieur le Comte d'Estrades. J'ai été touché d'un très-vif déplaisir, par toutes les considérations que vous pouvez assez juger, du desavantage qu'a eu la Flote des Etats dans le prémier combat qui s'est donné. Ils auront pû connoître par l'évenement, que ce n'étoit pas sans raison que je leur ai si souvent conseillé de pren-

Digitized by Google

dre le parti de retenir ladite Flote dans leurs Ports, non ſeulement pour éviter le fâcheux coup qu'ils ont reçû, & qui n'étoit que trop vraiſemblable, mais comme un moyen preſque certain d'obliger les Anglois à déſirer la paix à des conditions équitables, quand ils ſe ſeroient vûs expoſez à ſoûtenir long-tems des dépenſes immenſes, ſans eſpérance d'en pouvoir retirer autre fruit que d'incommoder un peu leurs Ennemis dans leur Commerce. En cela leſdits Etats, & en beaucoup d'autres choſes dans le cours de cette affaire, ont eu peu d'égard & de déférence à mes Conſeils, dont ils ne ſe trouvent pas mieux. S'ils étoient ſeuls à en ſouffrir, je n'aurois pas occaſion d'y trouver rien à dire; mais prétendre en vertu de nôtre Alliance m'entraîner dans une guerre, ou qu'ils pouvoient faire avec plus d'avantage en ſuivant mon avis, ou qu'ils pouvoient même éviter en tenant une autre conduite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs réſolutions qu'après les choſes faites, c'eſt de quoi j'ai grand ſujet de me plaindre. Je ne veux pourtant pas le faire en cette conjoncture, où ils ont plus de beſoin qu'on leur compâtiſſe & qu'on les fortifie, que de recevoir des reproches ſur des choſes paſſées, & par conſéquent ſans remede, pourvû qu'à l'avenir ils reconnoiſſent qu'il faut agir avec plus de concert, en des intérêts qu'ils veulent après rendre communs, & qui le ſeroient en effet, quand même il n'y auroit point de Traité entre nous.

Ils

Ils doivent cependant louër Dieu de ce que, la plus grande partie de leurs Officiers subalternes ayant si mal fait leur devoir, dans la confusion & le desordre qu'avoit jetté dans leur Flote la mort de leur Chef, les Anglois n'ayent pas remporté sur eux une totale victoire, & entiérement décisive, & que l'échec qu'ils ont reçû, quoique considérable, n'empêchera pas qu'ils ne puissent, en très-peu de tems, remettre leur Armée au même état qu'elle étoit. Ils auront seulement à pourvoir aux conséquences de l'exemple par les recompenses & les châtimens de ceux qui ont bien & mal fait leur devoir; à quoi j'aprends avec plaisir qu'ils se sont d'abord appliquez avec le soin que la chose mérite.

Le prémier pas que j'ai fait après l'avis du mauvais succès de la Bataille, a été de dépêcher un Courier exprès à mes Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour leur ordonner de presser plus vivement que jamais le Roi de la Grande Bretagne sur le fait de la paix, lui faisant fortement représenter les considérations qui doivent l'y obliger, autant & plus après le gain d'un combat, qu'avant le choc des deux Flotes, & lui mettant devant les yeux les inconvéniens & les préjudices qui lui arriveront dans la continuation de la guerre, si, par des prétensions immoderées, il pousse au dernier déseſpoir un Etat qui a de grandes ressources, qui ne manquera point d'argent, & qui a des amis puissans engagez à sa défense, qui ne le laisseront pas

Digitized by Google

perir quand il ne pourroit se soûtenir de ses propres forces.

Mes Ambassadeurs sommeront ensuite ledit Roi de la parole qu'il leur a donnée, de leur mettre en main sa réponse sur les prémiéres ouvertures des Etats, & même promis qu'elle ne contiendroit que des conditions raisonnables, lui faisant voir, qu'outre qu'usant de moderation en cette rencontre, il s'attirera les loüanges de toute la terre, je lui en serai d'ailleurs très-particuliérement obligé, parce qu'il me tirera de la nécessité de prendre les résolutions où je ne viendrois qu'à regret, à cause de nôtre amitié, mais qui seroient néanmoins indispensables à mon égard, & pour mon honneur, & pour mon intérêt, s'il ne facilite la conclusion d'un prompt accommodement, & ne me donne par-là le moyen de sortir de l'embaras où je me trouve.

Tout cela lui sera dit, & même écrit par des personnes à qui je m'en suis expliqué ici, & en termes même bien plus forts que je ne vous le marque, parce que je regarde plus au solide, & à la substance des choses, qu'à les faire valoir.

Le Sieur van Beuningen m'a vû avant-hier, & l'Audience que je lui donnai dura plus d'une heure. Il seroit superflu de vous en mander le détail, parce que tout ce qu'il me pût dire pour le service & l'avantage de ses Maîtres vous tombera facilement dans l'esprit, & vous le pourrez sçavoir d'ailleurs par le Sieur de Wit, auquel il n'aura pas manqué d'en rendre compte, ou

à

Digitized by Google

à l'Etat. Je n'ai donc qu'à vous informer de la réponſe que je lui fis, afin qu'elle ne puiſſe être alterée de de-là. Je lui accordai en prémier lieu, ce qu'il me demanda à l'égard des deux Rois du Nord, & je dépêche demain un Courier exprès au Chevalier de Terlon, qui eſt encore à Copenhague, pour lui porter les ordres de tout ce qu'il aura à dire & à faire auprès deſdits Rois à l'avantage des Etats, en cette conjoncture, où tous les autres Potentats ont tant d'intérêt de ne les voir pas ſuccomber ſous la puiſſance d'Angleterre, & que celle-ci ne puiſſe devenir la Maîtreſſe de la Mer, & par-là régler à ſa ſeule volonté le trafic de toutes les autres Nations: ce qui ſeroit d'un préjudice commun, & de la conſéquence qu'un chacun peut aiſément juger. Ledit Chevalier tâchera de porter leſdits Rois à ſe joindre avec moi, pour preſſer vivement celui de la Grande Bretagne à conſentir à des conditions de paix qui ſoient équitables; à quoi je n'eſtime pas qu'il rencontre aucune difficulté, pourvû que les Etats y contribuënt de leur part ce qu'ils doivent, en faiſant ceſſer, comme ils le peuvent aiſément & ſans ſe faire grand préjudice, les ſujets de mauvaiſe ſatisfaction que chacun deſdits Rois prétend avoir d'eux; à quoi il eſt important que vous teniez la main, prenant ſoin que leſdits Etats en envoyent les ordres néceſſaires à leurs Miniſtres qui ſont ſur les lieux: que ſi mes offices, & ceux deſdits Rois qui y ſeront joints, ne peuvent pro-

duire en Angleterre l'effet que je veux m'en promettre, ledit Chevalier ne manquera pas, en cas des ordres & des pouvoirs néceſſaires, de prendre avec eux d'autres meſures, & des liaiſons qui puiſſent, par d'autres voyes plus fortes, porter les Anglois à ce qu'on déſire, & qui ſera trouvé juſte.

Quant aux aſſiſtances & déclarations dont le Sieur van Beuningen m'a auſſi parlé & preſſé vivement, je lui ai répondu, qu'il étoit du propre bien des Etats, aujourd'hui plus que jamais, que je ne ruinaſſe pas en un moment, par des déclarations précipitées, toutes les bonnes eſpérances que j'ai, & que le Roi de la Grande Bretagne lui-même m'a données, de le pouvoir porter à l'accommodement à des conditions équitables, & qu'avant de faire aucun pas qui puiſſe, ou lui rendre ma médiation ſuſpecte, ou donner lieu à ceux des Miniſtres qui ne déſirent pas la paix d'aigrir davantage les choſes, il eſt de la prudence de voir, qu'elle ſera la réponſe qu'il a promis de donner à la prémiére propoſition que lui ont fait mes Ambaſſadeurs, en laquelle il s'eſt engagé de s'expliquer nettement de ſes intentions; parce qu'alors, les ayant connuës, on pourra prendre toutes ſortes de meſures avec plus de fondement, ſans qu'on ait à ſe reprocher d'avoir manqué en rien de ce qui pouvoit conduire à la paix: & j'ai ajoûté, pour plus grande ſatisfaction d'eſprit aux Etats, & pour leur donner auſſi la confiance, la force & la vigueur dont ils ont tant de beſoin en cette conjoncture,

que

que ſi l'on reconnoît que les intentions du Roi de la Grande Bretagne ſur le fait de la paix ne ſont pas telles que l'on déſire & qu'il a laiſſé eſpérer, je prendrai alors des réſolutions dont leſdits Etats n'auront pas ſujet d'être mal-ſatisfaits.

Ledit van Beuningen m'a encore inſtamment preſſé, de vous ordonner de dire en cette occaſion aux Etats quelque choſe de ma part qui leur donne du courage, & empêche que Downing ne puiſſe, par ſes artifices, jetter de la diviſion parmi eux; mais comme un pareil office, pour produire l'effet que van Beuningen ſe propoſe, devroit être rendu public dans toutes les Provinces, ce qui ſe trouveroit par une autre raiſon directement contraire au but que j'ai, de ne rien faire préſentement qui puiſſe ruiner les eſpérances que j'ai du côté d'Angleterre, qui ſont de promouvoir & conclure l'accommodement. Cette conſidération m'a paru ſi forte pour le plus grand bien des Etats, que je n'ai pas crû vous devoir ordonner ce que ledit van Beuningen demandoit; & en cas que vous jugiez que la bienſéance & la raiſon requît abſolument que vous ne gardiez pas un entier ſilence dans un évenement de la conſidération de celui qui vient d'arriver aux Etats, vous devrez meſurer toutes vos paroles avec grande circonſpection, ayant toûjours en vûë, que ce que vous direz ne puiſſe point nuire à la Négociation qui ſe fera au même tems à Londres, c'eſt-à-dire que, ſans vous expliquer

en rien des ordres que j'ai donnez pour le Nord à l'avantage des Etats, vous reſtraigniez vôtre diſcours aux ſeuls témoignages & aſſûrances de mon affection, qui ne m'a pas permis d'apprendre qu'avec beaucoup de déplaiſir le mauvais ſuccès du prémier choc de leurs Armes, employant le reſte de vôtre diſcours à leur donner part des ordres que j'ai auſſi-tôt envoyez par des Couriers exprès à mes Ambaſſadeurs, de preſſer vivement le Roi de la Grande Bretagne pour un bon & prompt accommodement, dont j'ai toute bonne eſpérance; ledit Roi ayant aſſûré meſdits Ambaſſadeurs, que par la réponſe qu'il feroit à leur prémiére propoſition, il s'expliqueroit de ſes intentions pour la paix, à des conditions que tout le monde trouveroit très-moderées.

Je crois important de vous informer d'une réponſe qu'a fait ici le Sieur van Beuningen, quand on lui a demandé ſi les Etats ſe porteroient facilement à donner ſatisfaction aux Suédois touchant les élucidations du Traité d'Elbing, & de quelle conſéquence il étoit aux Etats d'accorder ce que la Suéde déſire: ledit van Beuningen a reparti, qu'à la verité l'affaire feroit de beaucoup de conſidération, ſi ſes Maîtres ſe pouvoient promettre que les Suédois exécutaſſent ſincérement ce à quoi ils ſont engagez par des Traitez ſur le fait deſdites élucidations; mais que comme ils trouvent & trouveront toûjours des évaſions & des prétextes pour ne les pas ac-

com-

Digitized by Google

complir, ſon ſentiment particullier ſeroit, que les Etats ſe diſpenſaſſent de bonne grace d'une choſe qu'on ne pourra jamais s'aſſûrer de leur faire tenir, & qu'en cela même on gagnera de n'avoir plus avec eux aucune occaſion de querelle & de mauvaiſe ſatisfaction. Cette lumiére que je vous donne vous peut ſervir (ſans commettre ledit van Beuningen) à ſurmonter toutes les difficultez que les Etats pourroient faire, d'envoyer au Sieur Isbrand les ordres qui ſont néceſſaires pour contenter les Suédois ſur le fait deſdites élucidations.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 2. Juillet 1665.

J'Ai ſuivi les ordres que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de me donner par ſa ſa dépêche du 26. du mois paſſé, & il a été fort à propos, ainſi que Vôtre Majeſté a très-bien jugé, que je ne donnaſſe pas de Mémoire à Meſſieurs les Etats ſur l'Audience que Monſieur van Beuningen a euë, lequel auroit aſſûrément altéré la Négociation en Angleterre plûtôt que de l'avancer.

J'ai ſeulement dit au Préſident de ſemaine, qui ne manqua pas de venir chez moi avec deux Députez des Etats dès que l'or-

dinaire fut arrivé, pour sçavoir ce que Vôtre Majesté me mandoit, que Vôtre Majesté étoit toûjours dans les sentimens de procurer la paix entre les deux Etats.

Que pour cet effet elle avoit dépêché un Courier en Angleterre, pour presser le Roi d'entendre à un accommodement à des conditions raisonnables, & que s'il ne le faisoit pas, Vôtre Majesté prendroit des résolutions desquelles Messieurs les Etats auroient sujet d'être contens; qu'elle avoit aussi redoublé ses offices vers les Couronnes du Nord sur ce même sujet. Ils me presserent fort de leur donner par un Mémoire tout ce que dessus. Je leur répondis, que cela n'étoit pas dans la forme; qu'ils venoient chez moi par ordre des Etats pour me parler, & que je leur répondois; qu'ils devoient inférer de ce que je leur disois, que Vôtre Majesté étoit très-bien intentionnée pour leurs intérêts, puisqu'elle continuoit à leur en donner des assûrances, non-obstant le sujet qu'elle auroit de s'en retirer, par le peu de cas qu'ils avoient fait de ses conseils & avis sur le secours, & le cours de toute cette guerre; que ce n'étoit que de moi-même que je leur faisois ce discours, parce que Vôtre Majesté étoit si généreuse, qu'elle ne vouloit pas user de reproches au mauvais état où étoient leurs affaires, mais bien les consoler & les assister encore de ses conseils en tout ce qui lui sera possible, comme en les exhortant d'envoyer des ordres à leurs Ambassadeurs vers les Couronnes

du

Digitized by Google

du Nord, d'ajuſter les différens qu'ils ont avec les Etats, & particuliérement en Suéde, touchant le projet des élucidations; & je me ſervis comme de moi-même de l'avis que Vôtre Majeſté me donne de l'ouverture de Monſieur van Beuningen, ſans qu'il ait été parlé de lui. Ils me témoignerent être fort ſatisfaits, & en furent faire raport à l'Aſſemblée en la même maniére que deſſus.

Je fus enſuite le même jour voir les Députez des Villes de Hollande, parce que ce ſont les Marchands d'Amſterdam qui ſont les plus oppoſez au relâchement de l'article des élucidations, & leur repréſentai fortement tout ce que j'avois dit au Préſident de ſemaine. Ils me parurent bien diſpoſez à contenter la Suéde; & en effet il a été réſolu ce matin, qu'on envoyeroit ordre à Monſieur Isbrand d'ajuſter cette affaire, qui eſt la principale, à la ſatisfaction de la Couronne de Suéde; & à Monſieur d'Amerongen en Dannemarc, de s'accommoder au tems ſur les prétenſions du Roi de Dannemarc. Ainſi je crois que ces deux Miniſtres ſeconderont les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Ils ſe loüent fort tous deux des offices que Monſieur le Chevalier de Terlon leur rend, tant en Suéde qu'en Dannemarc. Je ne puis finir cette Lettre ſans dire à Vôtre Majeſté tous les beaux diſcours que Downing fait publier par les Villes; Il dit que le Roi de Suéde s'eſt aſſûrément déclaré pour l'Angleterre, que le

Digitized by Google

Roi de Dannemarc & son Maître ont fait une Ligue avec le Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche & plusieurs autres Princes, que le Pape même y entrera; que déja le Maire de Londres a fait entendre au Roi son Maître, que si on veut déclarer la guerre à la France, ils donneront la moitié de leur bien pour la soûtenir; que tout le peuple la désire, & que nos Ambassadeurs sont regardez à Londres comme Ennemis, & qu'ils n'y resteront pas longtems.

Quoiqu'il n'y ait nulle apparence à tout ce que ces Emissaires disent, cela ne laisse pas de troubler ces peuples & de fortifier la cabale Angloise, qui a été assez forte pour mettre de la division parmi les Chefs de la Flote, dont Tromp a été des premiers, & a quitté le Commandement pour s'en venir à la Haye sans congé, où il a tenu plusieurs discours en public fort desavantageux à Monsieur de Wit: ses amis ont tâché de le ramener & de le renvoyer à la Flote. Il est brave, mais il a peu de jugement, ce qu'il a fait paroître en cette rencontre; car sans cela toutes les voix alloient à le faire Amiral. A l'exemple de Tromp, plusieurs Capitaines ont parlé fort haut, & au lieu de travailler à raccommoder la Flote, il a fallu que tous les soins de Monsieur de Wit ayent été à remettre les esprits dans l'affection du service, & empêcher une revolte. Je ne crois pas qu'ils puissent mettre leur Flote en état de s'op-

s'oppoſer à celle d'Angleterre de deux mois.

Leur principale affaire eſt le retour de de Ruyter, qui a avec lui treize Capitaines capables de commander des Flotes, & ce ſont à préſent les ſeuls Chefs de Mer que Meſſieurs les Etats ayent à leur ſervice. On a nouvelle qu'il eſt parti le 6. de May de la Martinique, où il a pris des vivres pour trois mois, & fait nettoyer ſes Vaiſſeaux. Dans la Relation qu'il a envoyée aux Etats, il marque avoir pris les Forts de Cap Verd & Corrorari, & qu'il les a raſez; que de là il a été ſur la Riviére de Gambi; qu'il a attaqué le Fort Cormantin, l'a pris en plein jour, & y a établi une bonne Garniſon; qu'il amene le Général des Anglois priſonnier dans ſon vaiſſeau; qu'il a pris huit vaiſſeaux Anglois richement chargez; qu'il a ravitaillé toutes les places de la Côte de Guinée, & donné au Général de Meſſieurs les Etats les munitions néceſſaires, & dont il a eu beſoin pour maintenir les Places qui ſont ſous leur puiſſance; que de la Guinée il eſt allé aux Barbades; qu'ayant été découvert par un Navire Anglois, 40. Navires Marchands gagnerent la Côte & s'échouerent contre terre, ôterent leurs canons, & firent quantité de Batteries dont ſa Flote fut fort incommodée, ce qui l'obligea de ſe retirer, ſans pouvoir attaquer leſdits Navires Marchands, & que manquant d'eau & de vivres, il avoit été obligé de venir en prendre à la Martinique, où il avoit reçû toutes ſortes de

de bons traitemens du Gouverneur Clodore; qu'il en partoit pour venir vers la nouvelle Hollande, & de-là, suivant ses ordres, retourner dans sa Patrie.

Ensuite des avis que de Ruyter a donné à Messieurs les Etats, ils ont fait partir du Tessel vingt-cinq Navires sous le Commandement de Banckert, pour aller au devant de lui & tâcher de le joindre; ils ont dépêché en même tems six Galiotes bonnes voiliéres, pour aller au devant de lui, & lui porter les avis de l'état de toutes choses, afin qu'il se précautionne contre la Flote Angloise.

Monsieur de Wit est toûjours au Tessel; la ville d'Amsterdam commence à murmurer & à blâmer le gouvernement présent. A Leyden le peuple a jetté un tambour dans la Riviére, sur ce qu'il battoit pour lever des gens pour le service de Messieurs les Etats; le peuple se mit à crier, qu'il faloit lever pour le Prince d'Orangé, & non pour des traîtres.

Il y a des Capitaines de mer, accompagnez de grand nombre de matelots, qui, étant attroupez, ont dit publiquement, qu'ils ne retourneroient plus en mer si on ne portoit la banderolle du Prince d'Orange.

Quoique la prudence & l'adresse de Monsieur de Wit ayent appaisé tous ces troubles, & remis ces mutins à leur devoir, on est néanmoins à toute heure à la veille de voir renouveller ces émotions, car on n'oseroit faire aucun châtiment. Vôtre Majes-

Majesté peut juger mieux que personne du mauvais état où sont les affaires en ce Païs, lesquelles peuvent tourner en un instant dans une telle extrêmité qu'on ne les pourra plus remettre; car ces peuples sont susceptibles de toutes les mauvaises impressions qu'on leur veut donner; & quand ils sont échauffez, il y a grande peine de les faire revenir. Je ferai de ma part toutes les diligences qui dépendront de moi, pour maintenir les affaires dans une égalité, jusques à ce que Vôtre Majesté se soit déclarée du parti qu'elle voudra prendre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 9. Juillet 1665.

L'Evêque de Munster a fait avancer 500. Chevaux & mille hommes de pied sur les frontiéres de la Province de Gueldre. Messieurs les Etats y ont fait marcher des Troupes suffisantes pour s'opposer à ses entrepriſes, & ils n'ont rien à craindre, pourvû que les Princes d'Allemagne ne se joignent point à lui; ils sont en volonté de le contenter, & ils l'en pressent de la part de Vôtre Majesté.

Le Compromis entr'eux & les Ministres de Monsieur l'Electeur de Brandebourg se doit

doit signer dans deux jours; on est d'accord des termes.

Ils consentent à l'échange de Rhinberg avec Monsieur le Prince d'Orange, se reservant seulement la Souveraineté, pour laquelle ils donneront de l'argent, qui servira à faire le surplus de ce qui sera convenu; mais cela est secret, les Etats n'en ayant pas encore connoissance, aussi n'est-il pas tems qu'ils l'ayent; car il faut auparavant sçavoir ce que prétend Monsieur l'Electeur de Cologne, & ce que le Conseil du Prince d'Orange voudra donner. Mais c'est toûjours beaucoup d'avoir le consentement des principaux de l'Etat, qui feront venir les autres à leur avis, lorsque la chose sera meure.

Quant aux autres affaires qu'ils ont avec les Rois de Suéde & de Dannemarc, ils ont déja écrit par l'ordinaire dernier à leurs Ministres, d'ajuster celles dont on est en contestation, à leur satisfaction. Lesdits Etats sont fort contens de la conduite de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui assiste leurs Ministres en tout ce qu'il peut pour faciliter leurs affaires.

J'ai donné avis à Monsieur l'Evêque de Strasbourg de la disposition où l'on est ici pour l'échange de Rhinberg. J'attens ses sentimens là-dessus, sur lesquels je me reglerai.

Messieurs les Etats n'ont fait que proposer une levée de 12000. hommes, & d'entendre les offres qu'ont fait Messieurs les Princes de Tarente & le Comte de Waldeck;

Digitized by Google

deck; mais il n'a été rien resolu, & à moins que d'être pressez par la crainte d'une guerre de terre, je ne crois pas qu'ils augmentent leurs Troupes.

L'on attend ici avec impatience de sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre sur les derniéres instances qui lui ont été faites, de la part de Vôtre Majesté, de donner ses propositions pour la paix: les Etats sont persuadez qu'elles seront fort fiéres, & que même les Anglois ont dessein de rompre avec Vôtre Majesté. Ces impressions pourroient bien venir de l'esprit de Downing; car je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'en même tems que cela se débite dans les Villes, il voit les Députez avec grand soin, leur fait entendre qu'on n'a pas besoin de l'entremise de la France pour leur accommodement; que la chose n'est pas si difficile qu'on pense, & que quand l'Angleterre & cet Etat seront bien unis, ils seront maîtres de tout le Commerce, sans que pas un Roi y puisse avoir de part que celle qu'il leur plaira. Ce discours est fort goûté par ces gens-ci, & il y a même des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale qui sont entierement gagnez.

Je ne perds pas de tems pour détruire, autant que je puis, auprès des Députez des Villes ces fausses maximes, & leur faire voir que ce seroit la perte assûrée des Etats, en ce que l'Angleterre ne manqueroit pas de se rendre maîtresse de tout le Commerce, après qu'elle auroit porté lesdits Etats à manquer à la France, par une liaison

Digitized by Google

ſon pareille à celle qui ſe projette ſans ſa participation, & leur faire perdre le ſeul appui qu'ils peuvent avoir contre les entrepriſes de l'Angleterre ſur leur Etat, dont les prétextes ſont aſſez aiſez à trouver; que pour donner une marque d'intention bonne & ſincere, il me ſemble que les Anglois ne devroient pas chercher à leur ôter le ſeul Allié qu'ils ont, & qui peut les maintenir contr'eux; mais bien propoſer des conditions juſtes & raiſonnables, dont Vôtre Majeſté ſe puiſſe ſervir pour procurer à tous deux la paix, ſans aucun intérêt que celui de joüir chacun de la liberté du Commerce; que je les croyois trop habiles pour donner dans ce piége, & pour ne pénétrer pas le but des Anglois, de les attirer à eux pour les ruiner avec plus de facilité. Peut-être feront-ils quelques réflexions ſur cette converſation. Je remarquai beaucoup d'abbatement parmi eux, & s'il leur arrive encore quelque perte en mer, il y a à craindre de grandes révolutions dans l'Etat.

L'Equipage de la Flote va lentement, il y a aſſez de Vaiſſeaux & d'argent, mais peu de gens de commandement, & par conſéquent point d'ordre.

Monſieur de Wit eſt toûjours au Teſſel, on ne croit pas qu'il revienne ſi-tôt à la Haye; cependant on lui fait des affaires ici pendant ſon abſence, auxquelles il pourroit remedier par ſa préſence.

M. E-

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 13. Juillet 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant fait inſtance à Vos Seigneuries le prémier Juin dernier paſſé, à ce qu'il leur plût permettre l'achât en ce païs de deux Galliotes, que le Roi ſon Maître déſiroit avoir pour s'en ſervir dans le deſſein de quelque armement Naval; elles l'ont accordé, & Sa Majeſté en a été fort ſatisfaite: mais comme elle lui a donné un nouvel ordre, de faire trouver bon à Vos Seigneuries, qu'au lieu d'une deſdites Galiotes on pût acheter un Vaiſſeau Houckre, de quatre-vingt tonneaux ou environ; ledit Ambaſſadeur Extraordinaire les prie d'y vouloir conſentir; & il eſpére avec d'autant plus de confiance qu'Elles le feront, qu'il n'eſt queſtion d'autre choſe, ſi non qu'au lieu des deux Galiotes qu'elles ont déja permis d'acheter, on pourra acheter une Galiote ſeulement, & un Vaiſſeau Houckre du port de quatre-vingt tonneaux ou environ. Donné à la Haye le treize Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 10. Juillet 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du deuxiéme du courant, & y ai vû ce qui s'eſt paſſé de-là, lorſque le Préſident de ſemaine vous a viſité, & que vous lui avez dit tout ce dont je vous avois chargé par ma dépêche du 26. de l'autre mois, ſur le ſujet de l'échec que la Flote des Etats a reçû; cependant j'ai été très-aiſe d'apprendre que vous ayez fait envoyer des ordres précis aux Sieurs Isbrand & d'Amerongen, de ſatisfaire le Roi de Suéde & celui de Dannemarc: cette précaution ayant été néceſſaire, pour faire que les Négociations dont j'ai chargé le Chevalier de Terlon puiſſent réüſſir.

On ne ſçavoit point encore en Angleterre la verité de ce que de Ruyter a fait en Guinée, ſelon ce que vous en mandez. Il n'a manqué à prendre dans toute cette côté-là, que le ſeul Cabo Corſo. Il eſt certain qu'aujourd'hui la grande affaire des Provinces-Unies eſt le retour dudit de Ruyter. Pour les diſcours que tient Downing touchant cette Couronne, on n'en doit pas faire grand cas.

Mes Ambaſſadeurs me mandent par leur derniére dépêche, qu'on leur avoit promis pour

pour le lendemain la réponſe du Roi de la Grande Bretagne à la prémiére propoſition qu'ils ont donnée ſur les moyens de faire la paix. Quand je l'aurai vûë, j'aurai ſans doute lieu de vous écrire plus au long.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 16. Juillet 1665.

MOnſieur de Wit eſt arrivé ce matin du Teſſel. Je ne l'ai pas encore vû. Je ſçai qu'il a dit avoir laiſſé quatre-vingt ſix Navires prêts de ſortir en Mer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ne fut pas ſi brave; car ſi l'Etat perd un ſecond combat, il ne s'en remettra jamais, & il faudra qu'il ſe ſoûmette à la diſcretion de ſes Ennemis.

Je remarque bien de la diviſion & de l'abbatement dans les eſprits, à la reſerve de Monſieur de Wit, qui eſt toûjours fort fier; mais il faut craindre qu'à la fin il ne ſeroit plus abbatu que les autres, s'il arrivoit quelque accident nouveau, ſoit par la guerre, ou par les peuples qui ſont ébranlez, & ſur qui dès à préſent on ne peut faire aucun fondement aſſûré.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 17. Juillet 1665.

J'Ecrivis, il y a quelques jours, au Duc de Neubourg, pour le convier à s'employer auprès de l'Evêque de Munſter, pour détourner ce Prince d'entreprendre aucune nouveauté ou voye de fait contre les Etats, lui faiſant entendre par la voye dudit Duc, que s'il le faiſoit, il ſe trouveroit auſſi-tôt mes armes ſur les bras pour leur défenſe; mais ayant depuis appris, que ſon Traité avec le Roi de la Grande Bretagne eſt comme arrêté, s'il n'eſt déja conclu & ſigné, & que ledit Roi lui promet, pour l'engager à agir contre leſdits Etats, de lui fournir une ſomme de quatre cent mille écus, & cinquante mille par mois, durant tout le tems qu'il leur fera la guerre, avec obligation expreſſe, de ne pouvoir faire d'accommodement ſans y comprendre ſes intérêts, & lui faire donner ſatisfaction, je ne me ſuis pas contenté de cette prémiére diligence, voyant que la choſe preſſoit plus que je n'avois crû, & je fais état d'envoyer directement vers lui même une perſonne expreſſe, qui partira dans deux ou trois jours, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats, il trouvera mes forces à leur tête pour leur défenſe.

Qu-

Digitized by Google

Outre cela, je dépêchai avant-hier un Courier à mes Ambaſſadeurs en Angleterre, pour leur ordonner de faire la même déclaration de ma part au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il connoiſſe à tems, qu'il peut plus utilement employer ſon argent qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & non content de cela, j'ai auſſi déja fait parler au Marquis de Fuentes ſur le paſſage dont j'aurois beſoin dans les Etats du Roi ſon Maître, pour envoyer une Armée au ſecours des Provinces-Unies.

Vous avez belle matiére de faire valoir aux Etats le procédé que je tiens en cette rencontre, plein d'affection & de cordialité envers eux, avant même qu'ils m'ayent requis de rien, ſur la ſeule connoiſſance que j'ai euë des Projets dudit Evêque, quoiqu'il ſoit l'un de mes Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme j'ai bien voulu, ſans y déliberer un moment, lui faire des déclarations auſſi fortes que ſont celles que je viens de dire, & qui m'engagent à ne pouvoir m'empêcher de les exécuter ſi ce Prince paſſe outre, nonobſtant cela, à l'accompliſſement du Traité qu'il peut avoir déja fait avec le Roi de la Grande Bretagne. Il eſt juſte auſſi, & il eſt d'ailleurs du bien des Etats, afin que j'aye plus de moyen de les ſoûtenir, que je puiſſe lui promettre, que je lui ferai donner par eux ſatisfaction ſur l'affaire de Borkelo. Le Sieur van Beuningen a déja dit ici, que je pouvois la lui promettre, & je donnerai cet ordre à mon Envoyé; mais il ſera bien

Digitized by Google

à propos que vous fassiez confirmer cette parole au lieu où vous êtes. Il ne s'agit en cela que d'un différend particulier dudit Evêque avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt; & ce n'est, à proprement dire, qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, où d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt, pour de plus grands ou pareils différens qu'ils ont à démêler avec les Etats: outre que le monde est assez persuadé que l'Evêque de Munster a la raison de son côté, & que son Evêché souffre une vexation en cette affaire de Borkelo.

Les Etats ne doivent pas perdre de tems à pousser la Négociation de l'échange de Rhinberg, auquel vous mandez qu'ils ont déja consenti, afin qu'on puisse vivre en toute quiétude d'esprit, que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque de Munster.

Vous aurez vû la réponse que le Roi de la Grande-Bretagne a enfin donnée à mes Ambassadeurs, & les raisons qu'il allégue pour ne s'y être pas expliqué de ses intentions sur les conditions de la paix, comme il leur avoit fait espérer. Le Sieur van Beuningen m'a demandé là-dessus Audience, & je la lui donnerai demain; cependant il seroit bien nécessaire que Messieurs les Etats voulussent vous dire à l'oreille confidemment, à quoi ils se relâcheroient pour le bien de la paix, & à quelles conditions, dans

dans cette conjoncture, ils seroient disposez de la conclure, afin que je puisse les leur ménager pendant que mes Ambassadeurs sont encore en Angleterre, sans qu'il parût que les ouvertures que j'en ferois vinssent de leur part, mais seulement de la mienne, pour le désir que j'ai de l'accommodement: me promettant, si le Roi d'Angleterre y donne les mains, de les faire aussi agréer aux Etats. Par ce moyen on verra bientôt si la paix se peut faire, ou non, & sans que Messieurs les Etats, par l'avance que j'en ferai de leur consentement, se fassent aucun préjudice. Le Roi d'Angleterre (si la Négociation se rompt) n'aura aucun juste sujet de se plaindre de moi, quelque résolution que je puisse prendre après cela pour l'avantage des Etats. Appliquez-vous donc à tirer d'eux le plus promptement qu'il se pourra leur dernier mot; & assûrez-les bien que je ne me prévaudrai de la lumiére qu'ils me donneront, que pour leur plus grande utilité & satisfaction.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 22. Juillet 1665.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se sent obligé de*

faire sçavoir à Vos Seigneuries, que l'affection que le Roi son Maître conserve pour leurs intérêts, ne lui permettant pas de souffrir que les entrepriſes qui ſe pratiquent contre cet Etat viennent à effet, il recherche les moyens les plus convenables pour les rompre, ou détourner. Sa Majeſté, pour cet effet, n'a pas ſeulement fait inſinuër à Monſieur l'Evêque de Munſter, que s'il ſongeoit à quelque mauvais deſſein ou voye de fait contre cet Etat, Elle s'oppoſeroit fortement à l'exécution; mais ayant depuis appris le Traité que cet Evêque a fait avec le Roi de la Grande Bretagne, & que la choſe preſſoit plus qu'elle ne croyoit, a envoyé directement vers lui une perſonne expreſſe, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats de Vos Seigneuries, il trouvera ſes forces à leur tête pour leur défenſe, & a dépêché un Courier à ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier de ſa part le Roi de la Grande Bretagne à vouloir entendre à une Paix, & lui faire connoître à tems qu'il peut plus utilement employer ſon argent qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & Sa Majeſté, non contente de celà, a déja fait parler au Marquis de Fuentes, ſur le paſſage dont elle auroit beſoin dans le païs du Roi ſon Maître pour envoyer une Armée au ſecours de Vos Seigneuries. Elles n'auront pas de peine après celà à ſe perſuader, que le procédé de Sa Majeſté en cette recontre ne peut être ni plus ſincére ni plus cordial; puiſque, ſans attendre qu'elle en ſoit requiſe, elle ſe porte d'elle-même, ſur la ſeule connoiſſance des Projets dudit Evêque, à prévenir & repouſſer les maux qui les

Digitized by Google

les ménacent, sans même avoir égard que l'Evêque de Munster est un de ses Alliez de la Ligue du Rhin. Mais comme Sa Majesté a bien voulu, sans déliberer un moment, faire ces déclarations aussi fortes qu'elles sont, & qu'elle s'engége à ne pouvoir s'empêcher de les exécuter, si cet Evêque passe outre, nonobstant cela, à l'accomplissement du Traité fait avec le Roi de la Grande Bretagne, Vos Seigneuries jugeront bien qu'il est juste aussi, & qu'il est d'ailleurs du bien de l'Etat, que Sa Majesté, pour avoir plus de moyen de retenir ledit Evêque, puisse lui promettre qu'elle lui fera donner satisfaction par Vos Seigneuries sur l'affaire de Borkelo, ne s'agissant en cela que d'un différend particulier dudit Evêque avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt; & ce n'est, à proprement parler, qu'un procès, qui ne doit pas causer une guerre, ou d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt, pour de plus grands différens qu'ils ont à démêler avec Vos Seigneuries: outre que le monde est assez persuadé, que cet Evêque a beaucoup de droit de son côté, & que son Evêché souffre notablement en cette affaire de Borkelo. Sa Majesté ne doute point aussi, que Vos Seigneuries ne trouvent très-à-propos de pousser en même tems la Négociation de l'échange de Rhinberg, où elles ont déja quelque disposition, afin que par-là on puisse être assuré que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque.

Et que Sa Majesté suggereroit à Vos Seigneuries, qu'elles travaillassent de bonne heure

à fortifier leur Armée de terre par de nouvelles levées en Allemagne, afin qu'elles eûssent un Corps prêt à se joindre au sien en cas d'attaque, si leur prudence & leur bonne politique ne leur conseilloit pas la nécessité de cette précaution, qui ne sera pas même inutile pour disposer plûtôt les Anglois d'entendre à un accommodement: ce qui seroit le vrai moyen d'arrêter toutes sortes de maux dans leur source; ainsi que le Roi son Maître le souhaite ardemment, & à quoi il tâche de contribuër de tout ce qui peut dépendre de son pouvoir.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 23. Juillet 1665.

LA dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, a fort remis les esprits des Etats, qui étoient dans un grand étonnement du Traité de l'Evêque de Munster, en les assûrant que Vôtre Majesté s'employoit, tant auprès du Duc de Neubourg, qu'auprès du Marquis de Fuentes, pour le passage de ses Troupes, & auprès du Roi d'Angleterre, pour le détourner de ce prétendu Traité. Je leur ai bien fait remarquer, que Vôtre Majesté s'étant portée à leur donner des marques de

de ſon affection en cette rencontre ſans en être requiſe de leur part, il étoit néceſſaire qu'ils priſſent une prompte réſolution de contenter ledit Evêque pour Borkelo, & terminer l'affaire de Rhinberg, & les prétenſions de Monſieur l'Electeur de Brandebourg pour ſa liquidation, comme auſſi la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe.

Ils me répondirent, que quant à l'affaire de Borkelo, elle n'étoit pas juſte, que ce n'étoit pas une affaire d'un particulier, ainſi que Vôtre Majeſté croit, mais bien de la Province de Gueldre, qui y eſt la plus intéreſſée, le dédommagement du Comte de Stirum étant aiſé à accommoder; que par le Traité d'Union les Provinces ſe doivent ſoûtenir les unes les autres; & qu'on donne ordre à Monſieur van Beuningen, de faire voir les piéces du Procès à Vôtre Majeſté, & l'informer de la verité du fait; qu'on fera toutes les diligences poſſibles pour accommoder le démêlé qu'on a avec l'Electeur de Brandebourg; que pour l'affaire de Malthe, le Traité d'Union des Provinces fait qu'on ne peut forcer celle d'Utrecht de convenir à l'accord projetté, mais que les autres Provinces travaillent à la porter à s'accommoder.

Quant à l'échange de Rhinberg, Meſſieurs les Etats en veulent bien traiter avec l'Electeur de Cologne, & ils attendront que ledit Electeur leur faſſe des propoſitions. J'ai écrit ſur cet article à Monſieur l'Evêque de Strasbourg, & lui ai mandé, qu'il

Digitized by Google

faut se hâter & ne perdre pas cette conjoncture, & qu'il envoye pouvoir de traiter à quelqu'un qui soit bien informé des conditions qu'on prétend.

Monsieur de Wit m'est venu voir ensuite, & m'a représenté au vrai l'état de leurs affaires, qui sont dans une telle extrémité, qu'ils n'ont que la seule ressource de hazarder un combat, m'ajoûtant, que s'ils restent dans leurs Ports, ils ont à craindre deux choses, dont une seule fera indubitablement revolter les Villes, demander la paix au Roi d'Angleterre à telles conditions qu'il voudra, remettre le Prince dans ses Charges, & chasser du Gouvernement tous ceux qui y sont à présent.

Que la prémiére est le retour de de Ruyter, celui de la Flote de Smirne qui est à Cadix, & celui de la Flote des Indes; que si on laisse la mer libre aux Anglois, il est impossible d'éviter la perte d'une de ces Flotes, & peut-être des trois, ce qui les mettroit si fort en arriére qu'ils ne pourroient jamais s'en rélever; & qu'ainsi il est d'avis qu'on fasse sortir leur Flote, qui sera dans douze jours de 106. grands Vaisseaux; qu'on a pourvû aux Charges vacantes par de bons Chefs & expérimentez; que le châtiment qui a été fait fera mieux faire le devoir aux autres; & qu'enfin il y a lieu d'espérer un bon succès par toutes les précautions que les Etats ont prises; mais que la plus grande raison qu'il y ait à donner à ce conseil, est que Messieurs les Etats n'ont aucune ressource à espérer que par-

là.

Digitized by Google

là. Je lui ai repliqué, que j'étois marri d'apprendre le mauvais état de leurs affaires; mais qu'il me sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus sûr, qui seroit celui de dire, à Vôtre Majesté confidemment jusques où ils se veulent relâcher pour avoir la paix; que j'avois ordre de Vôtre Majesté de lui dire, que les ouvertures ne paroîtroient pas venir de leur part, mais seulement de celle de Vôtre Majesté, sans que les Etats se fassent aucun préjudice de leur consentement par l'avance qu'elle en aura faite.

Il a fort goûté cette ouverture, & sur cela nous sommes entrez en matiére, & il m'a dit, que Vôtre Majesté pouvoit proposer d'elle-même la cession du Fort St. André & de l'Isle Bonavista sur la Riviére de Gambi, qui sont deux Places dont la Compagnie d'Amsterdam tiroit beaucoup d'or, & fort considérables pour le Commerce; qu'on rendroit le Fort Cormantin, que de Ruyter a pris, en échange du Cabo Corso, & quand bien le Géréral Valkenbourg auroit repris Cabo Corso, qu'ils ne laisseroient pas de rendre Cormantin; qu'ils céderont les Forts, Villes & habitations de la nouvelle Belgique, en cédant aussi l'Isle de Poleron aux Etats, dont ils sont encore en possession; ce qu'il ne demande que pour avoir prétexte de tirer le consentement de la Compagnie, d'autant que l'Isle de Poleron est toute défrichée, & les arbres de canelle & muscade coupez & les racines arrachées, ensorte

qu'elle ne peut jamais rien valoir, ce dont les Anglois ſont bien informez, ayant été ſur les lieux: c'eſt proprement céder pour rien toute la nouvelle Belgique, qui a tant coûté d'argent depuis plus de ſoixante ans qu'ils la poſſedent, & qui eſt un païs cultivé & dont ils reçoivent un grand Commerce de Caſtors & de toutes ſortes de pelleteries, & contigu à la nouvelle Angleterre, ce qui leur apportera une grande utilité.

Mais que ſi le Roi d'Angleterre demandoit par deſſus cela le dixiéme de la pêche, ou autre contribution dans l'Europe, ou que les Etats priſſent des paſſeports des Anglois pour paſſer le Canal, ou quelque autre marque de Roi de la Mer, ou qu'il demandât à rétablir le Prince d'Orange dans ſes Charges, les Etats ne conſentiront jamais à aucune de ces conditions, & en ce cas ils ſe reſoudront de hazarder le tout pour le tout.

Après avoir encore eſſayé de le porter à des relâchemens plus forts, & ne l'avoir pû, je lui dis, qu'il étoit à propos qu'il rendît compte aux Etats de nôtre converſation, & qu'il me dit de leur part tout ce qu'il m'avoit déja avancé de lui-même, afin que ce que j'en écrirois à Vôtre Majeſté eût plus de force.

Suivant l'avis que Vôtre Majeſté donne aux Etats, de faire un Corps de nouvelles levées, ils ont dépêché vers les Princes de Lunebourg, pour prendre juſques à 6000. hom-

Digitized by Google

hommes à leur service, qui sont toutes vieilles Troupes. Ils donnent des recrûës à la Cavalerie & à l'Infanterie; ce qui augmentera leur Armée de 8000. hommes, & en attendant ils ont envoyé cinquante Compagnies d'Infanterie de renfort dans les Places frontiéres de la Westphalie.

Les Etats ont fait arrêter un appellé Oudart, qui faisoit les affaires du Roi d'Angleterre sous Downing On a saisi tous ses papiers; c'a été après qu'on a sçû que le Roi d'Angleterre avoit fait arrêter Cunæus, Secretaire de l'Ambassade de Hollande. On avoit déliberé d'arrêter Downing, & il n'a tenu qu'à fort peu. Il a pratiqué les principaux Membres des Villes pour demander une Assemblée générale, qui seroit sans doute la perte du Pensionnaire, parce qu'il prétendroit y faire voir que c'est lui seul qui est cause de cette guerre: ce qu'il ne peut pas faire dans l'Assemblée de Hollande, d'autant qu'il en est le maître, aussi bien que des Députez aux Etats Généraux des autres Provinces. Néanmoins la cabale de Downing étoit si bien faite, que, si Vôtre Majesté n'eût paru vouloir protéger les Etats dans le tems qu'elle a fait, ledit Downing avoit préparé toutes choses pour donner son dernier coup, en faisant voir clairement la perte de l'Etat, par la liaison des Princes d'Allemagne avec le Roi d'Angleterre, ce qu'ils pouvoient éviter en chassant ledit de Wit, & lui faisant son procès comme perturbateur du repos public.

Ses mesures sont à présent rompuës, & la déclaration que Vôtre Majesté a faite en faveur des Etats, a donné des forces audit de Wit pour détruire les cabales de Downing.

Pour informer Vôtre Majesté du véritable état des affaires de ce Païs dans la conjoncture présente, je lui dirai, que le Sieur de Wit ne s'assûrant pas sur les esprits des Peuples, travaille avec sa cabale pour se faire donner Commission des Etats d'aller sur la Flote, ne jugeant pas pouvoir rester ici avec sûreté, vû les puissans Ennemis qu'il a, qui sont les cabales de la Maison d'Orange, où celle de l'Electeur de Brandebourg est compriſe, & celles d'Espagne & d'Angleterre : la sienne est seule pour lui, qui seroit bien aussi forte que toutes les autres, si une fois Vôtre Majesté s'étoit entiérement déclarée; mais comme cela n'est pas, il a dit qu'il imiteroit la conduite de feu Monsieur le Cardinal, qui, ayant les Princes & le Parlement de Paris contre lui, prit le parti d'aller commander l'Armée à Retel, espérant que le bon succès rétabliroit ses affaires, ou que du moins il auroit du relachement dans la persécution qu'on lui faisoit. Le bon succès ne lui fut pas inutile, car il marqua par cette action le zèle & l'application qu'il avoit pour le service de Vôtre Majesté en hazardant sa personne & tout ce qu'il avoit au monde; & il ne laissa pas d'être obligé de se retirer, mais avec honneur & avec l'approbation de tous ses amis, & son retour eut la récompense de ses

Digitized by Google

ſes actions, par la confiance & l'amitié que Vôtre Majeſté lui a témoignée juſques à ſa mort. Je ſçai que le Sieur de Wit a cité tout ce que deſſus dans un Conſeil ſecret qu'il a tenu avec ſes amis, & que ſur cet exemple il a preſſé d'avoir permiſſion d'aller ſur la Flote ; diſant que s'il eſt aſſez heureux pour gagner le Combat, il aura rendu un grand ſervice à ſa Patrie ; & que ſi après cela il eſt diſgracié, la retraite ſera honorable, & que peut-être la néceſſité des affaires requerra de le rapeller pour ſervir l'Etat, à quoi il ſera prêt de s'employer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 24. Juillet 1665.

LE Sieur van Beuningen vient de m'entretenir fort au long ſur toutes les affaires préſentes, & je lui ai dit qu'après demain, ſans plus de retardement, je lui rendrois moi-même, ou ferois rendre ma réponſe par Lionne. Je vous dirai par avance, qu'elle ſera très-favorable aux Etats ; & telle à-peu-près qu'ils la peuvent eux-mêmes déſirer, dont vous aſſûrerez par avance le Sieur de Wit. La ſeule choſe que je demande d'eux préſentement, c'eſt qu'ils ne faſſent point ſortir leur Flote que de concert avec moi ; car outre qu'il n'eſt pas juſte, qu'entrant dans tous leurs intérêts, comme

Digitized by Google

je ſuis diſpoſé de faire, quoiqu'il y eut tant de choſes à dire au contraire par le procédé qu'ils ont tenu, qui m'en pouvoit légitimement diſpenſer, s'ils continuent à ſe conduire comme ils ont fait juſqu'ici, c'eſt-à-dire de prendre ſans moi leurs réſolutions les plus importantes, dont les mauvais ſuccès (quand je ſerois engagé plus avant) tourneroient après contre moi-même. Ils peuvent d'ailleurs conſidérer, que je ne déſire rien d'eux en cela que je ne connoiſſe évidemment être de leur plus grand bien. Vous devez même déclarer audit Sieur de Wit, que ſi on fait ſortir la Flote dans cette conjoncture, & qu'ils ne me donnent parole de ſurſeoir cette réſolution juſques à ce qu'elle ait été mieux concertée entre nous, je ſerai obligé de mon côté à ſuſpendre les effets de ma bonne volonté, & de la part que je veux prendre à leurs intérêts. Il eſt auſſi néceſſaire que vous faſſiez enſorte qu'on envoye promptement des ordres réels & effectifs aux Sieurs d'Amerongen & Isbrand, de donner aux deux Couronnes du Nord la ſatisfaction qu'elles demandent J'ai chargé Lionne de vous en mander une nouvelle raiſon très-preſſante.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 24. Juill.t 16.5.

POur vous expliquer les derniéres lignes de la Lettre du Roi, j'aurai le bien de vous dire, que le Réſident de Dannemarc a donné part au Roi, en grand ſecret, de la part du Roi ſon Maître, qu'il eſt fort preſſé par les Miniſtres d'Angleterre & de Suéde de faire une triple Alliance entre les trois Royaumes, en laquelle on lui promettra de ne point faire d'accommodement avec les Hollandois, quand même il ne reſteroit que ce ſeul point à ajuſter, ſans les obliger à donner toute ſatisfaction audit Roi, tant ſur les liquidations qu'il prétend de dettes qui ont été contractées entr'eux, qui eſt le principal point ſur lequel vous devez faire envoyer les ordres dont Sa Majeſté parle dans ſa Lettre, que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois ne continuënt les mêmes fraudes qui ont ruiné tout le revenu de ſes péages.

Ledit Roi ſe plaint que, quand il a voulu entrer avec le Sieur d'Amerongen dans cette matiére des liquidations, qu'il a principalement à cœur, celui-ci lui a declaré, qu'il n'avoit autre ordre ni pouvoir que de demander des ſecours, & la révocation de ſon ordre touchant les Matelots de ſes Sujets qu'il

qu'il a rapellez à ſon ſervice; qu'il l'a même exclus de toute eſpérance que ſes Superieurs lui vouluſſent envoyer aucun pouvoir ſur leſdites liquidations. Cependant vous voyez combien il eſt important de rompre ce coup de la triple Alliance entre les trois Royaumes, & combien auſſi il eſt néceſſaire de contenter promptement les Suédois ſur les élucidations d'Elbing; autrement on pourroit dire que les Etats, contre leur propre intérêt, voudroient faire entrer le Roi dans une partie mal faite, ce que Sa Majeſté fera mal aiſément, & ils ſeroient d'ailleurs les prémiers à en ſouffrir.

Le Roi a vû le Mémoire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg; & ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il veut nous perſuader, comme diſoit feu Monſieur de Bouillon, que la fiévre quarte nous eſt bonne. Sa Majeſté entend trop bien ſes intérêts, pour ne pas voir combien leur eſt préjudiciable cette nouvelle Ligue qui commence de s'établir dans l'Empire; mais puisque l'Electeur de Brandebourg, à promprement parler, n'a donné qu'une négative, & qu'il n'y a plus rien à faire de ſon côté pour détourner ce coup, il faut au moins ſe ſervir de l'offre qu'il fait, de ne fournir pas ſi-tôt ſes ratifications, & l'amuſer par d'autres Négociations & répliques à ſon Mémoire, pour avoir le tems pendant cela d'agir vivement auprès du Duc de Neubourg, & l'engager à ne donner pas ſa ratification. C'eſt tout ce qui a ſemblé au Roi que l'on pût faire dans la mauvaiſe diſpoſition où eſt l'Electeur,

Digitized by Google

teur, de consentir à la ruptute de cette nouvelle Alliance.

La pensée qu'a l'Evêque de Munster d'attaquer les Etats, à la susciation du Roi d'Angleterre, peut encore vous fournir une nouvelle raison, dont il n'a point jusques ici été parlé, pour continuër à négocier avec l'Electeur de Brandebourg, & le retenir d'achever cette Ligue; car vous pourrez lui représenter, que le Roi, soûtenant les Etats comme il est résolu de faire contre ledit Evêque, il pourra très-probablement arriver que ce Prince soit bien-tôt reduit à se défendre lui-même, plûtôt qu'à attaquer, auquel cas l'Electeur de Brandebourg, ayant ratifié le Traité, se trouveroit, sans y penser & sans aucune nécessité, embaraſſé dans une mauvaise affaire, pour le secours qu'il seroit obligé de donner audit Evêque.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 30. Juillet 1665.

J'Ai parlé au Sieur de Wit en la maniére que Vôtre Majesté m'a ordonné par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant. Il m'a dit que le Sieur van Beuningen auroit ordre de faire voir à Vôtre Majesté, que la demande du Roi de Dannemarc pour la liquidation,

ni

Digitized by Google

ni les plaintes qu'il fait touchant ſes péages, n'étoient pas juſtes, & que les Etats ne doutent pas qu'elle n'approuve leur procédé & leur conduite en cette rencontre, & que Monſieur d'Amerongen a ordre de ſe contenter en tout ce qui ſera raiſonnable.

Quant aux affaires qu'ils ont avec la Suéde touchant les élucidations d'Elbing, le Cap Corſo & le Vaiſſeau appellé la Chriſtine; ils ont envoyé les ordres à Monſieur d'Isbrand de les terminer à la ſatisfaction de cette Couronne.

Que puisque Vôtre Majeſté déſire que leur Flote ne ſorte pas que de concert avec elle, on la retiendra dans les Ports, juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ſoit informée des raiſons indiſpenſables que les Etats ont de la faire partir, ou ſortir, pour occuper celle d'Angleterre; qu'il me les avoit dites l'ordinaire paſſé, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté, & que le Sieur van Beuningen aura ordre de les lui repréſenter encore. Il m'ajoûta, qu'il eſt important de ſauver de Ruyter & la Flote des Indes, qu'il faut hazarder toutes les forces de l'Etat pour cela, & il n'y a que cette ſeule voye de ſe mettre en Mer. Les avis que les Etats ont eu les aſſûrent que ces deux Flotes ſont en chemin pour venir par la Mer du Nord, néanmoins qu'ils attendront la réponſe de Vôtre Majeſté ſur ce que le Sieur van Beuningen lui doit repréſenter là-deſſus. Ledit Sieur de Wit doit aller ſur la Flote avec deux autres Commiſſares de Meſſieurs les Etats,

Digitized by Google

Etats, pour la faire agir ſelon qu'ils jugeront le plus à propos. Le peuple murmure fort contre lui & ſa cabale, & ſi de-Ruyter & la Flote des Indes n'arrivent pas heureuſement dans le Païs, le Gouvernement changera tout-à-fait.

Le dernier Mémoire que j'ai préſenté ſuivant les ordres de Vôtre Majeſté, a ſurſis toutes choſes, dans l'eſpérance qu'elle ſe déclarera contre l'Angleterre, ce qui fera une autre face aux affaires.

On ne peut donner aucune certitude à Vôtre Majeſté ſur ce qui arrivera de l'aſſiette où ſont les eſprits, tant il s'y remarque de changement de jour à autre. Si les ordres de Vôtre Majeſté ne fuſſent venus l'ordinaire dernier, de les aſſûrer qu'elle les ſecourroit en cas que l'Evêque de Munſter les attaquât, ils euſſent ſans doute pris des réſolutions dans les Etats, toutes contraires à celles qu'ils ont fait, & dont le Sieur de Wit eût eu peine de ſe garantir, ſur toutes les choſes qu'on lui impute en cette guerre. Il faut ménager tant de perſonnes, & des Eſprits ſi différens, pour faire réüſſir les affaires, que cela ne ſe peut qu'avec du tems; car bien ſouvent ils ont des impreſſions tout contraires à la verité, & dont ils ne reviennent pas aiſément. Je tâcherai de faire tout ce qui dépendra de moi pour les tenir dans le bon chemin, & ſuivre les intentions de Vôtre Majeſté, la mienne étant de ne m'en éloigner jamais, & d'être avec toute ſorte de reſpects. &c.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 21. Juillet 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de ce mois. Les Etats Généraux auront pû connoître par ma maniére d'agir en l'incident de l'Evêque de Munſter, avant même qu'ils m'en eûſſent fait faire aucune requiſition de leur part, non ſeulement quelle eſt la ſincérité de mon procédé quand les affaires ſont claires, mais quelle eſt l'affection que j'ai pour leſdits Etats, & combien je prendrai toûjours de part à tous leurs intérêts, en même tems que j'ai ordonné à Leſſeins, de faire audit Evêque toutes les fortes déclarations que je vous ai mandées, pour le retenir d'entreprendre aucune nouveauté par voye de fait. Je l'ai auſſi chargé, de la participation & conſentement du Sieur van Beuningen, de dire à ce Prince, que je prendrois volontiers ſur moi de lui faire donner par les Etats, ſur l'affaire de Borkelo, toute la ſatisfaction qui ſeroit trouvée raiſonnable. Cependant j'ai appris par la derniére dépêche de mes Ambaſſadeurs, ce qui s'étoit paſſé entre le Roi de la Grande Bretagne & eux. Lorſqu'ils ont exécuté l'ordre que je leur avois donné de lui parler de cette affaire, ledit Roi leur a répondu, qu'il ne connoiſſoit

pas

Digitized by Google

pas ledit Evêque, & n'avoit aucune Alliance ni Commerce avec lui; mais qu'en verité il n'empêcheroit point ſes levées, ni ſes reſſentimens, & que ſon intérêt le diſpenſoit de ſe porter pour Médiateur en cette querelle. Mes Ambaſſadeurs ajoûtent à cela, qu'ils remarquoient aiſément que ledit Roi parut interdit durant cette converſation, & même qu'il s'échauffa un peu plus qu'à l'ordinaire; & depuis cela mon Oncle le Duc de Verneuil en ayant parlé au Duc de York, il ne répondit rien, & changea auſſi-tôt de diſcours: ce qui fait voir que les avis que j'ai eu ne ſont pas faux.

Les échanges ſont toûjours fort longs à traiter pour l'avantage que chacune des Parties a deſſein d'en retirer. La vraye propoſition qu'il y auroit à faire touchant Rhinberg, ou indifféremment par l'une ou l'autre des Parties, ou par un Médiateur, ſeroit que la Place fut renduë à ſon Souverain, à condition qu'elle ſera auparavant démolie. L'Electeur de Cologne n'auroit pas occaſion de ſe plaindre, ni aucun ſujet de ſe joindre à l'Evêque de Munſter; & les Etats, au lieu d'y rien perdre, puiſqu'ils ont d'autres Places ſur le Rhin au-deſſus & au-deſſous de Rhinberg, gagneroient la dépenſe de l'entretenement d'une Garniſon inutile.

Dès que j'ai vû par vôtre dépêche ce qui s'eſt paſſé entre vous & le Sieur de Wit ſur de nouvelles ouvertures pour l'accommodement; j'ai dépêché un Courier exprès en Angleterre, qui porte ordre à mes Ambaſſa-

Digitized by Google

baſſadeurs de faire une propoſition au Roi d'Angleterre, comme d'eux mêmes, ſur le pied des conditions dont ledit Sieur de Wit s'eſt expliqué à vous confidemment, l'aſſûrant que les Etats n'en ont aucune connoiſſance, mais que je me fais fort de les y porter, ſi leſdites conditions lui agréent.

Je ne puis convenir que les trois raiſons que le Sieur de Wit vous a alléguées, & par leſquelles il juge que les Etats ne peuvent ſe diſpenſer de remettre leur Flote à la Mer, ſoient à beaucoup près ſi fortes que les conſidérations qui doivent les retenir de faire ce faux pas, qui peut (étant ſuivi d'un mauvais ſuccès, qui n'eſt que par trop vrai ſemblablement à craindre) cauſer un bouleverſement général de toutes les affaires, & de tout leur Etat. Car prémiérement pour leur Flote de Smirne, elle eſt en ſûreté à Cadix, & s'ils avoient un abſolu beſoin de la charge de ladite Flote dans leur païs, ils peuvent la faire venir à Marſeille, & avec un peu plus de fraix (ce qui ne va qu'à un moindre gain) la faire porter en toute ſûreté juſques en Hollande, partie par les Rivieres, & partie par terre.

Pour de Ruyter, il eſt auſſi probablement en ſûreté, ou en Norvegue, ou en Eſpagne, comme quelques-uns ont dit, & ils peuvent faire venir ſa perſonne par terre, outre que déja ils ont bien combatu ſans le renfort des Vaiſſeaux qu'il leur peut amener. Il n'y a pas de proportion entre laiſſer des Vaiſſeaux dans un péril, dont eux-mê-

mêmes, ſans autre appui, ſe peuvent garantir par divers moyens, & hazarder toute une Flote au danger preſque évident d'être défaite. Il ne reſteroit donc plus à conſidérer que le péril que peut avoir la Flote des Indes; mais qui peut être aſſûré que la ſortie de celle des Provinces-Unies la ſauve? & ſi celle-ci perd un ſecond combat, l'autre n'eſt-elle pas plus certainement perduë?

D'ailleurs, quand le Sieur de Wit vous a dit que les Etats n'ont aucune reſſource à eſpérer que par le hazard d'une ſeconde Bataille, il ne ſçavoit pas encore les diſpoſitions favorables où je ſuis de prendre une entiére part à leur intérêt; & il ne niera pas lui-même, que les réſolutions que je puis prendre ne doivent être d'un tel poids, qu'elles ajoûteront incomparablement plus de force à la cauſe des Etats, que l'un des inconvéniens qu'ils craignent, voire de tous les trois enſemble, ne leur ſçauroient apporter de préjudice; cependant il y en a déja deux dont il ſemble qu'ils ſoient à couvert.

Mais à dire vrai, je n'ai garde de prendre ces ſortes de réſolutions, que je ne voye clair que les Etats, par une autre précipitée qu'ils feroient en même tems, ſans la concerter avec moi, ne me puiſſent pas entraîner en de mauvaiſes affaires, dont il me faille après ſoûtenir ſeul tout le poids. C'eſt en ſubſtance tout ce que j'ai fait entendre au Sieur van Beuningen, par la réponſe qu'il attendoit de moi; lui ayant fait dire,

Digitized by Google

dire, que je ne puis expliquer mes intentions, que je ne sois éclairci de celle des Etats sur le point de la sortie de leur Flote, c'est-à-dire qu'ils ne m'ayent donné parole, qu'ils ne feront ce pas que de concert avec moi; autrement je courrois fortune, s'ils recevoient un second échec, qui pourroit être encore suivi de grandes divisions intestines dans leur Etat d'être nécessité dans peu de tems de soûtenir seul le fardeau de la guerre où je serois entré: ce qui ne peut être demandé, ni avec justice, ni avec honnêteté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 31. Juillet 1665.

AYant consideré, sur le sujet de la réponse que le Sieur van Beuningen poursuit, & que je lui avois fait espérer dans peu de jours, que si je m'expliquois de mes intentions à ce Ministre, qui seroit obligé d'en rendre compte aux Etats, il seroit impossible que le secret en fut gardé, comme il est encore nécessaire qu'il le soit inviolablement, pour tant de raisons que vous pouvez facilement juger, j'ai crû que je devois prendre le parti de faire sçavoir au Sieur de Wit seul, par vôtre moyen & en grande confidence, la résolution que j'ai prise: & cependant j'ai dit audit Sieur van Beu-

Digitized by Google

Beuningen, qu'il pouvoit mander aux Etats par cet ordinaire, que de nouvelles raisons m'avoient obligé à différer encore pour quelques jours de lui donner cette réponse. Vous direz donc au Sieur de Wit, après l'avoir bien engagé à me garder le secret, que dès que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, qu'il désiroit que mes Ambassadeurs, comme d'eux-mêmes, en cette conjoncture fissent une nouvelle proposition de paix au Roi d'Angleterre, aux conditions énoncées dans la même dépêche, j'ai envoyé en Angleterre en toute diligence un Courier exprès, qui partit mardi dernier, & qui a porté à mesdits Ambassadeurs des ordres entiérement conformes à ce dont ledit Sieur de Wit s'est ouvert à vous. Vous ajoûterez à cela, que si je reconnois que la paix ne se puisse faire présentement sur ladite proposition, j'ai pris la résolution de prêter la garantie aux Etats, & que ledit Sieur de Wit en peut être assuré. J'ai seulement à désirer d'eux, qu'ils ne précipitent point la sortie de leur Flote, & qu'en une affaire de cette importance, ils agissent de concert avec moi, comme il est très-juste, puisque, outre que je ne leur donne ce conseil que pour leur propre bien, il est d'ailleurs plus que raisonnable, que voulant entrer si avant dans tous les intérêts desdits Etats, on me fasse à l'avenir une communication, confidente de conseils & de résolutions, sur-tout de celles qui seront de cette importance, & qui peuvent avoir tant de suites. Je suis si pressé du tems,

que je ne puis vous rien dire davantage, mais ce que je vous mande dans cette Lettre faite à la hâte, eſt ſi eſſentiel qu'il n'y aura rien à déſirer au delà.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 31. Juillet 1665.

VOus recevrez deux Lettres du Roi, dont la prémiére avoit été faite & ſignée à midi. Depuis cela le Sieur van Beuningen a ſi vivement repréſenté au Roi, par mon moyen, le mauvais effet que pourroit produire dans les Provinces-Unies, & par-tout ailleurs, la connoiſſance qu'on auroit que le Roi veut abſolument néceſſiter les Etats à ne pouvoir faire ſortir leur Flote, que Sa Majeſté défere à ſes remontrances, après la réſolution que vous verrez dans la ſeconde Lettre; & nous ſommes demeurez d'accord, ledit Sieur van Beuningen & moi, que ni l'un ni l'autre n'écrirons rien à la Haye de tout ce qui s'étoit paſſé ici ſur le point de la retenuë dans les Ports de ladite Flote, & que nous déchirerions les dépêches que chacun de nous avoit préparées; mais comme la mienne, c'eſt-à-dire celle du Roi, contient d'autres choſes dont il faut que vous ſoyez informé, & qu'il ſera bon même que vous n'igno-

Digitized by Google

n'ignoriez pas tout ce que nous avions dit sur le point de la Flote; j'ai crû que je pouvois me dispenser de supprimer ladite prémiére dépêche, comme je l'avois promis audit Sieur van Beuningen, en vous faisant seulement remarquer, qu'il ne faudra pas que Mr. de Wit s'apperçoive que j'aye en quelque façon manqué à ma parole. Il est vrai que je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen n'en use de même à l'égard dudit Sieur de Wit, & qu'il ne lui mande aussi-bien les prémiéres conversations que les derniéres. J'oubliois de vous dire, que le Sieur van Beuningen ne sçait rien du détail de ce que vous avez ordre de dire à Monsieur de Wit. Je lui ai seulement fait connoître, que ce seroit quelque chose de fort satisfaisant pour ses Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 31. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Pierre Fremont, Banquier de Paris, ayant fait acheter pour lui à Lubec, par François du Pré, Marchand de Hambourg, son Correspondant, un Navire Marchand, du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin

Royal, & par conſéquent à lui appartenant; il l'auroit fait charger pour ſon compte de Bray, Godron, Charvre, Fer, & Planches pour les tranſporter à Dunkerque, ſous la conduite du Capitaine Abraham Toſſe de Dieppe, comme il eſt mentionné plus amplement dans ſon connoiſſement, & étant en Mer dans cette route là, il fut rencontré & arrêté le dix-ſeptiéme de ce mois par un Capre de cet Etat, qui avoit la banniére Angloiſe, & qui parla Anglois auſſi Capitaine Toſſe, le voulut obliger, en faiſant tirer pluſieurs coups de feu vers ſon bord, de mettre ſa Chaloupe en Mer, nonobſtant la tourmente qui étoit alors, & laquelle Chaloupe ſe rompit lorſqu'on ſe mit en devoir de l'y mettre. Le Capre voyant cela, commença à parler Hollandois, & envoya la ſienne à bord dudit Vaiſſeau avec des Matelots & Soldats armez, leſquels étant montez dedans, enfoncerent d'abord à coups de hâche toutes les portes des coffres dudit Vaiſſeau, quoique les clefs leur en euſſent été données, & firent ſortir par force ledit Capitaine avec partie de ſon équipage, qu'ils emmenerent avec beaucoup de butin dudit Vaiſſeau, dont étoit ſon Pavillon de France, à bord du Capre, & le reſte de l'équipage qui demeura, fut batu & excedé, & un entr'autres eut la tête ſerrée avec des cordes; & ledit Capre arrivant avec cette Priſe à Enckhuyſen le 23. dudit mois, mit, comme par trophée, le Pavillon de France ainſi pris au-deſſous de ſon Pavillon de Hollande, arracha deux fleurs de Lis du Champ du Dauphin Royal, & fit enſorte que l'Amirauté dudit lieu fit faire une affiche, portant, que ceux qui auroient à reclamer ledit Vaiſ-

Digitized by Google

Vaisseau le Dauphin Royal, comparûssent à l'Amirauté de Horn le sixiéme d'Août prochain, quoiqu'on eut pû examiner l'affaire le même jour ou le lendemain, & faire justice au Capitaine Tosse. C'est ce qui oblige ledit Ambassadeur Extraordinaire à la demander pour lui, faisant instances au nom du Roi son Maître à Vos Seigneuries, à ce qu'Elles donnent les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Enckhuysen, ou de Horn, que ledit Vaisseau le Dauphin Royal, toutes les Marchandises qui étoient dessus lors de sa prise, & tout son équipage, soient restituez sans aucun délai audit Abraham Tosse, afin qu'il puisse continuër son voyage à Dunkerque: & ledit Ambassadeur s'assûre que Vos Seigneuries y tiendront d'autant plus la main, qu'outre que ne s'étant déja fait que trop de plaintes de pareils traitemens faits aux Sujets du Roi, qui en est fort irrité, Elles voudront bien, par la justice qu'Elles lui feront rendre sans perte de tems, en prévenir la multiplicité, qui feroit infailliblement un très-mauvais effet auprès de Sa Majesté. On voit clairement que tout ce qui est exposé dans le présent Mémoire est justifié par tous les papiers qui ont été pris audit Capitaine Tosse, qu'on avoit même dépouillé de son habit, & qu'on a eu après la charité de lui rendre. Donné à la Haye le 31. Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 6. Août 1665.

MEſſieurs les Etats ont été fort ſurpris d'avoir appris par la Lettre du Sieur van Beuningen, que Vôtre Majeſté avoit pris du délai pour lui ſignifier ſa derniére réſolution. Cela donne matiére à la cabale d'Angleterre & d'Eſpagne, de confirmer aux Députez des Villes ce qu'ils ont toûjours dit, que Vôtre Majeſté ne les vouloit qu'amuſer, & qu'elle ne ſe déclareroit pas; & même on publie à préſent, que la cauſe de ce délai eſt, que Vôtre Majeſté attend réponſe du Roi d'Angleterre ſur la propoſition qu'elle lui a faite, de prendre ſon parti, s'il veut s'engager à l'aider à la conquête de la Flandre lorsque le cas de la ſucceſſion de la Reine écherra. Quoique cela ſoit faux, il fait une telle impreſſion dans leurs eſprits, que quoi que je puiſſe alléguer au contraire, ils n'y ajoûtent plus de foi, & il eſt inutile de leur donner plus d'eſpérance. Il n'y a que la déclaration qui puiſſe remettre les affaires en bon état, & donner de la force aux choſes que je dirai de la part de Vôtre Majeſté.

Quant à l'état des affaires préſentes en ce païs, tout penche à s'accommoder avec l'Angleterre aux conditions qu'elle voudra, & à ſe ſoûmettre à cette Couronne, à la

Digitized by Google

la reſerve de la cabale de Monſieur de Wit, qui s'y oppoſe, ſur l'appui de la France; mais comme elle perd ſa vigueur par les délais, il y a à craindre que la déclaration de Vôtre Majeſté ne vienne trop tard. Tous mes Amis ſe plaignent qu'on les abandonne, & qu'il faut bien ſuecomber. Ils m'ont cité la dépêche qu'ils reçurent hier du Sieur Isbrand de Suéde, qui dit, qu'il a promis toute ſatisfaction ſur les Élucidations & ſur le Cabo Corſo, mais que cela ne l'a pas plus avancé; que la Suéde ne donne autre eſpérance que d'être neutre, nonobſtant toutes les ſatisfactions qu'on leur promet, & l'obligation du Traité qu'ils ont avec les Etats. Ils ſe ſont expliquez auſſi, que Vôtre Majeſté ne s'étant pas déclarée, on ne les doit pas preſſer de le faire; ainſi ils remarquent, que tout le malheur vient de ce que Vôtre Majeſté n'exécute pas le Traité de 1662., ſur quoi elle fera, s'il lui plaît, ſes réflexions, ſelon ſa prudence ordinaire.

Quant aux propoſitions qui ont été faites par Richard, par ordre de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, à quelques Députez des Villes de Hollande, touchant l'échange de Maſtricht, il n'y a rien de plus vrai; mais comme il n'y a pas trouvé de la diſpoſition, l'affaire en eſt demeurée là, & je ſerai averti de tout ce qui ſe paſſera.

L'on a eu encore des avis qui confirment celui que j'ai donné à Vôtre Majeſté par un Courier exprès, & même on eſt aſſûré que le Roi d'Angleterre a écrit une Let-

tre à Castel Rodrigo, par laquelle il le prie de n'accorder pas le passage aux Troupes de Vôtre Majesté par la Flandre, qui doivent s'opposer aux desseins de l'Evêque de Munster. On sçait aussi que les Espagnols doivent tenir secret le Traité qui a été fait en Angleterre, & que cela est convenu entre les deux Rois; & qu'un Religieux qui est parti d'Espagne, a été huit jours à Lonsfeld avec l'Evêque de Munster, avec lequel il a eu de grandes conférences, & en est venu rendre compte à Castel Rodrigo, & que depuis l'arrivée de ce Religieux, l'Evêque a reçû un million de livres d'Anvers; que quatre Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie ont leur quartier d'assemblée à Venlo & à Ruremonde, & sont favorisez en toutes choses par Castel Rodrigo; mais ce que je trouve de plus considérable, c'est que dans le même tems que tous ces préparatifs se font, la cabale d'Espagne insinuë dans les Villes & à la Haye aux Députez, que ce sont des préparatifs pour s'opposer contre les desseins que Vôtre Majesté a sur la Flandre, & qu'ils le goûtent si fort, que je ne leur trouve aucune inquiétude de l'armement de l'Evêque de Munster. Cependant je sçai à n'en pouvoir douter, que ledit Evêque doit occuper le païs d'Ostfrise, fortifier une Ville appellée Grit, qui est un bon Port, où les plus grands Navires peuvent entrer & sortir toutes les marées, & avoir par là communication de toutes choses avec la Floce d'Angleterre,

pren-

prendre ſes quartiers d'hyver dans ledit païs, qui eſt ſi fort par ſon aſſiette qu'on ne l'en pourra déloger, & être toûjours en état d'entrer dans le païs de Meſſieurs les Etats lorſqu'il voudra, ou ſecourir la Flandre en cas de beſoin; la marche dans les Païs-Bas de cette Armée ne pouvant être empêchée, le chemin en étant libre.

Je ne doute pas que Vôtre Majeſté n'ait été informée que 1600. Chevaux & 2000. hommes de pied, venant d'Allemagne, ont paſſé le Rhin à Andernach, & ſont à préſent dans le Luxembourg. Un Officier de ce païs qui les a vû paſſer le Rhin, dit qu'il n'a point vû de plus belles Troupes & plus completes, & qu'il y a 4000. hommes effectifs ſous les armes.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 6. Août 1665.

JE n'ai pas manqué d'en uſer ainſi que vous me mandez par vôtre dépêche du 31. de l'autre mois. Monſieur van Beuningen a eu grande raiſon de vous repréſenter ce qu'il a fait là-deſſus; & quand vous ne m'auriez pas donné l'ordre que vous avez fait, j'aurois differé à faire entendre à Meſſieurs les Etats ce qui eſt porté dans la dépêche du Roi, juſques à ce

Digitized by Google

que je vous eusse représenté les inconvéniens qui en peuvent arriver. Enfin, Monsieur, on ne nous tient plus ici pour amis, & les peuples déclament contre nous d'une horrible façon: il faut essuyer cette mauvaise humeur; une bonne & prompte déclaration reparera tout, si elle vient à tems. Je ne puis assez vous représenter combien les esprits sont animez contre nous. Monsieur de Wit tient à peu, l'on dit publiquement dans les Villes, qu'il s'entend avec le Roi pour faire durer la guerre, & qu'il empêche la paix; que c'est un traître, & que s'il a pris le parti d'aller sur la Flote, ç'a été parce qu'il y a des amis, & qu'il y trouve plus de sûreté que sur la terre, & qu'un bon succès peut le maintenir. Je sçai qu'il a dit à un de ses bons amis en partant, qu'il étoit malheureux de ce que le Roi ne s'étoit pas déclaré, & qu'il étoit assûré qu'une des meilleures Places d'Ecosse, située sur un bon Port, auroit pris leur parti, & que ce Royaume auroit suivi bien-tôt après.

Je vois bien de la difficulté d'ajuster l'accommodement en Angleterre, quand bien le Roi de la Grande Bretagne accepteroit la proposition qui lui a été faite, parce qu'il faudroit convenir à liquider les torts & dommages faits en divers lieux, comme aussi sur les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & quelques autres. Cette liquidation ne se peut pas faire en Angleterre, aucun du Conseil du Roi de la Grande Bretagne n'en étant instruit, & quand ils en vou-

Digitized by Google

voudroient prendre connoissance, ils ne sçauroient le faire d'un an, y ayant un grand coffre plein de papiers & mémoires sur cette matiére, & Downing est le seul qui en a éclaircissement & même le pouvoir, signé par tous les Marchands Anglois, de convenir de tous leurs intérêts, & qu'ils en passeront par tout ce qu'il aura accordé. Il en est de même en Hollande, Monsieur de Wit étant aussi le seul qui a connoissance de cette affaire, Monsieur van Goch n'en ayant aucune & ne pouvant entrer dans ce détail. Il m'a paru, pour le bien des affaires, vous devoir dire ma pensée, qui est, qu'en cas que le Roi d'Angleterre approuve la proposition, il envoyât pouvoir à Downing de liquider & convenir, tant sur les Vaisseaux, que sur les torts qui ont été faits aux Anglois, puisqu'il en a déja le consentement des propriétaires, & que cette affaire ne regarde le Roi d'Angleterre que pour procurer la satisfaction de ses Sujets; & après être d'accord avec le Sieur de Wit, on pourroit faire comme lorsque le Traité de 1662. se fit à Londres. Les articles furent dressez à la Haye entre Monsieur de Wit & Downing. Après qu'ils eurent convenu de tout, ils les envoyerent à Londres aux Commissaires du Roi de la Grande Bretagne, & les Ambassadeurs des Etats les signerent.

C'est ce que j'ai crû vous devoir mander pour abreger les affaires, parce que je vois que dans toutes ces incertitudes on prend ici des mesures de tous côtez, que j'appréhende à la fin qui ne nous soient préjudi-

cibles ; mais comme vous voyez plus clair que moi dans les affaires, vous trouverez bien des remedes à mes craintes.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 6. Août 1665.

JE viens d'apprendre, à n'en pouvoir douter, que Caſtel Rodrigo a écrit aux Etats ſur les bruits qui couroient, que le Roi d'Eſpagne avoit fait un Traité avec l'Angleterre contr'eux, & qu'il aſſiſtoit l'Evêque de Munſter ; qu'il les aſſûroit de la part du Roi ſon Maître, que cela n'étoit pas, & qu'il obſerveroit inviolablement le Traité de Munſter, mais qu'ils pouvoient aſſez connoître que la guerre contre l'Angleterre leur venoit par la participation de la France & par ſes conſeils ; que celle qui ſe prépare par l'Evêque de Munſter eſt pareillement fomentée par la France, & qu'ils feront bien de ſe précautionner de bonne heure. Quoique tout ce que deſſus ſoit ridicule, il ne laiſſe pas de faire de grandes impreſſions dans les Eſprits, & les plus conſidérables de l'Aſſemblée en parlent comme n'en doutant pas : ce qui eſt très-fâcheux dans la conjoncture préſente, où pas un des Etats n'oſe prendre nôtre parti, ni répliquer aux impertinences qui ſe débitent.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 7. Août 1665.

DEs que j'aurai des nouvelles d'Angleterre sur la proposition que mes Ambassadeurs auront maintenant faite au Roi de la Grande Bretagne, en conformité de ce qu'a désiré le Sieur de Wit, je vous les ferai sçavoir. Cependant le Sieur van Beuningen continuë à presser la réponse que j'avois promis de lui donner, sous prétexte d'être obligé d'en rendre compte aux Etats: mais je veux croire qu'il ne le fait que pour pouvoir leur faire connoître, qu'il exécute ponctuellement les ordres qu'il a de solliciter cette réponse; car il voit bien lui-même les raisons, dont les principales regardent le propre bien des Etats, pour lesquelles je ne dois pas présentement me déclarer plus avant que ce que je vous ai chargé de dire en confidence, & en grand secret au Sieur de Wit, leur devant suffire d'être assurez, que mes intentions sont telles qu'ils peuvent eux-mêmes souhaiter, en cas que la paix ne se puisse conclure sur la nouvelle proposition qu'on aura faite de ma part au Roi d'Angleterre. Vous me mandez dans vôtre dernière dépêche, & en plusieurs autres des précédentes, qu'on doit beaucoup craindre une révolution générale

dans l'Etat & que la Cabale; des Etats, qui eſt contraire au Sieur de Wit, ne vienne bien-tôt à bout de le décréditer entiérement & l'éloigner des affaires, & que le parti du Prince d'Orange ne prenne le deſſus : d'où s'enſuivroit l'inconvénient que l'on a tant de ſujet d'appréhender, que le gouvernement & la direction des Etats ne tombât entre mains de perſonnes qui fuſſent dans l'entiére dépendance du Roi d'Angleterre.

Comme je ſçai que le Sieur de Wit, non ſeulement eſt fort habile, mais qu'on lui a fait encore depuis peu des remercîmens publics, des ſoins infatigables qu'il prend pour le ſalut de l'Etat; & que je conſidére d'ailleurs que, juſques ici il a toûjours fait prendre les réſolutions qu'il a voulu, même en dernier lieu celle qu'il iroit ſur la Flote, avec une pleine autorité; je ne vois pas bien ſur quel fondement vous dites, qu'il puiſſe être facilement décrédité, & qu'on ait beaucoup à craindre une révolution générale des affaires: c'eſt pourquoi je ſerois bien-aiſe que vous entraſſiez plus avant dans le détail des raiſons qui vous obligent à faire ce jugement; & pour cet effet, que vous dreſſaſſiez un plan de la diſpoſition où ſont toutes les Villes particuliéres en chaque Province, ſoit à ſon égard, ſoit à celui du Prince d'Orange, quelles forces il y a dans leſdites Villes, chaque parti, & de qui il eſt appuyé, ou du Magiſtrat, ou du Peuple; s'il y a d'autres factions neutres, & quel eſt leur objet. Enfin, faites une exacte

dif-

Digitized by Google

discussion de l'état & de l'assiéte des esprits de chaque Province en général, & des Villes en particulier; afin que je puisse asseoir un jugement plus certain sur les perils, ou sur le vraisemblable de ce bouleversement général dont vous parlez; parce que, comme d'un côté je ne devrois pas suspendre la déclaration que le Sieur van Beuningen poursuit, si elle pouvoit réellement affermir toutes choses, en l'état qu'elles sont, encore aussi d'autre part, prendrois-je une mauvaise résolution de me déclarer, si, comme vous le mandez, un seul incident, ou un nouvel échec qu'auroit la Flote quand elle sera sortie des ports, ou la perte des Vaisseaux de de Ruyter, ou celle des Flotes des Indes ou de Smirne, étoit capable de causer un bouleversement général dans les Provinces-Unies.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 7. Août 1665.

QUand, au lieu de satisfaire au Roi de Dannemarc sur les liquidations & sur les péages, pour empêcher qu'il ne s'embarque avec les Anglois, qui l'en sollicitent fort, Monsieur de Wit se contente de dire, que les plaintes ou les prétensions dudit Roi ne sont pas justes, & que van Beuningen a ordre de faire connoître

cette

cette verité à Sa Majesté, j'appréhende extrêmement, que pour vouloir contester des bagatelles, il ne fasse à la fin un préjudice à sa Patrie qui devienne irréparable. Les Ministres d'Angleterre lui offrent tous les jours, s'il veut faire certaines choses fort aisées, sans même se déclarer pour eux, que le Roi leur Maître s'obligera, de ne point conclure d'accommodement, qu'il ne lui ayent fait faire raison, tant pour l'avenir que pour le passé, de tout ce qu'il peut demander aux Etats: & quand sur cela je vois le Résident de Dannemarc, qui est ici venu prier le Roi, qu'en cas qu'il ne puisse procurer à son Maître une prompte satisfaction des Etats, Sa Majesté ne trouve pas mauvais, & ne diminuë rien de son amitié, s'il accepte ces grands avantages qu'on lui offre de l'autre côté avec toute sûreté, je ne puis pas comprendre en ce fait la létargie des Etats. Après quoi ils ne doivent pas trouver étrange si le Roi tarde à se déclarer, voyant une pareille conduite, qui peut perdre & ruiner toutes les affaires, & y envelopper leurs amis qui y prendroient part: rien n'est plus nécessaire que de faire envoyer en toute diligence de bons ordres au Sieur d'Amerongen.

M E.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Août 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que n'ayant eu aucune réponſe ſur le Mémoire qu'il leur a préſenté le 31. du mois dernier, en faveur de Pierre Fremont, Banquier à Paris, proprietaire d'un Navire Marchand du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, qu'il auroit fait charger à Hambourg pour ſon compte, de Brai, Godron, Chanvre, Planches & autres choſes, pour les tranſporter à Dunkerque, lequel a été pris par un Capre de cet Etat, qui avoit la Banniére Angloiſe, & qui a exercé ſur l'équipage dudit Navire des rigueurs & traitemens inouïs parmi les Chrétiens, ainſi que l'on peut voir par la Lettre du Capitaine dudit Vaiſſeau, écrite audit Fremont ci-jointe; Il réïtére à Vos Seigneuries, en vertu des ordres qu'il a reçû du Roi ſon Maître ce dernier ordinaire, la demande qu'il leur a ci-devant faite par ſon précédent Mémoire, de faire inceſſamment reſtituer audit Fremont le Vaiſſeau à lui appartenant, avec toutes les Marchandiſes dont il étoit chargé; & en outre, de faire châtier

châtier ledit Capre, pour avoir, sans aucune cause légitime, maltraité les Sujets d'un grand Roi leur Ami & Allié : ce que Monsieur van Beuningen, qui est instruit de la justice de cette affaire, a promis à Sa Majesté ; afin de prévenir par-là de pareilles pirateries, qui pourroient à l'avenir altérer la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté & Vos Seigneuries. C'est ce que ledit Ambassadeur espére de leur prudence. Fait à la Haye le 7. Août 1665.

D'ESTRADES.

COPIE

De la Lettre du Capitaine Tosse, écrite à Enckhuysen au Sieur de Fremont, le 23. Juillet 1665.

MONSIEUR,

Nous sommes partis d'Elseneur le treiziéme du présent, d'un vent de Sud-Sud-Est, qui nous conduisit jusques à la pointe de l'Escaut (Schagen) puis à Valla, & nous partimes à nôtre bord à la côte de Norvegue, virant le travers de Mardaon ; nous louvoyames le long de la côte, & fîmes rencontre d'un Capre Hollandois travers Reperwick, qui nous obligea à mettre nôtre Bateau debors. Nous en fûmes quites pour un baril de biere, & peu de chose

avec.

Digitized by Google

avec. Ils nous firent grand peur des Anglois, disant qu'ils prenoient tous les Vaisseaux François. Ils se disoient de Middelbourg; Je suis assuré qu'ils n'en étoient pas; en tout cas, ils étoient Sujets des Etats des Provinces Unies. Le vent étant venu au Ouëst-Nord-Ouëst & Nord-Ouëst, nous allâmes à la bordée, jusques au jeudi le 16. que nous fimes rencontre d'un autre Capre avec Banderoles Angloises, & qui nous parlerent Anglois. Néanmoins nous remarquâmes très-bien que c'étoient des Hollandois. Le Vaisseau étoit un petit Flibot, monté de quatre piéces de Canon; nous leur dîmes tout franchement que nous étions François, & allions décharger à Dunkerque; Ils nous firent commandement de mettre le Bateau hors; notez qu'il venteit, & la Mer étoit rude. Je leur remontrai, qu'il étoit impossible de mettre le Bateau dehors, que nous étions trop foibles d'hommes: mais que s'ils doutoient qui nous étions, ils pouvoient venir à bord voir nos Lettres & Passeports, qu'ils avoient une Chaloupe légere, & étoient forts d'hommes: néanmoins ils réïtérerent le commandement avec ménaces. Il falut se résoudre à faire un effort pour les satisfaire. Quelques précautions que nous prîmes, les faisines au Bateau rompirent, & le Bateau fut crevé contre le bord du Navire, & demeura néanmoins dedans. Nous leur criâmes que le Bateau étoit rompu; alors ils recommencerent à jurer & blasphémer qu'il falloit venir à bord: je leur protestai qu'il étoit impossible, alors ils me tirerent un coup de Pistolet; je leur parlois seul du Château d'avant, ayant fait retirer nos gens. Je leur jurai encore que le Bateau étoit rompu,

alors

Digitized by Google

alors ils me tirerent encore quelques coups de Piſtolet & de Fuſil; je fus contraint de me retirer en leur criant: tire tant que tu voudras, nous ne ſçaurions faire autre choſe. Alors ils furent contraints de mettre leur Chaloupe dehors, qu'ils envoyerent à bord avec des hommes armez de Piſtolets, Coutelas, & Hâches d'armes, qui entrant comme dans un Vaiſſeau ennemi, vont droit à la chambre, pour rompre mon Coffre & les armoires. Je les priai de ne rien rompre, & leur baillai les Clefs de tout; alors ils ne faiſoient plus les Anglois, mais Hollandois, de quoi je ne doutois nullement. Je voulus parler haut, en leur diſant que nous étions bon amis, que nous n'allions point en Angleterre, que le Vaiſſeau & la charge entiére étoient aux Françoiſ, & qu'ils examinaſſent mes écritures; mais je ne fus nullement écouté, & fus chaſſé rudement de la chambre, ſans avoir le moyen de mettre un mouchoir à mon col; en même tems je fus embarqué dans leur Chaloupe avec trois de mes gens, & porté à bord du Vaiſſeau de guerre. Un traitement ſi rude me ſurprit fort, car je ne l'attendois nullement de la part des Hollandois. Quand je fus à bord, le Capitaine me fit donner une déclaration des Marchandiſes qui étoient dans le Navire, je le fis conformément aux connoiſſemens. Il vit mes papiers, où il n'entendoit rien, ne fit aucune eſtime du Paſſeport de Monſieur de Courtin. Il me dit, qu'il faloit que je ſignaſſe comme je n'avois point d'autres piéces. Je lui dis que j'en avois diverſes, & que ſes gens ne m'avoient pas donné le loiſir de les prendre: il me fit ſigner ma déclaration, qu'il

avoit

avoit écrite en Hollandois. Je protestai que je signois sans entendre ce qui étoit écrit; je vis pourtant bien que ce n'étoit rien qui pût porter préjudice. Après je fus encore étonné qu'il vint encore trois de nos hommes, qui me dirent, qu'ils avoient été battus à outrance, & que le plus jeune de nos gens avoit été mis à la gehenne, en lui serrant la tête avec une corde, pour lui faire dire que nous allions en Angleterre, ou que la Marchandise appartenoit aux Anglois. Ce jeune homme ne dit rien que la verité, non plus que les autres, nonobstant les coups de plat d'Epée, de Cordes, & de bouts de Pistolet, dont un de nos hommes a demeuré comme mort pendant trois jours, & s'en sent encore. Après ce traitement j'avois encore la croyance qu'ils nous laisseroient aller, après nous avoir bien pillez, mais je fus étonné qu'ils apporterent nôtre Pavillon à bord du Vaisseau de guerre, comme pillage, en criant bonne prise. Ils laisserent quatre de nos hommes dans nôtre Navire, & le Lieutenant du Vaisseau fut laissé dedans avec des hommes pour commander: en même tems ils firent route pour le Tessel. J'étois fort étonné de ce procédé. Je demandai à ce Capitaine, si nous avions guerre contre les Hollandois, ou s'il avoit quelques Lettres de représailles sur les François. Il me dit que non, mais qu'il me prenoit parce que j'allois en Angleterre, que je n'avois point de congé, que toutes mes piéces étoient fausses, & que j'avois jetté les véritables hors le bord, qui étoient celles par où l'on auroit connu que nous allions en Angleterre. Je tâchai à le desabuser de cela; c'est un jeune homme qui a crû ses Officiers & Ma-

Matelots, qui ne répondront pas pour lui. Le lendemain le 17. faisant toûjours route pour le Tessel bon vent de Nord-Oüest, nous fûmes rencontrez d'un Vaisseau de Norvegue: jurquoi ils firent chasse, notre Vaisseau, qu'ils appelloient leur prise, tint ja route. Il survint grand vent qui changeoit en cote, & point de vûë; alors chacun songea à son affaire, il y alloit de la vie, le Norvegien d'un côté, & nous de l'autre. Il n'étoit plus question de leur riche Prise, néanmoins ils avoient mis de leurs meilleurs hommes dans nôtre Navire, qui firent leur devoir à porter de la voile. Nous eûmes connoissance de la terre, c'étoit les Isles devers Groningue & Embden; ainsi nous étions tombez avant le vent de Tessel & du Vlie, toûjours gros vent, & ne pouvions resister au vent, lorsqu'il vint au Nord-Oüest, alors nous allions le long de la côte. Le vingtiéme nous entrâmes par le Vlie, & mouillâmes l'ancre, bien en peine de nôtre Navire, qui arriva le lendemain, & on nous dit qu'il seroit arrivé dès le jour devant, mais qu'ils avoient été chassez des Anglois, qui les avoient détournez. Hier à midi le vingt-deuxiéme nous vinmes mouïller l'ancre devant cette Ville avec grand triomphe, & coups de Canon, le Pavillon Hollandois au grand Mât du Vaisseau de guerre, & celui de France en trophée sur la poupe, comme si c'eût été Banniére d'Ennemi Cependant dès le soir précédent le Capitaine étoit allé devant à Enckhuysen, où il est avec tous mes papiers; sans doute pour les faire voir. Sur les trois heures après midi il revint à bord avec un Notaire, & quelques-uns de ses armateurs ou amis, pour

Digitized by Google

pour prendre la déposition de nos gens, auxquels je defendis de répondre. Ils ne laisserent pas d'être pressez, & à chacun en particulier ils disoient, que les autres avoient dit que nous allions à Londres. Nous avions deux Allemands. Je ne sçai ce qu'ils ont dépose; je sçai qu'ils leur ont fait de grandes promesses pour mentir: je fus mandé le dernier dans la chambre, je me moquai du Notaire, de l'interpréte & d'eux tous, & leur dis, que je répondrois devant justice. Après quoi vint un Capitaine d'Enckhuysen même, lequel je connoissois, il parla fort long-tems au Capitaine qui nous avoit pris; après quoi ils me demanderent, si je ne voulois point aller à bord prendre du linge & des bardes, ce que je ne refusai point. Quand nous fûmes à bord, le Lieutenant fut bien empêché à amasser mon linge, car chacun en avoit pris sa part; je pris seulement une chemise, un mouchoir, & ce qui s'enjuit pour changer, avec mon habit & mon manteau, & leur dis, que nous compterions après pour le reste. Ils ont rendu aussi une partie des bardes de nos gens, car ils ne peuvent rendre le tout, en ayant mis une partie à terre au Village de Vlie. Ils ont fait grand desordre dans le bord, rompu les bancs & armoires, & ont fouragé par-tout. Voilà l'état où nous étions hier au soir, quand je revins du bord; il est à présent matin, il n'y a point d'Amirauté ici, c'est à Horne. J'écris à Monsieur Poniche qu'il m'envoye un homme qui soit capable de solliciter puissamment nôtre affaire; j'écris aussi à Messieurs le Gendre & Fremont, que l'un d'eux vienne bien muni de Lettres de Monsieur de Montpesat pour Monsieur le Comte d'Estrades. Nôtre cause est juste,

s'il

s'il y en eut jamais, je ne fais nul doute que nous n'ayons main levée de nôtre Vaisseau & Marchandises; mais en l'état qu'il sera, c'est-à-dire tout pillé & déſaſtré. Mais, s'il vous plaît, il ne faut pas s'en tenir-là, il faut pourſuivre des intérêts, & demander juſtice des violences qui nous ont été faites, du mépris & de l'infamie qu'ils ont commiſe envers le Pavillon du Roi, & les fleurs de Lis d'or qu'ils ont arrachées du champ du Dauphin Royal; car ſi l'on ſouffre cela, on ne doit point eſpérer autre traitement quand on ſera rencontré de ces voleurs de Capres, qui y trouveront leur compte, & en tout cas ſeront quites pour rendre. En outre, j'appréhende que nos gens ne me quittent auſſi-tôt qu'ils ſeront libres, parce qu'ils ſont rebutez du mauvais traitement qu'ils ont reçû, appréhendant de tomber dans le même malheur: de ſorte qu'ils diſent, qu'ils aiment mieux gagner moins, & naviger à nos côtes dans les Barques, ou aller en pêcherie. Il faut que le Roi en faſſe parler à Meſſieurs les Etats par ſon Ambaſſadeur. Sa Majeſté nous excite au négoce & à la navigation, & nous promet des gratifications; ce n'eſt pas aſſez, il faut qu'il nous protege, & qu'il ne ſouffre pas que, quelque Nation que ce ſoit, touche à ſes Sujets: il a le pouvoir, & ſurtout qu'il faſſe obſerver le 33. Article du Traité fait avec les Hollandois; car tant que l'on viendra à bord des Vaiſſeaux Marchands avec armes, ils ſeront toûjours pillez. Il vous plaira de m'écrire tout ce que j'aurai à faire, tant que le Vaiſſeau ſera arrêté, & quand il ſera libre. L'on dit ici que la France va

rompre

rompre avec l'Angleterre. La Flote de Hollande ſera prête la prochaine ſemaine, & plus forte que la prémiére, à ce que l'on dit. Je ſuis, &c.

TOSSE.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 13 Août 1665.

DAns un Etat gouverné par le peuple, les choſes y changent de face dans un inſtant, ſoit en bien, ou en mal.

L'arrivée de de Ruyter a donné beaucoup de joye & de cœur à ceux qui étoient les plus abbatus. Il eſt entré dans un des Ports de la Province de Groningue avec dix-neuf Navires, ſans avoir fait aucune mauvaiſe rencontre. On eſpére que la Flote des Indes aura un pareil ſuccès; pour celle de Smirne, elle reſtera à Cadix juſques à nouvel ordre, ainſi elle ne court aucun riſque.

Meſſieurs les Etats donnerent hier la Charge d'Amiral à de Ruyter, & celle de Lieutenant Amiral à van Meppen, qui a ſervi de Vice-Amiral dans le voyage de Guinée. On a pris ſix Capitaines de cette Flote qu'on a auſſi avancez, & les 2600. hommes qui étoient ſur les Vaiſſeaux de de Ruyter ſerviront ſur la Flote qui eſt au Teſſel; ainſi la voilà à préſent bien comman-

Digitized by Google

dée & fortifiée de bons Officiers & de bonne recruë de Matelots.

Les Etats ont ordonné de raccommoder les Vaisseaux qui sont de retour, pour les joindre à ceux qui doivent être prêts dans un mois, qui composeront une Flote de quarante Navires, pour renforcer celle qui doit servir.

Monsieur de Wit mande pour réponse à ce que Vôtre Majesté m'a ordonné de lui écrire confidemment, qu'il croit que le Roi d'Angleterre fera une réponse qui ne sera pas décisive, pour allonger la Négociation, & éviter par-là que Vôtre Majesté ne se déclare; & comme Messieurs les Etats reçoivent un grand préjudice par ce délai, ils ont lieu de désirer sa déclaration suivant le Traité, par préférence à toutes choses, ne doutant pas que si elle étoit une fois faite, ils ne fûssent plus portez aux conditions de la paix. Il doit faire voile dès que le vent sera bon, les Compagnies des Indes & les Marchands d'Amsterdam le veulent ainsi, & l'en pressent incéssamment; & comme son application est de leur plaire, je ne doute pas qu'il ne tente toutes sortes de moyens pour faire sortir la Flote, & d'autant plus qu'une Galiote assûre, que douze Navires des Indes, estimez à quatorze millions, sont vers l'Irlande, & que la Flote d'Angleterre croise vers les Côtes de Norvegue, qui est le lieu où les Vaisseaux des Indes doivent se rendre; c'est la principale raison pourquoi la Compagnie presse que la Flote des Etats entre en Mer.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 14. Août 1665.

JE n'ai point encore avis de ce que mes Ambassadeurs en Angleterre auront avancé pour l'accommodement, sur la proposition que je les ai chargez de faire, comme de moi, au Roi de la Grande Bretagne; mais seulement que le Courier étoit arrivé auprès d'eux; qu'ils avoient lû mes dépêches, & qu'ils avoient d'autant plus d'espérance de la paix, que le mal contagieux continuoit à faire un grand ravage dans Londres, & s'étendoit aussi à la Campagne, ce qui rompoit toutes les mesures nécessaires à prendre pour le soûtien de la guerre. Je sçaurai demain matin par l'ordinaire de Calais ce qu'aura produit cette nouvelle ouverture, dont vous serez aussitôt informé. Cependant le Sieur van Beuningen m'ayant fait presser, sous prétexte de l'absence du Sieur de Wit, de vous donner ordre de dire à quelque autre Ministre de l'Etat, ce que je vous avois chargé de confier au Sieur de Wit; je lui ai fait répondre, que comme il ne faut que six heures pour aller au Tessel, je vous ordonnois de prendre rendez-vous à mi-chemin pour vous y aboucher avec lui, & en effet vous en pouvez user de cette maniére.

Digitized by Google

J'ai fait voir audit van Beuningen une Déclaration que l'Evêque de Munſter a faite à un Député du Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût ma réponſe à ce que le Commandeur Smiſſing, qu'il m'envoye, & que je ſçai être déja en chemin, me doit repréſenter de ſa part ſur l'affaire de Borkelo. Ledit van Beuningen me demanda, ſi j'eſtimerois à propos que les Etats tâchaſſent de diſſiper les levées dudit Evêque avant qu'elles ſoient plus avancées ; mais je n'ai pû être de cet avis, tant à cauſe de la déclaration que je viens de dire qu'il a faite, que pour ne lui donner pas l'avantage de faire croire dans tout l'Empire que leſdits Etats ont été les aggreſſeurs. J'ai fait parler fortement audit van Beuningen ſur le Vaiſſeau François mené à Enckhuyſen, & je me remets là-deſſus à ce que Lionne vous mandera.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 14. Août 1665.

LA déclaration du Roi (dès auſſi-tôt que Sa Majeſté aura reconnu qu'on ne peut eſpérer la paix) fera bien-tôt ceſſer toutes les cabales & toutes les mauvaiſes impreſſions que les Eſpagnols & les Anglois tâchent de jetter dans l'eſprit des peuples, qui auront honte alors d'y avoir ajoûté quelque

que foi. J'ai fait avoüer ce matin à Monsieur van Beuningen, que nous n'avons pas besoin de dépêcher un Courier en Angleterre, pour sçavoir si le Roi d'Angleterre voudroit se lier avec le Roi pour la conquête de la Flandre. Il sçait bien qu'il y a plus de six mois qu'il ne nous offre autre chose que de nous abandonner toute la terre, & de nous y assister de toutes ses forces, pourvû qu'on lui laisse la Mer; & van Beuningen m'a même confessé, que quand je ne lui dirois pas la chose, il ne laisseroit pas d'en être fort persuadé, parce que les Anglois, pour leur propre intérêt, ont dû tenir cette conduite & nous faire ces offres-là.

Le Résident de Dannemarc a déclaré au Roi de la part du Roi son Maître, que pour témoigner qu'il ne prétendoit rien des Etats en cette rencontre qui ne fût juste, il offroit de se remettre de toutes ses prétensions au jugement de Sa Majesté & à ce qu'elle en décideroit. J'ai dit cela à Monsieur van Beuningen, & l'ai exhorté à se faire venir un ordre de faire la même soûmission au jugement de Sa Majesté, avec un pouvoir & des instructions nécessaires pour représenter les raisons des Etats sur chaque point qui est en différend. Il est demeuré persuadé que c'est le meilleur moyen pour sortir promptement d'affaires avec ledit Roi, & a promis d'en écrire fortement

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 17. Août 1665.

JE vous renvoye vôtre Secretaire, avec l'ordre de faire de ma part une déclaration aux Etats, qui leur fera connoître quelle eſt la ſincerité de mon procédé en l'obſervation de mes Alliances, & quelle eſt auſſi la grandeur de mon affection en leur endroit; puiſque je ne manquois pas de raiſons très-fortes pour me diſpenſer de faire ce que je fais à leur avantage ſans violer ce Traité, ſi la conſideration que j'ai euë de les ſoûtenir, n'eût prévalu en moi ſur toute autre. Je veux eſpérer qu'ils en auront en tout tems la reconnoiſſance que leur impoſe la qualité d'une obligation de cette nature, & qu'ils ne me donneront pas ſujet de me repentir jamais d'avoir fait pour eux le plus grand pas qu'une Couronne puiſſe faire pour l'intérêt d'une autre, & me remettant du ſurplus à mon autre dépêche, &c.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 17. Août 1665.

JE vous envoye en toute diligence vôtre Secretaire, pour vous faire ſçavoir, qu'ayant hier fait appeller le Sieur van Beuningen, pour lui rendre la réponſe que je lui avois promiſe il y a quinze jours, je la lui ai donnée en peu de mots, mais bien eſſentiels, pour la ſatisfaction & l'avantage des Etats, & d'une grande conſideration à mon égard, pour les ſuites qu'ils peuvent avoir. Je lui dis que je l'avois mandé pour lui déclarer moi-même, que ſi la paix ne ſe pouvoit faire entre les deux Nations ſur les dernières propoſitions, que j'ai chargé depuis quelques jours mes Ambaſſadeurs de faire au Roi d'Angleterre, ma réſolution étoit de prêter la garantie auxdits Etats. Ledit Sieur van Beuningen, après de grands remercîmens qu'il fit au nom de ſes Maîtres, me dit, que leur ſatisfaction en ſeroit encore plus complete, s'il pouvoit leur mander en même tems, quelles ſont ces conditions de l'accommodement qui aura été propoſé de ma part audit Roi. A quoi je me contentai de repartir, qu'il étoit ſuperflu que je les lui expliquaſſe, parce qu'elles n'étoient pas ignorées à la Haye, & il ſe

Digitized by Google

retira en me rendant de nouvelles actions de graces.

J'ai voulu vous informer de ce détail, afin que vous ſçachiez comment vous aurez à vous conduire, en déclarant de ma part la même choſe aux Etats, comme je déſire que vous le faſſiez auſſi tôt que cette dépêche vous aura été remiſe, accompagnant cette déclaration importante de toutes les expreſſions qui pourront leur faire mieux connoître la grandeur & la ſincerité de mon affection, & n'omettant pas de leur faire bien remarquer deux choſes; l'une, que ſi j'ai tardé quelque tems à m'en expliquer, & de mes intentions, quoique dans mon cœur elles ayent toûjours été les mêmes, ce n'a été à autre fin, ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, jugeant avec beaucoup de vraiſemblance, que par ma ſimple Médiation je parviendrois plutôt à la paix, que je ſçai bien qu'ils ſouhaitent véritablement.

L'autre, que je fais ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leurs intérêts aux miens, ſans avoir voulu par avance rien ſtipuler avec eux pour ma ſûreté ni pour mes avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait ſans doute dans une pareille occurrence; mais que je me ſuis promis, qu'en uſant de cette ſorte avec franchiſe & généroſité en leur endroit, ils y correſpondront de même, & que je trouverai la même ſûreté en leur amitié & en nôtre liaiſon, & n'aurai jamais ſujet de me repentir de les avoir

Digitized by Google

avoir ainſi obligez ſans condition ni reſerve.

Vous pouvez encore mettre en conſideration, non pas aux Etats (car tout ce qu'on leur dit devient auſſi-tôt public) mais à mes ſerviteurs en particulier, que pour faire cette déclaration je n'ai pas même voulu attendre, ni le retour du Courier que j'ai dépêché en Angleterre pour y porter la nouvelle propoſition, ni par conſequent de ſçavoir la réponſe qui aura été faite par le Roi d'Angleterre, ni l'évenement de la ſortie de leur Flote & du nouveau combat qui ſe pourra donner; ni ce qui arrivera des Vaiſſeaux de de Ruyter, ou de leur Flote des Indes Orientales: quoique toutes ces choſes que je viens de dire puiſſent non ſeulement me fournir des prétextes plauſibles, mais me donner grand ſujet de devoir encore temporiſer, ſans me déclarer davantage, juſqu'à ce que je ſçûſſe ce que très-peu de jours me devront bien-tôt apprendre de divers évenemens de la derniére importance.

Il ne ſera pas mal auſſi qu'en même tems vous faſſiez confidemment entendre au Sieur de Wit, qu'une des plus preſſantes conſiderations qui m'a conviée à hâter ma déclaration, ſans m'arrêter à tout ce qui ſembloit par prudence la devoir faire encore différer, a été l'intérêt particulier dudit de Wit, & le déſir que j'ai eu de le ſoûtenir, & de diſſiper & rendre impuiſſantes toutes les cabales que vous m'avez mandé qui ſe formoient contre lui dans l'Etat, pour ruiner, ou au moins affoiblir l'autorité qu'il y a.

Vous ajoûterez à cela, que je me promets qu'en tous tems, & en toutes sortes d'affaires, il me donnera des preuves effectives de son affection & de sa gratitude, d'autant plus volontiers & avec plus de chaleur, qu'il pourra toûjours faire réfléxion, que je n'ai pas voulu rien exiger de lui, non pas même en secret, pour une obligation de cette nature: vous lui direz encore, que je vous ai précisément chargé, comme en effet je vous en donne l'ordre dès à présent, que s'il l'estime à propos, ou pour sa plus grande sûreté, ou pour mieux & plûtôt dissiper les cabales qui lui sont contraires, vous fassiez quelque office en mon nom auprès des Etats en sa faveur, ou à la loüange de son mérite & de ses services, ou pour leur faire entendre, combien j'estime nécessaire à leur bien la continuation de la confiance qu'ils ont en lui, ou quand il le jugera à propos, en la même maniére & aux mêmes termes qu'il vous témoignera le désirer. Peut-être ne souhaitera-t-il pas lui-même de recevoir une marque si publique de mon estime & de ma protection, car dans les Républiques le plus souvent les recommandations des autres Rois ou Princes, pour amis qu'ils soient, peuvent être aussi-tôt nuisibles qu'utiles. En tout cas, sans le commettre en rien avec des peuples qui peuvent tourner à mal le bien même, & prendre du soupçon des plus sincéres intentions, il semble qu'on pourra faire le même effet par une autre voye plus sûre, qui seroit, sans nommer la personne dudit de Wit, que vous témoignassiez de ma part aux Etats,

que

que je louë infiniement la forme présente de leur Gouvernement & de l'administration de leurs affaires, qui me paroît être la meilleure, & la plus intéressée, & la plus propre pour leur sûreté & pour la conservation de leur Etat qu'ils puissent jamais établir : que comme bon ami & Allié, & si intéressé en leur bonne conduite, je les exhorte à s'opposer vigoureusement aux menées qu'on ne sçait que trop qui se font tous les jours dans les Provinces, pour parvenir à donner une autre forme au Gouvernement, d'autant plus que si cela arrivoit, je ne pourrois plus prendre la même confiance en leurs Résolutions, & serois obligé de songer d'autre maniére à mes affaires, voyant que leurs Ennemis seroient devenus comme leur Maîtres dans la propre direction de leur Etat, dont je n'aurois à attendre que peu de reconnoissance de leur part de ce que je fais aujourd'hui, & peu de foi dans l'observation de l'Alliance ; & enfin autres choses semblables & générales, sans nommer personne, qui puissent faire comprendre aux Etats, qu'il est non seulement de leur bien, mais de nécessité pour conserver l'Alliance de cette Couronne, qu'ils ne souffrent pas que l'Angleterre domine chez eux. Cela veut dire encore, que le plûtôt qu'ils pourront rappeller l'Ambassadeur van Goch, lequel d'ailleurs est un instrument peu propre à traiter aucune affaire, pour avoir sujet de se défaire d'un dangereux serpent qu'ils couvent dans leur sein en la personne de Downing, sera le meilleur. Il ne faut pas néan-

moins que vous insistiez sur ce point, que je n'aye vû la réponse du Roi d'Angleterre à mes Ambassadeurs, si on ne peut présentement espérer la paix, & que je ne vous aye donné un nouvel ordre de presser pour faire retirer ledit Downing.

Il arriva ici Samedi au soir un avis de Dunkerque, fondé simplement sur le simple raport d'un Maître de Navire, que vous sçavez être fort incertain, que la Flote de de Ruyter avoit été vûë si près de la Hollande le Vendredi de la semaine précédente, qu'elle pouvoit être entrée le même jour dans quelqu'un de leurs Ports. Comme je ne voudrois pas qu'on crusse de de-là que j'aye différé à m'expliquer de mes intentions jusqu'à ce que j'aye vû cette Flote en sûreté, & celle des Etats augmentée de ce renfort, il sera bon que vous fassiez voir en confidence à vos amis ce que j'ai chargé Lionne de vous mander dès Vendredi, c'est-à-dire avant que cet avis de Dunkerque fut arrivé, que je ferois infailliblement appeller van Beuningen le Dimanche pour lui rendre la réponse qu'il attendoit, & qu'aussi-tôt après je vous renvoyerois vôtre Secretaire, qui vous porteroit l'ordre de faire la même déclaration aux Etats.

Il est à croire (& le Sieur van Beuningen n'en doute pas) que quand le Sieur de Wit s'est ouvert à vous des conditions auxquelles les Etats pourroient consentir à la paix, & qu'il a même prié que j'en vouluſſe bien faire la proposition au Roi d'Angleterre, ledit

dit de Wit avoit déja pris ſes précautions du côté deſdits Etats, pour s'aſſûrer de leur véritable intention en cet accommodement: mais comme le Sieur van Beuningen a d'ailleurs fort prudemment remarqué, que ſi leſdits Etats ignoroient que c'eſt le Sieur de Wit qui a lui-même ſuggeré leſdites conditions, & déſiré que je les propoſaſſe comme de moi-même au Roi de la Grande Bretane, j'en pourrois recevoir à l'avenir un très-grand préjudice, en ce que dans un cas pareil où je pourrois requerir les Provinces Unies de me prêter la garantie de nôtre Alliance, elles pourroient, ſous un faux prétexte de mon exemple, déclarer qu'elles ſont diſpoſées de la prêter ſi la paix ne ſe pouvoit faire ſur des conditions qu'eux-mêmes m'impoſeroient; il importe extrêmement que, de concert avec le Sieur de Wit, vous trouviez enſemble quelque moyen, & s'il ſe peut ſans le commettre, par lequel je puiſſe être aſſûré que, pour avoir voulu les obliger, en propoſant ce qu'eux-mêmes m'avoient témoigné déſirer, je ne recevrai jamais le préjudice que je viens de dire: ce qui ſe pourroit faire facilement, en me donnant un Ecrit ſecret de la part de l'Etat, ou au moins des quatre ou cinq Perſonnes principales qui en ont la direction, par lequel, en cas de beſoin, je puiſſe faire apparoître que je ne leur ai jamais impoſé aucunes conditions de paix pour leur prêter ma garantie, mais qu'il eſt vrai qu'à leur priére j'ai fait au Roi d'Angleterre des ouvertures

Digitized by Google

d'accommodement, telles qu'eux-mêmes les avoient souhaitées, & me les avoient suggerées.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 17. Août 1665.

MOnsieur van Beuningen m'a voulu presser (depuis que le Roi lui eut parlé) de lui expliquer quelle étoit la pensée de Sa Majesté sur la prestation de la garantie, c'est-à-dire qu'il avoit dessein de tirer de moi une déclaration, que Sa Majesté accorderoit les subsides du passé conformément au Traité, & romproit en même tems avec l'Angleterre. Je me suis contenté de repartir à cela, que Messieurs les Etats pouvoient être assûrez qu'il n'y avoit que candeur & sincerité de la part du Roi en ce que Sa Majesté lui avoit dit, & il en est demeuré là.

Dès que le Roi eût parlé au Sieur van Beuningen, il me vint trouver le soir, pour me dire qu'il alloit envoyer un Courier exprès aux Etats. Je le priai de ne le pas faire, tant parce qu'il pourroit écrire par vôtre Secretaire qui étoit prêt à partir, qu'à cause que le Roi seroit bien aise que vous fussiez le premier à donner la bonne nouvelle à ses Maîtres. Il me promit qu'il en useroit de la sorte, & qu'il m'envoyeroit sa dépêche aujourd'hui matin; mais comme je ne l'ai

Digitized by Google

l'ai pas encore reçûë à cette heure, qu'il en eſt dix du ſoir, je commence à douter qu'il ne m'ait pas tenu parole, & qu'il ait voulu me prévenir.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 20. Août 1665.

MEſſieurs les Etats attendent avec beaucoup d'impatience la réſolution de Vôtre Majeſté, ſur la déclaration qu'ils eſpérent : leur Flote ayant le vent bon pour aller en Norvegue, où celle d'Angleterre eſt pour attendre le retour des douze Vaiſſeaux des Indes Orientales, il ne faut pas douter que les deux Flotes ne ſe rencontrent, & qu'elles ne combattent. Dès que le Sieur Caron fut arrivé, je parlai à mes amis de la Province de Hollande & des Etats Généraux, pour faciliter la vente de ſes biens, & leur faire entendre par avance, que Vôtre Majeſté le conſidéroit comme François ſon ſujet, & qu'elle le prenoit en ſa protection. Il me fut repliqué par le Bourguemaître d'Amſterdam, qu'il avoit fait le ſerment que font tous ceux qui ont été au ſervice de la Compagnie des Indes Orientales, qui s'obligent de ne ſervir de leur vie, après même le tems du ſervice expiré, autre Prince, ni Souverain, que la Compagnie & Meſſieurs les Etats;

Digitized by Google

Etats; & que ledit Caron contrevenant à ſon ſerment, il étoit puniſſable, & ſes biens confiſcables à l'Etat. La Ville d'Amſterdam eſt fort contre lui, néanmoins il a paru que ce que je leur ai dit les a retenus, ayant mis en vente ſa Maiſon de la Haye, & même vendu ſans oppoſition une partie de ſes Meubles. S'il ſe paſſe dans la ſuite quelque choſe là-deſſus contre les intérêts dudit Caron, j'agirai fortement, ainſi que Vôtre Majeſté me l'ordonne. Vôtre Majeſté ſera informée par Monſieur de Lionne de la converſation que j'ai euë avec Madame la Princeſſe d'Orange. Je ſuis avec toute ſorte de reſpect & de ſoûmiſſion.

Addition de la ſuſdite Lettre.

Il vient d'arriver tout préſentement une Galliote de Bergue en Norvegue, qui a apporté Lettre à Meſſieurs les Etats de celui qui commande les Navires des Indes Orientales, qui dit qu'il eſt entré dans le port dudit Bergue avec onze Navires fort heureuſement, & que le douziéme s'eſt ſeparé de lui par un grand brouïllard, mais qu'il l'a vû à toute heure; qu'outre ce nombre, il y en a encore ſoixante Navires Marchands, tant de la Mer Méditerranée que d'ailleurs. Monſieur de Wit a écrit du 18. de quinze lieuës du Teſſel, qu'il avoit le vent ſi bon, qu'il eſpéroit être le 22. devant le port de Bergue, pour en retirer tous les ſuſdits Navires, & qu'au cas

Digitized by Google

cas qu'il rencontre la Flote Angloiſe, il trouve celle de Meſſieurs les Etats ſi gaye, & de ſi bonne volonté de combattre, qu'il en eſpére un bon ſuccès. Il envoya au Teſſel quatre Navires chargez de Marchandiſes de Contrebande, venant de Suéde, pour les examiner, ſur ce que les Maîtres deſdits Navires ont dit qu'ils alloient à Dunkerque, & qu'ils étoient chargez pour le compte du Roi. Je m'en vais préſentement envoyer au Teſſel pour y être éclairci de la choſe, & ſi elle ſe trouve véritable, j'agirai fortement au nom du Roi pour les faire relâcher.

Meſſieurs les Etats ont fait arrêter ce matin le Secretaire de Downing, & l'ont fait mettre à la priſon qui eſt ſur la porte.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 20. Août 1665.

SI vous étiez ici, vous auriez encore plus de peine à comprendre la létargie où ſont Meſſieurs les Etats pour leur conduite. Ils n'ont rien à préſent dans l'eſprit que l'équipage de Mer, & abandonnent tellement la terre, que ſi l'Evêque de Munſter entroit dans leur païs avec dix mille hommes, il leur enleveroit les trois meilleures Places qu'ils ayent ſur les frontiéres

tiéres d'Overyſſel & de Gueldre, parce qu'ils ne ſçauroient en mettre ſix en Campagne. Jugez ce que c'eſt, pour garder depuis Maſtricht juſques en Friſe.

Quand je preſſe les Etats de ſatisfaire le Roi de Dannemarc, & éviter par là qu'il ne leur ſoit contraire dans cette conjoncture, ils diſent qu'il leur doit trois millions, & que ſes prétenſions ne ſont que des chiméres.

Monſieur le Duc de Neubourg n'a pas ſujet de ſe plaindre ſi on ne le nomme pas dans mes Mémoires: il ſçait bien que la derniére fois que Monſieur le Baron de Lerode a été à la Haye, il eſt convenu des conditions pour l'échange de Raveſtein, & même Meſſieurs les Etats ont écrit audit Duc, qu'ils ſont prêts à conclure l'ajuſtement; ainſi j'ai conſideré cette affaire concluë, comme elle le ſera dès que ce Prince le voudra.

Je ſuis très-aiſe de ce que les avis qu'on m'a donné ſont faux: je n'ai pas crû les devoir taire, parce que l'intelligence qui paroît entre les Eſpagnols & l'Evêque de Munſter, & la liaiſon qui eſt entre ce dernier & le Roi d'Angleterre me donnoit du ſoupçon.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.
Le 20. Août 1665.

J'Ai eu une longue Conférence avec Madame la Princesse d'Orange, sur la dépêche qu'elle a reçû de l'Electeur de Brandebourg, dont je vous avois donné l'avis l'ordinaire passé. Elle m'a donné à lire ladite Lettre, dont le contenu est, qu'il semble que dans la dernière Conférence qu'elle a euë avec moi, on se veuille plaindre de lui. Il proteste de n'avoir jamais eû la moindre intention de déplaire au Roi touchant le Traité de Dorsten, & qu'il est fort éloigné d'avoir voulu faire aucun Traité qui portât préjudice à celui de l'alliance du Rhin, de sorte qu'il ne sçait d'où le Roi peut avoir eû cet ombrage, le susdit Traité de Dorsten ne contenant rien d'approchant à cela ; & puisque les raisons qu'on a mis en avant par deux Mémoires qui m'ont été communiquez ne contentent pas le Roi, ledit Electeur marque, qu'il lui en écrira lui-même en tels termes, qu'il ne doute pas que Sa Majesté n'en demeure satisfaite ; que cependant il désire qu'on me fasse connoître, qu'il croit que le scrupule qu'on fait contre ledit Traité ne vient pas de la France, mais de quelques autres qui ne veulent pas de bien à la Mai-

Maiſon, & qu'il ne doute pas que le Roi, voyant la ſincére affection qu'il a pour le ſervice de Sa Majeſté, ne voudra pas être contraire qu'il ſe mette en état de pouvoir défendre ſes propres païs contre les malveillans qui le ménacent, puiſque même l'alliance entre le Roi & lui tend à cette fin.

Et qu'auſſi il lui ſeroit aiſé de répondre aux reproches qu'on lui fait, que dans l'affaire de Pologne il n'avoit pas voulu ſe joindre avec le Roi, pour prendre avec lui les mêmes meſures, puiſque le Roi, ni aucun de ſes Miniſtres, ne lui ont jamais fait la moindre ouverture de l'intention de Sa Majeſté ſur ce ſujet, hormis qu'on demanda de lui de vouloir empêcher que perſonne de la Maiſon d'Autriche ne fut avancé à cette Couronne, ce qu'il a fait aſſez ouvertement, & le feroit encore, ſi ladite Maiſon n'étoit reduite dans un état que cela n'eſt plus à appréhender: il proteſte que toutes ſes viſées ne tendent qu'à voir la paix & la tranquillité dans le Royaume de Pologne, & que par leur diſſention & ruine le païs ne ſoit ouvert aux Nations barbares, qui auroient par là l'entrée dans la Chrêtienté; ce qu'il croit n'être pas deſagréable à Sa Majeſté, puiſqu'elle même travaille ſi ſoigneuſement pour ſon repos.

Et qu'il croit avoir plus de ſujet de ſe plaindre de ce que Monſieur de Sumbres, Ambaſſadeur de France tout ſeul, a empêché que la Ville d'Elbing ne lui ſoit encore

Digitized by Google

re cedée, quoiqu'il se tienne assûré que ledit Sieur de Sumbres fait cela plûtôt pour complaire à la Reine de Pologne que par ordre du Roi.

C'est pourquoi il s'assûre que le Roi commandera à son Ambassadeur à présent en Pologne, de diriger sa négociation ensorte qu'ensuite desdits Traitez & promesses ladite Ville lui soit cedée.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 21. Août 1665.

JE vous envoye un Mémoire à part sur quelques pensées qui me sont tombées dans l'esprit, touchant les meilleurs moyens de faire la guerre aux Anglois, & de les incommoder ensorte dans leur Commerce, ou autrement, qu'on les puisse au plûtôt porter à une bonne paix. Il sera bon qu'après avoir bien examiné ledit Mémoire, vous en concertiez ce que vous estimerez à propos, avec les principales personnes de l'Etat, de celles que vous sçavez être bien intentionnées, & c'est encore pour cette considération, outre plusieurs autres, que je souhaite fort le prompt retour du Sieur de Wit. Je crains bien qu'il ne croye son honneur intéressé à ne pas revenir qu'il n'ait vû en personne le succès d'un combat, après être une fois monté

monté sur la Flote; & par cette raison il faudroit tâcher de le lui faire ordonner par l'Etat en termes si précis qu'il ne s'en pût défendre, & me remettant du surplus à mon autre Lettre, &c.

MEMOIRE

Dont est fait mention en la Lettre ci-dessus.

POur l'emploi des forces maritimes de Sa Majesté, dans le dessein qu'elle a pris de donner la garantie aux Etats, c'est-à-dire de rompre avec l'Angleterre;

L'on peut examiner, s'il seroit plus à propos de joindre toutes les forces de Sa Majesté avec celles des Hollandois, pour décider cette guerre par des combats généraux, ou s'il vaudroit mieux la traîner en longueur.

Cette guerre est plûtôt du peuple d'Angleterre que du Roi: le peuple ne peut fournir long-tems aux dépenses d'une guerre de cette qualité, il se lasse facilement quand il perd, il est violent dans ses résolutions, mais se relâche fort dans l'exécution.

Les Hollandois sont supérieurs au Roi d'Angleterre en moyens pour soûtenir long-tems la guerre, mais ils sont beaucoup inférieurs en force, en bonté de Vaisseaux, valeur des Chefs & Artillerie.

Le Roi se joignant à eux, ils seront infiniment supérieurs, en non seulement moyens pour soûtenir la guerre,

Digitized by Google

guerre, mais encore en nombre & bonté de Vaiſſeaux, joint que les Vaiſſeaux de Sa Majeſté ſont fort diviſez & fort difficiles à joindre.

Il ſemble par toutes ces raiſons qu'il ſoit plus avantageux de tenir l'affaire un peu en longueur, de ſe rendre plus forts que les Anglois dans toutes les Mers, & troubler leur Commerce.

Pour cet effet, dans la Méditerranée on pourra joindre à l'Eſcadre de Martel de ſix Vaiſſeaux, trois de Monſieur de Beaufort & la Thereſe, & deux Fregates que l'on acheve à Toulon, ce ſeroit en tout douze Vaiſſeaux;

Obliger les Hollandois d'en entretenir pareil nombre, ce ſeroit en tout 24. Vaiſſeaux,

Et douze Galeres.

Avec ces forces Sa Majeſté ſeroit abſolument maîtreſſe de la Mer Méditerranée.

En même tems il faudroit envoyer quelqu'un vers Gaylant, pour l'obliger, s'il ſe pouvoit, d'attaquer Tanger, & pour cet effet l'aſſiſter de forces maritimes, & même d'armes, de munitions de guerre, & d'argent s'il étoit néceſſaire.

Pendant les Négociations les forces maritimes pourroient être employées à tenir Tanger bloqué, & en même tems envoyer quelques Vaiſſeaux Corſaires dans le Levant pour troubler le grand Commerce que les Anglois y ont.

Pour l'Ocean, il reſteroit au Roi vingt-deux Vaiſſeaux, qui pourroient être facilement augmentez juſqu'à trente.

Obli-

Digitized by Google

Obliger les Hollandois d'en entretenir un pareil nombre à la pointe de Bretagne, pour s'assûrer de l'entrée de la Manche.

Les Hollandois pourroient tenir le principal de leurs forces ensemble, de cent ou six vingt vaisseaux dans leurs Ports.

Et en même tems, pour fermer la Mer Baltique, il faudroit donner une grande application à engager les deux Rois du Nord dans les mêmes intérêts.

Pour cet effet engager les Hollandois de leur faire raison sur leurs demandes, & rendre le Roi Médiateur de leurs différens.

Obliger les deux Rois du Nord de mettre chacun douze ou quinze Vaisseaux en Mer pour se rendre maîtres de la Mer Baltique, les presser de défendre l'entrée des Vaisseaux Anglois dans leurs Ports, & à tous les Vaisseaux de leurs Sujets de transporter aucunes Marchandises en Angleterre.

L'on pourroit détacher de toutes ces Flotes divers Vaisseaux, avec les Armateurs de tous les Etats, pour courre perpétuellement à l'entour de l'Angleterre, & interrompre par-tout le Commerce & la Communication des trois Royaumes.

Dans le même tems qu'on travailleroit à prendre toutes ces mesures pour le dehors de l'Angleterre, il faudroit aussi travailler à troubler le Roi d'Angleterre au dedans de ses Etats.

Pour cet effet, s'informer de toutes parts, soit par la Hollande, soit par le moyen des Marchands François, de l'état des affaires d'Ecosse & d'Irlande.

En

Digitized by Google

En Ecosse, il est certain, que les Puritains & tous les Presbiteriens y sont en beaucoup plus grand nombre que les Episcopaux.

S'informer des noms des principaux Seigneurs & Ministres de ces deux Religions; & comme elles sont les mêmes qu'en Hollande, & que l'Ecosse est plus voisine de ce Païs-là que de France, il est plus à propos de conduire cette Négociation par Monsieur d'Estrades, de concert avec le Sieur de Wit, ou avec quelque autre des Etats, avec tel secret néanmoins que l'on n'en puisse rien pénétrer.

On pourroit dire à ces principaux Seigneurs ou Ministres, qu'on les assisteroit d'armes, de munitions de guerre & d'argent.

Cette Négociation se pourroit introduire, ou en envoyant quelque personne qui sçût la Langue, ou par voye de Marchand, ou par les Ministres qui s'entre-connoissent.

Du côté d'Irlande on pourroit faire la même chose par la Bretagne, attendu que les Catholiques y sont les plus forts.

En s'informant des principaux Seigneurs Catholiques, des Evêques, & y envoyant quelques Irlandois refugiez en France.

S'informer avec soin en Bretagne de l'état d'Irlande, faire écrire avec la circonspection nécessaire par les Marchands de toutes parts qui y ont leurs correspondances, pour en bien sçavoir le détail.

Examiner tous les Irlandois Catholiques qui sont à Paris, en Bretagne, & autres endroits du Royaume, pour connoître s'il y en auroit quelqu'un dont on se pût servir.

S'informer de l'état des Puritains Presbiteriens, & des amis de Cromwel.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 21. Août 1665.

C'Eſt ce qui m'avoit fait beaucoup ſouhaiter que l'on eût empêché la ſeconde ſortie de la Flote; & à dire vrai, après l'heureuſe arrivée de de Ruyter & de ſes Vaiſſeaux, dont on croyoit la perte ſûre, comme la néceſſité n'en étoit plus ſi grande, il ſembloit que les Etats euſſent beaucoup mieux fait de ne s'expoſer pas à de ſi grands inconvéniens, que ceux qu'ils peuvent craindre chez eux-mêmes d'un ſi grand échec, & que tout au moins ils devoient retenir le Sieur de Wit, puisque la perſonne de de Ruyter dans l'Armée pouvoit ſuppléer à la ſienne, & produire les mêmes bons effets qu'ils s'en étoient promis; mais comme c'eſt aujourd'hui une choſe ſans remede, & qu'à l'heure que j'écris, le mal ou le bien peut vraiſemblablement être arrivé, il faut au moins, ſi les choſes ſont encore en cet état, que vous faſſiez vos diligences, ou pour perſuader ledit de Wit à revenir promptement, ou pour porter les Etats à le lui ordonner, ne voyant perſonne ſi capable que lui-même d'empêcher que les Cabales étrangeres ne viennent enfin à bout

Digitized by Google

bout de faire changer la forme du Gouvernement.

A quoi j'ai un ſi notable intérêt, que cette conſideration ſeule me devroit obliger à ſuſpendre les effets de la réſolution que j'ai priſe, & dont vôtre Secretaire vous a porté l'avis, juſqu'à ce que je voye ledit Gouvernement bien affermi par le retour dudit de Wit, & ſa continuation dans ſes emplois; car autrement il pourroit facilement arriver d'un jour à l'autre, que, pour l'intérêt d'autrui, je me ſerois attiré une grande affaire ſur les bras, que j'aurois bientôt à ſoûtenir ſeul, dès que le parti du Prince d'Orange, qui accorderoit tout aux Anglois, auroit prévalu; & quant à la ſûreté dudit de Wit, qui peut n'être allé ſur la Flote que pour ne demeurer pas expoſé à la Haye aux inſultes de ſes Ennemis, je ne fais point de doute qu'après ma déclaration il ne l'y trouve toute entiére, pour pluſieurs raiſons qu'il n'eſt pas beſoin de dire, parce que vous les jugerez aſſez de vous-même.

L'Evêque de Munſter envoye ici une perſonne expreſſe, qui doit être déja en chemin, & il a déclaré au Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelle de ce que j'aurois dit à cet Envoyé ſur ce qu'il eſt chargé de me repréſenter; mais je ne voudrois pas que les Etats priſſent tant de confiance à cette déclaration, qu'elle les empêchât de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Le Roi de Dannemarc, comme je pen-

Digitized by Google

ſe vous l'avoir déja mandé, a remis à ma médiation & à mon arbitrage tous les différens qu'il a avec Meſſieurs les Etats. Faites enſorte que l'on envoye promptement un pareil pouvoir au Sieur van Beuningen, autrement il eſt bien à craindre, par la déclaration qu'en fit hier ici le Sieur Goë, Réſident dudit Roi, que ce Prince ne concluë bien-tôt avec les Anglois, dont il eſt fort preſſé, & qui lui offrent de ne point conclure de paix qu'ils ne lui faſſent accorder par Meſſieurs les Etats toutes les choſes qu'ils lui refuſent, & au de-là: & ſi l'on ne prend de de-là une prompte réſolution ſur cette affaire, je prévois qu'elle ſera bien-tôt ſans remede; & quand les Etats diſent que les prétenſions du Roi ſont des chimeres, il faut leur répondre (admettant même la préſuppoſition) que la prudence veut qu'on paye ces chimeres, parce qu'il a quatorze Vaiſſeaux prêts, & en peut mettre à la Mer juſques à vingt.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 21. Août 1665.

DEpuis toutes les dépêches du Roi faites & ſignées, je viens d'avoir une longue conférence avec Mr. van Beuningen, qui m'a témoigné entre autres choſes, qu'il

Digitized by Google

qu'il apréhendoit extrêmement, que ſi vous faites des offices publics auprès des Etats pour faire retourner promptement Monſieur de Wit, quoiqu'une choſe qui marque ſi fortement l'eſtime d'un ſi grand Roi lui ſoit infiniment glorieuſe, le revers de la Médaille ſera, que nous l'expoſerons davantage à une très-grande envie, & que nous le mettrons auſſi nous-même en état, qu'on n'aura pas tant de confiance en lui, dès qu'il s'agira de quelque intérêt du Roi. J'ai voulu vous dire ces particularitez, afin que vous y faſſiez, s'il vous plaît, avec vôtre prudence accoûtumée les conſidérations qu'elles peuvent mériter.

Comme il pourroit facilement arriver que le Roi eſtimeroit à propos de prier Monſieur van Beuningen de faire une courſe en Hollande, pour communiquer & concerter beaucoup de choſes qui ne ſe peuvent ſi bien écrire que ſe raporter de vive voix, il eſt bien à propos que vous preniez par avance & promptement la précaution de faire envoyer le pouvoir par l'Etat audit Sieur van Beuningen, de faire ladite courſe quand Sa Majeſté le jugera néceſſaire.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 24. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître de faire sçavoir de sa part à Vos Seigneuries, que si la paix ne se peut faire entre les deux Nations, sur les dernières propositions que Sa Majesté a chargé depuis quelques jours ses Ambassadeurs de faire au Roi d'Angleterre, sa résolution est de prêter la garantie à cet Etat, ainsi qu'elle, a fait entendre elle-même à Monsieur van Beuningen. Vos Seigneuries peuvent aisément juger de-là, quelle a toûjours été & est encore la grandeur & la sincérité de l'affection de Sa Majesté pour leur intérêt, & que s'il y a eu quelque délai à s'expliquer de ses intentions (qui ont toûjours été les mêmes dans le cœur) ce n'a été à autre fin ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien; ayant estimé & esperé avec beaucoup de vraisemblance, que par sa simple médiation elle parviendroit plûtôt à la paix, qu'elle sçait qu'elles souhaitent véritablement. Vos Seigneuries peuvent aussi remarquer que Sa Majesté fait ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leurs intérêts aux siens, sans avoir voulu par-

Digitized by Google

par avance rien ſtipuler avec elles pour ſa ſûreté, ni pour ſes avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait ſans doute dans une pareille occurrence. Elle ſe promet auſſi, qu'en uſant avec cette franchiſe & cette généroſité en leur endroit, Elles y correſpondront de leur part; qu'elle trouvera la même ſûreté en leur amitié & en leur liaiſon réciproque, & n'aura jamais ſujet de ſe repentir de les avoir ainſi obligez ſans condition ni reſerve. Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire s'acquite avec beaucoup de joye de cet ordre du Roi ſon Maître, puiſqu'il regarde la ſatisfaction & l'avantage de Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a toûjours eu pour principale viſée, & que cette déclaration n'a été retardée que par la conjoncture des affaires, qui n'a pas permis de la faire plûtôt, dans la même fin du bien des affaires de Vos Seigneuries, qui ne pourront plus douter de la pureté des intentions de Sa Majeſté à leur égard, puiſque toutes les circonſtances ci-deſſus l'exagerent aſſez. Donné à la Haye ce 24. Août 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Août 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que comme diverſes occurrences d'affaires pourroient obliger Sa Majeſté, de prier Monſieur van Beuningen de faire une courſe juſqu'ici, pour y communiquer & concerter beaucoup de choſes qui ne ſe peuvent ſi bien écrire que raporter de vive voix, elle eſtime qu'il ſeroit bien à propos que Vos Seigneuries lui envoyaſſent des ordres en cette conformité, afin qu'il fût prêt de faire ladite courſe quand Sa Majeſté le jugera néceſſaire.

Elle déſireroit bien auſſi de faire faire un achât de dix Vaiſſeaux de guerre en Hollande, préſuppoſant que, comme Vos Seigneuries en ont un nombre infini dans leurs Ports, dont ils ne prétendent pas ſe ſervir, Elles aporteront d'autant moins de difficulté à permettre cet achât, qu'elles y trouveront leur avantage de toutes maniéres, ſoit en l'argent qui leur viendra ou à leurs Sujets de cette vente, ſoit en l'emploi des Vaiſſeaux mêmes.

Que Monſieur l'Evêque de Munſter envoye

Digitized by Google

à Sa Majesté une personne expresse, qui doit être déja en chemin; qu'il a déclaré à Monsieur le Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelles de ce que Sa Majesté auroit dit à cet Envoyé, sur ce qu'il l'a chargé de lui représenter; que Sa Majesté demeure d'accord que Vos Seigneuries peuvent bien prendre confiance en cette déclaration, mais que cependant la prudence veut qu'elle ne les empêche pas de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Que le Roi de Dannemare a remis à la médiation & à l'arbitrage de Sa Majesté tous les différens qu'il a avec vos Seigneuries; qu'Elle juge qu'il seroit bien important qu'elles envoyassent promptement un pareil pouvoir à Monsieur van Beuningen, & qu'autrement il seroit bien à craindre, par la déclaration qu'en a faite de nouveau le Sieur Goë, Résident dudit Roi, que ce Prince ne s'accommode bientôt avec les Anglois, qui l'en pressent fort, & lui offrent de ne point conclure de paix, qu'ils ne lui fassent accorder par Vos Seigneuries toutes les choses qu'elles lui refusent, & au de-là: Surquoi Elles pourront faire leurs judicieuses réflexions, & prendre une prompte résolution pour remedier de bonne heure à cette affaire. Et quoique Vos Seigneuries ne semblent pas faire beaucoup de cas des prétensions dudit Roi, qu'elles estiment n'être pas justes ni raisonnables; néanmoins la prudence veut (présupposé même qu'elles ne soient pas bien fondées) qu'on ne s'y arrête pas tout-à-fait dans une conjoncture pareille à celle-ci, ledit Roi

ayant quatorze Vaisseaux prêts, & en pouvant mettre en Mer jusques à vingt.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maître, de renouveller les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries par son Mémoire du 31. Juillet dernier, pour la restitution du Navire nommé le Dauphin Royal, appartenant, avec toutes les Marchandises dont il étoit chargé, au Sieur de Fromont, Marchand de Paris, pris par un Capre, & amené à Enckhuysen, avec les dommages & intérêts, & ledit Capre châtié de cette action, étant tout-à-fait contraire au Traité de 1662., qui porte, qu'en tel cas il sera delivré des Lettres de représailles. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Août 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 27. Août 1665.

SI la constitution de cet Etat étoit telle qu'il seroit à souhaiter, Messieurs les Etats auroient assûrément reçû avec plus de joye & de reconnoissance qu'ils n'ont fait, la déclaration de Vôtre Majesté, que je leur ai faite, suivant qu'elle verra par le Mémoire ci-joint.

Mais Monsieur de Wit, qui préparoit les es-

eſprits à prendre les choſes d'un bon ſens, & ſelon que ſon expérience les lui faiſoit voir pour le bien de l'Etat, n'eſt plus ici; ainſi il faut eſſuyer les mauvaiſes intentions des uns, l'incapacité des autres, & la foibleſſe des ſerviteurs & amis particuliers de Vôtre Majeſté, qui ſe voyant privez de leur Chef n'ont plus de force, & ſuivent le courant ſans s'y oppoſer.

Dans la ſituation où eſt le Gouvernement préſent, je n'ai pas crû me devoir ouvrir à qui que ce ſoit, qu'en termes généraux, des bonnes & ſincéres intentions de Vôtre Majeſté ſur les intérêts de Monſieur de Wit, & même ç'a été ſans le nommer, mais me ſervant ſeulement en général de la bonne conduite du Gouvernement préſent. Le reſte ſe fera quand Monſieur de Wit ſera de retour.

Comme les Lettres que Monſieur van Beuningen écrit aux Etats leur font entendre à-peu-près les mêmes choſes qui ſont contenuës dans les miennes, j'ai préſenti d'eux quels ſont leurs ſentimens ſur la réponſe, qu'ils ne me feront pas poſitive que l'Aſſemblée de Hollande ne ſoit de retour. Elle eſt convoquée pour demain; mais j'ai ſçû qu'ils écrivent par avance à Monſieur van Beuningen, qu'ils ne peuvent lui donner congé de venir faire une courſe ici que Vôtre Majeſté ne ſe ſoit tout-à-fait déclarée; car ils ne tiennent pas ce que je leur ai dit pour une déclaration, puiſque Vôtre Majeſté l'a faite conditionnée, en cas que le Roi d'Angleterre n'accepte les propoſitions

de paix, qui peut-être ne leur conviendront pas; c'eſt ainſi qu'ils parlent.

Monſieur de Wit s'eſt ouvert deſdites conditions, & de ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi là-deſſus, à ſon Frere Gecommitteerde Raed, au Sieur Beverning, Grand Tréſorier, au Sieur Vivien, Penſionnaire de Dort, au Sieur de Groot, Penſionnaire d'Amſterdam, & au Sieur Bolle, de Haerlem. Ils ſont tous venus me trouver ce matin, & m'ont dit que la propoſition qui a été faite au Roi d'Angleterre n'eſt pas conforme à ce qui a été arrêté, que Downing en a reçû Copie d'Angleterre, & a dit enſuite que le Roi ſon Maître ne l'accepteroit pas.

Ils diſent, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſpécifier qu'ils garderont les Forts d'Elmina & Naſſau, puiſqu'ils ſont à eux, & qu'ils n'ont pas beſoin de la permiſſion du Roi d'Angleterre pour les retenir, & que cela marque une ſoûmiſſion.

Quant au Fort de Cabo Corſo, qu'ils n'ont jamais conſenti qu'il fût raſé, mais bien échangé avec Cormantin; & au cas que le Cabo Corſo fût repris par les armes de la Compagnie Occidentale de Hollande avant le Traité, qu'ils ne laiſſeroient pas de rendre Cormantin. Le reſte des Articles eſt conforme à la Conférence qui s'eſt paſſée entre Monſieur de Wit & moi, ainſi que Vôtre Majeſté pourra vérifier par la dépêche que je lui en fis du 23. de Juillet.

Ce changement les a fort ſurpris. Quant aux Etats, ils diſent ne ſçavoir rien de ces pro-

Digitized by Google

propositions. Je leur ai répondu, que cela n'est pas extraordinaire, & que ce sont des propositions que Sa Majesté a avancées de son chef, pour leur procurer la Paix, s'il se peut, comme leur plus grand bien & avantage. Cependant les Cabales contraires se servent de cela, & de l'accord de Monsieur le Duc de Neubourg, que les Etats disent ignorer, pour charger Monsieur de Wit de trop entreprendre, & il y eut hier grand bruit contre le Sieur Beverning aux Etats Généraux sur cette affaire. Il a été un des Commissaires avec le Sieur de Wit, pour l'ajustement projetté entre le Baron de Lerode & eux. J'ai estimé à propos d'en parler à Monsieur van Ghent, & à quelques autres des Etats, qui m'ont assuré que cela s'accommodera, mais qu'il faut que ce soit par la voye des Etats, lesquels sont disposez d'acheter Ravestein, & de s'accommoder avec le Duc de Neubourg. J'en donnai hier avis à Mr. le Baron de Lerode, & il me semble qu'il devroit être ici dans cette conjoncture, parce que les affaires ne sont pas si stables dans une République comme celle-ci, qu'elles ne changent de face à tous momens.

Les Etats m'ont dit, qu'ils dépêcheront un Courier exprès à Monsieur van Beuningen, dès qu'ils auront pris résolution sur les points de mes deux Mémoires. Ils ont bien de la joye d'apprendre l'attaque que les Anglois ont fait dans le Port de Bergue, qui leur a été fort desavantageuse. Vingt grands Navires & trois Brûlots y sont entrez, & ont

fait ſommer les Gouverneurs des Forts de faire ſortir de ce Port dix Navires des Indes, & dix-ſept Vaiſſeaux de la Flote de Smirne venus de Cadix, & vingt-huit Vaiſſeaux Hollandois venus de divers lieux, dont le tout eſt eſtimé à quarante-cinq millions. Les Gouverneurs des Forts l'ayant refuſé, leſdits Vaiſſeaux Anglois ſont venus mouiller l'ancre à trente pas des Forts, & les ont attaquez à coups de Canon; les Gouverneurs ont pris trois cens Matelots Hollandois pour les ſecourir, leſquels ſe ſont ſi bien ſervis du Canon des Forts, qu'après quatre heures de Combat, les Anglois ont été obligez de couper leurs Cables & de ſe retirer. Ils avouënt avoir perdu huit cens hommes tuez ou bleſſez, deux Navires coulez à fond, & ſept démâtez & hors de ſervice; les Hollandois n'ont perdu que cent cinquante hommes. On eſpére qu'enſuite de ce bon ſuccès la Flote de Meſſieurs les Etats ſera arrivée audit Bergue, pour ramener celle qui y eſt, & que peut-être la grande tourmente qu'il a fait aura diſſipé la Flote Angloiſe, qui n'aura pû tenir ſur cette Côte, au lieu que celle des Etats a eu le vent bon pour y aller.

Si ledit Sieur de Wit revient heureuſement de ce voyage, il aura bien de la joye d'apprendre les bons ſentimens que Vôtre Majeſté a pour lui. J'ai eſtimé n'en devoir parler qu'à ſon Frere, qui eſt dans le Gecommitteerde Raed, pour les mêmes raiſons que Vôtre Majeſté a bien jugé

Digitized by Google

gé par ſes dépêches. Quand il ſera de retour, nous concerterons ſi bien les choſes que Vôtre Majeſté en aura ſatisfaction.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 27. Août 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi la réponſe aux deux du 17. & du 21. de ce mois, & comme Meſſieurs les Etats ne ſont pas encore contens de ce qu'il y a une reſerve à la déclaration.

Je n'ai rien témoigné en public de ce qui regarde Monſieur de Wit, & vous avez très-bien jugé, Monſieur, que ces offices lui pourroient plus nuire que ſervir dans ſon abſence.

Je n'ai pas laiſſé de le communiquer à ſon Frere, & à Monſieur de Beverning ſon intime ami, qui en ont été très-aiſe, & ſont de même ſentiment que Monſieur van Beuningen là-deſſus.

L'arrivée du Courier de Monſieur van Beuningen m'a donné bien de la peine, & l'avis qu'il aporta de cette déclaration, avec reſerve, fit mettre Downing en campagne, & Richard Secretaire de l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui ſont à préſent ſi unis, qu'ils ſe voyent deux ou trois fois par jour. Ils ont publié, qu'il étoit aiſé de voir que le Roi ne vouloit qu'amuſer les Etats par des eſpé-

Digitized by Google

eſpérances, comme il a fait depuis ſix mois, alléguant, quelle néceſſité il y a de dire, que ſi le Roi d'Angleterre n'accepte pas les propoſitions qui lui ont été faites par Sa Majeſté, elle ſe déclarera; & Downing, qui a reçû copie deſdites propoſitions, dit que le Roi ſon Maître ne les acceptera jamais, & qu'ainſi ce n'eſt pas cela qui empêche que le Roi ſe déclare, mais bien d'autres ſujets qu'on verra avec le tems, & qui vont à la deſtruction de l'Etat.

Ledit Downing va chez tous les Députez, & leur perſuade, que s'ils veulent la paix elle ſera faite en vingt-quatre heures, qu'il en a le pouvoir, & que ſon Maître acceptera la médiation d'Eſpagne. D'autre côté Richard va, par ordre de Dom Eſteven de Gamarre, offrir dans les Villes la médiation du Roi d'Eſpagne pour la paix; voilà tout ce qui ſe fait depuis le vingtiéme, que le Courier de Monſieur van Beuningen eſt arrivé. En effet, ils ont ſi bien tourné les eſprits des Etats, qu'ils n'ont pas été contens des termes de la déclaration.

Je vous prie de relire ma Lettre du 21. Juillet, qui parle de la propoſition que Monſieur de Wit me fit touchant les conditions de la paix, vous trouverez qu'elle n'eſt pas conforme à celle que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait en Angleterre, & ceux à qui Monſieur de Wit s'eſt confié n'en ſont pas contens.

Les Etats de Hollande s'aſſemblent demain. Ils délibereront ſur mes deux Mémoires. Je ne ſçaurois avoir la réponſe que pour

Digitized by Google

pour l'ordinaire prochain. J'ai vû la plus grande partie des Députez des Villes, pour les obliger d'envoyer la permiſſion à Monſieur van Beuningen de venir en Hollande, dès que le Roi le trouvera à propos, & de permettre auſſi-tôt qu'on achete les dix Vaiſſeaux de guerre pour le compte de Sa Majeſté; ils m'ont promis de donner leur avis favorable là-deſſus.

J'eſtime que le plutôt que le Roi pourra dépêcher Monſieur van Beuningen ici, ſera le meilleur. C'eſt le ſeul qui puiſſe maintenir les affaires en l'abſence de Monſieur de Wit, & il aura cet avantage, d'avoir dans toutes les affaires la Ville d'Amſterdam pour lui, qui eſt beaucoup pour les réſolutions qu'il faudra prendre.

Sur l'avis que Meſſieurs les Etats ont eu, que le Secretaire de Downing étoit allé *incognito* dans quelques Villes, pour conférer avec quelques-uns des principaux, ils l'ont fait referrer, ayant deſſein de lui faire donner la queſtion. Ils ont été avertis que Downing alloit de nuit chez trois ou quatre des plus conſidérables de l'Etat, & qu'il y demeuroit fort long-tems. Lorſque tout cela ſera éclairci, je vous en informerai amplement.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 29. Août 1665.

LE Courier que j'attendois de mes Ambaſſadeurs en Angleterre, arriva avant hier ici, & m'aporta la réponſe que le Roi de la Grande Bretagne leur a donnée ſur la propoſition qu'ils lui avoient faite, comme de moi, des conditions d'accommodement auxquelles le Sieur de Wit vous avoit témoigné que les Etats ſe porteroient pour le bien de la paix, & vous en trouverez une Copie dans ce Paquet. Mes Ambaſſadeurs me mandent, que depuis cette réponſe reçûë ils ont vû diverſes fois le Roi, & eu pluſieurs conférences avec ſes Miniſtres, tant pour s'éclaircir mieux de ſes intentions, que pour le diſpoſer à adoucir & modérer les conditions de ſon Ecrit, en repréſentant fortement les raiſons des Etats ſur chaque point; en quoi je vois par leur dépêche qu'ils n'ont rien oublié, non plus qu'à faire connoître les grands inconveniens que chacun pourroit craindre de la continuation de la guerre, & combien la paix étoit également bonne pour toutes les parties.

Il ſeroit ſuperflu de vous déduire ici ce qu'ils ont dit pour fortifier le droit des Etats, tant à l'égard de leur conduite, qu'ils ont

Digitized by Google

ont justifiée autant qu'ils ont pû, que sur chaque point de la matiére des différens, parce qu'ils n'ont pû se servir pour cela que des mêmes raisons que vous aurez souvent vûës dans les Manifestes publics desdits Etats, ou appris de la bouche du Sieur de Wit; mais je tiens fort à propos & utile de vous informer de la plus grande partie des choses qu'on leur a répondu, afin qu'ayant une parfaite connoissance de ce qui s'est passé, vous puissiez satisfaire aux objections qu'on vous fera au lieu où vous êtes, quand pour le bien de la paix vous voudriez faire approcher davantage les Etats à ce que le Roi d'Angleterre témoigne désirer pour y donner les mains.

Prémiérement, vous sçaurez que le Roi de la Grande Bretagne a dit à mes Ambassadeurs, qu'il n'avoit point souhaité la guerre; que lorsqu'elle a commencé, il avoit d'autres choses à ménager avec son Parlement pour ses propres intérêts, pour l'établissement de ses revenus; que la chaleur qu'il avoit vû dans ce grand Corps, l'avoit obligé d'en suivre les mouvemens; qu'il en étoit encore plein, & prêt à lui fournir des sommes considerables pour la continuation de cette guerre; qu'ainsi il ne pouvoit faire la paix, à moins qu'il n'eût de quoi faire voir à ses peuples qu'il l'avoit faite avec avantage; qu'autrement il se perdroit de reputation auprès d'eux, s'il ne leur paroissoit pas qu'il eût profité du gain d'une bataille; & qu'il periroit, plutôt que de s'exposer à se mettre mal avec

vec des gens qu'il avoit tant d'intérêt de ménager pour être en repos au dedans de ſon Etat, & pour être conſideré chez les Etrangers; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui rembourſât toute la dépenſe qu'il avoit faite, que cette prétenſion ſeroit injuſte & iroit trop loin; mais qu'il vouloit quelque choſe, & qu'il ſçavoit bien que je pouvois beaucoup pour porter les Etats à n'en point faire difficulté, dont il vouloit m'être obligé. Il ne ſeroit pas bon de dire de de-là à perſonne cette particularité, de l'obligation qu'il me veut avoir.

Mes Ambaſſadeurs ayant depuis témoigné au Chancélier, qu'ils prévoyoient de grandes difficultez, ou plûtôt l'impoſſibilité ſur ce point; il leur répondit, que le Roi ſon Maître étant réſolu de faire la paix par mon entremiſe, & s'expoſant, comme il feroit par cette réſolution, à la cenſure de beaucoup de Gens qui murmureroient contre lui, il étoit abſolument néceſſaire pour ſa ſûreté, & pour ne pas tomber dans le malheureux état où ſe trouva le feu Roi ſon pere quand les troubles commencerent dans ſon Royaume, qu'il ne demeurât pas ſans argent; & quand mes Ambaſſadeurs, pour ſe bien éclaircir de toutes ſes intentions, preſſerent ledit Chancélier de s'expliquer de ſa penſée ſur la ſomme, ils n'en pûrent rien tirer de plus poſitif; mais en général il leur parût par le diſcours du Roi d'Angleterre & par celui de ce Miniſtre, que ſi on venoit juſques là, on s'en remettroit de la part de l'Angleterre à mon arbitrage. En

Digitized by Google

En ſecond lieu, mes Ambaſſadeurs ayant témoigné audit Roi, qu'ils avoient reçû avec un extrême déplaiſir ſa réponſe, leur ayant paru qu'il rejettoit toutes les ouvertures que je lui avois faites ſans la participation des Etats, dans la croyance même que j'aurois beaucoup de peine à les diſpoſer à y ſouſcrire; ledit Roi répartit: mais j'ai accepté la propoſition de nommer des Commiſſaires; & je veux bien entrer en Négociation dès à préſent, ce qui eſt un grand pas pour moi. A quoi les Ambaſſadeurs repliquerent, que l'acceptation des Commiſſaires ne l'engageoit en rien, que c'étoit une démarche qui ſe faiſoit également de part & d'autre, mais qu'elle ſeroit inutile s'il n'apportoit quelque plus grande facilité ſur les conditions.

En troiſiéme lieu, ledit Roi a témoigné qu'il ne faiſoit pas grand cas de la ceſſion des Forts de St. André & de Bonaviſta, qui ne pouvoient pas être grand' choſe; que néanmoins il ne les refuſoit pas, & que les Commiſſaires régleroient aiſément ce point.

En quatriéme lieu, mes Ambaſſadeurs lui ayant fait obſerver, que dans ſa réponſe il n'eſt parlé du réglement de Commerce que dans les Indes Orientales, & que ſi on les réduiſoit là, ce ſeroit laiſſer une ſemence de diviſion dans les autres parties du monde; il répondit, que ſon intention étoit de faire un réglement général & univerſel: & ſur ce qu'on lui témoigna apréhender, que lorſqu'on travailleroit à ce réglement,

on

Digitized by Google

on ne proposât des conditions de sa part qui le rendroient fort difficile à ménager avec les Hollandois: Je vous assûre, dit-il, que je ne prétendrai que ce qui sera juste & raisonnable.

En cinquiéme lieu, il parla auxdits Ambassadeurs du dédommagement qu'il demande à cause des Vaisseaux qui ont donné occasion à la guerre, c'est-à-dire, la Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres dont le Commerce a été traversé, disant que les Etats lui ont offert une satisfaction là-dessus, & qu'il croyoit que lesdits Ambassadeurs avoient oublié ce point dans leur proposition. Ils lui répondirent, que comme il ne s'étoit pas expliqué sur la prémiére qu'ils lui avoient faite, j'avois pensé à d'autres moyens pour le contenter. Celui-là, reprit-il, est très-important, c'est le fondement de la guerre; c'est ce qui me peut justifier, & faire connoître que je n'ai pas été l'aggresseur, & c'est encore une chose que les Commissaires pourront régler.

En sixiéme lieu, sur le sujet de la nouvelle Belgique le Chancélier a dit à mes Ambassadeurs, qu'il s'offroit de justifier, que le Roi Jaques avoit donné le Païs, nommé depuis la nouvelle Belgique, au Comte de Sterlin, par des Lettres Patentes scellées du grand Sceau d'Angleterre, & que les Ecossois avoient commencé de le cultiver long-tems avant que les Hollandois y eussent été reçûs; que le Duc d'York avoit acheté les Droits des héritiers du Comte de Sterlin, & qu'ainsi la nouvelle Belgique appartenoit

Digitized by Google

tenoit légitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été soufferts, que comme ils le sont lorsqu'ils vont s'établir en Angleterre ou ailleurs, où ils n'acquierent pas pour cela aucun droit de Souveraineté à leur République.

On opposa à ce raisonnement le peu d'apparence qu'il y avoit d'appliquer la comparaison, dans un cas où les Hollandois avoient peuplé & bâti une Ville toute entiére; mais les Ambassadeurs reconnurent facilement que l'intérêt du Duc d'York l'emportoit, & que la croyance du Chancélier est, que les Hollandois ne rompront pas là-dessus, d'autant plus que j'ai déja offert cette cession moyennant l'Isle de Poleron.

En septiéme lieu, touchant ladite Isle de Poleron, ledit Chancélier, après être demeuré d'accord de ce que lesdits Ambassadeurs lui disoient, qu'elle leur seroit peut-être fort inutile, ajoûta: Je vous parle de bonne foi, le Roi mon Maître n'oseroit l'abandonner, c'est la cession de cette Isle qui a appaisé les esprits des Anglois irritez, à cause des inhumanitez exercées sur ceux de leur Nation dans l'Isle d'Amboine; Cromwel leur a fait valoir cette réparation, le Roi mon Maître a été obligé d'en faire le principal point du Traité de 1662.; s'il s'en relâchoit aujourd'hui, toute l'Angleterre s'éleveroit contre lui, & pour moi, je ne le lui conseillerai jamais.

En huitiéme lieu, sur les affaires de la Guinée, mes Ambassadeurs ayant voulu faire valoir la proposition du rasement de Cabo

Digitized by Google

Cabo Corſo, qui appartenoit aux Hollandois, & qui ſelon l'ordre de la juſtice leur doit demeurer ; le Chancélier s'offrit de faire venir devant eux le Chevalier Criſpe, qui eſt celui qui commença le prémier à bâtir ce Fort, après avoir acheté la place des habitans du Païs, ce qu'il leur pourroit témoigner lui-même ; que la peſte obligea quelque tems après les Anglois qui étoient dans cette habitation à ſe retirer à Cormantin, qu'ainſi la place étoit à eux ; qu'outre cela les Suédois, qui en avoient été chaſſez par les Danois, avoient cédé au Roi ſon Maître les droits qu'ils y pouvoient prétendre, & par conſequent qu'il étoit raiſonnable qu'ils en eûſſent la poſſeſſion par ce Traité. Mes Ambaſſadeurs inſiſterent fort ſur l'échange des Forts St. André & Bonaviſta ; mais quoique le Chancélier ne dît pas poſitivement que ſon Maître ne s'en ſouciât point, il en parla d'une maniére ſi indifférente, diſant que les Commiſſaires n'auroient pas peine à convenir là-deſſus, que leſdits Ambaſſadeurs eſpérent qu'en offrant nettement Cabo Corſo, on fera renoncer formellement les Anglois à ces deux autres Forts, avant même que les Commiſſaires ſoient aſſemblez.

Je vous dirai encore, que l'un de mes Ambaſſadeurs ayant revû le Roi de la Grande Bretagne, il le pria de trouver bon qu'il pût repéter devant lui ce qu'il avoit recueilli de ſes intentions, & lui ayant demandé, s'il ne réduiſoit pas ſes demandes à retenir la nouvelle Belgique, à la reſtitution

Digitized by Google

tion de l'Isle de Poleron, & du Fort de Cormantin, à la possession de Cabo Corso, soit qu'il ait été pris ou non par de Ruyter, (ce qu'ils ne sçavoient pas encore au vrai en Angleterre) à un dédommagement, suivant l'estimation des Commissaires, pour les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres dont le Commerce a été traversé sur la Côte de Guinée, à apporter une somme d'argent pour le remboursement des fraix de la guerre, & un réglement juste & raisonnable pour le Commerce dans toutes les parties du monde. Ledit Roi répondit, que c'étoit ce qu'il désiroit; & ajoûta, que pour les Forts de St. André & Bonavista, cela seroit aisé à accommoder.

Ce que j'ai principalement considéré en toute cette Négociation, c'est qu'encore que la réponse que le Roi d'Angleterre a donnée, paroisse un peu dure, & seche, & haute, (ce qu'il a vraisemblablement fait pour contenter ses peuples, en cas qu'elle vint à leur connoissance, ou qu'il veuille la leur donner) il se voit néanmoins que lui & ses Ministres ont pris tant de soin de l'adoucir en secret, & de se bien expliquer de leurs intentions, qu'il me semble qu'on en peut conclure que ledit Roi désire sincérement la paix, & de sortir bien-tôt d'affaires s'il le peut, soit que la crainte de ma déclaration, ou le fléau dont son Royaume est affligé, ou ces deux motifs ensemble produisent cet effet; car bien loin de mettre en avant de certaines propositions,

Digitized by Google

réglement du Commerce, que l'on renvoyeroit à des Commissaires, j'aurois lieu, comme Médiateur, de demander & d'obtenir une cessation d'hostilitez pour un tems limité, pendant lequel lesdits Commissaires conviendroient ensemble de ce réglement de Commerce.

Pour vous informer maintenant de mes sentimens sur quelques uns des points contestez, je vous dirai, qu'ayant examiné ce que les Anglois & Hollandois ont écrit sur le sujet de la nouvelle Belgique, il me semble que le droit des Hollandois est le mieux fondé; car c'est une espéce de moquerie de vouloir persuader que des gens qui ont bâti & peuplé une Ville, sans qu'on leur ait dit un mot pour l'empêcher, ayent été soufferts comme des Etrangers en France, ou en Angleterre; & l'habitation jointe à une longue possession sont à mon sens deux assez bons titres pour détruire toutes les raisons des Anglois.

Mais à l'égard de Cabo Corso, je tiens la Cause de ces derniers la meilleure. Les Hollandois disent qu'ils ont acheté la Place sur laquelle ce Fort est bâti, du Roi de Fetu en l'année 1637. On en peut beaucoup douter, puisqu'il est constant que les Anglois se sont établis en ce lieu-là en l'année 1649., c'est-à-dire douze ans après. Les Hollandois n'y avoient alors commencé aucune Fortification, & il n'est gueres à croire que des gens appliquez, comme ils le sont, à leur trafic, eussent fait une acquisition pour ne s'en pas prévaloir. Ils pourroient répondre,

dre, qu'ils avoient acquis cette place afin que d'autres Nations ne vinſſent ſe mettre entre le Château del Mina & le Fort de Naſſau; mais il faudroit vérifier en quel tems ces deux-ci ont été bâtis. Outre cela, les Colonies qui ſont hors de l'Europe n'ont gueres été fondées ſur des acquiſitions faites ſur des naturels du païs, la force en a été le titre; & dans ces matiéres douteuſes la meilleure régle qu'on puiſſe prendre c'eſt la poſſeſſion. Les Anglois y ont été les prémiers poſſeſſeurs. Après que les Suédois s'en ſont retirez, les Danois ont chaſſé ces derniers, & les Hollandois l'ont acquis d'eux. Cela préſuppoſé, comme les parties en conviennent, les Hollandois, qui ont bien jugé que leur acquiſition du Roi de Fetu en 1637. paſſeroit pour apocryphe, n'ont pû s'empêcher d'alléguer dans leurs Ecrits l'achat qu'ils ont fait des Danois; mais le droit des Danois ne valoit rien, parce qu'il étoit fondé ſur la violence. Au contraire, ſi on regarde les Anglois ſeuls, leur prémier titre eſt une paiſible poſſeſſion, leur ſecond titre, eſt une ceſſion faite par les Suédois qui s'étoient établis en ce lieu en 1651. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez; & par conſequent, ſoit que l'on conſidere l'ancienneté de la poſſeſſion, ſoit la nature des titres dont les uns & les autres ſe ſervent, le droit des Anglois eſt le plus apparent.

De tout ce que deſſus il reſulte, que ſelon le projet & la demande du Roi d'An-

gleterre, il n'en coûteroit en Terres aux Hollandois que l'abandonnement de la seule nouvelle Belgique, qu'ils ne possedent plus; car Poleron & Cormantin sont sans contredit aux Anglois, & apparemment Cabo Corso aussi. On pourroit, avant que les Commissaires s'assemblent, faire expliquer les Anglois sur les Forts de St. André & de Bonavista, & par ce moyen tous ces différens à l'égard des Forts & Païs usurpez de part & d'autre se trouveroient réglez.

Quant aux Vaisseaux dont le trafic a été empêché, c'est encore un point dont on pourroit peut-être convenir avant l'assemblée des Commissaires, lesquels autrement pourroient bien disputer & s'arrêter longtems là-dessus, aussi bien que sur le dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance; & pour prévenir & éviter cet inconvenient, on pourroit faire, comme on dit, une Cote mal taillée, & les Etats seroient bien conseillez de faire offre d'une somme raisonnable pour ce dédommagement, laquelle seroit distribuée aux intéressez par les Commissaires que le Roi d'Angleterre nommeroit; par ce moyen on conviendroit peut-être dès à présent sur ce point, & ce seroit beaucoup de tems gagné.

La seule grande difficulté que l'on peut craindre, est ce que le Roi d'Angleterre insinuë qu'il prétend pour les fraix de la guerre: sur quoi mon sentiment est, que les Hollandois gagneroient beaucoup s'ils

pou-

pouvoient ſe réſoudre de mettre la main à la bourſe ; car pour ne rien dire des dépenſes immenſes auxquelles la continuation de la guerre, les néceſſitez pour l'entretien de leur Flote, & pour la fabrique & l'Equipage des Vaiſſeaux nouveaux qu'ils veulent mettre en mer les obligeront, ce qui peut aller à des ſommes infinies, qui épuiſeront leur Etat & leurs Sujets ſi la guerre doit durer long-tems, on peut ſoûtenir que ces deux mois ſeulement de guerre leur coûteront plus que ce dont le Roi d'Angleterre vraiſemblablement ſe contentera. Outre cela je m'aſſûre, que ſi on conſultoit là-deſſus leurs Marchands, ils conviendroient aiſément que la ceſſation du Commerce pendant trois mois ſeulement, leur importera quatre fois davantage que ce prétendu dédommagement, par lequel je croirois la paix faite & leur Etat ſauvé de tous les dangers qu'il peut courir au dedans & au dehors.

Il ne ſçauroit y avoir donc que deux choſes qui peuvent retenir les Hollandois audit dédommagement ; l'une l'honneur, & l'autre l'exemple, afin de n'accoûtumer pas les Anglois à les inquiéter à l'avenir, ſous l'eſpoir qu'ils leur feront payer la dépenſe de leurs armemens.

Si les Hollandois veulent examiner toutes choſes ſans prévention, ils trouveront ſans doute, que ces deux raiſons-ci ne ſont pas à beaucoup près ſi fortes que tant d'autres que j'ai touchées ci-deſſus, qui leur doivent conſeiller de ne perdre pas l'occa-

Digitized by Google

ſion qui s'offre de conclure la paix ſans autre deſavantage (après la perte d'un combat) que celui d'abandonner un païs qu'ils ont déja perdu, qui eſt la nouvelle Belgique, & eux-mêmes ſe peuvent ſouvenir à quoi ils ont forcé les Eſpagnols à Munſter, lorſqu'ils voulurent retenir généralement toutes leurs conquêtes.

Il ſera donc de vôtre habileté & de vôtre adreſſe, de diſpoſer les Etats par des perſuaſions honnêtes, & tirées de leur propre bien, à ſe relâcher ſur ce point d'argent, comme étant le ſeul qui peut, ou leur donner un moyen facile de conclurre promptement la paix & de ſortir d'affaires, ou de faire rompre ſans reméde toutes les négociations, & les replonger plus avant que jamais dans les dépenſes & les incertitudes de la guerre, & peut-être en des diviſions domeſtiques plus préjudiciables encore & plus dangereuſes.

Vous leur pourrez là-deſſus doucement remontrer, que pour l'exemple dont ils pourroient craindre les ſuites, elles ne paroiſſent pas être beaucoup à appréhender, après que les Anglois en cette occaſion auront pû connoître quels grands efforts ils ſont capables de faire quand on leur en donne ſujet, quelle fermeté ils ſçavent témoigner ſelon le beſoin, & avec quelle chaleur tous leurs peuples concourent à ſe ſaigner pour le ſoûtien de la Cauſe publique.

Et quant à l'honneur, qu'on le conſerve toûjours, quand on ſort d'une fâcheuſe affai-

affaire avec un ennemi plus puiſſant, ſans un deſavantage que fort médiocre, & qu'après tout, le vrai honneur d'un Etat conſiſte plus en ſon repos & en ſa propre ſûreté qu'en toute autre choſe.

Mais en cas que toutes vos perſuaſions & vos remontrances ſur ce point d'argent, qui ſemble être la ſeule pierre d'achopement du Traité, n'avancent rien, & que vous ne puiſſiez faire conſentir leſdits Etats à me donner le pouvoir d'offrir quelque ſomme d'argent de leur part au Roi d'Angleterre ſous le prétexte direct des fraix de la guerre, vous devez tâcher à les diſpoſer de le faire par quelqu'autre voye indirecte, qui ſauvât entiérement leur honneur; & j'avois ſongé là-deſſus, qu'on pourroit offrir un plus grand dédommagement des Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, & des autres qui ont été traverſez dans leur Commerce, qu'il n'en appartient avec juſtice aux intéreſſez, afin que le Roi d'Angleterre pût profiter de ce que les Etats donneroient au de-là de la raiſon: mais comme ce prétexte ne ſuffiroit peut-être pas pour former une ſomme dont le Roi d'Angleterre voulût ſe contenter, il faudroit en chercher quelques autres qui donnaſſent lieu de faire une offre plus conſidérable, & qui tentât ledit Roi de l'accepter; & à toute extrémité, ne pouvant faire mieux, il pourroit être bon & utile que vous tâchaſſiez de me faire envoyer pouvoir des Etats, qu'en cas que je puiſſe obtenir du Roi d'Angleterre qu'il lâche l'Iſle

de Poleron, qu'on lui doit rendre par le Traité de 1662., & qu'il consente au rasement de Cabo Corso, qu'il a droit de retenir, & qui seroit une fâcheuse épine aux Forts del Mina & de Nassau, les Hollandois, en considération de ces deux relâchemens, lui payeront telle ou telle somme d'argent pour l'une & pour l'autre, de sorte qu'il ne paroîtroit jamais qu'ils eussent rien donné pour les fraix de la guerre, mais seulement qu'ils auroient accepté volontairement ladite Isle & ledit Fort de Cabo Corso, en quoi leur honneur seroit entiérement mis à couvert. Mais comme je ne sçai pas là-dessus la volonté du Roi d'Angleterre, ni à quoi je le pourrois porter, les Etats ne doivent considérer cette ouverture, que comme venant de moi, & l'ayant jugé capable de me donner lieu de moyenner l'accommodement, & le faire promptement conclure; s'assûrant au reste, que je ne me prévaudrai de ce pouvoir qu'ils me donneront qu'avec de grands égards à leur dignité, & pour mieux ménager leur avantage en d'autres choses dans la conclusion de la paix. Il y a même apparence que si je puis procurer au Roi de la grande Bretagne, celui qu'il souhaite fort, & qui lui est personnel, j'en acquerrai assez de crédit auprès de lui, pour faire qu'il ne veuille ou n'ose refuser tout ce que je lui demanderai de juste touchant le réglement de Commerce, qui peut être l'autre pierre d'achopement à ce Traité.

Si

Si Messieurs les Etats considérent bien ce qu'il faudra qu'ils donnent nécessairement aux deux Rois du Nord, pour les faire entrer dans leur parti, ou seulement pour les obliger à demeurer dans la neutralité, ils trouveront grand avantage à employer le même argent d'un autre côté beaucoup plus sûrement, puisqu'il devra bien-tôt produire la paix, & par conséquent les tirer de tous les dangers des évenemens d'une guerre, qui sont toûjours incertains, & de tout peril de divisions intestines, & leur donner moyen de rétablir leur Commerce, dont la seule interruption leur est d'un préjudice inestimable, puisqu'il fait toute la subsistance, la grandeur & la force de leur Etat.

En cas qu'ils demeurent d'accord de faire la chose, on pourroit même pratiquer un autre moyen de l'exécuter, qui remedieroit à toutes les délicatesses qu'ils peuvent avoir sur le point d'honneur, qui seroit, de faire secretement passer par mes mains, ce qu'ils auroient résolu de payer au Roi d'Angleterre, en sorte qu'il parût dans le monde, qu'en considération des deux parties que je veux obliger, j'eusse donné liberalement du mien, pour étouffer d'ailleurs une autre guerre, qui pourroit, ayant son cours, embrasser la plus grande partie de la Chrêtienté.

Depuis tout ce que dessus écrit, j'ai fait réflexion, que quand vous parlerez aux Etats, ou à ceux qu'ils auront député pour traiter avec vous de cette somme d'argent

Digitized by Google

que le Roi d'Angleterre demande pour les frais de la guerre, ſi vous leur témoignez de ma part, ou ſeulement de la vôtre, que je ſuis perſuadé que la préſenſion du Roi eſt aſſez raiſonnable & bien fondée, & qu'ils doivent en cette occaſion ne point faire difficulté de mettre la main à la bourſe pour avoir la paix, vous étudiant à les y porter par toutes les raiſons que je vous ai ci-devant ſuggerées, vous auriez beaucoup moins de crédit à en venir à bout, parce qu'ils pourroient croire, & même vous le reprocher, que je ne leur conſeille la choſe, & ne les preſſe de la faire que pour mon intérêt particulier, & pour m'exempter de leur prêter la garantie que je leur dois par ce Traité.

C'eſt pourquoi il ſera bien plus à propos, voire néceſſaire, que vous vous contentiez d'abord de leur expoſer mêmement le fait, c'eſt-à-dire ſimplement l'état où mes Ambaſſadeurs ont mis la négociation, ſans interpoſer vôtre jugement en rien, ni leur laiſſer connoître à quoi vous penchériez ſur chaque point, ni à qui vous donneriez la raiſon ou le tort, remettant à leur prudence, après qu'ils auront mûrement examiné toute la matiére, de prendre leurs réſolutions, ainſi qu'ils eſtimeront convenir le plus au bien de leurs affaires, & de vous faire ſçavoir enſuite ce que vous aurez à me mander de leur part, pour le faire entendre à mes Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre.

Par cette conduite, on évitera l'inconvé-

Digitized by Google

vénient que je viens de toucher, & il n'en arrivera au moins aucun préjudice à l'affaire: car il ne peut pas être que d'eux-mêmes, ou cette fois là, ou une autre, ils n'entrent avec vous en matiére, & qu'ils ne tâchent de vous persuader entr'autres choses, qu'ils ont grande raison de rejetter (en cas qu'ils ayent pris cette résolution) la demande d'Angleterre d'une somme d'argent pour les fraix de la guerre; & ce sera pour lors, que témoignant entrer dans leurs intérêts, & n'avoir aucun autre but qui vous oblige à parler, vous pourrez leur insinuër que la matiére est assez importante pour bien péser sans prévention les raisons de part & d'autre, & voir si ce n'est point ici une de ces occasions, où la prudence requiert que l'on préfere l'utile réel, à l'honnête apparent, & ensuite toûjours comme de vous même leur dire avec efficace, ou toutes, ou partie des considérations que je vous ai cidessus suggerées, qui certainement sont très-fortes, & quelques-uns aussi des expédiens que j'ai touchez, par lesquels il vous semble qu'ils pourroient mettre entiérement leur honneur à couvert, quoiqu'ils payassent une somme d'argent, comme le Roi d'Angleterre témoigne le souhaiter pour donner les mains à la paix. Enfin, me reposant sur vôtre habileté & sur vôtre adresse, j'espére que vous manierez ensorte cette matiére, qui est très délicate, que j'aurai lieu, par vôtre réponse, de procurer la paix aux autres, & de sortir moi-même d'un très-

facheux embaras, dont je vous sçaurai beaucoup de gré.

PROPOSITIONS

Faites par Messieurs les Ambassadeurs Extraordinaires de France à Sa Majesté Britannique, au nom du Roi Très-Chrêtien.

L'Extrême & sincére désir qu'a le Roi de France de contribuer, autant qu'il lui sera possible, à l'accommodement des différens, qui sont entre Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces Unies, lui fait proposer, sans la participation desdits Etats, ni d'aucuns de leurs Ministres.

Que la nouvelle Belgique demeurera à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cedant l'Isle de Poleron auxdits Etats.

Que dans la Guinée, lesdits Etats demeureront en possession du Château Del Mina & du Fort de Nassau.

Que le Fort de Cormantin sera rendu à Sa Majesté Britannique.

Que celui de Cabo Corso sera rasé & démoli.

Que lesdits Etats cederont aussi à Sa Majesté Britannique les Forts de Bonavista & de St. André sur la Riviére de Gambi.

Et

Et qu'il sera nommé des Commissaires de part & d'autre pour convenir promptement d'un Réglement de Commerce à l'avenir.

REPONSE

Du Roi d'Angleterre aux Propositions avancées par les Ambassadeurs Extraordinaires de France, au nom du Roi.

LE Roi de la Grande Bretagne estimant au possible l'amitié de Sa Majesté Très-Chrêtienne, sera toûjours prêt de recevoir les Propositions qu'elle fera pour composer & ajuster les différens survenus entre lui & les Etats des Provinces Unies, s'assûrant que Sa Majesté Très-Chrêtienne ne lui recommandera rien qui ne lui soit très-agréable, & convenable à la justice, & à son honneur; mais il a raison de douter, si Sa Majesté Très-Chrêtienne aura été suffisamment instruite des particularitez touchant lesdits différens.

Quant à la nouvelle Belgique, le Roi de la Grande Bretagne dit, que l'affectation & usurpation des Hollandois l'a fait ainsi nommer durant la rebellion d'Angleterre, & se servant de la conjoncture, ils y ont fait construire des forts, sans aucun droit ni Domination sur le pais, puisque les Anglois l'ont possedé longues années, & que les Hollandois ne s'y sont habituez que par leur permission & connivence, comme particuliers; & profitant de l'occasion des

Digitized by Google

desordres, se sont émancipez à renoncer au Gouvernement d'Angleterre & à faire là, & dans les pais circonvoisins, des injustices & des violences insupportables; lesquelles plaintes ayant été faites au Roi de la Grande Bretagne par ses Sujets, Sa Majesté prit la résolution de les en délivrer, laissant les Hollandois toûjours dans la pleine jouissance de leurs Plantations & liberté de Commerce, & ne leur étant que la Domination du pais, qui ne leur appartient pas: ainsi Sa Majesté se trouve fort surprise de l'offre qui lui a été faite, de vouloir céder son droit de Poleron, en compensation d'une terre qui étoit déjà à elle.

Le Roi de la Grande Bretagne ne consentira jamais d'aliéner l'Isle de Poleron, que les Hollandois lui ont usurpée sans aucune apparence de droit, & à laquelle ils ont autrefois si peu prétendu, que dans le tems de l'usurpation de Cromwel, ils ont promis de la lui rendre par leur Traité, & de payer une somme considérable d'argent pour les inhumanitez exercées dans l'Amboine; & au retour de Sa Majesté dans ses Royaumes, les Hollandois l'ayant suppliée d'accepter le même Traité, s'obligeoient à la prompte restitution de ladite Isle: ce que n'ayant pas exécuté, & manquant ainsi à la foi publique, ils se sont fait les aggresseurs, sans parler des autres prévarications, de quoi Sa Majesté prétend être dédommagée.

Touchant l'Afrique, Sa Majesté ne prétend pas de déposseder les Hollandois du Château del Mina, ni du Fort de Nassau, quoique tous deux ayent été bâtis depuis qu'elle a été en possession de Cormantin, qu'ils ne peuvent re-

refuser de lui rendre, comme lui appartenant. Cabo Corso fut acheté par les Anglois, devant que les Hollandois y eussent prétendu aucun droit; ainsi Sa Majesté ne le peut abandonner, ni souffrir que les Hollandois le demandent comme leur appartenant.

Sa Majesté consent qu'il sera nommé des Commissaires pour convenir d'un réglement de Commerce, tant de ce côté-ci, que du côté des Indes Orientales, & ne demandera rien là dedans, que ce qui sera conforme à la justice & à la raison.

Le Roi de la Grande Bretagne trouve à redire, que dans les propositions de Messieurs les Ambassadeurs de France il n'y ait rien des réparations, & des dédommagemens pour les Vaisseaux la Bonne Espérance & Bonne Avanture, comme aussi Hopwel, Leopard Charles, Jaques, Marie, ni aucune satisfaction en conformité de la liste des dommages, ainsi nommée & délivrée aux Etats Généraux devant la rupture de la présente guerre, comme aussi accordée à la Lettre du dernier Traité; s'assûrant que Sa Majesté Très-Chrêtienne trouvera raisonnable, que les Hollandois lui fassent réparation & satisfaction dans tous lesdits points.

Pour conclusion, le Roi de la Grande Bretagne désire, que le Roi Très-Chrêtien, comme son Frere & Allié, fasse réflexion sur toutes les injures, violences & déprédations faites à lui & à ses Sujets par ceux des Etats Généraux des Provinces Unies, comme aussi sur les frais de la guerre qu'il a été obligé de faire pour sa défense, & de l'assûrer qu'il accep-

ceptera à ſa recommandation aucunes propoſitions raiſonnables, qui puiſſent apporter la paix tant déſirée, ne pouvant penſer que le Roi Très-Chrétien ſe trouve obligé de ſupporter l'injuſtice des Hollandois, puiſqu'il eſt notoire & manifeſte au monde, qu'ils ont été les aggreſſeurs, commençant la guerre par des violences & dépredations, & manquant à la foi publique d'un Traité ſi ſolemnellement fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 29. Aout 665.

JE répons par cette Lettre à part, à vôtre dépêche du 20., & commencerai par vous dire, que Madame la Princeſſe d'Orange me fera grand plaiſir de témoigner à Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſon gendre, que j'ai reçû avec beaucoup de reſſentiment, comme une marque particuliére de ſon affection & du déſir qu'il a de m'obliger, l'ordre qu'il a donné au Sieur de Blaeſpiel, ſon Réſident auprès des Etats, de ne pas délivrer les échanges des Ratifications du Traité de Dorſten, que je ne fuſſe ſatisfait; & ladite Princeſſe pourra en même tems aſſûrer ledit Electeur, que le Préſident de Lumbres auroit bien agi contre mes ordres & mon intention, s'il avoit été capable de faire quelque choſe qui eût pû em-

Digitized by Google

empêcher que la Ville d'Elbing lui fût remise par les Polonois, & que j'envoye présentement des ordres à l'Evêque de Béziers, qui a succedé à l'emploi dudit Président, de faire en mon nom tous les offices qui seront en son pouvoir, pour lui faire donner satisfaction touchant ladite Ville, soit par sa remise, ou par le dédommagement en argent qui a été stipulé.

Quant au Traité de Dorsten, au sujet duquel je vois que ledit Electeur demeure toûjours persuadé qu'il ne me peut être en rien préjudiciable, ni à l'Alliance du Rhin, si vous revoyez les dépêches que je vous ai ci-devant faites sur la même matiére, vous y trouverez suffisamment de quoi faire connoître le contraire audit Electeur par le moyen de ladite Princesse, ou de ses Ministres, & il seroit mal aisé que je puisse rien ajoûter à ce que je vous ai déja mandé, & encore plus que je changeasse de sentiment.

Le Duc de Neubourg m'a envoyé la Copie de la Lettre que les Etats lui ont écrite touchant leur accommodement de l'échange de Ravestein, & celle de la réponse qu'il y a faite, par laquelle il leur témoigne, qu'il acceptera très-volontiers ma médiation, mais qu'il croit qu'il faut, avant toutes choses, en attendre ma déclaration & les ordres que je vous en envoyerai: surquoi je désire que vous fassiez entendre sans délai aux parties, que je leur accorde de bon cœur mon interposition, & souhaite qu'elle puisse leur être utile pour l'ajustement de cet-

Digitized by Google

cette affaire à leur ſatisfaction commune, & que je vous ai ordonné d'y travailler avec grande application.

J'ai peine à croire ce que vous me mandez, que les Etats prétendront aſſûrément que l'on égaliſe les dédommagemens des pertes, tant ſur mer que ſur terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre; car par les diſcours qu'a ſouvent tenus van Beuningen, j'ai ſujet de croire, que pourvû qu'ils puiſſent avoir la paix, ils ne s'arrêteroient pas à la diſcuſſion de pareils dédommagemens, & qu'ils abandonneroient en pure perte tous les Vaiſſeaux qu'on leur a pris depuis ces derniers mouvemens. Il a ſeulement dit, qu'en faiſant cela, il ne ſeroit pas juſte que les Anglois, qui ont profité de près de ſix-vingt Vaiſſeaux, prétendiſſent plus aucun dédommagement pour les Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance, ni pour ceux dont le Commerce a été traverſé. Il n'eſt rien de ſi faux que l'avis qu'on a malicieuſement fait courir dans les Provinces, que j'ai fait demander par le Chevalier de Terlon aux Rois de Suéde & de Dannemarc, qu'ils ne ſe déclaraſſent point pour les Etats, mais qu'ils demeuraſſent neutres, juſques à ce qu'on vît le train que les affaires prendroient.

Le Sieur van Beuningen en a parlé ici en d'autres termes qui ne ſont pas meilleurs ni plus véritables, ayant dit, qu'on a voulu perſuader à ſes Maîtres, que j'avois fait remercier leſdits Rois par ledit Chevalier de ce qu'ils ſont juſques à préſent demeurez neu-

neutres. Après la déclaration que je vous ai chargé depuis quelques jours de faire aux Etats, ils peuvent facilement juger eux-mêmes ſi je puis avoir fait parler auxdits Rois aux termes que l'on a dit; & ſi j'avois jamais eu les ſentimens que l'on m'attribuë, je n'aurois eu garde de preſſer, comme je fais depuis ſi long-tems, les Etats par vôtre moyen & celui du Sieur van Beuningen, de donner ſatisfaction aux deux Rois du Nord pour les engager dans leur cauſe, & il ſeroit bien à déſirer qu'ils eûſſent de meilleure heure ſuivi mes conſeils, & déféré en cela à mes inſtances.

Il eſt difficile de bien éclaircir encore, quel eſt le véritable but que ſe propoſe l'Evêque de Munſter dans ſon armement. Ce que j'en penſe, c'eſt qu'il a deux différentes viſées: l'une, à laquelle le Roi d'Angleterre l'a engagé par quelques ſommes d'argent qu'il lui a fait fournir, c'eſt d'attaquer les Etats, s'il trouve leurs frontiéres dépourvûës, & qu'il puiſſe probablement eſpérer de faire prendre des quartiers à diverſes Troupes en quelques endroits de leur païs; l'autre, en cas que cet eſpoir lui manque, de ſe tenir armé, en partie aux dépens de la Maiſon d'Autriche, à laquelle pour cela il promet de la ſervir à la défenſe des Païs-Bas; & par cette raiſon & ſous cette eſpérance, il pourra bien arriver que les Eſpagnols, qui ſe diſent ſi bons amis des Hollandois, ne laiſſeront pas d'entretenir à leurs fraix une Armée entiére aux portes de leurs Etats, dont le mauvais effet, pour ne rien

dire

Digitized by Google

dire du peril & des ſuites d'une rupture, ſera, de leur donner de continuelles jalouſies & inquiétudes, & les faire conſumer en dépenſes inutiles pour l'entretien d'une pareille Armée de terre. Il eſt vrai qu'il a été concerté que les Eſpagnols ne paroîtroient pas, mais que tout ſe fera ſous le nom de l'Empereur, dont le Miniſtre qui réſide à la Haye aura ordre de harceler les Etats de tems à autre, par diverſes petites plaintes pour les intérêts du tiers & du quart, afin que le refus que les Etats feront de ſatisfaire ledit Empereur, lui donne lieu de ſoûtenir hautement l'Evêque de Munſter.

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 29. Août 1665.

MYlord Arlington a dit à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, que Downing lui mandoit, que vous l'aviez fait prier que vous le puiſſiez voir en un lieu tiers, & que vous lui aviez propoſé, que s'il vouloit ſe faire envoyer un pouvoir du Roi ſon Maître, vous vous faiſiez fort d'en avoir un du nôtre, & que vous accommoderiez enſemble l'affaire à la Haye. Arlington a ajoûté à cela, qu'il valoit mieux que l'affaire ſe traitât en Angleterre, puiſque les Ambaſſadeurs avoient pris la peine d'y aller.

Je

Digitized by Google

Je vois nos Meſſieurs perſuadez de cette ſuppoſition comme d'une vérité. Je ne manquerai pas de les en détromper, & il ſera bon que vous m'aidiez, ſi vous l'eſtimez à propos.

Les dépêches du Roi ſont ſi amples qu'il ne peut rien reſter à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous avertir, que Monſieur van Beuningen m'ayant hier demandé, ſi je n'avois point encore eu la réponſe du Roi d'Angleterre à la propoſition des Ambaſſadeurs, je lui dis que non, & je ne lui en parlerai point que ce Courier ne ſoit au moins à Bruxelles, tant pour lui rendre la pareille du tour qu'il m'a fait derniérement, quand il dépêcha, contre la parole qu'il m'avoit donnée, & ſans m'en avertir, le Courier qui dévança le Sieur le Blanc, que pour n'avoir pas ici à conteſter inutilement avec un Miniſtre qui ne peut avoir de pouvoir ſur les choſes dont il s'agit.

Je vous dirai encore, qu'il me ſemble que ſi les Etats refuſent en cette occaſion de mettre un peu la main à la bourſe, ils feront juſtement comme un homme qui, pour empêcher que ſon Ennemi ne lui prît dix écus dans un ſac, où il y en auroit deux mille, jetteroit le ſac même au fond de la riviere, pour éviter de payer une ſomme modique, le pouvant même faire avec honneur, par les moyens qu'on leur ſuggere; car il ſe pourroit trouver à la fin du compte par un bon calcul, qu'ils en auroient dépenſé cent fois davantage.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 3. Septembre 1665.

CE que je puis dire à Vôtre Majeſté eſt, que je me conduirai de la maniére qu'elle me l'ordonne. Je ſouhaiterois que les eſprits fuſſent raiſonnables, & capables de recevoir les bons conſeils qu'elle leur donne; mais les voyant préoccupez de fauſſes impreſſions que les cabales contraires leur donnent, & qu'ils expliquent tout ce qui arrive à une ſuite de ce que les Eſpagnols & les Anglois leur ont perſuadé depuis long tems, j'appréhende qu'ils ne ſe rendent difficiles aux prétenſions du Roi d'Angleterre; & de plus, je ne ſçai à qui m'addreſſer en l'abſence de Monſieur de Wit. Il n'y a perſonne qui veuille ni qui oſe prendre ſur ſoi une telle affaire, & s'il faut qu'elle ſoit portée dans l'Aſſemblée des Etats, il y aura mille difficultez; car la plus grande partie de ceux qui compoſent ladite Aſſemblée de Hollande, ſont les mêmes qui ſont les intéreſſez à la nouvelle Belgique & à la Côte de Guinée, & qui ſont obſtinez à ne rien rendre. Ainſi, avant de pouſſer cette affaire, il faut que je ſonde les eſprits de moi-même ſans m'ouvrir de rien, ſi ce n'eſt que les Etats en ſoient informez par l'Angleterre, ain ſi qu'ils l'ont

Digitized by Google

l'ont été d'abord que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait leur propoſition au Roi d'Angleterre; & s'ils ont été mal ſatisfaits deſdites propoſitions par celle du raſement du Cabo Corſo, & de l'article qui porte qu'ils garderont les Forts de Caſtel del Mina & de Naſſau, parce qu'ils diſent que cela marque une ſoûmiſſion aux Anglois, ils le ſeront bien davantage par les propoſitions qui s'enſuivent; mais je ne puis point encore mander rien d'aſſûré de leur ſentiment là-deſſus. Ce que je puis faire connoître par avance à Vôtre Majeſté, c'eſt que la déclaration que j'ai faite aux Etats de ſa part par deux Mémoires, ne les a pas ſatisfaits: parce qu'ils voudroient qu'elle rompît effectivement contre l'Angleterre, & qu'ils croiront que tout ce qui ſe fait enſuite n'eſt que pour prolonger la Négociation. Elle peut prendre ſes meſures là-deſſus.

Les Etats parlent depuis quatre jours avec peu de ſatisfaction de Monſieur van Beuningen, & diſent qu'il ſe laiſſe amuſer. C'eſt un étrange Gouvernement que celui des Peuples, on n'y peut faire aucun fondement ſolide, & les bonnes intentions ſont la plupart du tems mal expliquées.

Quant à ce que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté, que les Etats prétendront qu'on égaliſe les dédommagemens des pertes, tant ſur Mer que ſur Terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre, c'eſt Monſieur de Wit qui m'en a parlé toûjours de la ſorte. Si Monſieur van Beuningen le croit autrement, il peut

Digitized by Google

y avoir disposé les Etats sans que j'en sçache rien.

La Flote de la Mer Baltique de 18. Navires est arrivée au Tessel, 12. Navires Marchands y sont aussi arrivez venant de Bordeaux ; ils ont passé par derriére l'Ecosse, & n'ont rien rencontré.

On attend la semaine prochaine Monsieur de Wit avec toutes les Flotes. Quand tout sera arrivé au Tessel, il y aura pour cinquante millions de biens.

La joye est si grande par toutes les Villes, & le peuple si animé contre les Anglois, que toutes les Compagnies & les Intéressez parlent déja d'offrir tous leurs effets aux Etats pour continuer la guerre ; & en effet, j'ai remarqué depuis deux heures une grande fierté dans les esprits de ceux qui me paroissoient hier fort étonnez. Les Etats de Hollande ne s'assembleront que la semaine prochaine.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 3. Septembre 1665.

JE n'ai reçû cet ordinaire aucune dépêche du Roi, ni de vous. La défiance est plus que jamais dans tous les esprits. Ils disent par les Villes, que mes Mémoires ne sont que pour les amuser, que si l'intention du Roi étoit bonne pour eux,

il

Digitized by Google

il ſe ſeroit déclaré contre l'Angleterre, mais qu'ils voyent bien qu'il les veut laiſſer engager, & prendre ſes meſures après cela ſur les évènemens. Je vous rends compte, Monſieur, de tout ce qui ſe dit, pour y faire vos réflexions, afin que vous ne vous mécomptiez pas, en croyant que ces gens-ci ſoient ſur un pied autre qu'ils ne ſont: comptez-les, je vous prie, pour rien, tant qu'ils demeureront dans leur opinion, qu'on n'agit pas en France avec ſincérité pour leurs intérêts & ſuivant le Traité de 1662.

Downing ſe voyant obſervé, & ſon Secretaire pris, a préſenté un Mémoire à Meſſieurs les Etats, par lequel il leur ſignifie, qu'ayant accoûtumé d'aller rendre compte tous les ans au Roi ſon Maître de l'état des affaires qu'il a entre les mains, il eſt obligé de partir pour y ſatisfaire, & qu'il leur demande pour cet effet un Paſſeport; les Etats le lui ont accordé auſſi-tôt, & ont été bien aiſe que cela ſoit venu de lui, pour ôter le ſujet au Roi d'Angleterre de ſe plaindre s'ils l'avoient chaſſé, comme ils ont été ſur le point de le faire, ayant découvert qu'il avoit pluſieurs Conférences ſecretes de nuit avec des principaux Députez des Villes & des Etats Généraux, contre les amis de Monſieur de Wit & ceux de ſa Cabale, & preſſant en même tems leſdits Députez d'accepter la médiation du Roi d'Eſpagne pour la paix, les aſſûrant qu'elle ſeroit faite en peu de tems à leur ſatisfaction.

Digitized by Google

J'ai été bien-aise que cet homme se soit congedié lui-même, & qu'on l'ait pris au mot, étant un esprit fort dangereux, & qui auroit fait de la peine à Monsieur de Wit pendant son absence.

Monsieur d'Isbrand a écrit à un de ses Amis particuliers des Etats Généraux, qu'il est fort en peine d'une Armée de dix mille hommes prête à marcher, sous le commandement du Connêtable Vrangel; qu'on fait courir le bruit que c'est pour secourir l'Electeur Palatin contre l'Electeur de Mayence: mais que ce n'est pas cela; & que ce sera plûtôt pour se poster en lieu où les Suédois feront leurs conditions aussi avantageuses qu'il voudront, soit avec la Hollande, soit avec l'Angleterre. Il dit, qu'on ne doit pas compter que la Suéde fasse ce que la France voudra; qu'il sçait de bonne part, qu'elle n'a pas le crédit qu'elle a eu autrefois sur les Suédois, & qu'ils ne feront rien que ce qui sera de leur intérêt, & croit que quand les Etats leur accorderont tout ce qu'ils demandent, ils ne s'engageront pas à tenir le Traité, ni peut-être à demeurer neutres; qu'ils ont un Traité de défensive avec l'Angleterre, & une grande liaison, qu'il remarque être bien aussi étroite que celle qu'ils ont avec la France: c'est la substance de ce que porte la Lettre.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 3. Septembre 1665.

VOus jugerez bien, Monſieur, par le départ de Douwning de la Haye, & par le peu de confiance que les Etats qui gouvernent ont en lui, qu'il n'a pas été en état de réüſſir dans un accommodement, & il faudroit que j'euſſe perdu l'eſprit, d'avoir eu la penſée d'entreprendre un ſi grand ouvrage ſans des ordres du Roi, & ſçachant qu'on n'a aucune inclination de le finir qu'à des conditions fort égales, ainſi que Monſieur de Wit s'en étoit ouvert à moi.

Depuis la Lettre du Roi écrite, Meſſieurs de Ghent & de Beverning me ſont venus voir. Je leur ai communiqué les Propoſitions du Roi d'Angleterre. Ils n'ont pas héſité de me dire, que Meſſieurs les Etats n'y répondront que par une négative, & qu'ils ne feront jamais la paix qu'à des conditions égales; que leurs Flotes étant ſur le point de revenir en ſûreté, celle d'Angleterre étant rentrée dans ſes Ports, ils tâcheront de ſupporter ſeuls les fraix de la guerre, & de courir le riſque des évenemens, en cas que le Roi ne ſe déclare pas, ainſi qu'il leur a fait eſpérer, & qu'il y eſt obligé par le Traité de 1662.

Digitized by Google

Que les Etats n'ont plus rien à eſpérer après une déclaration pareille à celle d'Angleterre, qui marque aſſez nettement ne vouloir pas de paix, puiſque ces Propoſitions ne méritent pas ſeulement qu'on y faſſe la moindre réflexion. Ils croyent que le Roi d'Angleterre les a fait de la ſorte, voyant bien qu'ils ne les accepteroient pas, & pour ſe défaire par-là de la médiation de la France. Ils le jugent ainſi. Monſieur van Goch ayant écrit aux Etats, qu'il les prie de lui envoyer ſon congé, pour leur communiquer des affaires importantes qui regardent leur repos & le bien de la paix, & qu'il ne les peut écrire, le ſecret devant être obſervé; on a jugé que c'étoient des Propoſitions ſecretes de la part du Roi d'Angleterre, & on a réſolu de faire partir une perſonne en qui on ſe confie, pour ſçavoir ce que c'eſt, & on a mandé à van Goch qu'il diſe toutes choſes à cet homme. Je ne doute pas que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ne pénétrent cette négociation, & n'en donnent avis au Roi.

Je vous prie, Monſieur, de bien faire réflexion ſur l'état des affaires préſentes. Ces gens-ci ſont dans la derniére méfiance du Roi, & il eût mieux valu ne leur rien faire eſpérer, que de les remettre à une négociation qui ne peut réüſſir: c'eſt le ſentiment des plus particuliers ſerviteurs du Roi, qui n'oſeroient plus rien dire. Ils m'ont aſſûré, qu'ils ne donneront aucune réponſe que celle de refuſer les pro-

Digitized by Google

propoſitions, & demander la déclaration du Roi. Ils ſont incapables d'entendre à aucune raiſon, & ſe fixent à cela ſeul, dont je ſuis très-fâché.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Septembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant reçû ordre du Roi ſon Maître de conférer avec Vos Seigneuries de choſes importantes à leurs intérêts, il les prie de vouloir nommer les Commiſſaires avec leſquels il puiſſe traiter & s'ouvrir à fond des mêmes choſes, & de tout ce qui peut regarder leur plus grand bien & avantage. Donné à la Haye le quatriéme jour de Septembre 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 4. Septembre 1665.

AYant appris par vôtre dépêche du 27. de l'autre mois, que les Etats Généraux ont témoigné peu de joye & de reconnoiſſance de la déclaration que vous leur avez faite de ma part, bien que ce fût la plus importante & la plus obligeante réſolution qu'un Prince puiſſe jamais prendre en faveur d'un autre Etat; je n'ai pû m'empêcher d'en faire témoigner quelque reſſentiment au Sieur van Beuningen, & lui donner à connoître, que ces maniéres d'agir ne ſont pas ſi propres à m'engager de faire les autres choſes que leſdits Etats déſirent encore de moi, que s'ils avoient mieux reçû cet effet ſi conſidérable de ma bienveillance & de mes bonnes intentions.

Vous avez fort bien fait de ne rien dire qu'au frere du Sieur de Wit de tout ce que je vous mandois ſur ſes intérêts: on verra à ſon retour juſques où il déſirera lui-même que vous en parliez.

Cependant j'ai été bien aiſe de ſçavoir, qu'il ſe ſoit ouvert avant ſon départ à pluſieurs perſonnes de l'Etat des conditions de paix qu'il vous avoit propoſées, & s'il y a eu quelque changement à la propoſition qu'ont

Digitized by Google

qu'ont fait mes Ambaſſadeurs, il n'eſt que de très petite conſidération, & fait à bonne fin. En tout cas, le Roi d'Angleterre ne l'a pas accepté, & mon intention n'eſt pas de forcer les Etats à rien; mais je voi bien que ce qu'ils auroient embraſſé unanimement avec grande joye, dans le tems qu'ils craignoient la perte de la Flote de de Ruyter & de celle des Indes Orientales, leur ſemble dur à préſent que la prémiére eſt arrivée à bon Port, & qu'ils eſpérent de ſauver la ſeconde.

J'échauffe autant qu'il m'eſt poſſible le Roi de Dannemarc par le moyen de ſon Réſident, & des Miniſtres qui ſont près de lui, ſur l'injure que les Anglois lui ont faite, en attaquant dans un de ſes Ports des Vaiſſeaux qui étoient ſous la protection de ſa Fortereſſe; mais il me ſemble que les Etats viennent de recevoir dudit Roi un grand avantage & une belle occaſion, voire même obligation, de lui en témoigner leur reconnoiſſance en le ſatisfaiſant pleinement ſur ce qu'il leur demande, qui n'eſt peut-être pas la cinquiéme partie de ce qu'il leur a ſauvé: car on mande que le Commandant de l'Eſcadre des Vaiſſeaux Anglois avoit offert au Gouverneur de Bergues juſques à la moitié de tout le butin; ce qui ne ſe peut aſſez payer ni reconnoître.

Les Etats ſe feront un très-grand préjudice à eux-mêmes s'ils n'accordent pas au Sieur van Beuningen la permiſſion de faire une courſe de de-là, quand je l'eſtimerai à

propos, & ce refus ne ſeroit pas le moyen de me faire hâter à leur accorder ce qu'ils ſouhaitent avec tant de paſſion. Il leur doit ſuffire de ſçavoir, comme vous les en pouvez aſſûrer, que je n'envoyerai pas ledit van Beuningen pour négocier aucune choſe qui regarde mes avantages particuliers, ou ma ſûreté pour l'avenir, mais ſeulement ce qui concerne les intérêts communs, s'il faut faire la guerre conjointement.

Vous pouvez attendre le retour du Sieur de Wit, pour parler de l'Ecrit que je déſire, pour être aſſûré que les Etats ne ſe ſerviront pas contre moi-même de la propoſition que j'ai fait faire en Angleterre.

Quand on y a parlé des Forts d'Elmina & de Naſſau, ce n'a pas été pour avoir opinion que les Etats euſſent aucun beſoin du conſentement des Anglois pour s'en conſerver la poſſeſſion, mais pour déſigner en quel état devoient demeurer toutes les affaires de la Guinée.

Il eſt aſſez plaiſant que les Etats faſſent difficulté du raſement de Cabo Corſo, qui eſt entre les mains du Roi d'Angleterre. Je n'avois propoſé cette démolition que pour leur procurer un avantage.

Quand on vous voudra faire des plaintes de ce que ma déclaration de la preſtation de la garantie a été conditionnée, vous pourrez répondre à cela, que j'entens qu'elle ait été pure & ſimple, mais que j'ai déſiré ſeulement,

ment, comme il eſt juſte & de l'avantage des Etats, de ſçavoir par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, ſi on pouvoit eſpérer la Paix ſur des conditions que j'avois propoſées comme de moi au Roi d'Angleterre. Continuez à preſſer l'achât deſdits Vaiſſeaux de guerre. A Paris le 4. Septembre 1665.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 10. Septembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du troiſiéme, mais j'aurai peu de choſes à vous mander, juſqu'à ce que par le retour du Courier extraordinaire, que je vous ai dépêché, j'aye apris les réſolutions des Etats ſur ce que je vous ai chargé de leur dire, ſuivant la réponſe que le Roi de la Grande Bretagne a faite à la derniére Propoſition de mes Ambaſſadeurs. Il eſt bien difficile de rien négocier de bon avec des perſonnes qui ont leur intérêt particulier plus à cœur que ceux de l'Etat. Je dis cela, ſur ce que vous mandez par avance, que l'Aſſemblée des Etats eſt préſentement compoſée de gens qui ont intérêt à la nouvelle Belgique, & à la Côte de Guinée; mais je ne vois pas bien pourquoi ils ſe doivent formaliſer de l'ouverture du raſement de Cabo Corſo, dont les Anglois ſont aujourd'hui en poſſeſſion, ne

Digitized by Google

l'ayant propoſée que comme un avantage pour éux, & pour ôter cette épine fâcheuſe aux Forts d'Elmina & de Naſſau. Van Beuningen eſt plus habile, & plus zèlé pour ſa patrie que ceux qui parlent mal de lui, comme s'il ſe laiſſoit amuſer; s'ils avoient été en ſa place, leurs affaires ne ſeroient pas ſi avancées qu'elles ſont. Je ſuis fort aiſe des bonnes nouvelles que vous me mandez de l'arrivée dans les Ports de pluſieurs Vaiſſeaux venant de la Mer Baltique & de Bordeaux, & ſi la Flote Angloiſe a été obligée de retourner à Harwich, le Sieur de Wit aura fait un glorieux voyage avec plus d'avantage qu'on n'a pû faire juſques ici. C'eſt auſſi, à mon ſens, un incident favorable que Douwning ait pris de lui-même la réſolution de ſe retirer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 10. *Septembre* 1665.

MOnſieur van Ghent, Préſident de ſemaine, ſortant de l'Aſſemblée, a eu ordre de Meſſieurs les Etats de venir chez moi, me dire qu'on écrivoit à Monſieur van Beuningen de faire un compliment à Vôtre Majeſté ſur les méfiances qu'on avoit témoignés, & la remercier de la déclaration qu'elle avoit faite, la priant en même tems d'en don-

donner des effets par l'exécution du Traité de 1662.

Qu'il lui rendra compte de toutes les entrepriſes de l'Evêque de Munſter, qui fait paroître manifeſtement qu'il eſt aggreſſeur, & demandera enſuite la garantie à Vôtre Majeſté.

Que pour ce qui regarde les affaires qui ſont entre le Roi de Dannemarc & cet Etat, deux Ambaſſadeurs du Roi étant prêts à partir pour venir à la Haye, ils ont pris réſolution de lui donner ſatisfaction ſuivant les conſeils de Vôtre Majeſté.

Qu'on a dépêché un Courier exprès à l'Amirauté de Horne, pour leur repréſenter le tort qu'ils font aux François, de reculer, ſous de faux prétextes, la reſtitution du Vaiſſeau & des Marchandiſes appartenans au Sieur Fremont.

Que le Sieur van Beuningen pourra venir en Hollande en vertu du pouvoir que les Etats lui envoyent, & concerter de toutes choſes avec Vôtre Majeſté, lorſqu'elle le trouvera à propos, dès l'inſtant que Vôtre Majeſté aura rompu avec l'Angleterre. Vôtre Majeſté peut juger de la maniére dont les affaires ſe traitent ici, puiſque les ſentimens des Etats étoient hier tout contraires à ce qu'ils ſont à préſent, pluſieurs m'étant venu témoigner depuis que Monſieur de Ghent eſt ſorti de chez moi, qu'on eſt réſolu de donner ſatisfaction à Vôtre Majeſté ſur tous les points qu'elle déſirera.

Digitized by Google

Dieu veuille que cette bonne volonté dure long-tems.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 10. Septembre 1665.

L'Aſſemblée de Hollande eſt arrivée depuis quatre jours. La quantité d'affaires qu'elle a eu, n'a pû lui permettre de délibérer plûtôt ſur les propoſitions du Roi d'Angleterre, qui ont été rejettées comme ſe moquant (à ce qu'ils diſent) des Etats, & ne voulant pas de paix; auſſi ont-ils pris réſolution de continuër la guerre fortement.

Je n'ai pas voulu entrer en rien dans les Conférences que j'ai euës avec les Commiſſaires ſur cette matiére.

Après leur avoir donné leſdites propoſitions, ils me demandérent, ſi j'avois ordre de Vôtre Majeſté, de ſçavoir d'eux s'ils les devoient accepter. Je leur répondis, que Vôtre Majeſté me commandoit de leur donner ſeulement les Propoſitions, & que ſi elles les ſatisfaiſoient, Vôtre Majeſté approuveroit leurs ſentimens, & diroit avec beaucoup d'autres Princes de la Chrêtienté, que la prudence veut que l'on perde dans quelques conjonctures pour gagner au double en d'autres; que ce n'étoit que de moi-même que

Digitized by Google

que j'avançois cela, n'en ayant aucun ordre.

Je leur ai parlé de la sorte, parce que je sçavois bien que leur méfiance est si grande, que s'il eût paru que Vôtre Majesté eût approuvé ces Propositions, & qu'elle leur eût conseillé de les accepter, il eussent crû infailliblement ce que les Cabales leur ont insinué depuis si long-tems, qu'elle ne vouloit qu'allonger la négociation pour les laisser consommer dans de grands fraix, & dans de mauvais évenemens qui leur ôteroient leur Commerce, & qu'elle en profiteroit pour les desseins qu'elle a de l'établir dans son Royaume.

A quoi j'ajoûterai, qu'il est inutile d'entrer en matiére avec ces gens-ci dans l'absence de Monsieur de Wit, si ce n'est pour les choses qu'il a préparées avant son départ, ainsi qu'il a fait pour les Traitez du Duc de Neubourg, de l'Electeur de Brandebourg, & de celui des Ducs de Lunebourg, pour prendre leurs Troupes à leur service; on travaille avec soin à conclure avec le Comte de Waldeck, qui est ici avec pouvoir des Princes de Lunebourg: ils en sont sur le plus ou le moins d'argent.

On a découvert depuis l'intelligence sur Doesbourg, que l'Evêque de Munster en avoit aussi sur Arnhem & sur Guenep. Il y a plusieurs personnes prises, qui ont avoüé même que l'argent qu'ils avoient touché pour cela a été delivré à Bruxelles, ce qui marque que les Espagnols agissent de concert avec ledit Evêque.

Je l'ai fait voir si clairement aux Commis-

missaires qu'on m'a donné, qu'ils n'en doutent plus, mais ils sont si préoccupez de cette méfiance contre nous, qu'ils disent, que jusqu'à ce que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre, ils ne pourront pas être persuadez qu'elle soit pour eux, mais bien qu'elle veut demeurer neutre. Il ne sert de rien de contester là-dessus, ainsi que j'ai déja eu l'honneur de le dire à Vôtre Majesté, ces gens-ci étant incapables de raison pendant que leur Chef est absent, & encore trouve-je bien des inconvéniens dans ces contestations; car ledit Sieur de Wit ne manquera pas de dire, que pour lui donner moyen de réduire les esprits à ce que Vôtre Majesté désirera, il faut leur faire voir qu'elle est véritablement en guerre; c'est-ce que Monsieur de Wit (frere) & de Beverning me dirent hier.

Dom Esteven de Gamarre ayant vû que les soupçons que les Etats avoient des Espagnols n'étoient pas sans fondement, fit rendre hier une Lettre de Castel Rodrigo aux Etats, par laquelle il s'offre d'être Médiateur de la part du Roi son Maître, entre l'Evêque de Munster & eux, & s'assûre d'ajuster toutes choses à leur satisfaction.

Monsieur van Ghent, qui est Présidént de semaine, gourmanda fort Richard, & lui dit, que Messieurs les Etats sçavoient bien toutes les intrigues des Espagnols, & que l'Evêque ne faisoit rien sans leur participation, & qu'ils s'offroient à présent d'être Médiateurs, lorsque leurs entreprises étoient découv-

couvertes, & que Meſſieurs les Etats étoient en poſture de rendre leurs mauvais deſſeins inutiles.

Je trouve que depuis la dépêche que j'ai reçûë de Vôtre Majeſté du quatriéme du courant, Meſſieurs les Etats ſont diſpoſez à donner ſatisfaction au Roi de Dannemarc. Ils ont fort goûté les raiſons portées par ſa dépêche, & je crois qu'ils contenteront ledit Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 11. Septembre 1665.

NOus eûmes hier un grand démêlé de paroles, Monſieur van Beuningen & moi. Il eſt bon que vous ſoyez informé de la ſubſtance de ce que nous conteſtions, quoiqu'à mon ſens vous n'en devez rien témoigner de de-là, & particuliérement, s'il n'en a rien écrit, comme je l'en priai. Il prétend que, quand le Roi d'Angleterre accepteroit aujourd'hui la propoſition de paix, aux mêmes termes que nos Ambaſſadeurs la lui ont faite, Meſſieurs les Etats ne la doivent pas tenir. C'eſt le ſalut de leurs Flotes qui lui donne cette fierté, & qui lui fait juger que ſes Maîtres ne doivent plus entendre à aucun accommodement qu'à des conditions entiérement égales.

Moi,

Digitized by Google

Moi, au contraire, je lui ſoûtenois, que ſi on a de l'habileté en Angleterre (ce que je ne crois pas qui arrive) c'eſt de déclarer à nos Ambaſſadeurs, qu'ils acceptent purement & ſimplement la propoſition que le Roi leur a fait faire à la priére de Monſieur de Wit, les Etats ne ſe pouvant plus diſpenſer d'y donner les mains, & qu'autrement ils n'auroient fait que ſe moquer de deux grands Rois. Il diſoit qu'il auroit fallu avoir la parole des Etats, & non pas d'un particulier, qui ne leur en avoit rien communiqué. Je lui repliquai, qu'ils laiſſoient à ce particulier toute la direction de leurs affaires, que le Roi y avoit pris confiance comme il le devoit, & qu'après tout il ne ſeroit pas bien juſte, après même une parole donnée, voire n'ayant rien fait qu'à leur priére, qu'ils prétendiſſent de tirer la France dans une guerre pour le plus ou le moins de ce qui eſt hors de l'Europe, Sa Majeſté n'étant engagée à rien au de-là de la Ligne.

Toute cette conteſtation ſera ſans doute fort inutile; parce que, comme j'ai déja dit, on ne ſera pas aſſez habile ou aſſez ſoûmis en Angleterre, pour accepter ſans aucun changement la propoſition faite par le Roi. Nous en ſerons bien-tôt éclaircis par le retour du Courier que j'y ai dépêché, & Heron étant auſſi de retour en ce même tems-là, Sa Majeſté prendra ſes réſolutions, dont vous ſerez auſſi-tôt informé. Ce qui doit donner une grande peine, c'eſt

c'eſt la venuë d'une Armée de Suéde en Allemagne, ſans en avoir rien communiqué au Roi, non plus que du Traité que cette Couronne-là a fait avec le Roi d'Angleterre, qui eſt fort étroit, dont Sa Majeſté a eu pourtant une Copie par une autre voye, & ma crainte eſt que les Suédois n'ayent pris de grandes meſures avec l'Evêque de Munſter contre les Etats, à condition que celui-ci les aſſiſtera à prendre Brême. Si mon ſoupçon ſe trouvoit vrai, les Etats ne ſe conduiroient pas avec prudence, de chicaner avec le Roi d'Angleterre des conditions de peu d'importance; parce que s'ils n'ont pas eu tout le mal qu'ils avoient ſujet d'appréhender il y a quelque tems, après tout ils n'ont pas encore défait la Flote Angloiſe, & je ne les tiens pas trop bien conſeillez, d'aller encore faire la bravade devant les Ports d'Angleterre, comme on dit que Monſieur de Wit y conduiſoit ſa Flote, au lieu de rentrer dans leurs Ports, & laſſer les Anglois par la dépenſe & par la ſûreté de la déclaration du Roi en leur faveur, s'ils ſe conduiſent mieux qu'ils ne font, & qu'ils concertent les choſes principales avec Sa Majeſté, comme il eſt juſte, ce qu'ils n'ont pas fait juſques ici; mais plûtôt tout le contraire, tant aux deux ſorties de leur Flote, qu'en refuſant à van Beuningen d'aller faire une courſe de de-là, pour mieux concerter ce que l'on aura à faire, & non pas pour exiger d'eux aucunes conditions pour

l'ave-

l'avenir, comme sans doute ils l'ont soupçonné.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 14. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Espérance, du port de cinquante-cinq tonneaux ou environ, appartenant à Etienne Grilleau, Bourgeois & Marchand de la Ville de Nantes, auroit été pris dès le deuxiéme de May dernier avec les Marchandises qui étoient dessus, chargées pour le compte dudit Grilleau, par un Capre de cet Etat, nommé Jean Haye, de Medenblick: Que ledit Ambassadeur Extraordinaire auroit demandé à Vos Seigneuries, au nom du Roi son Maître, la restitution dudit Vaisseau & Marchandises, par deux de ses Mémoires des 24. Juin & 22. Juillet enfuivant, dans le dernier desquels il exposoit que ladite prise auroit été apparemment menée à Medenblick, puisque ledit Capre en étoit; mais bien loin de cela, ledit Vaisseau & ses Marchandises ayant été détournées & menées par ledit Capre à Hambourg, le Vaisseau y a été brisé par une tourmente, les Mar-

Digitized by Google

Marchandiſes en ont été ôtées, & par ordre du Réſident de Vos Seigneuries audit lieu de Hambourg, chargées dans un autre, pour être amenées dans un des Ports de leur obéïſſance; tellement que ledit Grilleau ayant eu avis qu'elles étoient à préſent à Amſterdam dans la Maiſon de l'Amirauté, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſt obligé de continuer à faire au nom du Roi ſon Maitre ſes inſtances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe faire reſtituer audit Grilleau, ou à ceux qui auront pouvoir de lui, toutes les Marchandiſes qui étoient dans ledit Vaiſſeau lors de la priſe; & attendu que ledit Capre, au lieu d'avoir amené, comme il devoit, ledit Vaiſſeau & Marchandiſes dans un des Ports de cet Etat, l'a conduit à Hambourg, & a été ainſi cauſe de ſa perte, & qu'enſuite pluſieurs voiles & cordages, & partie des Marchandiſes ont été diſſipées & venduës ſans aucune forme de juſtice dans la Norwegue & le Jutland, le faire condamner en ſon propre & privé nom à payer non ſeulement la valeur dudit Vaiſſeau audit Grilleau, mais encore ce qui ſe trouvera manquer de ſes Marchandiſes, avec tous dépens, dommages & intérêts. Donné à la Haye le quatorziéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 17. Septembre 1665.

J'Ai ſujet de croire que la conteſtation que vous avez euë avec Monſieur van Beuningen, n'eſt pas venuë de ſon mouvement: je le juge ainſi par celle que j'ai euë preſque en même tems avec les Députez d'Amſterdam ſur la même matiére. Je reſte fort ſatisfait de m'être rencontré dans vos ſentimens, ma réponſe étant conforme à celle que vous avez faite audit van Beuningen.

Ils me dirent, qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats de leur faire ceder la nouvelle Belgique, que la Ville d'Amſterdam l'avoit achetée 700000. liv. de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'ils y avoient dépenſé outre cela deux millions; & que leur Ville en retiroit, tous fraix faits, 60000. liv. de rente; que la Compagnie des Indes Orientales ne vouloit pas l'Iſle de Poleron, & ne l'eſtimoit rien, & qu'on la rendît aux Anglois par la paix, ſuivant l'obligation du Traité de 1662. fait en Angleterre.

Que pour le Cabo Corſo, ils n'étoient pas en peine de le prendre, que peut-être l'étoit-il à préſent, qu'il ne nuiſoit en rien aux Forts d'Elmina & de Naſſau, & qu'au con-

Digitized by Google

contraire c'étoient ces deux derniers qui nuiſoient à l'autre, parce qu'ils étoient beaucoup plus importans pour le Commerce de ce Païs que le Cabo Corſo.

Que pour échanger la perte de la nouvelle Belgique, ils avoient les moyens de gagner trois fois davantage; les ordres étant donnez aux Indes d'attaquer les Habitations que les Anglois y ont, dont ils n'auront pas de peine de les chaſſer; & après cela, ou ils les garderont, ou ils les changeront avec la nouvelle Belgique, pour les poſſeſſions que les Anglois avoient aux Indes Orientales.

Le Penſionaire d'Amſterdam, de Groot, eſt fort contraire à tous les intérêts du Roi. Il eſt tout à fait changé de ce qu'il étoit il y a un an, & je remarque qu'il a de grandes Conférences avec Richard, Secretaire d'Ambaſſade d'Eſpagne. Je ſçai qu'il s'eſt plaint de deux choſes; l'une qu'on avoit maltraité ſon Beau-frere Montbas, & l'autre, que le Roi lui avoit donné mille écus de penſion du tems de Monſieur de Thou, dont il lui eſt dû deux années avant qu'il fût Penſionaire d'Amſterdam. Je ne doute pas que les Eſpagnols ne l'ayent gagné par préſent, car il eſt fort intéreſſé, comme tous ceux de ce Païs, où je ne connois que quatre perſonnes incorruptibles, qui ſont Meſſieurs de Wit Freres, & Meſſieurs van Beuningen & Beverning: pour les autres on diſpoſera d'eux avec de l'argent toutes les fois qu'on voudra: c'eſt ce qui fait qu'on ne ſe peut

Digitized by Google

peut assûrer de rien, & que les affaires changent de face à toute heure.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Septembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries, comme il a déja fait ci-devant par deux de ses Mémoires du 31. Juillet & 26. Août derniers, la restitution du Vaisseau nommé le Dauphin Royal, du port de trois cens tonneaux, avec ses Marchandises, pris par un Capre de cet Etat & mené à Enckhuysen, avec tous dépens, dommages & intérêts, & le châtiment dudit Capre; ledit Vaisseau & Marchandises appartenant au Sieur Fremont, Marchand François demeurant à Paris.

Comme aussi de donner avis à Vos Seigneuries, que Sa Majesté meuë de l'inclination & de la chaleur qu'elle a pour leurs avantages, a parlé ensorte au Resident du Roi de Dannemarc, residant près de sa personne, & écrit à ses Ministres en ce Royaume-là, qu'elle ne doute point que ce Roi ne continuë toûjours à s'unir avec elles, & à les assister de son possible; & que si, pour l'entrenir dans ces bonnes dispositions là,

Digitized by Google

là, & le faire entrer fortement dans les intérêts de Vos Seigneuries, Sa Majesté avoit quelque conseil à leur donner, ce seroit de faire connoître au même Roi, qu'Elles ont tous les mêmes sentimens à son égard, & qu'Elles espérent même passer jusques à lui en faire voir des effets qui seront de sa satisfaction & de son contentement. Donné à la Haye le dix-septiéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

LEs Seigneurs Etats des Provinces-Unies des Païs Bas ayant apris par ce qui leur a été communiqué par Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, par l'Extrait d'une Lettre à lui écrite de Sa Majesté le quatriéme de ce mois, que la déclaration qu'il a plû à Sa Majesté de leur faire dernièrement touchant la prestation de la garantie, n'est pas conditionnée, mais qu'elle est pure & simple, & que Sa Majesté a seulement désiré, comme Elle l'a jugé juste & à l'avantage desdits Seigneurs Etats, de sçavoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre avant que d'en venir aux effets, si on pourroit espérer la Paix sur les conditions que Sa Majesté avoit proposées comme d'Elle-même au Roi d'Angleterre;

ont commandé au soussigné, leur Ministre Extraordinaire auprès de Sa Majesté, de lui témoigner de leur part les sentimens de reconnoissance avec lesquels ils reçoivent cet éclaircissement de ses intentions Royales en une affaire de cette importance, qui sont d'autant plus entiers, & accompagnez d'une passion très-vive à s'en revancher aux occasions qui se présenteront, que reconnoissant pour une vérité incontestable, que l'accomplissement de ce qui est dû purement par des Traitez d'Alliance ne peut pas être assujetti à d'autres conditions que celles qui sont compriſes dans les Traitez, sans ouvrir le chemin à frustrer ses Alliez de l'effet de l'obligation où on est avec eux, toutes les fois qu'on le voudra; & considérant d'autre côté l'Alliance qu'ils ont avec Sa Majesté, comme un très-précieux gage de l'affection héréditaire de Sa Majesté & des Rois ses Prédecesseurs envers eux, & comme un très-puissant moyen pour assûrer le repos de l'un & de l'autre Etat, ils n'avoient pas pû remarquer sans inquiétude quelque ambiguité qui sembloit se rencontrer dans la déclaration de Sa Majesté, qui, sans le prédit éclaircissement, faisoit appréhender que Sa Majesté ne voudroit s'obliger à la garantie, par ce qu'elle venoit de déclarer, si-non en cas que le Roi d'Angleterre ne donnât point les mains aux conditions d'accommodement à lui proposées de la part de Sa Majesté.

Ce que le soussigné est d'autant plus obligé de représenter en cette occasion, qu'ayant entendu que Sa Majesté, pour disposer le Roi d'Angleterre plus promptement à quelque ouverture par laquelle on pût porter la Négociation de

la

Digitized by Google

la Paix à un bon ſuccès, avoit propoſé leſdites conditions, d'une maniére qui pouvoit perſuader audit Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter pour éviter l'effet de ladite garantie.

Car étant choſe notoire, que leſdits Seigneurs Etats n'ont jaimais fait d'autres Propoſitions d'accommodement qui peuvent être conſidérées comme les leurs, que celles qui ont été baillées ès mains des Ambaſſadeurs de Sa Majeſté à Londres par Monſieur van Goch, qui portent une reſtitution réciproque; & n'étant pas moins clair, que le Traité d'Alliance n'oblige pas ſeulement Sa Majeſté à procurer reſtitution, mais même dédommagement & réparation des torts & injures reçûës, auxdits Seigneurs Etats; il s'enſuit que leſdits Seigneurs Etats ne peuvent pas être fruſtrez de la garantie pour ne donner pas les mains aux conditions qui ſe départent de ladite reſtitution réciproque, & qui, au lieu de donner quelque ſatisfaction auxdits Seigneurs Etats, à qui elle eſt dûë, la feroient plûtôt avoir à leurs ennemis.

Ledit ſouſſigné ne veut pas diſſimuler qu'on lui a dit, que Sa Majeſté n'a pas fait les Propoſitions qu'elle a avancées en cette occaſion; que ſur des avertiſſemens préalables de ce que leſdits Seigneurs Etats, poſſible, ne s'éloigneroient pas deſdites Propoſitions, en cas qu'elles fûſſent acceptées par le Roi d'Angleterre.

Mais ſi cela a pû ſervir pour hâter dans ce tems-là leſdites Propoſitions auprès dudit Roi d'Angleterre, avec eſpérance d'ouvrir par-là le chemin à un accommodement, ſi elles avoient été acceptées alors de ſon côté, il n'a nulle-

Digitized by Google

ment pû obliger lesdits Seigneurs Etats à quoi que ce soit, & moins à se contenter des conditions d'un accommodement auxquelles ils n'ont jamais consenti, & qui les dépouillant des Places & Terres qui leur sont propres, sont contraires aux principes & conventions de l'Alliance, portant qu'un chacun des Alliez sera conservé & maintenu, ou rétabli par les armes communes, dans les Provinces, Terres, Places & Droits qui lui apartiennent.

Mais quand même lesdits Seigneurs Etats auroient fait ci-devant les avances que Sa Majesté a proposées au Roi d'Angleterre, ce qui n'est pas, ledit Roi les ayant rejettées, en ne les recevant pas, & en proposant d'autres, lesdits Seigneurs Etats ne seroient plus obligez, ni Sa Majesté à aucun engagement de les y faire condescendre; & par cette derniére raison toute difficulté venant à être levée, & même par le susdit éclaircissement de Sa Majesté, que la déclaration pour la prestation de la garantie est pure & simple, Sa Majesté est très-humblement priée de la vouloir à la fin mettre en effet comme telle, & en faire joüir lesdits Seigneurs Etats selon la teneur de l'Alliance.

Le soussigné ne prétend pas pourtant d'inférer par ce qui vient d'être dit, que lesdits Seigneurs Etats auroient rejetté lesdites Propositions d'accommodement, en cas que le Roi d'Angleterre les eût agréées; sa seule intention étant de déclarer, qu'ils en ont la déliberation libre sur ce sujet, sans que les résolutions qu'ils pourroient prendre à l'encontre leur puissent préjudicier dans la garantie, dont ils attendent présentement avec impatience la prestation réelle de

la

Digitized by Google

la justice & de la bonté Royale de Sa Majesté, sans autre plus long délai. A Paris le dix-septiéme Septembre 1665.

VAN BEUNINGEN.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

LE soussigné, Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, se trouve chargé par des ordres exprès de Messeigneurs ses Maîtres, de redoubler auprès de Sa Majesté les très-humbles remercîmens qu'ils lui doivent pour les marques essentielles de son affection Royale qu'il a plû à Sa Majesté de leur donner, en déclarant avec une promptitude qui a prévenu leurs demandes, qu'en cas que l'Evêque de Munster se voulût prévaloir de l'occasion de la guerre avec l'Angleterre pour les attaquer & entreprendre contre leur Etat, Sa Majesté ne tarderoit à les secourir selon toute l'étenduë de l'Alliance.

Lesdits Seigneurs Etats avoient espéré qu'une déclaration si forte d'un si grand Monarque, & les offices que Sa Majesté a employez ensuite pour faire désister ledit Seigneur Evêque des desseins de guerre contr'eux, les auroient garanti de toute hostilité de ce côté-là, & au moins que ledit Evêque, ayant fait assûrer

Digitized by Google

Sa Majeſté qu'il n'attenteroit rien juſques à ce qu'il eût envoyé en cette Cour, ſe ſeroit donné de garde de manquer à une parole donnée à Sa Majeſté.

Mais le déſir de la guerre, & une certaine animoſité violente dudit Evêque contre ledit Etat étant plus forts en ſon cœur que toute autre conſideration, il ſe trouve & paroît, tant par des raports venus de diverſes parts auxdits Seigneurs Etats, que par des dénonciations faites par des perſonnes qui ont été ſollicitées à vouloir avoir la main dans l'affaire, & par les confeſſions des priſonniers qui ont été complices du fait, que ledit Evêque, en attendant qu'il devoit envoyer vers Sa Majeſté, a ſuborné des Sujets & inhabitans deſdites Provinces-Unies, pour exécuter avec leur intelligence & avec leur aide divers deſſeins d'hoſtilité contre ledit Etat, & particuliérement qu'il a forgé par cette voye des entrepriſes pour s'emparer du Fort de Guenep & de la Ville de Doesbourg, & de mettre à ſang celle d'Arnhem, & paſſer en même tems avec une Armée nombreuſe la Riviére d'Yſſel, pour porter la guerre juſques au milieu dudit Etat.

Et d'autant que ces entrepriſes par trahiſon ne ſe peuvent former ni exécuter contre un Etat, que par celui qui ſe déclare par-là ſon Ennemi ouvert de la maniére la plus noire & la plus odieuſe, & qu'on l'offenſe & attaque par ces voyes plus dangereuſement que par des armes ouvertes, & qu'ainſi on ne peut plus douter que ledit Evêque n'ait commencé la guerre en cette occaſion & ne ſoit

en

Digitized by Google

en intention de la pourſuivre, & cela d'autant moins, que dans les inſtructions dont il a chargé ſon Miniſtre, arrivé depuis peu de jours en cette Cour, il préſuppoſe qu'il y a guerre entre lui & leſdits Seigneurs Etats, & que par conſequent toutes les actions d'hoſtilité contr'eux lui ſont permiſes.

Sa Majeſté eſt priée avec beaucoup d'inſtances, en conſideration de tout ce qui vient d'être remontré de la part deſdits Seigneurs Etats, de leur prêter en cette occaſion contre ledit Evêque de Munſter l'effet de la garantie contenuë en ladite Alliance. A Paris ce 17. *Septembre* 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 18. *Septembre* 1665.

LE Courier que j'avois dépêché en Angleterre a été de retour ici, plutôt que celui que je vous avois envoyé preſque en même tems, & m'a raporté une réponſe du Roi de la Grande Bretagne auſſi ſatisfaiſante que je la pouvois déſirer ou eſpérer. Ce ſera maintenant à Meſſieurs les Etats à réſoudre, s'ils veulent avoir la paix, que j'ai miſe en leurs mains, ou ſi, pour de très-médiocres intérêts, ils voudront continuër une guerre, dont, à prendre les choſes au

Digitized by Google

pis pour les Anglois, ils ne ſçauroient jamais tirer aucun avantage. Je parle de cette ſorte, parce que ſur la derniére réponſe venuë d'Angleterre, & ſur les diſcours qu'a tenus ici le Sieur van Beuningen, quand on lui en a eu à-peu-près communiqué la ſubſtance, j'ai eu occaſion de reconnoître, & ſuis obligé de le dire, que le Roi d'Angleterre eſt aujourd'hui très-diſpoſé à la paix, & que les Etats le ſeront très-peu, ſi vous les trouvez dans les mêmes ſentimens qu'a témoigné leur Miniſtre depuis le retour du Courier d'Angleterre.

Pour vous informer en peu de mots de ce que ledit Courier a rapporté, ſans entrer dans le détail de tout ce que mes Ambaſſadeurs ont été obligez de faire & de repréſenter dans leur Négociation pour porter les choſes à l'état où elles ſont, ce qui ne s'eſt pas fait ſans des peines indicibles; je vous dirai, que j'ai l'eſprit entiérement en repos du côté des Anglois ſur les deux points qui faiſoient toute mon inquiétude; parce qu'ils me paroiſſoient les ſeuls qui pûſſent empêcher la concluſion de la paix; le prémier eſt celui des fraix de la guerre que le Roi d'Angleterre, par ſa derniere réponſe, s'étoit expliqué de prétendre; le ſecond, le réglement du Commerce pour l'avenir; ayant toûjours craint que ledit Roi, ſur cette matiére, ne mît ſur le tapis des demandes que les Etats ne pourroient accorder ſans ſe faire trop de préjudice.

Touchant le prémier, ma conſidération a été aſſez forte, pour donner lieu à mes Am-

Ambaſſadeurs d'obtenir du Roi d'Angleterre qu'il ſe départiroit entiérement de cette prétenſion, pourvû que je porte les Etats à lui accorder ſes autres demandes.

Et ſur le ſecond, ledit Roi m'a donné lui-même ſa parole de très-bonne ſorte, qu'il ne permettra pas qu'il ſoit rien propoſé de ſa part qui ne ſoit très-juſte & très-raiſonnable, & a témoigné même, qu'il ne prétendoit que ce qui eſt porté à-peu-près par les précedens Traitez; mais qu'il s'attacheroit ſeulement à en bien aſſûrer l'exécution, ſe plaignant que les Etats n'accompliſſent pas facilement & fidélement ce qu'ils promettent. Mes Ambaſſadeurs ayant enſuite propoſé audit Roi la nomination des Commiſſaires de part & d'autre, pour devoir convenir en peu de tems de ce réglement de Commerce, il y acquieſça auſſi-tôt, & donna ſa parole d'expédier des Paſſeports pour ceux des Etats, dès qu'on lui feroit ſçavoir qu'ils ont pris la réſolution d'en envoyer.

Je n'ai pas eſtimé à propos de dire au Sieur van Beuningen, que le Roi d'Angleterre s'étoit entiérement départi de la prétenſion d'une ſomme pour les fraix de la guerre, parce que le naturel des hommes eſt de ſouhaiter paſſionnément ce qu'ils ne peuvent avoir, & de faire toûjours peu de cas de ce dont ils croyent être aſſûrez: le parti que j'ai pris pour lui faire concevoir la choſe, ſans la lui dire poſitivement, a été, que je lui ai fait entendre, que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe déſiſtoit pas d'abord de

cette demande, je ne tarderai pas un instant à me déclarer ouvertement contre lui en faveur de ses Maîtres; & vous, vous en devrez user de de-là avec la même circonspection.

Ce que vous avez maintenant à faire dans cette disposition de toutes choses pour l'accommodement, c'est de vous employer efficacement, pour faire que les Etats députent & fassent promptement partir des Commissaires qui aillent suppléer à l'inexpérience du Sieur van Goch, & dès qu'ils en auront pris la résolution, vous en donnerez avis à mes Ambassadeurs, afin qu'ils prennent soin de leurs Passeports, & de vous les adresser sans perdre de tems; & en cas que cela arrive, j'oserois bien répondre, sur diverses circonstances que j'ai remarquées dans la derniére dépêche de mes Ambassadeurs, que la paix ne tardera pas à se conclure à la satisfaction commune. Ce qui m'a un peu surpris du procedé du Sieur van Beuningen, a été, qu'il n'a pas voulu se charger d'écrire de cette Députation de Commissaires, ne voyant pas, dit-il, à quel effet on les envoyeroit, tant que le Roi d'Angleterre prétendra retenir la nouvelle Belgique, qu'on lui restituë le Fort de Cormantin, & qu'on dédommage les deux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres qui ont été traversez en leur Commerce; à quoi il dit que leur Etat ne consentira jamais.

Mais ce qui m'a encore surpris davantage

ge & plus touché, c'eſt qu'il n'a pas eu quelque eſpéce de honte de dire au Sieur de Lionne, que tant s'en faut que les Etats cedent enſemble la nouvelle Belgique & l'Iſle de Poleron, comme le Roi d'Angleterre le prétend encore, qu'ils ne donneront pas même les mains à l'échange de l'une & de l'autre : & quand on lui a repliqué, que le Sieur de Wit lui-même m'avoit prié de propoſer ledit échange, & qu'on ne devoit pas ſe moquer de cette ſorte de mon interpoſition ; il y a répondu, que le Sieur de Wit étoit un particulier, & qu'il faloit avoir pris ſes précautions avec l'Etat même, & qu'en tout cas les affaires avoient depuis changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toûjours lié à une offre que l'on auroit faite quand on a des appréhenſions qui viennent à ceſſer.

Cette conduite, qui eſt contre la foi de ma parole avec le Roi d'Angleterre, a paru ſi extraordinaire au Sieur de Lionne, qu'il s'eſt crû obligé de lui déclarer, que n'ayant agi en ceci que ſur la même parole de leur principal Miniſtre, j'avois crû pouvoir aſſûrer le Roi d'Angleterre, & l'avois aſſûré en effet, que ſi je ne pouvois porter les Etats à accepter les conditions que je lui propoſois, je continuerois à différer les effets de la garantie que je crois leur devoir par le Traité de 1662. Et la converſation s'eſt enſuite encore plus échauffée, & de Lionne lui a repréſenté fortement, qu'ils ne doivent pas, pour des

intérêts de très petite consideration, mettre en feu toute la Chrêtienté, & que s'ils prétendoient de le faire, en manquant évidemment à une parole qu'eux-mêmes m'ont fait porter à un autre Roi, qui ne doit pas être trompé sur la mienne, ils pourroient peut-être se satisfaire seuls, si les mains leur demangeoient tant de se battre, & que je sçaurois bien faire voir au monde, que n'étant engagé à rien en leur endroit au de-là de la Ligne, & les Etats n'ayant aucun différend avec l'Angleterre pour ce qui regarde le dedans de l'Europe que je ne puisse ajuster facilement en deux heures, j'aurois eu grande raison de ne me laisser pas entraîner dans une guerre si peu nécessaire pour l'Isle de Poleron, qu'eux n'estiment rien, en ayant arraché tous les arbres : & pour le Fort de Cormantin, ledit van Beuningen ayant souvent fait entendre ici, que pourvû qu'on possedât un Fort sur la Côte de Guinée, par le moyen duquel on eût Commerce avec les habitans du Païs, la multiplication des autres Forts ne servoit plus à rien, & par cette raison, qui vient de lui-même, ni les Etats n'ont besoin de Cormantin, ayant les Forts del Mina & de Nassau, & plusieurs autres, ni ils ne peuvent exclure entiérement les Anglois de ladite Côte, puisqu'ils y possedent Cabo Corso. De Lionne ne s'est pas arrêté-là, & pour le propre bien des Etats, il lui a dit encore d'autres véritez, auxquelles il n'a pas trop bien sçû que répondre. Il lui a mis devant les yeux un

arme-

armement de vingt mille hommes, qu'ils ont aux portes de leur Etat, prêt à les attaquer par terre; car le Commandeur Sinising eſt arrivé ici de la part de l'Evêque de Munſter, qui ne feint point de déclarer qu'il a ce deſſein, & qu'il s'y eſt engagé par un Traité formel qu'il a fait avec l'Angleterre. Il lui a fait quelque reproche, que faute d'avoir accordé à tems ce que la Couronne de Suéde déſiroit ſur les élucidations du Traité d'Elbing, & l'avoir ſatisfaite ſur le dédommagement d'un Vaiſſeau, elle avoit fait depuis peu de jours avec l'Angleterre la liaiſon la plus étroite qui ſe pouvoit contracter entre deux Etats; qu'ils en avoient uſé de même avec le Roi de Dannemarc, & continueroient avec lui les négociations inutiles, au hazard de ſe voir fermer l'entrée de la Mer Baltique, & ouverte aux Anglois, quand, en mettant un peu la main à la bourſe pour contenter ledit Roi, entre autres choſes juſtes, ils pouvoient s'aſſûrer cette entrée, & l'interdire à leurs Ennemis.

Que les derniers avis de Suéde portoient, que le Connétable Wrangel paſſoit la Mer avec un bon Corps d'Armée, & qu'il pourroit bien s'entendre avec l'Evêque de Munſter pour les attaquer: qu'au reſte l'affaire de Dannemarc étoit devenuë la plus importante de toutes pour la déciſion de cette guerre, par la raiſon d'une circonſtance que j'avois juſques ici ignorée, & dont je ſuis aujourd'hui très-aſſûré, qui eſt, que le Traité d'Angleterre & de la

Digitized by Google

Suéde ne doit avoir lieu qu'en cas que le Roi de Dannemarc y entre : enfin qu'il se pouvoit dire que les Etats en cette affaire vouloient bien tirer toutes sortes d'avantages, & ne rien relâcher de leurs moindres intérêts, mais qu'ils se mettoient fort peu en peine de ceux de leurs Amis: d'où il pourroit aisément arriver, que, pour désirer tout, ils perdroient les affaires communes; parce que, dès que j'aurai fait la déclaration dont ils me sollicitent, tant leur conduite, que toutes les autres choses étoient telles, qu'il se pouvoit vraisemblablement former, du jour au lendemain, contre la France & les Etats, une Ligue de tous les autres Rois, Potentats & Princes, qui commenceroit par l'Union de l'Angleterre avec l'Empereur, à laquelle, pour d'autres intérêts, se joindroient les deux Rois du Nord, l'Evêque de Munster, les Electeurs de Cologne & de Brandebourg, le Duc de Neubourg, & l'Ordre de Malthe, avec tous lesquels les Etats ont des démêlez particuliers; & qu'on laissoit juger à la prudence dudit Sieur van Beuningen, si l'Isle de Poleron valoit assez pour faire hazarder une pareille chose; si, quand ils le voudroient faire, j'en pourrois être d'avis, & si toutes ces considérations ne méritent pas bien qu'ils fassent un pas où il n'y a aucune bassesse, & qui peut néanmoins produire la Paix en peu de jours, qui est celui de la nomination des Commissaires, & de leur envoi en Angleterre.

On

Digitized by Google

On dit que la Flote Angloiſe s'eſt remiſe à la Mer. Il pourroit arriver telle choſe entre les deux Flotes, que ce que le Sieur van Beuningen rejette avec tant de hauteur, ſeroit embraſſé des Etats avec joye; mais je ne ſçai ſi alors on trouveroit les Anglois ſi maniables: & cela étant, il ſemble qu'il ne ſeroit pas de la prudence de commettre au hazard une affaire ſûre. Les Etats ſçavent bien me preſſer vivement ſur ma déclaration, mais ils ne ſçavent, ou ne veulent guéres ſe conduire par mes avis; ce qui n'eſt pas juſte, tant qu'ils me voudront rendre l'affaire commune avec eux: ils ont déja fait ſortir leur Flote deux fois contre mon ſentiment, s'ils me réfuſent encore la nomination des Commiſſaires, en quoi ils ont pour le moins autant d'intérêt que le Roi d'Angleterre, qui a de plus grands Vaiſſeaux, plus d'hommes & plus de Canons, je ne ſçai pas ce que je me puis promettre d'eux.

Si on vous preſſe de ma déclaration, vous payerez les Etats d'une raiſon que le Sieur van Beuningen n'a pû s'empêcher de trouver bonne & juſte, qui eſt, que je ne puis avec dignité, & ſans m'expoſer à de trop grands préjudices, même ſans aucun fruit pour les Etats, en venir à cette déclaration, que je ne ſois en état de la ſoûtenir; ce qui ne ſe peut que mes Vaiſſeaux ne ſoient arrivez en Ponant. Peut-on cependant mieux employer ce petit intervalle de tems qu'à travailler

de

de la bonne maniére à la paix? Et le peut-on faire utilement ſans l'intervention de perſonnes qui ayent le pleinpouvoir des Etats de la traiter?

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 18. Septembre 1665.

DEpuis mon autre grande dépêche écrite, j'ai fait plus de réflexion à deux choſes, qui m'ont paru aſſez importantes pour m'obliger à changer en partie les ordres que je vous donnois par ladite dépêche, ou, pour mieux dire, en ſuſpendre pour quelque tems l'exécution.

La prémiére eſt, que j'ai conſidéré que, dans une conjoncture comme celle-ci, où Meſſieurs les Etats croyent toutes leurs affaires en bon état pour la continuation de la guerre, par les raiſons que vous pouvez juger, ſi je les preſſe trop, ou d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre, ou ſeulement de conſentir aux propoſitions dont le Sieur de Wit vous entretient, & dont la plus grande partie deſdits Etats n'a pas ouï parler, comme auſſi ſi je les preſſe trop ſur la nomination des Commiſſaires, & leur envoi en Angleterre, on court riſque de les faire engager d'abord à des négatives abſoluës, qu'ils ſe croiront après obligez pour leur honneur de ſoûtenir fortement,

Digitized by Google

tement ; & qu'ainſi, au lieu d'avancer la paix, comme j'en ai le deſſein, il ſe trouveroit par l'évenement que je l'aurois plûtôt reculée.

La ſeconde, que je pourrois auſſi, contre mon intention & mon déſir, jetter le Sieur de Wit dans de grands embarras avec les Etats, pour s'être arrogé, ſans leur ordre, le pouvoir de me faire porter des propoſitions de Paix à leurs Ennemis, à des conditions qui leur paroiſſent aujourd'hui deſavantageuſes.

Ces deux conſidérations m'ont ſemblé ſi fortes, que, nonobſtant tout le contenu en mon autre dépêche de ce même jour, je déſire que vous ne parliez point encore auxdits Etats de la nomination & de l'envoi des Commiſſaires, & que vous ne vous engagiez pas trop auſſi à les preſſer de ſe relâcher ſur les conditions du Traité, eſtimant que la conjoncture en ſeroit fort impropre, à moins qu'il ne fût arrivé quelque diſgrace à leur Flote, dont Dieu la préſerve, & qu'il vaut mieux attendre à faire ces ſortes d'efforts lorſque le Sieur de Wit ſera de retour, qui ſçaura bien mieux les voyes de conduire doucement ſes Maîtres à ce qu'il a une fois jugé qui leur pouvoit être avantageux ; & par ce moyen auſſi on ne courra point fortune de cauſer aucune peine ni embaras audit Sieur de Wit : en quoi vous aurez encore belle matiére de lui faire valoir les continuels témoignages que je lui donne en toutes rencontres de ma bienveillance & de mon eſtime.

eſtime. Cependant ſi, quand il approchera des Côtes de Hollande, vous pouvez par quelque voye lui faire tenir de vos nouvelles, vous ne perdrez pas l'occaſion de lui faire connoître, combien il eſt important qu'il ne différe pas d'un moment de tems à revenir à la Haye, où ſa préſence eſt ſi néceſſaire pour toutes les affaires, quelque train qu'elles doivent prendre, ou de Guerre, ou de Paix.

Vous ſuſpendrez donc l'exécution de tout ce que je vous mandois juſqu'au retour dudit de Wit; & en cas que van Beuningen eût écrit de de-là ce qui s'eſt paſſé entre de Lionne & lui, vous témoignerez n'en avoir aucune connoiſſance, ni reçû aucun ordre qui y ſoit conforme; ajoûtant, qu'il faut que ç'ait été un entretien familier de ce que chacun penſoit ſur les affaires, ſans aucune conſéquence, puiſque l'on ne vous en a rien mandé. Cependant quand ledit de Wit ſera arrivé, la même dépêche dont je ſuſpens aujourd'hui l'effet, contient beaucoup de choſes dont vous pourrez vous prévaloir avantageuſement pour avancer la Paix. Il n'y a que le point, qui regarde la prompte ſatisfaction du Roi de Dannemarc qui ne paroît pas pouvoir admettre de délai, ſans l'expoſer à des préjudices irréparables.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 18. *Septembre* 1665.

LA meilleure disposition qu'il vous semble d'avoir trouvé aux Etats, vient, ou de ce que vous leur avez dit que le Roi n'entendoit pas que la promesse de leur prêter de l'argent fût conditionnée, dont vous ne parlez pourtant point dans vôtre derniére dépêche, mais Monsieur van Beuningen me l'a appris, & c'est surquoi il a principalement ordre de remercier le Roi; ou de la honte que j'aurois fait ici audit van Beuningen, de ce qu'ils avoient si mal reçû de de-là une déclaration de cette nature & si importante, & que la prudence & la bonne politique requeroient plûtôt qu'ils eûssent témoigné de grands ressentimens, pour faire croire à Sa Majesté qu'elle s'étoit engagée plus avant même qu'elle ne croyoit.

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Septembre 1605.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Vaiſſeau nommé de Ruyter, du port de 35. à 36. laſt, dont eſt Maître Andries Laurens de Stokholm, chargé de 197. pates de fer à faire des Ancres, de 20. laſt de Godron, de cinq laſt de Bray, 200. feüilles de Cuivre, & de 200. torches de fil de Laiton, tant pour le compte du Roi, que pour celui du Sr. Verſmiden, Marchand de la Rochelle, a été pris faiſant ſon voyage de ladite Ville de Stockholm en celle de la Rochelle & Charente, par un Capre de Sardam, nommé Reyer Pie, & mené à Enckhuyſen, où il a été toûjours retenu juſqu'à préſent; & qu'en ayant été fait plainte au Roi ſon Maître, Sa Majeſté lui a auſſi-tôt donné ordre de faire inſtance en ſon nom à VV. SS. à ce qu'il leur plaiſe faire relâcher incontinent toutes leſdites Marchandiſes, & permettre qu'elles continuent de faire leur voyage, conformément à leur connoiſſement: à quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére que VV. SS. ſe porteront d'autant plus volontiers, qu'elles jugeront bien par leur équité ordinaire, que quand il ne s'agiroit que

Digitized by Google

que d'une ſimple correſpondance & envoi de Marchand à Marchand, de Suéde en France, il n'y auroit aucun lieu ni droit, qu'un Capre, ſujet de VV. SS., prit leſdites Marchandiſes; mais que de plus le Roi ſon Maître y prenant intérêt, elles ſeront bien aiſe de donner cette ſatisfaction à Sa Majeſté, de les faire relâcher, & d'expédier promptement cette affaire, & ſans réſomption, même de faire condamner ledit Capre en tous les dépens, dommages & intérêts ſoufferts & à ſouffrir à cauſe du retardement. Donné à la Haye le vingt-uniéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 22. Septembre 1665.

J'Avois eu beaucoup de joye d'un avis venu de Bruxelles avant l'arrivée de l'ordinaire, que les Flotes des Etats étoient heureuſement arrivées en Hollande, ſans avoir fait à la Mer aucune mauvaiſe rencontre; mais je vois par vôtre dépêche du 17. qu'il n'y avoit encore que ſeize Navires qui fuſſent rentrez dans les ports, & que leſdites Flotes avoient été diſperſées par une grande tempête: & comme les Anglois ſe ſont remis à la Mer dès le 7., ce retour pourroit bien n'avoir pas été ſi heureux

Digitized by Google

reux qu'il ſeroit à déſirer. Il eſt vrai que leurs Ennemis auront peut-être auſſi le deſavantage d'avoir été ſéparez par le même coup de vent; ainſi il faut attendre juſques à l'ordinaire prochain, pour ſçavoir au vrai ce qui ſe ſera paſſé entre les deux Armées, ou entre leurs Vaiſſeaux diſperſez de cette ſorte, ce qui contribuera beaucoup à rendre ou les uns ou les autres maniables ou difficiles ſur les conditions de la Paix, qu'on pourroit dire bien acheminée, & ne pouvoir quaſi manquer de ſe conclure, ſi chacune des parties vouloit regarder plus à ſon propre intérêt qu'à ſa paſſion: puiſque vraiſemblablement le Sieur de Wit ne tardera pas de ſe rendre à la Haye, ce ſera à lui à vaincre la répugnance de la Ville d'Amſterdam, me promettant qu'il ne voudra pas m'avoir engagé ſur ſa parole à faire une propoſition au Roi d'Angleterre dont ſes Maîtres me déſavouënt. La conſidération que je fais, comme vous voyez, en toutes choſes des intérêts du Sieur de Wit, ne mériteroit pas que l'on y correſpondît de de-là ſi déſobligeamment.

Quant à ce que vous me mandez du Sieur de Groot, bien loin qu'il puiſſe raiſonnablement ſe plaindre du traitement que j'ai fait à ſon beau-frere, je penſois au contraire lui avoir donné grand ſujet de s'en louer; puiſqu'ayant tenu ici une conduite qui m'avoit juſtement déplû, j'ai bien-tôt fait ceſſer tout le reſſentiment que j'en de-

Digitized by Google

devois avoir, à la considération dudit de Groot.

Il faut continuer vos plaintes sur l'impunité du Capitaine qui avoit piraté le Vaisseau le Dauphin, & pour le dédommagement des intéressez. Quand on ne me satisferoit pas pleinement là-dessus, à cause du crédit des parens de cet Armateur, cela me servira toûjours à en user de même, sans qu'on s'en puisse plaindre, en diverses affaires dont l'Ambassadeur Boreel a occasion tous les jours de me solliciter puissamment; & vous devez même déclarer aux Etats, qu'on traitera dans mes Ports les Vaisseaux de Hollande, comme on a traité à Enkhuysen le Vaisseau le Dauphin, si on ne châtie point l'Armateur, & si on ne satisfait Fremont de ses dommages & intérêts.

Dans l'affaire de Rhinberg, pour ménager par quelque bon accommodement la satisfaction de l'Electeur de Cologne, il faudra se conduire comme il vous témoignera le désirer; & puisqu'il ne croit pas pouvoir accepter le parti de prendre de l'argent en récompense, pour des raisons qui d'ailleurs paroissent bonnes, vous devez vous appliquer aux autres moyens qu'il vous suggere pour un échange de terres.

Si l'Evêque de Munster s'est déja mis en marche avec quinze mille hommes, & qu'il puisse entrer dans le Velau, comme vous le mandez, les Etats auront commis une grande faute d'avoir manqué de conclure à tems

tems avec le Comte de Waldek la conduite des Troupes du Duc de Zell & de l'Evêque d'Osnabrug. Il sera bon que vous contribuiez à ce qui dépendra de vous à faire hâter cette résolution. L'Envoyé dudit Evêque, qui est un Commandeur de l'Ordre de Malthe, est arrivé ici depuis quelques jours; & m'ayant vû, il n'a point fait de difficulté de me déclarer de la part de son Maître, qu'il s'est engagé par un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne d'attaquer par terre les Etats; & je lui ai fait une déclaration réciproque, que s'il mettoit ce Traité à exécution, j'assisterois lesdits Etats de toutes les forces dont ils auront besoin pour leur défense. Le prétexte de sa mission a été, pour me demander lui-même du secours, en vertu de l'Alliance du Rhin, comme étant lui-même l'attaqué, à cause de l'entrée que les Troupes Hollandoises firent l'année dernière dans ses Etats. Il prétend qu'elles commirent, durant quelques mois qu'elles y séjournerent, des violences extraordinaires, & toutes sortes de dégats, sans que depuis ce tems là on lui en ait fait aucune réparation, ni qu'il y ait eu aucun accommodement entr'eux. La réponse à cette belle prétension n'a pas été difficile à faire, pour convaincre l'Envoyé même dans son ame, quoiqu'il n'ait pas voulu l'avouër, sçavoir, que son Maître ne sçauroit aujourd'hui entreprendre aucune voye de fait contre les Provinces Unies sans devenir manifestement l'aggresseur, & par conséquent sans m'obli-

Digitized by Google

ger néceſſairement à leur défenſe, comme je me ſerois cru obligé à la ſienne, en vertu de la Ligue du Rhin, ſi les Etats alloient préſentement l'attaquer, hors dans le cas qu'il prétendît toûjours demeurer armé, & les conſumer en dépenſe par des ombrages continuels de ſes deſſeins, pendant qu'ils ont d'un autre côté à ſoûtenir une peſante guerre.

J'ai attendu à faire partir Leſſeins pour aller trouver l'Evêque, que ce Commandeur fut arrivé. Auſſi-tôt que j'ai ſçû ce qu'il avoit à me dire, Leſſeins s'eſt mis en chemin, & a ordre de vous donner part de ce qu'il fera, & de ce qu'on lui dira, & même de paſſer lui-même à la Haye pour vous en mieux informer, s'il voit jour à entamer utilement quelque Négociation d'accommodement, pour laquelle enſuite il pourroit faire les allées & venuës, ſi les Etats témoignent le déſirer, & non autrement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 23. Septembre 1665.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, & le départ de Sa Majeſté pour Villers-Coterêts, Monſieur van Beuningen m'a vû, qui m'a donné de meilleures nouvelles du Traité du Comte de Waldek, & de ce qui re-

Digitized by Google

garde leurs Flotes; car il m'a assûré que l'on avoit conclu avec ledit Comte, & que par plusieurs avis, & mille conjectures qui valoient autant joints ensemble qu'une certitude, la Flote des Indes & tous leurs Vaisseaux Marchands étoient heureusement rentrez dans leurs Ports. Il est vrai qu'il y ajoûte une circonstance qui ne m'a pas plû, ni peut-être à lui-même, selon ce que j'en ai pû juger, qui est que leur Armée Navale ayant sauvé les Vaisseaux Marchands, & toutes leurs richesses, avoit pris la route d'Angleterre pour aller chercher leurs Ennemis. A proprement parler, c'est vouloir tenter le Ciel; ils ont la Paix dans leurs mains, ils peuvent faire consumer les Anglois par la dépense; & sans aucune nécessité, ils vont commettre tous ces avantages-là, & la fortune de leur Etat, à l'incertitude d'un évenement de guerre, avec même plus d'apparence d'y perdre que d'y pouvoir rien gagner. S'ils agissoient sans Alliez, ou qu'ils ne vouluſſent pas les obliger à courir le même sort, nous n'aurions rien à dire, & nous nous contenterions de leur souhaiter un bon succès de leur bravoure; mais certes, de prendre toûjours de pareilles résolutions sans concert, & se plaindre incessamment qu'on ne fait pas tout ce qu'ils désirent en la même maniére qu'ils le veulent, c'est ce qui est un peu dur à digérer.

Le Sieur van Beuningen m'a pressé sur la réponse de Sa Majesté au Mémoire qu'il lui a présenté, pour lui demander de la

part

part de ſes Maîtres, la Garantie contre Monſieur l'Evêque de Munſter, & ſuivant l'ordre que Sa Majeſté m'en avoit laiſſé en partant, je lui ai répondu en ſon nom, qu'elle avoit réſolu de leur prêter ladite garantie quand ils ſeront effectivement attaquez par ledit Evêque, c'eſt-à-dire que le Roi ne veut pas conſidérer comme une attaque, la conſpiration que leſdits Etats ſe plaignent que l'Evêque a faite, pour s'emparer de quelques-unes de leurs places: ce qui non ſeulement a été ſans effet, mais eſt aujourd'hui publiquement déſavoué par le Prince.

Le Sieur van Beuningen a eſtimé devoir dépêcher un Courier exprès, pour faire ſçavoir avec plus de diligence aux Etats cette réponſe de Sa Majeſté; & je me ſers de cette occaſion plus prompte que l'ordinaire, pour vous dire, que Sa Majeſté m'a chargé de vous mander, que vous parliez auxdits Etats ſur l'affaire de l'Evêque, en la même maniére que j'ai parlé audit Sieur van Beuningen.

Nous avons auſſi diſcouru, ledit Sieur van Beuningen & moi, ſur la garantie conre l'Angleterre, & étant depuis venu à la campagne, il a pris occaſion de m'écrire un Billet, où il me fait parler plus avant que je n'avois fait, ainſi que je lui ai fait connoître par ma réponſe; & afin que vous ſoyez informé de tout, je vous adreſſe une Copie de ſon Billet & de ma re plique.

Pour répondre à un endroit de vôtre der-

niére dépêche particuliére, où vous dites, ſi Meſſieurs les Etats ſont bons à quelque choſe &c. je vous dirai confidemment entre nous, & s'il vous plaît dans le dernier ſecret, que nous ſommes ici perſuadez, que quelque choſe que le Roi faſſe en cette rencontre pour Meſſieurs les Etats, à quoi il eſt néanmoins très-réſolu pour ſon propre honneur & pour ſon intérêt auſſi, qui n'eſt pas que les Etats ſuccombent : ils n'en auront aucune gratitude en d'autres tems, & que dès que Sa Majeſté voudroit faire valoir ſes droits ſur la Flandre, ils prendront le parti de ſes Ennemis. N'eſt-il pas bien fâcheux d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous ſerons peut-être abandonnez, & cela pour des gens qui nous payeront de la rétribution que je viens de dire ?

Je ſçai que depuis quelques jours un Prince, ſerviteur du Roi dans l'Empire, & ami de l'Evêque de Munſter, a envoyé le ſonder, pour découvrir ſi, en cas que Sa Majeſté lui promit de faire déſiſter Meſſieurs les Etats de leur prétenſion de Borkelo, il ne quitteroit pas le deſſein de leur faire la guerre. Je ne ſçai pas encore quelle réponſe ledit Evêque aura fait, mais je crois cependant qu'il pourroit être utile, pour ſe tirer cette épine du pied, qui ne peut être que fâcheuſe, que vous ſondaſſiez auſſi ſecretement de vôtre côté quelques principales perſonnes des Etats, pour pénétrer là-deſſus ce qu'ils penſent, c'eſt-à-dire s'ils agréeront que le Roi pût faire cette

Digitized by Google

ouverture audit Evêque, auquel cas vous en donnerez promptement avis au Sieur de Lesseins dans le tems qu'il sera près de lui. Il part demain matin de Paris sans faute, & fera assez de diligence en son voyage. Quand j'ai parlé de cette affaire au Sieur van Beuningen, il n'a pas témoigné desapprouver que Sa Majesté promît à l'Evêque de Munster, qu'elle lui feroit donner toute la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable touchant Borkelo; mais ce ne sont que des termes généraux sujets à explication, & que l'Evêque comptera pour rien. Il faudroit voir si l'on pourroit passer plus avant, en la maniére que je viens de dire au commencement de cet Article.

COPIE

D'un Billet de Monsieur van Beuningen à Monsieur de Lionne, dont il est fait mention en la Lettre ci-dessus.

MOnsieur, j'écris aujourd'hui à Messieurs les Etats mes Maîtres, ce que vous m'avez fait la grace de me dire de la part du Roi, en réponse de mes deux derniers Mémoires, & le sens de ce que j'écris est, que Sa Majesté prêtera réellement auxdits Etats la garantie comprise dans le Traité d'Alliance contre l'Evêque de Munster, en cas qu'ils viennent à être attaquez;

quez; mais qu'elle ne croit pas devoir se résoudre à la prestation de la garantie, sur ce qui lui a été représenté touchant la trahison contre quelques Villes & Places dans leur Etat, parce que Sa Majesté n'a pas vû des preuves suffisantes pour convaincre ledit Evêque de l'avoir tramée, & parce qu'il dénie d'y avoir aucune part, & veut faire paroître par un Ecrit public, qu'on la lui impute à tort. Et pour ce qui concerne les Anglois, que Sa Majesté fera joüir lesdits Seigneurs Etats de la garantie contr'eux purement & simplement, sans accrocher la prestation à aucune condition, & particuliérement sans l'accrocher à celle de l'acceptation des conditions de paix proposées par Sa Majesté au Roi d'Angleterre, auxquelles pourtant Sa Majesté recommande auxdits Seigneurs Etats fort instamment de se vouloir accommoder, pour les raisons que vous m'avez fait l'honneur de me dire. J'ai mandé aussi, que vous aviez eu la bonté d'accorder à ma Requête, que vous feriez sçavoir ces bonnes intentions du Roi à Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, afin que lesdits Seigneurs Etats les puissent entendre par lui plus exactement, & qu'on a répondu ici à Monsieur l'Envoyé de l'Evêque, en conformité de ce qui vient d'être dit en des termes très-forts, & comme lesdits Seigneurs Etats le peuvent désirer le plus. Je crois avoir exprimé le sens de ce que j'ai eu le bien d'entendre de vous. Il reste que Sa Majesté mette réellement en effet ladite garantie, comme lesdits Seigneurs Etats l'en ont fait prier, & qu'Elle fasse dénoncer nettement, & sans aucune reserve, cette sienne résolution au Roi d'Angleterre; chose

si digne de la générosité & de la justice de Sa Majesté, & qui doit produire une bonne & équitable fin de cette malheureuse guerre, selon toutes les apparences, & mille autres bons effets à l'avantage commun. Je vous prie que je puisse avoir la Lettre qu'il vous plaira d'écrire à Monsieur d'Estrades, demain de bon matin, quand je ferai partir un Courier exprès pour la porter avec les miennes à la Haye. J'envoyerai chez vous pour l'aller prendre, & me recommande à vos bonnes graces.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, très-obéïssant, & très-obligé,

VAN BEUNINGEN.

A Paris le 22. Septembre 1665.

REPONSE

De Monsieur de Lionne audit Billet.

MOnsieur, tout ce que vous dites dans vôtre Billet touchant l'Evêque de Munster est fort bien, & selon l'intention de Sa Majesté. Pour le second point, vous trouverez, s'il vous plaît, bon, que je vous représente que vous me faites parler un peu plus avant que

je n'ai fait, & que je n'ai eu autre intention que de confirmer la même chose que Monsieur d'Estrades a déja declarée de la part du Roi à Messieurs les Etats, qui est, que la prestation de la garantie étoit pure & non conditionnée, & que Sa Majesté avoit seulement voulu voir la réponse sur les conditions que Sa Majesté a proposées au Roi de la Grande Bretagne, vous sçavez, Monsieur, par quel mouvement. Je vous réïtere, cependant que les intentions de Sa Majesté pour Messieurs les Etats ne peuvent être meilleures ni plus sincéres. Je demeure, &c. A Surennes le 23. Septembre 1665.

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 24. Septembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 18. du courant. La tempête ayant dispersé partie de la Flote de Messieurs les Etats, dix-sept Navires, dont trois sont des Indes, estimez à quatre millions, ont été pris par les Anglois. Il en manque encore cinq des Indes, qu'on ne sçait s'ils seront pris ou peris, & dix-sept Navires de guerre. La Flote de Messieurs les Etats est forte

Digitized by Google

ze de 70. Navires, & a fait voile du côté où eſt celle d'Angleterre. Elle a paſſé ce matin à la vûë de Schevelingen. Monſieur de Wit n'a pas voulu mettre pied à terre, & comme il eſt d'avis de combattre, on ne doute pas que les deux Flotes ne ſoient bien-tôt aux mains.

Je croi que Monſieur van Beuningen changera à préſent d'avis auſſi-bien que Meſſieurs d'Amſterdam, ſur qui toute cette perte tombe. On ſçait aſſûrément qu'elle monte déja à huit millions, & ſi les autres Navires des Indes ne ſe ſauvent, cette Compagnie ne ſçauroit ſe remettre de dix ans.

Il y a ſi peu de tems entre la reception des dépêches de Vôtre Majeſté & le depart de l'ordinaire, que je ne puis lui répondre ſur les ordres qu'elle me donne, parce qu'il faut que je prenne mes meſures avec mes amis pour parler de cette matiére, comme de moi-même, & tâcher auparavant de faire donner une négative par l'Aſſemblée de Hollande, aux fortes inſtances que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & Friquet Envoyé de l'Empereur font, par les offres de la médiation de la part de leurs Maîtres, pour l'accommodement entre Roi d'Angleterre, l'Evêque de Munſter & cet Etat.

Cette derniére perte étonne fort tous ceux du Gouvernement, & même a déja produit une revolte à Rotterdam, où le Peuple eſt allé inveſtir la Maiſon de Ville. On a été obligé d'y envoyer des Troupes, qui avec l'aſſiſtance des bons Bourgeois ont

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 24. Septembre 1665.

POur ce qui regarde Monſieur de Wit, je ne ſçai pas quand nous le verrons; il veut combattre, & je doute qu'il en revienne: de l'humeur dont il eſt, il n'évitera pas le peril. Je tiens la partie des Anglois bien forte, ils ſont près de vingt Navires plus que les Hollandois, plus grands, mieux fournis d'Artillerie, & plus forts d'hommes & proche de leurs Côtes; car il eſt à remarquer qu'ils ont évité le combat en pleine mer, & qu'ils ont gagné la nuit la Côte d'Angleterre pour mettre leurs priſes en ſûreté, & être plus libres pour le combat: ſi les Hollandois le perdent, je doute qu'ils s'en puiſſent rélever.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 27. Septembre 1665.

VOtre dépêche du 23. m'a été renduë hier aſſez tard. Le même jour les Etats ont réſolu de donner ordre à Monſieur van Beuningen, de remercier le Roi de la garantie qu'il leur promet contre l'Evêque de Munſter, en cas qu'il ſoit aggreſſeur, comme il l'eſt effectivement, étant entré dans leur Païs, ayant pris & pillé trois petites Villes & deux Châteaux, dont l'un apartient à Mr. d'Amelo, qui eſt des Etats de Gueldre. Il continuë ſa marche en deux Corps d'Armée, qu'on dit être de 22000. hommes. Outre le Traité fait avec le Duc de Zell & l'Evêque d'Oſnabrug pour douze mille hommes, ils ont donné des Commiſſions pour ſix Regimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie; ils levent outre cela ſix mille Waertgelders pour mettre dans les Places.

On a eu nouvelle que 17. Navires de guerre, quatre des Indes, & 22. Vaiſſeaux Marchands ſe ſont retirez en Norwégue. La Flote de Meſſieurs les Etats où Monſieur de Wit eſt reſté, a ordre de les aller chercher.

Pluſieurs des Etats ſont d'avis de rappeller Monſieur de Wit après avoir rame-

né les Vaisseaux, de desarmer la Flote, & de joindre 5000. hommes de vieilles Troupes, qui étoient commandées sur ladite Flote, au Corps qu'on a envoyé dans les Places qui sont frontiéres à la Westphalie.

Outre toutes ces levées nouvelles, l'on augmente chaque Compagnie de Cavalerie de trente Maîtres, & chaque Compagnie d'Infanterie de 25. hommes. Ce renfort va à 3000. hommes.

L'on travaille incessamment à ajuster les différens avec la Suéde, le Dannemarc, le Duc de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg. Quant à l'échange de Rhinberg, je n'y vois aucun jour dans l'absence de Monsieur de Wit, non plus que de parler du sujet de la dépêche du Roi du 18. du courant, pour les mêmes raisons que Sa Majesté allégue; & comme je n'ose me confier à personne sur une matiére si délicate, j'ai cru qu'il valoit mieux attendre le retour dudit Sieur de Wit, que je presserai, comme étant fort important dans la conjoncture présente.

Je m'assûre qu'il aura bien de la joye d'apprendre, qu'en toutes rencontres Sa Majesté lui donne de plus en plus des marques de son affection, & l'honore de sa protection.

Messieurs les Etats ont déclaré à Friquet & à Richard, qu'ils ne vouloient pas de leur Médiation, qu'ils avoient celle de Vôtre Majesté, & qu'ils n'en vouloient pas d'autre.

Ils

Ils leur ont auſſi fait entendre, qu'il étoit utile de pourſuivre la Ligue pour la défenſe des Païs-Bas, & que les Etats étoient op attachez à la France pour écouter de elles propoſitions.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 1. Octobre 1665.

J'Entretiens toûjours, autant qu'il m'eſt poſſible, les Députez de la Province de Hollande dans les bonnes diſpoſitions où j'ai mandé à Monſieur de Lionne que j'avois tâché de les porter, touchant les derniéres conditions qui ont été propoſées par le Roi d'Angleterre, juſques ce que je voye jour de les preſſer, & de pouvoir faire expliquer plus nettement deſſus, à quoi j'eſpere qu'ils ſe réſoudront bien-tôt.

On a ſçû au vrai la perte que les Etats ont faite par la tempête. Elle conſiſte en ſix Navires des Indes, quatre de Guerre, ſix Marchands, quatre Flutes chargées de vivres, & deux Brûlots; tout cela eſt eſtimé à cinq millions; leſdits Vaiſſeaux tomberent au milieu de la Flote Angloiſe, qui les prit ſans combattre. Il y a encore un Navire des Indes qui a peri ſur les Côtes d'Irlande. Les Etats s'eſtiment bienheureux d'avoir ſauvé de cette grande tempête

pête neuf Navires des Indes, 52. Marchands, & tous les Navires de Guerre, à la reſerve de quatre que les Anglois ont pris.

Meſſieurs les Etats m'envoyerent hier des Députez, pour me ſignifier la rupture de l'Evêque de Munſter, étant entré dans le Païs de Twent & dans la Comté de Zutphen, ayant pris & pillé trois petites Villes, & attaqué Oldenzeel, qu'il a pris, n'y ayant eu que de la Bourgeoiſie, mais qui eſt un Poſte conſidérable ſi on lui donne le tems de s'y fortifier; qu'après une aggreſſion ſi manifeſte, ils ſupplient Vôtre Majeſté de leur vouloir prêter la garantie ſuivant le Traité de 1662. Je leur promis d'en rendre compte à Vôtre Majeſté, & les aſſûrai qu'ils pouvoient faire état de ſon affection & de ſa protection.

S'ils avoient été plus diligens à diſtribuer leur argent, leur frontiéres ſeroient mieux garnies. Toutes les Compagnies Colonelles ont Patente pour aller joindre le Prince Maurice & le Rhingrave. L'Evêque de Munſter a reçû encore un nouveau renfort de Troupes, & ſon Armée eſt à préſent de 25. à 26000. hommes qu'il a ſéparez en deux; il marche dans le Païs des Etats avec quinze mille hommes, & a laiſſé le reſte ſur les frontiéres de ſon Païs, pour s'oppoſer aux Troupes du Duc de Zell & de l'Evêque d'Oſnabrug.

L'Empereur a pris en ſa protection le Païs d'Ooſtfriſe, & quoiqu'il paroiſſe par-là que l'Evêque ne pourra pas y aller pren-

Digitized by Google

prendre ſes quartiers, les Etats ne laiſſent pas d'appréhender pis, & que l'Empereur ou le Roi d'Eſpagne ne prennent tout d'un coup cette Armée en ſervice, & ne la poſtent dans l'Ooſtfriſe, le païs de Friſe & de Groningue étant découvert de ce côté-là.

On a eu nouvelles que les deux Flotes de Smirne de l'année paſſée & de celle-ci, eſtimées à vingt-deux millions, ſont parties de Cadix le 3. du mois paſſé pour venir en Hollande par la Mer du Nord. La Flote des Etats doit aller au devant, ainſi c'eſt encore une nouvelle eſpérance aux Anglois de gagner, & une apparence d'un Combat; & il eſt bien mal-aiſé dans toutes ces incertitudes de pouvoir affermir une Négociation de Paix. Le Sieur de Groot continuë d'agir ainſi que je l'ai mandé à Vôtre Majeſté, & il y a pluſieurs Députez de la Province d'Hollande qui ſe ſont fort retirez, & il ne faut pas eſpérer de les faire revenir, à moins que la Déclaration de Vôtre Majeſté contre l'Angleterre ne paroiſſe, & qu'ils ne ſoient perſuadez qu'elle eſt effective & réëlle; car tout ce que je leur puis dire, ſuivant les ordres que j'en ai de Vôtre Majeſté, ne fait nul effet, ces eſprits étant dans la méfiance.

Tout préſentement arrive la nouvelle, que l'Evêque de Munſter a pris Borckelo, & qu'il a fait main baſſe, tant ſur les Habitans que ſur la Garniſon.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 2. Octobre 1665.

J'Ai reçû Samedi dernier un Courier dépêché exprès par l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambaſſadeur en Eſpagne, pour me donner avis que le 17. du paſſé ſur les quatre heures du matin, Dieu avoit appellé à ſoi le Roi Catholique mon beau-Pere d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendreſſe de la proximité dont nous nous touchions en tant de maniéres m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévûë depuis long-tems pour ne pouvoir être évitée. Le Teſtament dudit Roi ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laiſſe la Tutelle du jeune Roi nommé Charles ſecond, & la Régence de ſes Etats, à la Reine ſa Femme, avec un Conſeil de ſix Perſonnes qu'il a nommées, & qui ne doivent néanmoins avoir d'autres voix que conſultative. Ces ſix Conſeillers ſont le Préſident de Caſtille, ou ſon Succeſſeur dans la même Charge, le Vice-Chancelier d'Arragon, le Viceroi de Naples, l'Archevêque de Tolede, ou celui qui le ſera, le Cardinal de Sandoval qui l'étoit, étant mort le même jour que le Roi, le Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Pegneranda. Il appelle à la ſucceſſion de tous

Digitized by Google

tous ſes Etats, le Prince d'Eſpagne, & tous ſes enfans mâles & femelles, & après eux l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la renonciation de l'Infante Marie Thereſe Reine de France. J'ai témoigné en cette occaſion à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que je veux prendre la protection du jeune Roi mon beau-Frere, & lui donner toutes les marques d'amitié & de tendreſſe qui ſeront en mon pouvoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 2. Octobre 1665.

JE vous ai écrit ce matin à la hâte par le Courier de Monſieur van Beuningen, la réſolution que le Roi a priſe d'envoyer inceſſamment le Corps de deux mille Chevaux, & de 4000. hommes de pied que Meſſieurs les Etats lui ont demandé, & je n'ai rien à ajoûter ce ſoir ſur cette matiére, remettant à vous en écrire plus de particularitez par un ſecond Courier, que ledit Sieur van Beuningen fait état de dépêcher, après avoir concerté diverſes choſes avec Monſieur le Tellier.

N'y auroit-il point moyen d'introduire quelque bonne Négociation pour l'acquiſition & l'achât de Maſtricht, qui n'eſt qu'à charge aux Etats? Comme vous êtes fort heureux en pareilles Négociations, je vous

vous prie de m'en mander vôtre penſée, & par quel biais vous eſtimez qu'on s'y dût prendre pour y réüſſir, & cependant vous n'y ferez, s'il vous plaît, aucun pas que ſur nôtre réponſe. Je n'ai pas eu le tems de vous mander préciſément les ſentimens & les Inſtructions du Roi.

Le Roi a été fort aiſe d'apprendre ce que vos Amis vous ont dit, qu'ils étoient prêts de donner leur avis pour entrer en des Traitez avec Sa Majeſté plus étroits que le dernier; mais quand ils vous ont témoigné de n'être pas perſuadez que Sa Majeſté fût aſſez bien avec le Roi d'Angleterre pour le porter à des conditions de Paix qui ſoient raiſonnables, & qu'ils ſçavent que la grande liaiſon dudit Roi eſt avec l'Eſpagne & l'Empereur; vous n'aurez pas manqué de leur répondre, que cette derniére circonſtance peut être vraye; mais que quand le Roi dit qu'il portera le Roi d'Angleterre à des conditions équitables, ce n'eſt pas le motif du crédit qu'il croit avoir ſur ſon eſprit, mais par la crainte de la déclaration, dont la ménace fait peut-être plus d'effet que ne feroit le coup, comme il arrive dans les excommunications, leſquelles étant une fois lancées on s'y accoûtume.

Les autres points de vôtre dépêche du 27. ne me donnent pas occaſion d'y répliquer, que pour vous dire qu'elle nous a tiré d'une grande inquiétude, pour ce qu'il s'étoit répandu ici un bruit d'un nouveau combat entre les Flotes, où l'on diſoit que la

la Hollandoise avoit été battuë dos & ventre ; & en effet je crains bien, s'il se donne, que ceux qui ont débité cette nouvelle ne se soient trouvez Prophétes. Redoublez vos efforts, Monsieur, pour faire revenir promptement Monsieur de Wit, sans la présence duquel il y a sujet de craindre que les affaires, ni de la guerre, ni de la Paix ne sçauroient bien aller.

La mort du Roi d'Espagne va donner lieu à faire de grandes réflexions aux politiques de vos quartiers. Une preuve que le coup les a bien étourdis à Madrid, c'est que l'Ambassadeur d'Espagne n'a pas à l'heure que j'écris reçû encore son Courier; il a seulement eu une Lettre du Maître de la Poste de St. Sebastien, qui lui confirme la chose.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 6. Octobre 1665.

JE reçois tout présentement une dépêche de mes Ambassadeurs en Angleterre, que j'ai trouvé de telle importance, que j'ai voulu aussi-tôt prendre la plume pour vous informer de ce qu'elle contient. Ils mandent, que les derniers bons succès de la Flote du Roi d'Angleterre vont rélever les espérances des Anglois ; que le Sieur van Goch, qui venoit de les quitter, étoit convenu avec

vec eux d'une choſe dont ils ſont fort perſuadez, qui eſt, que le Parlement accordera audit Roi, ſans peine & ſans répugnance, une nouvelle contribution telle qu'il la voudra demander; que ſi une fois la réſolution eſt priſe, le Roi d'Angleterre, pour qui ſes Peuples auront fait ſi volontiers un nouvel effort, ne s'expoſera plus à conclure aucun Traité, qu'à des conditions qui rempliſſent les grandes eſpérances qu'ils avoient conçûës de cette guerre; & notamment quand la peſte de Londres ſera un peu diminuée, comme il ſemble qu'elle eſt ſur ſon déclin, le nombre des morts de la derniere ſemaine ayant été moindre que la précédente de 434. perſonnes.

Qu'il eſt donc néceſſaire, ſi Meſſieurs les Etats veulent la Paix, qu'ils s'expliquent nettement avant le 15. de ce mois; car s'ils n'ont pas (diſent-ils) la liberté de déclarer dans ce tems-là au Roi d'Angleterre, que Meſſieurs les Etats cederont purement & ſimplement la nouvelle Belgique, & Cabo Corſo, qu'ils reſtitueront Cormantin, qu'ils donneront ſatisfaction pour les Vaiſſeaux Bonne Avanture & bonne Eſpérance, & pour ceux qui ont été traverſez dans leur Commerce, & qu'ils ont nommé des Commiſſaires pour leſquels ils demanderont des ſauf-conduits.

On ne doit pas douter, ajoûtent-ils, que le Roi d'Angleterre ne prenne des meſures dans le Parlement pour s'aſſûrer d'un nouveau ſecours, & afin (pourſuivent-ils) qu'on ne croye pas que ce ſoit-là une affaire de longue

Digitized by Google

longue haleine, il faut ſçavoir que l'aſſemblée du Parlement ne durera que trois ſemaines, ou un mois au plus, parce que les Députez y iront preſque tous à leurs dépens, & voudront s'en retourner promptement chez eux, pour ne pas ſéjourner davantage dans une Ville qui n'eſt qu'à ſeize lieuës de Londres, & dans laquelle même il y a beaucoup de gens qui étant partis de lieux infectez y pourront aporter le mauvais air.

Leſdits Ambaſſadeurs continuent leur dépêche par cette réflexion, que ſi on balance tant ſoit peu après ce qui eſt arrivé, les difficultez qu'ils feront d'offrir au Roi d'Angleterre des choſes, qui, même étant acceptées, ne ſatisferoient pas ces peuples, ne ſerviront qu'à échauffer le Parlement, & que la préſence deſdits Ambaſſadeurs l'obligera de donner une plus grande ſomme qu'il ne l'accorderoit, ſi on n'entendoit point parler d'une Négociation, qui n'eſt approuvée que des gens ſages, & par conſéquent d'un fort petit nombre, & qui choque tous les autres.

Il ſeroit bien à déſirer que le Sieur de Wit fut de retour à la Haye, car il aura pû connoître qu'un coup de vent dans les Guerres qui ſe font ſur la Mer, renverſe tous les projets de la prudence la plus conſommée.

Je vous marque préciſément ce qui m'eſt venu en dernier lieu d'Angleterre, parce qu'il m'a parû mériter grande conſidération, afin que vous en uſiez de de-là ainſi que vous

vous estimerez plus à propos pour le bien des Etats, & celui de la Paix que chacun doit souhaiter; & je vous dirai là-dessus, que quand on s'est plaint ici au Sieur van Beuningen, qu'aux choses qui requeroient le secret, & qu'on y prit de promptes résolutions, vous ne sçaviez à qui vous adresser en l'absence du Sieur de Wit, il a répondu, que vous pouviez parler de tout au Sieur Beverning, avec la même confiance, en cas qu'après avoir représenté l'état des affaires, on vous donnât le pouvoir que demandent les Ambassadeurs, de déclarer au Roi ce qu'ils proposent, pour gagner en cela jusques aux moindres momens. Vous leur en donnerez avis par un Courier exprès, en même tems que vous m'en informerez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de signifier à Vos Seigneuries, qu'elles connoîtront enfin quelle a toûjours été non-seulement la sincérité de ses intentions à leur égard, mais aussi son affection particuliére pour leurs intérêts, par l'envoi effectif du corps de Troupes

Digitized by Google

pes que Sa Majesté a accordé à Monsieur van Beuningen pour la défense de leur Etat, ayant même choisi & ordonné parmi ce Corps là, des Troupes qui sont ordinairement près de sa personne, même de ses propres Gardes, dont Elle veut bien se priver pour cet effet.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de sortir du Port d'Amsterdam à trois Flutes bâties au même lieu pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales de France, avec leurs Charges, que le Sieur Blot doit envoyer en France, comme aussi à trois autres Navires Marchands que le Sieur de la Garde-Belin a ordre de faire conduire aussi en France avec leur Charge pour le compte de la Compagnie Occidentale, & de vouloir donner les ordres nécessaires pour cela à l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam. Donné à la Haye le septiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 8. *Octobre* 1665.

DEpuis que la dépêche du Roi a été achevée sur celle que Sa Majesté avoit reçûë de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, nous avons reçû la vôtre du pré-

Digitized by Google

mier de ce mois; & comme vous y donnez quelque espérance que les Etats prendront bien-tôt la résolution de s'expliquer nettement sur les derniéres conditions de l'accommodement qui ont été proposées au Roi de la Grande Bretagne, Sadite Majesté a estimé qu'il pourroit être utile de vous envoyer ladite dépêche par un Courier exprès, afin que, dans l'importante délibération que lesdits Etats sont sur le point de faire, laquelle peut produire la Paix, ou prolonger encore la guerre pour bon nombre d'années, ils n'ignorassent rien de ce qui peut les porter plûtôt à embrasser un parti que l'autre. Comme rien ne leur peut donner plus de lumiére là-dessus que de sçavoir au vrai ce qui se passe chez leurs Ennemis. S'ils considérent bien l'état de toutes les affaires du monde, & se trouvant de surcroît attaquez dans leur propre Païs par un nouvel Ennemi, dont les forces ne sont pas mépriſables, ils jugeront vraisemblablement, que l'Isle deshabitée & infertile de Poleron, & un poste plus ou moins dans la Guinée, ne méritent pas qu'on mette toute la Chrêtienté en feu, ni qu'ils fassent la dixiéme partie des dépenses auxquelles les engagera la continuation de la guerre, pour ne rien dire des mauvais succès auxquels il faut nécessairement être exposé, & qui, à leur égard, requiérent une bien plus grande réflexion; parce qu'un nouveau mauvais évenement, ou sur Mer, ou sur Terre, pourroit ébranler toute la fortune & tous les fondemens de leur Etat.

Digitized by Google

dire vrai, tout ce que l'on conteſte ne
e ſemble plus qu'un point d'honneur, d'a-
oir à abandonner ce qu'on leur a pris, qui
t la nouvelle Belgique, & d'avoir en mê-
ie tems à reſtituer ce que leurs Armes ont
ccupé, qui eſt Cormantin; car pour Cabo
orſo, il me ſemble que les Anglois le
oſſédent, du moins de Ruyter eſt revenu
e ces quartiers-là ſans les en avoir chaſſez.
uand j'ai communiqué la dépêche du Roi
Monſieur van Beuningen, il ne m'a ſçû
ouver d'autres raiſons pour s'empêcher de
onner les mains à ce que nos Ambaſſadeurs
roposent que ce point d'honneur, où il
i paroît inſupportable de ceder, au moins
ce qu'il dit, car je ne puis croire qu'inté-
urement il ne ſoit d'un autre avis. Le
oi d'Eſpagne a bien fait la Paix à Munſter
aux Pirenées avec des déſavantages in-
mparablement plus grands, parce qu'il
vû qu'elle lui ſeroit utile pour ne s'expo-
r pas à de nouveaux préjudices; & ſi au-
urd'hui les Anglois, par le gain d'un Com-
t, ſe rendoient maîtres, ou des Vaiſſeaux
s Indes qui ne ſont pas encore rentrez
ns les ports, ou de partie de la Flote de
nirne qui eſt en chemin, je ne ſçai ce que
urroient dire ceux qui auroient rejetté la
ix pour Poleron, ou pour Cormantin, &
ur avoir refuſé ce qu'ils ont cent fois
ert eux-mêmes, c'eſt-à-dire le dédom-
agement des deux Vaiſſeaux Bonne Avan-
re & Bonne Eſpérance, & des autres dont
Commerce a été traverſé.

Digitized by Google

Jamais, à mon ſens, une Paix ne tint à ſi peu de choſe ſans conclure, & il faudra qu'il y ait quelque fatalité qui a réſolu un déſordre général, ſi on ne vous donne pas promptement le pouvoir d'écrire à nos Ambaſſadeurs, qu'on demeure d'accord au lieu où vous êtes de toutes les conditions dont leur derniére dépêche fait mention.

Si la peſte ceſſe ou diminuë en Angleterre, ſi le Parlement, comme il eſt indubitable, fournit encore une grande ſomme d'argent, ſi l'Evêque de Munſter prend des quartiers dans leur païs, ſi le Corps des Suédois qui vient de Brême ſe joint à l'Evêque de Munſter, ce qui peut être plus probable qu'incertain; les Etats croiroient-ils en être quittes alors pour Poleron & pour Cormantin? Et où eſt d'ailleurs la charité pour le public, & l'affection qu'un Allié doit à l'autre, de vouloir tirer par les cheveux cette Couronne dans une guerre pour un ſi médiocre intérêt, & pour lequel, même dans la rigueur, nous ne ſommes engagez à rien, ces poſtes-là étant hors de l'Europe? J'oubliois encore la conſidération très-prudente que vous faites, que l'Empereur ayant pris en ſa protection le Païs d'Oſtfriſe, il peut arriver très-probablement, ſur-tout après la mort du Roi d'Eſpagne, que la Maiſon d'Autriche prenne l'Armée de l'Evêque à ſon ſervice, & qu'elle la poſte dans l'Oſtfriſe; ce qui ſeroit un fâcheux coup pour les Etats, les Provinces de Friſe & de Groningue étant découvertes de ce côté-là.

Voi-

Digitized by Google

Voilà d'ailleurs Borkelo perdu, & si on avoit voulu à tems satisfaire l'Evêque sur une bicoque qui ne vaut que dix mille écus de rente, les Etats ne se trouveroient pas en la peine où ils sont. Il en pourroit bien arriver de même du côté d'Angleterre pour Poleron & Cornantin, qui valent encore moins; & je vous jure que si j'étois un des Ministres des Etats, je n'opinerois pas dans leur Assemblée différemment de ce que j'écris; & croirois être obligé en conscience de le faire pour le bien de ma Patrie.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 8. Octobre 1665.

ON sçavoit ici la mort du Roi d'Espagne quatre jours avant l'arrivée du Courier. Vôtre Majesté verra par le discours que Friquet a fait aux Etats, que j'ai envoyé à Monsieur de Lionne, qu'il n'a pas perdu de tems après la mauvaise nouvelle qu'il a reçûë, de tenter s'il pourroit les induire à cette Ligue du Païs-Bas tant de fois proposée; mais il y a mal réüssi dans la conjoncture de la joye qu'ils ont eu d'apprendre le secours que Vôtre Majesté leur a accordé. J'espére qu'avec le tems elle connoîtra l'effet de cette protection. Lorsque Monsieur

de Wit ſera ici, on pourra pouſſer plus avant les affaires.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Octobre 1665.

LE Greffier de Meſſieurs les Etats vient tout préſentement de m'avertir, que le Courier de Monſieur van Beuningen va partir. Je vous aſſûrerai qu'on ne peut recevoir la nouvelle du ſecours avec plus de joye que les Etats & tous les Peuples ont fait, & qu'il ne ſe peut rien ajoûter aux termes que Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats, pour marquer les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Je ſouhaiterois que Monſieur de Wit fût ici, nous ferions bien du chemin.

L'Evêque de Munſter a pris une Abbaye près de Groningue, qu'il fait fortifier, qui incommodera bien cette Province. Il a fait auſſi paſſer des partis en Brabant, qui ont pillé & fait contribuer la Mairie de Boiſle-duc. L'épouvante eſt fort grande dans le Païs, & s'il eût eu des Généraux qui eûſſent entendu le métier, ils auroient pris Grolle, Doesburg & Zutphen avant que Meſſieurs les Etats y eûſſent pû jetter un ſeul homme; car à préſent que tout ce qu'ils ont de Troupes a marché ſur cette fron-

frontiére; il n'y a pas de quoi fournir les places ſuffiſamment pour ſoûtenir un ſiége.

Ils ont mis toute leur bonne Infanterie ſur les Vaiſſeaux, où il y a près de 8000. hommes. C'eſt ſur cela que je preſſe les Etats de faire rentrer leur Flote, afin que cette Infanterie aille joindre leur Corps, & qu'on puiſſe compoſer une Armée.

Selon ce que je remarque que l'Evêque agit, & de la maniére qu'il a diſperſé ſon Armée à ne ſe pouvoir joindre ſi-tôt, & d'autant plus que les Troupes des Ducs de Brunſwic les attireront en partie du côté de cette frontiére, je vois bien de la ſûreté, que ſi les Etats avoient ſeulement 8000. hommes de pied & 4000. Chevaux, il ſeroit facile de combattre l'Evêque avec apparence de bon ſuccès; mais il faudroit que ce coup ſe fît avec diligence & ſans temporiſer, ce qui ſe feroit aiſément à l'arrivée des Troupes du Roi, ou bien il ſe retirera dans ſon Païs ou dans ſes Places; ce qui ſera ſa ruine, n'étant pas capable de loger ſon Armée, ni de la pouvoir faire ſubſiſter.

Les Etats demandent que Monſieur l'Electeur de Brandebourg garantiſſe l'échange ou accommodement qui ſe fera avec le Duc de Neubourg, parce qu'il pourroit y revenir pour ſa prétenſion, les Députez dudit Duc de Neubourg demandant, que par l'échange la Ville de Fauquemont & ſon Bailliage y ſoient compris, qui eſt une appendance la plus conſiderable du Gouvernement de Maſtricht. Ce détachement feroit fort

préjudiciable à l'acquisition de Maſtricht, en cas que la choſe que vous avez penſé pût réüſſir; & comme je prévois qu'elles ne conſentiront point à cette demande, on pourra pendant le cours de cette négociation ſçavoir vos penſées, & le biais qu'il faudra prendre pour entamer le Traité de Maſtricht. Cependant je vous mande par l'ordinaire les difficultez que j'y prévois, par l'intérêt que pluſieurs particuliers ont de conſerver cette Place aux Maîtres qui la poſſedent; ſur quoi j'attendrai vos ordres.

Pour Rhinberg, ceux à qui j'en ai parlé de moi-même, l'Electeur ne voulant pas paroître, m'ont dit, qu'ils n'ont pas de Terres en Souveraineté à lui donner en échange, mais bien des Terres Seigneuriales & de l'argent. Il faut attendre Monſieur de Wit, qui eſt un homme fertile en expédiens, pour pouſſer cette affaire.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 8. Octobre 1665.

J'Ai reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2. par l'ordinaire. Je ne juge pas que l'on puiſſe entamer l'affaire de l'acquiſition de Maſtricht, qu'on n'ait auparavant diſpoſé les Députez aux Etats Généraux, ceux des Villes & le Conſeil d'Etat, à y donner leur con-

consentement, puisqu'il est nécessaire, selon la constitution de cet Etat, pour y donner leur bon consentement, que les avis soient tous conformes sur une affaire de cette nature. Le Conseil d'Etat y formera de grandes difficultez, parce que la Ville de Maestricht le fait beaucoup considérer, à cause des Fortifications dont il a le soin, & de l'ordre des gens de guerre qu'il faut payer, & des Magasins dont il a la surintendance, outre que la Députation qu'il fait tous les ans de deux de son Collége, vaut à chacun des deux Députez six-mille livres, comme aussi pareille somme est ordonnée à deux Députez des Etats Généraux, ce qui les portera à s'y opposer par leurs intérêts. Il y a même des particuliers qui y sont intéressez, comme Mr. de Ghent, un des Députez aux Etats Généraux, qui est grand-Baillif de Fauquemont, qui en tire dix-mille livres tous les ans, & Monsieur Pierson de la Province d'Overyssel, qui est grand Baillif de Dalem, lesquels ne donneront point leur consentement, qu'en leur promettant de les desintéresser.

Monsieur van Beuningen a ordre de remercier le Roi de la prestation du secours, qui apporte beaucoup de joye à Messieurs les Etats, aussi-bien qu'à tout le Peuple. Je n'ai pas eu peine d'obtenir la sortie de trois Navires pour la Compagnie Orientale, & trois pour l'Occidentale, qui a été accordée aussi-tôt que j'en ai présenté le Mémoire. L'on a pareillement restitué les

Marchandiſes qui avoient été pillées au Vaiſſeau appartenant au Sieur Frémont, & je vois tous les Etats bien diſpoſez à donner ſatisfaction au Roi dans les choſes qu'il déſirera d'eux.

Je preſſe inceſſamment les Etats de faire rentrer leur Flote dans les Ports, afin que l'on puiſſe plus pouſſer les affaires, Monſieur de Wit étant de retour, ſans lequel on peut bien propoſer, mais rien réſoudre; & ainſi je ſuis les ordres du Roi, de ſuſpendre à m'ouvrir des matiéres contenuës en ſes trois derniéres dépêches. Ce n'eſt pas que, ſans rien gâter, ni ſe trop découvrir, je ne tâche à diſpoſer mes Amis à ſuivre les ſentimens que j'eſtime être utiles & agréables au ſervice de Sa Majeſté.

Si le bruit qui court, que les Anglois ſont rentrez dans leurs Ports & qu'ils deſarment, eſt vrai, Monſieur de Wit ſera bien-tôt ici avec la Flote; mais cet avis eſt encore incertain, & je ne ſuis pas ſans inquiétude, ſi les Anglois ſont en Mer, d'un mauvais évenement de combat.

M E-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Octobre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre le tranſport en France de la quantité de cinquante milliers de méche, que Sa Majeſté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amſterdam d'acheter, & qu'ils ſont prêts d'envoyer avec la permiſſion de Vos Seigneuries. Quoique Sa Majeſté ſçache bien que cette Marchandiſe eſt de contrebande, & qu'ainſi il dépend d'elles d'accorder ledit tranſport, ou de ne l'accorder pas; néanmoins elle ſe promet, que dans la conjoncture préſente de l'envoi de ſes Troupes pour la défenſe de l'Etat de Vos Seigneuries, & de la Cauſe commune, elles n'en feront aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 13. Octobre 1665.

JE n'ai oublié aucune des raiſons portées dans les quatre dernières dépêches de Vôtre Majeſté, pour perſuader mes Amis particuliers de porter les autres Villes à l'accommodement avec l'Angleterre ſuivant les dernières propoſitions. J'en ai parlé ouvertement à Monſieur Beverning, parce que j'ai trouvé qu'il s'approchoit fort des conditions, approuvant tout, à la reſerve de rendre Cabo Corſo; à quoi il dit que les Intéreſſez à la Compagnie Occidentale, qui ſont puiſſans dans l'Aſſemblée de Hollande, ne conſentiront jamais, ſi ce n'eſt qu'ils gardent Cormantin, qui leur vaudra beaucoup plus que Cabo Corſo, tant par ſa ſituation, que parce que cette Place eſt ſur la riviére de Gambi, & plus propre à faire le Commerce avec les habitans du païs que l'autre; mais qu'il croyoit qu'on pourroit diſpoſer la Compagnie à rendre Cormantin, ſi on raſoit Cabo Corſo, ainſi que Vôtre Majeſté l'avoit propoſé ci-devant.

Pour la ceſſion de la nouvelle Belgique, les Iſles de Poleron, de Bonaviſta, & Saint André, il ne doute point qu'on n'y diſpoſe la Hollande avec un peu de tems.

Quant

Quant aux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, il dit que sur le mot de procès entamé, qui fait la contestation, la difficulté qui est survenuë là-dessus a été, que le Roi d'Angleterre vouloit que le procès fut jugé par les Etats Généraux, & que les Etats veulent qu'il soit poursuivi par devant les Juges d'Amsterdam, où il a été commencé, la constitution de cet Etat ne permettant pas que l'on décline d'une justice à une autre.

Mais qu'il croit que la Province de Hollande remettra l'interprétation de ces mots à l'arbitrage de Vôtre Majesté, & que si elle trouve que le tort soit du côté des Etats, elle décidera de la réparation de la somme qu'elle jugera être raisonnable pour le dédommagement des Anglois.

Touchant les Vaisseaux de la Côte de Malabar & de Guinée, on se soûmettra aussi à l'arbitrage de Vôtre Majesté pour l'estimation de ce qui sera dû. Quoiqu'il m'ait dit tout ce que dessus de lui-même, c'a été néanmoins en des termes à me persuader que la Province de Hollande consentira à tout ce que dessus; ainsi je vois que toute l'affaire ne vá qu'au rasement du Cabo Corso.

Si le Roi d'Angleterre sçavoit que les Etats ont de grandes intelligences en Ecosse, & parmi les Ministres de leur Religion en Angleterre, & que la prémiére Bataille, ni celle des Vaisseaux pris de leur Flote qui avoit été séparée par la tempête n'a pas apporté le moindre désordre dans la Ville

d'Amſterdam, qui eſt celle qui a tout perdu, mais au contraire a ſi fort uni & animé les eſprits contre les Anglois, qu'ils ont offert dix millions en prêt aux Etats pour la continuation de la Guerre ; peut-être que Sa Majeſté Britannique ne croiroit pas que la crainte de ſes armes, ni les mauvais ſuccès, ni même les ſecours extraordinaires d'argent qu'il peut avoir par la tenuë du Parlement, les obligeaſſent de céder ces Places & Païs ; elle mais devroit plûtôt croire que ce ſera ſeulement par la conſidération que les Etats feront de l'entremiſe de Vôtre Majeſté, car je la puis aſſûrer qu'ils ſeront plus aiſe que la Négociation ſe rompe, que non pas qu'elle ſe concluë. Je m'aſſûre que Vôtre Majeſté ſera ſurpriſe d'apprendre que la Flote des Etats à fait voile ſur les Côtes d'Angleterre pour chercher la Flote Angloiſe, qu'on dit s'être retirée à la rade de Harwich. Ce deſſein n'a pas été approuvé de la plûpart des Etats, mais ſeulement des Amis de Monſieur de Wit de la Province de Hollande. Comme juſqu'à préſent il n'a pris conſeil de perſonne, s'il ne réüſſit pas dans ſon entrepriſe, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même.

J'ai été fort étonné de voir la Lettre de Dort tout à fait contraire à l'accommodement propoſé, ce qu'apparamment elle ne fait pas ſans les ordres de Monſieur de Wit, qui étant de cette Ville, & le Sieur Vivien, ſon Couſin, faiſant la Charge de Penſionnaire en ſon abſence, eſt entiérement oppoſé aux conditions de l'accommodement.

J'ai

Digitized by Google

J'ai cru ne devoir pas différer à renvoyer ce Courier, pour donner avis à Vôtre Majesté des disposítions présentes, & que les résolutions ne se peuvent prendre si-tôt, parce qu'il faut unanimité de voix de toutes les Villes, & qu'une seule peut rompre les bonnes résolutions que les autres auroient prises, & qu'il faut du tems pour négocier, & disposer les Esprits à ce qui leur est le plus avantageux.

Il y a des principaux Députez de la Province de Hollande, qui ont dit que le Sieur van Goch les ménace de la tenuë du Parlement, & des grands subsides qu'il accordera au Roi d'Angleterre pour leur faire la Guerre; & j'ai remarqué que c'est un Député de la Ville de Leyde, qui est des Amis de Monsieur de Wit, qui avance cela, ce qui me confirme encore plus qu'il ne veut pas la Paix. Cette conjoncture rendra la Négociation fort difficile, aussi bien que les ménagemens des Intérêts de Vôtre Majesté en ce Païs; car se rencontrant que Vôtre Majesté veut procurer la Paix, ce que Monsieur de Wit ne veut pas aux conditions proposées, il faudra changer de mesure, & attendre encore ce qui arrivera du succès des Flotes.

Le Sieur van Goch mande aux Etats par le dernier ordinaire les derniéres propositions du Roi d'Angleterre. Elles sont à présent sçûës de tout le monde, & par conséquent plus difficiles à ménager, car toutes les Cabales sont en campagne pour leurs intérêts; cela justifie bien ce que Vôtre Majesté

Digitized by Google

a dit au Sieur van Beuningen, qu'il n'y a rien de secret ici.

Pour bien marquer à Vôtre Majesté l'état des affaires présentes, elle me permettra de lui dire, que ni les Etats, ni le Peuple n'appréhendent pas les forces d'Angleterre, & que leurs mauvais succès n'ont diminué en rien leur fierté; qu'au contraire ils sont plus unis que jamais, que les conditions de rendre leur sont insupportables, qu'ils ne sont pas capables d'y être portez, ni par crainte, ni par les grands secours que le Parlement d'Angleterre donnera au Roi, mais que plûtôt ils se roidiront davantage. Voilà le véritable esprit des Etats & de tout le Peuple contre l'Angleterre; à quoi j'ajoûterai, qu'ils se fortifient dans les impressions qu'ils ont, que si Vôtre Majesté se fût déclarée suivant le Traité, les Anglois eûssent indubitablement fait la Paix à des conditions égales, étant impossible que le Roi d'Angleterre eût pû soûtenir la Guerre contre ces deux Puissances, & même dans ce tems, où l'Ecosse fait entendre aux Etats, que dès que Vôtre Majesté se déclarera, elle a un fort parti à mettre en campagne, & que les Ministres d'Angleterre de la même Religion de ceux de ce Païs mandent la même chose; mais les uns & les autres font entendre, que les Etats ne sont pas assez forts pour les soûtenir, à moins que la France ne soit de la partie. Tout ce que dessus fait qu'ils ne goûtent aucune des raisons que je leur allégue pour détruire leur raisonnement; & ils disent, que ce

qu'ils croyent ſe vérifie par les éve-
mens, en ce que le Roi d'Angleterre,
rès les avoir attaquez, pris des Places
des Provinces, veut non ſeulement les
enir, mais même ravoir ce qu'ils ont
is ſur lui; qu'il ne ſçauroit pas préten-
e davantage quand il auroit ruiné &
mis toutes les Provinces-Unies. Ils
uſſent leurs raiſonnemens encore plus
ant dans toutes les Villes: ainſi je ne
is dans cette conjoncture agir qu'en mé-
geant les Députez des Villes, & tâ-
ant de les porter à ſuivre les ſentimens
Vôtre Majeſté. C'eſt à quoi je m'ap-
ique tout-à-fait, mais cela ne ſe peut
re qu'avec le tems: ce que je trouve
fâcheux, c'eſt que cependant les af-
res changent de face par les évene-
ens.

Je ſuis auſſi obligé de dire à Vôtre Ma-
té, que quand ces peuples ont pris des
preſſions, ni la raiſon, ni même leur
opre intérêt, ne les fait pas revenir qu'a-
ès un long-tems; ainſi Vôtre Majeſté fe-
s'il lui plaît réflexion, & examinera, ſi
ur le bien de ſes affaires il lui convient
ttirer tout-à-fait ces Provinces à elle,
y faire tout ce qu'elle voudra, ce qu'el-
peut en ſe déclarant contre l'Angleterre,
leur faiſant connoître, qu'elle ne balan-
pas l'affection qu'elle a pour ledit Roi
Angleterre avec celle qu'elle conſerve
ur les Etats: car cela ſeul eſt capable
faire revenir les peuples & les Provin-
s des impreſſions qu'ils ont de cette é-

galité,

Digitized by Google

galité, qu'ils disent ne devoir pas être, vû le Traité que Vôtre Majesté a avec eux, & n'en ayant pas avec l'Angleterre.

Elle me permettra aussi de lui dire, avec le respect que je lui dois, & avec l'affection que j'ai pour son service, que si Vôtre Majesté force les Etats à s'accommoder avec l'Angleterre contre leur inclination, je doute qu'après cela elle puisse ménager ni conserver l'affection de ces Peuples; & je vois avec certitude qu'ils se lieront tellement aux Anglois, & s'uniront si bien ensemble pour empêcher le Commerce à la France, & pour demeurer maîtres de la Mer, que Vôtre Majesté en recevra un grand préjudice. Je n'avance pas tout ce que dessus sans l'avoir bien pénétré.

Si le bruit qui court ici est vrai, que Vôtre Majesté doit venir ce mois d'Octobre à Peronne visiter la Frontiére, je la suplierois de me permettre d'y aller, pour lui rendre compte de l'état des affaires de ce Païs, où j'aurai des choses à lui dire qui ne se peuvent écrire. Je puis faire le voyage en trois jours, & revenir de même, ainsi je ne serois absent que huit jours au plus.

Les Troupes de l'Evêque de Munster ont été battuës par deux fois dans le païs de Groningue, & on espére de les en chasser. J'ai tant pressé Messieurs les Etats d'envoyer en Ostfrise se saisir des passages, & les fortifier, que 1200. hommes qui ont été commandez, dont il y en a quatre Compagnies de mon Régiment, sont arrivez

Digitized by Google

vez deux jours seulement avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient au nombre de 7000 hommes. Ils ont attaqué leurs postes, qu'ils n'ont pû forcer, & se sont retirez avec perte de 300 hommes tuez, & cent prisonniers ; ainsi voilà échoué le dessein qu'il avoit de prendre ses quartiers d'hyver en Ostfrise.

Je me donnai l'honneur d'écrire, il y a quelques jours, à Vôtre Majesté l'avis que j'avois eu, que l'Evêque de Munster vouloit se saisir d'une Ville appellée Griethuysen en Ostfrise, où il y a un bon Port, capable de contenir cinquante Vaisseaux de cinq à six cens tonneaux, & qu'il prétendoit après fortifier cette place: & l'on sçût hier par un Courier exprès que ce poste étoit occupé: Messieurs les Etats envoyent des ordres pour le fortifier.

L'Evêque de Munster peut à présent prendre d'autres mesures pour ses quartiers d'hyver. Je suis bien trompé si son Armée subsiste long-tems, la plûpart de son Infanterie se venant rendre, pour prendre parti dans les nouvelles levées de Messieurs les Etats.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 13. Octobre 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choſes. Je me ſuis ſervi des fortes raiſons portées dans vôtre dépêche, pour diſpoſer ces gens-ci à la Paix. Quelques-uns les goûtent, mais la foule du peuple & les Villes ſont tellement animez, qu'ils ne ſont pas capables de les comprendre. Monſieur de Beverning, van Hoorn, Bourguemaître d'Amſterdam, & les Députez des Villes de Haerlem & Rotterdam, ne doutent pas que l'on ne faſſe venir les autres aux conditions propoſées ſi on raſe le Cabo Corſo, mais que ſans cela il ne faut pas parler de Paix.

Comme vous êtes fort éclairé, je vous prie de bien conſidérer, ſi cette Paix faite avec les Anglois par le Roi, contre le ſentiment de ces peuples-ci, & quaſi comme par force, ne ſera pas à la fin préjudiciable à Sa Majeſté, par l'étroite union qui arrivera entre l'Angleterre & cet Etat, & qui ſe fera même contre l'intention de ceux qui ſont dans le Gouvernement: étant ſûr que ſi une fois les Marchands viennent à goûter la douceur & la liberté du Commerce, les Villes maritimes, qui ſont les maîtreſſes, ne conſentiront jamais de ſe broüiller avec

Digitized by Google

avec l'Angleterre pour nos intérêts, quand le cas écherra. Je vous dis ma pensée, Monsieur, & la soûmets à la vôtre, comme voyant plus clair dans les affaires que moi.

On attend ici le secours du Roi avec impatience. Si l'Evêque de Munster tient encore la campagne, il y aura de quoi signaler les Armes de Sa Majesté, pourvû que ceux qui les commanderont ne s'amusent pas aux temporisemens Hollandois, qui laissent souvent perdre bien des occasions avantageuses par leur lenteur: mais comme celui que le Roi a choisi pour en être Général a la capacité requise, & qu'il prendra aussi connoissance en arrivant des postes & passages des rivières les plus propres pour faire agir les Troupes du Roi, je ne doute pas qu'il n'ait bien-tôt de quoi acquerir bien de la réputation, & rendre de grands services à Sa Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 15. Octobre 1665.

DEpuis le départ du Courier que Vôtre Majesté m'avoit dépêché, le Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, qu'il leur dépêchoit son Fils, sur des propositions qui lui avoient été faites en grand secret

cret par les Miniſtres du Roi d'Angleterre, qu'il les prioit d'y faire réflexion, & de ne laiſſer pas perdre l'occaſion de faire une bonne paix.

J'ai parlé à pluſieurs Députez des Villes, leſquels m'ont dit, qu'on avoit ſurſis la déliberation des derniéres propoſitions ſur cet avis, & qu'on attendroit l'arrivée dudit van Goch Fils.

J'ai ſçû auſſi que les partiſans de la Maiſon d'Orange ont gagné cinq Provinces, Overyſſel, Zélande, Friſe, Groningue & Gueldre, pour accepter le Prince pour Général, croyant rendre par-là la paix plus aiſée: quand on a porté cet avis à la Hollande, elle a déclaré, qu'elle ne conſentiroit jamais à aucun accommodement ſi l'on y mettoit cette condition, non plus que celle de s'accommoder avec l'Evêque de Munſter; mais que par l'entremiſe de Vôtre Majeſté ils tâcheroient de porter les autres Villes aux derniéres propoſitions, en cas que le Cabo Corſo fût raſé, & non autrement. Ils m'ont auſſi dit, qu'ils ont ſçû que le Roi d'Angleterre faiſoit monter les prétenſions des deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſpérance à plus d'un million; qu'ils vouloient me dire, qu'il n'avoit tenu qu'à eux de terminer ce différend avec Downing pour cinquante mille livres, & que ſi en Angleterre on a de telles prétenſions, ce ſera le moyen de faire voir qu'ils ne veulent pas de paix, mais ſeulement gagner du tems, pour empêcher que Vôtre Majeſté ne ſe déclare.

J'ai

Digitized by Google

'ai déja mandé à Vôtre Majeſté, com-
on avoit repris le poſte que les gens
l'Evêque de Munſter avoient occupé
s de Groningue. Ils y ont perdu 500.
nmes, le reſte ayant joint l'Armée du-
Evêque. Ils ont été attaquer un Bourg,
llé Rouen, en Friſe, où il y avoit ſeu-
ient 200. hommes, qui ont été forcez, &
à ſont entrez avec huit mille hommes
s le Païs de Drente, qu'ils pillent ſans
une oppoſition. Monſieur le Prince
urice a mis toute l'Infanterie dans les
ces qui ſont pourvûës de toutes choſes;
i, s'il n'arrive autre choſe, l'Armée de
'éque de Munſter ſera obligée de ſe re-
r après avoir pillé le Païs.
Monſieur de Beverning eſt venu chez
de la part de Meſſieurs les Etats
r ajuſter les Etapes pour les Troupes
Roi; ce que nous avons fait depuis
quemont, qui eſt à deux lieuës de
tricht, juſqu'à Arnhem. Les Etats ont
oyé ordre par-tout pour faire fournir
, & avoine, & vivres dans les lieux où
logera.
près beaucoup de ſollicitations Meſ-
s d'Amſterdam ſe ſont relâchez ce ma-
le l'article des Elucidations, & ſont
us de donner ſatisfaction à la Suéde.
lépêchera demain un Courier à Mon-
d'Isbrand. Les Commiſſaires de Mon-
l'Electeur de Brandebourg ont eu
conférences depuis leur pouvoir ve-
e leur Maître: ils demandent Orſoy
e Rhin, & Guenep ſur la Meuſe, &
que,

que, lorsque l'Electeur ira faire son sejour à Wesel avec sa Chancellerie, la Garnison de Messieurs les Etats en sortira, & d'Emmeric aussi. Ces demandes les ont fort choquez; mais je crois que si l'Electeur se contentoit d'Emmeric, qui est une grande Ville sur le Rhin, & à trois lieuës de Cléves, les Etats y consentiroient. On travaille aussi à la satisfaction de Monsieur le Duc de Neubourg, ses Députez doivent demain entrer en conférence.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 22. Octobre 1665.

J'Espére que les grandes tempêtes qu'il a fait, obligeront Monsieur de Wit de ramener la Flote de Messieurs les Etats dans leurs Ports, toutes les diligences dont je me suis servi pour cela n'ayant pas eu l'effet que je me promettois. On a tant de déférence en Hollande pour les avis dudit Sieur de Wit, qu'ayant fait connoître qu'il étoit à propos qu'il restât sur la Flote, personne n'a voulu opiner au contraire, ni suivre les sentimens des autres Provinces, qui vouloient qu'il revînt faire sa Charge dans la conjoncture des affaires présentes.

Tout ce que je puis négocier avec les Villes n'est pas de durée; les choses y sont

Digitized by Google

ſont dans l'incertitude, & on ne réſoudra rien, ni pour la Paix, ni pour la Guerre, que le Sieur de Wit ne ſoit arrivé.

Je me donnai l'honneur d'écrire l'ordinaire paſſé à Vôtre Majeſté, que le Sieur d'Isbrand avoit ordre de reſter en Suéde, & que le point de l'Elucidation d'Elbing étoit accordé.

Les Troupes de l'Evêque de Munſter, après avoir pillé le Païs de Drente, ont paſſé dans celui de Groningue, qu'ils n'épargnent non plus que celui par où ils ont paſſé. Les Etats ont bien fourni les Places, & ont abandonné la Campagne, qui ſera bien-tôt inondée, les Digues étant coupées & les Ecluſes levées. Il ne leur reſte que peu de troupes, qui ne ſont pas en état de tenir la campagne contre l'Evêque, lequel de ſon côté a perdu de belles occaſions par l'ignorance de ſes Chefs. S'il eût été d'abord à Zutphen, Deventer & Zwol ſur l'Iſſel, il eût pris ces trois Places ſans aucune réſiſtance, n'y ayant que des Bourgeois, qui ſe fuſſent rendus avec une bonne Capitulation, & il eût fait contribuer tout le Veluw, la Friſe & Groningue, & eût appuyé ſon Armée de ces Places, qui eût gagné des Provinces entiéres dans la frayeur où l'on étoit de cette grande Armée; mais à préſent le mauvais tems & la ſaiſon où nous ſommes les raſſûrent fort, ne comptant ici pour rien la ruine de la Campagne, qu'ils eſpérent remettre en un an.

Les Etats ont chaſſé les Jéſuites de la Ville d'Emmeric. Tous les Catholiques pré-

préhendent d'être traitez de même, & cela fait de méchans effets en plusieurs lieux où le nombre en est grand.

Messieurs les Etats ont donné ordre à Monsieur de Beverning, grand-Trésorier, & à un du Conseil d'Etat, d'aller à Mastricht recevoir les Troupes de Vôtre Majesté. Le Colonel des Gardes, appellé Starrenbourg, personne de qualité & de mérite, avec un autre Colonel doivent marcher avec l'Infanterie pour avoir soin des logemens & des Etapes. Le Comte Armand de Bergues, Colonel de Cavalerie, & le Sieur de Buat doivent marcher avec la Cavalerie, & faire la même chose.

Les Etats ont fait acheter quatre mille paires de souliers, & quatre mille paires de bas pour donner à l'Infanterie. Ils ont donné ordre que les Troupes passassent par le milieu de leurs Villes, pour témoigner leur confiance.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 22. Octobre 1665.

Je commence d'entrevoir de grandes divisions. Toutes les Provinces cherchent à faire des liaisons secretes entr'elles contre la Hollande, dont ils appréhendent la puissance. Il y a bien des mesures à prendre pour le service du Roi dans

Digitized by Google

dans une telle conjoncture. Je ne puis vous écrire tout ce que je penſe là-deſſus, parce qu'il y a trop de tems à perdre avant qu'on ait des réponſes qui ſont aſſez déciſives pour agir ſans crainte de faillir. Mais ne pourriez-vous pas, Monſieur, avoir permiſſion du Roi de venir juſques à Peronne, & moi celle d'aller vous y trouver; ce ne ſeroit qu'un voyage de huit jours pour aller & venir, & il ſe pourroit faire ſous prétexte de donner ordre à mes affaires, y ayant long-tems que je ſuis abſent.

Peut-être n'a-t-on vû de long-tems une conjoncture ſi favorable pour les intérêts du Roi, ſi on ménage l'occaſion qui ſe préſente avec adreſſe & ſecret; & pour vous en dire quelque choſe, il y va de s'aſſûrer de la Province de Groningue & de Friſe, & de la Place de Couvorden, la meilleure & la plus conſiderable de toutes les Provinces; & cela par un moyen qui ne donnera pas de jalouſie, & ceux qui gouvernent dans ces deux Provinces reſteront dans leur crédit, ſans qu'il paroiſſe qu'ils ſoient liez avec le Roi. Cela ira encore plus loin que je ne vous dis, c'eſt à quoi il faut s'attacher, & d'avoir Maſtricht & Juliers, pour tenir une Armée proche pour ſoûtenir ceux qui ſe déclareront pour nous quand le cas écherra, & auſſi pour mettre la Hollande à la raiſon lorſqu'elle s'écartera de ſon devoir. J'aurois tant de choſes à vous dire là-deſſus que des volumes de papier ne ſuffiroient pas. Ce qui me paroît de meil-

leur, eſt que ſi ce que je penſe réüſſit, la République reſtera comme elle eſt, mais le Gouvernement changera, en ce qu'il faudra qu'il ſuive les conſeils du Roi. Ce ſera le ſeul moyen aſſûré de faire exécuter les Traitez que Sa Majeſté aura avec les Etats, & de les rendre fermes à tenir ce qu'ils auront promis, ſans craindre les évenemens qui pourroient arriver par leurs changemens.

Je n'ai garde de faire aucun pas pour Maſtricht, ni pour quoi que ce ſoit, ſans en avoir les ordres du Roi.

Meſſieurs les Etats attendent que Monſieur l'Electeur de Brandebourg donne la garantie de l'échange de Raveſtein, ſans quoi ils ne peuvent achever l'échange, à cauſe des prétenſions dudit Electeur ſur cette Terre. Les Députez de Monſieur le Duc de Neubourg en ont écrit à leur Maître.

La Garniſon d'Orſoy avoit pris ſur les Terres de Son Alteſſe un Officier qui étoit au ſervice de Monſieur l'Evêque de Munſter. Ils l'ont relâché tout auſſi-tôt ſur la requiſition de Monſieur le Duc de Neubourg. Je vous envoye les dépêches que Monſieur de Leſſeins m'a adreſſées; je lui ai auſſi écrit le peu de diſpoſition qu'il y avoit dans l'eſprit des Etats d'entrer en quelque négociation avec ledit Evêque, je le tiendrai averti de ce qui ſe paſſera.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 23. Octovre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches de 13. & 15. du courant. Vous dites entr'autres choſes dans la prémiére, que vous pouviez aſſûrer que Meſſieurs les Etats feront bien plus aiſe que la Négociation ſe rompe, qu'ils ne le ſeroient de la voir conclure. Cela ne s'accorde guéres avec le pas, mêlé de peu de gratitude & de fidélité, qu'a fait depuis quinze jours quelqu'un d'entr'eux des plus autoriſez, lequel, par le moyen d'Eſteven de Gamarre & du Comte de Molina, a fait porter des propoſitions de Paix en grand ſecret au Roi d'Angleterre, avec cette circonſtance, qu'il falloit bien prendre garde que les Ambaſſadeurs de France n'en pûſſent rien pénétrer: ce qui veut dire, à ne ſe point flater, que Meſſieurs les Etats, ou ſe méfient de moi, ou voudroient bien conclure leur accommodement d'une maniére qui leur donnât lieu de ſe lier auſſi-tôt après avec le Roi d'Angleterre à mon excluſion. Je ſçai la choſe à n'en pouvoir douter, & ſuis même informé du détail des conditions propoſées; & ce qui eſt étonnant, & plus déſobligeant, c'eſt qu'ils conteſtent encore aujourd'hui avec vous des points qu'ils ont

Digitized by Google

donné pouvoir aux Miniſtres Eſpagnols de relâcher, témoin l'abandonnement de la nouvelle Belgique, ſans l'échange de l'Iſle de Poleron. Cependant van Beuningen ne ceſſe de preſſer ici ma déclaration, & vous voyez ſi ce procédé double me doit fort convier à me hâter de faire ce grand pas, & ce qui m'en pourroit arriver dès que j'aurois franchi le ſaut. Je dois bien loüer Dieu d'avoir eu cette connoiſſance ſi à point nommé, par un bonheur extraordinaire; car je vous puis dire avec vérité, que ſur la derniére dépêche que j'avois reçû de mes Ambaſſadeurs, par laquelle j'avois vû que, quelque preſſantes inſtances qu'ils ayent ſçû faire, juſques à déclarer qu'au retour du Courier je ne pourrois plus demeurer en l'état où j'étois, & le Roi d'Angleterre s'étant tenu ferme à la derniére réponſe qu'il leur avoit donné à Salisbury, ſans vouloir ſe relâcher ſur un ſeul point, j'étois très-diſpoſé à rappeller ſur le champ meſdits Ambaſſadeurs, & enſuite à rompre auſſi-tôt contre ledit Roi; mais je vois bien que, traitant avec les gens avec qui j'ai affaire, la prudence veut que je prenne mieux mes meſures, tant pour voir ce que produira la Négociation du Fils de van Goch, qui venoit à la Haye avec des propoſitions ſecretes, (nouveauté qui ne peut être arrivée que depuis que le Roi d'Angleterre a rejetté mes derniéres inſtances) que pour tenter encore une fois auprès dudit Roi ſi l'affaire,

Digitized by Google

re, comme vous dites, étant reduite à la ſeule difficulté du raſement de Cabo Corſo, ledit Roi aimera mieux courir le riſque de voir entrer auſſi cette Couronne en guerre avec lui, que de relâcher un point de ſi médiocre importance; ſe pouvant dire que jamais la paix entre deux Etats n'a tenu à ſi peu de choſe ſans conclure, & cette conſidération bien peſée, juſtifiera pleinement auprès de toutes perſonnes raiſonnables (car des autres on s'en doit peu ſoucier,) ce petit retardement de ma derniére réſolution; outre que je ne ſçaurois la faire qu'inutilement, & en témoignant aux Anglois une mauvaiſe volonté préſentement impuiſſante, avant que mon Couſin le Duc de Beaufort ſoit arrivé dans les Mers de Ponant. Je m'en vais donc dépêcher encore un Courier à mes Ambaſſadeurs, pour leur faire ſçavoir que s'ils peuvent ſurmonter le point de Cabo Corſo, la Paix ſe peut dire aſſûrée. Cependant il ſera bien à propos que vous leur communiquiez ſans perte d'un moment de tems, ce que c'eſt que la Négociation du Fils de van Goch, afin que cette lumiére leur ſerve encore de guide dans celle qu'ils auront à faire avec ledit Roi: préſuppoſant que leſdits Etats ne voudront pas me traiter aſſez indignement, pour vous cacher ce que ledit van Goch leur aura porté, dont vous devez poſitivement leur demander la communication, s'ils avoient manqué à vous la donner; autrement ce ſeroit me faire entendre bien

clairement, qu'ils ne désirent pas que je me mêle plus de leurs affaires, & il seroit assez aisé de les contenter là-dessus, avec plus d'avantage pour moi, que je n'en tirerois entrant dans leurs intérêts.

N'est-ce pas une autre circonstance bien difficile à digérer, qu'au même tems qu'ils me pressent si vivement d'entrer dans une grande Guerre pour leur seule considération, abandonnant tous mes propres intérêts pour les leurs, ils veuillent, sans aucune nécessité & sans concert aucun, hazarder de nouveau leur Armée, & avec elle toute la fortune de leur Etat, l'envoyant sur les Côtes d'Angleterre présenter le Combat à leurs Ennemis. Quand déja par deux différentes fois ils ont mis leur Flote en Mer, ils ont eu au moins des raisons plausibles de le faire, & sur-tout la derniére fois, qu'ils ont voulu tâcher de sauver l'Escadre de de Ruyter, & leur riche Flote des grandes Indes; mais à présent je ne vois pas à quoi peut être bonne cette bravade, & quand on la veut faire par caprice, il ne faut pas trouver étrange que ceux qu'on presse de la soûtenir temporisent, pour attendre quel en sera le succès.

Je n'ai point pensé à faire aucun voyage sur la frontiére; & si j'y allois dans cette conjoncture, quelque peu accompagné que je fusse, il n'en faudroit pas davantage pour allarmer la plus grande partie de la Chrêtienté de l'attaque infaillible des Païs-Bas; mais comme les ordinaires sont fort sûrs, & que je croi d'ailleurs que le chifre

dont

dont vous vous ſervez l'eſt auſſi, je ne vois pas que rien vous doive empêcher de m'écrire tout ce que vous jugez qu'il eſt important pour mon ſervice que je ſçache, & j'attendrai avec quelque impatience cette nouvelle marque de vôtre zèle.

Quand je ſuſpens ma déclaration pour un plus grand bien, on dit que je perdrai l'affection des Etats. Quand la Négociation de l'accommodement malgré moi tire de long, on dit encore que je perdrai cette affection, parce qu'on conçoit des ſoupçons de ma ſincerité. Quand je preſſe vivement l'accommodement, on dit encore la même choſe, & qu'ils ſe joindront après contre moi aux Anglois, parce que je les aurai forcez, contre leur inclination, à faire la Paix. La concluſion la plus certaine qu'on peut tirer de-là, c'eſt que cette affection eſt une choſe que je ne me puis promettre de gagner. Il eſt fort à craindre, à mon ſens, que le généralat du Prince d'Orange ne forme bien-tôt une grande diviſion entre les Provinces; puiſque cinq d'entre elles ſe ſont déja déclarées en faveur de ce généralat, comme ſur un point qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hollande vraiſemblablement y réſiſtera juſqu'au bout; & vous devez, ſans paroître, la confirmer dans ce ſentiment autant qu'il ſera en vôtre pouvoir; d'autant plus qu'il ne s'agit en aucune maniére de ce point-là dans l'accommodement: les Anglois mêmes n'ont oſé le mettre ſur le tapis, & le Chancelier Hyde, comme par une eſpéce de juſtification de n'avoir

pas la hardieſſe de l'entreprendre, a dit à mes Ambaſſadeurs, que le Roi ſon Maître n'avoit garde de donner au Sieur de Wit l'avantage de pouvoir publier dans les Etats, qu'il n'a entrepris cette Guerre que pour rétablir ſon Neveu dans ſes Charges. Cependant ſi, outre ſon eſpérance, ledit Roi emportoit ce rétabliſſement, il eſt aiſé à voir qu'il mettroit la plus grande partie des Etats dans ſa dépendance; ce qui ne convient à perſonne qu'à lui, & priveroit leſdits Etats de la liberté pour laquelle ils ont ſi long-tems combattu toutes les forces d'une Monarchie bien plus puiſſante que n'eſt l'Angleterre.

J'ai été fort aiſe d'apprendre que les Etats euſſent enfin réſolu de donner à la Suéde la ſatisfaction qu'elle déſire touchant les Eclucidations du Traité d'Elbing. Cela eſt quelque choſe, mais ce n'eſt pas tout; car ce relâchement pourra bien obliger les Suédois à ne point s'engager avec l'Angleterre dans une ligue offenſive, & à demeurer neutres: mais de la maniére dont les Suédois ont accoûtumé de traiter, qui eſt de vouloir en toutes choſes trouver de grands avantages, je doute que cette ſatisfaction qu'on leur offrira ſuffiſe à les engager de ſoûtenir les Etats contre les Anglois; néanmoins en toutes affaires il faut ſe contenter de ce qui ſe peut, & n'avoir pas à ſe reprocher d'avoir rien omis. Mais ce que je vois clairement, & qui eſt de grande conſidération, c'eſt que ſi les Etats ſe veulent réſoudre à ſatisfaire le Roi de Dannemarc ſur

ſes

ſes plaintes, dont la plûpart paroiſſent fort juſtes, il eſt comme indubitable, qu'avec quelques ſommes d'argent qu'on lui peut donner pour s'armer, & qui ne ſçauroient être mieux employées, comme le Sond & les poſtes de Norvegue viennent de le faire connoître par de bons effets, on le portera aiſément à ſe déclarer contre l'Angleterre; & cela n'eſt pas de ſi petite importance. Que ſi on manque à faire le coup, le dégoût qu'il aura d'un côté du traitement qu'on lui fait, & d'autre part les vives inſtances que font les Anglois, le porteront bien-tôt à embraſſer leur parti. J'apprens que le dernier Envoyé d'Angleterre à Coppenhague, ſur l'affaire de Bergue, ne parle plus comme faiſoit ſon Collégue, qui ne demandoit rien au Roi de Dannemarc que d'être aſſûré de ſa Neutralité, pour laquelle même il lui promettoit de ne point faire d'accommodement ſans lui procurer toute ſorte de ſatisfaction des Etats; mais ce nouveau Miniſtre a pris un autre ton, & dit hautement, qu'il faut que le Roi ſe déclare ami ou ennemi: offrant tout, s'il veut embraſſer le prémier parti, & le ménaçant de toutes hoſtilitez, s'il prétend ſeulement demeurer neutre.

Je vous laiſſe là-deſſus à juger, combien il importe que la perſonne que le Roi de Dannemarc envoye préſentement à la Haye reçoive promptement toute ſatisfaction; autrement, quand il ne ſera plus tems, on aura tout loiſir de ſe repentir de cette occaſion perdue. Quand on veut la Guerre, il faut

vouloir auſſi tous les moyens de la faire fortement, & d'incommoder ſon Ennemi. Le Roi de Dannemarc m'a fait prier inſtamment de vous envoyer ordre d'appuyer avec force les Négociations de ſon Miniſtre, ce que je ne ſçaurois aſſez vous recommander pour mon propre intérêt, encore plus que ſur ſa priére; & vous devez vous conduire enſorte, que, ſi cet Envoyé eſt obligé de partir de la Haye ſans ſatisfaction, il puiſſe au moins rendre témoignage au Roi ſon Maître, que vous ayez fait, pour la lui procurer, tout ce qui dépendoit d'un Miniſtre, d'un vrai Ami, & d'un bon & ſincere Allié.

LETTRE.

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 23. Octobre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, je viens d'avoir avis que le Prince de Chimai, par ordre qu'il a reçû du Marquis de Caſtel Rodrigo, s'eſt poſté avec un Corps de Troupes fort conſidérable à Marche en Famine, à demi lieuë du chemin que les miennes qui vont en Hollande doivent prendre, & que ledit Prince a même laiſſé aller quelques diſcours, que le Gouverneur de Jamets & le Sieur de Choiſi me mandent, comme s'il avoit deſſein de s'oppoſer au paſſage de mes Troupes & de les combattre.

Digitized by Google

tre. J'ai bien de la peine à croire que le Marquis de Caſtel Rodrigo ſoit aſſez hardi pour entreprendre une pareille choſe; mais quoi qu'il en puiſſe arriver, j'ai tant de déſir de donner aux Etats une marque ſolide de la ſincérité de mon affection, dans la preſſante conjoncture où ſe trouvent leurs affaires, qu'aucune conſidération n'arrêtera un moment la marche de mes Troupes (dès que mon Courier ſera arrivé avec les ordres que j'ai demandez à l'Electeur de Cologne, & qui ne me ſeront pas refuſez,) quand même toutes les Troupes qui ſont en Flandre ſeroient jointes en un Corps, à deſſein d'empêcher leur paſſage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 23. Octobre 1665.

SI on vous fait de de-là les mêmes vives inſtances que fait ici le Sieur van Beuningen, de la prompte déclaration du Roi, vous pouvez encore les parer par une raiſon ſans replique, qui eſt celle de la nouvelle Négociation du Fils du Sieur van Goch, puiſqu'il pourroit facilement arriver que le Roi eût rompu contre l'Angleterre, dans un tems où la paix ſe trouveroit déja faite; & je m'en raporte à Meſſieurs les Etats mêmes de dire, ſi la prudence peut permettre de s'expoſer à cet inconvenient, ni s'ils

Digitized by Google

pouvent seulement avec honnêteté faire, bien moins avec aucune justice désirer une pareille chose de Sa Majesté; car comme les Ambassadeurs du Roi en Angleterre ont déja poussé la paix, au lieu où ils sont, jusques presque à ses derniers termes, il est à présumer que le Roi d'Angleterre ayant chargé le Sieur van Goch de nouvelles propositions, elles seront d'une nature à être facilement acceptées par les Etats; & je me suis bien trompé, puisqu'on y demande tant de secret, si une des conditions de cette Négociation n'est l'union de l'Angleterre avec les Etats, après la paix faite, pour traverser le Commerce de toutes les autres Nations. Auquel cas, si la chose étoit bien vérifiée, ensorte que vous n'en puissiez douter, il faudroit empêcher autant que vous pourriez le succès de ladite Négociation; & même pour rompre ce coup, si cela ne se pouvoit autrement, vous pourriez promettre positivement que le Roi se déclarera contre l'Angleterre sans aucun délai, à l'arrivée d'un Courier que vous pourriez dépêcher. Il y a seulement à douter si lesdits Etats vous donneront en bons Alliez connoissance de cette condition, si elle leur a été proposée, & il se pourra bien faire qu'en vous communiquant les autres ils vous cachent celle-là.

Du reste, voici comme Sa Majesté désire que vous vous conduisiez en cette affaire de la Négociation du Fils de van Goch; si les Etats y entendent, & que vous connoissiez que ses propositions puissent bien-

tôt

tôt produire la paix, vous leur témoignerez, que c'eſt ce que le Roi a toûjours paſſionnément ſouhaité, & qu'il ſera très-aiſe de la voir conclure, pourvû qu'ils y trouvent leur ſatisfaction & leur ſûreté, quand même ce ſeroit à l'excluſion que les Anglois veulent faire de ſon entremiſe; parce que Sa Majeſté ſe promet que leſdits Etats reconnoîtront aſſez, nonobſtant cette excluſion, que c'eſt la ſeule conſidération de Sa Majeſté, & la crainte qu'auront les Anglois des derniéres expreſſions de ſes Ambaſſadeurs, qui leur auront procuré cette paix à leur avantage. Mais en même tems vous leur déclarerez auſſi, que s'ils ne trouvent pas, comme j'ai déja dit, leur ſatisfaction & leur ſûreté dans les conditions que le Sieur van Goch leur porte, & qu'ils réſolvent de continuer plûtôt la Guerre que de les accepter, vous avez charge expreſſe de les aſſûrer, que Sa Majeſté ſe déclarera en leur faveur contre l'Angleterre, & lui fera la Guerre conjointement avec eux.

Voilà, Monſieur, de grandes paroles bien dignes de la généroſité du Roi, & de la ſincerité d'un vrai & bon Allié; car Sa Majeſté remet à eux à conclure la paix, même ſans ſon entremiſe, s'ils y trouvent leur avantage, & les aſſûre en même tems, que s'ils ne les y trouvent pas, elle ſe déclarera comme ils déſirent. Cela ne s'appellera plus vouloir forcer les Etats à la paix contre leur inclination. Tout ce qui eſt dans cette Lettre a été réſolu par Sa Majeſté depuis ſa dépêche, & eſt autoriſé par un mot

de

de ſa main qu'elle a ajoûté à la lettre particuliére qu'elle vous écrit. Je n'en ai donné aucune connoiſſance au Sieur van Beuningen, afin que vous en ayez de de-là tout le mérite, ſi vous êtes obligé de vous ſervir du pouvoir que Sa Majeſté vous donne; à quoi il ne faudra venir qu'avec la précaution qu'elle vous recommande de ſa main propre.

SECONDE REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne aux Ambaſſadeurs du Roi de France le 25. Octobre 1665.

SA Majeſté a témoigné en pluſieurs rencontres, par des réponſes à Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France, ſur le ſujet de leurs propoſitions, comme elles lui paroiſſoient peu propres pour établir une ferme Paix entre lui & les Etats des Provinces-Unies après une ſi ſanglante Guerre, & n'a jamais crû juſqu'à préſent que leſdits Ambaſſadeurs même les conſidéraſſent, non comme un fondement d'une Paix, mais plûtôt pour un acheminement d'un Traité.

Pour ce qui eſt des Vaiſſeaux nommez la Bonne Avanture & la Bonne Eſpérance, la juſtice eſt évidente du côté de Sa Majeſté, étant notoire qu'il y a une ſomme conſiderable d'argent en dépôt à Amſterdam, deſtinée au dédommagement des intéreſſez. Et le Traité l'ayant laiſſé par ces

ces mots (litem inceptam prosequi) *à la décision des Commissaires Extraordinaires, qui devoient à décider aussi quelques autres points de pareille nature.*

La haute estime que Sa Majesté fait de l'amitié du Roi Très-Chrétien est assez connuë de tout le monde, & avec quelque réflexion de partialité à son égard; & quoique Sa Majesté, suivant les mouvemens de ses inclinations, ait agréé la médiation dudit Seigneur Roi, elle ne se peut empêcher de remarquer, que le Roi Très-Chrétien passera pour trop intéressé dans la décision de cette affaire, ayant toûjours déclaré qu'il étoit engagé par un Traité secret d'assister les Hollandois.

Néanmoins si Sa Majesté Très-Chrétienne peut disposer les Hollandois à entrer dans les mêmes sentimens qu'elle témoigne avoir pour le rétablissement d'une bonne paix, le Roi d'Angleterre nommera des Commissaires de sa part, & exhortera la Couronne de Suéde, Monsieur l'Evêque de Munster & ses autres Alliez de faire de même, sans la participation desquels il ne se peut ajuster, & Sa Majesté n'entrera en aucun Traité de cette nature; & cela d'autant plus, que les Etats Généraux ne témoignent pas y avoir la moindre disposition, & que les bonnes inclinations de Sa Majesté à un accommodement n'ont jusques à présent servi qu'à allumer de la jalousie parmi les Confédérez, comme s'il n'avoit aucune considération de leurs intérêts: là où selon toutes les apparences, la méthode maintenant proposée mettra avec l'aide de Dieu une heureuse fin à cette grande affaire, si les dis-

dispositions de tous coteż sont également sinceres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant par ordre du Roi son Maître présenté, dès le 12. de ce mois, un Mémoire à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de méche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec le consentement de Vos Seigneuries, sans qu'il ait eu depuis aucune réponse sur ledit Mémoire; il réitere ses mêmes instances à Vos Seigneuries, sur le nouvel ordre qu'il en a reçû de Sa Majesté, les suppliant de vouloir prendre une résolution là-dessus, telle qu'elles jugeront à propos, afin qu'il en puisse rendre compte au Roi son Maître, qui se promet toûjours, qu'encore que cette méche soit de contrebande, & qu'ainsi il dépende de Vos Seigneuries d'en accorder le transport, ou de ne l'accorder pas, elles voudront bien y apporter de la facilité dans

la

Digitized by Google

la conjoncture présente de l'envoi de ses Troupes pour la défense de cet Etat & de la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 26. Octobre 1665.

LE Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre lui avoit dit qu'il lui parlât franchement, & s'il n'avoit pas ordre de lui parler de la Paix. Il lui répondit que non, mais seulement de l'échange des prisonniers; & moi je vous en veux parler (lui dit le Roi de la Grande Bretagne) vous avez fait des pertes; j'en ai fait aussi; la Guerre nous est ruineuse aux uns & autres, je souhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats qu'ils l'ayent, à des conditions honnêtes: nous n'avons pas besoin d'Entremetteurs pour cela. Monsieur van Goch lui répondit, qu'il en donneroit avis à ses Maîtres. Ledit Roi lui ajoûta aussi, que l'Armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses déniers, & les Officiers à ses gages, que ledit Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une même

même affaire quand il ſeroit queſtion de s'accommoder. C'eſt en ſubſtance ce que le Sieur van Goch a écrit à Meſſieurs les Etats, ſurquoi il y a eu divers Conſeils & Aſſemblées des Etats ſans aucune réſolution; mais ce qui me paroît être le plus appuyé par les Provinces de Friſe, Groningue, Overyſſel, Gueldre & Zélande, eſt d'envoyer une Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, accompagnée du Prince d'Orange, pour remercier le Roi d'Angleterre des bonnes diſpoſitions qu'il a témoigné avoir pour la Paix, & enſuite la conclure le plus avantageuſement qu'il ſe pourra: la Friſe & la Groningue, voyant une Armée ennemie dans le cœur de leur Païs, ne demandoient que la protection du Roi. Les principaux mêmes du Gouvernement me prioient, d'obtenir de Sa Majeſté que leurs enfans & leurs parens entraſſent à ſon ſervice, en cas que Sa Majeſté fît des Compagnies de Cavalerie; il y avoit même des Gouverneurs de Places conſidérables qui vouloient être dans les intérêts du Roi, & attacher auſſi leurs parens dans le ſervice. Toutes ces diſpoſitions, & le deſordre où ſont les affaires dans les Provinces, donnoient lieu de croire, que le Roi ayant une Armée dans leur voiſinage, & s'il eût été poſſible un poſte à Sa Majeſté pour l'hiverner, qu'avec les intelligences & les ménagemens qu'on eût pû faire, on eût tenu les Etats dépendans de ſes volontez, non par la ſûreté, qu'il y a dans leur amitié, mais

par

par la crainte qu'ils auroient d'être châtiez s'ils manquoient à Sa Majesté

On a passé bien plus avant : car les partisans du Prince, du Roi d'Espagne & du Roi d'Angleterre ont jetté plusieurs billets, & même fait des imprimez contre Monsieur de Wit, le faisant auteur de cette Guerre, par l'ambition qu'il a eu de commander la Flote, & de se rendre maître de toutes les affaires; & cela a si bien réüssi, que dans les Villes, dans les bâteaux, & dans tous les lieux publics, on parle de lui comme d'un traître, & on dit hautement qu'il faut avoir la Paix avec l'Angleterre, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges. Ce qui m'a le plus surpris, a été l'impression que cela a fait dans l'esprit de Monsieur de Beverning, qui remit avanthier sa Charge des Finances entre les mains du Conseil d'Etat, & prit congé des Etats Généraux. Je le fus voir, pour lui dire tout ce que je jugeois de plus fort pour l'obliger à ne quiter pas dans cette conjoncture ; que cela feroit grand tort à Monsieur de Wit son ami intime, & en qui il avoit la dernière confiance; que le Roi même l'en blâmeroit, m'ayant ordonné, comme il sçait, de lui dire toutes choses sur les affaires présentes; que même il avoit commencé à négocier près des Villes touchant les dernières propositions du Roi d'Angleterre; qu'un changement si prompt seroit fort préjudiciable audit de Wit, & à la Province

ce de Hollande même dont il étoit. Il me dit, qu'il y avoit long-tems qu'il avoit deſſein de ſe retirer; qu'il voyoit les affaires ſi brouillées qu'il faloit d'autres têtes que la ſienne pour les développer; qu'il vouloit me parler franchement, qu'on avoit laiſſé trop long-tems les Etats ſans les ſecourir; & qu'il ſe voyoit quaſi ſans reſſource, & pris par deux côtez, dont le Roi d'Angleterre ſe déclare le maître, & qui l'eſt effectivement; & que ce qui donnoit de l'étonnement à tous ces peuples & aux Magiſtrats des Villes, eſt qu'ils ne connoiſſoient pas le Roi d'Angleterre tel qu'il eſt, & que préſentement il leur paroît un Prince qui a une Flote de cent Navires, qui a fait une Armée de terre de trente mille hommes qui eſt dans le cœur de leur Païs, qui fait tous les jours des Alliances en Allemagne contr'eux; & quoiqu'il ne ſoit pas fort riche, il dépenſe des ſommes ſi conſidérables pour leur faire la Guerre, qu'ils ont ſujet de croire, qu'ayant ſi bien conduit ſes affaires, il ruineroit les Etats s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne ſe broüiller jamais avec lui.

Je lui dis, que ſi les Etats étoient de ſon avis, je les verrois bien-tôt ſoûmis à l'Angleterre, & leur liberté opprimée, & qu'il me ſemble que le Roi leur envoyant un ſecours qui eſt en marche, cela les devroit mettre à couvert de leurs craintes, & leur faire comprendre la ſuite de cette déclaration pour leurs intérêts.

Digitized by Google

Il me dit qu'on étoit dans l'hiver, que 6000. hommes ne les sauveroient pas; qu'il y en avoit vingt mille dans leurs Provinces; que le païs avoit été déja pillé, & que le mal présent est plus sensible que celui de l'avenir. De toute nôtre conversation j'ai bien jugé qu'il appréhende un changement, & qu'il veut se mettre à couvert. Il y en a bien d'autres qui le suivront. Voilà au vrai, Monsieur, l'état où sont les affaires, & comme je n'ai nulles nouvelles de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre depuis trois semaines, vous jugerez mieux que moi, si les avis de van Goch, touchant le procédé du Roi d'Angleterre, sont véritables.

Je ne perds pas de tems de voir mes Amis & les Députez des Villes sur la matiére dont je parle ci-dessus, & n'oublierai rien de tout ce que je croirai devoir faire pour le service du Roi. Mais je vous prie, Monsieur, de me donner un avis sur tout ce que dessus, & de considérer que nous avons affaire à des peuples qui changent souvent; & que si vous ne songez à les tenir par la crainte, & à les gagner dans les occasions par des gratifications, comme il s'est pratiqué de tout tems, ils nous échaperont.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 29. Octobre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant. Quand j'ai mandé à Vôtre Majeſté que les Etats ſeront bien plus aiſe que la négociation ſe rompît que de la voir conclure, ç'a été après ce qui m'a été dit par les principaux Deputez des Villes de Hollande qui compoſent l'Aſſemblée; mais il eſt aſſez ordinaire de voir changer les affaires d'un ordinaire à un autre, par la diverſité des opinions, & par les factions des Cabales, qui ne perdent pas de tems de gagner les Députez des Villes: cela ſe fait par moi, comme par les autres, & c'eſt à qui aura le plus d'Amis pour tourner les affaires de ſon côté.

Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats la même choſe qui eſt portée par la dépêche de Vôtre Majeſté ſur la Négociation ſecréte qui eſt entamée: leſdits Etats ont proteſté n'en avoir aucune connoiſſance, & le Sieur van Beuningen a ordre d'aſſûrer Vôtre Majeſté, qu'ils n'entendront à aucun Traité particulier ſans la participation & Médiation de Vôtre Majeſte.

Je répons amplement à Monſieur de Lion-

Digitized by Google

Lionne, sur l'affaire dont Vôtre Majesté m'a commandé de prendre créance à la dépêche qu'il m'a faite du 23. du courant. Je lui ai aussi adressé un Mémoire sur quelques conversations que j'ai euës avec Madame la Princesse de Nassau, & des Députez des Provinces de Frise, Groningue, Overyssel & Gueldre; surquoi j'attendrai les ordres de Vôtre Majesté.

Madame la Princesse d'Orange a fait agir les Provinces, qui ont proposé le Prince d'Orange pour l'Ambassade d'Angleterre & pour le Généralat; mais elle n'a pas eu la satisfaction de voir réüssir son Projet, & ceux qui ont fait la proposition n'oseroient la soûtenir. On ne peut empêcher que des particuliers fassent ces avances, mais pour les Résolutions, j'ai beaucoup de ressources pour les éloigner, c'est à quoi je m'applique entiérement; & comme en tel cas il faut négocier & persuader, les affaires ne vont pas si vîte qu'elles font dans un Royaume. Ladite Princesse Doüairiere agit sous main tant qu'elle peut contre la Cabale du Sieur de Wit, appuyant celle d'Angleterre & d'Espagne; mais on n'en sçauroit mieux user que fait la Princesse de Nassau sa Fille, qui a beaucoup de cœur, d'ambition & d'esprit. Elle est retournée en Frise, & elle a bien voulu que j'eûsse correspondance avec elle touchant les affaires qui regarderont le service de Vôtre Majesté. Elle verra par mon Mémoire l'état de toutes choses. Je presse les Etats autant qu'il m'est possible de satisfaire le Roi de Dan-

nemarc. Ils promettent de le faire ; mais quand il faut venir à la conclusion, une Ville qui sera contraire est capable de rompre toutes les bonnes dispositions qu'on aura ménagées.

L'Envoyé Extraordinaire de cette Couronne est à Amsterdam. J'espére qu'il sera content de moi, lorsqu'il verra la maniére dont j'agis pour les intérêts du Roi son Maître.

Le Sieur Blaespiel doit entrer demain en conférence avec les Commissaires de Messieurs les Etats, pour l'ajustement des affaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Je vois les derniers bien disposez pour lui donner contentement.

Je trouve une difficulté insurmontable près des Etats dans l'affaire de Monsieur le Duc de Neubourg, qui est sur le point de la Religion. Il demande qu'on laisse trois Eglises dans le païs de Ravestein ; à quoi les Etats répondent, qu'ils n'ont jamais voulu passer ce point au Roi d'Espagne, lorsqu'ils ont fait le Traité du païs d'Outremeuse, & qu'ils ne peuvent le permettre par la constitution de leur Etat.

Quant à la difficulté de la garantie de l'Electeur de Brandebourg, elle se pourra lever quand il sera à Cléves. Le dernier avis qu'on a eu de Berlin porte, qu'il y sera le vingtiéme du mois prochain.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Octobre 1665.

VOus pouvez bien juger, Monsieur, qu'on me fait ici d'aussi vives instances de la prompte déclaration du Roi, que le Sieur van Beuning[illegible] à Paris. J'ai répondu selon vôtre in[illegible]n, & me suis paré de cette nouvelle [illegible]gociation du Sieur van Goch, laquelle Messieurs les Etats ne veulent pas avouër, & produisent une Lettre de ce dernier ordinaire dudit van Goch, qui dit que le Roi d'Angleterre a haussé ses prétensions, & veut des sommes immenses pour le dédommagement des Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Espérance, & les autres Vaisseaux compris dans leurs pertes, à quoi il ajoûte encore les fraix de la Guerre. Le Fils de van Goch est resté à Londres, & a envoyé ses dépêches de-là.

Ce qui me fait soupçonner qu'il y a de la duplicité dans cette Négociation, est que l'on veut contrarier ce que je vous ai écrit par le Gentilhomme de Monsieur le Comte de Guiche, & que j'ai sçû de bon lieu & sûr, quoique les Etats ne m'en ayent fait nulle part, & qu'ensuite l'Assemblée de Hollande a choisi une personne capable, pour aller en Angleterre traiter de

Digitized by Google

l'échange des prisonniers, qui doit avoir tout le secret, la Hollande ne voulant pas que van Goch ait connoissance de ce qui se traitera, étant entiérement attaché aux intérêts de la Maison d'Orange.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, Monsieur, que ni les Etats, ni l'Assemblée de Hollande, ne m'ont rien communiqué de tout ce que dessus, & que je n'ai pas laissé de sçavoir toutes leurs démarches par des Députez de la même Assemblée, qui sont mes Amis particuliers, & qu'ensuite des plaintes qu'il a fait faites d'un tel procedé, ces dernieres propositions envoyées par van Goch, ont parû; & quoique les Etats les traitent de ridicules en apparence, ils ne laissent pas de dépêcher un homme de confiance en Angleterre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

J'ai estimé à propos de leur faire entendre, que je croyois qu'il y eût plus que ce qu'ils me disoient, & que je ne voyois pas à quoi une personne du mérite de celui qu'ils veulent envoyer, qui est dans le Magistrat de la Ville de Leyde, peut trouver lieu d'employer sa capacité à ne traiter que de l'échange des prisonniers; & que, puisque c'étoit une nouvelle Négociation commencée, il ne seroit pas de la prudence du Roi de rompre avec l'Angleterre dans le tems que leur Paix peut être concluë, & qu'il n'est pas même honnête à eux de presser Sa Majesté de se déclarer, comme ils font. J'ai estimé que j'en devois demeurer dans ces termes, sans me

Digitized by Google

me servir du pouvoir que le Roi me donne par sa dépêche du 23. du courant, & qu'il est bien mieux pour les intérêts de Sa Majesté de temporiser, & d'attendre que ses Troupes soient arrivées dans le païs avant cette déclaration. J'ai ménagé les principales Villes de Hollande contre cette Négociation secrete, & on a pris Résolution dans l'Etat, d'écrire au Sieur van Beuningen, d'assûrer le Roi, qu'on n'entrera dans aucun Traité ni Négociation avec l'Angleterre qu'avec sa participation & Médiation, & que toutes choses seront communiquées à ses Ambassadeurs.

Quoiqu'il y ait sujet de douter de la bonne foi de ces gens-ci, j'ai cru que cette déclaration étoit favorable dans la conjoncture présente. Faites seulement venir le secours dans le Païs-Bas le plûtôt qu'il se pourra. Quand nous aurons ici les Troupes du Roi, nous ferons bien changer de discours aux mal-intentionnez; & si le Roi trouvoit à propos de dépenser quelque argent, pour gagner des gens dans les Provinces, & de faire quelque réflexion sur le Mémoire que je vous envoye, Sa Majesté se verroit dans peu de tems bien puissante dans ce Païs: mais comme ce sont des dépenses, je n'oserois presser, bien que j'en connoisse l'utilité, & que nos Ennemis & envieux nous font beaucoup de mal par leurs liberalitez. A quoi j'ajoûterai, que pour quelque grand coup, il sera bon que je sois informé des derniéres intentions du Roi, dans le tems que Monsieur de Wit arrivera

à la Haye, afin que nous résolvions ensemble de la maniére dont il faut réduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande ; & au cas que la Hollande n'agisse pas selon les intentions du Roi, on peut se lier avec les autres Provinces contre la Hollande, lesquelles s'y porteront facilement par la jalousie qu'elles ont contre sa grande puissance, & en ce cas, la protection du Roi aura plus de poids étant appuyée de bonnes Troupes.

Si vous pouvez par quelque Négociation avoir Mastricht ou Juliers, soyez assuré qu'on n'oseroit rien faire en Hollande qui déplaise au Roi; & cela étant, je pourrois répondre que toutes choses iroient à souhait. On sera autrement toûjours dans l'incertitude, & sujet à dépendre de la bonne ou mauvaise humeur des Députez des Villes, qui changent facilement de sentiment dans les affaires. Il y en a peu qui soient exempts de corruption.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 29. Octobre 1665.

IL faut que je commence par les deux Provinces de Frise & de Groningue, dont la Princesse de Nassau, Tutrice de son Fils, qui a neuf ans, est Gouvernante. C'est une Princesse qui a de la conduite & de l'esprit

&

& digne Fille du Prince d'Orange Henri. Auſſi en a-t-elle toutes les bonnes qualitez ; elle eſt généreuſe, & a de l'ambition, & n'oubliera rien, pour rendre ſon Fils capable de bien gouverner, & lui chercher de l'appui ; & pour cela elle a eu l'adreſſe, après la mort du Prince Guillaume ſon mari, de ſe faire élire Gouvernante deſdites deux Provinces juſques à la majorité de ſon Fils, avec la diſpoſition de toutes les Charges, & même de l'élection des Magiſtrats des Villes, ce qui lui donne une grande autorité. Elle s'eſt fait donner ſix des Etats de Friſe pour Conſeillers & Tuteurs de ſon Fils. Tous ſes Amis ſont dans ſes intérêts : ce ſont à préſent ceux qui gouvernent avec elle, & dont les Parens ſont pourvûs de toutes les fortes Places de la Friſe, & entr'autres celles de Coevorden & Steenwik, frontieres de la Weſtphalie, & ſituées ſur deux paſſages conſidérables.

Son crédit n'a pas agréé à la Princeſſe Doüairiére, qui l'a retirée de Friſe depuis quatre mois, ſous prétexte de ſa maladie, & pendant ſon abſence elle a eſſayé de ſe rendre maîtreſſe de la ſeconde Cabale oppoſée à celle de ſa Fille, pour faire paſſer dans cette Province les choſes qu'elle vouloit, & ſe rendre par-là conſidérable à l'Etat, au Roi d'Angleterre & aux Eſpagnols, avec qui elle entretient grande correſpondance, & me faire entrevoir, que ſans elle on ne pouvoit pas être aſſûré de ces deux Provinces, ni même de Monſieur l'Electeur de Brandebourg. J'ai bien voulu lui

Digitized by Google

laiſſer croire qu'elle m'avoit perſuadé. Cependant j'ai eu diverſes Conférences avec la Princeſſe de Naſſau ; & après avoir bien pris mes meſures avec elle, & avec deux des Tuteurs, qui ſont tout-à-fait à elle & ſes domeſtiques, je lui ai fait voir que ſa Mere la vouloit ruiner pour s'attirer tout le crédit ; qu'il faloit ſans perdre de tems qu'elle retournât en Friſe, & que les Etats la demandaſſent, ſous prétexte des diviſions qui ſont dans cette Province. Dès qu'elle y a été réſoluë, elle a fait agir les Etats ainſi qu'elle a voulu, ils lui ont envoyé une Députation à la Haye, & elle eſt partie deux jours après pour la Friſe, où elle eſt à préſent. Avant ſon départ elle m'a témoigné vouloir s'attacher à la France, & m'a fait connoître, qu'elle voyoit bien que c'étoit le ſeul & ſolide appui qu'elle pouvoit avoir pour Elle & ſon Fils ; qu'elle n'approuvoit pas les ſentimens qu'on donnoit à ſon Neveu, de ne regarder que le Roi d'Angleterre pour ſon Protecteur ; qu'elle lui avoit dit pluſieurs fois, que s'il ne changeoit de conduite & d'inclination, il ſe perdroit ; que le Roi étoit le ſeul qui le pouvoit ſoutenir & lui aider à ſe rétablir, en y contribuant de ſon côté par l'attachement qu'il devoit avoir pour les intérêts & pour le ſervice des Etats ; mais que voyant l'éducation qu'on lui donne ſi éloignée de ſes ſentimens, elle ſe ſéparoit entiérement de ſes intérêts, & vouloit s'attacher à ceux du bien & de l'avantage de ſon Fils.

Que

Digitized by Google

Que je pouvois m'assûrer qu'en tout ce qu'elle pourroit faire dans ces deux Provinces pour le service du Roi, elle s'y porteroit avec chaleur & grande affection; qu'elle y réüssiroit d'autant mieux, que celle de Groningue étant attaquée, & les Ennemis postez dans le milieu, elle se serviroit de la venuë du secours du Roi pour publier par-tout, que les Etats & les Peuples ne devoient la Liberté qu'à Sa Majesté, & qu'il faut la satisfaire sur tous les points qu'elle demandera.

Elle désira que je prîsse créance en deux Députez de Frise qui sont aux Etats Généraux, & qui ont été Domestiques de son Mari, qui sont Messieurs Haren & Brousma, avec qui j'ai lié une amitié fort étroite dans nos conversations. Ils m'ont fait entendre, que quand ils se sentiront bien appuyez du Roi, ils agiront encore plus ouvertement qu'ils ne font; & les voulant faire expliquer, ils me dirent, que les Troupes de Sa Majesté pourroient avec celles de l'Etat prendre Munster cette Campagne, & ces deux Provinces se sentant appuyées des Troupes de Sa Majesté, pourroient les venir secourir en peu de tems quand elles seroient attaquées, la marche n'étant que de quatre ou cinq jours, & que Sa Majesté disposeroit d'eux comme elle voudroit: & leur ayant repliqué, qu'il y avoit deux partis dans les Provinces, dont l'un étoit opposé à eux, qui peut-être se trouveroit le plus fort quand ils appelleroient le secours du Roi; ils me dirent que cela ne se pouvoit, parce que les Gouverneurs de Coevorden &

Digitized by Google

de Steenwik dépendoient de la Princesse de Nassau, & que pour une plus grande liaison, elle & eux désireroient, que si le Roi faisoit un Régiment de Cavalerie en ces frontiéres pour joindre à ses Troupes, il donnât des Compagnies aux Parens & aux Neveux du Gouverneur de Coevorden, qui ont des Châteaux considérables sur la Riviére d'Issel, qui sont des passages fûrs pour ses Troupes. Je leur répondis, que comme le Roi avoit le nombre de ses Troupes complet, je ne croyois pas qu'il en voulût lever de nouvelles.

Ils me parlerent aussi d'une dette de cent mille livres qui est dûë par Henri IV. au feu Prince Guillaume, dont la Princesse a les promesses, & les Lettres que le Roi a écrites là-dessus, portant reconnoissance & promesses de payer ladite somme: laquelle si Sa Majesté vouloit faire acquitter, lesdites deux Provinces lui en seroient obligées, comme d'une faveur faite à leur Princesse & Gouvernante.

Je leur repliquai, que je sçavois que dans l'ordre que le Roi tenoit à présent dans ses Finances, il ne payoit aucune vieille dette, mais qu'il réglOit toutes ses dépenses avec tant d'exactitude qu'on payoit tout comptant le courant; que cela n'empêcheroit pas que dans les occasions Sa Majesté ne donnât des marques de son amitié & de sa liberalité à Madame la Princesse de Nassau, étant si bien intentionnée pour les intérêts de Sa Majesté comme je la croyois à présent.

Les

Les Provinces d'Overyſſel & de Guelldre ayant été déſolées par l'Armée de l'Evêque de Munſter, témoignent déſirer la protection du Roi, & pluſieurs des Etats de ces deux Provinces m'en ont parlé, qui ſont Meſſieurs Pallant, Moulard, Raſveld & van Ghent; & comme les Partiſans de la Maiſon d'Orange, d'Eſpagne & d'Angleterre ont leurs amis dans leſdites Provinces & dans les Etats Généraux, qui avancent les propoſitions qui ſont de leurs intérêts, je me ſers du credit de ces Meſſieurs pour les détruire, ainſi qu'il paroît par celle qui a été faite pour l'Ambaſſade Extraordinaire en Angleterre, dont le Prince d'Orange devoit être, pour faciliter la paix, qui a été renverſée par les oppoſitions qui ſe ſont formées depuis trois jours; & je travaille avec mes amis pour faire faire une déclaration aux Etats, qu'ils n'écouteront aucune propoſition de paix ſans la participation du Roi, & ſans la Médiation de ſes Miniſtres qui ſont en Angleterre. Je crois cela néceſſaire, tant pour détromper le parti du Prince d'Orange, les Eſpagnols & les Anglois, qu'ils puiſſent faire la paix ſans nous, que pour fortifier celui du Roi dans les vigoureuſes réſolutions qu'il prendra, ſoit pour la Paix ou pour la Guerre. Je conclus que, ſi le Roi eſtimoit à propos dans la conjoncture préſente de gagner tout-à-fait ces deux Provinces, il le pourroit faire facilement, en donnant aux Principaux, qui ſont déja preſque ruinez, ou à leurs Enfans, des Charges dans de nouvelles levées de

Cavalerie. Cela les attireroit entiérement au ſervice du Roi; mais pour en être plus aſſûré, il ſeroit à ſouhaiter d'avoir Maſtricht ou Juliers, pour y avoir toûjours une Armée pour les tenir en crainte d'être châtiez s'ils venoient à manquer aux Traitez; ce qui ſeroit fort facile en ce cas, vû les amis qu'on auroit dans leſdites Provinces, & les perſonnes que le Roi auroit à ſon ſervice, qui faciliteroient les paſſages; ce qui obligeroit ceux qui ſeroient contraires aux intentions de Sa Majeſté, de ſe conformer à ce qu'elle voudroit. Je tiendrai cependant les affaires en balance juſqu'à la réponſe du Roi, leur laiſſant eſpérer ce qu'ils déſirent, & gagner ainſi le retour de la Flote & l'arrivée de Monſieur de Wit, qui remettra aſſûrément les Villes de Hollande dans la prémiére vigueur où elles étoient. Quand j'aurai eu conférence avec lui, je connoîtrai bien-tôt ſi ſon parti ſe croit en ſûreté ayant la protection du Roi. Monſieur de Beverning, en remettant ſa Charge de Grand Tréſorier des Finances, a fait grand tort au parti de Monſieur de Wit, & a étonné pluſieurs de ſes Amis. Je travaille inceſſamment pour les raſſûrer, & leur faire eſpérer une protection ferme du Roi, pourvû qu'ils agiſſent avec ſincérité. Pluſieurs commencent à revenir, mais on ne peut pas ôter la peur à tous. J'attendrai les ordres du Roi ſur tout ce que deſſus, & de ſçavoir de quelle maniére je me dois conduire dans la conjoncture préſente.

L'ET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 30. Octobre 1665.

J'Ai été fort ſurpris de ne voir rien dans vôtre dépêche du 22. du voyage du Fils de van Goch, que vous me mandez par la précédente être déja en chemin, pour apporter aux Etats de nouvelles propoſitions d'accommodement de la part du Roi de la Grande Bretagne. Le Sieur van Beuningen ayant dit ici quelque choſe d'une courſe qu'y pourroit faire facilement en peu de jours le Sieur de Wit, à préſent qu'il eſt ſur les Côtes d'Angleterre; outre que je ne ſçai s'il voudroit l'entreprendre, j'ai crû que cette démonſtration ſi publique lui ôteroit dans la ſuite auprès des Peuples, & particuliérement quand il s'agiroit de mes intérêts, la créance & l'autorité que j'ai intérêt qu'il ſe conſerve toûjours dans l'Etat. Il ſeroit bien plus à déſirer, pour beaucoup de raiſons, que ledit de Wit ne perdît pas un moment de tems à ramener la Flote dans leurs Ports, où à revenir lui-même à la Haye, où l'on ne peut ſans ſa préſence prendre aucunes bonnes meſures, ni pour la Paix, ni pour la Guerre. Vous témoignerez cependant aux Etats, que j'ai eu fort agréables les ſoins que je vois qu'ils veulent prendre du bon traitement & de la conſer-

Digitized by Google

vation de mes Troupes, & les autres choſes qu'ils ont réſoluës ſur cette matiére, pour marquer leur reſpect & leur reſſentiment.

Le peu que vous avez mandé à Lionne de ce que vous ménagez de-de-là pour mon ſervice, & qui eſt de la derniére importance, m'a donné plus de curioſité de ſçavoir le reſte. Comme j'y ai grand intérêt, je lui aurois ordonné volontiers de s'aller aboucher avec vous en perſonne, ſi je n'avois prévû que cela feroit un trop grand éclat & donneroit trop à parler & à penſer à toute la Chrétienté; mais comme la ſûreté eſt entiére, & dans le paſſage des ordinaires, & dans la bonté du Chifre, & que rien ne ſe peut dire de bouche qui ne ſe puiſſe écrire en y mettant un peu plus de tems, qui ne ſçauroit être mieux employé, je déſire que, ſans y perdre un moment, vous me mandiez bien au long & bien exactement tout ce qui peut regarder la même affaire, & que vous y ajoûtiez même vos ſentimens ſur ce que vous croyez que j'aurai à faire de ma part, ſi j'eſtime à propos d'y entendre & de la pouſſer; & ſi vous le jugez néceſſaire & plus ſûr, vous pourriez m'envoyer un Courier exprès qui m'apporte cette dépêche.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 30. Octobre 1665.

DEpuis mon autre dépêche faite, j'ai reçû la vôtre du 26. par le Gentilhomme du Comte de Guiche. Elle contient des nouveautez ſi conſidérables & ſi contraires à ce que vous m'avez mandé, & il n'y a que peu de jours, de l'union des eſprits dans toutes les Provinces, que j'en ai été ſurpris au point que vous le pouvez juger. L'ordinaire partant dans peu d'heures, je n'ai pas tout le tems qui ſeroit à déſirer pour vous dire mes ſentimens ſur ce qui ſe paſſe, & ſur la conduite que vous y devez tenir. Je dirai pourtant en peu de mots ſubſtantiels, que vous devez voir tous vos Amis, les échauffer, & leur inſpirer de la vigueur, afin qu'ils ſoient plus capables de reſiſter au torrent qui ſemble devoir précipiter la plûpart des Provinces dans la réſolution la plus préjudiciable au bien de leurs affaires, & la plus contraire à leur propre liberté qu'elles puiſſent jamais prendre. Et comme en pareilles occaſions l'argent donné à propos ne nuit point, je vous envoye une Lettre de crédit de dix mille écus, que vous pourrez diſtribuer, ſi vous le jugez à propos, & en la

Digitized by Google

la maniére que vous croirez la plus utile, aux perſonnes qui peuvent ſervir à ſoûtenir par leurs fermeté un Etat chancelant, que je vois en danger d'une ruine entiére, ſi Dieu n'y met la main. Si vous voyez d'avoir beſoin de plus grande ſomme (quoique peu de choſe au Païs où vous êtes gagne les Gens) vous n'avez qu'à m'en avertir en diligence, & j'y pourvoirai auſſi-tôt. Voici des occurrences où vous ne devez pas épargner l'envoi des Couriers, quand ce ſeroit d'un jour à l'autre, s'il eſt arrivé la moindre nouveauté qui change la face des affaires, ou que j'aye intérêt de ſçavoir pour prendre mieux mes meſures. Je chargeai bien à propos de Lionne de vous mander par le dernier ordinaire, que je vous donnois pouvoir de promettre aux Etats ma déclaration ſans delai contre les Anglois, en cas que les propoſitions qu'aportoit le Fils de van Goch allaſſent à réünir les deux Nations contre moi-même; & peut-être qu'ayant reçû ce pouvoir, il vous aura donné lieu de faire reprendre de meilleurs ſentimens à celles des Provinces qui veulent aujourd'hui marcher par un chemin ſi oppoſé à leur véritable intérêt. Je vous confirme encore la même choſe, & remets à vôtre prudence la conduite de cette affaire, qui eſt la plus grande qui ſe puiſſe jamais préſenter; car comme d'un côté je tiendrai ma déclaration pour bien employée, ſi elle peut produire l'effet qu'on a dit ſi ſouvent, de donner cœur aux Provinces, les réünir toutes dans de mêmes intérêts, & les bien unir à moi;

Digitized by Google

moi; auſſi d'autre part il me ſeroit non ſeulement fort fâcheux & extraordinairement préjudiciable, que j'euſſe pris une réſolution de cette nature contre le Roi d'Angleterre (qui ne l'oublieroit jamais) & que le même danger ſubſiſtât de la même diviſion des Provinces en elles-mêmes, & de l'union de cinq d'entr'elles avec l'Angleterre, ou peut-être même de toutes. Vous êtes ſur les lieux, & avez la ſuffiſance qu'il faut pour débroüiller toutes ces choſes, & ne me laiſſer pas tomber dans l'inconvenient que je viens de dire par la précipitation de me déclarer, ſans être aſſûré que, rompant contre l'Angleterre, je ne courrai pas riſque d'être abandonné en cette Guerre par ceux pour la conſidération deſquels j'y ſerai entré, ſans autre objet ni intérêt que de les empêcher de périr.

Le remede qui me paroît le plus efficace, comme le plus néceſſaire d'être promptement appliqué au mal que je vois, c'eſt le retour du Sieur de Wit à la Haye, & j'eſtimerois bien à propos que vous lui dépêchaſſiez en diligence une perſonne expreſſe, qui eût aſſez d'intelligence pour lui bien dire tout ce dont vous l'auriez chargé, lui donnant une ſimple Lettre de Créance, parce que les autres peuvent être interceptées, & qu'il n'importera pas beaucoup que celle-là le fût. Sa créance conſiſteroit en deux points; l'un, la néceſſité indiſpenſable de ſon prompt retour, & les raiſons de cette néceſſité; l'autre, le fortifier & lui donner

du

du courage, l'assûrant en même tems, & de ma protection pour sa personne & pour ses intérêts ; & de ma déclaration contre l'Angleterre, s'il se met en devoir de venir redresser les affaires que son absence a si fort gâtées.

Comme le Sieur de Beverning, qui n'a pas fait l'action d'un bon Patriote, ni d'un homme ferme, vous a dit, que je ne lui envoyois qu'un secours de six mille hommes, & qu'ils ont vingt mille Ennemis dans le cœur de leur Etat, vous pourrez dire aux Etats, que j'ai envoyé sans perdre un moment de tems ce qu'on m'a demandé, & que j'ai crû même par beaucoup de discours qui se sont tenus, qu'ils n'auroient pas désiré que je les assistasse d'un plus grand Corps ; mais que j'ai tant d'affection pour leur Etat ; & un désir si sincére de le voir en toute sûreté, que s'ils désirent un nouveau secours de Troupes, je suis prêt à le faire passer avec la même diligence au nombre qu'ils vous témoigneront de le souhaiter. C'est tout ce que j'ai pû vous mander dans le peu de tems qui me restoit pour faire cette Lettre.

LETT-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 30. Octobre 1665.

LE Marquis de Castel Rodrigo ne s'est pas contenté de refuser au Roi le passage qu'il lui avoit demandé par une lisiére du Païs-Bas pour le Corps des Troupes que Sa Majesté envoye au secours des Hollandois contre l'Evêque de Munster; mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liége, il a fait assembler la plupart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en Flandre, & les a fait poster à Marche-en-famine, sous le commandement du Prince de Chimai, à demi lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme si ledit Marquis avoit dessein de s'opposer à leur passage, & de les charger, prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre des Païs du Roi son Maître, sans loger néanmoins en aucun Village; quoique lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cent Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait passer sur les terres du Roi, sans lui en demander la permission, ni même lui en donner aucun avis, à quoi Sa Majesté ne trouva rien à dire, & n'en a fait aucune plainte.

Cet-

Cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi à faire parler au Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort ambiguës, Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne d'aller se mettre à la tête de ce corps qui doit passer en Hollande, & de le mener jusques à Mastricht, d'où il reviendra, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir la continuation de ce caprice imprudent, & de cette fanfaronade hors de saison du Marquis de Castel Rodrigo : Sa Majesté ne pouvant bien se persuader qu'il ait ordre de déclarer la Guerre à cette Couronne, quand Sa Majesté ne pense point à lui, ni à autre chose qu'à secourir ses Alliez. En tout cas, s'il faut avoir la Guerre, le Roi en aura beaucoup de déplaisir, pour les maux que la Chrêtienté en pourra souffrir; mais il aura au moins la consolation de n'avoir pas été l'aggresseur, & d'avoir fait tout ce qu'il aura pû avec honneur, pour prévenir & empêcher la rupture.

ME-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Novembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, par leur Réſolution du 29. Octobre dernier, de permettre le tranſport d'Amſterdam en France de cinquante milliers de Méche qu'il leur a demandé au nom du Roi ſon Maître, & de donner leurs ordres au Collége de l'Amirauté d'Amſterdam de les laiſſer ſortir ſans difficulté, il ſe trouve qu'il n'y a préſentement aucun Vaiſſeau François en ladite Ville prêt à retourner en France pour les y porter; c'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir donner de pareils ordres à l'Amirauté de Rotterdam, où l'on ſera obligé de faire porter leſdites Méches, pour être embarquées avec plus de diligence ſur quelqu'un des Vaiſſeaux François qui s'y rencontrent plus fréquemment qu'à Amſterdam, & ainſi ne pas retarder la ſatisfaction qu'il leur a plû d'accorder à Sa Majeſté, qui attend avec impatiente les Méches. Donné à la Haye le deuxiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

ME-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 4. Novembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ſe ſent obligé de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, touchant le ſecours de Troupes que le Roi ſon Maître leur envoye pour leur défenſe contre l'Evêque de Munſter, que Sa Majeſté ayant demandé à Monſieur le Marquis de Coſtel-Rodrigo leur paſſage par un coin des Païs-Bas, il ne s'eſt pas contenté de le lui refuſer, mais ayant ſçû que Sa Majeſté leur faiſoit prendre le chemin du païs de Liége, il a fait aſſembler, ſous le commandement du Prince de Ceimai, la plûpart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui ſont en Flandre, & les a fait poſter à Marche-en-famine, à demi lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme ſi ledit Marquis avoit deſſein de s'oppoſer à leur paſſage, en prenant prétexte qu'elles pourroient toucher quelque langue de terre du Païs du Roi ſon Maître, ſans néanmoins loger en aucun Village de ſa domination; quoique lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cens Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait paſſer au travers de la France, ſans en demander la permiſſion au Roi,

ni

ni même lui en donner avis, ce que Sa Majesté a pourtant bien voulu tolérer ; & que cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi de faire parler à Monsieur le Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions en cela du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort vagues & ambiguës, Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne, d'aller se mettre à la tête de ces mêmes Troupes, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir cette prétenduë opposition hors de saison de Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo, qui devroit plutôt concourir au secours que le Roi donne à ses Alliez, puisqu'ils le sont aussi du Roi son Maitre. Vos Seigneuries pourront comprendre de-là, combien le Roi a véritablement à cœur de soûtenir leurs intérêts : ledit Ambassadeur Extraordinaire pouvant les assûrer de sa part, qu'à mesure qu'il se rencontrera quelques obstacles à l'effet de ses bonnes intentions à l'égard de Vos Seigneuries, elles le verront d'autant plus roidir contre, pour les surmonter & passer jusques au but que Sa Majesté s'est proposée de les assister & protéger, comme un bon Ami & Allié doit faire en l'état où sont leurs affaires, & pour lequel Elle n'oubliera aucune chose. Donné à la Haye le quatriéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 5. Novembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du paſſé. Quelque deſaveu que les Etats faſſent ſur l'affaire de van Goch, j'aſſûrerai Vôtre Majeſté, qu'il leur a écrit qu'il envoyoit ſon fils avec une dépêche importante. Il eſt vrai qu'il eſt reſté à Londres, & il a dépêché un de ſes gens qui a aporté la dépêche, du contenu de laquelle j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté.

On ne peut d'un ordinaire à l'autre mander les choſes au juſte, parce qu'il arrive tant de changemens, & les eſprits ſont ſi ſuſceptibles de mauvaiſes impreſſions, & de corruptions, qu'on eſt toûjours dans l'incertitude, juſques à ce que les affaires ſoient faites. Vôtre Majeſté ne ſçauroit croire l'argent qui a été diſtribué depuis huit jours par la Cabale d'Eſpagne, celle d'Angleterre, & celle du Prince d'Orange, pour ſoûtenir la propoſition qui avoit été faite d'envoyer des Ambaſſadeurs en Angleterre, & y joindre le Prince d'Orange, pour moyenner la paix. Pluſieurs Villes de Hollande y inclinoient, & les plus échauffez du parti de Monſieur de Wit ne diſoient mot; mais j'ai été

aſſez

Digitized by Google

assez heureux pour leur faire comprendre leur perte, & les faire agir avec vigueur dans cette conjoncture. J'ai dépêché même à la Princesse de Nassau en Frise, pour la prier d'agir auprès de ses Amis & de ses Créatures, pour faire desavouër ceux qui ont avancé cette proposition: ce qu'elle a fait avec autant d'adresse que de secret, pour ne se pas commettre avec Madame sa Mere, qui soûtient l'autre parti.

J'ai gagné les quartiers de Zwol & de la Comté de Zutphen, qui ont desavoüé leurs Députez, & j'ai rassûré les Villes de Hollande qui chanceloient, & pris mon tems que Monsieur van Ghent, de la Province de Gueldre, présidoit, qui est tout-à-fait dans les intérêts de Vôtre Majesté, depuis la gratification qu'elle lui a fait, pour pousser les affaires dans les Etats Généraux, & faire avoir le desaveu des Provinces de ladite proposition, comme ayant été faite sans leurs ordres.

Ce coup a été mortel aux Cabales contraires, & cela s'est négocié si secrétement, que quoiqu'on me soupçonne d'y avoir contribué, on ne le peut pourtant prouver.

Je suis très-aise d'avoir fait par avance ce que Vôtre Majesté m'ordonne, qui est de faire sçavoir par voye sûre à Monsieur de Wit l'état des choses, & combien sa présence étoit nécessaire à la Haye. Aussi-tôt qu'il a été informé de tout ce qui se passe, il m'a mandé qu'il feroit voile le lendemain pour revenir. Je l'attens à ce soir, ou de-

main. Les avis que les Etats ont eu ce matin, assûrent que leur Flote étoit sur les Côtes de Zélande, & de-là à la Meuse il n'y a que pour dix heures de chemin.

Tous les Amis de Monsieur de Wit sont fort contens des assûrances que je leur donne en particulier de la protection de Vôtre Majesté, & joignant à cela les gratifications que Vôtre Majesté m'a envoyées, qui sont 80000. Livres de cette monnoye, on pourra s'en assûrer, & en gagner d'autres dans cette conjoncture, où le tems presse.

Je n'ai parlé à personne de la déclaration de Vôtre Majesté contre l'Angleterre, parce qu'ayant rompu les mesures des Cabales contraires, je veux voir ce que Monsieur de Wit fera à son arrivée, & comme il sera reçû; car s'il est nécessaire d'avancer cette déclaration, je veux du moins qu'il m'en fasse donner une par écrit par la Province de Hollande, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre, sans la participation & le consentement de Vôtre Majesté: ainsi je ne puis encore lui rien mander là-dessus que ledit de Wit ne soit ici; mais j'assûre Vôtre Majesté par avance, que je ne l'engagerai qu'à l'extrêmité, en prenant mes précautions.

J'ai estimé à propos de faire un Mémoire sur la Lettre de Monsieur de Lionne, & le présenter aux Etats, parce que la Cabale d'Espagne publioit, que Vôtre Majesté n'avoit pas envie de donner le secours, que

ce

Digitized by Google

ce n'étoit qu'une feinte, & que pour marque de cela, elle avoit démandé paſſage par Maubeuge, qui eſt un chemin tout contraire. Monſieur van Ghent, au ſortir de l'Aſſemblée, m'eſt venu voir, & m'a dit que ce Mémoire avoit fait un très-bon effet. Ledit van Ghent, les Députez de Zélande & de Hollande, ont dit dans l'Aſſemblée, qu'il étoit aiſé de voir que cette Guerre de l'Evêque de Munſter étoit fomentée par les Eſpagnols, puiſqu'ils vouloient s'oppoſer à leur ſecours, & qu'il étoit tems de lever le maſque; à quoi ceux de la Cabale d'Eſpagne n'ont pas repliqué un mot, & ont baiſſé la tête.

Vôtre Majeſté aura vû par mes précédentes dépêches les diſpoſitions où étoient les Provinces de Friſe & de Groningue, & comme Madame la Princeſſe de Naſſau agit très-bien. Elle m'a envoyé ſon Intendant pour me demander conſeil ſur ce qu'elle doit faire, les Ennemis ayant comme inveſti Groningue, & occupant des quartiers aux environs avec 16000. hommes. Je lui ai mandé que, pour abattre tout-à-fait la Cabale qui lui eſt contraire, j'étois d'avis qu'elle tâchât d'entrer avec ſon Fils dans la Ville de Groningue; que cela lui attirera l'amitié & l'eſtime de ces deux Provinces, de voir qu'elle s'expoſe pour leurs intérêts, & que de plus cela obligera toutes les autres Provinces à faire plus d'efforts pour la ſecourir. Ce n'eſt pas que je juge qu'il y ait du peril pour cette Place, y ayant un côté de ladite Ville li-

Digitized by Google

bre, par où l'on entre & sort quand on veut, & de plus il y a 4000. hommes dedans; mais cela fera le même effet dans l'esprit des peuples, comme si le peril étoit plus grand, & la rendra plus considérable dans ces deux Provinces pour les porter à ce qu'elle voudra.

Vôtre Majesté aura vû par mon prémier Mémoire la disposition de ces Provinces. Je continuë à ménager les esprits pour ses intérêts. Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre étant ruinées, & la plûpart de la Noblesse composant les Etats, Vôtre Majesté auroit un beau moyen de les obliger, & d'attirer la plûpart des familles, si faisant lever en ces quartiers là quelques Compagnies, elle vouloit y donner aux principaux de ces Provinces quelque chose, ou à leurs Enfans: je crois même que quantité de Gentilshommes, & autres personnes se résoudront à se mettre simples Cavaliers, & au même prix que les Etats donnent, qui est quarante écus, afin d'avoir l'honneur de servir Vôtre Majesté. Ce que je lui en mande n'est que pour ouvrir ma pensée sur les moyens d'attirer des gens à son service, & profiter du mauvais état où la guerre les a reduits.

Le Sieur Clingenberg, Conseiller d'Etat du Roi de Dannemarc, & son Envoyé extraordinaire vers Messieurs les Etats, est arrivé depuis quatre jours. Il m'a vû d'abord, & m'a témoigné & communiqué toutes les prétensions de son Maître. J'ai été en-

Digitized by Google

enſuite chez les Députez de la Province de Hollande, pour les porter à donner ſatisfaction au Roi de Dannemarc, vû les avantages qu'ils en peuvent tirer dans la conjoncture préſente en le détachant des Anglois. J'ai vû auſſi les principaux des Etats Généraux pour lui faire donner des Commiſſaires favorables, c'eſt-à-dire qui ne ſoient pas de la Cabale d'Eſpagne ni d'Angleterre, & je ſuis ſatisfait de ceux qui ont été nommez, dont Monſieur van Ghent eſt du nombre.

Quant à l'affaire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, j'ai diſpoſé la Province de Hollande & les Etats Généraux à lui céder la Place d'Orſoy ſur le Rhin, qui eſt très-bien fortifiée, & que ledit Electeur avoit déſiré par-deſſus toutes les autres; mais j'ai été fort ſurpris de voir, qu'après cet octroi de Meſſieurs les Etats, lorſqu'ils ont demandé d'entrer dans une Alliance avec ledit Electeur, ſes Députez ont répondu, qu'ils le vouloient, à condition que les Etats lui entretinſſent trois mille hommes, qui ne recevroient ordre que de lui, qu'il eût un mois de tems, ſans faire aucun acte d'hoſtilité contre l'Evêque de Munſter, pour lui demander par quelle raiſon il a déclaré la guerre aux Etats, & s'il veut ſortir de leur Païs dans ledit mois, & entrer en accommodement: ce qui a fort choqué leſdits Etats, en ce qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement avec ledit Evêque, après qu'il a pillé & ruiné quatre Provinces, qui ne cherchent que l'occaſion de s'en ven-

Digitized by Google

ger, & dont les principaux des Etats deſdites Provinces ont le plus ſouffert.

Leſdits Sieurs Etats veulent bien prendre les trois mille hommes à leur ſervice, mais ils entendent qu'ils agiſſent ſous leurs ordres, ainſi que les autres Troupes qu'ils ont en campagne; ce qui eſt très-juſte.

On a découvert que cet incident vient de la Princeſſe d'Orange, qui traverſe ce Traité, & qui croit tirer grand avantage pour ſon parti, de tenir ledit Electeur dans l'incertitude ſans rien conclure; & il eſt à craindre qu'il perdra une occaſion fort favorable pour les affaires, car en un autre tems les Etats n'auroient jamais conſenti à céder Orſoy.

Il ne tient à préſent qu'aux Députez de Monſieur le Duc de Neubourg de conclure l'affaire de l'échange de Raveſtein. Nous avons trouvé des expédiens pour la Religion. Le point de la Souveraineté eſt remis en arbitrage, celui de la garantie ſur les prétenſions de Monſieur l'Electeur de Brandebourg ne ſe peut vuider, ſi ledit Electeur ne parle, & ne ſe déſiſte de toutes prétenſions ſur ledit Raveſtein. Juſqu'à préſent les Députez de Monſieur le Duc de Neubourg n'ont rien obtenu là-deſſus de ceux de Monſieur l'Electeur, ainſi l'affaire demeure accrochée.

J'ai déja mandé à Vôtre Majeſté, que le point des Elucidations a été accordé à la ſatisfaction de la Couronne de Suéde, dont j'ai donné avis à Monſieur le Chevalier de Terlon, il y a deux ordinaires.

Com-

Digitized by Google

Comme j'achevois cette dépêche, j'ai reçû un Billet de Monsieur de Wit du Tessel, qui me marque qu'il sera ici demain. On fait débarquer six mille hommes de pied pour marcher à Groningue, & se joindre aux autres Troupes qui y sont déja. Si le secours de Vôtre Majesté étoit arrivé, marchant par Zwoll entre Coevorden & Steenwik, droit dans le Païs de Drente, l'Armée de l'Evêque de Munster seroit prise par devant & par derriére, & auroit de bonnes Places contraires dans les flancs, sans avoir aucune retraite. Le Sieur de Wit a envoyé du Tessel 1500. hommes dans Delfziel, qui est un Port de Mer en Oostfrise, que l'Evêque de Munster devoit occuper pour avoir communication par Mer avec le Roi d'Angleterre. J'estime qu'il seroit de la derniére importance de défaire cette Armée de l'Evêque de Munster, pour ruiner entiérement le parti & le crédit du Roi d'Angleterre du côté de la terre, & que ce fût avec l'assistance des Troupes de Vôtre Majesté, pour faire voir à ces quatre Provinces, qu'elles étoient perduës sans son secours, & que c'est elle seule qui a soûtenu l'Etat du penchant où il étoit de sa ruine.

Monsieur de Pradel aura à se ménager avec les Députez des Etats, qui sont à l'Armée avec ceux qui commandent leurs Troupes, qui n'ont pas toute la chaleur qui seroit à souhaiter pour venir aux mains avec les Ennemis & finir cette affaire; mais comme il a beaucoup d'expérience,

Digitized by Google

& qu'il connoîtra peu de jours après qu'il sera arrivé, ce qui se pourra faire de plus avantageux pour le service de Vôtre Majesté, je ne doute pas qu'il ne prenne le chemin le plus court pour décider cette affaire.

Quant aux Députez des Etats, tout habiles qu'il soit, il faudra du tems pour gagner leur confiance; car comme ils veulent agir en Souverains, leurs conseils & leur délibérations sur la guerre ne sont pas toûjours celles qui sont les meilleures à suivre; & ce que je trouve de plus fâcheux, c'est que le Prince Maurice agit avec eux avec trop de soûmission, ce qui lui a fait faire de grandes fautes, & principalement dans le passage de Rovere, par où l'Armée de Munster a passé pour entrer dans le Païs de Groningue, lequel passage pouvoit être bien fortifié, la situation étant bonne, s'il ne se fût trop fié à ce que les Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvû par des Troupes venuës de Frise; & s'il y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que trois cent paysans mal armez, & une Compagnie de cent hommes.

Mais pareilles choses n'arriveront pas à Monsieur de Pradel, qui agissant de son chef, & étant fort experimenté comme il est, & ayant de bonnes Troupes, prendra sans doute des résolutions bien vigoureuses.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 5. Novembre 1665.

VOtre dépêche du trentiéme du passé m'a été renduë, avec la Lettre de change de dix mille patacons, qui font vingt-cinq mille Livres, que je distribuerai aux personnes qui méritent des gratifications. Le Roi ne pouvoit jamais prendre un tems plus favorable pour bien employer sa liberalité envers des gens qui sont à présent en état d'en recevoir dans la Hollande, & dans les autres Provinces, & tout ce que le Roi destinera sur ce sujet sera très-bien employé: d'une chose puis-je vous assûrer, c'est que cette dépense ne sera pas inutile à son service. Comme j'évite toutes les occasions de faire faire des dépenses à Sa Majesté, & même de les proposer, je me remets à elle, étant informée de l'état des affaires, de juger ce qu'elle trouvera à propos de faire.

Tout ce que je puis vous dire, Monsieur, est que si l'argent a jamais sauvé un Etat, il le fera dans cette conjoncture, où quatre Provinces sont entiérement ruinées, & dont les principaux Députez cherchent à s'appuyer de quelque Puissance, & d'en recevoir des gratifications.

Quant à la Hollande, il y a à présent

Digitized by Google

trois cens Députez des Villes dans l'Assemblée, tous corruptibles. Jugez après cela, si on ne peut pas bien employer l'argent en le distribuant pour les gagner.

Je ne laisserai pas de ménager la dépense que le Roi voudra faire, & l'employerai fort utilement. Je puis vous avancer, que je ferai avec mille Livres plus que les autres Cabales ne feront avec quatre mille.

Mais avant de sortir de dessus cette matiére, permettez-moi de vous représenter, si ce ne seroit pas un coup important dans cette conjoncture, qu'il plût au Roi de faire payer liberalement à Madame la Princesse de Nassau, les cent mille livres qui lui sont dûs, dont elle a les promesses de Henri IV. & de Louis XIII., & plusieurs de leurs Lettres, qui l'assûrent de l'entier payement, & de celles de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui lui donnent les mêmes assûrances. Cette Princesse mérite d'être assistée, elle a vendu ses perles & ses pierreries en passant à Amsterdam, pour assister la Noblesse & les Peuples de ses Gouvernemens qui sont ruinez, & pour gagner ceux qui sont de la Cabale contraire à ceux de son parti. Je sçai qu'elle a mis sa Vaisselle d'argent en gage, pour s'aller jetter dans Groningue avec le Prince son Fils. Elle supporte avec une fermeté & un courage extraordinaire toutes ses disgraces, & les traverses que Madame sa Mere lui fait, jusqu'à lui retenir son bien pour la faire soûmettre à ses volontez, c'est-à-dire à suivre son parti, & quiter celui de l'Etat & le

le nôtre; mais elle a fait une réponſe fort généreuſe, qui eſt, qu'elle ne quiteroit pas les intérêts des Etats des deux Provinces, dont elle étoit Gouvernante; que leſdits Etats étoient Tuteurs du Prince ſon Fils & ſes Conſeillers; qu'elle feroit ce qu'ils trouveroient à propos pour le bien & l'avantage deſdites Provinces, où ſon Fils & elle s'attachoient tout-à-fait.

Et que quant à la néceſſité où elle ſe trouvoit, il ne lui ſeroit point honneux de licentier ſon train, quand les moyens d'en ſoûtenir la dépenſe l'y obligeroient; mais que ſon regret étoit, de ne pouvoir aſſiſter comme elle voudroit les Amis & les Serviteurs de ſon Fils & les ſiens. Ne voilà-t-il pas, Monſieur, une réponſe digne du grand cœur de cette Princeſſe, & ne mériteroit-elle pas que nôtre grand Roi, qui a de ſi grandes qualitez, la diſtinguât des autres Princeſſes par ſon eſtime, ſon amitié, & ſa liberalité? Je vous avouë que, comme je regarde en ceci plus les intérêts du Roi que celui de la Princeſſe de Naſſau, je ſouhaiterois que Sa Majeſté fît quelque choſe pour elle qui marquât quelque diſtinction, & que nous nous aſſûraſſions par-là de ces deux Provinces, & du crédit de ſes Amis. Excuſez, Monſieur, mon zèle, ſi je vous dis avec trop de liberté mon ſentiment.

Digitized by Google

LETTRE

De Mr de Lionne au Comte d'Estrades. Le 6. Novembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 29. qui a fort satisfait le Roi, lorsqu'il a vû que les affaires n'étoient pas de-là en si mauvais état qu'il y avoit sujet d'appréhender, par celle que le Gentilhomme du Comte de Guiche m'avoit renduë quelques jours auparavant, puisque les Députez d'Overyssel qui avoient mis sur le tapis une si belle proposition, n'ont été suivis de personne, & ont même déclaré qu'ils n'en avoient reçû aucun ordre.

Cela fait voir pourtant qu'il y a beaucoup de mal dans le cœur de l'Etat, quoique la bonne constitution du malade soit encore supérieure, & Monsieur van Beuningen se sert puissamment de cette raison pour presser la déclaration du Roi, comme un reméde souverain pour faire cesser tous ces dangers. Si cela étoit vrai, je tiens qu'elle seroit bien employée, mais il seroit fâcheux & préjudiciable au dernier point, d'avoir fait un faux pas de cette nature, & que Sa Majesté après cela pût être abandonnée & laissée seule en guerre avec l'Angleterre par ces sortes de divisions entres les Etats.

Le-

Digitized by Google

Ledit van Beuningen me preſſa encore hier très-vivement ſur la déclaration du Roi. Je lui gagnai le fort de l'épée par le moyen que vôtre derniére dépêche m'a ſuggeré, & qui n'eſt que trop bien fondé; & plût à Dieu qu'il ne le fût pas tant! & je lui fis connoître, & peut-être avoüer en ſon ame, que le Roi prendroit une réſolution qui ne ſeroit pas conforme à ſa prudence, s'il ſe déclaroit lorſque les Etats, non ſeulement ſans vous en donner communication, mais ſe cachant de vous, envoyoient une Perſonne expreſſe en Angleterre de grande ſuffiſance, ſous prétexte d'un échange de priſonniers, mais avec des ordres ſecrets de traiter la paix & de la conclure ſans la médiation du Roi, & même ſans la participation d'aucun de ſes Miniſtres. Je lui dis là-deſſus, qu'ils étoient maîtres de leurs déliberations, & que nous n'aurions pas raiſon d'y trouver à dire, ſi ce n'eſt qu'ils font cela en un tems que le Roi leur envoye un ſecours de Troupes conſidérable contre un autre Ennemi qu'ils ont dans le cœur de leur Etat; qu'à cela près ils pouvoient réſoudre la paix ou la guerre à leur bon plaiſir, ſelon qu'ils eſtimeroient leur convenir; mais qu'il n'étoit, ni de la bonne foi, ni honnête de preſſer le Roi de rompre pour l'amour d'eux contre un Potentat, vers lequel dans le même tems ils envoyent en cachette une perſonne expreſſe pour traiter la paix, qui paroîtroit peut-être au jour dans la ſemai-

Digitized by Google

ne même que Sa Majeſté ſeroit entrée en guerre pour leurs intérêts.

Ledit van Beuningen n'a pas manqué de me repartir ſuivant ſes derniers ordres, que ſi le Roi vouloit ſe déclarer, il ſigneroit que ſes Maîtres ne feroient point la paix ſans lui & ſans ſa médiation.

J'ai reparti, qu'il valoit mieux auparavant éclaircir ce qui étoit véritablement de cet Envoi extraordinaire, & à quelle fin, qu'il n'y avoit que trois jours à attendre vôtre prémiére dépêche, & que ſelon la ſatisfaction qu'on vous auroit donnée ſur les plaintes que vous auriez faites, Sa Majeſté pourroit prendre ſes réſolutions avec plus de fondement.

Il m'a témoigné qu'il ne vouloit point écrire tout ce que je lui avois dit à Meſſieurs les Etats, qui en prendroient de nouveaux ombrages des intentions de Sa Majeſté ; je ne ſçai pourtant ce qu'il fera, ſi ce n'eſt qu'il mandât que le Roi ayant paſſé toute la ſemaine à Verſailles, il n'avoit pû avoir aucune commodité de négocier.

Je lui ai fait connoître enſuite, ayant auparavant exigé ſa parole qu'il n'en manderoit rien aux Etats, pour ne leur pas rendre ſuſpect Monſieur de Wit, que mal-aiſément le Roi ſe porteroit-il à ſe déclarer qu'il ne vît Monſieur de Wit de retour à la Haye, & qu'on eût vû avec lui toutes choſes, tant pour bien faire la guerre, que pour s'aſſûrer que Sa Majeſté ne ſeroit point abandonnée

par

par une paix précipitée. J'ai même dit que les Ennemis de Monsieur de Wit se vantoient, qu'il n'oseroit, en l'état que sont les choses, paroître à la Haye, & que jusques à ce que cela fût, & qu'on lui vît exercer sa Charge avec l'autorité qu'il doit avoir, & particuliérement après la honteuse retraite de Beverning, qui avoit fort abbatu & découragé ses autres Amis, le Roi ne prendroit pas une résolution prudente de se déclarer, si le parti du Roi d'Angleterre, par le moyen de son Neveu, doit prévaloir dans les Provinces Unies. J'ai ajouté, que si Monsieur de Wit revenoit, & qu'il vous fît voir clair au soûtien de son parti & de son autorité, vous lui donneriez toute satisfaction. Van Beuningen a peut-être cru sur ce discours, que vous aviez en main de quoi faire sur le champ déclarer le Roi & rappeller d'Angleterre ses Ambassadeurs, & je n'ai pas jugé à propos de lui en ôter l'opinion ni l'espérance; mais mon intelligence véritable étoit en conformité de la derniére dépêche de Sa Majesté; que vous feriez entendre au Sieur de Wit, qu'en dépêchant un Courier exprès à Sa Majesté, il vous raporteroit tous les ordres pour la déclaration du Roi qu'il peut désirer.

Cependant le Roi a fort approuvé, & approuvera fort dans la suite, que vous ne vous soyez pas servi, & que vous ne vous serviez pas du pouvoir que Sa Majesté vous a donné, si vous n'en êtes pressé par quelque accident imprévû auquel vous voyez qu'il soit important de remédier.

Si

Si vous faites ſçavoir à Monſieur le Duc de Neubourg ce que Meſſieurs les Etats diſent ſur les trois Egliſes Catholiques qu'il demande qu'on laiſſe dans le Païs de Raveſtein, il y a apparence qu'il ſe relâchera de cette prétenſion, puiſque le Roi d'Eſpagne n'a pû lui-même venir à bout d'une pareille choſe dans un cas ſemblable.

Vous ne devez avoir aucune peine à propoſer à Sa Majeſté des dépenſes quand vous jugerez que ſon ſervice le requiert; car comme la prudence veut que l'on épargne tout ce dont l'on peut ſe diſpenſer ſans préjudice, Sa Majeſté eſt le Prince du monde qui s'appliquera le moins à épargner, quand elle verra la néceſſité ou l'utilité de ne le pas faire.

On ne peut jamais ſonger à avoir Juliers en propre, parce que de nôtre conſentement Monſieur de Neubourg s'eſt lié les mains, à n'y pouvoir jamais introduire autre Garniſon que les ſiennes; mais comme il n'eſt pas ſatisfait des Etats, cette Place nous pourroit autant ſervir à leur égard, que ſi elle étoit entre les mais du Roi.

Quant à Maſtricht, vous voyez bien que ce ne peut être jamais que par vôtre entremiſe & vôtre application ſur les lieux, que Sa Majeſté peut ſonger à l'acquerir; & que tout ce qu'on diroit au Sieur van Beuningen, qui n'a aucun pouvoir & n'en peut avoir, ne produiroit qu'un mauvais effet ſans aucun fruit.

Quand le Roi prendra ſa derniére Réſo-

Digitized by Google

solution, je crois qu'il sera bon de vous renvoyer le Sieur van Beuningen, qui a des défenses de partir d'ici avant que cela soit.

J'ai, il y a long-tems, le Livre Latin que vous vouliez m'envoyer, & je n'en ai pas fait grand cas; il y avoit de meilleures raisons à dire dans une mauvaise cause.

Le Roi a fort approuvé tout ce que vous avez ménagé avec Madame la Princesse de Nassau, & il sera bon de continuër à la tenir & ses Amis & dépendans en la même bonne disposition, dont on pourra avec le tems, & selon les conjonctures, tirer divers avantages.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. Le 6. Novembre 1665.

JE dois aussi donner avis à Vôtre Majesté, que par les Lettres que quelques-uns des Etats ont reçûës d'Angleterre, on leur mande, que le Roi de la Grande Bretagne fera encore des conditions plus douces qu'on ne croit, pourvû qu'ils traitent sans la participation de la France. Ces Lettres ont été communiquées à l'Assemblée de Hollande, plusieurs Villes ont dit qu'il faloit faire la Paix, les autres qu'il faloit attendre le Pensionnaire.

Les

Digitized by Google

Les Députez de Haerlem, Rotterdam & Delft, qui ſont mes Amis, ont dit qu'il ne falloit rien faire ſans la participation de la France; les autres ont repliqué, que la France n'ayant pas rompu contre l'Angleterre, elle n'y auroit nul intérêt. Ce ſont les conteſtations ordinaires dans l'Aſſemblée, où chacun dit ſon avis comme il penſe; mais avant que les réſolutions ſe prennent, on trouve des expédiens de faire changer d'opinion les plus échauffez; c'eſt à quoi je travaille.

Nous ſommes à la criſe de toutes les affaires. Je dépêcherai un Courier à Vôtre Majeſté dès que Monſieur de Wit & moi aurons mis la derniére main aux affaires qui ſe traitent à préſent.

Si l'Etat ſe lie, & promet de n'entendre à aucun Traité avec l'Angleterre que par la participation & le conſeil de Vôtre Majeſté, je crois que je leur pourrai promettre de lui envoyer un Courier pour lui repréſenter l'état des choſes, & la preſſer de ſe déclarer contre l'Angleterre moyennant les conditions ci-deſſus. Je juge bien que Monſieur de Wit m'en preſſera fort, ceux de ſon parti me ſollicitant extraordinairement ſur ce ſujet.

Meſſieurs les Etats m'ont envoyé le Préſident de ſemaine, pour me prier de faire ſçavoir à Vôtre Majeſté, qu'ils ſe ſentent fort obligez de l'ordre qu'elle a donné à Monſieur de Turenne de conduire le ſecours juſques à Liége, & de la vigueur avec laquelle Vôtre Majeſté agit en cette

Digitized by Google

rencontre pour leurs intérêts, & qu'ils donnent ordre à Monsieur van Beuningen de l'en remercier plus particuliérement.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 7. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Henri Ampzing, Marchand François, demeurant à Rouën, fit acheter à Londres au mois de Février dernier, dans un tems qu'il étoit permis, dix Pipes, quatre Poinçons, vingt Bariques, & un Baril de Sucre de Barbados, que le Sieur Jean Franchlin, son Correspondant en ladite Ville de Londres, fit charger sur le Navire nommé le Chasseur verd, de Hambourg, Maître Casper Wagenfeld, pour le compte dudit Henri Ampzing, avec ordre de porter lesdits Sucres à Flissingue, & en effet ledit Navire s'y étant acheminé, fut rencontré entre Ostende & Flissingue le 28. dudit mois par un Capre de la même Ville, dit Pouchenello, qui le prit & l'y mena. Ce que ledit Ampzing ayant apris, il fit aussi-tôt reclamer ses Marchandises; mais quelque diligence qu'il ait faite, il n'a pû jusques à présent en obtenir la resti-

reſtitution; quoique François Rois, bourgeois de Fliſſingue, ait eu il y a long-tems celle de quinze Futailles de Petun, qu'il avoit dans le même Vaiſſeau le Coaſſeur verd: De quoi ledit Ampzing ayant porté ſes plaintes au Roi, comme d'un déni de juſtice, Sa Majeſté a donné ordre audit Ambaſſadeur Extraordinaire, de demander en ſon nom, comme il fait à Vos Seigneuries, la reſtitution entiére deſdites Marchandiſes, que l'on n'a aucun droit de retenir, puiſqu'il a été ſuffiſamment prouvé devant le Collége de l'Amirauté de Middelbourg, que ledit Ampzing eſt François, que ces Marchandiſes lui appartiennent, qu'elles ont été portées de Londres à Fliſſingue par ſon ordre, dans un Navire libre, en un païs qui l'étoit auſſi, & en un tems où tout cela a été permis, & qu'il ne ſe peut rien alléguer de valable au contraire; Et en outre que ledit Capre, dit Pouchenello, ſoit condamné en ſon propre & privé nom en tous les dépens, dommages & intérêts, ſoufferts depuis un ſi long-tems par ledit Ampzing, qui s'eſt conſumé en fraix à la pourſuite de cette reſtitution: Surquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére de la prudence & de l'équité de Vos Seigneuries, qu'elles donneront ſérieuſement leurs ordres au Collége de l'Amirauté de Middelbourg, à ce que leſdits Sucres, qui ſont à Fliſſingue, ſoient entiérement, & ſans aucun délai, remis audit Henri Ampzing, ou à ſon ordre. Donné à la Haye le ſeptiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 12. Novembre 1665.

MOnsieur de Wit & moi avons eu de grandes conférences depuis trois jours. Je lui ai dit tout ce qui est porté pour ses intérêts dans les dépêches du Roi ; il m'a témoigné en avoir beaucoup de reconnoissance, & ne désirer rien tant que d'avoir occasion de la faire voir à Sa Majesté par quelque service. Il a estimé à propos qu'en voyant les Députez de l'Assemblée, je leur fasse entendre que le Gouvernement présent satisfait Sa Majesté, & que si on le change, cela lui donneroit occasion de prendre d'autres mesures, ce que j'ai fait assez utilement pour lui & pour nous. Je suis assûré de huit Villes, qui ont promis que non seulement on n'entendra jamais à aucun Traité avec l'Angleterre sans la France ; mais même qu'elles n'y envoyeront pas une personne, sans lui donner ordre de ne faire aucun pas sans la participation de Sa Majesté ; & quant au Gouvernement présent, qu'ils le maintiendront au péril de leur vie. Il y a encore dix Villes à mettre sur ce pied-là, à quoi je m'en vais travailler incessamment. J'employe les vingt-cinq mille Livres que le Roi m'a envoyées en cette ren-

con-

Digitized by Google

contre ; & comme les affaires ſont dans leur criſe, & que l'Aſſemblée de Hollande eſt de trois cens perſonnes, les Députez étant doublez par toutes les Villes pour la conjoncture des affaires, ſi le Roi trouvoit bon d'envoyer encore dix mille Patacons, qui font vingt-cinq mille Livres, on les employeroit utilement.

Monſieur van Beuningen a écrit à Monſieur de Wit tout ce que vous me mandez, & lui a fait entendre, que j'avois pouvoir de dire que le Roi ſe déclareroit contre l'Angleterre. Il m'a fort preſſé là-deſſus, & m'a dit que c'étoit le moyen de fermer toutes les portes aux Cabales, & que Sa Majeſté leur fourniſſant l'argent porté par le Traité, juſques au tems qu'il donne le ſecours, c'eſt un moyen infaillible d'attirer l'affection & la confiance de ces Provinces, & particuliérement de la Hollande, qui ſe voit ſeule chargée de toute la dépenſe, la Gueldre, Overyſſel, la Friſe & Groningue ne fourniſſant rien, leur Païs étant ruiné par l'Armée de l'Evêque de Munſter, & que la Zélande ayant perdu ſon Commerce de Mer ne fourniſſoit rien; qu'ainſi la Hollande étoit chargée de tout, & que ſe voyant aidée & ſoulagée par le Roi, & la foi d'un Traité exactement tenuë ; Sa Majeſté ſeroit abſolument maîtreſſe de leurs volontez, & leur feroit faire ce qu'elle voudroit: au lieu que ſi on laiſſe les Etats dans l'embaras où ils ſont, il eſt à craindre que l'inexécution du Traité ſubſiſtant, ils ne

ſoient

ſoient obligez de s'accommoder contre leur gré & leur propre intérêt, & que le parti contraire ne prévaille.

Je lui répondis, que j'avois ordre du Roi de l'informer de l'état des affaires, & que ſi Meſſieurs les Etats prenoient une réſolution d'agir de concert avec lui pour la paix, & n'entendre à aucune propoſition ſecrete ſans la lui communiquer, ni même d'envoyer en Angleterre une perſonne exprès pour négocier ſans ſa participation, & que Sa Majeſté en ſe déclarant trouvât ſes ſûretez qu'elle ne reſteroit pas ſeule en guerre, je pouvois lui dire confidemment, qu'en ce cas j'avois pouvoir d'envoyer un Courier au Roi pour lui repréſenter la bonne diſpoſition des Etats, après quoi je ne doutois pas que Sa Majeſté ne ſe déclarât.

Mais qu'avant de faire ce pas, il faloit voir ce que produiroit cette Aſſemblée, & ſi on rejetteroit toutes les propoſitions de paix en ſecret, & l'envoi d'une perſonne de confiance en Angleterre: de quoi étant bien éclairci, je m'employerois de tout mon pouvoir pour leur procurer la ſatisfaction que les Etats demandent avec tant d'empreſſement.

J'ai pris ce tems-là pour ſolliciter les dix autres Villes. Monſieur de Wit agit auſſi fortement de ſon côté, & l'on a vû un effet de nos ſollicitations depuis deux jours. Un Miniſtre, qui occupoit la Chaire de la principale Egliſe de la Haye, appellé Hotteman,

teman, a prêché, que Dieu les châtioit de ce qu'ils acceptoient le secours d'un Roi idolâtre, & qui étoit capable de les faire massacrer, de même que leurs confreres le furent à la St. Barthelemi par un autre Roi son prédécesseur, qui outre cette barbarie fit encore égorger plusieurs innocens à Anvers, & qu'on avoit quitté l'alliance d'un Roi de leur Religion, pour lui faire la guerre par des maximes d'un mauvais Gouvernement. Ce qui étant rapporté à Messieurs les Etats, ils l'envoyerent chercher pour l'interroger sur ce fait; il tourna la chose d'une autre maniére, & plusieurs voix allerent à le laisser aller; mais nos Amis jugerent qu'il faloit un châtiment, parce qu'il avoit désigné la Personne du Roi. On l'a suspendu de la Chaire pour jamais, & il s'est retiré de la Haye. Cet homme étoit fort aimé du Peuple, & cependant on a si bien pris ses mesures que cela n'a point eu de suite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. Le 13. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches du 29. du mois passé, & ai été fort aise de deux particularitez qu'elles contenoient, l'une le retour du Sieur de Wit à la Haye, & l'autre

tre que vous ſoyez venu à bout par vos diligences auprès de vos amis, de rompre les meſures des Cabales d'Eſpagne, d'Angleterre, & de Madame la Princeſſe d'Orange, dans le deſſein qu'elles avoient de faire réüſſir la propoſition des deux Députez d'Overyſſel, d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire au Roi d'Angleterre, dont Monſieur le Prince d'Orange fut le Chef.

Quant à ce que vous dites de l'argent que ces trois Cabales ont prodigué en cette occaſion, il ſe peut faire que la Princeſſe d'Orange ne l'ait pas épargné; pour les Anglois, j'en doute, car ils n'en regorgent pas; outre que je ne vois aucun de leurs Miniſtres ſur les lieux qui pût avoir cet ordre là: mais pour les Eſpagnols, je ſçai à n'en pouvoir douter, qu'ils ne peuvent pas avoir dépenſé un ſol, non par défaut de bonne volonté, puisque depuis quatre ans Eſteven de Gamarre preſſe continuellement les Miniſtres du Roi ſon Maître, de lui envoyer quelque remiſe d'argent extraordinaire, repréſentant l'utilité qu'on en pourroit tirer en des occurrences de cette nature, & principalement pour promouvoir la Ligue défenſive des dix-ſept Provinces; mais je ſçai de Madrid même, que quelques vives inſtances que Dom Eſteven de Gamarre en ait ſçû faire, il n'en a pû tirer juſques ici que des eſpérances qu'on y ſatisferoit bientôt.

A préſent que le Sieur de Wit aura repris

l'exercice de sa Charge, vous aurez plus de facilité, attendu même les bonnes intentions que j'ai pour les Etats touchant leur Guerre avec l'Angleterre, & ce que j'ai déja fait pour eux contre l'Evêque de Munster, de les porter à tout ce que je puis désirer.

Cependant vous vous êtes fort bien conduit, de ne parler à personne du pouvoir que je vous ai donné touchant ma déclaration, & d'attendre l'arrivée du Sieur de Wit, pour pouvoir prendre avec lui toutes sortes de mesures sur des fondemens plus certains.

Il est sans doute qu'il faudra que la Province de Hollande au moins me donne une promesse par écrit, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre sans ma participation & mon consentement, & van Beuningen m'a déja souvent offert de signer ici au nom de ses Maîtres un pareil écrit, qui ne seroit qu'une confirmation de ce que porte déja nôtre Traité, & d'y ajoûter même ce terme, *sans ma Médiation*: ce que je crois aussi fort juste; car comme les Anglois n'omettront rien pour nous désunir, & que pour en venir mieux à bout, ils pourront offrir aux Etats de plus grands avantages en leur particulier, s'ils veulent entendre à traiter la paix séparément, je dois d'autant plus prendre mes précautions là-dessus, que Messieurs les Etats se peuvent souvenir de quelle façon je fus traité à Munster, dans un cas pareil à celui qui est prêt d'arriver. J'ai trou-

trouvé fort considérable le mot que les Députez de Hollande & de Zélande ont dit dans l'Assemblée, qu'il étoit aisé de voir que cette guerre de l'Evêque de Munster étoit fomentée par les Espagnols, puisqu'ils s'opposoient à leur secours, & qu'il étoit tems de lever le masque. Il sera bon de les rechauffer dans ces bons sentimens, & je fais état de vous ordonner, dans le tems de ma déclaration, de parler clairement au Sieur de Wit des Droits de la Reine sur certaines Provinces du Païs-Bas, sans les mettre néanmoins en condition pour ladite déclaration, mais comme me promettant cette rétribution de l'équité & de la reconnoissance des Etats, qu'après que j'aurai préféré leur intérêts à tous les miens, par une rupture contre une autre Couronne qui ne désire que mon amitié, & qui m'a fait même des avances qui m'eûssent été fort avantageuses pour la pouvoir conserver, Messieurs les Etats en useront à mon égard avec la même affection & sincérité pour l'appui & le soûtien de mes droits, comme nôtre Traité les y oblige.

Vous avez donné un fort bon conseil à la Princesse de Nassau, de se jetter avec le Prince son Fils dans la Place de Groningue, où elle ne peut courre aucun peril. Cependant cette demonstration lui aura servi à faire augmenter considérablement l'affection & l'estime que les peuples ont déja pour elle, voyant de quelle sorte elle se sera exposée pour leur interêt.

Quand je ferai lever de la Cavalerie (ce qui pourra être bien-tôt) je jetterai volontiers les yeux sur la Noblesse des Provinces d'Overyssel & de Gueldre pour le choix de quelques Charges, pour tirer ces Gentilshommes là du mauvais état où la guerre les a reduits.

J'ai eu grand plaisir d'apprendre que les différens de l'Electeur de Brandebourg avec les Etats fussent en termes d'un accommodement prochain & facile; mais je ne vous sçaurois assez recommander la satisfaction du Roi de Dannemarc, dont je vous ai déja si souvent écrit.

J'ai fait dire quelque chose à van Beuningen des préjudices que peuvent souffrir les Etats de la maniére d'agir de leurs Députez aux affaires de la guerre, dont ils n'ont pas toute l'intelligence qu'il faut pour pouvoir profiter des conjonctures, & prendre de bonnes résolutions à tems. Le Sieur de Pradel a ordre de suivre exactement, autant qu'il sera en son pouvoir, tous les conseils que vous lui donnerez. Le Duc de Neubourg m'a écrit, & me fait de grandes plaintes du Gouverneur d'Emmeric, qu'il dit avoir, par ordre des Etats & contre la volonté de l'Electeur de Brandebourg, chassé de cette Ville-là les Peres Jésuites, qui y ont été fondez par les défunts Ducs de Juliers; & le Duc me prie de m'employer efficacement auprès des Etats, pour les obliger au prompt rétablissement desdits Jésuites, qu'il ne leur apartenoit pas de chas-

Digitized by Google

chaſſer, mais préſentement à l'Electeur de Brandebourg par droit de Souveraineté. Je ſerai bien-aiſe de témoigner encore en cette rencontre-ci, la conſidération que je fais des priéres dudit Duc, & particuliérement en une affaire de cette nature, qui regarde le bien de la Religion Catholique.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 13. Novembre 1665.

VAn Beuningen, qu'il ne faudra pas commettre de de-là, a tenu ici un diſcours à Lionne qui m'a ſemblé digne de grande réflexion, mais j'aporte une particuliére application à en profiter. Il lui a dit, que je pourrois ſonger à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munſter, en quoi les Etats trouveront l'avantage de diminuër les forces de leur Ennemi, & moi celui d'augmenter les miennes. Lionne ayant répondu à cela, que je ſerois embaraſſé à trouver les moyens de faire paſſer en France ce que je pourrois attirer à mon ſervice des Troupes dudit Evêque, van Beuningen a repartí, que je pourrois les faire joindre préſentement au Corps que commande le Sieur de Pradel, & les faire paſſer de deçà avec le même Corps, quand l'occaſion de l'employer ſera ceſſé. Cette ouverture m'a paru

si utile en toute manière, que j'ai résolu aussi-tôt de vous charger de donner vos soins à la faire réüssir, soit par Troupes entières, comme Compagnies & Régimens, si cela se peut, soit en ramassant les Soldats qui viendront se rendre, ou que l'on attirera par des billets qu'on pourroit faire jetter dans l'Armée de l'Evêque, & en formant après un Corps quand il y en aura nombre suffisant. J'écris aussi de cette affaire par la voye du Sieur le Tellier au Sieur de Pradel, à qui je mande de s'entendre avec vous, & je lui marque de quels fonds on devra se servir pour y employer, en attendant que j'en aye fait remettre un exprès, si vous jugez qu'il y ait lieu à faire réüssir la chose.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 14. Novembre 1665.

JE dépêche ce Courier à Vôtre Majesté, pour lui donner avis que toutes les Villes de Hollande ont protesté dans l'Assemblée, qu'elles n'entendront à aucune proposition de paix avec l'Angleterre que par la participation de Vôtre Majesté; ensuite de quoi Monsieur de Wit est venu chez moi me porter cette parole, & me re-

représenter de la part des Etats, & de la Hollande, combien il est important dans cette conjoncture présente que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre suivant le Traité, afin que cela ferme toutes les portes aux Cabales contraires, qui sont à présent sans credit par cette déclaration.

Il m'a fort prié ensuite de supplier Vôtre Majesté, de vouloir aider la Hollande de l'argent qui lui est dû du subside des quatre prémiers mois. Cette Province étant chargée de toutes les dépenses de Terre & de Mer, & les autres étant ruinées, ne sçauroit supporter seule les grands frais de la guerre si Vôtre Majesté ne l'assiste: ce que faisant, elle donnera à connoître que son intention a été toûjours d'exécuter le Traité de 1662. & remettra entiérement la confiance qu'une partie de ces peuples avoit perduë par leurs pertes & souffrances sans avoir pû obtenir l'exécution dudit Traité; joignant à cela la chaleur qui paroissoit déja dans toutes les Provinces, de s'unir de plus en plus contre l'Ennemi commun, par la parole & seule espérance que Vôtre Majesté se déclarera, que de-là on peut juger l'effet que cela produira lorsque la chose aura sa perfection.

La Province de Zélande, qui est toûjours partagée, trois Villes tenant le parti du Prince d'Orange, & les autres celui de Hollande, sont toutes réünies par l'alliance que Monsieur de Wit a faite des deux

Chefs de cette Province, Monsieur Tibaut & Monsieur de Wit. Le fils de l'un épouse la fille de l'autre, & ils doivent être tous deux dans huit jours en cette Ville, & porter les Résolutions de la Zélande à une entiére union avec la Hollande. Ledit Sieur de Wit m'a aussi assûré de la part de ses Maîtres, qu'on n'envoyera personne en Angleterre que l'on ne communique son instruction, & qu'on n'informe Vôtre Majesté de tous les ordres qu'on lui donnera; que si Vôtre Majesté ne trouve pas bon qu'on l'envoye, on réjettera cette pensée, comme ne voulant rien faire qui ne lui soit agréable.

J'estime qu'elle peut à présent prendre ses résolutions avec sûreté, après les pas que Monsieur de Wit & la Province de Hollande font, qui assûrément attireront à eux toutes les Provinces, dont partie nous est déja assûrée, & on pourra gagner l'autre.

Vôtre Majesté voit l'effet qu'ont produit les 25000. Livres qu'elle m'a envoyé: si elle avoit agréable d'en envoyer encore autant, il y auroit de quoi les employer, & s'assûrer de toutes les Villes de Hollande, & gagner les autres Provinces.

Madame la Princesse de Nassau agit toûjours très-bien. La Province de Frise ne l'a pas voulu laisser sortir de Leeuwarde pour aller à Groningue, mais le zèle qu'elle a témoigné pour cette Province désolée a redoublé de beaucoup l'affection de ses Peuples pour elle. Je n'oublie rien aussi pour ménager les principaux des Villes de Zélan-

Digitized by Google

Zélande, & comme cette Province eſt la plus proche de France, je tiens que les gratifications y ſeront bien employées.

Je crois à préſent voir bien clair, qu'après la déclaration de Vôtre Majeſté ſuivant le Traité, on pourra tirer des Etats tout ce que Vôtre Majeſté déſirera, & plus peut-être qu'elle ne penſe; car avec ces Peuples, ils les faut engager dans le commencement aux choſes ſans qu'ils le voyent, & quand ils ſont une fois dans le chemin, on les mene auſſi loin qu'on veut.

J'ai promis ſeulement à Monſieur de Wit, de repréſenter à Vôtre Majeſté tout ce que deſſus, ſans lui donner aucune aſſûrance de ſa déclaration contre l'Angleterre.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 14. Novembre 1665.

JE vous dépêche ce Courier, & vous verrez par la Lettre du Roi tout ce qui s'eſt paſſé dans la Province de Hollande. Je croi, Monſieur, que le Roi peut faire un fond aſſûré, que la Province de Hollande ne fera rien, en quoi que ce ſoit, ſans la participation de Sa Majeſté. Monſieur de Wit eſt plus puiſſant que jamais: tous ceux qui paroiſſoient contre lui, il y a huit jours, lui font à préſent la cour, & le recherchent. Il proteſte qu'il ſera fort

reconnoissant des bontez que le Roi a témoigné pour lui. J'ai reçû cet ordinaire trois paquets de Messieurs les Ambassadeurs qui sont en Angleterre du 18. 25. & 30. du mois passé. Il faut que les dépêches ayant été arrêtées.

Monsieur de Wit attendra le retour du Courier avec grande impatience. Il m'a recommandé cette dépêche pour Monsieur van Beuningen. Les Etats lui donnent ordre de confirmer au Roi ce qui m'a été dit.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 18. Novembre 1665.

LE Roi m'a commandé de vous dépêcher ce Courier exprès, sur un mot qui s'est trouvé dans la dépêche que Monsieur de Lesseins m'a écrit à son arrivée à la Haye. Il mande que l'Evêque de Munster, pour toute conclusion des Conférences qu'ils avoient euës ensemble, lui avoit témoigné, qu'il se porteroit à une suspension d'armes; & que lui ayant reparti, qu'il se devoit disposer à des partis plus conformes à l'état auquel il se trouvoit, & parler de retirer ses Troupes entiérement; qu'encore ne sçauroit-il pas si Messieurs les Etats s'en contenteroient: l'Evêque avoit répliqué, qu'il les retireroit de plusieurs endroits,

mais

mais non pas de vous, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en attendant des nouvelles du Roi d'Angleterre. Ledit Sieur de Lesseins ajoûte bien dans la suite de sa Lettre, que vous ayant dit quelque chose à son arrivée à la Haye de cette suspension, vous lui aviez dit que vous ne croyiez pas que Messieurs les Etats voulussent y entendre, tant ils sont piquez & irritez contre cet Evêque. Mais comme cela n'assûre pas assez Sa Majesté sur une chose qu'elle estime être de la derniére considération, elle m'a ordonné de vous envoyer ce Courier, pour vous faire sçavoir en toute diligence ses sentimens & ses intentions sur cette matiére, qui sont, que Messieurs les Etats, en la constitution où sont les choses, feroient une très-grande faute s'ils écoutoient une pareille proposition, laquelle venant de la part de leur Ennemi, on doit tenir pour constant, que c'est la seule nécessité de ses affaires qui l'a obligé à la faire: & comme d'ailleurs cette suspension compromet tout le fruit & le mérite que Sa Majesté prétend acquérir auprès des Etats, de leur avoir envoyé un secours considérable dans un besoin si pressant, que ce fruit lui paroît comme une chose qui ne peut manquer au mauvais état où sont reduites les affaires & les Troupes de l'Evêque: & qu'enfin les uns & les autres, par tant de motifs, nous devons nous proposer pour but de ruiner & de dissiper l'Armée que l'Evêque avoit ramassée. Sa Majesté désire que vous rompiez entiérement le

cours de cette négociation, ſi elle avoit été entamée, ce que nous ne croyons pas. Quand même les Etats auroient d'abord écouté l'ouverture, lorſque vous ferez voir tant de raiſons contraires qui la leur doivent faire rejetter; & quand même, nonobſtant tout cela, ils y auroient quelque inclination, la négociation étant entre vos mains, vous la pourrez faire mourir & avorter par cent incidens & expédiens qui vous pourront aiſément tomber dans l'eſprit.

Sa Majeſté m'a auſſi chargé de vous faire ſçavoir par ce même Courier, qu'Elle prit hier la réſolution de rappeller d'Angleterre Meſſieurs ſes Ambaſſadeurs, & que je fais partir ce même matin un Courier qui leur porte l'ordre de revenir ſans délai, & d'ajoûter à cela, que Sadite Majeſté s'attend que Meſſieurs les Etats, quand vous leur en donnerez l'avis, envoyeront auſſi-tôt un Courier pour rappeller Monſieur van Goch, connoiſſant bien que s'ils en uſoient d'une autre maniére, elle ne pourroit pas ſe porter à la déclaration qu'ils déſirent avec une paſſion ſi forte, tant qu'elle verroit à Oxford un de leur Miniſtres, en état de conclure ſans elle de moment à autre; & cette même conſidération, qui eſt ſi juſte, vous doit auſſi ſervir pour empêcher l'envoi en Angleterre de tout autre Miniſtre ſous prétexte de l'échange des priſonniers.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 19. Novembre 1665.

J'Ai vû par une dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 13. du courant, la penſée du Sieur van Beuningen ſur les moyens de débaucher les Troupes de l'Evêque de Munſter, & les attirer à ſon ſervice; ſur quoi je dirai, que Meſſieurs les Etats ayant eu la même viſée, ont donné commiſſion à leurs nouveaux Colonels de faire leurs levées ſur les frontiéres, & proche des lieux où les Ennemis ont leur quartier. On a même jetté des billets dans leurs Camps, pour les avertir qu'on leur donneroit de l'argent & bon traitement s'ils vouloient quitter le ſervice de l'Evêque; ce qui n'a produit autre choſe qu'à faire déſerter pluſieurs Soldats, ſans qu'ils ayent voulu prendre ſervice. Ils ont déclaré ne le pouvoir faire, étant tous Walons, Brabançons & Franc-Comtois, au ſervice du Roi d'Eſpagne, que leurs Capitaines leur avoient donné congé pour un an, & fait eſpérer qu'ils feroient fortune dans le pillage des Hollandois, mais qu'ils n'ont trouvé que miſéres, & qu'ils n'ont jamais tant ſouffert que depuis qu'ils ſont au ſervice de l'Evêque. On leur donne des Paſſeports pour s'en retourner. J'ai fait remar-

Digitized by Google

quer à Messieurs les Etats tout ce qu'ils ont dit, aussi-bien que le pillage de la maison d'un Ministre à Cuc dans la Bailliage de Berg-op-Zoom, & l'insulte qui a été faite à Monsieur le Comte d'Auvergne, au Bourg de Mole, à huit lieuës d'Anvers, par 50. Mousquetaires, qui l'ont attaqué dans l'hôtellerie. Quoiqu'il n'eût que huit hommes, il s'est défendu durant trois heures, a eû deux hommes tuez & plusieurs blessez, ce qui l'obligea de capituler à 4000. Livres de rançon. Mole apartient au Roi d'Espagne, & j'ai estimé à propos de faire présenter un Mémoire aux Etats par les Officiers du Comte d'Auvergné, pour demander réparation de cet assassinat, les partis de l'Evêque du Munster ne pouvant faire des actes d'hostilité sur les Terres du Roi d'Espagne sans son consentement (ce qui marque une irruption:) Je ne perdrai pas d'occasion d'échauffer les Etats là-dessus, quoique la chose parle assez d'elle-même, pour ne douter pas de l'intelligence de l'Evêque & des Espagnols. Ils ne laissent pas de trouver des Amis dans les Etats & dans les Villes qui adoucissent l'action, & lui donnent une autre face. Monsieur de Wit ne perdra pas de tems de la pousser, mais il faut qu'il dissimule bien souvent pour faire mieux réüssir ses desseins : il faut quelquefois attendre quinze jours sans rien dire, pour avoir un Président de semaine à nôtre dévotion.

Je ne crois pas qu'une signature en particulier de quelques-uns de la Province de

de Hollande fait plus de force que ce qui a été fait, & dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par un des mes Secretaires que je lui ai dépêché; puisque toutes les Villes qui composent l'Assemblée de Hollande consentent de ne traiter ni entendre à aucun accommodement avec l'Angleterre sans la participation de Vôtre Majesté, & sans la médiation; & que les Etats Généraux me l'ont confirmé par le Président de semaine, qu'ils ont envoyé chez moi, & que leur résolution a été enregistrée: ainsi je puis assûrer Vôtre Majesté, qu'il n'y a rien de plus fort que ce qui a été fait, & que je ne doute pas que les Etats n'exécutent tout ce qu'ils promettent en cas que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre. Je lui dirai par avance, que j'ai si bien préparé les choses de deçà, qu'après ce pas fait, j'espére en pouvoir faire faire de bien grands aux Etats contre les Espagnols. La matiére que je leur ai préparée depuis quelques jours, réüssit ainsi que je le puis souhaiter, & ce que je leur ai insinué, & aux Députez de l'Assemblée, sur les deux chefs de rupture spécifiez ci-dessus, me semble prendre un bon chemin, les Etats voulant avoir satisfaction, & qu'on rende l'argent à Monsieur le Comte d'Auvergne, à faute de quoi on usera de représailles. Si ce feu commence à s'allumer, le reste ira bien vîte.

Quant aux plaintes de Monsieur le Duc de Neubourg, elles ne sont pas justes. Mes-

sieurs

ſieurs les Etats ont défendu que les partis n'allaſſent pas ſur ſes Terres ; les Commandans qui y avoient été envoyez ont reçû des réprimandes. On a fait relâcher un Major & des Officiers de l'Evêque de Munſter pris ſur ſes Terres, tout leur équipage a été reſtitué, & le Commandant d'Orloy a eu défenſe de n'envoyer plus ſes partis ſur les Terres dudit Duc : ce qui m'a paru être aſſez ſatisfaiſant, pour ne porter pas ſes plaintes à Vôtre Majeſté, ni à Ratisbonne, ce qui aigrit fort Meſſieurs les Etats, & fait qu'ils ne le tiennent pas pour leur Ami, en ce que, dans le même tems qu'ils ont conſenti à tout pour lui donner ſatisfaction, il les décrie par des plaintes continuelles. Pour ce qui regarde les Jéſuites d'Emmeric, ils ont leurs raiſons, par la correſpondance qu'ils tenoient avec l'Evêque de Munſter, & je ne puis pas bien me mêler de cette affaire dans cette conjoncture où les Catholiques n'en ont pas bien uſé. Il eſt arrivé à Rotterdam depuis huit jours une affaire qui fait du bruit, dans la maiſon d'un Marchand François appellé du Chemin, lequel fut viſité du Sindic des Catholiques & de deux Prêtres, leſquels lui dirent cent choſes offenſantes ſur le ſecours que Vôtre Majeſté donnoit aux Etats contre l'Evêque, lequel faiſoit la guerre pour la cauſe de Dieu, & pour rétablir la Religion Catholique dans ces Provinces, & que cela étoit étonnant, de voir un Roi Très-Chrétien la détruire & ſoûtenir les Hérétiques. Ils s'échaufferent ſi fort ſur ce

ſujet,

ſujet, que du Chemin fut obligé de les faire ſortir de ſa maiſon: ce ne fut pas ſans éclat, la populace s'étant élevée & aſſemblée au bruit qu'ils faiſoient. Par-là Vôtre Majeſté peut juger que les Catholiques, par leur imprudence, donnent ſujet à Meſſieurs les Etats d'être ſévéres. Il n'y a pas de Ville où il ne ſoit arrivé quelque choſe de ſemblable depuis la guerre. Dans Utrecht il y a eu des gens ſi inconſidérez, qu'ils ont dit publiquement, qu'avant qu'il fût long-tems on diroit la grande Meſſe dans l'Egliſe d'Utrecht. Il eſt très-certain que tous les Catholiques du Païs & les Prêtres ſont tous Eſpagnols, & qu'ainſi il faut que le Gouvernement y prenne garde & ne s'endorme pas. Je ne laiſſe pas d'agir pour le bien de la Religion autant qu'il m'eſt poſſible; mais je ne m'abandonne pas à la paſſion des uns & des autres ſur une telle matiére, pour employer le nom de Vôtre Majeſté inutilement.

Vôtre Majeſté eſt mieux informée que moi de la néceſſité des Eſpagnols, & de l'état où ils ſont pour faire des gratifications. C'eſt Monſieur de Wit qui m'a dit lui-même confidemment, être bien informé que pendant ſon abſence, & même depuis ſon retour, les Cabales d'Eſpagne, d'Angleterre, & de la Princeſſe d'Orange, avoient diſtribué grand argent dans les Villes, & que même Richard avoit été exprès dans les principales. Tant qu'ils ſeront dans l'imp[illegible]ce que Vôtre Majeſté me marque, les affaires en iront mieux; car, ſi quelque choſe

choſe peut altérer ces gens-ci, c'eſt la corruption, à quoi cette Nation eſt ſujette; Vôtre Majeſté l'a éprouvé à la paix de Munſter, où tous les Plénipotentiaires furent gagnez des Eſpagnols par argent. C'eſt un chapitre ſur lequel Monſieur de Witt eſt fort alerte à découvrir ce qu'on donne à ceux qui ne ſont pas de ſa Cabale, & s'en ſert fort utilement dans les occaſions pour décrier les gens.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 20. Novembre 1665.

Vôtre Courier eſt arrivé, & je vous le renvoyerai dans deux ou trois jours. Cependant je vous dois informer, que je viens de dire de la part du Roi à Monſieur van Beuningen, qui le mandera, je m'aſſure, ce ſoir aux Etats, que dès que ſes Ambaſſadeurs, que vous aurez ſçû par mon Courier qu'elle a rappellez, & Monſieur van Goch ſeront ſortis d'Angleterre, elle entrera en rupture ouverte contre le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité de 1662. ſans déſirer d'autres conditions pour ſa ſûreté que celles qui ſeront entiérement conformes audit Traité, c'eſt-à-dire que Meſſieurs les Etats ne négocieront rien en Angleterre ſans ſa participation, [illegible] concluront rien ſans ſon conſentement.

Mon-

Monsieur van Beuningen a eu de cette déclaration la joye que vous pouvez vous imaginer. Il m'a voulu faire quelque instance que la rupture se fît présentement, mais je l'ai payé de raisons qui lui ont fermé la bouche, & auxquelles il s'est aussi-tôt rendu, comme en effet elles sont convaincantes, & principalement la derniére.

Je lui ai dit prémiérement, qu'ayant affaire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'est pas le maître, nous devions avoir grand égard à la sûreté de nos Ambassadeurs, avant que de passer à aucun acte d'hostilité.

En second lieu, que je n'étois ni assez imprudent ni assez hardi pour oser conseiller au Roi de faire ce pas avant que de voir Mr. van Goch en Hollande, parce que, comme il ne peut recevoir l'ordre de son rappel que plusieurs jours après que nos Ambassadeurs seront partis, & peut-être déja passez en France, il pourroit facilement arriver, que le Roi d'Angleterre, dans cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible avec la France, donneroit les mains aux conditions que les Hollandois ont témoigné désirer, & concluroit la paix avec ledit van Goch, & que par cette précipitation de peu de jours nullement nécessaire, nous aurions gagné que Messieurs les Etats seroient en paix, & la France seule en guerre pour leur seul intérêt.

Monsieur van Beuningen m'a demandé, si je ne vous envoyerois pas l'ordre de dire aux Etats de la part du Roi les mêmes choses que

que je lui avois dites. Je lui ai répondu, que je vous ferois ſçavoir tout ce qui s'eſt paſſé entre nous, & que vous ne feriez point de difficulté de vous expliquer de de-là aux mêmes termes à Monſieur de Wit & à nos Amis. Nous devons demain ou après demain conférer avec ledit van Beuningen, & concerter enſemble les meilleurs moyens de faire la guerre conjointement, tant dans l'hyver qu'au Printems; après quoi je vous renvoyerai vôtre Courier. Je mande à Monſieur de Leſſeins qu'il peut revenir.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 28. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 14. & 19. de ce mois. Pour y répondre par ordre, je vous dirai que j'ai été fort aiſe de ſçavoir, qu'enſuite du conſentement que toutes les Villes de Hollande y ont donné, le Sieur de Wit vous eût porté la parole de la part des Etats, qu'ils n'entendront à aucunes propoſitions de paix avec l'Angleterre qu'avec ma participation, à quoi il faloit ajoûter, & ne concluront aucun Traité de paix, ou de ſuſpenſion, longue ou courte, que de mon conſentement, en conformité du Traité de 1662.

Pour ma déclaration contre l'Angleterre, dont le Sieur de Wit vous a encore preſſé,

je

je ne tarderai pas de la faire, ſuivant ce que je vous ai mandé par mes précédentes dépêches, auſſi-tôt que j'aurai avis que mes Ambaſſadeurs & le Sieur van Goch auront repaſſé la Mer; & van Beuningen lui-même eſt demeuré d'accord ici que je n'en pouvois ni devois uſer autrement.

Quant à l'aſſiſtance d'argent dont le Sieur de Wit vous a auſſi parlé, j'ai été ſurpris qu'il ne vous ſoit pas tombé dans l'eſprit de lui repréſenter, qu'étant ſur le point de rompre, pour leur ſeul intérêt, contre une Couronne qui m'eſt amie, & n'en ayant point d'autre ſujet particulier, c'eſt-à-dire, voulant bien entreprendre une guerre pour leur ſeule conſideration, j'aurois droit de rappeller en même tems le Corps de ſix mille hommes que j'ai en Hollande, ou de prétendre au moins que les Etats l'entretinſſent à leurs dépens, s'ils déſirent que je continuë à les en aſſiſter, n'étant pas dit dans le Traité que je doive ſoûtenir deux guerres de cette ſorte en même tems, & étant porté au contraire par ledit Traité, qu'auſſi-tôt que l'Allié qui ne ſera pas attaqué, rompra contre l'aggreſſeur pour l'intérêt de l'autre Allié, le ſecours qu'il auroit auparavant donné en Troupes ou en argent ceſſera. Et en effet, rien n'eſt ſi juſte que cette ſtipulation, car autrement la condition du ſecourant ſeroit incomparablement plus mauvaiſe que celle de l'attaqué même, puiſqu'il ſeroit obligé de rompre, & de continuër à donner les ſecours.

Je n'eſtime pas qu'il faille ſe contenter

de

de l'offre que le Sieur de Wit vous a fait, qu'on vous communiquera l'instruction de la personne que les Etats pourroient envoyer en Angleterre; car je demeurerois toûjours exposé à craindre, ou que l'on ne lui en eût donné d'autres plus secretes, ou qu'on ne lui en envoyât, sur les ouvertures que les Ministres du Roi d'Angleterre lui pourroient faire tous les jours. Il faut donc prendre au mot ledit Sieur de Wit sur la seconde offre qu'il vous a faite, que les Etats n'envoyeront personne en Angleterre si je ne le trouve bon, & lui déclarer franchement que je ne l'estime pas à propos. Cela même, dans cette conjoncture-ci, produira un autre bon effet dans l'esprit des Anglois, & les disposera mieux à la paix, que si on leur donne lieu de croire par cette mission, qu'on les en recherche toûjours.

Il est important que vous échauffiez fort les Etats à pousser, auprès du Gouverneur de Flandre, la réparation de l'insulte faite au Comte d'Auvergne, qui fait voir si évidemment l'intelligence secrete des Espagnols & de l'Evêque de Munster; & si ce Gouverneur ne leur en fait bien-tôt raison, il faut faire résoudre les représailles, qui sont la seule voye de la tirer.

Le Sieur de Wit lui-même n'est pas bien informé, s'il croit que les Espagnols ayent distribué un seul dénier à des particuliers des Provinces; je sçai le contraire à n'en pouvoir douter.

J'ai reçû depuis six jours un Courier du Duc

Duc de Beaufort, qu'il m'a dépêché d'auprès de Tunis, par lequel il me mande, qu'après 28. jours d'agitation d'une très-grande tempête, il avoit enfin reçû les ordres que je lui avois envoyé deux mois auparavant, de passer en Ponant; mais que ces ordres l'ayant rencontré avec seulement un mois & demi de victuailles, il se trouvoit obligé de venir nécessairement rendre le bord à Toulon, pour en prendre de nouvelles, aucun des Officiers auxquels il en avoit parlé ne lui ayant conseillé de hazarder ni d'entreprendre, avec si peu de vivres, un trajet depuis le fond du Levant jusques à la Rochelle.

Par l'ordinaire de Provence d'hier au soir, j'ai sçû que quatre des Vaisseaux qui étoient avec lui étoient déja arrivez audit Toulon, & par le prochain je ne doute pas que je n'apprendrai qu'ils seront tous dans ce port-là.

Je renvoye aujourd'hui un Courier audit Duc de Beaufort, & je lui ordonne de se pourvoir de victuailles avec la plus grande diligence qu'il pourra, & de ne perdre pas un moment de tems à se remettre en mer, pour passer en ces mêmes Mers de deçà. Cependant si vous entendiez dire qu'il a eu un contre-ordre, c'est-à-dire de demeurer dans les Mers de Levant, il ne faudra pas s'en allarmer, & vous devez par avance avertir le Sieur de Wit, & quelques autres Amis, que ledit Duc m'a prié lui-même, par la même Lettre, d'en faire courir le bruit, afin que se repandant en Angleterre, son passage

Digitized by Google

ſage ſe faſſe avec plus de ſureté. Il viendra avec ſeize Vaiſſeaux, ſi celui qui aporte mon Ambaſſadeur à Conſtantinople eſt de retour, comme je tiens pour infaillible qu'il le ſera, puiſqu'il doit y être arrivé il y a plus de quinze jours.

J'ai voulu concerter ici avec le Sieur van Beuningen, ce que l'on aura à faire de part & d'autre pour ſe mettre mieux en état de faire la guerre avec avantage; mais on ne l'a pas trouvé inſtruit là-deſſus de l'intention de ſes Maîtres, ni avec aucun pouvoir de rien promettre. C'eſt pourquoi il faut que vous-même le faſſiez de-là avec le Sieur de Wit fort ſecretement, & ſans y perdre un moment de tems: & pour cet effet je vous dirai quelles ſont mes penſées & mes intentions; & pour le faire avec plus de méthode, il faut diſtinguer entre ce que nous avons à faire préſentement pendant cét Hyver, & ce que nous aurons à faire pour la Campagne.

Touchant le prémier point, il s'agit en prémier lieu de bien aſſûrer le paſſage du Duc de Beaufort, en quoi Meſſieurs les Etats ont le même intérêt que moi, & de réſoudre quelle guerre on fera dans la Manche pendant l'hyver.

Pour le paſſage dudit Duc, vous demanderez aux Etats un ordre (pour m'être inceſſamment adreſſé) à celui qui commande les ſeize Vaiſſeaux qu'ils ont dans le Détroit, de joindre ledit Duc, & de faire tout ce qu'il lui ordonnera.

Lorſqu'on a parlé ici au Sieur van Beuningen,

gen, comme s'il ne s'étoit plus souvenu, à présent qu'il voit que ma résolution est prise, de toutes les offres qu'il m'a mille fois faites pour m'y porter, de faire joindre cette Escadre de Vaisseaux qu'ils ont dans la Mer Mediterranée à ceux que j'y aurois, & les faire agir ensemble; il m'a voulu dire, que ses Supérieurs avoient pris depuis quelques jours la résolution de licentier cette Escadre, comme leur étant de trop grande dépense & de peu de fruit, & néanmoins il est indubitable que rien ne peut mieux & plûtôt mettre les Anglois à la raison, & faire crier leurs Marchands contre la Guerre, que si on leur ôte tout moyen de continuer leur Commerce dans la Méditerranée, qui est celui de tous qui leur aporte le plus de richesses. Ledit van Beuningen a néanmoins avoüé, que les ordres de ce licentiement vraisemblablement ne seroient pas encore partis; & en tout cas je ne doute pas que quand vous insisterez là-dessus fortement, comme sur une chose sur laquelle j'ai pris mes mesures, m'ayant toûjours été offerte, il ne vous soit facile de faire révoquer lesdits ordres, quand même ils se trouveroient déja partis. J'ai en cela un double intérêt, car outre la sûreté dudit passage du Duc de Beaufort, l'entretien de cette Escadre me semble absolument nécessaire pendant la Campagne prochaine, comme je le dirai plus bas, pour, étant jointe aux Vaisseaux & Galéres que j'aurai dans la Mediterranée, ôter aux Anglois tout le Com-

merce de cette Mer, ou les obliger d'y envoyer une Flote de quelque considération, qui affoiblira d'autant celle qu'ils auront capable de resister à nos Armes communes. Vous ferez donc vos efforts pour faire résoudre la continuation de l'entretien de cette Escadre, témoignant même de n'avoir pas pouvoir de vous en relâcher, & que vraisemblablement je ne vous le donnerois point, après les offres qui m'ont été faites : en quoi je parle autant pour le bien des Etats que pour celui de mon service; & à toute extrémité, si vous ne pouvez mieux faire, vous direz, que vous m'en voulez écrire pour sçavoir là-dessus ma derniére intention.

En cas que vous emportiez la chose, vous m'adresserez incessamment l'ordre des Etats au Commandant de ladite Escadre dont j'ai parlé ci-dessus, pour lui dire de faire tout ce qui lui sera commandé par le Duc de Beaufort.

L'autre chose que vous avez à demander pour l'action pendant l'hyver, c'est que Messieurs les Etats tiennent toûjours quarante de leurs Fregates dans la Manche, leur offrant en échange que j'y en mettrai seize de ma part, afin de nous rendre par ce moyen maîtres de la Manche, & d'y assûrer la Navigation de nos Vaisseaux.

Van Beuningen, quand on lui en a parlé, a représenté beaucoup de difficultez sur la chose, non pas pour la dépense, mais pour le peril qu'il y auroit, sans beaucoup de profit, de hazarder lesdites Fregates dans

Digitized by Google

dans une Mer ſi étroite & ſi orageuſe pendant la mauvaiſe ſaiſon, n'y ayant preſque point de ports où ſe retirer; en quoi les Anglois auroient ſur nous un très-conſidérable avantage, ayant tant de ports dans leur Iſle, prêts à les recevoir toûjours à point nommé, & dont l'entrée eſt très-aiſée.

Vous examinerez de de-là avec des perſonnes intelligentes, ſi cette raiſon eſt aſſez forte pour nous obliger à ne devoir pas ſonger de tenir la Manche durant l'hyver, & ſi vous trouvez que cela ſoit, vous pourrez vous relâcher de cette demande, mais ſeulement en acceptant le parti que le même van Beuningen a propoſé & offert, que les Etats auront toûjours un nombre de Frégates équipées, & toutes prêtes à faire les eſcortes & convois que je pourrai déſirer, & ainſi ce changement ne ſera autre, qu'au lieu de tenir toûjours la Manche, comme je l'avois demandé, on ſoit toûjours en état de ſortir, & de la tenir quand il ſera beſoin; ce que je dis, tant pour le trajet des Vins de Bordeaux, que van Beuningen croit néanmoins qu'on doit remettre au Printems, que pour l'eſcorte de quelques Vaiſſeaux que j'ai en Dannemarc & à Dunkerque, & pour des achats que j'ai fait dans le Nord de pluſieurs choſes qui me ſont abſolument néceſſaires pour une Guerre maritime.

Et ſur ce ſujet je vous dirai, que je crains de manquer de poudre, & qu'il faut que vous ajuſtiez que je puiſſe acheter en Hol-

Digitized by Google

lande une bonne quantité de Salpetre, dont la derniére Flote des Indes a aporté de surcroît seize cent milliers, ainsi qu'ils paroît par la liste de sa Charge qui a été imprimée & donnée au public: van Beuningen ne fait pas de difficulté que cette demande ne nous soit aussi-tôt accordée, comme étant pour un intérêt qui est aujourd'hui commun.

Pour venir maintenant au concert qui se doit faire pour l'action de la prochaine Campagne, le Sieur van Beuningen, quand il a pressé ma déclaration, a toûjours dit ici, qu'avec les quarante-huit Vaisseaux, que l'on bâtissoit, Messieurs les Etats en mettroient cent cinquante en Mer: à présent qu'il croit être assûré de ladite déclaration, il me semble qu'il se retracte, ne parlant plus que de six vingt Vaisseaux, colorant néanmoins ce changement du prétexte, qu'ils seront incomparablement plus grands, mieux équipez de Soldatesque & de Matelotage, & armez de plus grand nombre de piéces d'Artillerie: ce que vous pouvez facilement vérifier sur les lieux mêmes, & reconnoître, si l'assûrance de ma déclaration oblige aujourd'hui Messieurs les Etats à retrancher les dépenses qu'ils avoient résolu de faire; car cela ne seroit ni juste ni honnête.

Il faudra donc offrir de ma part pour la guerre de la Campagne prochaine, que j'aurai dans la Mer Mediterranée douze Galeres, & douze Vaisseaux, si les Etats y veulent joindre au moins un pareil nombre de Na-

Digitized by Google

Navires, & que je mettrai quarante Vaiſſeaux dans l'Océan, Meſſieurs les Etats y en mettant cent quarante, qui eſt dix de moins que van Beuningen n'a toûjours dit, & je trouve bon même que vous puiſſiez vous relâcher pour l'Ocean à 130. que Meſſieurs les Etats y mettront, & à toute extrémité même que vous puiſſiez vous contenter de ſix vingt, pourvû qu'ils ſoient de la qualité & de la force, tant en hommes qu'en Artillerie, que ledit van Beuningen me dit.

Tous ces points étant concertez & ajuſtez, il ſera bon de commencer à ſonger auſſi à d'autres choſes & deſſeins qui puiſſent faire quelque préjudice à l'Angleterre. Le plus important de tous eſt, d'examiner ſi l'on ne pourroit rien faire ſur la Ville de Tanger; & pour cela il faudroit que je ſçûſſe ſi les Etats ont quelque négociation avec cet Etat, & en quel état elle paroît être, afin de prendre enſemble des meſures juſtes pour les entrepriſes que nous pourrions faire ſur cette Place, ſur quoi vous pouvez facilement faire connoître aux Etats, de quelle conſéquence il eſt pour eux de la détruire, vû qu'elle peut en tout tems ſervir à ruiner le Commerce dans la Mediterranée, & le faire paſſer aux Anglois. Je ſçai que Mylord Belaſite, Gouverneur dudit Tanger, crie en Angleterre à la faim & au ſecours, notamment depuis que les Vaiſſeaux des Etats ſe ſont ſaiſis de la meilleure partie des Navires qui portoient à

Digitized by Google

cette Place pluſieurs choſes dont elle ne ſe peut paſſer.

En ſecond lieu, vous m'avez mandé dans l'une de vos précédentes dépêches, que les Etats avoient des intelligences ſecretes avec des mécontens d'Angleterre & d'Ecoſſe, qui leur offroient de ſe ſoulever auſſitôt que j'aurois rompu, ne croyant pas le pouvoir faire avec ſuccès, & ſe trop hazarder, tant que le Roi d'Angleterre n'auroit qu'à combattre les forces des Etats: le tems eſt donc arrivé de les prendre au mot, & de preſſer le plus que l'on pourra l'effet de leurs offres; à quoi vous devez donner une continuelle & particuliére application, pendant que je ne m'endormirai pas à veiller ſur ce qu'il y peut avoir à faire pour la même fin, dont vous ne parlerez néanmoins à perſonne, ſi ce n'eſt que vous jugiez à propos de vous en ouvrir au Sieur de Wit, qui n'aura pas ſans doute en cette matiére les mêmes ſcrupules que pourroient avoir d'autres, voyant tenter quelque choſe dont il pourroit reſulter de l'avantage aux Catholiques, au préjudice de ceux de leur créance.

Il ſeroit peut-être eſtimé encore avantageux pour cette grande affaire, de donner au Roi d'Angleterre la crainte de quelque deſcente en Angleterre, Ecoſſe & Irlande; & pour cela il faudroit que les Etats tinſſent toûjours un Corps d'Infanterie & de Cavalerie ſur leurs Côtes les plus proches d'Angleterre, comme j'en tiendrois un au

Cap

Digitized by Google

Cap de la Hogue; parce que non seulement nous pourrions nous en servir à faire quelque descente en Angleterre, mais cela même obligeroit le Roi d'Angleterre à entretenir des Corps de Troupes dans ses trois Royaumes, avec grande diminution du fonds de ses Finances, dont sa Flote souffriroit, ou en seroit fort affoiblie; & en tout cas, ce préparatif de Troupes si proches donneroit du cœur aux Anglois mécontens, & leur feroit plus facilement franchir le saut de la revolte. Je vois bien pourtant qu'il sera mal aisé que les Etats tiennent un pareil Corps inutile sur leurs Côtes, tant qu'ils auront des Soldats de l'Evêque de Munster dans leurs propres entrailles; mais comme j'espére qu'ils en seront bien-tôt délivrez, il est bon de songer à tout de bonne heure.

Je ne puis finir, sans dire que je ne trouve rien de plus important dans toute cette affaire, que d'engager dans nôtre parti la Suéde ou le Dannemarc. Ce peu que j'en dis vous fera connoître de quelle maniére vous devez vous conduire à cet égard.

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 30. Novembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Monſieur de Lionne m'a écrites par l'ordre de Vôtre Majeſté du 18. & du 20. du courant, au retour d'Arnhem, où j'étois allé voir les Troupes de Vôtre Majeſté, & conférer des deſſeins de la Campagne avec Monſieur de Pradel, Monſieur le Prince Maurice, & Meſſieurs les Députez des Etats. Il a été réſolu que les deux Armées agiroient vigoureuſement contre celle de l'Evêque, dès que le ſecours de Vôtre Majeſté ſe ſeroit un peu remis de la fatigue d'une ſi longue marche, où les étapes ont manqué en pluſieurs lieux, même en arrivant dans leurs quartiers près d'Arnhem. On doit attaquer les Places de Lockum, Duthem, & le château de Keppel. Pour Borkelo, on ne le peut, parce que les Ennemis ont occupé une digue qui inonde une demi lieuë du Païs, où il ne reſte qu'un chemin dans les marais, à paſſer trois hommes de front. Mais pour rendre cette Place inutile, on eſt convenu qu'après cette expédition on mettroit les Armées en garniſon, que Mr. le Prince Maurice feroit un grand quartier de cinq ou ſix mille hommes

à

Digitized by Google

à Weſel, dont il eſt Gouverneur, & y demeureroit ; qu'il attaqueroit deux petits Villes à trois lieuës dudit Weſel, apartenant à l'Evêque, & qu'il y poſteroit des Troupes pour les garder ; qu'il attaqueroit deux bons Châteaux ſur la Lippe, où l'Evêque a garniſon, & dix piéces de Canon à chacun ; qu'on mettroit de groſſes garniſons de Cavalerie & d'Infanterie à Doesbourg, Grol, Zwol, Campen, Zutphen & Déventer, & autres Places de l'Iſſel ; que les Troupes du Duc de Brunſwic marcheront droit à Lingue, Rennes & autres petites Villes dans le Païs de Munſter, où elles pourront ſubſiſter, & au cas que les forces de l'Evêque ſe joigniſſent pour aller à lui, il pourra ſe joindre aux nôtres vers Weſel, toutes les Troupes ayant ordre en ce cas là de marcher dans le cœur dudit Païs, leur jonction ne pouvant être empêchée. Par cette diſpoſition on fera la guerre tout l'hyver dans le Païs de l'Evêque, & on ruinera ſes Troupes, n'ayant que les Villes de Meppen, Munſter, & Coesfeld à ſe mettre, ne pouvant être en ſûreté à la Campagne, ni même y trouver de quoi ſubſiſter. C'eſt-ce qui a été réſolu à Arnhem, & que j'ai fait approuver à Meſſieurs les Etats, après une aſſez longue Conférence que j'ai euë avec Monſieur de Wit.

Quant aux Propoſitions de ſuſpenſion d'armes, & d'accommodement, avancées par le Sieur Friquet de la part de l'Empereur, & par l'Evêque même, qui a envoyé à Monſieur de Leſſeins un Trompette exprès à la

Haye, & m'a écrit qu'il étoit disposé à un accommodement honnête, je trouverai bien des expédiens de faire avorter toutes ces négociations; mais comme j'ai mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté, on ne peut empêcher dans un Etat plein de Cabales, comme celui-ci, des Propositions, mais on les dissipe par le crédit qu'on a, par différentes voyes. J'ai cru que dans cette conjoncture la plus sûre étoit de demander des Commissaires sur le Mémoire que j'ai présenté touchant le rappel des Ambassadeurs de Vôtre Majesté en Angleterre, & celui de Monsieur van Goch que j'ai demandé, afin de pouvoir mieux disposer les choses selon les intentions & les ordres de Vôtre Majesté. Comme les Cabales contraires se servent de toutes sortes de voyes pour rendre le secours de Vôtre Majesté inutile, je ne suis pas surpris si elles pressent l'accommodement de l'Evêque, qui, outre les diligences qu'il a faites de plusieurs côtez pour cela, a encore obligé l'Empereur d'envoyer un Exprès à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour s'employer à cet accommodement près de Messieurs les Etats. Les Députez dudit Electeur me sont venus trouver de sa part avant de rendre la Lettre de leur Maître, afin de n'avancer rien sans la participation de Vôtre Majesté. Je les en ai remercié, & leur ai dit, que nos Armées ayant commencé d'agir, & d'entrer dans le Païs de l'Evêque dès le 27, je croyois qu'il falloit attendre le succès de leur entreprise, avant d'entendre à aucune négociation:

tion : que tout ce que je leur pouvois dire de moi-même étoit, que je sçavois que Vôtre Majesté aimant l'honneur des Etats, & leur ayant donné sa protection, elle leur conseilleroit plûtôt de se servir de leurs Armes pour mettre l'Evêque à la raison, que de la voye d'une négociation. J'en ai parlé ainsi à Monsieur de Wit, & à toutes les Villes. Je trouvai à mon retour Monsieur de Wit un peu ébranlé sur le Mémoire de Friquet. Il craignoit que, refusant d'écouter la médiation de l'Empereur, cela ne l'obligeât de secourir l'Evêque, & d'y faire joindre les Princes de l'Empire, à quoi le sentiment de plusieurs Villes se portoit ; mais étant arrivé, je lui ai fait voir qu'une telle négociation étoit honteuse, & seroit fort desagréable à Vôtre Majesté, après un si beau secours envoyé, & après avoir retiré ses Ambassadeurs d'Angleterre, pour prendre l'intérêt des Etats avec plus de vigueur ; que si, par la constitution de l'Etat, il ne pouvoit éviter les Propositions de Friquet, il répondît enforte que l'action des Troupes n'en fût pas retardée, & qu'il lui fît perdre en même tems toute sorte d'espérance de réüssir dans son Projet. Il me dit qu'il tomboit dans mon sentiment, & qu'il feroit dire à Friquet, que si l'Empereur, étant supérieur à l'Evêque, le faisoit retirer de tout ce qu'il a occupé sur le Païs des Etats, & qu'il leur fît réparation de l'invasion qu'il a faite dans leur Païs, & qu'il renonçât à toutes sortes de Traitez & d'Allian-

ces contre cet Etat, ils pourroient après cela entendre à un accommodement par les avis Vôtre Majesté, sans quoi ils ne feront rien; & que pour une suspension d'armes, ni aucune négociation avec l'Evêque, ils n'en vouloient pas. Par une telle réponse les Etats feront voir à Friquet qu'il n'y a rien à faire.

Ce que j'ai remarqué qui embaraſſe le plus Monsieur de Wit, c'est le manque de vivres & de fourage, l'Armée de l'Evêque ayant entiérement ruiné & brûlé les fourages & la Campagne du Païs de Gueldre, d'Overyssel & de Groningue.

On ne pourra pas envoyer si-tôt l'ordre à Monsieur van Goch de revenir, parce qu'il faut que toutes les Provinces consentent à son rappel, & principalement la Zélande, qui est celle qui pourvoit aux Ambassades d'Angleterre. Selon la constitution de cet Etat, les Députez des Provinces doivent envoyer Copie de mon Mémoire à leurs Supérieurs & attendre les ordres là-dessus. Je ne laisserai pas de presser incessamment qu'on retire ledit van Goch, & me serviraï des raisons que Monsieur de Lionne a déja alléguées à Monsieur van Beuningen.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 3. Decembre 1665.

MEssieurs les Etats lui ont répondu, que si l'Evêque de Munster retire ses Troupes, & qu'il restituë les Places qu'il a sur Borkelo, qu'il desarme, & que l'Empereur & les Etats du Cercle de Westphalie demeurent caution qu'il n'armera plus contre cet Etat, ni contre ses Alliez, ils entendront à un accommodement, & non autrement. On a eu nouvelles que nos Troupes ont passé l'Issel. On fait ici forces plaintes, mais elles ne sont pas toûjours véritables. Monsieur de Lesseins vous informera de tout ce qui se trouvera vrai. Je suis certain que Monsieur de Pradel fera une exacte justice des coupables.

Je viens de recevoir deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre du 6. & du 15. Novembre, avec les derniéres Propositions, & la Réponse du Roi d'Angleterre: Monsieur van Goch les a envoyez aux Etats depuis deux jours; toutes les Villes de Hollande ont remercié Dieu, de ce que le Roi d'Angleterre ne les a pas acceptées, & on dit qu'à l'avenir ils n'auroient garde de consentir à un accommodement si peu honorable que celui-là, & qu'ils

Digitized by Google

aiment mieux ſupporter les fraix de la guerre, que de faire une telle baſſeſſe. Vous remarquerez par ce diſcours, combien ils ſont aigris contre l'Angleterre.

J'ai déja les voix de quatorze Villes de Hollande pour le retour de Monſieur van Goch. J'ai donné à dîner aux Députez des autres, qui m'ont promis de s'y conformer: la Zélande eſt la plus difficile, parce que ſes Parens, qui ſont puiſſans dans cette Province, le veulent conſerver. Il faut un peu de tems pour diſpoſer tous ces gens-là à ce que le Roi déſire: aſſûrez-vous, Monſieur, que je n'y perdrai pas de tems.

La Flote de Smirne eſt toute entrée au Teſſel, & un Vaiſſeau des Indes en Zélande, ce qui aporte beaucoup de joye en ce païs.

REPONSE

De Monſieur *de Wit* à la dépêche du 28. Novembre 1665.

QUe les Etats ne concluëront aucun Traité de Paix, ou de ſuſpenſion d'Armes ſans le conſentement ou la participation du Roi, en conformité du Traité de 1662.

Que pour complaire à Sa Majeſté, & lui ôter tout ombrage de la ſincérité des Etats, on a envoyé ordre au Sieur van Goch de s'en revenir, & partir inceſſamment d'Angleterre.

Qu'on

Digitized by Google

Qu'on n'envoyera perſonne en Angleterre, puiſque le Roi ne le trouve pas bon, & on donnera ſeulement charge à quelqu'un ſur les lieux, d'avoir ſoin des priſonniers & fournir à leur ſubſiſtance.

Ledit de Wit a fait courre le bruit parmi les Etats du retardement de Monſieur le Duc de Beaufort dans la Mer Mediterranée, & a fort approuvé ce que Sa Majeſté a réſolu là-deſſus.

Que Caſtel Rodrigo a donné toutes ſortes de ſatisfactions aux Etats ſur les inſultes qui ont été faites à leurs Sujets; que non ſeulement les coupables ont été châtiez, mais les dommages payez par les habitans ſur les lieux.

Qu'il n'y a eu dans la Mer Mediterranée que cinq Vaiſſeaux de guerre des Etats, & quinze Marchands qu'ils ont frétez & équipez en guerre à Cadix pour ſix mois; que le terme expiré, on les a licentiez; & deux des Navires de guerre ont eſcorté la Flote de Smirne, qui eſt arrivée en Hollande; les trois autres ſont reſtez à Cadix, pour le Convoi néceſſaire, de ſorte qu'on ne peut ſatisfaire le Roi ſur la demande qu'il fait, que cette Eſcadre ſe joigne à Monſieur le Duc de Beaufort, n'étant plus ſur pied; à quoi il m'a ajoûté, que les Etats ſe ſont fort mal trouvez de cet Equipage, qui leur a fort coûté, & que le Commandeur a mandé pluſieurs fois qu'ils ne faiſoient pas leur devoir, qu'ils n'avoient point d'obéïſſance.

Monſieur de Wit m'aſſûre que les Etats tiendront toûjours 40. Navires prêts pour agir dans la Manche pendant l'hyver, ſçavoir 20. au Teſſel, & 20. à Vliſſingue; mais qu'il ne voit

voit nulle apparence, ni de possibilité d'agir de concert avec l'Escadre du Roi qui sera à la Rochelle ou à Brest, à cause de l'éloignement, & des grandes tempêtes qui sont ordinaires dans l'hyver, qui rompent tous les projets qu'on pourroit faire pour agir de concert.

Que même ils auront bien de la peine d'ajuster les leurs, par cette même raison des tempêtes, quoiqu'ils soient plus proches.

La Hollande a pour visée, d'assûrer le Commerce de la Mer Baltique, & tout ce qui va & vient du côté du Nord.

Et la Zélande tout ce qui vient de l'Oüest par la Manche, & se joindre les uns & les autres, selon les avis qu'ils ont des Ennemis.

Comme par exemple, les Anglois ont envoyé 19. Navires au Sond, pour convoyer une Flote de Godron, Mâts, & autres choses nécessaires à la Marine. Sans la tempête qu'il a fait, les deux Escadres se fussent jointes, pour aller du côté du Sond chercher l'Angloise; & par hazard, si on entroit en quelque projet avec l'Escadre du Roi, il faudroit perdre les occasions qui se présenteroient de deçà pour tenir ce qui auroit été concerté, sans même pouvoir espérer aucun fruit de cette jonction.

Ainsi il juge qu'il vaut mieux que les Vaisseaux du Roi attendent de se mettre en état d'agir au Printems qui vient, où les projets qu'on fera s'exécuteront avec plus de sûreté & plus d'utilité pour la Cause commune.

Quant à la demande que le Roi fait, qu'il

y ait un nombre de Fregates prêtes pour faire les Convois & Escortes que Sa Majesté pourra désirer, le Sieur de Wit en a parlé aux Amirautez, qui ont répondu ne se pouvoir engager, ni lier en ces termes, mais bien promettre d'avertir ceux qui font les affaires du Roi, soit en Hollande, soit en Zélande, lorsque l'on envoyera des Escadres croiser, afin qu'ils puissent faire prendre ce tems aux Vaisseaux que le Roi aura en ce païs, pour passer avec plus de sûreté. Ledit de Wit, ni les personnes intelligentes ne sont pas d'avis qu'on fasse aucune navigation pendant l'Hyver, & croit que ce seroit donner un grand avantage aux Anglois pour la facilité qu'ils ont d'être maîtres dans la Manche, à cause de la bonté de leurs Ports, & de se retirer au Printems, que nos Flotes tiendront la Mer, & pourront escorter celles de Bordeaux, Bretagne, & Riviére de Charente.

Quant aux Vaisseaux que le Roi a fait bâtir en Suéde, Dannemarc, & autres lieux du côté du Nord, les Etats donneront toûjours ordre aux Commandans de leurs Escadres, d'avertir en tous ces lieux ceux qui font les affaires du Roi, afin que tout ce qui apartient à Sa Majesté se joigne à eux, & soit escorté pendant ledit passage jusqu'au lieu où ils devront ramener leurs Marchandises, & soit au Tessel, ou à Vlissingue, ce qui sera venu du Nord pourra attendre auxdits lieux avec sûreté, jusques à la prémiére sortie de nôtre Escadre: mais sur tout ce que dessus on ne peut faire nul fondement assûré, le tout dépendant du vent, du tems, & des lieux où les Marchands

Digitized by Google

chands du Païs auront intérêt que l'Escadre aille croiser ; car c'eſt par cet intérêt que les Amirautez donneront leurs ordres & en ces Commandemens les Etats Généraux n'ont aucune part, & ne s'en mêlent pas.

Monſieur de Wit aſſûre que le ſalpêtre, poudre, & autres munitions ſeront partagées avec le Roi, & qu'il n'y aura nulle difficulté à cela ; que pour en trouver davantage, on a fait défenſes de la part des Etats, de n'en laiſſer pas ſortir du Païs pour les Princes voiſins. Sous ce prétexte, on enlevoit du ſalpêtre & de la poudre pour l'Allemagne & pour la Flandre.

Monſieur de Wit aſſûre que Meſſieurs les Etats auront 150. *Navires à la Mer, & plus forts d'Hommes & de Canons que la Campagne paſſée, & qu'il a fait prendre réſolution à la Province d'Hollande, d'augmenter la dépenſe des Equipages de Mer, de* 2000000. *de plus, afin d'être plus en état d'agir plus vigoureuſement, à cauſe de la déclaration du Roi.*

Ledit Sieur de Wit aſſûre que ſes Maîtres fourniront 12. *Navires de Guerre, avec un bon Commandant, pour ſe joindre à la Mer Méditerranée avec les douze Galéres & les douze Vaiſſeaux du Roi.*

Quant à la Flote qui ſera dans l'Océan, Monſieur de Wit aſſûre qu'il y aura 104. *Navires en Corps d'Armée, que les* 46. *reſtans ſeront employez en Convois & Gardes-Côtes, deſquels on ſe ſervira pourtant, lorſqu'il arrivera quelques accidens, ainſi qu'on a fait après la Bataille qu'on a perduë, comme auſſi après la perte qui eſt arrivée par la tempête.*

Quant à ce qui regarde la Ville de Tanger, Mon-

Digitized by Google

Monſieur de Wit eſt en Traité, avec la participation de la Province de Hollande, avec Goilant, qui offre d'attaquer au Printems Tanger par terre, ſi les Etats lui veulent donner 200000. liv. & fermer le Port avec une Flote.

Il a auſſi commencé une Négociation avec deux Seigneurs de Neucaſtel, qui propoſent de prendre la Ville, & ſe rendre maîtres du Païs, & avoir une Armée en peu de tems, ſi les Etats veulent faire fournir 300000. liv. dix mille Mouſquets, & ſix milles piques, & faire venir leur Flote à l'entrée de la Riviere de Neucaſtel au Printems, afin qu'ils ſoient ſoûtenus au même tems qu'ils agiront; ce qu'ils ont propoſé, à condition que le Roi ſe déclare, & non autrement. Ledit de Wit ne pouſſera pas cette Négociation ſans ſçavoir ſes ſentimens ſur tout ce que deſſus, comme auſſi de ſçavoir la part que Sa Majeſté veut prendre dans cette dépenſe & avance d'argent, tant pour ce qui concerne Tanger, que pour ce qui regarde Neucaſtel.

A quoi j'ai répondu, que comme ces deux affaires lui ſont propoſées, & qu'elles ſont mêmes plus aiſées à exécuter par les Etats que par le Roi, j'eſtime qu'il faut qu'ils faſſent toute la dépenſe, qu'auſſi Sa Majeſté faſſe celle des propoſitions qui lui pourroient être faites du côté d'Irlande, ce que j'ai fait pour avoir le tems de recevoir les avis & les ſentimens du Roi là-deſſus, en cas que la choſe allât plus avant; & que ledit de Wit ne ſe payant pas de cette raiſon, je puiſſe ſçavoir comment je me dois gouverner ſur cette matiére.

Le-

Digitized by Google

Ledit de Wit m'a dit que Tanger n'eſt bon à rien pour eux, mais qu'il eſt utile aux Anglois pour pirater contre les ſujets des Etats, & qu'ainſi leur but n'eſt que de le leur ôter. Que Goiland n'ayant pas de forces de Mer, ſera toûjours bien aiſe d'avoir l'amitié des Etats, pour conſerver ledit Tanger quand il l'aura pris. Monſieur de Wit n'eſt pas d'avis qu'on donne aucune crainte de deſcente en Angleterre, Ecoſſe, & Irlande. Il eſt perſuadé que cela ruineroit tous les partis: qu'il faut ſeulement fomenter les diviſions, en l'un & l'autre Royaume, & les obliger d'armer, & aſſiſter fortement le parti qui ſera armé, mais il faut que l'action de leur part précéde le ſecours ouvert du nôtre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.
Le 11. *Decembre* 1665.

VAn Beuningen a dit à Lionne, qu'à préſent que les Suédois ont été aſſûrez par les Lettres de la Haye, que les Etats avoient envoyé ordre à Isbrand de leur donner ſatisfaction ſur les élucidations du Traité d'Elbing, ils ont commencé à s'expliquer d'une choſe qu'ils n'avoient jamais dite, qui eſt que le même Traité ſubſiſteroit toûjours, par lequel ils ſeroient obligez d'aſſiſter les Etats quand ils ſe trouveroient attaquez: ce qu'ils ne peuvent faire en cet-

Digitized by Google

cette guerre, à cauſe des engagemens qu'ils ont pris depuis avec les Anglois, dans le tems que leſdits Etats leur refuſoient la ſatisfaction qu'ils demandoient ſur leſdites élucidations. Van Beuningen enſuite s'eſt laiſſé entendre par ſon ſentiment, que les Etats ne devoient pas faire difficulté d'annuller le même Traité d'Elbing, pourvû que l'on tire parole de la Suéde, qu'au moins elle ne prendra point de parti en cette guerre, & obſervera une exacte Neutralité. Il a même dit deux bonnes raiſons ſur leſquelles il a fondé ſon avis; l'une, que puisque les Etats ne peuvent eſpérer du ſecours des Suédois, dans le plus preſſant beſoin qu'ils en puiſſent jamais avoir, il leur eſt plus avantageux que préjudiciable, de ſe décharger auſſi de l'obligation d'aſſiſter les Suédois quand ils ſeront attaquez; l'autre, que la Suéde demeurant neutre, le ſeul Roi de Dannemarc, que l'on peut amener, produira le même effet à l'avantage de nôtre cauſe; & que cette conſidération même, quand les Suédois verront la choſe, leur donnera de l'ombrage, du chagrin, & peut-être envie d'entrer dans la partie, pour tâcher de reculer les avantages dudit Roi de Dannemarc, où de les amoindrir. Je vous mande tout ce détail afin que vous puiſſiez conférer là-deſſus avec le Sieur de Wit, parce que le ſentiment de van Beuningen me paroît bon, en l'état que ſont les affaires, d'aſſûrer que la Suéde ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois: ce qui n'empêchera pas qu'après ce prémier pas là fait

fait entre elle & les Etats, je ne faſſe après mes diligences pour la porter au ſecond, de quiter la Neutralité, & de ſe joindre à nôtre cauſe.

Cependant de tout ce que je viens de dire, le Sieur de Wit pourra encore comprendre combien il importe de gagner le Roi de Dannemarc, & de ne s'arrêter pas plus long-tems à conteſter avec lui ſur de petites ſatisfactions d'interêt & d'argent, qu'on doit fouler aux pieds quand il eſt queſtion dans une grande guerre, d'avoir des Royaumes ſituez comme ſont le Dannemarc & la Norvegue, pour amis ou pour ennemis, d'où peut dépendre la déciſion de tout, ou en bien, ou en mal.

Il eſt auſſi de la dernière importance que vous ayez promptement conféré avec ledit de Wit, ſur les Mémoires que je vous ai envoyez par le retour de vôtre Secrétaire, touchant les entrepriſes qui ſe peuvent faire durant l'hyver & pendant la Campagne prochaine; & j'attens avec grande impatience l'arrivée de Leſſeins pour ſçavoir là-deſſus les ſentimens des Etats.

J'ai, ce me ſemble, beaucoup de ſujet de me plaindre, & vous en devez parler audit de Wit avec quelque reſſentiment, de ce que les Etats, ſans ma participation, ont donné leurs ordres pour licentier leurs Equipages des Vaiſſeaux qui étoient à Cadix, & de ce qu'ils ſemblent avoir auſſi pris la réſolution de ne tenir aucunes forces en Mer cet hyver, comme ſi à préſent qu'ils ſont fort aſſûrez que je romprai contre

Digitized by Google

tre les Anglois, ils ne ſongeoient plus qu'à l'épargne, à retrancher leurs dépenſes, & à les jetter ſur moi.

J'eus hier avis certain d'Angleterre, que le Roi d'Angleterre envoye quinze Fregates dans la Mer Méditerranée, ſous le Commandement d'un nommé Jérémie Smit, & que Moledy, ci-devant Réſident d'Eſpagne, prend cette occaſion pour aller débarquer à Cadix. Il y a trois deſdites Fregates du troiſiéme rang, & douze du quatriéme; c'eſt-à-dire, que les prémiéres ſont de 50. à 54. piéces de canon, & les autres depuis 36. juſqu'à 48. Moledy & Smit étoient partis enſemble d'Oxfort pour aller à Portſmouth, & ſe mettre en Mer au prémier bon tems.

Cet incident requiert que, quand même avant que de l'avoir ſçû, vous auriez concerté quelque choſe avec le Sieur de Wit pour la Mer Mediterranée, vous y faſſiez une nouvelle déliberation, non ſeulement pour la ſûreté du paſſage de mon Couſin le Duc de Beaufort, mais même pour le Commerce de mes Sujets, que je ne ſuis pas réſolu d'abandonner entiérement aux Anglois dans cette Mer-là, & pour la ſeule commodité des Etats, épargner un peu de leur dépenſe; & s'ils avoient une pareille penſée ou prétenſion, ils commenceroient bientôt à n'agir pas en bons Alliez. J'aurai douze Galéres & douze Vaiſſeaux, & quand ils entretiendront au moins un pareil nombre de Navires, ils ne feront pas

pas si fort chargez, y en ayant eu ci-devant jusques à 15. & 18.

Le Sieur van Beuningen a fort parlé ici de l'accommodement avec l'Evêque de Munster, & il se voit que son sentiment seroit, qu'il est de l'intérêt de ses Maîtres d'y entendre, d'où j'ai conclu qu'il faut que ce soit aussi celui du Sieur de Wit. Il est certain qu'il y a de bonnes raisons pour l'affirmative, que je ne dirai pas ici, parce que vous les verrez assez; néanmoins j'ai deux intérêts très considérables en cela, l'un que par l'accommodement qui se feroit, l'Evêque soit obligé de desarmer, & l'autre que la négociation ne passe point par les mains de l'Empereur; parce qu'autrement, outre la gloire & le crédit qu'il en acquerroit, il se rendroit maître de l'affaire, & trouveroit les moyens d'empêcher ce desarmement. A cela près, si vous pouvez bien assûrer ces deux points, & que vous voyiez fort clair à n'y être pas surpris, j'approuverai la résolution que Messieurs les Etats prendront, d'entendre à cet accommodement, qui mortifieroit fort les Anglois, lesquels se fondent beaucoup sur cette diversion, & donneroit lieu d'ailleurs aux Etats de fortifier leur Flote de plusieurs Troupes qu'ils seront autrement obligez d'opposer à l'Evêque.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades. Le 11. *Decembre* 1665.

IL faut prendre garde que les Etats non ſeulement ne ſe ſoucieront pas, que par un accommodement l'Evêque de Munſter ſoit obligé de deſarmer, mais qu'ils ſeront plus aiſe qu'il ait la liberté de retenir ſur pied les Troupes qu'il voudra, parce que l'Accord les mettra en ſûreté de ſes armes, & qu'ils jugeront bien qu'elles ſeront toûjours à la diſpoſition de la Maiſon d'Autriche, pour s'en ſervir à défendre la Flandre.

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, au Roi de la Grande Bretagne. Le 11. *Decembre* 1665.

SIRE,

Pour témoigner en toute évidence la diſpoſition que nous avons à la Paix, nous a-

Digitized by Google

vons fait continuër jusques ici le séjour de nôtre Ambassadeur en vôtre Cour depuis la rupture: Car bien que nous ayons satisfait, ou par des raisons invincibles, ou par des offres justes & raisonnables, à toutes les plaintes que le Sieur Downing a voulu faire ici, lorsque nous ne pouvions pas encore croire ni apréhender ce que nous voyons aujourd'hui, nous avons fait quelque chose de plus, quand nous avons laissé en Angleterre nôtre Ambassadeur, bien que l'on eût pris sur l'Etat des Places & des Païs entiers en l'un & l'autre Monde, & saisi & confisqué les navires des habitans de ces Provinces à la vûë de toute la Chrêtienté, sans aucune déclaration précédente. Nous n'avons pas même révoqué nôtre Ambassadeur, après que Vôtre Majesté a fait partir son Ministre d'auprès de nous, dans l'espérance que nous avions, qu'elle seroit enfin touchée des maux qui affligent l'une & l'autre Nation, & des calamitez dont toute l'Europe se voit ménacée. Nous ne voulons point d'autre témoin que Vôtre Majesté même, des avances que nous lui avons faites, ou fait faire, des conditions sous lesquelles l'on pouvoit faire une Paix bonne & équitable. Nous lui avons offert de la faire ainsi qu'il lui plairoit, ou à condition que l'on restitueroit tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; ou bien, si l'Angleterre n'y croyoit pas trouver son compte, que l'on retiendroit de côté & d'autre tout ce qui avoit été pris; & ce même, avant que l'on pût sçavoir ici ce qui pouvoit être

pris

Digitized by Google

pris de nôtre côté és quartiers éloignez ; de ſorte que l'on ne pouvoit pas dire auſſi que nous y cherchions nôtre avantage, non plus qu'en la compenſation des fraix & pertes, qui ſont ſans comparaiſon bien plus grandes de nôtre côté que de l'autre. Néanmoins, non ſeulement Vôtre Majeſté n'a pas voulu agréer ces offres & avances, qui ne lui peuvent pas permettre de douter de nôtre inclination à la Paix, & ne s'eſt pas même trouvée ſatisfaite par les avances que les Ambaſſadeurs Médiateurs ont faites d'eux-mêmes de conditions très-avantageuſes à l'Angleterre, & préjudiciables aux intérêts de cet Etat, auxquelles auſſi nous n'avons jamais donné nôtre conſentement ; mais auſſi juſqu'ici ni Elle, ni perſonne de ſa part n'a fait aucune ouverture, ni fait connoître à quelles conditions elle vouloit faire la Paix de ſon côté : & quoiqu'il lui ait plû de proteſter à nôtre Ambaſſadeur qu'elle la déſiroit, néanmoins elle n'eſt jamais ſortie de ces termes généraux, & n'a jamais pû être portée à parler, ni à lui ni aux Médiateurs, à quelles conditions elle la vouloit faire. Nous croyons de tous les Princes Chrêtiens, qu'ils préféreront toûjours la douceur d'une bonne Paix aux malheurs d'une Guerre, quelque juſte qu'elle puiſſe être ; & nous avions cette opinion particuliérement de Vôtre Majeſté, qui fait profeſſion d'une même Religion avec nous : mais de la maniére qu'il lui a plû en uſer, en n'agréant pas même les Propoſitions ſi

avantageuſes à l'Angleterre, & ſi préjudiciables à cet Etat, que les Médiateurs ont faites, & en ne faiſant pas la moindre Propoſition ſur laquelle nous puiſſions ſeulement entrer en négociation, nous avons crû que nôtre Ambaſſadeur ne pouvoit plus demeurer en Angleterre, ſans faire grand tort à la réputation de cet Etat, & avons jugé néceſſaire de le faire revenir, puiſqu'auſſi bien Vôtre Majeſté, en révoquant ſon Miniſtre, a bien témoigné qu'elle le déſiroit ainſi. Nous ne laiſſerons pas pourtant de conſerver une inclination entiére & parfaite pour un accommodement raiſonnable que nous pourrons faire de concert avec nos Alliez, & nous attendrons que bien-tôt le bon Dieu inſpire à Vôtre Majeſté les mêmes mouvemens, & qu'elle voudra bien nous faire part des conditions ſur leſquelles elle le déſirera, afin que par ce moyen l'on prévienne l'effuſion de tant de ſang dont une bonne partie de la Chrêtienté va être inondée. Nous n'en pouvons pas être reſponſables, puiſque, & devant & depuis la rupture, nous avons fait plus que l'on ne pouvoit légitimement déſirer de nous, & que nous ſommes encore prêts d'y donner les mains; au lieu que juſqu'ici nous n'avons pas pû ſçavoir les intimes intentions de Vôtre Majeſté ſur ce ſujet. Nous attendrons le jour qu'elle aura les mêmes penſées pacifiques; mais nous ſouhaiterions qu'elles lui vinſſent devant qu'elles lui fuſſent ſuggérées par les imminentes calamitez publiques dont nous voyons toute la Chrêtien-

Digitized by Google

tienté ménacée. Nous prions Dieu qu'il lui plaise les détourner, & tenir, SIRE, la personne de Vôtre Majesté en sa sainte & digne garde. A la Haye le 11. Décembre 1665.

La suscription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas. Le 16. Decembre 1665.

HAuts & Puissans Seigneurs, tout le monde sçait avec quelle répugnance nous nous sommes laissé engager dans cette Guerre avec vous, & faisant réflexion sur le sang Chrêtien qu'elle a coûté, nous attestons devant Dieu, le scrutateur des cœurs, que nous ne désirons autre chose plus que d'en voir la conclusion par une bonne & juste Paix, laquelle nous ne voudrions pas embaraſſer par la répétition des choses passées, qui ne peuvent servir qu'à aigrir les esprits de côté & d'autre, & faire saigner les playes que l'une & l'autre Nation ont trop senti déja, si les particularitez de vô-

Digitized by Google

tre Lettre ne nous obligeoient à nous justifier contre les insinuations y faites à nôtre préjudice.

Aussi c'est avec bien du regret que nous nous plaignons ici d'un total refus de satisfaction à tant de plaintes inutilement faites par nôtre Ministre, lors à la Haye, pour des vexations & déprédations faites sur nos Sujets aux Indes Orientales & Occidentales, & pour des déclarations publiées, ou par vous, ou par vos Officiers, leur défendant la liberté du Commerce dans les païs si vastes & ouverts à l'industrie & trafic de tout le monde; de la nécessité imposée sur nous, d'envoyer diverses Flotes pour prendre possession de l'Isle de Poleron, promise par les articles du dernier Traité, autant de fois éludé à nôtre grande dépense & deshonneur; & pour comble de tout, d'une hostilité ouverte sur nos Sujets ordonnée au Sieur de Ruyter, sans aucune déclaration précédente, & devant que l'on ait saisi ou confisqué aucun de vos Vaisseaux ici.

De l'autre côté nous disons, qu'il n'y a jamais eu d'avance faite à nous pour acheminer une bonne & juste Paix, ni pour nous convaincre que vous l'ayez tant seulement souhaitée.

Les Propositions données par les Ambassadeurs Extraordinaires de France, quoique peu proportionnées à nôtre honneur & à l'intérêt de nos Sujets, n'ont jamais été rejettées par nous; au contraire, persistant à souhaiter la Paix, nous avons témoigné auxdits Ambassadeurs un désir qu'ils nom-

mas-

massent des Commissaires de part & d'autre pour traiter là-dessus, & n'avons jamais refusé leur médiation, mais avec raison leur arbitrage, pour des dommages soufferts, & un réglement de Commerce à l'avenir, après qu'ils se sont rendus suspects par une déclaration entiérement partiale contre nous.

Quant à la révocation de nôtre Ministre de la Haye, il est notoire qu'il y a demeuré tant que nôtre honneur & la sûreté de sa Personne l'ont pû permettre; mais quand nous avons vû, que contre l'assûrance publique par vous donnée à lui pour sa Personne & pour ses Domestiques, les Etats de Hollande (qui ont été véritablement les auteurs de la Guerre) ont osé par leur ordre particulier faire prendre son Secretaire devant sa porte, & le mener à la prison, où il est encore avec toutes circonstances de mépris & de cruauté, sans aucun sujet jusques à cette heure connu, ou réparation faite par vous, nous avons consenti à son retour, pour ne plus exposer son caractére & sa Personne aux caprices qui pourroient s'accroître tous les jours par des accidens.

Nonobstant tout cela nous avons le cœur sensiblement touché des maux qui arrivent par la continuation d'une Guerre qui ménace toute la Chrêtienté, & des suites qu'elle pourra avoir au préjudice de la Religion Protestante, laquelle nous est infiniment plus chere qu'aucun intérêt d'Etat, & souhaitons que vous ayez les mêmes sentimens

pacifiques, afin de nous unir, & d'affermir les uns les autres par des liens indiſſolubles; ſçachant bien que vous en recevrez plus de fruit, que des Alliances qui vous feront bien payer leur ſecours par des conditions rigoureuſes & préjudiciables à l'intérêt de vôtre Etat, & telles que vos ennemis n'ont jamais pû ſouhaiter. En un mot, nous proteſtons devant Dieu, que nous n'avons rien plus à cœur qu'un accommodement juſte & convenable pour vous, avec aſſûrance d'y pouvoir faire entrer nos Alliez de concert avec nous: & comme l'honneur ordonne que vous faſſiez les prémiéres avances en cela, nous promettons de les recevoir toûjours à bras ouverts, & eſtimerons la Paix qui s'enſuivra comme le plus grand bonheur qui nous peut arriver dans ce monde; priant Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puiſſans Seigneurs, dans ſa ſainte garde. Ecrit à nôtre Cour à Oxfort le 16. Décembre 1665. Vôtre bien bon Ami,

CHARLES ROI.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 17. Décembre 1665.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 11. de ce mois.

Je me ſuis ſervi des raiſons qu'elle m'allégue auprès de Monſieur de Wit & des Commiſſaires, pour porter Meſſieurs les Etats à céder le point des Elucidations ſans condition ; ce qu'ils ont accordé, & ſont contens que les Suédois reſtent neutres.

Quant à l'affaire de Dannemarc, j'en ai repréſenté l'importance encore aujourd'hui aux Commiſſaires nommez & audit de Wit, pour les obliger à relâcher le million dont on eſt en conteſtation, & qu'ils diſent ne pouvoir faire, la Hollande ayant emprunté cet argent pour ledit Roi, qui en a aſſigné le payement ſur les Doüanes ; mais que leſdits Etats lui céderont tout ce qu'il leur doit d'ailleurs, dont ils ont les obligations, ce qui ſe monte à 1500000. livres avec les intérêts, & outre cela ils le déchargent de 6000. hommes de ſecours, à quoi il eſt engagé par le Traité, & veulent lui donner par deſſus tout cela 500000. livres par an, pour aider à la dépenſe de ſon Armée Navale, qui eſt le même ſubſide qu'ils donnoient au Roi de Dannemarc pendant la

Digitized by Google

Guerre qu'ils avoient avec Cromwel; c'eſt tout ce que j'ai pû obtenir. Le Sieur van Beuningen a ordre de ſes Maîtres d'en informer Vôtre Majeſté.

Les Etats ont réſolu de donner ordre aux trois Navires de guerre qu'ils ont dans la Mer Méditerranée avec deux Vaiſſeaux frettez, de ſe joindre à Monſieur le Duc de Beaufort, & aller à la Rochelle avec lui: c'eſt tout ce qui leur reſte de cette Eſcadre louée. On me doit donner une Copie de l'ordre, qui ſervira autant que l'original, lequel j'envoyerai à Vôtre Majeſté.

Il y a 36. gros Navires équipez & prêts pour croiſer dans la Manche. S'ils euſſent été en Mer cette derniére tempête, ils euſſent couru le même riſque que les autres qui ont peri. Les Amirautez font difficulté de les mettre en Mer dans cette ſaiſon, à cauſe des glaces, qui viennent ſi fortes en deux nuits, qu'elles ferment tous leurs Havres, & que ſi cela arrivoit, ce ſeroit la perte de tous les Vaiſſeaux qui ſeroient en Mer, n'ayant aucunes retraites, les Ports & Rades d'Angleterre ne leur en pouvant ſervir. Je me ſuis donné l'honneur de mander à Vôtre Majeſté, de quelle maniére ils deſtinent l'emploi de cette Flote; ce qu'elle a en Suéde & en Dannemarc pourra venir ſous cette eſcorte, lorſqu'ils convoyeront leurs Marchands au Sond.

La nouvelle vient d'arriver de la priſe de Lockum, qui a duré quatre jours de tranchée ouverte. Il en eſt ſorti 400. Hommes

mes & 60. Chevaux. On a trouvé dans la place quatre Mortiers, quantité de Grenades chargées & beaucoup de Canon, dont on ne leur a accordé aucune piéce. Les Troupes de Vôtre Majesté, quoiqu'elles eûssent une attaque fort marécageuse, ont été le troisiéme jour sur le bord du fossé, les Etats, aussi bien que les Officiers Généraux de leur Armée, ont été surpris de voir ses Gardes du Corps, ses Mousquetaires, les Dauphins & toute la Cavalerie venir chacun avec des fascines au devant de leurs chevaux, les Officiers à la tête en portant une aussi bien qu'eux, les décharger à la queuë de la tranchée, sans quoi on n'eût jamais sçû faire les aproches. Ensuite de la prise de Lockum, Keppel & un autre Château sur le vieux Yssel se sont rendus.

Monsieur de Pradel agit avec la satisfaction des Etats; & aporte tout le soin possible pour réprimer la liberté des Soldats. Il en a fait mourir plusieurs, & fait payer les dégâts, comme des maisons brûlées & des bestiaux pris. Mais il ne faut pas s'étonner si en Hollande on fait grand bruit de peu de chose: ce sont les cabales contraires qui envoyent des gens par toutes les Villes de Hollande, publier que l'Armée de Vôtre Majesté vole, pille & brûle par-tout où elle passe. J'ai été contraint de faire imprimer une Lettre que le Sieur Carlier m'a écrite, par laquelle il me marque avoir payé aux propriétaires deux maisons qui ont été brûlées, & tous les moutons qui ont été pris, que les Soldats qui l'ont fait

ont été passez par les armes & pendus. Monsieur de Wit a lû lui-même la Lettre dans l'Assemblée, & j'en ai envoyé des Copies par toutes les Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Decembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission de faire transporter à Dunkerque soixante milliers de Mèche, que Sa Majesté a acheté de Paul & Pierre Gaudin, Marchands d'Amsterdam, qui les ont dans leurs Magasins, & de donner les ordres nécessaires aux Amirautez d'Amsterdam & de Rotterdam pour ledit transport, à ce qu'il n'y soit aporté aucune difficulté ou retardement, & qu'on les puisse faire partir de l'une de ces deux Villes où l'on trouvera plus de commodité & de facilité de le faire. Donné à la Haye le 17. Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 18. Decembre 1665.

J'Avois, il y a environ trois ſemaines, envoyé le Sieur du Moulin, Domeſtique de la Reine, vers l'Electeur de Brandebourg, ſous prétexte d'un compliment ſur ſon arrivée en ces quartiers-ci; mais en effet & principalement pour ſonder ſes ſentimens, & pour découvrir en quelles diſpoſitions il s'étoit aproché de ces quartiers avec un Corps de Troupes qu'on diſoit être conſidérable, tant à l'égard de la guerre qui ſe fait entre les deux Nations, & de l'incident de l'invaſion de l'Evêque de Munſter, que ſur toutes les autres affaires qui peuvent regarder le dedans de l'Empire & la Maiſon d'Autriche. Ledit du Moulin à ſon retour m'a raporté, que l'Electeur avoit témoigné une joye extraordinaire de ſa miſſion, qui a pû faire remarquer dans le public la conſidération que je fais de ſa Perſonne & de ſes forces, & qu'il n'y a careſſe, accueil, ni honneur qu'il eut pû déſirer, qui ne lui ait été fait en cette Cour-là.

Pour les affaires, l'Electeur a chargé ledit du Moulin de deux Mémoires pour m'être préſentez; l'un contient les conſidérations qui ont juſques ici arrêté la concluſion du

Traité qui se négocie il y a quelque tems entre lui & les Etats ; & le second, des conditions auxquelles ledit Electeur est disposé de prendre part dans leurs intérêts contre l'Evêque de Munster ; & il se voit par le dernier article de celui-ci, que présentement il ne voudroit pas s'engager en aucune autre affaire. Il m'a paru si important dans cette conjoncture d'affaires, quand même l'Electeur ne voudroit pas passer plus avant contre l'Evêque de Munster, de délivrer les Etats de cette irruption, qui pourroit au Printems affoiblir les Flotes qu'ils mettront en mer contre les Anglois, que j'ai cru ne devoir point perdre de tems à entendre aux ouvertures que l'Electeur m'a faites, & en presser vivement l'effet.

Mais comme ledit du Moulin ne peut avoir ni la pratique ni les lumiéres qui sont nécessaires pour traiter & conduire à sa perfection une aussi grande affaire, qui dépend même autant & plus des Etats que dudit Electeur, j'ai pris la résolution de la mettre toute entre vos mains, & je renvoye sans délai ledit du Moulin vers ledit Electeur pour lui en donner avis, & lui faire sçavoir qu'il vous porte l'ordre de l'aller trouver à Cléves, pour lui faire entendre mes pensées & mes intentions sur les deux Mémoires, & concerter & conclure avec lui une bonne union, à laquelle de ma part je suis très-bien disposé.

Ledit du Moulin ne lui en dira pas davantage, & dès qu'il vous aura rendu cette dépêche, vous devrez vous préparer à faire

une

Digitized by Google

une courſe à Cléves, après en avoir communiqué le ſujet au Sieur de Wit, qui ne peut pas ne point voir de quel avantage il ſera aux Etats en cette conjoncture, d'engager ledit Electeur dans leur intérêt, juſqu'à ſe déclarer & rompre contre l'Evêque de Munſter; car outre ſes propres forces, dont il les aſſiſtera, cette déclaration fera ceſſer tous les temporiſemens des deux Ducs de Brunſwic, s'ils durent encore.

Il ſera de la prudence dudit de Wit, de vous donner aſſez de moyens en main pour ne pas faire vôtre voyage inutilement; car le tems étant fort court juſqu'à la Campagne, il doit auſſi être fort cher pour en bien profiter: cela veut dire que le Sieur de Wit vous doit munir de pluſieurs & divers expédiens, pour ſurmonter toutes les difficultez qui ſe pourroient préſenter en vôtre négociation, ſçachant bien qu'il le peut faire en toute confiance, & que vous ménagerez, comme je vous y exhorte, tous les intérêts & les avantages des Etats comme vous feriez les miens propres; vous recommandant ſeulement, que des choſes de peu de conſidération ne ruinent pas une ſi grande affaire.

Pour vous informer maintenant de mes ſentimens ſur le ſecond Mémoire, ce qui vous ſervira d'inſtruction pour vôtre négociation, je vous dirai ſur le prémier Article, qu'au lieu de cette clauſe, *Sa Majeſté ſera enſorte, que l'Alliance entre &c. ſoit concluë ſans plus de délai*, qui ſont des termes dont je ne puis uſer honnêtement à l'égard

des

Digitized by Google

des Etats, parce qu'il paroîtroit que je disposerois souverainement de ce qui dépend de leur seule volonté, on pourroit mettre *Sa Majesté s'employera sincérement & efficacement, pour faire ensorte que l'Alliance, &c.*

Sur le second Article, pour la même raison, il pourra être reformé en la maniére suivante, *Sa Majesté donnera ordre à ses Ministres, de travailler avec grand soin auprès des Etats, pour les disposer à accorder à Monsieur l'Electeur de Brandebourg les satisfactions qu'il a à désirer d'eux, tant pour l'évacuation de la Ville d'Orsoy, que pour des subsides pour la levée & l'entretien de ses Troupes.*

Mais si ledit Sieur de Wit, comme il seroit à désirer, pour abréger toutes contestations, vous faisoit donner le pouvoir d'accorder dès à présent ces deux choses, & de convenir même de la quantité des subsides, l'Article alors pourroit se mettre comme l'Electeur l'avoit conçû.

Sur le troisiéme, qui regarde un subside que ledit Electeur m'a demandé aussi à moi, vous ôterez toute espérance au Sieur de Wit que je veuille jamais y consentir; & vous ferez connoître, tant audit Electeur à vôtre arrivée auprès de lui, qu'audit de Wit avant que de partir, que la guerre contre l'Evêque de Munster n'étant pas proprement mienne, & mes Armes n'y paroissant que comme auxiliaires, c'est auxdits Etats à fournir entiérement lesdits subsides, & non pas à moi, qui ai déja envoyé à leur secours un Corps de six mille hommes effectifs, que j'entretiens

à

à mes dépens, & que même j'aurois droit de retirer ſans qu'ils puiſſent s'en plaindre, ni y trouver rien à dire, dès que j'aurai rompu contre les Anglois.

Sur le quatriéme Article, je trouve bon que vous l'accordiez aux mêmes termes qu'il eſt conçû.

Je donne auſſi mon conſentement & mon approbation au cinquiéme Article.

Je dis la même choſe pour ce qui me regarde ſur le ſixiéme; & comme il faut auſſi que les Etats parlent, vous pouvez ſçavoir là-deſſus leur intention par le Sieur de Wit: à quoi je ne crois pas qu'ils puiſſent aporter de difficulté.

Quant au ſeptiéme, j'approuverai la réſolution que vous eſtimerez à propos d'y prendre conjointement avec le Sieur de Wit, & n'y prévois non plus grande difficulté.

Sur le huitiéme, ſi ledit Electeur par ces mots *ſes Terres & Etats*, a entendu ſeulement parler de ceux du Païs de Cléves, & autres où les Provinces-Unies n'ont aucune Garniſon, il me ſemble que l'Article ſe peut & ſe doit accorder, n'étant pas juſte que, voulant bien s'engager dans les intérêts deſdites Provinces contre l'Evêque de Munſter, ſes propres Païs ſoufrent des quartiers, des Contributions, & d'autres pareilles incommoditez; mais ſi ledit Electeur a entendu y comprendre auſſi les Places qui lui apartiennent où leſdits Etats ont leur Garniſon, il n'y a que le Sieur de Wit qui puiſſe faire les réponſes à cet Article, ſur

lequel

lequel il me semble qu'on peut faire comprendre à l'Electeur, qu'entrant dans le parti des Etats, il a dès lors intérêt lui-même qu'on puisse tourmenter l'Evêque par tous les moyens possibles; & que si l'un de ces moyens est de mettre des Troupes par exemple dans Wesel ou Emmeric, il doit non seulement y donner les mains, mais le désirer.

Touchant le dixiéme, où l'Electeur dit que le Traité ne concernera que la guerre présente de Munster, il n'y aura rien à négocier avec le Sieur de Wit, & il sera bon même qu'il demeure persuadé que je ne prétens autre chose de ce Prince, si ce n'est que dans la suite l'Evêque s'emparât de quelque poste sur la Mer, par lequel il introduisît les Anglois dans le Païs; parce qu'en ce cas ledit Electeur ne doit pas, ce me semble, faire difficulté à s'engager par le Traité à faire agir ses Troupes pour la défense des Etats, aussi-bien contre lesdits Anglois que contre ledit l'Evêque.

Mais je vous dirai maintenant pour vous seul, touchant ledit dixiéme Article, que lorsque vous irez à Cléves, vous devez vous proposer pour but, d'engager plus avant dans mes intérêts ledit Electeur, c'est-à-dire de le porter, s'il est possible, à me donner, après la guerre de Munster finie de façon ou d'autre, toutes les Troupes qu'il aura, ou au moins un Corps effectif de six mille hommes, où il y ait le plus d'Infanterie qu'il se pourra, pour les employer & faire agir comme je voudrai pour le bien de

mes

Digitized by Google

mes affaires ; & c'eſt en ce cas-là, & non pas dans l'autre, qui ne me regarde point, que je ne ferai pas de difficulté de lui accorder des ſubſides, qui ſeront réglez à proportion de la quantité de troupes qu'il voudra me fournir : ſur quoi je vous ferai ſçavoir plus particuliérement mon intention, quand vous m'aurez mandé que l'Electeur veut bien entendre à l'affaire : & pour l'y diſpoſer d'autant plus avec facilité, vous pouvez l'aſſûrer, que déja pluſieurs Princes & Potentats me font la même offre, de me donner leurs Troupes pour m'en ſervir quand j'en aurai beſoin ; mais que je ſerois plus aiſe de prendre ces ſortes de liaiſons avec lui qu'avec tout autre, pour la conſidération que je fais de ſa Perſonne, & le déſir que j'ai de rétablir entre nous l'étroite union qui a preſque toûjours été entre cette Couronne & la Maiſon Electorale de Brandebourg. C'eſt tout ce que je puis vous dire pour ce qui concerne ces affaires. Il reſte un point, qui regarde la cérémonie, c'eſt-à-dire le traitement que l'Electeur vous fera quand vous l'irez voir ; ſur quoi j'ai chargé le Sieur du Moulin de preſſentir, à ſon paſſage à Cléves, les penſées de ce Prince, par le moyen de ſes Miniſtres, ou plûtôt par lui-même, parce que leſdits Miniſtres, qui ſont la plûpart d'inclination Autrichienne, vous pourroient faire naître exprès des embaras & des obſtacles à vôtre entrevûë. Je ne crois pas pourtant qu'il s'y en puiſſe rencontrer,

Digitized by Google

trer, quoique je ſçache que l'Electeur eut de grands démêlez à Prague avec le Marquis de Caſtel Rodrigo, qui y étoit alors avec le caractére d'Ambaſſadeur d'Eſpagne: mais comme ces démêlez là ne conſiſtoient qu'au plus ou au moins de la reception ou de l'accompagnement, c'eſt-à-dire de venir plus avant à la rencontre de l'Ambaſſadeur, & de l'accompagner plus loin qu'il ne vouloit faire; & que le principal, qui eſt celui de la main droite chez l'Electeur, n'entra jamais en conteſtation entre eux; pourvû que ledit Electeur vous donne la main chez lui en toutes occaſions, ou de viſites, ou de repas, il m'a ſemblé, ſans préjudicier en rien à la Dignité de vôtre Caractére, que vous pouvez remettre entiérement le reſte à ſa civilité, c'eſt-à-dire vous contenter de tout ce qu'il voudra faire pour la reception & pour les accompagnemens: & pour ce qui regarde la main, & la place honorable dans ſon Palais, il ne peut y avoir de difficultez, tous les Electeurs, & lui-même nommément, l'ayant toûjours donné, à la reſerve de ceux de Baviere, qui depuis quelque tems ſe ſont mis dans l'injuſte prétenſion de précéder, même chez eux, leſdits Ambaſſadeurs, quoique ceux-ci ne dûſſent pas même leur céder la préſéance en lieu tiers. Du Moulin vous informera à ſon arrivée de ce qu'on lui aura dit à Cléves ſur cette matiére; & ſi cela a été ajuſté, comme je n'en puis douter, vous ne perdrez par un moment de tems à faire cette courſe,

Digitized by Google

courſe, donnant ordre avant que de partir, que cette courte abſence ne puiſſe en rien préjudicier à mes autres affaires.

MEMOIRE

Dont Son Alteſſe Electorale de Brandebourg charge le Sieur du Moulin, pour le préſenter au Roi.

CE qui a accroché la prorogation de l'Alliance d'entre Sa Sérénité Electorale de Brandebourg & Meſſieurs les Etats des Provinces-Unies, eſt prémiérement le point d'évacuation.

Car encore que Meſſieurs les Etats ayent pluſieurs Garniſons dans les Villes & autres Places qui appartiennent à ſa Sérénité Electorale, ſans que leſdits Seigneurs Etats y puiſſent prétendre aucun droit, ſoit ex Jure belli, *on pour quelqu'autre titre;*

Si eſt-ce que ſa Sérénité Electorale n'a demandé que la ſeule Ville d'Orſoy pour le préſent, & après la Guerre finie ſon Château de Gennep, avec offre de laiſſer les Garniſons de l'Etat dans ſes autres Villes, à ſçavoir Weſel, Rees, Emmeric & Buderic, avec l'évacuation, pour le moins, & démolition du Fort de Schenck, ſitué dans ſon territoire:

A condition qu'après l'Alliance finie on en conviendra, & que cependant on fera un bon

son réglement, selon lequel lesdites garnisons seront obligées de se gouverner.

Sa Sérénité Electorale demande en outre, qu'en vigueur des Traitez faits entre ses Ancêtres & Messieurs les Etats, on lui laissera la paisible joüissance de la supériorité, & des domaines, jurisdictions & autres droits qui lui appartiennent, & qu'on redresse toutes les contraventions qui se trouveront être faites par lesdites Garnisons ou autrement.

Et que Messieurs les Etats, en considération desdites leurs Garnisons du voisinage, ne s'attribuent aucun pouvoir, autorité, ou prérogative dans les terres de Son Alteſſe Electorale, qu'ils ne voudront souffrir qu'elle use réciproquement dans les Provinces-Unies.

L'autre point qui accroche l'Alliance, est celui du secours & de l'assistance que Messieurs les Etats prétendent que Son Alteſſe Electorale leur fasse, sans lui avoir voulu jusqu'ici accorder des subsides convenables, comme pourtant ils ont fait à d'autres.

Il y a encore d'autres petits points dont on n'est pas encore entiérement bien d'accord; mais à ce qu'on a pû remarquer, ceux-là n'empêcheront pas la conclusion de ladite Alliance.

SE-

SECOND MEMOIRE

De Son Alteſſe Electorale de Brandebourg.

I. *SA Majeſté, ayant requis Son Alteſſe Electorale d'aſſiſter les Etats Généraux contre l'Evêque de Munſter, ſera enſorte que l'Alliance entre Son Alteſſe Electorale & les Etats ſoit concluë ſans plus de délai, tous les points en étant preſque accordez.*

II. *Que les Etats quittent abſolument, & ſans aucune reſerve, la Ville d'Orſoy à Son Alteſſe Electorale, & lui donnent auſſi des ſubſides pour la levée & l'entretien de ſes Troupes.*

III. *Et parce que Son Alteſſe Electorale ſera obligée à d'autres fraix extraordinaires, à l'occaſion de la guerre préſente, Sa Majeſté lui payera, outre les ſubſides des Etats, une certaine ſomme d'argent, durant cette guerre, & cela ſans aucune faute.*

IV. *Si Son Alteſſe Electorale, ou ſes Etats, ou Sujets, ſous quelque prétexte que ce pût être, venoient à être attaquez de qui que ce ſoit, Sa Majeſté promet de l'aſſiſter par-tout avec force & vigueur.*

V. *Sa Majeſté ne fera aucun Traité avec l'Evêque ou ſes adhérans, ni ſeul ni conjointement avec les Etats, ſans le ſçû & conſentement de Son Alteſſe Electorale, & ſans qu'elle y trouve entiérement ſa ſûreté; ce que*

Son

Son Alteſſe Electorale obſervera auſſi réciproquement

VI. *Quand Son Alteſſe Electorale ſera agir ſon Armée aux païs étrangers avec celle de Sa Majeſté ou des Etats, on lui donnera toûjours les mêmes quartiers, vivres, & autres avantages comme aux autres, & on ne fera aucune différence en cette occaſion.*

VII. *Il ſera permis à Son Alteſſe Electorale d'agir à part avec ſon Armée, ſi ce n'eſt que la néceſſité & la raiſon de guerre demandât une conjonction, auquel cas Son Alteſſe Electorale ne fera aucune difficulté de joindre ſon Armée à celle du Roi & des Etats, pourvû qu'on laiſſe la direction & la conduite de ſon Armée à ſes Généraux, comme cette conjonction ſe fera auſſi réciproquement avec l'Armée de Son Alteſſe Electorale en cas de beſoin.*

VIII. *Les Etats & terres de Son Alteſſe Electorale ne ſeront chargez, ni de la part de Sa Majeſté ni des Etats, d'aucuns quartiers, ni contributions, ni autres pareilles incommoditez.*

IX. *On ne fera auſſi aucun Camp dans le Païs de Son Alteſſe Electorale.*

X. *Ce Traité ne concernera que cette guerre préſente de Munſter.*

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades. Le 25. Novembre 1665.

LEſſeins eſt arrivé, & m'a fait voir le Mémoire que vous lui aviez remis ſur les Négociations que vous aviez faites avec le Sieur de Wit, en exécution de mes derniers ordres, & j'ai outre cela reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 17. de ce mois. Vous pouvez dire au Sieur de Wit, que je ſuis très-ſatisfait de toutes les réſolutions qu'il vous a données & que j'avois déſirées, & que je connois fort bien que, ſi les Etats n'ont rien fait de plus en cette rencontre, c'eſt par la raiſon qu'ils ne l'ont pû faire, ou par défaut de pouvoir, comme pour l'Eſcadre de la Méditerranée, qui s'eſt trouvé déja licentiée, ou pour ne pas tomber en de plus grands inconvéniens, comme ſur l'Eſcadre des Vaiſſeaux que je croyois pouvoir croiſer dans la Manche durant tout l'hyver. Il ſera maintenant de vôtre ſoin, d'avertir mes Miniſtres qui ſont en Suéde & en Dannemarc, du tems & des commoditez qu'ils pourront avoir, de faire venir en Hollande les Navires & les denrées que j'ai achetées en ces Royaumes-là, avec l'Eſcorte des Flotes que les Etats envoyeront vers la Mer Baltique, lorsque vous verrez

Digitized by Google

qu'elles ſeront prêtes de prendre cette route.

Pour répliquer maintenant audit Mémoire, & à vôtre dépêche; par le même ordre des matiéres, je vous dirai en prémier lieu, ſur l'article où il eſt dit que Meſſieurs les Etats ne concluëront aucun Traité, &c. que j'ai des avis de bon lieu, que quelqu'un des Etats a préſentement même une Négociation avec les Miniſtres d'Eſpagne, pour faire leur Paix avec le Roi d'Angleterre par leur Médiation, & qu'on fait eſpérer audit Roi, qu'on pourra envoyer ſecrétement une perſonne qui aura pouvoir de traiter & de conclure, auſſi-tôt qu'on aura ſçû que de nouvelles propoſitions, que leſdits Miniſtres ont préſentées audit Roi, peuvent à peu près lui plaire & être acceptées.

Je veux croire que ledit Sieur de Wit n'eſt pas informé de ce qui ſe paſſe en cela, d'autant plus que ce n'eſt qu'une ſuite de négociation, qui avoit été commencée en ſon abſence; mais il ſera bon que vous lui en donniez l'avis, afin qu'il ait l'œil plus ouvert, & qu'il empêche le cours de cette infidélité d'un Particulier; & ſur-tout qu'on n'envoye perſonne en ſecret en Angleterre, ſuivant la parole que Meſſieurs les Etats m'en ont donnée.

L'ordre qu'on a envoyé à van Goch de revenir, ne ſçauroit ſi-tôt lui être remis que mes Ambaſſadeurs n'ayent déja repaſſé la Mer, & je ne ſçaurois aſſez m'étonner des diſcours & des raiſonnemens extravagans qu'on a fait au lieu où vous êtes, ſur l'avis qu'on y avoit eu que leſdits Ambaſſadeurs

Digitized by Google

deurs n'étoient pas encore partis: la derniere Lettre que j'ai reçûë d'eux, eſt du milieu de leur chemin pour venir à l'embarquement.

Je ſuis bien en peine du Duc de Beaufort, n'ayant point encore eu d'avis qu'il ſoit arrivé à Toulon, quoique pluſieurs des Vaiſſeaux qu'il commandoit y ſoient depuis plus de quinze jours: il a fait de ſi grands orages en Mer, que l'on doit aprehender beaucoup pour ceux qui s'y ſont trouvez. Il a été fort bon que le Sieur de Wit ait fait courir le bruit parmi les Etats, du retardement dudit Duc dans la Mer Mediterranée; mais je vous dirai dans le ſecret des affaires, que j'ai été extraordinairement ſurpris, quand j'ai reçû d'Angleterre, par voye de marchand, la Copie des derniers Mémoires que vous avez préſentez aux Etats, touchant les concerts que nous avons à faire enſemble. Il faut en toutes façons tâcher à remédier à ce deſordre, dont nous reſſentirions les uns & les autres de grands préjudices. Vous aviez autrefois parlé qu'on nommât un petit nombre de Commiſſaires avec qui vous puiſſiez conférer, & qui euſſent pouvoir de prendre les réſolutions; il faudroit ſuivre cela, & tâcher de faire enſorte que le choix tombât ſur des perſonnes de probité connuë & éprouvée.

J'ai été fort aiſe d'apprendre la défenſe que les Etats ont faite, de ne point laiſſer ſortir de Salpétre du Païs, & de l'aſſûrance qu'ils vous ont donnée en même tems, qu'ils partageront avec moi ce qu'ils auront

ront dudit Salpétre, de Poudre, & des autres Munitions; je vous ferai ſçavoir ce dont j'aurai un abſolu beſoin.

J'ai été auſſi fort ſatisfait de ſçavoir le nombre des Vaiſſeaux que les Etats ont réſolu d'entretenir pendant la Campagne prochaine dans l'une & l'autre Mer, & il ſera bien néceſſaire que vous preſſiez continuellement l'effet de ce qu'ils m'ont promis, touchant douze Vaiſſeaux qu'ils doivent avoir dans la Méditerranée.

J'ai avis que Goyland eſt fort occupé dans une guerre qu'un Roi de ſes voiſins lui fait. Du reſte il ne peut y avoir d'argent mieux employé que les deux cent mille francs qu'il demande aux Etats pour aſſiéger Tanger au Printems, non plus que tout ce que demandent les deux Seigneurs de Nieucaſtel, qui propoſent de prendre la Ville, & ſe rendre maîtres du Païs; mais en ce dernier point je ſuis du même avis que le Sieur de Wit, qu'il ne faut prématurement donner aucune crainte de deſcentes en Angleterre, en Ecoſſe, ni en Irlande, parce qu'elle ne ſerviroit qu'à réünir tous les partis, & à faire prendre de plus grandes précautions contre de ſemblables entrepriſes. Il faudroit donc ſeulement cultiver les bonnes diſpoſitions, & ſe tenir prêt pour ſecourir le parti qui ſera armé, quand il ſera déclaré; à quoi il faudra continuellement le pouſſer, ſans crainte de l'inconvénient qu'on vient de dire.

Quant à la dépenſe de pareilles affaires, vous ne devez pas ſeulement permettre qu'on

Digitized by Google

qu'on vous en faſſe la propoſition; auſſi ne peut-elle être faite, ni avec juſtice, ni même avec bienſéance. C'eſt bien aſſez, ce me ſemble, que je veüille bien entrer dans une grande guerre avec un Roi mon proche Parent & mon ami, pour le ſeul intérêt des Etats, & que je veux bien encore continuer à leur donner après ma déclaration le même ſecours à mes dépens contre l'Evêque de Munſter, quoique je n'y fuſſe peut-être pas obligé par les termes de nôtre Traité, ſans que leſdits Etats, pour qui je fais de grandes choſes, veüillent encore rejetter ſur moi une partie des depenſes qui leur peuvent être ſi utiles dans les deux Guerres qu'ils ont à ſoûtenir; & ce que je vous mande là-deſſus, vous ſervira auſſi de régle pour vôtre conduite, en ce qui regarde le Roi de Dannemarc, en cas qu'on vous parlât pour me faire contribuer quelque choſe aux fraix qui ſeront néceſſaires pour armer les trente Vaiſſeaux dudit Roi, & le faire déclarer pour nôtre parti: ce qui ſeroit le coup le plus déciſif pour finir bien tôt cette guerre avec gloire & toute ſorte d'avantages.

Les bons témoignages que vous me rendez de l'affection du Miniſtre des Marêts, & l'eſtime que je ſçai que le Sieur de Wit en fait, & les ſervices qu'il rend, m'ont obligé à lui accorder bien volontiers une penſion de quatre cens écus, qui ſeront payées toutes les années bien ponctuellement.

Je croi que les Etats ont pris une fort

Digitized by Google

bonne réſolution de ſatisfaire la Suéde ſur les élucidations du Traité d'Elbing, quoiqu'elle veüille demeurer neutre; mais c'eſt un malheur que le Sieur d'Isbrand ait tardé ſi long-tems à recevoir les ordres & les pouvoirs qui lui ont été envoyez là-deſſus, dont les Suédois tiroient la conſéquence qu'on les mépriſoit, dans le tems même que l'Envoyé d'Angleterre les ſollicite plus vivement de ſe déclarer. Je ne doute point que le Chevalier de Terlon ne vous ait écrit en même tems que moi, l'embaras que cela lui cauſoit, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver.

Si ce que Meſſieurs les Etats offrent au Roi de Dannemarc ne peut ſervir effectivement à finir l'affaire, ils ſeront très-mal conſeillez, pour les raiſons que je viens de toucher, de ne pas mettre plus avant la main à la bourſe, auſſi me ſemble-t-il, que 500000. liv. n'aprochent pas, ni même de fort loin, ce qui ſera néceſſaire pour armer & entretenir durant une Campagne le nombre de Vaiſſeaux qu'on peut avoir dudit Roi, & ce ſeroit ſe vouloir tromper ſoi-même, de croire qu'il peut fournir le ſurplus de cette dépenſe. Je ne ſçaurois me laſſer de vous dire, que je ne vois rien de ſi important, ni de ſi utile, que de bien aſſûrer ce point, ſans délai d'un moment de tems; & les Etats doivent conſidérer, qu'un million de plus jetté en cette rencontre, peut fort vraiſemblablement leur épargner vingt autres, ſans parler de la différence indicible qui eſt entre faire & finir

une

Digitized by Google

une grande Guerre avec réputation & grande ſupériorité de forces, ou de la faire avec une continuelle incertitude des ſuccès dans les combats, & des avantages dans les négociations de l'accommodement : c'eſt à eux plus qu'à moi à faire toutes ces conſidérations.

J'ai eu grande joye d'aprendre que mes Troupes ayent ſi bien fait leur devoir dans la prémiére occaſion qu'on leur a donné de ſignaler leur valeur pour le ſervice des Etats ; je ne doute pas qu'elles ne continuent de le faire en toutes les autres, & je puis bien dire ſans reproche, que ſi je ne les avois envoyées & que même aujourd'hui ſi je ne retenois le ſentiment de pluſieurs Princes (ce que je fais avec des ſoins que je ne m'étudie pas de faire valoir) l'Evêque de Munſter n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore, d'être ſecouru & ſi fortement appuyé de leurs Armes, qu'elles auroient jetté & jetteroient leſdits Etats en de plus grands embaras & plus de riſque, que jamais toute la puiſſance de la Monarchie d'Eſpagne ne leur en a pû faire courir.

Les ordres que j'ai donnez, & que je renouvelle par tous les ordinaires ſur la diſcipline de mes troupes, me font juger, que ſi les Soldats prennent quelque liberté, elle ne peut procéder que du peu d'ordre que les Députez donnent à pourvoir à diverſes choſes qui ſont néanmoins abſolument néceſſaires pour leur ſubſiſtance. Je ne mande pas aux Officiers, comme vous pouvez

Digitized by Google

juger, la penſée que j'ai là-deſſus, & au contraire je ne leur recommande rien plus que le ſévére châtiment des moindres excès, ſous quelque prétexte ou pour quelque cauſe qu'ils ayent été commis; mais comme la publication qui s'en fait dans les Villes n'eſt qu'un effet de la mauvaiſe volonté des Cabales contraires, il ſera bien à propos que vous pratiquiez ſouvent le même expédient dont vous vous êtes déja ſervi pour déſabuſer les Peuples, en faiſant imprimer les Lettres que vous écrira le Sieur Pradel, ou l'Intendant, ou pour juſtifier la bonne conduite deſdites Troupes, ou pour informer le public des punitions qui auront été faites des déſordres, s'il en a été commis.

Après ce que le Sieur de Wit vous a dit, je vivrai en toute quiétude d'eſprit, qu'il ne ſe paſſera rien dans les Etats, ſur l'accommodement avec l'Evêque de Munſter, que les deux points que je vous ai recommandez n'y ſoient bien aſſûrez.

Le moyen que vous avez heureuſement rencontré, de ſçavoir tout ce que l'Envoyé du Roi d'Angleterre négocioit avec Monſieur l'Electeur de Brandebourg, n'eſt pas à négliger, & en même tems que vous apprendrez ce qui ſe paſſera entr'eux, il ſera bon d'en informer confidemment le Sieur de Wit, afin qu'il puiſſe mieux prendre ſes meſures, & faire prendre auſſi les réſolutions aux Etats, pour détourner l'effet deſdites Négociations, & engager l'Electeur dans leurs intérêts.

Si

Digitized by Google

Si le Sieur Sexter ne veut passer en Angleterre que sur l'instance que j'avois faite au Roi son Maître, d'y envoyer un Ministre qui joignît ses instances aux miennes pour la conclusion d'une bonne Paix, il vient un peu tard, & il pourroit épargner ce qui lui reste de chemin à faire pour ce voyage. Mais ce n'est pas un homme qui fixe ses pensées à une seule Négociation, & il en aura bien d'autres à point nommé, pour marquer au Roi d'Angleterre le zèle & l'attachement extraordinaire qu'il a toûjours eu & a encore pour ses intérêts & pour la Nation Angloise.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 25. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, van Beuningen a encore parlé à Lionne sur l'affaire de Dannemarc, & après plusieurs contestations qu'ils ont euës sur la matiére, en ce qui regarde l'argent qu'il faudra pour armer ledit Roi, & pour l'engager à se déclarer contre l'Angleterre, van Beuningen a dit, que si je voulois payer quelque chose des subsides que les Etats, en vertu de nôtre Traité, prétendent leur être dûs depuis le tems que les Anglois leur ont déclaré la guerre, ils donneront encore volontiers la même somme audit Roi, afin qu'il ait

Digitized by Google

moyen d'armer & d'entretenir ſa Flote, outre ce qu'ils lui fourniront de leur part pour la même fin. Sur quoi je vous fais cette ſeconde Lettre, pour vous dire, qu'encore qu'étant ſur le point de rompre contre les Anglois, qu'on ne peut pas prouver bien clairement avoir été les aggreſſeurs, & ayant d'ailleurs envoyé un ſecours de Troupes contre l'Evêque de Munſter auſſitôt qu'il m'a été demandé, & en tel nombre que les Etats l'ont déſiré, il ſoit évident que je ne dois rien deſdits ſubſides: néanmoins, pour le déſir que j'ai de donner en toutes rencontres auxdits Etats des preuves ſincéres & ſolides de mon affection, je vous donne pouvoir de leur promettre, que je leur payerai cent mille écus, en cas, & non autrement, qu'ils engagent ledit Roi de Dannemarc à armer les trente Vaiſſeaux qu'il a, & à ſe déclarer contre l'Angleterre, joignant leſdits Vaiſſeaux à nos Flotes, ou s'en ſervant à fermer l'entrée de la Mer Baltique aux Anglois, en la maniére & au tems que nous déſirerons de lui, moi & leſdits Etats.

Vous ne vous ſervirez pourtant de ce pouvoir, que je vous donne ſecrétement, qu'en cas que vous en voyiez une abſoluë néceſſité pour achever cette importante affaire, que je tiens déciſive, à nôtre avantage, pour toute la ſûreté de cette guerre; & en cas que vous reconnoiſſiez, que cette liberalité, que je veux faire, puiſſe donner ce dernier coup à terminer toutes les difficultez de ladite affaire. Il faut cependant que vous pre-

Digitized by Google

preniez garde que le Sieur de Wit, par adreſſe, ne vous diſe pas véritablement le ſecret de ce qui ſe paſſe entre lui & le Miniſtre de Dannemarc, afin de m'obliger plûtôt à contribuer auſſi quelque argent pour ma part. La raiſon que j'ai de vous dire cela, c'eſt que vous me mandez par vôtre dépêche, que vous n'avez pû obtenir autre choſe pour le Roi de Dannemarc, ſi ce n'eſt 500000. liv. pour l'Armée; & outre ce, qu'on lui veut quitter quelques ſommes qu'il doit à l'Etat. Cependant je vois dans quelques autres avis venus de la Haye, & écrits le même jour, que les Etats vouloient faire fournir audit Roi juſques à huit cent mille écus pour cet Armement; & il ne peut pas me tomber dans l'eſprit, que l'on s'imagine de de-là, qu'une quittance d'une dette puiſſe ſervir audit Roi à armer un ſeul Vaiſſeau.

On doit encore avoir enſuite grand égard de ce que les Miniſtres de Dannemarc offrent de prouver, que les droits d'entrée du Roi leur Maître en Norwegue ont été fraudez pour plus d'un million d'or, & cela mérite bien qu'on tranche hautement ſur des prétenſions, que des particuliers ont encore contre ledit Roi, quoiqu'ils ayent eu le principal profit de ces fraudes.

Van Beuningen m'a donné une très grande joye, en m'aprenant que le Traité avec l'Electeur de Brandebourg eſt en termes d'être bien-tôt achevé, & de ne pouvoir plus manquer; ledit Electeur y témoignant tant de diſpoſitions, qu'il s'eſt déja relâché

de la demande de l'évacuation d'Orſoy. C'eſt une autre affaire qui n'eſt pas moins déciſive pour la guerre de Munſter, que celle de Dannemarc pour celle des Anglois; car outre qu'il ſera aiſé, après la déclaration dudit Electeur, de pouſſer l'Evêque à bout, elle rompra d'ailleurs toutes les meſures de l'Empereur, qui auroit été plus hardi à procéder contre les Ducs de Brunswic, & qui tâche dans la Diéte d'engager inſenſiblement les Etats de l'Empire à ſoûtenir ledit Evêque, ſous prétexte de conſerver le repos d'Allemagne, & qui n'oublie rien encore pour inciter l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg, de pouſſer leurs prétenſions contre les Etats, & de joindre leurs forces audit Evêque; ce qu'il me ſera facile d'empêcher, pourvû que l'on ait mis l'Electeur de Brandebourg dans ce parti.

Le Sieur de Villers, Gentilhomme François, que le Duc George Guillaume de Brunſwic aime fort, qu'il m'envoya l'été dernier, ſur le différend qui étoit né entre lui & le Duc Jean Fréderic, & auquel il donne à commander un Régiment de cinq cent chevaux, écrit à Lionne en termes, qu'il veut faire connoître que l'on pourra facilement, par le moyen du Comte de Waldeck & le ſien, porter le Duc ſon Maître, & l'Evêque d'Oſnabrug ſon Frere, à me donner, après la guerre de Munſter finie, toutes les Troupes qu'ils ont, qu'il fait monter à douze mille hommes effectifs. J'ai chargé de Lionne de répondre audit de Villers, que

que cette ouverture m'a été extrêmement agréable, que j'entendrai volontiers à la chose, que ceux qui auront eu part à la ménager y trouveront avantage & leur compte, & que je vous envoye ordre d'en traiter avec ledit Comte de Waldeck, ou avec lui, ou telle personne que son Maître voudra envoyer à la Haye. C'est ici une très-grande affaire, en laquelle vous aurez occasion de me rendre un service fort considérable, dont le mérite encore sera fort augmenté, si vous pouvez, en même tems que la guerre de Munster finira de façon ou d'autre, faire joindre au Corps de Troupes desdits Ducs, quelques autres de celles de l'Evêque: il ne sera pas vraisemblablement difficile, en l'état où il sera, d'attirer à mon service, soit en des Corps entiers sous leurs Officiers, ou en les formant, des Soldats qui chercheront parti.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades. Le 25. Decembre 1665.

DEpuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajoûter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plûtôt porter Monsieur l'Evêque de Munster à rechercher & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut désirer, que de lui continuër la

Digitized by Google

guerre pendant l'hyver, ſon ſentiment ſeroit, qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le païs dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y aſſiéger quelque Place; à quoi Sa Majeſté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüſſir préſentement que la terre eſt ferme, qu'on n'en a eu dans le tems de la pluye, où l'on n'a pas laiſſé de prendre Lockum. Que ſi néanmoins les Etats n'approuvoient pas cette penſée de faire un ſiége, pour des raiſons qu'on ne peut prévoir de ſi loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté, c'eſt-à-dire en lui faiſant les mêmes déprédations, & ravageant ſon païs le plus avant qu'on pourroit. Sa Majeſté déſire donc que vous propoſiez la choſe à Monſieur de Wit, & en preſſiez la réſolution; parce qu'encore que les Etats ne la prennent pas, cela leur fera au moins connoître que le Roi ne ménage pas ſes Troupes, & qu'il a grande envie quelles leurs ſoient utiles: à quoi vous ajoûterez encore, pour leur en donner une meilleure marque, qu'il mande à Monſieur de Pradel, que, quand les Etats ne prendroient pas la réſolution dont je viens de parler, & de laquelle Monſieur le Tellier lui fait auſſi part, il déſire qu'il occupe ſon Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hoſtilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munſter.

LET-

Digitized by Google

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 27. Decembre 1665.

JE crois que vous trouverez que la réponſe que Monſieur de Wit a faite à Friquet, eſt conforme aux intentions du Roi. Je ſuis encore convenu avec ledit de Wit, qu'on demeureroit dans les mêmes termes, c'eſt-à-dire que l'Empereur ordonnera à l'Evêque de ſortir des Places & Territoire de Meſſieurs les Etats, de renoncer à toutes ſortes de prétenſions & Alliances, de déſarmer, & ne reprendre point les Armes ſous quelque prétexte que ce ſoit contr'eux ni leurs Alliez; & que cela étant exécuté par commandement de l'Empereur ſur l'Evêque comme ſon Supérieur, ils entendront à un bon & ſincére accommodement avec lui, & non autrement. Je croi que les choſes demeurant ſur ce pied, il n'y a pas à craindre que l'Empereur ſe rende maître de l'affaire, ni que l'Evêque demeure armé.

Friquet a voulu repartir, que les demandes étoient injuſtes, & que c'étoit ſe moquer. Le Sieur de Wit lui a répliqué, qu'il les laiſſât donc, & que peut-être il arriveroit pis à l'Evêque. Voilà l'état où eſt cette Négociation.

Je

Je ne puis rien mander au Roi du détail des desordres qui se font par nos Troupes, parce que je ne le sçai qu'en gros. Je ne doute pas que Monsieur de Pradel ne le mande à Sa Majesté. Je sçai qu'il aporte tous les soins possibles à les réprimer, & qu'il en a fait pendre & passer par les armes plusieurs, & que l'Intendant m'a écrit, qu'il a payé aux propriétaires qui ont été pillez, & indemnisé les deux maisons qui ont été brûlées. Vous verrez ce que j'en écris au Roi, & comme je tâche à réparer le mal que des Cabales contraires nous font, en nous faisant passer dans les Villes pour les plus méchantes gens du monde. Je vous avouë que nos Troupes, qui ne sont pas accoûtúmées à une vie réglée comme celles-ci, auront peine à se réduire à la discipline du Païs, mais il y a nécessité de le faire, si on veut gagner l'Amitié des peuples, qui ont accoûtumé d'aller dans leur Païs avec liberté & sans aucun empêchement; & lorsqu'il arrive le contraire, ils croyent qu'on les veut soûmettre, & qu'on en use ainsi en France, & cette opinion les éloigne tout-à-fait de nous.

Il n'y a que l'ordre & la bonne conduite qui les puisse faire revenir. Selon ce que j'aprens, Monsieur de Pradel & les Officiers Généraux y aportent tous les soins & l'application possible

Monsieur Annibal Sexter est arrivé ce matin. Il m'est venu voir une heure après. Il m'a dit, qu'il étoit venu sur la prié-

priére que le Roi avoit faite au Roi de Dannemarc, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour Médiateur, & ſe joindre à ſes Ambaſſadeurs, pour tâcher de procurer l'accommodement entre l'Angleterre & cet Etat, & m'a dit, qu'il devoit parler à Meſſieurs les Etats là-deſſus. Je ſuis aſſûré qu'il ne les trouvera guéres diſpoſez à lui mettre leurs affaires entre les mains.

Monſieur de Wit vient tout préſentement de me dire, qu'il avoit avis d'Angleterre, que nos Ambaſſadeurs n'en étoient pas encore partis; ce qui l'a fort ſurpris, vû que je l'ai fort preſſé de la part du Roi de faire revenir le Sieur van Goch. Ce bruit s'eſt répandu par la Haye, & on en tire des conſéquences, comme ſi nous ne voulions qu'amuſer les Etats, & couler le tems ſans ſe déclarer. Je vous mande tout ce qui s'eſt dit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 23. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a fait avancer à Mezieres cinq Com-

Compagnies de Cavalerie pour remplacer celles de Monſeigneur le Dauphin & de Foucant, qu'elle fait repaſſer en France, afin qu'il plaiſe à Vos Seigneuries pourvoir à leur conduite en entrant dans leur Etat du côté de la Meuſe juſques à Maſtricht, & de là à Weſel, & en faire prendre un ſoin particulier, en quoi la ſatisfaction de Sa Majeſté & leur intérêt propre ſe rencontrent. Donné à la Haye le 23. *Decembre* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne. Le 24. *Decembre* 1665.

JE n'oublie rien pour porter Monſieur de Wit à finir l'affaire de Dannemarc; il y fait tout ce qu'il peut: mais quand il eſt queſtion de faire conſentir ſes Maîtres à ſix millions, que demande l'Envoyé de ce Païs là, cela eſt un peu fort.

On conſent de rendre les promeſſes du Roi de Dannemarc, qui ſe montent à 1500000. livres. On veut donner outre cela un million de livres pour lui aider à ſoûtenir la dépenſe de quarante Navires; ce qui ne ſatisfait pas l'Envoyé dudit Roi: il demande encore un autre million de livres de plus, & le million que le Roi de Dannemarc a emprunté à des particu-

Digitized by Google

ticuliers, qu'il faudroit que l'Etat payât comptant. Selon la disposition où je vois les Villes, elles ne se résoudront pas à donner ces deux derniéres sommes, & croyent avoir été au delà de leur pouvoir, en offrant ce que le Sieur de Wit a offert. Je vous dirai de plus, que la possibilité n'y est pas. Vous serez étonné d'entendre, que la dépense de Mer & de Terre monte à 4400000. livres; qu'il n'y a que la Province d'Hollande qui fait les avances, la Frise, Groningue, Gueldre & Overyssel étant ruinées, & ne fournissant rien; la Zélande n'ayant plus de Commerce, est fort en arriére, & Utrecht ne paye presque rien; ainsi toute la dépense est sur la Hollande, ce qui est fort à remarquer, car si elle demeure plusieurs années chargée comme elle est, elle ne pourra soûtenir ce pesant fardeau, & si son crédit décheoit une fois, ce sera un bouleversement entier dans l'Etat.

Monsieur de Wit m'est venu trouver pour me dire, que Vennes avoit demandé une Audience particuliére à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, qu'il lui a donnée, n'ayant que le Sieur Blaespiel son Conseiller avec lui. Il lui a exposé, qu'il venoit de la part du Roi d'Angleterre, pour lui dire qu'il étoit en volonté de faire la Paix avec Messieurs les Etats par son entremise, & à des conditions fort honnêtes, qui marqueroient l'amitié qu'il vouloit lier avec eux. L'Electeur lui a répondu, qu'il envoye-

roit

Digitized by Google

roit le Sieur Blaeſpiel à la Haye, pour ſçavoir les intentions des Etats.

Il eſt venu, & s'eſt adreſſé au Sieur van Hoorn, Bourgemaître d'Amſterdam, & à Monſieur de Wit. Tous deux lui ont répondu, qu'il étoit inutile de faire cette propoſition, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucun accommodement ſans la participation du Roi, & ſans lui en donner connoiſſance. Il les a fort prié de n'en parler à perſonne, & leur a dit, qu'il s'en retournoit en avertir ſon Maître. Il m'a vû avant ſon départ, ſans m'avoir parlé du ſujet de ſon voyage. Ledit de Wit m'a dit enſuite, qu'il trouve tous les jours quelque choſe de nouveau dans les propoſitions que font les Miniſtres de Brandebourg, & qu'il doute qu'il ait les intentions bonnes, qu'il a porté Meſſieurs les Etats à lui entretenir 6000. hommes, s'il veut entrer dans le parti; mais qu'il ne conclut pas.

Annibal Sexter partit hier pour l'Angleterre. Il a dit à Monſieur de Wit & aux Etats, qu'il n'y alloit qu'à la priére que le Roi en a faite au Roi de Dannemarc, & montre une copie d'une Lettre du Roi, qui eſt écrite il y a plus de ſix mois. Il a preſſé ledit Sieur de Wit, à quelle condition les Etats entendroient à la Paix. Il y a répondu, que ſi le Roi d'Angleterre faiſoit quelques propoſitions, ils les envoyeroient au Roi avant d'y répondre, pour ſçavoir ſes ſentimens, & que les Etats ne feroient rien ſans ſa participation.

M E-

Digitized by Google

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-Bas, le 30. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a orare du Roi ſon Maître de communiquer à Vos Seigneuries des choſes aſſez importantes, contenuës dans les dernières dépêches qu'il a reçuës de Sa Majeſté; c'eſt pourquoi il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commiſſaires avec leſquels il en puiſſe conférer. Donné à la Haye le trentiéme Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 31. *Decembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 25. du courant. Celle de Monſieur de Lionne ne pouvoit venir plus à propos pour

Digitized by Google

pour détromper tout le monde des impreſſions que les Cabales contraires donnoient aux peuples dans les Villes, que Vôtre Majeſté ne vouloit pas finir la guerre de Munſter, mais bien la faire durer, pour donner des affaires aux Etats. Après avoir communiqué la Lettre à Monſieur de Wit, il a eſtimé à propos que je la fiſſe voir aux Commiſſaires qui ſont nommez pour traiter avec moi ſur les affaires qui ſe préſentent, ce que j'ai fait, & ils ont tous été fort ſatisfaits des propoſitions que Vôtre Majeſté fait d'attaquer une Place, ce qui n'eſt pas à préſent faiſable, parce que l'Armée & tout l'attirail eſt en quartier d'hyver, mais ils approuvent fort qu'on entre avec de forts Partis dans le Païs de l'Evêque, & qu'on le ravage.

Il y a tant de conteſtations & d'écrits entre Meſſieurs les Etats Généraux & les Députez des Etats, que cela ne ſert qu'à les aigrir les uns contre les autres. J'ai envoyé à Monſieur de Louvois la Lettre que m'a écrite Monſieur de Pradel ſur ce ſujet, par laquelle Vôtre Majeſté verra ce qui s'eſt paſſé. Tout le monde convient, qu'après avoir alléguéles raiſons pour leſquelles il n'approuvoit pas le ſiége de Boecholt, il m'a toûjours dit, que ſi Monſieur le Prince Maurice lui commandoit de l'attaquer, il le feroit tout auſſi-tôt avec les Troupes du Roi; ce que j'ai repréſenté à Monſieur de Wit & aux Commiſſaires, ſur les plaintes que les Députez ont faites, que Mon-

Digitized by Google

Monſieur de Pradel avoit été d'avis de ne l'attaquer pas, & j'y ai ajouté, qu'il ne s'en falloit prendre qu'aux Députez, Monſieur de Pradel leur ayant aſſez fait entendre ce qu'il falloit qu'ils fiſſent, qui étoit de commander à Monſieur le Prince Maurice, leur Général, l'attaque de cette Place. Ils n'ont ſçû que me repliquer là-deſſus. Cependant je vois une grande animoſité entr'eux, qui ne ceſſera pas ſi-tôt, car comme tous les Députez ſont dans les Etats Généraux, & qu'ils veulent mettre le tort ſur Monſieur le Prince Maurice, de Pradel, & le Rhingrave, ils les chargent de tout. Ils ont déja été ſi avant, que de parler de révoquer la Commiſſion de Monſieur le Prince Maurice, & de chercher quelqu'autre Général.

Les Députez des Villes à qui Vôtre Majeſté a fait des gratifications, ont fort bien agi dans cette rencontre: ils m'ont tout auſſitôt donné avis des pratiques que les Cabales contraires faiſoient dans leurs Villes, pour perſuader les peuples que Vôtre Majeſté ne vouloit qu'entretenir la guerre pour leur donner des affaires. Ils ont rejetté tous ces faux bruits, & même par des conſeils pris dans les Maiſons de Villes, ont ménacé de châtimens ceux qui jetteroient des écrits conçûs en ces termes, comme on avoit commencé de faire. Je les ai fort remerciez, & les ai exhortez de continuer; & pour prouver la malice de nos envieux, je leur ai envoyé copie de la Lettre de Monſieur

Digitized by Google

ſieur de Lionne, qui marque bien l'affection que Vôtre Majeſté a pour les intérêts des Etats, & qu'elle ne veut pas épargner ſes Troupes, ni le Païs de l'Evêque. J'ai communiqué à Monſieur de Wit, ce qui eſt porté par la prémiére dépêche de Vôtre Majeſté. Il a été très-aiſe de voir, qu'elle avoit aprouvé la réponſe qu'il m'avoit faite aux Mémoires précédens qu'elle m'avoit envoyez. Il m'a confirmé, que les douze Navires pour la Mer Méditerranée ſeroient prêts dans leur tems, comme auſſi leur Equipage de Mer pour la grande Flote, qui ſera mieux compoſé que celui de la Campagne paſſée.

J'ai écrit à Coppenhague, à Stokholm, & à Hambourg, afin de faire tenir les Vaiſſeaux qui apartiennent à Vôtre Majeſté prêts à venir avec le prémier Convoi. Il en eſt arrivé un deſdits Navires de guerre qui a amené du Sond & de la Mer Baltique ſoixante Vaiſſeaux, qu'on eſtime à huit millions. Si ceux de Vôtre Majeſté euſſent été prêts, ils euſſent eu une belle occaſion, mais il s'en trouvera d'autre dans l'hyver.

Depuis l'ordinaire paſſé nous avons été aſſemblez deux fois pour les affaires de Dannemarc. Monſieur de Wit a offert juſques à douze cent mille livres pour l'armement de l'Equipage de la Flote du Roi de Dannemarc. Son Envoyé lui a déclaré devant moi, qu'il ſe relâchera juſques à quinze cens mille, & que c'eſt tout ce qu'il peut faire

ſans

Digitized by Google

ſans contrevenir à ſes ordres. Je travaille inceſſamment auprès de Monſieur de Wit pour le faire venir à cette ſomme, & lui repréſente toutes les fortes raiſons portées par les dépêches de Vôtre Majeſté ; mais il m'a dit encore ce matin, qu'il avoit fait conſentir les Villes de la Hollande à cette derniére offre avec tant de peine, qu'il n'oſeroit, ſans ſe ruiner, propoſer quelque choſe au de-là. J'ai eſtimé ne devoir pas parler de l'offre que Vôtre Majeſté fait dans ſa derniére dépêche, afin de voir s'il n'y aura pas moyen de faire aller Monſieur de Wit juſqu'aux 1500000. livres que Vôtre Majeſté veut bien donner en cette rencontre ; mais avant d'en parler j'attendrai encore la réponſe de Vôtre Majeſté ſur cette dépêche.

Monſieur de Wit convient de faire choix de perſonnes aſſûrées pour les Conférences ſecretes, mais que cela ne ſe peut qu'avec un prétexte : que lorſque Vôtre Majeſté ſe ſera déclarée, il ſera facile de demander un Conſeil ſecret pour le Projet des deſſeins, comme du tems de feu Monſieur le Prince d'Orange, & qu'il n'y aura pas de difficulté. Après la réponſe que je lui fis, il ne m'a plus parlé ſur la demande qu'il me fit, que Vôtre Majeſté contribuât une partie des dépenſes qu'il faloit faire pour les Projets d'Afrique & d'Angleterre ; ce qui marque qu'il n'y ſonge plus, lui ayant donné l'excluſion d'abord.

Il eſt informé de celui qui a fait la prémiére propoſition de paix au Roi d'Angleterre par l'entremiſe de Gamarre. C'eſt Renſwoude, pere de l'Ambaſſadeur qui eſt en Eſpagne; & comme il a découvert que Monſieur de Wit ſçavoit tout, il en a averti Dom Eſteven de Gamarre, qui ſous prétexte de confiance, & ne voulant rien faire ſans ſa participation, lui a tout découvert, & même la Réponſe du Roi d'Angleterre, qui a été, que ſi on ne lui propoſoit quelque choſe de plus fort que ce que les Ambaſſadeurs de France avoient fait, il n'y avoit rien à négocier avec lui, & qu'Eſteven de Gamarre lui avoit dit, que ce Roi étoit fort fier.

Il lui a répondu, qu'il s'étonnoit fort de ce qu'il entroit en négociation ſans la participation de l'Etat, & par le concert d'un particulier, lequel deſavouë la choſe, & dit, que ce n'eſt qu'une converſation particuliére avec Gamarre; que ce qu'il a à lui dire là-deſſus, eſt qu'ils ne veulent aucune Négociation avec le Roi d'Angleterre, ni avec l'Evêque de Munſter, qu'avec la participation de la France, ſe voulant conformer à ſes avis & conſeils ſur tout; qu'ainſi il le prie de quitter ces ſortes de négociations, qu'il lui pouvoit dire par avance n'être nullement agréables à l'Etat.

Deux heures après que Monſieur de Wit m'eût communiqué l'envoi du Sieur Blaeſpiel, pour preſſentir ſi on ſeroit diſpoſé d'en-

d'entendre à un accommodement avec l'Angleterre par l'entremiſe de l'Electeur de Brandebourg, j'eus la Lettre que Vennes écrivoit à cette perſonne à la Haye, laquelle j'ai communiquée à Monſieur de Wit, qui a été bien aiſe de cette correſpondance, par laquelle nous ſerons informez de toutes choſes ſur ce qu'il négociera.

Ledit Sieur de Wit ſe ſent fort obligé à Vôtre Majeſté de la penſion qu'il lui a plû accorder en ſa conſideration au Sieur des Marets, qui eſt un homme de mérite, & fort zèlé pour le ſervice de Vôtre Majeſté.

Mr. de Wit, qui remarque toûjours que l'Electeur de Brandebourg recule la Négociation, me dit qu'il envoye un Mémoire à Mr. van Beuningen pour le communiquer à Monſieur de Lionne, ſur toutes les prétenſions & les offres que les Etats lui font, qu'il ſouhaiteroit qu'il plût à Vôtre Majeſté envoyer auprès de lui une perſonne de la force de Monſieur de Leſſeins, & qu'il tînt correſpondance avec lui; parce qu'il remarque que toutes les fois que le Baron de Goes y a été de la part de l'Empereur, il a éloigné l'accommodement, & que depuis que Vennes y eſt de la part du Roi d'Angleterre, il fait naître de nouvelles difficultez. Ledit Sieur de Wit croit, que s'il y avoit dans cette conjoncture quelqu'un auprès de lui de la part de Vô-

tre Majesté qui l'échauffât à conclure avec les Etats, les obstacles que ces Envoyez aportent cesseroient.

Les Etats sont fort mal satisfaits des Suédois, & après avoir accordé les Elucidations, trouvent bon qu'ils demeurent neutres, & donnent satisfaction pour le Cabo Corso & le Vaisseau la Christine. Monsieur le Grand Chancélier a dit à Monsieur d'Isbrand, que ce n'étoit pas assez, & qu'il faloit que les Etats payassent trois millions de livres d'un reste de subside pendant qu'ils avoient la guerre contre les Moscovites. Monsieur d'Isbrand lui a répondu, qu'il vouloit bien venir à compte, qu'ils payassent à Messieurs les Etats ce qu'ils leur doivent du subside depuis que l'Angleterre a rompu avec eux, & qu'ils payeroient ce qu'ils prétendent. Ledit Chancélier lui repliqua, que le Roi de Suéde ne vouloit rien payer dudit subside, & qu'il ne se lieroit pas avec eux, à moins qu'ils ne payassent lesdits trois millions: ce qui fait connoître à Monsieur de Wit, qu'ils sont tout-à-fait engagez avec les Anglois. Monsieur d'Isbrand mande, que sans autre ordre, il part pour s'en revenir en Hollande.

J'ai pris cette occasion de dire au Sieur Wit, qu'il devoit d'autant plus accorder au Roi de Dannemarc ce qu'il demande, & ajuster toutes choses avec l'Electeur de Brandebourg, afin de donner à penser aux Sué-

Digitized by Google

Suédois, & tâcher de les faire revenir, par la crainte qu'ils auront de les voir ſi fort unis avec des Princes avec leſquels ils ont des intérêts à démêler.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi. Le 31. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Monſieur de Wit, avec quatre Députez des Etats Généraux, ont été chez moi, pour me dire, que leſdits Etats étoient aſſemblez pour déliberer à remettre en Campagne, ſuivant les avis de Vôtre Majeſté. On a détaché un Corps pour aller joindre les 12000. hommes des Ducs de Brunſwic, pour les faire entrer dans les Païs de l'Evêque de Munſter, pendant que les Troupes qui ſont en Garniſon dans les Places frontiéres de la Weſtphalie feront la même choſe de ce côté-là.

Ils ont mandé Monſieur le Prince Maurice pour venir rendre compte de ſes actions. Ils ſe plaignent fort de lui, de

Digitized by Google

ce qu'au lieu de venir à la Haye, il a été le lendemain que les Patentes ont été données, à Cléves, trouver Monsieur l'Electeur de Brandebourg.

Fin du Tome troisiéme.

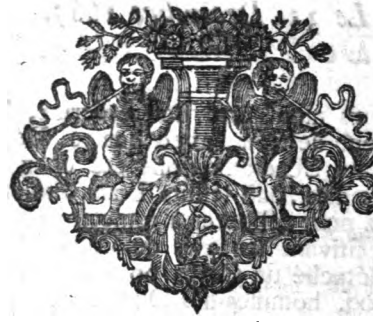

TA-

Digitized by Google

TABLE
DU
TOME TROISIEME,
De l'Année 1665.

JANVIER.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Janvier. Pag. 1

Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 2. Janvier. 5

Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Janvier. 6

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 5. Janvier. 7

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 8. Janvier. 10

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 8. Janvier. 12

Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 9. Janvier. 14

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 15. Janvier. 15

Digitized by Google

Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 15. Janvier. 17
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 16. Janvier. 18
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 22. Janvier. 21
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 23. Janvier. 23
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 29. Janvier. 25
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 29. Janvier. 30
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 30. Janvier. 32
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 30. Janvier. 35
Lettre du Roi Très-Chrétien à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 31. Janvier. ibid.

FEVRIER.

Mémoire de Monſieur van Beuningen, préſenté au Roi Très-Chrétien, le 1. Février. 37
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 5. Février. 42
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 6. Février. 46
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 12. Février. 47
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Février. 50

Let-

Digitized by Google

Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 13. Février. 51
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 13. Février. 53
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 19. Février. 54
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Février. 57
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 20. Février. 58
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 20. Février. 60
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 26. Février. 63
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 26 Février. 65
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Février. 66
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 27. Février. 67
Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 27. Février. 69
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 28. Février. 73

MARS.

Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 5. Mars. 74
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 5. Mars. 77

Digitized by Google

Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 6. Mars. 78
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 6. Mars. 80
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Mars. 82
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 12. Mars. 84
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 11. Mars. 86
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 12. Mars. 88
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs Bas, le 12. Mars. 95
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 13. Mars. 96
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 13. Mars. 97
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 14. Mars. 99
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 18. Mars. 100
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 19. Mars. 103
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 20. Mars 105
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 20. Mars. 107
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Mars. 110

Let-

Digitized by Google

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 26. Mars. 112
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 26. Mars. 116
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Mars. 118
Extrait des Regîtres du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrétien. 119

AVRIL.

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 2. Avril. 124
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 3. Avril. 125
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 3. Avril. 130
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 3. Avril. 131
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 8. Avril. 133
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 8. Avril. 134
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 9. Avril. 136
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 9. Avril. 140
Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrétien, le 9. Avril. 143
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 10. Avril. 149

Digitized by Google

Lettre de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas au Roi Très-Chrêtien, le 11. Avril. 151
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 15. Avril. 153
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 16. Avril. 154
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 17. Avril. 155
Lettre du Roi à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Avril. 157
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 17. Avril. 158
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Avril. 161
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 23. Avril. 162
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 24. Avril. 164
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 24. Avril. 165
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 25. Avril. 166
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 30. Avril. 167
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 30. Avril. 168

Digitized by Google

MAY.

Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 1. May. 169
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 1. May. 171
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 7. May. 173
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 8. May. 174
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 14. May. 175
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 15. May. 178
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 21. May. 180
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 21. May. 182
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 22. May. 185
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 22. May. 186
Mémoire de Monſieur van Beuningen, préſenté au Roi Très-Chrétien, le 27. May. 188
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 28. May. 193
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 29. May. 197
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 29. May. 198
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 29. May. 201

Digitized by Google

JUIN.

Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 1. Juin. 202
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Juin. 203
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 4. Juin. 205
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 5. Juin. 206
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 5. Juin. 207
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 11. Juin. 209
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 12. Juin. 210
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 18. Juin. 213
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Juin. 216
Lettre au Roi du Comte d'Estrades, le 25. Juin. 218
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 26. Juin. 219

JUILLET.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 2. Juillet. 227

Digitized by Google

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 9. Juillet. 233
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 13. Juillet. 237
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 10. Juillet. 238
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 16. Juillet. 239
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 17. Juillet. 240
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 22. Juillet. 243
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 23. Juillet. 246
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 24. Juillet. 253
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 24. Juillet. 255
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 30. Juillet. 257
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 31. Juillet. 260
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 31. Juillet. 264
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 31. Juillet. 266
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 31. Juillet. 267

AOUT.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 6. Août. 270

Let-

Digitized by Google

Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 6. Août. 273
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 6. Août. 276
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 7 Août. 277
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 7 Août. 279
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7 Août. 281
Copie de la Lettre du Capitaine Toſſe, écrite à Enkhuyſen au Sieur de Frémont, le 23. Juillet. 282
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 13. Août. 289
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 14. Août. 291
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 14. Août. 292
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 17. Août. 294
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 17. Août. 295
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 17. Août. 302
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 20. Août. 303
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 20. Août. 305
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 20. Août. 307
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 21. Août. 309
Mémoire dont eſt fait mention en la Lettre ci-deſſus. 310

Les-

Digitized by Google

Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 21. Août. 314
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 21. Août. 316
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 24. Août. 318
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Août. 320
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 27. Août. 322
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 27. Août. 327
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 29. Août. 330
Propoſitions faites par Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France à Sa Majeſté Britannique au nom du Roi Très-Chrétien. 350
Réponſe du Roi d'Angleterre aux Propoſitions avancées par les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France au nom du Roi. 351
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 29. Août. 354
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 29. Août. 358

SEPTEMBRE.

Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 3 Septembre. 360
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 3. Septembre 362
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 3 Septembre. 365
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs

Digitized by Google

ſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Septembre. 367
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 4. Septembre. 368
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 10. Septembre. 371
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 10. Septembre. 372
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 10. Septembre. 374
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 11. Septembre. 377
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 14. Septembre. 380
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 17. Septembre. 382
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 17. Septembre. 384
Mémoire de Monſieur van Beuningen, préſenté au Roi Très-Chrétien, le 17. Septembre. 385
Mémoire de Monſieur van Beuningen, préſenté au Roi Très-Chrétien, le 17. Septembre. 389
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 18. Septembre. 391
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 18. Septembre. 400
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 18. Septembre. 403
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 21. Septembre. 404
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 22. Septembre. 405

Let-

Digitized by Google

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 23. Septembre. 409
Copie d'un Billet de Monsieur van Beuningen à Monsieur de Lionne, le 22. Septembre. 413
Réponse de Monsieur de Lionne audit Billet, le 23. Septembre. 415
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 24. Septembre. 416
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 24. Septembre. 420
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 27. Septembre. 421

OCTOBRE.

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 1. Octobre. 423
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 2. Octobre. 426
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 2 Octobre. 427
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 6. Octobre. 429
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Octobre. 432
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 8. Octobre. 433
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 8. Octobre. 437
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 8. Octobre. 438
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 8. Octobre. 440
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs

Digitized by Google

ſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 12. Octobre. 443
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 13. Octobre. 444
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 13. Octobre. 452
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 15. Octobre. 453
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 22. Octobre. 456
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 22. Octobre. 458
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 23. Octobre. 461
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 23. Octobre. 468
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 23. Octobre. 469
Seconde Réponſe du Roi de la Grande Bretagne aux Ambaſſadeurs du Roi de France, le 25. Octobre. 472
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 26. Octobre. 474
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 26. Octobre. 475
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 29. Octobre. 480
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 29. Octobre. 483
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 29. Octobre. 486
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 30. Octobre. 493
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 30. Octobre. 495

Let-

Digitized by Google

Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 30. Octobre. 499

NOVEMBRE.

Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 2. Novembre. 501
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 4. Novembre. 502
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 5. Novembre. 504
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 5. Novembre. 513
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 6. Novembre. 516
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 6. Novembre. 521
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, le 7. Novembre. 523
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 12. Novembre. 525
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 13. Novembre. 528
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 13. Novembre. 533
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 14. Novembre. 534
Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 14. Novembre. 537
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 18. Novembre. 538
Let-

Digitized by Google

Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 19. Novembre. 541
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 20. Novembre. 546
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 28. Novembre. 548
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 30. Novembre. 560

DECEMBRE.

Lettre du Comte d'Estrades à Monsieur de Lionne, le 3. Decembre. 565
Reponse de Monsieur de Wit à la dépêche du 28. Novembre. 566
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 11. Decembre. 572
Lettre de Monsieur de Lionne au Comte d'Estrades, le 11. Decembre. 577
Lettre de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas au Roi de la Grande Bretagne, le 11. Decembre. ibid.
Réponse du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 16. Decembre. 581
Lettre du Comte d'Estrades au Roi, le 17. Decembre. 585
Mémoire du Comte d'Estrades, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 17. Decembre. 588
Lettre du Roi au Comte d'Estrades, le 18. Decembre. 589
Mémoire dont Son Alteſſe Electorale de Brande-

Digitized by Google

debourg charge le Sieur du Moulin pour présenter au Roi. 597
Second Mémoire de Son Ateſſe Electorale de Brandebourg. 599
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 25. Decembre. 601
Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, le 25. Decembre. 609
Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, le 25. Decembre 613
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 27. Decembre. 615
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 23. Decembre. 617
Lettre du Comte d'Eſtrades à Monſieur de Lionne, le 24. Decembre. 618
Mémoire du Comte d'Eſtrades, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 30. Decembre. 621
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 31. Decembre. ibid.
Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, le 31. Decembre. 629

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

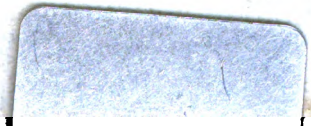

Digitized by Google